

ETUDE D'IMPACT

PROJET D'EXTENSION D'UN CAMPING

Projet soumis à évaluation environnementale systématique dans le cadre de la rubrique 42 de l'article 122-2 du code de l'environnement et à déclaration dans le cadre de la rubrique 2.1.5.0 de la réglementation sur les Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements

SAS LE CHATEAU DU PETIT BOIS

Madame BARRE Anastasia

1820, « route de KERLAGADEC »,
44420 MESQUER

ADRESSE DE L'INSTALLATION

SITE

1820, « route de KERLAGADEC »,
44420 MESQUER

SAS LE CHATEAU DU PETIT BOIS

Madame BARRE Anastasia
1820, Route de Kerlagadec
44420 MESQUER

DREAL Pays de la Loire

SCTE/DEE

5 rue François Giroud

CS 16 326

44263 Nantes CEDEX2

A MESQUER, le 15 janvier 2025

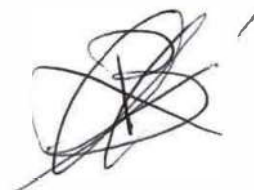
Monsieur le préfet des Pays de la Loire,

Je soussigné, Madame BARRE Anastasia, gérante indirect (via la société gérante GINA) de la **SAS LE CHATEAU DU PETIT BOIS** dont le siège social est situé au 1820, Route de Kerlagadec à MESQUER :

- *A l'honneur de déclarer, au titre de la réglementation IOTA dite « Eau » rubrique 2.1.5.0 la déclaration d'un établissement de camping situé au 1820, Route de Kerlagadec à MESQUER, références cadastrales AW n°7, 8, 9, 22, et 23 concernées (contenance cadastrale : 99428 m²).*
- *A l'honneur de présenter l'étude d'impact demandée suite à l'arrêté du 11 janvier 2023 portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement extension du camping du petit bois sur la commune de Mesquer (44), l'article 1^{er} : « En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement, le projet d'extension du camping du petit bois sur la commune de Mesquer est soumis à étude d'impact. »*
- *Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.*

Le présent dossier est déposé simultanément à une demande de permis d'aménager pour un projet d'extension du camping de 80 emplacements, soit un total après projet de 292 emplacements.

Madame BARRE Anastasia



Mandat de dépôt d'une Autorisation Environnementale

Je soussigné BARRE Anastasia, ci-dessous désigné comme « Mandant » déclare sur l'honneur donner mandat à la personne ci-dessous désignée comme « Mandataire », aux fins qu'elle dépose numériquement sur le site Service-public.fr le dossier de déclaration au titre de la réglementation IOTA et l'étude d'impact en application de l'arrêté du 11 janvier 2023 portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, relatif au projet d'extension du Camping du Petit Bois sur la commune de MESQUER.

Cadre réservé au MANDANT :

Si personne physique :

Nom : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____ à _____
Adresse : _____
Code postal et ville : _____

Si personne morale :

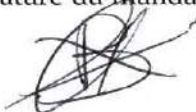
Organisme : SAS LE CHATEAU DU PETIT BOIS
SIRET : 343 194 536 00011
Adresse du siège social : 1820 ROUTE DE KERLAGADEC
Code postal et ville : 44420 MESQUER
représentée par :
Nom : BARRE
Prénom(s) : ANASTASIA
Né(e) le : 15/11/1994 à SAINT HERBLAIN (44)

Cadre réservé au MANDATAIRE :

Nom de la personne en charge du dossier : COOKE
Prénom(s) de la personne en charge du dossier : JOSHUA
Organisme : SAS ETUDES ENVIRONNEMENT
SIRET : 790 357 396 00023
Adresse du siège social : ZA DE KERVault EST, 9 RUE ABBE EDME MARIOTTE,
Code postal et ville : 56230 QUESTEMBERT

Fait à MESQUER
Le 28/01/2025

Signature du mandant :



Signature du mandataire :
 **ETUDES
ENVIRON-
NEMENT.**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents de l'Etat en application du Code de l'environnement.
56230 QUESTEMBERT
Tél. 02 97 26 57 47

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations que nous détenons.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Direction Générale de la Prévention et des Risques. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
LIVRET A : RESUME NON-TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	4
I FICHE SYNTHESE.....	4
II CONTENU DU DOCUMENT.....	5
III DESCRIPTION DU PROJET.....	6
<i>III.1 Pétitionnaire</i>	6
<i>III.2 Auteurs du document</i>	6
<i>III.3 Historique du camping et projet</i>	6
<i>III.4 Localisation du camping</i>	7
<i>III.5 Description du site : Situation actuelle</i>	8
<i>III.6 Description du projet et les travaux à réaliser</i>	10
<i>III.7 Calendrier</i>	11
<i>III.8 Description du site : Situation projetée</i>	11
IV DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT.....	12
<i>IV.1 Préambule</i>	12
<i>IV.2 Le contexte urbain et paysager</i>	12
<i>IV.3 Le milieu naturel</i>	12
<i>IV.4 Eau, sol et sous-sol</i>	13
<i>IV.5 Energie et climat</i>	14
<i>IV.6 Contexte socio-économique</i>	15
<i>IV.7 Santé, risques et nuisances</i>	15
V DESCRIPTION DES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT.....	16
VI MESURES MISES EN PLACE POUR EVITER, LIMITER, OU COMPENSER LES INCIDENCES DU PROJET	20
<i>VI.1 Introduction</i>	20
VII SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES EXAMINEES ET RAISONS DES CHOIX.....	23
VIII CONCLUSIONS	24
IX GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES.....	24
LIVRET B : DESCRIPTION DU PROJET	25
I IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE.....	25
II AUTEURS DU DOCUMENT	25
III LOCALISATION DU SITE ET DU PROJET.....	26
<i>III.1 Coordonnées géographiques du site</i>	26
<i>III.2 Références cadastrales des parcelles associées au projet</i>	26
IV CARACTERISTIQUES DU PROJET	27
<i>IV.1 Nature du projet</i>	27
<i>IV.2 Nature et volume de l'activité</i>	28
<i>IV.3 Objectifs du projet</i>	28
V PRESENTATION DU SITE : SITUATION ACTUELLE	29
<i>V.1 Historique et situation administrative</i>	29
<i>V.2 Description de l'environnement du site</i>	30
<i>V.3 Description des installations existantes</i>	31
<i>V.4 Fonctionnement du camping</i>	37
VI DESCRIPTION DE LA PHASE TRAVAUX.....	38
<i>VI.1 Démolition/construction</i>	38
<i>VI.2 Aménagement du terrain</i>	38
<i>VI.3 Organisation temporelle du projet</i>	38
VII DESCRIPTION DE LA PHASE OPERATIONNELLE : SITUATION PROJETEE.....	39
<i>VII.1 Description des installations projetées</i>	39
<i>VII.2 Fonctionnement du camping</i>	40
VIII MOYENS DE PREVENTION ET D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT	41

VIII.1 Moyens internes	41
VIII.2 Moyens externes	42
IX CONDITIONS DE CESSATION D'ACTIVITE ET DE REMISE EN ETAT DU SITE	43
IX.1 Procédure	43
IX.2 Affectation des bâtiments et mobil-homes	43
IX.3 Risque incendie	44
IX.4 Déchets résiduels	44
X ACTIVITES : DESCRIPTION, VOLUME ET CLASSEMENT PAR RUBRIQUE	45
XI REGLEMENTATION ET COMPLETUDE	46
XI.1 L'autorisation environnementale	46
XI.2 La procédure d'autorisation environnementale	46
LIVRET C : EMPLACEMENT DU PROJET	50
I PLAN DE SITUATION	50
II PLAN DU CADASTRE ET DU ZONAGE URBANISME	51
III PLAN AVANT-PROJET	52
IV PLAN APRES-PROJET	53
LIVRET D : ETUDE D'IMPACT (HORS ANNEXES)	54
I DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT	54
I.1 Contexte urbain et paysager	54
I.2 Espaces remarquables et maritimes	66
I.3 Biodiversité, trame verte et bleue	77
I.4 Contexte hydrographique	84
I.5 Contexte géologique et hydrogéologique	94
I.6 Energie et contexte climatique	100
I.7 Contexte socioéconomique	108
I.8 Circulation routière	112
I.9 Risques d'accidents majeurs et catastrophes	114
II EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	118
III DESCRIPTION DES INCIDENCES NOTABLES	119
III.1 Milieu urbain et paysage	119
III.2 Milieu naturel	121
III.3 L'eau	124
III.4 Le sol et sous-sol	132
III.5 Energie et climat	132
III.6 Commodité du voisinage	134
IV SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES	138
V MESURES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER	140
V.1 Milieu urbain et paysager	140
V.2 Milieu naturel	142
V.3 Eau	142
VI COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS CADRES DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	144
VI.1 Préambule	144
VI.2 SDAGE LOIRE-BRETAGNE	144
VI.3 SAGE VILAINE	145
VI.4 Conclusion	146
VII MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'EVALUATION DES PRELEVEMENTS ET DEVERSEMENTS PREVUS	147
VII.1 Rejets d'eaux pluviales	147
VIII ANALYSE DES EFFETS CUMULES	148
VIII.1 Notion d'effets cumulés	148
VIII.2 Aire d'études retenue	148
VIII.3 Recensement des projets	148
VIII.4 Conclusion	149
IX METHODES UTILISEES	150

X CONCLUSION DE L'ETUDE DE FAISABILITE SUR LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT EN ENERGIES RENOUVELABLES DE LA ZONE	151
XI CONCLUSIONS DE L'ETUDE D'OPTIMISATION DE LA DENSITE DES CONSTRUCTIONS	151
LIVRET E : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.....	152
LIVRET F : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES.....	153
I CAPACITES TECHNIQUES	153
II CAPACITES FINANCIERES	154
LIVRET G : ANNEXES	155
I ACTES ADMINISTRATIFS	155
I.1 Arrêté préfectoral du 11/01/2023 soumettant le projet d'aménagement à étude d'impact	155
I.2 Justificatif de la maîtrise foncière du terrain	156
II DOCUMENTS TECHNIQUES	157
II.1 Fiche des caractéristiques du mobil-home « Rapidhome EV 2023 »	157
II.2 Guide de protection des arbres en phase chantier de NANTES METROPOLE.....	158
II.3 Rapport du contrôle sanitaire des eaux de baignade	159
III ELEMENTS DE LA DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER	160
IV PLANS DE RECOLEMENT DES RESEAUX EXISTANTS DU SITE.....	161
IV.1 Plan de récolement du réseau AEP - p1	161
IV.2 Plan de récolement du réseau AEP - p2	162
IV.3 Plan de l'alimentation ELEC/TELECOM - générale	163
IV.4 Plan de l'alimentation ELEC/TELECOM - lots.....	164
IV.5 Plan de l'alimentation ELEC/TELECOM - entrée	165
IV.6 Plan de récolement du réseau EU/EP – p1.....	166
IV.7 Plan de récolement du réseau EU/EP – p2.....	167
V PLAN DES RESEAUX APRES-PROJET	168
VI PLAN DU BASSIN VERSANT INTERCEPTE	169
VII PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER	170
VII.1 Diagnostic flore et faune.....	170
VII.2 Plan des incidences Natura 2000.....	171
VII.3 Cartographie du contexte nature et biodiversité à l'échelle 1/30000.....	172
VII.4 Cartographie du contexte eau à l'échelle 1/25000	173
VII.5 Cartographie du contexte site et paysage à l'échelle 1/25000	174
VII.6 Fiches de description des Natura 2000	175
VII.7 Fiches de description des ZNIEFF	176
VII.8 Fiche de description des sites RAMSAR.....	177
VIII CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES	178

LIVRET A : RESUME NON-TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

I FICHE SYNTHESE

Pétitionnaire	La Société par Actions Simplifiée (SAS) LE CHATEAU DU PETIT BOIS
Activité	Terrain de camping et parc pour véhicules de loisirs
Adresse	1820, « route de KERLAGADEC », 44420 MESQUER
Contact	Tél : 02 40 42 68 77 Email : info@campingdupetitbois.com
Projet envisagé	Aménagement d'un terrain de camping pour l'accueil de 80 mobil-homes en extension du camping existant
Procédures	Projet soumis à demande de permis d'aménager
Foncier	Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont : AW7, AW8, AW9, AW22 et AW23 La maîtrise foncière des terrains est assurée par la SAS LE CHATEAU DU PETIT BOIS
Superficie	Superficie de la parcelle en projet : 40483 m ² (section AW n°8) Le surface à aménager est de : 17372 m ²
Calendrier	Les travaux sont envisagés sur une durée de 6 mois à partir de la fermeture du site en septembre
Contexte	Arrêté du 11/01/2023 (référéncé n° 2022-6619) délivré par la DREAL des PAYS DE LA LOIRE soumettant le projet à étude d'impact
Enjeux	Dans sa décision, la DREAL précise « <i>L'étude d'impact aura vocation notamment à identifier les enjeux écologiques du site et à caractériser ses fonctionnalités potentielles comme corridor écologique, à examiner les solutions alternatives au niveau du choix du site ou de la densité d'aménagement, à évaluer précisément les incidences du projet d'extension du camping sur la faune, la flore et les fonctionnalités écologiques.</i> »

II CONTENU DU DOCUMENT

Les projets soumis à évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une étude de leurs impacts.

C'est le rôle du « Résumé non technique » (RNT) de l'étude d'impact de permettre aux citoyens et aux acteurs du territoire de bien comprendre un projet et ses enjeux. Il doit expliquer brièvement le projet et ses enjeux dans un langage accessible à tous¹.

Les chapitres suivants figurent dans l'étude d'impact :

- Une **description du projet** comportant des informations relatives à sa conception et à ses dimensions.
- Une **description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement** de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet.
- Une analyse de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet
- Une **description des incidences notables** directs et indirects, temporaires et permanents, à court, moyen et long terme, du projet sur l'environnement.
- Une esquisse des principales **solutions de substitution examinées** et les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu.
- Les **mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser** les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.
- Une **analyse des effets cumulés** du projet avec d'autres projets connus.
- Une présentation des **méthodes utilisées**.
- Les noms, qualités et qualifications des auteurs de l'étude d'impact et des études qui ont contribué à sa réalisation.

Le résumé non technique synthétise les informations contenues dans l'étude d'impact en reprenant dans l'ordre les mêmes titres de chapitres. Les enjeux à prendre en compte pour le projet sont détaillés par grand thème et hiérarchisés par sous-thème. Les impacts du projet sur les enjeux identifiés sont ensuite présentés ainsi qu'une brève description des mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs.

¹ Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (2022), « Mémento pour les évaluations environnementales : Le résumé non-technique »

III DESCRIPTION DU PROJET

III.1 Pétitionnaire

La SAS LE CHATEAU DU PETIT BOIS est représentée par Monsieur BARRE Philippe (propriétaire), Madame BARRE Anastasia (co-gérante) et Monsieur MONTMIREL Gilles (co-gérant).

III.2 Auteurs du document

Le présent document a été rédigé par Monsieur COOKE Joshua, Ingénieur en génie chimique/biochimique, Docteur (PhD) en agronomie, alimentation et environnement et Chargé d'études à ETUDES ENVIRONNEMENT. Il a été validé par Monsieur PIERRE Willy, Ingénieur-Juriste en environnement et responsable du pôle Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de ETUDES ENVIRONNEMENT.

III.3 Historique du camping et projet

Le camping « LE CHATEAU DU PETIT BOIS » est en activité depuis 1988. En 2021, il a été cédé par les anciens propriétaires, Messieurs MORIN Francis et Christophe, à Monsieur BARRE Philippe. En 2023, Madame BARRE Anastasia et Monsieur MONTMIREL Gilles ont rejoint le camping afin de garantir sa direction au nom commercial de « CAMPING SUNELIA LE PETIT BOIS ».

Sous sa nouvelle direction, plusieurs modifications ont été effectuées sur le site du camping, notamment :

- La construction d'une piscine couverte, un « lagon » et un bâtiment d'accueil.
- Le réaménagement des espaces camping existants avec la réduction du nombre d'emplacements à 212 et la conversion de 81 emplacements nus en emplacements pour mobil-homes.
- La création de 16 emplacements pour caravanes, camping-cars ou tentes, muni chacun d'un bloc sanitaire privé comprenant WC, douche, évier et réfrigérateur.
- La fermeture de l'ancien bloc sanitaire collectif.
- La pose d'une clôture autour de la parcelle cadastrale AW n°22 en 2023 afin de créer un espace de « éco pâturage » pour chèvres et moutons.

Le camping est classé 4 étoiles depuis 2022 par ATOUT FRANCE (l'Agence de développement touristique de la FRANCE sous la tutelle du ministre chargé du tourisme), avec une capacité d'accueil de 231 emplacements et 693 personnes.

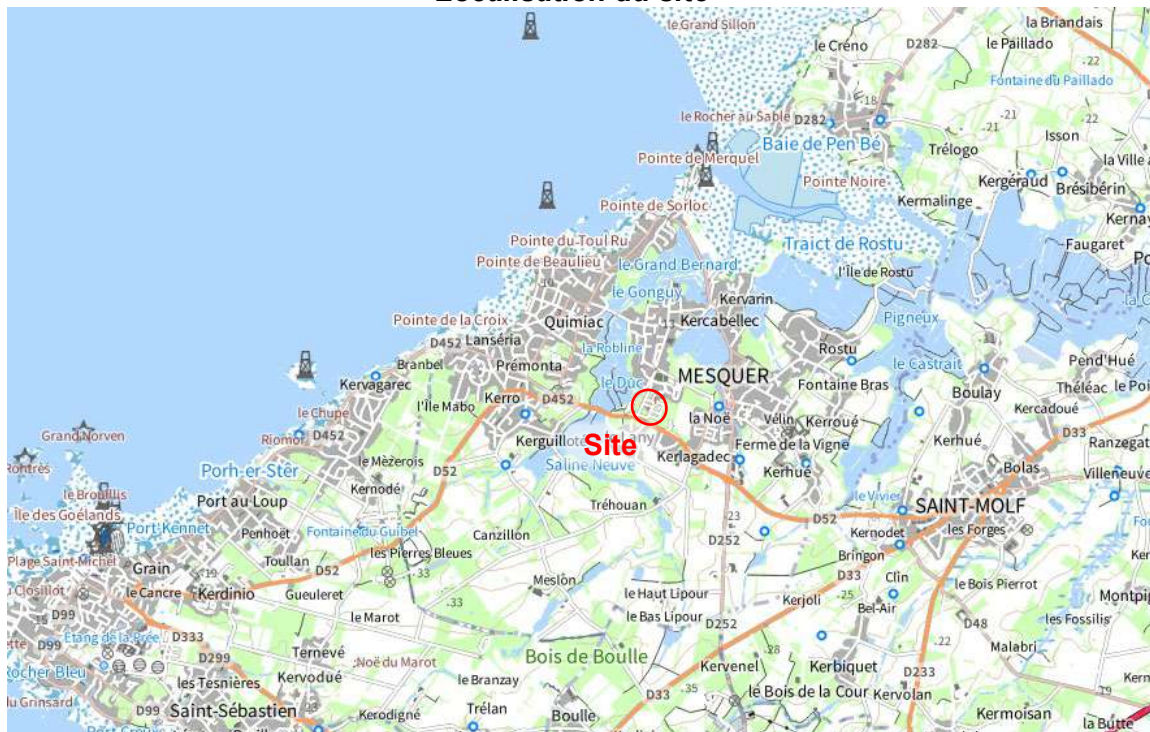
Un projet d'extension du camping a été lancé en 2022 avec une demande de permis d'aménager déposé le 24/07/2022.

L'arrêté du 11/01/2023 délivré par la préfecture de la région PAYS DE LA LOIRE « portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement extension du camping du petit bois sur la commune de MESQUER (44) » soumet le projet à étude d'impact.

III.4 Localisation du camping

Le site du camping LE CHATEAU DU PETIT BOIS se situe au Sud-Ouest du bourg de MESQUER et au Nord du hameau « LE LANY », sur une péninsule entourée de ces marais salants.

Localisation du site²



Vue aérienne du site (délimité par un trait en pointillé jaune) et ses alentours³



² Source : PLAN IGN

³ Source : Photographie aérienne de LOIRE-ATLANTIQUE - 2022

III.5 Description du site : Situation actuelle

Le camping CHATEAU DU PETIT BOIS est ouvert à partir du début avril jusqu'à fin septembre.

L'accès au camping se fait depuis la route départementale n°52, au Sud du site. Un parking pour visiteurs se situe à l'Ouest de l'entrée principale.

Prise de photo aérienne du camping depuis le sud (© 2024 CAMPING SUNELIA LE PETIT BOIS) avec délimitation de la limite de propriété (tirets jaunes)



Le camping héberge actuellement 176 « résidences mobiles de loisir » ou RML (mobil-homes, hébergements démontables), dont 80 emplacements loués à long-terme aux « résidents » (qui y stationnent leur propre mobil-home) et 96 emplacements disponible en location aux « vacanciers » (avec des modèles divers de RML appartenant au camping).

Il y a également 16 emplacements pour caravanes, camping-cars ou tentes en location, munis chacun d'un bloc sanitaire privé (WC, douche, évier et frigo).

Vue d'un chemin menant de la voie centrale vers les emplacements à l'Est du site (03 juin 2024)



Le site dispose de plusieurs bâtiments et installations. Les bâtiments les plus anciens, situés au centre du site (Manoir, longère, annexes), sont à usage privé. Le manoir a été l'habitation de Madame BARRE (co-gérante) jusqu'à juin 2024 et est inoccupée depuis.

Les bâtiments et installations ouverts aux vacanciers et résidents du site comprennent un accueil, un restaurant/épicerie, une laverie et un parc aquatique (avec piscines extérieures, piscines couvertes et toboggans). La plupart de ces bâtiments et installations se situent au Nord-Ouest du site, excepté l'accueil, la laverie et les anciens sanitaires collectifs (fermés depuis 2022), se situant au Sud.

Vue du Nord-Ouest de l'espace aquatique, le restaurant et derrière, le manoir



Le restaurant et l'espace aquatique sont généralement ouverts à partir de la mi-avril/mi-mai et sont fermés à partir de la mi-septembre. Les horaires d'ouverture varient selon la saison et l'attraction. En règle générale, ils sont de 9h à 21h30 avec un arrêt définitif de toute activité avant minuit.

La fréquentation du site est caractérisée par une « haute saison » entre juillet et août, quand le camping atteint souvent à sa capacité d'accueil maximale, et une « basse saison » en dehors de ces mois où le camping est soumis à de fortes variations, en fonction notamment des conditions climatiques.

En 2024, le nombre total de nuitées au camping était d'environ 19900.

III.6 Description du projet et les travaux à réaliser

Le projet est l'aménagement du terrain à l'Ouest du site pour l'accueil de 80 nouveaux mobil-homes, en extension du camping existant.

La parcelle en projet (Section AW n° 7 du plan cadastral) est actuellement un parc boisé accessible depuis le camping par un chemin stabilisé existant et traversée du Sud-Est au Nord-Ouest par un fossé d'écoulement des eaux pluviales existant.

Prise de vue aérienne du camping (délimité par le tiret jaune) montrant la zone en projet d'aménagement (rouge) et la zone à laisser en espace naturel (vert)



Les travaux d'aménagement comprendront :

- La reprise et élargissement (6,5 m de largeur) de la voie stabilisée existante et l'adjonction de voies stabilisées pour la desserte des emplacements et des espaces de parking.
- L'enterrement des réseaux divers jusqu'à chaque emplacement et raccordement aux réseaux existants sur site (adduction eau potable, électricité, évacuation eaux usées, etc.).
- La pose et le raccordement des mobil-homes sur chaque emplacement.
- Le curage (d'entretien) du fossé traversant la parcelle.
- La création d'une aire de jeu.
- L'installation des éclairages (sous forme de candélabres, conformément aux normes en vigueur de 20 lux moyens).
- L'aménagement paysager des emplacements (plantation haies ou pose de ganivelles bois aux limites, création des chemins entre les voies d'accès et les mobil-homes).

Aucune nouvelle construction n'est prévue pour le projet.

Les boisements présents sur le terrain seront préservés dans leur totalité. La haie de végétation épaisse en marge Ouest du site sera également préservée.

Tous les nouveaux emplacements seront munis d'un mobil-home d'une superficie de 40 m² en bardage bois naturel.

Représentation visuelle de l'extérieur du modèle de mobil-home prévu sur les emplacements en projet (« Rapidhome Elégance ev2023 »)



III.7 Calendrier

Les travaux sont envisagés sur une durée de 6 mois à partir de la fermeture du site en septembre.

L'organisation prévisionnelle du projet est, dans l'ordre :

- Installation voirie et réseaux divers (1 mois).
- Livraison et installation des mobil-homes (1,5 mois).
- Installation éclairages et aménagement paysager (1,5 mois).
- Marge de sécurité / pause hivernale des travaux (2 mois).

La fin des travaux est envisagée avant le mois d'avril afin de mettre les nouveaux emplacements en location à l'ouverture du site.

III.8 Description du site : Situation projetée

Le nombre et l'emploi des bâtiments existants resteront les mêmes qu'en situation actuelle.

Le nombre d'emplacements sera augmenté de 80, le nombre total d'emplacements de camping, caravanage et de résidence mobil de loisir sera ainsi porté à 292. L'évolution projetée du nombre de nuitées sera de 23230, soit une augmentation de 17%.

Le projet n'engendrera pas de changement dans les autres activités (restauration, baignade, animation, etc.) déjà réalisées sur site. Les installations existantes sont en mesure d'accueillir le flux projeté.

IV DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

IV.1 Préambule

Afin de faciliter la lecture de ce document, il a été choisi de grouper les enjeux liés au projet sous plusieurs thèmes :

- Contexte urbain et paysager.
- Milieu naturel.
- Eau, sol et sous-sol.
- Energie et climat.
- Contexte socio-économique.
- Santé, risques et nuisances.

Les thèmes sont ensuite divisé en sous-thème, avec une description des enjeux principaux identifiés, des commentaires sur ces enjeux et une hiérarchisation de la sensibilité du projet aux enjeux selon 4 niveaux :

Nulle	Faible	Modérée	Forte

L'ensemble des informations est présenté sous forme de tableau.

IV.2 Le contexte urbain et paysager

Sous-thème	Enjeu	Sensibilité	Commentaires
Occupation des sols	Artificialisation des sols	Modérée	L'artificialisation des sols sur l'espace littoral de la LOIRE-ATLANTIQUE est en plus forte augmentation par rapport au reste du département.
Aménagement du secteur	Emplacement du projet	Faible	L'utilisation du site pour l'activité de camping date depuis au moins 1971. Le site se situe dans une zone de loisirs. Le camping est en zone urbaine.
	Visibilité depuis l'extérieur	Faible	
Patrimoine culturel	Pas d'enjeu	Nulle	Le camping n'est pas à proximité des sites patrimoniaux recensés.

IV.3 Le milieu naturel

Sous-thème	Enjeu	Sensibilité	Commentaires
Espaces naturels remarquables ou protégés	Proximité aux espaces naturels protégés du secteur	Forte	Des espaces naturels remarquables sont recensés à proximité du site, en particulier les sites Natura 2000 « Marais du MES, baie et dunes de PONT-MAHE, étang de PONT-DE-FER ».
Espaces maritimes ou de loisirs	Proximité aux espaces maritimes et de loisirs	Modérée	Le camping est en zone littorale et donc à proximité de plusieurs espaces maritimes et zones d'activité maritimes.
Biodiversité, "trame verte et bleue"	Destruction des habitats des espèces protégées	Faible	Le potentiel pour des impacts sur les habitats et les espèces protégées en milieu boisé est élevé. Un « diagnostic flore et faune » a été réalisé en 2023 afin d'inventorier les habitats et les espèces de flore et faune présents actuellement sur le site et d'évaluer l'importance du site pour la biodiversité. Les conclusions de ce rapport ne relèvent pas d'enjeu particulier du projet par rapport aux espèces et habitats observés.
	Dégradation des continuités écologiques du secteur	Faible	Les environs de la zone en projet présentent une trame verte déjà largement « décousue » à l'échelle locale.

IV.4 Eau, sol et sous-sol

Sous-thème	Enjeu	Sensibilité	Commentaires
Eaux superficielles	Dégradation de la qualité des eaux par des rejets d'eaux polluées dans le milieu récepteur, ou par l'infiltration des eaux polluées dans les masses d'eaux (nappes) souterraines	Modérée	Le camping se situe dans le bassin versant des eaux côtières de « BAIE DE VILAINE », qui est considéré en bon état chimique et en état écologique médiocre lors de la dernière période d'évaluation. Les cours d'eaux les plus proches (les étiers de « KER CROISE » et « QUIMIAC ») sont sans station de mesure de débit ou de qualité.

Sous-thème	Enjeu	Sensibilité	Commentaires
Eaux souterraines		Faible	Le camping se situe au niveau de la masse d'eau souterraine des « ALLUVIONS DE LA VILAINE », classé en bon état quantitatif mais en mauvais état chimique à cause des concentrations élevées en nitrates (liées à l'agriculture).
La ressource en eau	Consommation d'eau potable	Faible	La consommation d'eau potable sur la commune de MESQUER est relativement stable, voir en baisse, depuis 2022.
	Protection des captages d'eau potable	Nulle	Pas de captage d'eau sur la commune de MESQUER.
Géologie et sol	Adéquation des sols du site à l'infiltration des eaux pluviales	Faible	Une analyse de la perméabilité du sol sur la parcelle en projet montre une valeur moyenne faible mais favorable à l'infiltration des eaux pluviales.

IV.5 Energie et climat

Sous-thème	Enjeu	Sensibilité	Commentaires
Energie	Disponibilité d'énergie dans le secteur	Faible	Les consommations d'énergie dans le secteur du camping sont en légère baisse par rapport en 2008 et 2020.
Emissions de "Gaz à Effet Serre" (GES)	Contribution aux émissions de GES liées à l'activité humaine	Modérée	Les émissions GES par habitant dans les PAYS DE LA LOIRE sont supérieures à la moyenne française.
Qualité de l'air	Dégradation de la qualité de l'air du secteur	Modérée	En 2024, les indices de qualité de l'air sur le territoire varient majoritairement de « moyen » à « mauvais ».
Climat	Vulnérabilité du projet au changement climatique	Faible	Les projections sur les impacts du réchauffement climatique sur le climat du secteur ne sont pas significatives.

IV.6 Contexte socio-économique

Sous-thème	Enjeu	Sensibilité	Commentaires
Démographique	Augmentation de la population dans le département et dans la commune de MESQUER	Nulle	Pas d'enjeu important identifié.
Tourisme	Les évolutions dans le secteur du tourisme au niveau de la commune	Faible	Selon les dernières statistiques, l'offre en hébergement touristique de type « hôtellerie de plein air » de la commune de MESQUER est relativement stable depuis 2013.

IV.7 Santé, risques et nuisances

Sous-thème	Enjeu	Sensibilité	Commentaires
Trafic routier	La congestion du trafic sur les axes de circulation du secteur.	Faible	Les trafics moyens journaliers en période estivale sont en augmentation sur la RD n°52. Par contre, les accidents routiers sont en baisse dans la LOIRE-ATLANTIQUE.
Risques d'accidents majeurs et catastrophes	Vulnérabilité du projet aux risques naturels et technologiques majeur présents dans le secteur.	Nulle	Vu les types de risques naturels et technologiques recensés autour de la zone d'implantation du camping et la nature du projet d'aménagement, le camping n'est pas considéré comme soumis aux risques d'accidents majeurs.

V DESCRIPTION DES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

En tenant compte des enjeux principaux identifiés dans le chapitre précédent, seules les incidences notables du projet liés à ces enjeux ainsi que les incidences du projet qui doivent obligatoirement être prise en compte (gestion des eaux pluviales, incidences Natura 2000, émissions GES, etc.) ont été examinées.

Sur le thème du milieu urbain et le paysage, les incidences évaluées sont :

- L'intégration paysagère du projet.
- La compatibilité du projet avec le document d'urbanisme opposable.

Sur le thème du milieu naturel, les incidences évaluées sont :

- Les incidences sur les sites Natura 2000.
- La biodiversité, les habitats et les continuités écologiques.

Sur le thème de l'eau, le sol et le sous-sol, les incidences évaluées sont :

- Les prélèvements d'eau.
- La qualité des eaux de baignade.
- Les rejets d'eaux usées.
- La gestion des eaux pluviales.
- La qualité des eaux de pluie et les pollutions du sol et du sous-sol.

Sur le thème de l'énergie et climat, les incidences évaluées sont :

- La consommation énergétique.
- Les émissions GES.
- La vulnérabilité du projet au changement climatique.

Sur le thème de la santé, risques et nuisances, les incidences évaluées sont :

- Les trafics routiers.
- Les bruits et vibrations.
- Les déchets.
- Les odeurs.

Pour chaque sous-thème dans le tableau suivant, les conclusions principales de l'analyse des incidences est présentée avec une catégorisation du niveau d'impact :

Nul	Faible	Modéré	Elevé

Thème	Sous-thème	Conclusions de l'analyse des incidences notables	Niveau d'impact avant mesures ERC
Milieu urbain	Intégration paysagère	L'intégration paysagère du projet est liée à la préservation des boisements et des éléments paysagers (haie, talus) existants. L'aménagement de la parcelle en projet nécessitera la mise en place des mesures d'évitement de tout impact pouvant compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.	Nul
	Urbanisme - zonage	En tenant compte du fait que le projet actuel ne porte aucune construction ni démolition, le projet est compatible avec les dispositions d'urbanisme du secteur sous condition que le règlement du PLU applicable à la zone « UL » et l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme soient respectés.	Nul
	Urbanisme - espace boisé classé		Modéré
Milieu naturel	Sites Natura 2000	Aucun effet direct du projet sur des sites Natura 2000 n'est à signaler. Les effets indirects du projet sont liés à son impact sur les continuités écologiques à l'échelle locale.	Nul
	Biodiversité, habitats et continuités écologiques	Le projet n'a pas d'impact significatif sur les continuités écologiques locales, qui sont largement absentes. Le projet n'aura donc pas d'incidence sur la continuité écologique des sites Natura 2000 à proximité du site, lesquels concernent ici les milieux littoraux et plus précisément les marais salants. La continuité entre ces habitats se fait essentiellement via le réseau hydraulique et le littoral, deux éléments que le projet n'impacte pas. La grande majorité des espèces présentes sur le site cohabitent déjà avec les êtres humains. Il s'agit d'espèces dites « anthropophiles » que l'on trouve fréquemment dans les jardins et les parcs. Le projet modifiera peu les habitats existants.	Faible

Thème	Sous-thème	Conclusions de l'analyse des incidences notables	Niveau d'impact avant mesures ERC
		La conservation des grands arbres et la marge orientale de la parcelle sera une mesure favorable à la protection des habitats des espèces qui s'y abritent.	
Eau, sol et sous-sol	Prélèvements d'eau	Le projet n'engendra pas de modification des points de prélèvement d'eau. Le projet engendra une augmentation dans la consommation d'eau potable du réseau public d'environ 319 m ³ par an, soit +17%.	Faible
	Qualité des eaux de baignade	Les mesures de suivi de qualité des eaux des piscines, lagon et tobogans existants sont suffisants. Il n'y a pas de projet de construction ou modification des piscines ou des systèmes de traitement des eaux.	Nul
	Rejets d'eau	Tous les bâtiments et emplacements existants et projetés seront raccordés au réseau d'évacuation des eaux usées existant vers le réseau d'assainissement collectif de la commune. Une augmentation modérée du flux rejeté en cohérence avec l'augmentation de la consommation d'eau potable est projetée.	Faible
	Gestion des eaux pluviales	Les eaux pluviales sont typiquement infiltrées sur les espaces verts distribués de manière homogène autour de chaque îlot de mobil-home et autour du site. En cas de forte pluie d'occurrence décennale, un dispositif de stockage et infiltration des eaux pluviales excédentaires est à prévoir.	Modéré
	Qualité des eaux pluviales et pollutions du sol et sous-sol	Lors de la phase travaux, des mesures sont à prévoir pour éviter la pollution des eaux par des produits utilisés pour la réalisation des travaux et pour éviter le ruissellement de particules de terres vers le réseau d'eaux pluviales. Il n'est pas envisagé d'incidence significative du projet sur la qualité des eaux pluviales pendant la phase opérationnelle.	Faible

Thème	Sous-thème	Conclusions de l'analyse des incidences notables	Niveau d'impact avant mesures ERC
Energie et climat	Consommation énergétique	Le projet n'engendra pas d'impact significatif sur la consommation d'énergie et sur les émissions GES du camping.	Faible
	Emissions GES		Faible
	Vulnérabilité du projet au changement climatique	Le projet de camping ne présente pas de vulnérabilité significative au changement climatique.	Nul
Santé, risques et nuisances	Trafics routiers	L'augmentation des trafics journaliers moyens sur site engendrée par le projet est considérée non-significative.	Faible
	Bruits et vibrations	Il n'y aura pas de nouveau type de bruit généré par le projet pendant la phase opérationnelle. Pendant les phases travaux et opérationnelles du projet, le site n'engendrera pas de vibrations pouvant nuire à la commodité du voisinage.	Nul
	Déchets	Les moyens existants de gestion et stockage de déchets sur site sont jugés suffisants pour assurer le stockage en toute sécurité avant l'enlèvement par les prestataires pendant la phase opérationnelle du projet.	Nul
	Odeurs	Pendant les phases travaux et opérationnelles du projet, le site n'engendrera pas d'odeur pouvant nuire à la commodité du voisinage.	Nul

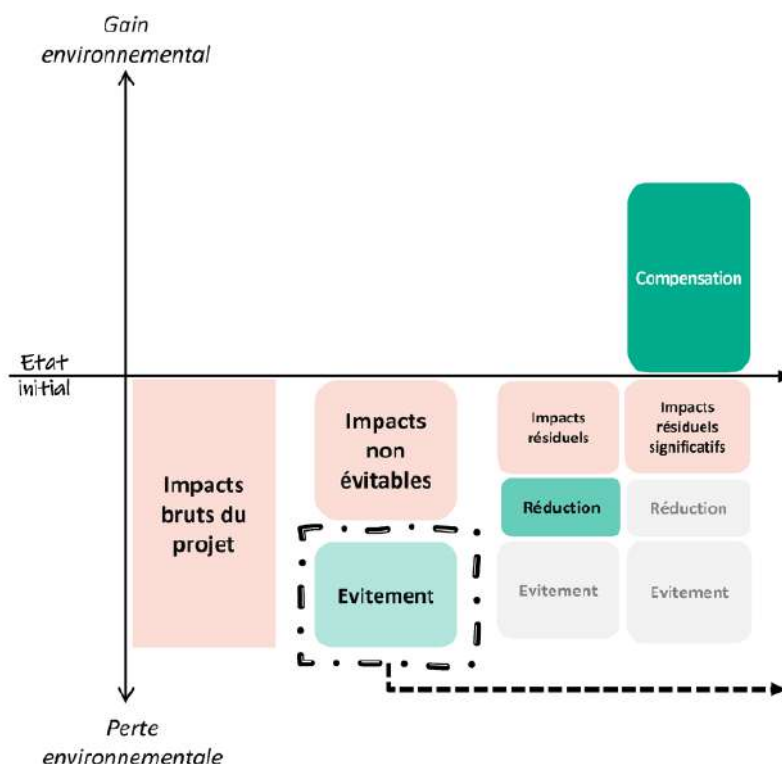
VI MESURES MISES EN PLACE POUR EVITER, LIMITER, OU COMPENSER LES INCIDENCES DU PROJET

VI.1 Introduction

Suite à l'analyse des incidences du projet, dans le cas d'un impact négatif significatif (modéré ou fort) il est proposé des mesures pour éviter ou réduire ces impacts.

Dans le cas où les impacts négatifs puissent pas être évités ou réduits (dans cet ordre) à un niveau acceptable, des mesures de compensation doivent être proposées. Il s'agit de la séquence dite Eviter, Réduire, Compenser (ERC).

Bilan écologique de la séquence « ERC »



Le tableau suivant présente une synthèse des principales mesures ERC proposées pour éviter et réduire, ou compenser le cas échéant, les impacts du projet lors des phases « travaux » (chantier d'aménagement) et « opérationnelle » (le fonctionnement normal du site après-projet) :

Incidence	Mesures ERC proposées	
	Phase travaux	Phase opérationnelle
Milieu urbain et paysager : Protection des boisements	Pour une protection optimale, il est prévu d'installer une barrière fixe à l'aplomb de la couronne de l'arbre afin de protéger le tronc et le système racinaire de l'arbre.	La pose des mobil-homes, terrasses et abris se fera sans fondation (uniquement stabilisés par parpaing posé au sol).
	La fouille des tranchées ne sera pas réalisée à moins de 2 mètres du tronc des arbres.	Il sera interdit aux propriétaires et locataires la pose des mobil-homes, terrasses, abris et chemins à proximité des troncs d'arbres.
	Les racines d'arbres d'un diamètre supérieure à 8 cm rencontrées lors des fouilles ne doivent pas être coupées.	Le règlement intérieur du camping déjà en vigueur interdit de planter des clous dans les arbres, de creuser le sol, et d'allumer des feux ouverts.
	Dans le cas où les fouilles restent ouvertes plus d'une semaine, elles seront couvertes d'une toile ou géotextile afin de conserver l'humidité du sol.	
Milieu naturel : Conservation et création des habitats et continuités écologiques	Aucun des travaux d'aménagement n'aura lieu la nuit, de manière à préserver la quiétude des espèces nocturnes (mammifères notamment) et leur permettre d'effectuer leurs déplacements.	La marge orientale (arbres, fourrés, ronciers) sera laissée en l'état et tous les grands arbres seront conservés sur l'ensemble de la zone d'extension.
	Le bois mort (souches, tas de branches...) sera déplacé dans la marge orientale du site ; il constituera un micro-habitat favorable aux insectes et aux reptiles.	Les plantations d'ornement privilégieront les espèces végétales locales, favorables à la faune.
	Les opérations d'entretien des haies et des arbres auront lieu en-dehors de la période de nidification des oiseaux.	
	Il ne sera pas installé de clôtures ou murs supplémentaires et de prioriser des chemins d'accès à faible circulation afin d'éviter l'introduction des discontinuités additionnelles.	
Eau potable : Mesures permettant une utilisation efficace, économe et durable de la ressource	Aucune mesure nécessaire.	Les robinets, douches et WC des mobil-homes neufs seront équipés des mesures pour réduire la consommation d'eau.

Incidence	Mesures ERC proposées	
	Phase travaux	Phase opérationnelle
		L'ensemble des points d'eau accessibles par le public seront des robinetteries à arrêt automatique.
Eaux pluviales : Stockage et tamponnage de l'évènement pluvieux de référence	Les travaux seront réalisés en période climatique favorable après la fermeture de septembre.	Le fossé traversant la parcelle en projet collectera naturellement les eaux pluviales non infiltrées sur les espaces verts du site.
	Des filtres de type botte de paille ou géotextile seront installés en aval des travaux, au niveau du fossé.	Dans le cadre du projet, le fossé sera curé. Il sera par la suite entretenu régulièrement pour recevoir et infiltrer les eaux de ruissellement.
	Le chantier sera tenu avec soin et tout dépôt de déchets sur le site sera évité.	
	Les carburants, huiles et produits polluants seront stockés sur rétention étanche ou contenant double peau.	
	Les éventuels déblais seront exportés (à l'exception de la terre végétale) et mis en dépôt en dehors de tout fond de vallée ou zone humide.	

Pour le projet d'aménagement du camping, il a été considéré que les mesures d'évitement et de réduction des incidences proposées sont suffisantes pour ramener les impacts négatifs résiduels à un niveau non significatif. Ainsi, des mesures compensatoires ne sont pas nécessaires.

VII SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES EXAMINEES ET RAISONS DES CHOIX

En vue des incidences que pourrait avoir le projet tel que présenté dans cette étude d'impact, plusieurs choix de substitution / solutions alternatives ont été évalués.

Premièrement, l'achat et aménagement d'une autre parcelle (changement du site pour le projet) a été examiné. En effet, la parcelle en projet, étant un espace boisé classé, elle présente des nombreuses contraintes pour son aménagement. Cette parcelle est en propriété du camping et est une des seules parcelles non-aménagées dans la zone UL (dédiée aux activités de loisir) du secteur, et donc il n'y a pas d'alternatif à proximité du site.

Deuxièmement, la possibilité de densifier les emplacements sur les espaces déjà aménagés afin d'augmenter la capacité d'accueil du site a été examiné pour les mêmes raisons que précédemment. Des emplacements vides et espaces non-aménagés sont présents sur l'espace déjà aménagé du site et donc une densification des emplacements serait techniquement envisageable. Par contre, afin de respecter le cahier des charges d'un camping 4 étoiles, la superficie moyenne des emplacements du camping ne doit pas être inférieure de 80 m². De plus, la majorité du site est un espace boisé classé et une densification sur les surfaces déjà aménagées pourrait compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements ailleurs sur le site. Depuis le rachat du camping par Monsieur BARRE, il y a eu un espacement des mobil-homes à certains endroits notamment pour préserver le système racinaire des arbres sur la partie existante. Par conséquent, il est considéré qu'un projet de densification ne serait pas d'intérêt environnemental. D'autre part, l'aménagement « respectueux » de la parcelle en projet permettrait d'assurer la conservation et la protection des boisements sur l'ensemble du site, tout en permettant une augmentation de la capacité d'accueil du camping.

Troisièmement, l'adduction des réseaux (eau potable, électricité) par des méthodes moins intrusives a été examiné afin d'éviter au maximum des dégâts possibles sur le réseau racinaire des arbres. La méthode d'enterrement par réalisation des fouilles présente un plus grand risque aux réseaux racinaires des arbres à proximité. L'enterrement des réseaux par technique de « fonçage » est potentiellement moins nuisible mais nécessite des équipements et des compétences spécialisées. Une autre possibilité, l'installation des réseaux aériens, est plus simple à réaliser mais moins esthétique et nécessiterait d'entretien complexe avec les arbres. Dans le cas des câbles électriques, la pose d'un réseau aérien pourrait également présenter des risques pour la santé humaine. Dans tous les cas, l'enterrement des canalisations d'eaux usées serait nécessaire car dépendant de l'évacuation par gravité. En conclusion, L'enterrement des réseaux par réalisation de fouilles le plus éloigné possible des arbres est considéré un choix viable et peu impactant sur les réseaux racinaires des arbres si les précautions de protection des racines présentées entre les mesures ERC sont respectés.

Il est important de rappeler que tout projet nécessite un financement (par des fonds propre et/ou l'intervention d'un établissement de prêt). La viabilité économique est donc un des éléments conditionnant le choix du pétitionnaire.

VIII CONCLUSIONS

Sur le territoire d'implantation du projet, une commune littorale munie de zones naturelles d'intérêt étendus, certains enjeux sont particulièrement forts, particulièrement la gestion de l'eau et la protection des habitats et des espèces sensibles.

Les impacts que peut avoir un tel projet d'extension d'un camping, existant depuis plus de 50 ans, sont relativement faibles et leur portée restreinte, pour la plupart, aux environs immédiats.

Les aménagements nécessaires pour l'accueil de 80 mobil-homes dans un espace boisé classé doit être mené dans le respect absolu des boisements existants. Également, la conservation des habitats identifiés par l'inventaire flore et faune, notamment la haie en marge orientale, est essentielle pour prévenir les impacts sur la flore et la faune du site.

En respectant l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction des impacts détaillés dans l'étude d'impact, il est considéré que le projet n'aura pas d'impact significatif sur l'environnement et la santé humaine.

IX GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES

Nuitée	Nuit passée dans un lieu d'hébergement payant.
Résidence mobile de loisir	Les véhicules terrestres habitables qui sont destinés à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisirs, qui conservent des moyens de mobilité leur permettant d'être déplacés par traction mais que le code de la route interdit de faire circuler.
Gaz à Effet de Serre (GES)	Un gaz à effet de serre (GES) est un gaz présent dans l'atmosphère qui retient une partie de la chaleur reçue des rayons solaires. Certains GES sont d'origine naturelle (par exemple, la vapeur d'eau ou le dioxyde de carbone) et/ou issus des activités humaines (les gaz fluorés par exemple).
Natura 2000	Le réseau « Natura 2000 », constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Chaque site dispose d'un Document d'Objetifs (DOCOB) détaillant la gestion et les enjeux spécifiques.

LIVRET B : DESCRIPTION DU PROJET

I IDENTIFICATION DU PETITIONNAIRE

PETITIONNAIRE :	LE CHATEAU DU PETIT BOIS
TYPE :	Personne Morale
SIRET :	343 194 536 00011
RAISON SOCIALE :	SAS LE CHATEAU DU PETIT BOIS
FORME JURIDIQUE :	Société par Actions Simplifiée (SAS)
ACTIVITE :	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs (5530Z)
ADRESSE du siège :	1820, « route de KERLAGADEC », 44420 MESQUER
ADRESSE du site en projet :	1820, « route de KERLAGADEC », 44420 MESQUER
REPRESENTANT (qualité) :	Madame BARRE Anastasia (Co-gérante)
NUMERO TELEPHONE:	02 40 42 68 77
ADRESSE EMAIL :	info@campingdupetitbois.com

II AUTEURS DU DOCUMENT

Créé en 1997, ETUDES ENVIRONNEMENT est un bureau d'études spécialisé dans le diagnostic, la protection de l'environnement et la prévention des risques. Les projets sont majoritairement :

- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
- Loi sur l'Eau : Installations, Ouvrages, Travaux et Activités.
- Assainissement Non Collectif.
- Etudes géotechniques préalables à la construction.

Le présent document a été rédigé par Monsieur COOKE Joshua, Ingénieur en génie chimique/biochimique, Docteur (PhD) en agronomie, alimentation et environnement et Chargé d'études à ETUDES ENVIRONNEMENT. Il a été validé par Monsieur PIERRE Willy, Ingénieur-Juriste en environnement et responsable du pôle Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de ETUDES ENVIRONNEMENT.

Le pétitionnaire a été intégré à l'élaboration du document et a validé la version présentée à la suite d'une relecture attentive.

III LOCALISATION DU SITE ET DU PROJET

III.1 Coordonnées géographiques du site

Les coordonnées géographiques (EPSG : 9794 – RGF93 v2b / Lambert-93) de l'entrée du site depuis la voie publique sont :

287581 E, 6713934 N

III.2 Références cadastrales des parcelles associées au projet

Le tableau suivant présente les références cadastrales des parcelles du site où se situe le projet :

Références de la parcelle 000 AW 8	
Référence cadastrale de la parcelle	000 AW 8
Contenance cadastrale	40 483 mètres carrés
Adresse	LE PETIT BOIS 44420 MESQUER
Références de la parcelle 000 AW 9	
Référence cadastrale de la parcelle	000 AW 9
Contenance cadastrale	3 203 mètres carrés
Adresse	LE PETIT BOIS 44420 MESQUER
Références de la parcelle 000 AW 7	
Référence cadastrale de la parcelle	000 AW 7
Contenance cadastrale	5 387 mètres carrés
Adresse	LE PETIT BOIS 44420 MESQUER
Références de la parcelle 000 AW 22	
Référence cadastrale de la parcelle	000 AW 22
Contenance cadastrale	23 440 mètres carrés
Adresse	LE PETIT BOIS 44420 MESQUER
Références de la parcelle 000 AW 23	
Référence cadastrale de la parcelle	000 AW 23
Contenance cadastrale	26 915 mètres carrés
Adresse	LE PETIT BOIS 44420 MESQUER

IV CARACTERISTIQUES DU PROJET

IV.1 Nature du projet

Le projet est l'aménagement d'un terrain attenant le site du CAMPING LE CHATEAU DU PETIT BOIS (parcelle cadastrale zone AW n°8 de la commune de MESQUER) et la création de 80 emplacements pour résidences mobiles de loisirs.

La majorité de la parcelle est actuellement un parc boisé. Il est dans l'intention du pétitionnaire de conserver tous les arbres et d'installer les chemins d'accès, parkings, équipements et emplacements pour mobil home d'une manière à ne pas compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements existants.

Sur la parcelle en projet, l'espace qui sera occupé par l'extension du terrain de camping est représenté par le remplissage rouge sur la prise de vue aérienne ci-après. Des espaces situés à l'Est de la parcelle (remplissage vert) seront maintenus en zones naturelles arborées sans activité touristique.

Prise de vue aérienne du camping (délimité par le tiret jaune) montrant la zone en projet d'aménagement (rouge) et la zone à laisser en espace naturel (vert)



IV.2 Nature et volume de l'activité

Le tableau suivant présente l'évolution prévue des surfaces impactées par les travaux sur les parcelles cadastrées AW n°7, 8, 9, 22 et 23 de la commune de MESQUER (emprise du site) :

Type de surface	Superficie (m²)			N° unité		
	Existant (m²)	Projeté (m²)	Evolution (m²)	Existant	Projeté	Evolution
Superficie totale du site	99428	99428	0	-	-	-
Bâtiment	1557	1557	0	24	24	0
Piscine extérieur	1128	1128	0	3	3	0
Surface imperméabilisé (voirie/parking/aire de jeu)	6262	6262	0	-	-	-
Surface semi-perméable (chemins)	10204	12318	2114	-	-	-
Emplacements mobil-home	32242	47500	15258	196	276	80
<i>dont emplacements locatifs</i>				96	176	80
<i>dont emplacements propriétaires</i>				80	80	0
<i>dont emplacements vides</i>				20	20	0
Emplacements camping-car	1673	1673	0	16	16	0
Espaces verts (pelouse/talus/haie/etc.)	46363	28990	-17372	-	-	-

La surface totale aménagée ou remaniée sur la surface cadastrale du camping sera d'environ 17372 m².

Le projet est soumis à demande de permis d'aménager. Les éléments de la demande de permis précisant en détail et graphiquement la nature, la consistance, le volume et l'objet des travaux envisagés sont annexés à ce document.

IV.3 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de permettre le développement économique du camping avec des équipements qualitatifs et intégrés à leur environnement et d'assurer la pérennité de l'emploi des deux gérants, Madame BARRE Anastasia et Monsieur MONTMIREL Gilles, ainsi que leur équipe d'employés permanents et saisonniers (effectif entre 5 et 15).

V PRESENTATION DU SITE : SITUATION ACTUELLE

V.1 Historique et situation administrative

La Société par Actions Simplifiée (SAS) « LE CHATEAU DU PETIT BOIS » a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 18/12/1987 au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-NAZAIRE, pour une activité d'exploitation de terrain de camping, avec date de commencement de l'activité le 01/04/1988.

L'activité de la société a été changée le 15/10/2001 pour l'exploitation de « terrain de camping avec vente de produits d'épicerie restaurant débit de boissons vente de mobile home ».

La société a été reprise par Monsieur MARIN Francis en 2005 et Monsieur MARIN Christophe a rejoint la société en tant qu'associé-gérant de 2009 à 2021.

Le 03/05/2021, la société est cédée à la SAS « FIBA », dirigée par Monsieur BARRE Philippe. La SAS « GINA » dirigée par Madame BARRE Anastasia et Monsieur MONTMIREL Gilles est créée le 29 mars 2023 pour garantir la direction du camping au nom commercial de « CAMPING SUNELIA LE PETIT BOIS ».

Le camping est classé 4 étoiles depuis le 13/06/2022 par ATOUT FRANCE (l'Agence de développement touristique de la FRANCE sous la tutelle du ministre chargé du tourisme), avec une capacité d'accueil de 231 emplacements et 693 personnes.

Sous sa nouvelle direction depuis 2022, plusieurs modifications ont été effectuées sur le site du camping, notamment :

- Le nombre d'emplacements total a été réduit de 231 à 212 afin d'éloigner quelques résidences mobiles de loisir (mobil-homes) du pied des arbres et de « déconcentrer » les emplacements.
- Environ 81 emplacements nus ont été convertis en emplacements pour résidences mobiles de loisirs.
- Une piscine couverte et le « lagon » extérieur ont été créés en début d'année 2022, suivi en fin d'année par la construction d'un bâtiment d'accueil au Sud du site.
- Le bloc sanitaire collectif, au centre du site, a été fermé. Il lui a été préféré des sanitaires individuels pour chaque emplacement (chaque mobil-home dispose d'au moins 1 WC et des blocs sanitaires privatifs ont été construits pour les 16 emplacements nus restants).
- Une clôture a été montée autour de la parcelle cadastrale AW n°22 en 2023 afin de créer un enclos pour chèvres et moutons.

Un projet d'extension du camping a été lancé en 2022 avec une demande de permis d'aménager déposée le 24/07/2022.

Une demande d'examen au cas par cas, au titre de la catégorie n°42 « Terrains de camping et caravanage », sous-catégorie a) « Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs » de l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'environnement, a été déposée par le pétitionnaire le 08/12/2022.

La demande a été référencée sous le n° 2022-6619.

L'arrêté du 11/01/2023 délivré par la préfecture de la région PAYS DE LA LOIRE « portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement extension du camping du petit bois sur la commune de MESQUER (44) » soumet le projet à étude d'impact.

La surface totale du site, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le site est comprise entre 1 et 20 hectares (9,9 ha). Le rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles, ou dans un bassin, est une opération réglementée, en application du Code de l'Environnement, articles L.214-1 à 3. Le projet est donc soumis à déclaration sous la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature Installation Ouvrage Travaux Aménagement (IOTA), article R214-1 du Code de l'Environnement.

V.2 Description de l'environnement du site

Le site du camping « LE CHATEAU DU PETIT BOIS » se situe dans la commune de MESQUER sur le territoire de la presqu'île de GUERANDE qui constitue la partie Nord de la côte atlantique du département de LOIRE-ATLANTIQUE (44). Le secteur Nord de la commune est occupé par des grands marais salants alimenté par les « traicts » ou zone d'estran au Nord. Le camping se situe plus précisément au Sud-Ouest du bourg de MESQUER et au Nord du hameau « LE LANY », sur une péninsule entourée de ces marais salants.

Le site est desservi au Sud par la route départementale n°52 qui passe d'Est en Ouest. A l'Est, on trouve un village vacances (TOURISTRA VACANCES) relié au Nord avec les nombreux chalets et hébergements du CCAS (VILLAGE VACANCES CEVEO).

Vue aérienne du site (délimité par un trait en pointillé jaune) et ses alentours ⁴



⁴ Source : Photographie aérienne de LOIRE-ATLANTIQUE - 2022

V.3 Description des installations existantes

V.3.1 Accès et parking

L'accès au camping se fait depuis la route départementale n°52, au Sud du site. Un parking pour visiteurs se situe à l'Ouest de l'entrée principale.

Chaque emplacement est muni d'un espace de stationnement (V.L.), soit sur l'emplacement, soit à proximité de l'emplacement.

Vue de l'accès au site de la route départementale n°52 (03 juin 2024)



V.3.2 Bâtiments et installations

Le site dispose de nombreux bâtiments et installations. La majorité des bâtiments, situés au centre du site (Manoir, longère, annexes, locaux), sont à usage privé. Le manoir a été l'habitation de Madame BARRE (co-gérante) jusqu'à juin 2024 et reste inoccupée depuis.

Un bâtiment isolé se situe à l'Ouest du site, il s'agit des anciens sanitaires collectifs (fermés depuis 2022).

Les bâtiments et installations ouverts aux vacanciers et résidents du site comprennent :

- Un accueil et laverie à l'entrée du site au Sud.
- Un restaurant/épicerie, et un parc aquatique (avec piscines extérieures, piscines couvertes et toboggans) au Nord, à côté des bâtiments à usage privé.

8 sanitaires privatifs d'une superficie individuelle d'environ 10,8 m² chacun se situent sur les emplacements camping au Sud du site.

Le tableau suivant décrit les bâtiments et autres constructions présents sur site :

ID	Description	Surface (m ²)
B1	Manoir (privé)	205,3
B2	Longère (privé)	226,1
B3	Bâtiment annexe (privé)	71,0
B4	Bâtiment annexe (privé)	68,9
B5	Bâtiment annexe (privé)	13,4
B6	Bâtiment annexe (privé)	29,5
F1	Filtre à sable	117,8
L1	Local stockage	58,2
L10	Laverie	21,2
L11	Accueil	40,3
L2	Kiosque	10,8
L3	Kiosque	34,4
L4	Local technique	16,7
L5	Local technique	16,5
L6	Bâtiment supprimé	41,6
L7	Bâtiment supprimé	14,7
L8	Bâtiment supprimé	13,4
L9	Bâtiment supprimé	24,9
P1	Piscine	190,5
P2	Pataugeoire toboggans	65,4
P3	Piscine couverte	210,2
P3	Lagon	753,9
R1	Restaurant	227,3
S1	Bloc sanitaire collectif (fermé)	220,8
S2	Blocs sanitaires privés	10,8
S3	Blocs sanitaires privés	10,7
S4	Blocs sanitaires privés	10,7
S5	Blocs sanitaires privés	10,9
S6	Blocs sanitaires privés	10,9
S7	Blocs sanitaires privés	10,6
S8	Blocs sanitaires privés	10,7
S9	Blocs sanitaires privés	10,8
Total existant		2684,2
Total démoli		94,5

**Un nouveau local a été construit à l'emplacement de l'ancien bâtiment L5.*

La localisation précise des bâtiments est présentée dans les plans de masse en LIVRET C .:

Les photographies ci-après montrent les principaux bâtiments et installations du site.

Vue du bâtiment d'accueil (gauche) et la laverie (droite) à l'entrée du site (03 juin 2024)



Vue de la longère (usage privé) et la cour centrale du site (03 juin 2024)



Vue du restaurant et épicerie (gauche) avec terrasse et la piscine couverte derrière (droite) (03 juin 2024)



Vue du Nord-Ouest du manoir (gauche) et le « Lagon » (centre) (03 juin 2024)



Vue du Nord-Ouest de l'espace aquatique et le restaurant (03 juin 2024)



Vue des anciens sanitaires collectifs (03 juin 2024)



V.3.3 Aménagements

Le camping héberge actuellement 176 « résidences mobiles de loisir » ou RML (mobil-homes, hébergements démontables) d'une superficie unitaire de 22 à 40 m² et installés sur des emplacements d'une superficie de 80 à 100 m².

80 emplacements sont loués à long-terme aux « résidents » qui y stationnent leur propre mobil-home, alors que 96 emplacements avec des modèles divers de RML appartenant au camping sont disponible en location aux « vacanciers ».

Il y également 16 emplacements pour caravanes, camping-cars ou tentes en location. Ces emplacements, d'une superficie de 80 à 100 m², sont munis chacun d'un bloc sanitaire privé (WC, douche, évier et frigo) et sont délimités par des haies.

Le tableau suivant détaille les principales informations pour chaque type d'emplacement sur site :

Type d'emplacement (et « nom commercial »)	N°	Emprise au sol RML (m ²)	Capacité (Personnes)	SdB/WC
Emplacements camping	16	0	6	1
Emplacement RML « L'INSOLITE COCO SUITE »	5	16	4	1
Emplacement RML « SUNELIA LUXE MERQUEL »	3	22	2	1
Emplacement RML « SUNELIA LUXE MINE D'OR »	5	37	6	2
Emplacement RML « SUNELIA CONFORT CASTELLI »	3	18	2	1
Emplacement RML « SUNELIA CONFORT SORLOCK »	15	26	4	1
Emplacement RML « SUNELIA PRESTIGE BACCUS »	11	30	4	1
Emplacement RML « SUNELIA PRESTIGE BELLE-ILE »	42	32	6	1
Emplacement RML « SUNELIA PRESTIGE DUMET »	12	40	8	2
Emplacements RML « vacanciers » (TOTAL)	96			
Emplacements « résidents »	80	40*		
Emplacements vides	20			
TOTAL emplacements	212			
TOTAL RML	176			

**La superficie réelle des mobil-homes appartenant aux résidents étant inconnue, une superficie de 40 m² est présumée.*

Vue des emplacements pour mobil-home (03 juin 2024)



Vue des emplacements campings avec sanitaires privatifs et haies séparatives au Sud du site



V.3.4 Alimentation en eau et électricité

Le site est raccordé aux réseaux électrique et eau potable publics. Les réseaux enterrés passent autour du site, alimentant l'ensemble des bâtiments, installations et emplacements.

Les plans de récolement des réseaux d'adduction en eau potable (AEP) et d'électricité réalisés par l'entreprise LEMEE LTP lors des derniers travaux sont présentés en annexe.

Il n'y a pas de production d'électricité sur site.

V.4 Fonctionnement du camping

V.4.1 Période d'ouverture

Entre 2022 et 2024 l'ouverture du site aux « résidents » (propriétaires des mobil-homes) était à partir de la mi-mars jusqu'à la mi-novembre. L'ouverture du site aux « vacanciers » était à partir de la mi-avril jusqu'à la mi-octobre.

En dehors de ces périodes, le camping est fermé au public et il n'y a pas de résident permanent sur site.

Afin de s'adapter à la forte variation de la demande d'hébergement touristique, une modification de la période d'ouverture du site est prévue en 2025, avec l'ouverture aux résidents et vacanciers à partir du 04 avril, et la fermeture du site le 20 septembre pour les vacanciers et la mi-octobre pour les résidents.

La fréquentation du site est caractérisée par une « haute saison » entre juillet et août, où le camping arrive souvent à sa capacité d'accueil maximale et une « basse saison » en dehors de ces mois où la fréquentation du site varie beaucoup, souvent en fonction des conditions climatiques.

Le restaurant et l'espace aquatique sont généralement ouverts à partir de la mi-avril/mi-mai et sont fermés à partir de la mi-septembre. Les horaires d'ouverture varient selon la saison et l'attraction. En situation générale, elles sont de 9h à 21h30 avec un arrêt définitif de toute activité avant minuit.

V.4.1 Fréquentation du site

En 2024, le nombre total de nuitées au camping est d'environ 19900 dont 8670 « vacanciers » (soit 44%) et 11230 « résidents » (soit 56%).

Pour les vacanciers, l'occupation du site pendant la période d'ouverture s'élève à environ 36% de la capacité d'accueil maximale. Pour les résidents, l'occupation est plus élevée, à environ 47%.

V.4.2 Restaurant

Le restaurant et épicerie sont loués, sous contrat de location, à un prestataire de service (restauration).

Le restaurant est généralement ouvert à partir de la mi-avril/mi-mai et fermé à partir de la mi-septembre. Les horaires d'ouverture varient selon la saison. En situation générale, elles sont de 9h à 21h30 avec un arrêt définitif de toute activité avant minuit.

V.4.3 Espace aquatique

L'espace aquatique est généralement ouvert à partir de la mi-avril/mi-mai et fermé à partir de la mi-septembre.

L'accès à l'espace aquatique est limité aux vacanciers et résidents.

Il n'y a pas de maître-nageur.

V.4.4 Sécurité

Lors des weekends fériés et vacances scolaires, la sécurité du site est assurée par une entreprise extérieure, sous contrat de prestation de service (Gardiennage, Surveillance, Sécurité), de 23h à 06h.

VI DESCRIPTION DE LA PHASE TRAVAUX

VI.1 Démolition/construction

Aucune nouvelle construction (avec fondation) ni démolition n'est prévue dans le cadre du projet.

L'aménagement du terrain est prévu pour l'accueil des résidences mobiles de loisirs, qui ne constituent pas des constructions mais des véhicules selon le code de l'urbanisme.

VI.2 Aménagement du terrain

Le projet ajoutera 80 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur la parcelle AW n°8.

Le plan de composition du projet, qui a été modifiée depuis la dernière demande de permis d'aménager, est fourni en annexe.

L'aménagement comprendra :

- La reprise et élargissement (6,5 m de largeur) de la voie de desserte sablée existante structurante et l'adjonction de voies sablées de desserte d'emplacements et espaces parkings.
- L'enterrement des réseaux divers jusqu'à chaque emplacement et raccordement aux réseaux existants sur site (adduction eau potable, électricité, évacuation eaux usées, etc.).
- La pose et raccordement des mobil-homes sur chaque emplacement.
- Le curage du fossé traversant la parcelle.
- La création d'une aire de jeu.
- L'installation des éclairages (sous forme de candélabres, conformément aux normes minimales en vigueur de 20 lux moyens).
- L'aménagement paysager des emplacements (plantation haies ou pose de ganivelles bois aux limites, création des chemins entre les voies d'accès et les mobil-homes).

La majorité des travaux sera mis en œuvre par une entreprise extérieure (LEMEE ETP).

VI.3 Organisation temporelle du projet

Les travaux sont envisagés sur une durée de 6 mois à partir de la fermeture du site en septembre.

L'organisation prévisionnelle du projet est, dans l'ordre :

- Installation voirie et réseaux divers (1 mois).
- Livraison et installation des mobil-homes (1,5 mois).
- Installation éclairages et aménagement paysager (1,5 mois).
- Marge de sécurité / arrêt de travaux pendant la période hivernale (2 mois).

La fin des travaux est envisagée avant le mois d'avril afin de mettre les nouveaux emplacements en location à l'ouverture du site.

VII DESCRIPTION DE LA PHASE OPERATIONNELLE : SITUATION PROJETEE

VII.1 Description des installations projetées

VII.1.1 Bâtiments et installations

Le nombre et l'emploi des bâtiments existants resteront le même à ce qui est décrit pour la situation actuelle, sous réserve des changements non-liés au projet actuel.

VII.1.2 Aménagements

Le nombre d'emplacements sera augmenté de 80, le nombre total d'emplacements de camping, caravanage et de résidence mobil de loisir sera ainsi porté à 292.

Tous les nouveaux emplacements seront munis d'un mobil-home d'une superficie de 40 m², avec bardage et terrasse en bois naturel.

Représentation visuelle de l'extérieur du modèle de mobil-home prévu sur les emplacements en projet (« Rapidhome Elégance ev2023 »)



La fiche complète des caractéristiques du modèle de mobil-home prévu est fournie en annexe.

VII.1.3 Changement de destination des terres

Le secteur du camping, y compris la parcelle en projet, est délimité par le PLU de la commune en zone « UL » (*zone destinée à accueillir les activités sportives, de loisirs et de tourisme, ainsi que les campings-caravanings, parcs résidentiels de loisirs et activités d'hôtellerie*). Il n'y aura donc pas de changement de destination des terres.

Le maintien total du patrimoine arboré a pour but de conserver l'aspect boisé de la parcelle.

VII.1.1 Accès et parking

L'accès à la voie sablée interne structurante de la partie extension se fera depuis le camping actuel.

La voie principale du projet, de 6,5 m de largeur, permettra la desserte aisée et le déplacement aisé des mobil-homes ainsi que le stationnement de véhicules des usagers et visiteurs le long des emplacements. Des voies secondaires permettront l'accès aux emplacements.

Des espaces parking seront mis à disposition pour chaque emplacement, soit sur l'emplacement lui-même, soit à proximité (voir le plan de composition fourni en annexe).

VII.1.2 Alimentation en eau et électricité

Les mobil-homes ajoutés pour le projet seront raccordés aux réseaux d'électricité et eau potable existants.

Il n'est pas prévu de modification des raccordements aux réseaux publics.

VII.2 Fonctionnement du camping

VII.2.1 Période d'ouverture

Il n'y aura pas de changement de la période d'ouverture lié au projet.

VII.2.2 Fréquentation du site

En tenant compte de l'augmentation de la capacité d'accueil des vacanciers (80 nouveaux mobil-homes) et la période d'ouverture modifiée à partir de 2025, il est estimé environ 12000 nuitées par an après-projet pour les vacanciers seuls, soit une évolution de +28% par rapport à 2024.

Il n'y aura pas d'augmentation du nombre d'emplacements disponibles pour location à long-terme (emplacements « résidents ») Le nombre de nuitées par an pour les résidents restera identique à la situation avant-projet.

L'évolution du nombre de nuitées après-projet sera d'environ $11230 + 12000 = 23230$ nuitées, soit une évolution de +17%.

VII.2.3 Autres activités

Le projet n'engendrera pas de changement dans les autres activités (restauration, baignade, animation, etc.) déjà réalisées sur site.

VIII MOYENS DE PREVENTION ET D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

VIII.1 Moyens internes

VIII.1.1 Issues routières et conditions de circulation

Afin de faciliter l'accès par les engins de lutte contre les incendies et les véhicules de transport sanitaire :

- L'accès principale et les voies centrales font une largeur de 6,5 mètres hors accotement.
- Le stationnement des véhicules est interdit sur ces voies.
- Une sortie de secours d'une largeur minimale de 3 mètres en plus de l'accès principal pour les terrains de camping totalisant au plus 200 emplacements.
- Les issues sont signalées, balisées et éclairées.
- Des aires de retournement sont à garder pour toute voie en impasse de 200 mètres ou plus.

La vitesse de circulation autour du site est limitée à 10 km/h et la circulation est interdite entre 22 h et 7 h.

VIII.1.2 Dispositif de lutte interne contre l'incendie

En cas d'incendie, des extincteurs à eau pulvérisée et à poudre polyvalente sont positionnées autour du site en bordure des voies principales et au maximum 50 mètres des emplacements. Les extincteurs sont d'une capacité de 6 kg minimum. Les extincteurs sont vérifiés tous les ans par un technicien agréé.

VIII.1.3 Entretien périodique du terrain

VIII.1.3.1 Obligation légale de débroussaillage

Conformément à l'arrêté préfectoral du 8 août 2000 portant réglementation en vue de prévenir les incendies de forêts dans le département de la LOIRE-ATLANTIQUE, le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé des terrains de camping et stationnement de caravanes sont recommandés sur :

- Les abords des campings sur une profondeur de cinquante mètres.
- Les abords des voies privées y donnant accès sur une profondeur de dix mètres.

VIII.1.3.2 Pratiques d'entretien périodique

Les bonnes pratiques d'entretien du terrain de camping afin de réduire le risque d'incendie sont les suivantes ⁵:

- Les toits des hébergements situés sous des couverts de résineux sont nettoyés au moins une fois par an et avant la saison estivale.
- Débarrasser le dessous des hébergements de tous matériaux.

⁵ Source : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, « La sécurité des terrains de camping : Guide pratique destiné aux professionnels de l'hôtellerie de plein air, aux collectivités locales et aux services de l'État. », 2023

- Veiller à constituer une discontinuité suffisante du couvert végétal entre les houppiers (cimes) des arbres, les constructions, les installations et entre eux.
- Éliminer les arbres morts et les branches mortes, ainsi que les rémanents (résidus laissés au sol) de coupe et de débroussaillage.
- Maintenir au pied des arbres le sol à nu afin de garantir la discontinuité du couvert végétal.
- Élaguer les arbres sur au moins la moitié de leur hauteur jusqu'à une hauteur minimale de 2,5 mètres pour les sujets de plus de 4 mètres.
- Pratiquer une coupe rase de la végétation herbacée et ligneuse basse (tiges et branches composées notamment de bois).
- S'assurer du ratissage et de l'élimination de la litière (couche supérieure du sol composée de débris organiques issus de la couverture morte) et des feuilles autour des installations de toute nature.
- À l'intérieur du camping, les haies ne doivent pas dans leur longueur présenter un facteur favorable à la propagation du feu. Pour cela, elles doivent présenter des discontinuités dans leur longueur, être d'une hauteur limitée et ne pas toucher les installations.
- Dégager les bordures des voies d'accès principales aux installations de toute végétation sur une hauteur de 4 mètres, afin de permettre le passage des engins de secours.

VIII.1.4 Dispositifs de premier secours

En cas d'accident un kit de premier secours est localisé à l'accueil.

Il n'y a pas de défibrillateur externe automatisé sur site.

VIII.1.5 Eclairage

Sur les voies principales, les bornes éclairent au minimum chaque croisement ou changement de direction ainsi que les aires de regroupement et les sorties de secours.

VIII.1.6 Communication et avertissement

L'ensemble des consignes de sécurité est transmis aux occupants du terrain par le règlement intérieur du camping et sont affichées au bureau d'accueil.

Un plan complet de l'établissement à l'entrée du camping indiquant les équipements et les moyens de secours disponibles sur le terrain de camping.

VIII.1.7 Moyens humains

Le personnel du site est formé à la procédure d'alerte, de mise en sécurité et à l'utilisation des moyens d'extinction du feu.

Au moins 1 personne de l'équipe est formée à l'emploi des moyens de secours et d'alerte, joignable à tout moment et disponible immédiatement (astreinte).

VIII.2 Moyens externes

La caserne de pompier la plus proche est celle de MESQUER à 1,3 kilomètre à l'Est. Le délai d'intervention est estimé de 12 à 15 minutes pour la commune.⁶

⁶ Sapeurs-Pompiers de LOIRE-ATLANTIQUE, Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de Loire-Atlantique : Edition juin 2022

IX CONDITIONS DE CESSATION D'ACTIVITE ET DE REMISE EN ETAT DU SITE

IX.1 Procédure

La cessation d'activité d'une IOTA pour une période de plus de 2 ans, y compris si elle est définitive, doit faire l'objet d'une déclaration par l'exploitant, ou, à défaut, par le propriétaire, auprès du préfet dans le mois qui suit :

- Soit l'arrêt définitif.
- Soit l'arrêt depuis 2 années consécutives.

La déclaration d'arrêt d'exploitation de plus de 2 ans est accompagnée d'une note expliquant les raisons de cet arrêt et la date prévisionnelle de reprise de cette exploitation. Le préfet peut émettre des prescriptions conservatoires afin de protéger la santé, la sécurité publique ou l'environnement pendant cette période d'arrêt.

Suite à la cessation d'activité, l'exploitant doit assurer la surveillance de l'IOTA, de l'écoulement des eaux, de la conservation et de l'élimination des matières polluantes dont il avait la garde ou à l'accumulation desquelles il a contribué et qui sont susceptibles d'être véhiculées par l'eau.

Lorsqu'une IOTA est définitivement arrêtée, l'exploitant ou, à défaut, le propriétaire remet le site dans un état tel qu'aucune atteinte ne puisse être portée à l'objectif de gestion équilibrée de la ressource en eau, à la santé ou à la sécurité publique.

Il informe la préfecture de la cessation de l'activité et des mesures prises.

IX.2 Affectation des bâtiments et mobil-homes

La présence des bâtiments peut entraîner, en cas d'abandon, des nuisances dommageables pour l'environnement et le paysage.

La situation des bâtiments dans un secteur urbain ne justifie pas d'envisager à terme leur destruction dans le cadre d'une remise en état.

En effet, en cas de cessation d'activité, les bâtiments et les mobil-homes pourraient trouver un repreneur ou être affectés à une autre activité conforme aux possibilités de développement définies par la commune de MESQUER.

Les bâtiments et mobil homes seront fermés.

Les piscines seront vidées et les vannes de vidange laissées ouvertes afin d'empêcher leur remplissage des eaux pluviales et de prévenir un risque de noyade.

Les installations électriques seront démontées ou régulièrement entretenues.

Les abords du site seront entretenus.

IX.3 Risque incendie

Afin d'éviter tout risque d'incendie, les bâtiments seront vidés des matières pouvant présenter un risque de combustion (hormis les matériaux constituant l'ouvrage) et l'alimentation électrique sera coupée.

Les bouteilles de gaz et autres récipients contenant des matières combustibles seront évacués.

IX.4 Déchets résiduels

Les différents dépôts et produits potentiellement polluants (produits de ménage, produits traitement d'eau des piscines, déchets divers, etc.) présentent des risques de pollution des eaux et des sols en cas de fuite, de corrosion ou de lessivage par les eaux pluviales.

La remise en état se traduirait par l'obligation faite au propriétaire de procéder à l'évacuation de tous les déchets susceptibles d'être présents. Ces déchets suivraient alors des filières agréées et bien identifiées d'élimination ou de valorisation, telles que définies au cours de l'exploitation.

X ACTIVITES : DESCRIPTION, VOLUME ET CLASSEMENT PAR RUBRIQUE

Le tableau ci-après a été établie à partir de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement définie par l'annexe de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, et des projets faisant l'objet d'une évaluation environnementale, de façon systématique ou après un examen au cas par cas, en application du II de l'article L. 122-1.

INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX, ET ACTIVITES (IOTA)					
RUBRIQUE - ALINEA	DESIGNATION DE L'OPERATION	QUANTITE AVANT-PROJET	QUANTITE PROJET	QUANTITE TOTALE	REGIME
2.1.5.0 - 2	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.	5,89 Ha	4,05 Ha	9,94 Ha	Déclaration
PROJETS, PLANS ET PROGRAMMES (R122-2)					
CATÉGORIE	PROJET	QUANTITE AVANT-PROJET	QUANTITE PROJET	QUANTITE TOTALE	EXIGENCE
42. Terrains de camping et caravanage.	Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de plus de 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.	212	80	292	Projet soumis à évaluation environnementale

XI REGLEMENTATION ET COMPLETUDE

XI.1 L'autorisation environnementale

Dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement, et la simplification des démarches administratives, depuis le 1er mars 2017 : les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), les installations, ouvrages, travaux et activités relevant de la loi sur l'eau (IOTA), aux autres projets soumis à évaluation environnementale mais non soumis par ailleurs à un autre type d'autorisation (autorisation supplétive) et, depuis 2023, les travaux miniers, soumis à autorisation sont fusionnées au sein d'une unique autorisation environnementale.

L'autorisation environnemental concerne les projets :

- Soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (dits « projets IOTA ») ; Tout projet d'installation, ouvrage, travaux ou activités (IOTA) ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques doit faire l'objet d'un dossier « loi sur l'eau » suivant deux types de procédures :
- La déclaration, si les conséquences en matière environnementale sont modérées.
- L'autorisation, si ces conséquences sont de nature à compromettre la santé et la sécurité publiques, et à porter atteinte durablement aux équilibres naturels des écosystèmes aquatiques.
- Soumis à évaluation environnementale, sans toutefois relever d'un régime d'autorisation réglementaire (notion d' « autorisation supplétive ») : suivant l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, tout projet soumis à évaluation environnementale doit faire l'objet d'une autorisation portant les mesures « Éviter-Réduire-Compenser » (ERC), afin de prendre en compte les incidences notables sur l'environnement qui ont été mises à jour grâce au processus d'évaluation environnementale (étude d'impact, instruction, avis des instances consultatives, consultation du public).

En matière d'impact environnemental, l'autorisation environnementale est demandée en **une seule fois** par le maître d'ouvrage.

XI.2 La procédure d'autorisation environnementale⁷

Afin de renforcer l'attractivité du territoire français pour les investisseurs, notamment étrangers, et de poser un cadre favorable à une réindustrialisation respectueuse de l'environnement, la loi « Industrie verte » du 23 octobre 2023 et son décret d'application du 6 juillet 2024 ont modifié la procédure d'autorisation environnementale. Pour les projets soumis à cette procédure, cette réforme réduit les délais d'instruction des demandes, tout en modernisant la participation du public.

Suite à la réforme, la procédure d'autorisation environnemental se déroule en cinq étapes.

XI.2.1 Phase amont

La phase amont, c'est-à-dire l'étape préalable facultative avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale. Il s'agit de composer d'un dossier le plus complet et régulier

⁷ Ministères aménagement du territoire et transition écologique (2024), « Autorisation environnementale : Une réforme pour accélérer la procédure et moderniser la consultation du public »

possible. Dans une logique d'accompagnement, les services de l'État (et les entités associées) peuvent être amenés à échanger avec le porteur de projet sur les principaux enjeux environnementaux afin de s'assurer que ces derniers sont correctement pris en compte.

XI.2.2 Dépôt de la demande

L'étape de dépôt de la demande d'autorisation environnementale peut être réalisée selon les deux modalités habituelles :

- La Téléprocédure « autorisation environnementale » disponible sur le site Internet : <https://entreprendre.service-public.fr/>.
- La version « papier » déposée auprès du « guichet environnement départemental » (dans ce cas, le formulaire CERFA « demande d'autorisation environnementale » n° 15964*03 est requis).

Une fois le dépôt de la demande effectué, le porteur de projet reçoit une preuve de dépôt.

XI.2.3 Vérification de la complétude et régularité

Le dossier passe à l'étape de vérification de la complétude et régularité du dossier. Pendant cette phase, le porteur de projet peut être invité à apporter des compléments.

La phase d'examen et de consultation ne débute qu'une fois que le dossier est déclaré complet et régulier par le préfet. Le porteur de projet en est alors informé.

XI.2.4 Phase d'examen et de consultation

L'instruction du dossier par les services de l'État, les consultations obligatoires des différents organismes et instances compétents, les consultations des conseils municipaux et autres collectivités locales intéressées et la participation du public sont alors conduites en même temps.

Pendant cette phase, le service « coordonnateur » (il s'agit du service chargé de la police de l'eau pour les projets d'installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA) impactant l'eau et les milieux aquatiques ou du service de l'inspection des installations classées pour le suivi des ICPE et des travaux miniers) peut encore demander des informations complémentaires nécessaires à garantir la protection des personnes et de l'environnement. Cette demande n'interrompt pas les délais de la procédure.

Au stade de la phase d'examen et de consultation, le dossier peut être rejeté :

- Lorsque les avis dits « conformes », c'est-à-dire les avis que l'autorité administrative compétente est tenue de suivre, sont défavorables (par exemple, l'avis du ministre des armées ou du ministre chargé des sites, etc.).
- Si le projet ne permet de garantir la protection des personnes et de l'environnement.
- Ou si le projet n'est pas compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur et qu'aucune mise en compatibilité n'est engagée.

Ce rejet est alors signifié au porteur de projet sous la forme d'un arrêté préfectoral.

Menée en même temps que l'examen du dossier par les services et que les consultations obligatoires, la consultation du public dite « parallélisée » dure trois mois. Ce délai ne peut être ni suspendu ni prorogé. Les modalités de cette consultation sont, sauf cas particuliers, applicables à toutes les demandes d'autorisation environnementale, qu'elles comportent ou non une étude d'impact.

La conduite de cette procédure est confiée à un commissaire enquêteur (ou, si nécessaire, une commission d'enquête) désigné par le président du tribunal administratif.

Elle est majoritairement menée par voie dématérialisée. Le commissaire enquêteur (ou le président de la commission d'enquête) rend ainsi publics, tout au long de la consultation sur le site Internet dédié à la consultation :

- Les différents avis des instances consultées dès qu'ils sont émis.
- Les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire.
- Les observations et les propositions du public.
- Le cas échéant, les réponses du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public ainsi que les organismes et instances consultés.

En complément de la consultation dématérialisée, deux réunions publiques doivent obligatoirement être organisées, la première (réunion d'ouverture) dans les quinze premiers jours à compter du début de la consultation, la seconde (réunion de clôture) dans les quinze derniers jours. La participation du pétitionnaire à l'organisation de ces réunions, qui sont pilotées par le commissaire enquêteur, est encouragée.

Un support « papier » peut être mis à disposition, sur demande, par exemple dans les espaces France services ou encore dans la mairie de la commune d'implantation du projet. En plus, le commissaire enquêteur (ou, le cas échéant, la commission d'enquête) peut tenir des permanences pour recueillir les observations et propositions du public.

Le commissaire enquêteur (ou la commission d'enquête) rend son rapport et ses conclusions motivées au préfet dans un délai de trois semaines à compter de la fin de la consultation du public. Dans ce délai, un échange avec le pétitionnaire est organisé afin qu'il puisse faire part de ses observations. Contrairement à l'enquête publique, les conclusions motivées rendues dans le cadre de la consultation parallélisée ne comprennent pas d'avis formel (favorable ou défavorable).

Les différents frais liés à cette consultation du public sont à la charge du pétitionnaire (notamment les frais de publicité, d'affichage, de reprographie éventuelle, le défraiement du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête). Le pétitionnaire doit proposer un site Internet dédié à la consultation, également à sa charge, permettant la mise en ligne de toutes les informations et documents utiles, notamment les avis des instances consultées, le recueil des observations et propositions du public et, le cas échéant, les informations complémentaires apportées par le pétitionnaire.

XI.2.5 Phase de décision

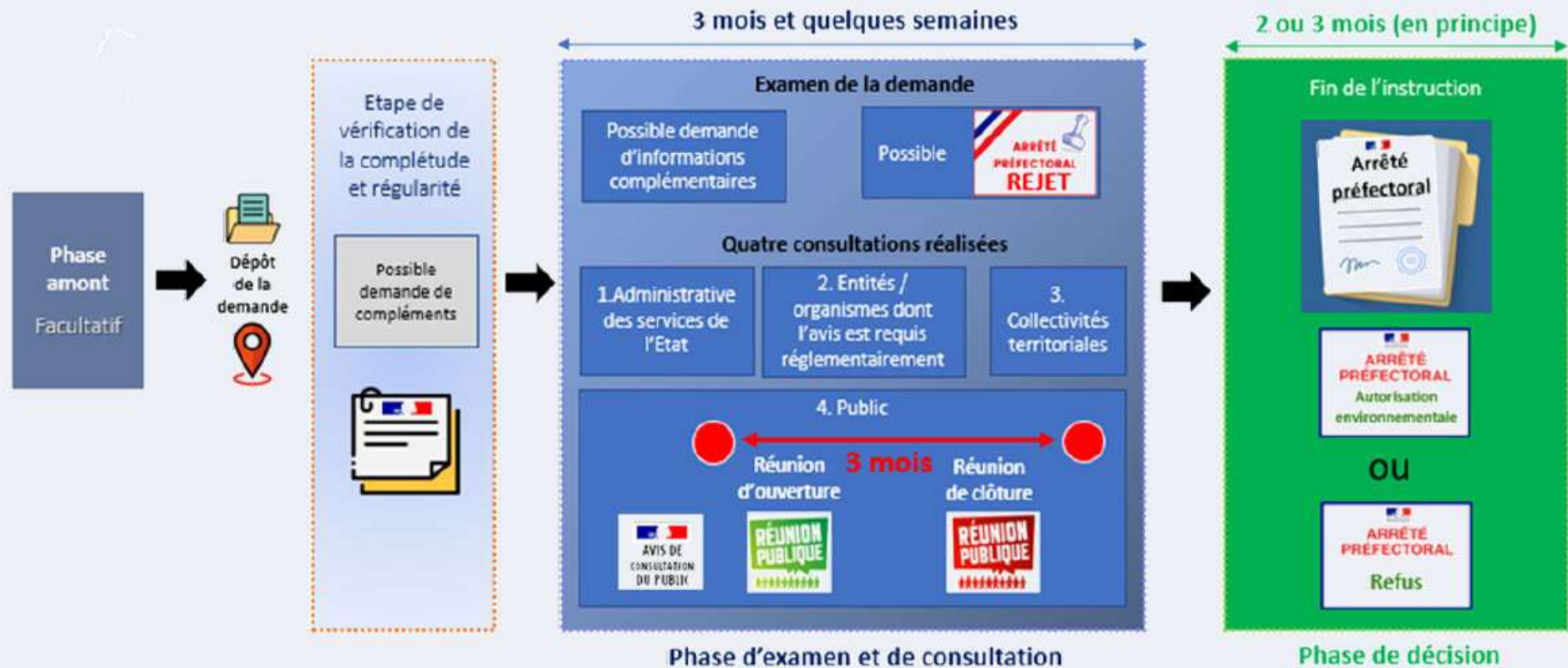
Pendant la phase de décision, qui suit la phase d'examen et de consultation, le service « coordonnateur » s'assure que l'ensemble des enjeux environnementaux ont été correctement pris en compte et propose à l'autorité administrative une décision :

- Soit favorable, éventuellement assortie de prescriptions.
- Soit défavorable, qui prend la forme d'une décision de refus, justifiée par des insuffisances en matière de protection des personnes ou de l'environnement.

Un échange contradictoire est proposé au porteur de projet sur la base du projet de décision avant que cette dernière ne soit adoptée. Il peut faire valoir ses observations et suggestions.

Cette période dure en principe 2 mois à compter de l'envoi par le préfet au pétitionnaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur ou de la synthèse des observations et propositions du public et des réponses du pétitionnaire. Le préfet peut décider de consulter des instances départementales spécialisées, telles que le CODERST ou la CDNPS. Dans ce cas, la durée de la phase de décision est prolongée d'1 mois.

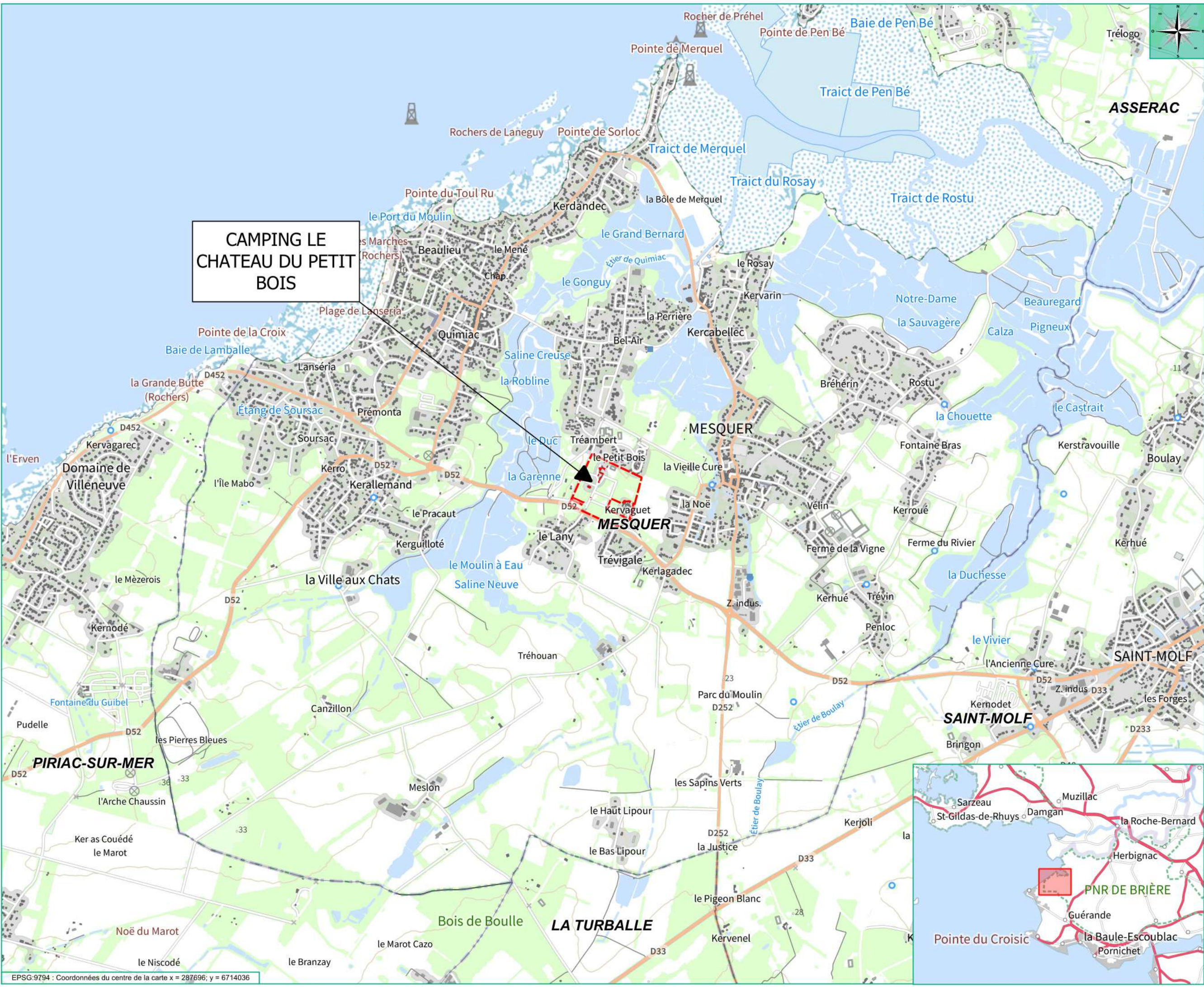
Principales étapes de l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale



LIVRET C : EMPLACEMENT DU PROJET

I PLAN DE SITUATION

Conformément à l'article R.181-13 du Code de l'Environnement, il s'agit d'un plan à l'échelle 1/20000, indiquant l'emplacement du projet et les limites communales.



CAMPING LE
CHATEAU DU PETIT
BOIS

PLAN DE SITUATION
1:20 000

SAS LE CHATEAU
DU PETIT BOIS
1820, rte de Kerlaguadec
44420 MESQUER

Légende

Installations

- Installation
- Limites de site

Limites administratives

- Commune

Logiciel d'édition : 3.34.11-Prizren
Fond cartographique : ©IGN - SCAN25®

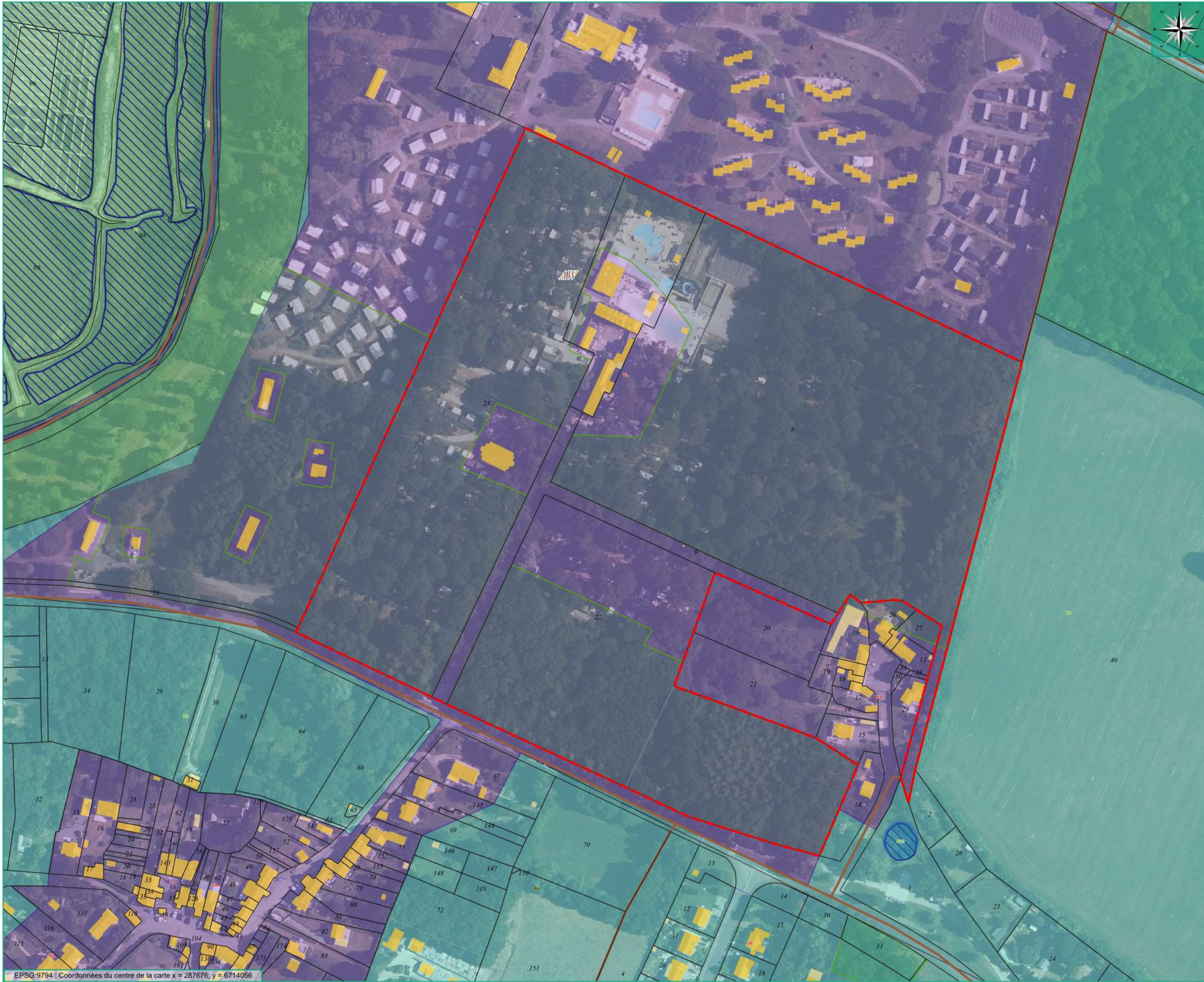
0 0,4 0,8 km

 **ÉTUDES
ENVIRONNEMENT.**
Date d'édition : 28/2/2025

II PLAN DU CADASTRE ET DU ZONAGE URBANISME

Il s'agit d'un plan indiquant les dispositions cadastrales du camping et l'affectation des terrains et des constructions à ses abords, ainsi que les zonages et réglementation du PLU de la commune de MESQUER dans le secteur du camping.

La carte est présentée à l'échelle 1/2000.



PLAN DU CADASTRE ET
ZONAGE URBANISME
1:2 000

SAS LE CHATEAU
DU PETIT BOIS
1820, "rte de Kerlagadec"
44420 MESQUER

- Légende**
- Limite de propriété
 - URBANISME**
 - Zones Humides
 - Espace boisé classé
 - Sentier piéton
 - Droit de préemption départemental
 - Droit de préemption urbain
 - sentiers inscrits au PDIPR
 - Zone de présomption archéologique

III PLAN AVANT-PROJET

Il s'agit d'un plan de masse indiquant l'état actuel du terrain.

La carte est présentée à l'échelle 1/1500.

Nom	DETAIL
B1	Manoir (privé)
B2	Longère (privé)
B3	Bâtiment annexe (privé)
B4	Bâtiment annexe (privé)
B5	Bâtiment annexe (privé)
B6	Bâtiment annexe (privé)
F1	Filtre à sable
L1	Local stockage
L10	Laverie
L11	Accueil
L2	Kiosque
L3	Kiosque
L4	Local technique
L5	Local technique
L6	Bâtiment supprimé
L7	Bâtiment supprimé
L8	Bâtiment supprimé
L9	Bâtiment supprimé
P1	Piscine
P2	Pataugeoire toboggans
P3	Piscine couverte
P3	Lagon
R1	Restaurant
S1	Bloc sanitaire collectif (fermé)
S2	Blocs sanitaires privés
S3	Blocs sanitaires privés
S4	Blocs sanitaires privés
S5	Blocs sanitaires privés
S6	Blocs sanitaires privés
S7	Blocs sanitaires privés
S8	Blocs sanitaires privés
S9	Blocs sanitaires privés



PLAN AVANT-PROJET
1:1 500

SAS LE CHATEAU
DU PETIT BOIS
1820, "rte de Kerlagadec"
44420 MESQUER

Légende

Réseaux

Fossé eaux pluviales

Clôture

Elements paysagers

Haie existante

Talus existant

Arbre

Installations

Limites de site

Batiment existant

Emplacements camping existants

Hangar/Local existant

Emplacements mobil-home existants

Dalle béton existante

Voie stabilisée existante

Voie imperméable existante

Piscine existante

Local tiers

Hangar tiers

Local occupé par un tiers

Elément supprimé

Logiciel d'édition : 3.34.11-Prizren
Fond cartographique : PCI

0 0,03 0,06 km

ETUDES
ENVIRONNEMENT
Date d'édition : 28/2/2025

IV PLAN APRES-PROJET

Il s'agit d'un plan de masse indiquant l'état projeté du terrain.

La carte est présentée à l'échelle 1/1500.

Nom	DETAIL
B1	Manoir (privé)
B2	Longère (privé)
B3	Bâtiment annexe (privé)
B4	Bâtiment annexe (privé)
B5	Bâtiment annexe (privé)
B6	Bâtiment annexe (privé)
F1	Filtre à sable
L1	Local stockage
L10	Laverie
L11	Accueil
L2	Kiosque
L3	Kiosque
L4	Local technique
L5	Local technique
L6	Bâtiment supprimé
L7	Bâtiment supprimé
L8	Bâtiment supprimé
L9	Bâtiment supprimé
P1	Piscine
P2	Pataugeoire toboggans
P3	Piscine couverte
P3	Lagon
R1	Restaurant
S1	Bloc sanitaire collectif (fermé)
S2	Blocs sanitaires privés
S3	Blocs sanitaires privés
S4	Blocs sanitaires privés
S5	Blocs sanitaires privés
S6	Blocs sanitaires privés
S7	Blocs sanitaires privés
S8	Blocs sanitaires privés
S9	Blocs sanitaires privés



PLAN APRES-PROJET

1:1 500

SAS LE CHATEAU

DU PETIT BOIS

1820, "rte de Kerlagadec"

44420 MESQUER

Légende

Réseaux

Fossé eaux pluviales

Clôture

Elements paysagers

Haie existante

Talus existant

Arbre

Installations

Limites de site

Batiment existant

Emplacements camping existants

Hangar/Local existant

Emplacements mobil-home existants

Dalle béton existante

Voie stabilisée existante

Voie imperméable existante

Piscine existante

Local tiers

Hangar tiers

Local occupé par un tiers

Elément supprimé

Emplacements mobil-home en projet

Voie stabilisée en projet

Limites emplacements en projet

Hypothèse implantation mobil-homes

Logiciel d'édition : 3.34.11-Prizren

Fond cartographique : PCI

0 0,03 0,06 km

ÉTUDES

ENVIRON-

NEMENT.

Date d'édition : 28/2/2025

LIVRET D : ETUDE D'IMPACT (HORS ANNEXES)

Dossier d'étude d'impact valant dossier d'incidence au titre de l'autorisation prévue aux articles L.214-1 et suivants du Code de l'environnement.

I DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

I.1 Contexte urbain et paysager

I.1.1 Occupation des sols

I.1.1.1 LOIRE-ATLANTIQUE

En département de LOIRE-ATLANTIQUE les sols artificialisés couvraient 14% de la superficie du département en 2020⁸ et ont progressé de 8%, soit en moyenne 800 hectares par an au cours des dix dernières années (2010-2020). Les territoires agricoles représentaient 67% du territoire, alors que les forêts, milieux humides et milieux semi naturels représentaient 17% du territoire. Les zones de loisirs et espaces verts artificialisées ou non-agricoles représentait 7% des sols « artificialisés », soit moins de 1% de la superficie totale du territoire.

Néanmoins, sur les territoires littoraux du département, la situation diffère. L'espace littoral délimité par les cinq intercommunalités côtières et représentant près d'un cinquième du département en superficie, avait 15,7% des sols artificialisés en 2016⁹. De ses espaces artificialisés, 20% portent sur des espaces dits "ouverts" tels que les espaces verts, les zones de loisirs, etc.

I.1.1.2 La commune de MESQUER

La commune de MESQUER s'étend sur 16,72 km², elle est située à l'Ouest du département en zone littorale de l'Océan ATLANTIQUE, sur la « presqu'île de GUERANDE ». Elle est catégorisée commune rurale à habitat dispersé selon le classement de l'INSEE en 2024¹⁰

Son territoire est composé de plusieurs entités paysagères. On peut situer :

- **Les zones urbaines** principalement situées au Nord de la commune, longeant la zone littorale Ouest et se concentrant plutôt au Nord de la commune.
- **La zone littorale** composée des plages et des rochers à l'Ouest et les « traicts » (ou le bras de mer) alimentant les marais salants au Nord.
- **Les zones naturelles** constitué principalement des marais salants divisant les zones urbaines du Nord au Sud.
- **Les zones agricoles** concentrées au Sud de la commune et très peu développées.

⁸ Source : Département de LOIRE-ATLANTIQUE - Base de données des modes d'occupation du sol, millésime 2020

⁹ Source : LOIRE-ATLANTIQUE.fr/ - L'occupation du sol sur le littoral de LOIRE-ATLANTIQUE

¹⁰ Source : INSEE.fr - La grille communale de densité

- **Les boisements**, spontanés ou non, se concentrant plutôt au CENTRE et à l'Ouest de la commune.

La commune de MESQUER compte 1142 Ha d'habitats naturels, soit près de 73% de sa superficie¹¹, principalement les marais salants et les « traicts » (zones vasières côtières).

Le réseau hydrographique du secteur est assez dense avec, au Sud, plusieurs plans d'eau et des ruisseaux alimentant des étiers et, au centre et au Nord, les marais salants comprenant des nombreux plans d'eau et traversés par les étiers qui se jettent finalement dans les « traicts » à la limite Nord de la commune.

I.1.2 Historique de l'aménagement du secteur

Ci-après est présentée une analyse historique du développement du site à partir des prises de vue historiques datées de l'IGN¹², avec notamment l'utilisation du terrain pour le camping à partir de 1966.

L'emprise du camping en projet est matérialisée en tirets jaunes sur les photographies.

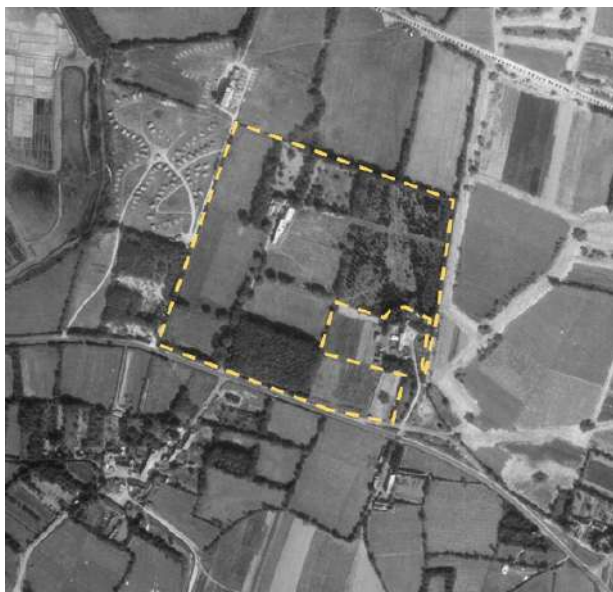


Prise de vue du 27 mai 1952

Sur la prise de vue de 1952, on voit au centre de l'image le « château » ainsi que quelques des bâtiments annexes. L'occupation des sols dans le secteur est agricole. Les seuls boisements sont un verger situé au Nord du camping (à l'emplacement actuel de la piscine) et la parcelle boisée au Sud à droit de l'entrée du site. Le fossé traversant la parcelle occidentale du site (la parcelle en projet) est déjà visible.

¹¹ Source : <https://www.MESQUER-quimiac.fr/environnement/>

¹² Source : <https://remonterletemps.ign.fr>



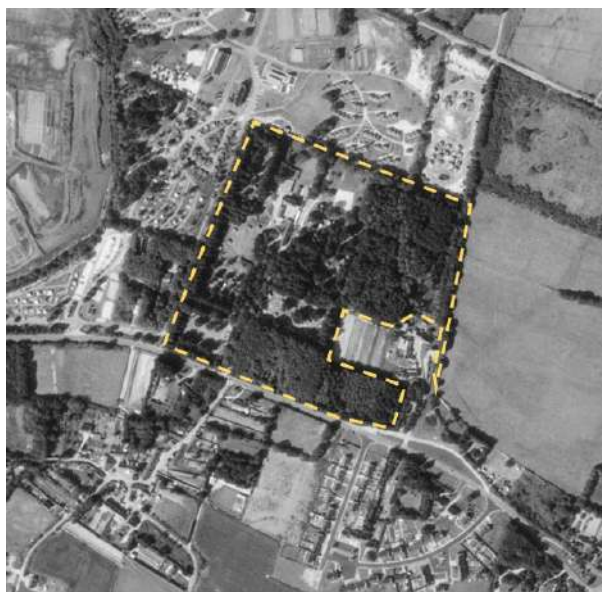
Prise de vue du 20 septembre 1966

Sur la prise de vue de 1952, plusieurs rangées d'arbres récemment plantés sont visibles sur la parcelle en projet (Nord-Est du site). L'aménagement du terrain de camping situé entre la limite Ouest du site et les marais salants est aussi présent. Tout autour du site, le remembrement des terres agricole est en cours, avec la destruction de la plupart des haies bocagères à l'Est et au Nord-Est.



Prise de vue du 03 juillet 1971

A partir de 1971, l'utilisation du site pour le camping est déjà apparente sur les photographies aériennes. Encore plus d'arbres ont été plantés sur l'ensemble du site, particulièrement au bord des terrains de camping. La construction des bâtiments (actuellement du CCAS) sur la parcelle au Nord, en dehors du camping, est aussi visible.



Prise de vue du 10 mai 1978

Entre 1971 et 1978, le bloc sanitaire (maintenant visible au centre Ouest du site) a été construit. Des chantiers de terrassement au Nord du manoir sont aussi visibles à l'emplacement actuel du restaurant et de l'espace aquatique.



Prise de vue du 28 août 1985

En 1985, un bâtiment est clairement visible à l'emplacement actuel du restaurant. Des nouvelles constructions, des tentes au Nord du manoir et des terrassements plus vers l'Ouest sont apparents.



Prise de vue du 6 août 1993

La première piscine construite au Nord du site est visible sur les photographies aériennes (en couleur) à partir de 1993.



Prise de vue du 24 mai 2004

Sur la photo aérienne datant de 2004, la deuxième piscine avec toboggans, ainsi que le terrain de sport sur le bord Nord du site sont visibles.

**Prise de vue du 23 juin 2009**

Sur la photo aérienne de 2009, des modifications faites sur la piscine au Nord du site (changement de forme et aménagement de l'espace autour) sont visibles. La zone directement à l'Est des toboggans est en utilisation comme parking (non-utilisée aujourd'hui).

**Prise de vue du 7 juillet 2013**

Entre 2009 et 2013, il n'y a pas eu de changement significatif dans l'aménagement du site, au moins en ce qui est visible sur les photos aériennes. La canopée des arbres rend peu visible les terrains de camping, mais des emplacements pour mobil-home sont en partie visibles sur la plupart du site.

I.1.1 Description du contexte du site actuel

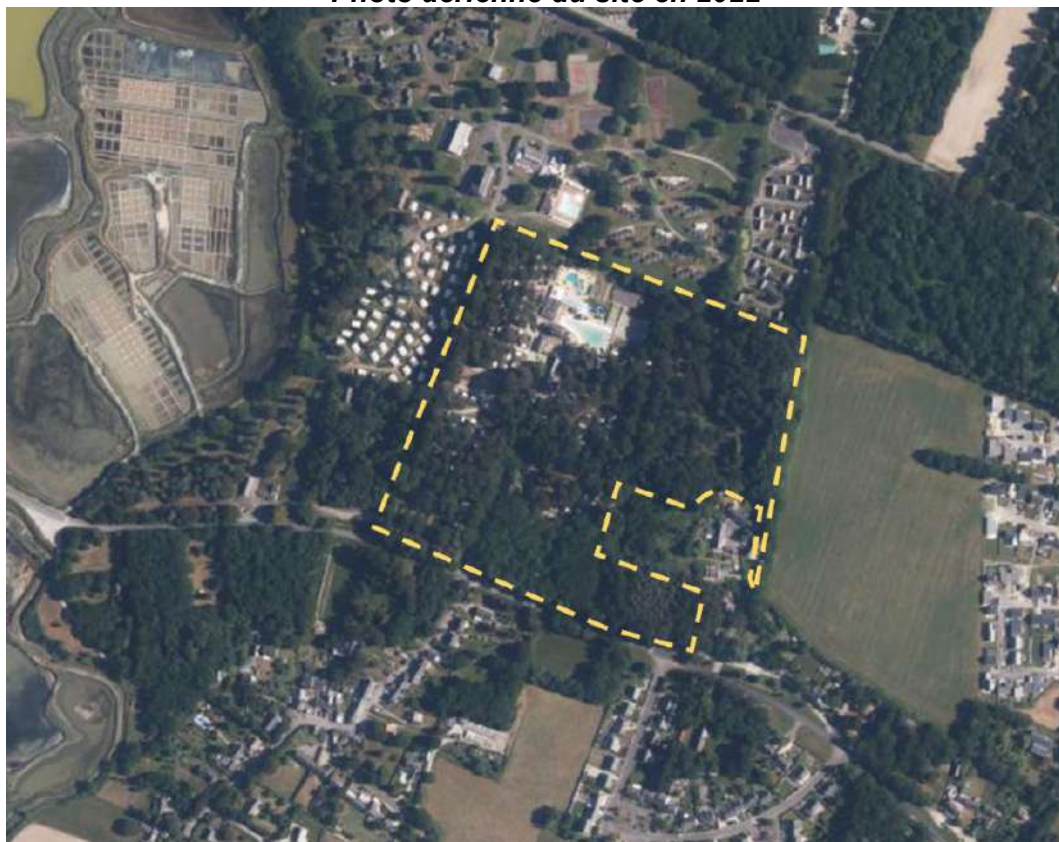
Actuellement, le site du camping fait partie d'une mosaïque d'espaces urbains, de terrains de loisirs, d'espaces naturels et de parcelles agricoles situés au centre géographique de la commune.

Le secteur représente une zone de transition entre la partie Nord de la commune face au littoral qui est fortement urbanisée et la partie Sud de la commune qui reste encore très rurale avec la présence de quelques petits hameaux. A proximité à l'Est et au Nord du site se trouve les marais salants du MES, une ancienne zone salicole et maintenant une zone naturelle.

Le camping est desservi par la route départementale n°52 traversant le secteur au Sud du site. Un bocage assez dense bloque la vue du site depuis la route sur tout le côté Sud du site. Une allée

centrale mène de l'entrée jusqu'au Nord du site. Ici se trouve la majorité des bâtiments et autres constructions du site, y compris les bâtiments privés (manoir, longère, annexes), le restaurant et épicerie ainsi que l'espace aquatique.

Photo aérienne du site en 2022¹³



Le reste du site est couvert par des boisements plus ou moins vieux (de 50 à 70 ans environ). Les emplacements pour mobil-home s'abritent sous les arbres et occupent environ 50% du site (emprise des emplacements et leurs voies d'accès). Dans la parcelle Sud du site, sous les boisements les plus anciens (voir photos aériennes du chapitre précédent) est présent un enclos pour quelques moutons et chèvres.

La parcelle à l'Est du site, qui est la parcelle en projet, n'a pas encore d'utilisation mais est entretenu ponctuellement (entretien des chemins, débroussaillage, enlèvement des branches mortes présentent un risque au public, etc.). Un talus et une haie dense sur la marge occidentale occultent la parcelle en projet des lotissements se situent plus loin à l'Ouest.

Les photographies ci-après montrent l'intégration du site dans le paysage.

¹³ Source : BDORTHO - Orthophotographie du Morbihan 2022

Vue du site depuis le Sud au niveau du carrefour entre la route départementale n°52 et la voie communale n°34 (03 juin 2024)



Vue de la voie centrale du site vers le Sud (03 juin 2024)



Vue d'un chemin menant de la voie centrale vers les emplacements pour mobil-homes à l'Est du site (03 juin 2024)



Vue de l'air de jeu au centre du site (03 juin 2024)



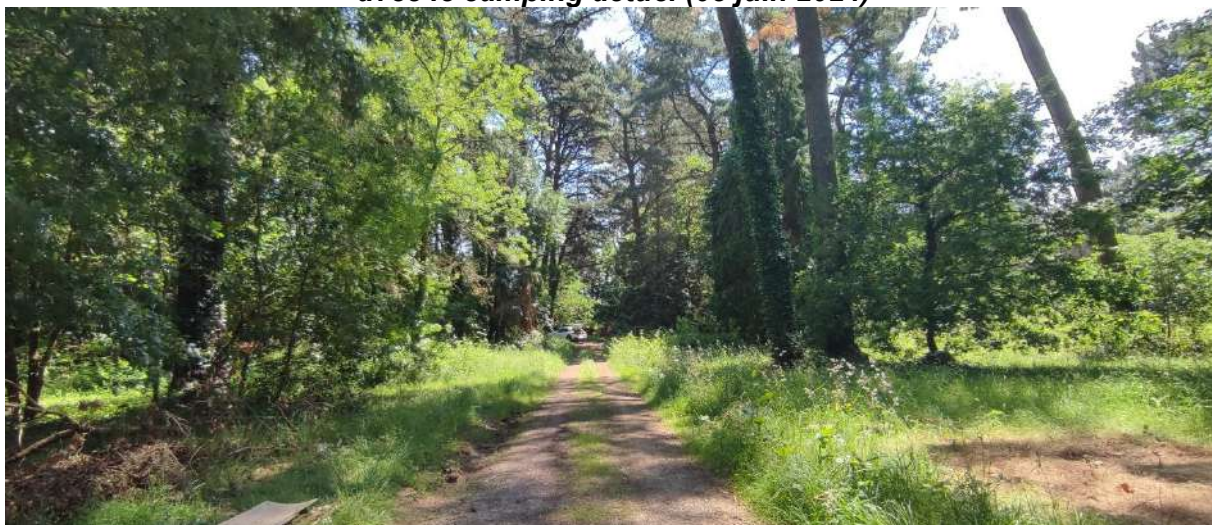
Vue de la limite de propriété Ouest du site (03 juin 2024)



Vue des aménagements paysagers en limite Nord du site (03 juin 2024)



Vue de l'Ouest de la parcelle en projet (AW n°7) depuis le chemin d'accès connectant avec le camping actuel (03 juin 2024)



Vue du Sud de la parcelle en projet (AW n°7) (03 juin 2024)



Vue de la haie en bord Est de la parcelle en projet (AW n°7) (03 juin 2024)



Prise de photo aérienne du site (© 2024 CAMPING SUNELIA LE PETIT BOIS) avec délimitation de la limite de propriété (tirets jaunes)

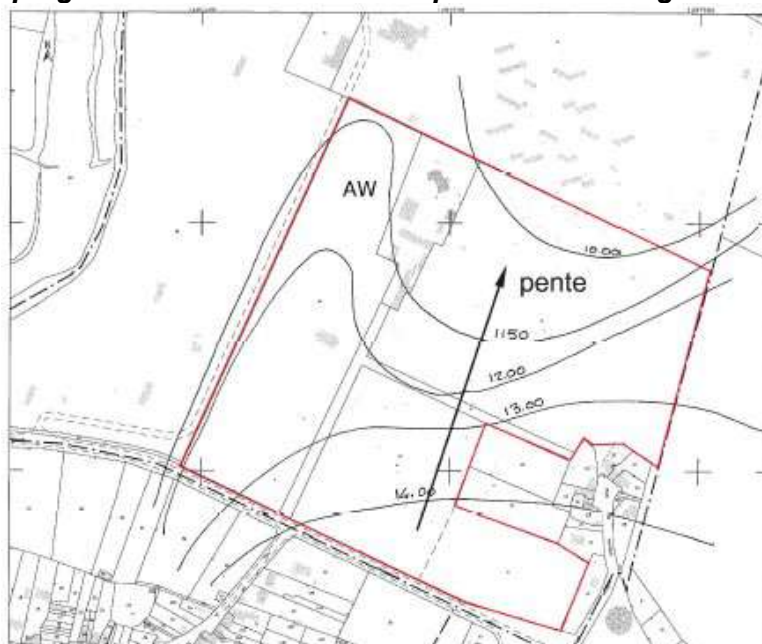


I.1.2 Topographie du site

Le terrain est relativement plat avec une légère pente orientée au Nord. Le site est localisé à un point haut du secteur. Les terrains de camping sont positionnés à des altitudes échelonnées de 36 à 39 mètres NGF.

Les parcelles objet du projet possèdent une déclivité d'environ 4 mètres entre la partie Sud-Est et la partie Nord-Ouest du site, soit 1,1% de pente. Cette inclinaison correspond à la topographie naturelle du secteur (pente vers les étiers).

Topographie du camping extrait de la demande de permis d'aménagement déposée en 2022



I.1.3 Patrimoine culturel

I.1.3.1 Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Une AVAP est, en droit d'urbanisme français, une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Les AVAP ont été instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Le « Site patrimonial remarquable de PIRIAC-SUR-MER (AVAP) » se situe à 2 kilomètres du site. Il s'agit de la cité portuaire de PIRIAC-SUR-MER reconnu pour son patrimoine et son architecture typique de granit.

I.1.3.2 Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques

Un monument historique est un immeuble (bâti ou non bâti : parc, jardin, grotte, etc.) ou un objet mobilier (meuble ou immeuble par destination) recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger pour son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique afin qu'il soit conservé, restauré et mis en valeur.

Le monument historique le plus proche du site se situe sur la commune de PIRIAC-SUR-MER. Il s'agit des « CARTES DU DIABLE », un affleurement de roche granitique orné de gravures en creux, situé à 5 kilomètres au Sud-Ouest du projet. Le projet est en dehors du périmètre de protection de ce monument.

I.1.3.3 Sites classés et inscrits

La loi du 21 avril 1906, renforcée par celle de du 2 mai 1930 et codifiée aux articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement, est l'expression de la volonté de l'État d'assurer l'inventaire et la protection des sites remarquables. La DREAL est chargée de mettre en œuvre localement la politique des sites et des paysages.

Le caractère remarquable des sites appelle, au nom de l'intérêt général, le maintien en l'état et la préservation de toutes atteintes graves. Les travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état d'un site classé sont soumis au contrôle et à l'avis préalable du ministre chargé des sites ou du préfet de département après examen par la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). En fonction de la nature des travaux, les demandes d'autorisation spéciales touchant à des sites font l'objet de procédures spécifiques conduites par les inspecteurs des sites de la DREAL.

I.1.3.3.a Le bassin du MES

Un classement du site « Le bassin du MES » est en cours depuis 2011. Ce site couvre une superficie de 2066,5 ha sur le territoire des communes d'ASSERAC, HERBIGNAC, MESQUER et SAINT-MOLF. Il regroupe en son centre trois entités paysagères successives, reliées entre elles par le cours d'eau le « MES » ayant chacune leurs qualités propres : une zone d'estran largement découverte à marée basse et recouverte à marée haute appelée localement un « traict », les marais salants et les prairies humides.

Le site en projet de classement se situe, au point le plus rapproché, à 100 m du camping.

I.1.3.4 Sites archéologiques

Les Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) sont des zones dans lesquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions

archéologiques préalablement à leur réalisation. Elles visent à préserver les éléments du patrimoine archéologique susceptibles d'être affectés par les travaux et projets d'aménagement.

Pour la commune de MESQUER, les ZPPA ont été délimitée par l'arrêté préfectoral n°463 du 21 juin 2018. L'annexe 5.5 du même PLU précisant les parcelles de la commune contenant des entités archéologiques identifiées par la carte archéologique des PAYS DE LA LOIRE ne liste aucune des parcelles du site. L'entité archéologique la plus proche du site se situe à 400 mètres au Sud à l'autre côté du lieu-dit « LE LANY ».

I.1.4 Conclusions

L'artificialisation des sols est en augmentation en LOIRE-ATLANTIQUE, avec une concentration des changements d'occupation des sols sur l'espace littoral du département (qui comprend la commune de MESQUER).

Le site du camping est un terrain boisé, à faible pente, situé au bord Sud de l'enveloppe urbaine de la ville de MESQUER. Il se situe à proximité des marais salants caractéristiques de la commune.

Le camping, étant très boisé et entouré en grande partie par des haies, est très peu visible depuis l'extérieur du site.

Le camping n'est pas à proximité d'un site patrimonial remarquable et n'est concerné par aucune prescription.

Le camping n'est pas à proximité immédiate d'un monument historique et est en dehors du périmètre de protection.

Une entité archéologique identifiée se situe à 400 mètres au Sud du camping.

Un site classé en cours de validation est recensé à proximité du camping. Le camping n'est pas dans le périmètre proposé de ce site classé.

I.2 Espaces remarquables et maritimes

I.2.1 Recensement des espaces remarquables

Le tableau suivant résume les espaces remarquables recensés dans la commune de MESQUER à proximité du site du projet :

Outil de gestion et de protections réglementaires	Connaissance
Parcs naturels régionaux : 1	ZNIEFF : 4
RAMSAR : 1	Natura 2000 : 3
Sites classés : (1)	Site géologique remarquable : 0
Sites inscrits : 0	Tourbière : -
Arrêté protection de biotope : 0	
Réserves naturelles : 0	
Réserves naturelles régionales : 0	
Réserves biosphère : (1)	

I.2.2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

I.2.2.1 Définition

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique et un bon état de conservation. Les ZNIEFF de type I représentent des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Une modernisation nationale (mise à jour et harmonisation de la méthode de réalisation de cet inventaire) a été lancée en 1996 afin d'améliorer l'état des connaissances, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF et de faciliter la diffusion de leur contenu. Les inventaires ZNIEFF sont conduits par des experts de la région dans les domaines suivants :

- Faune.
- Flore et habitats.
- Fonge.

Les données sont ensuite validées par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et publiées sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Cette validation régionale suffit à la prise en compte des nouveaux périmètres toutefois elle sera complétée par une validation nationale lorsque toute la région aura été modernisée.

I.2.2.2 Traicts et partie aval des marais salants du bassin du MES (Type I)

Le site se constitue 623,89 ha de vasières et bancs de sable sans végétation (46%), salines (40%), marais salés (8%) et fleuves et rivières (6%), repartis sur les communes de MESQUER, SAINT-MOLF et ASSERAC.

Les marais salants et « traicts » du site présentant des habitats importants pour des poissons marins, des crustacées, de la végétation unique des marais salants ainsi que des oiseaux migrateurs et hivernants.

Cette zone est également classée au titre « Natura 2000 » et partage sa superficie avec la ZNIEFF (Type I) « Marais de MESQUER-ASSERAC-SAINT-MOLF et pourtours ».

La ZNIEFF se situe, au point le plus rapproché, à 120 m du site de camping.

La fiche complète de la zone est présentée en annexe.

I.2.2.3 Marais de MESQUER-ASSERAC-SAINT-MOLF et pourtours (Type II)

Comptant une superficie de 2270,63 repartis sur les communes de MESQUER, GUERANDE, SAINT-LYPHARD, HERBIGNAC, SAINT-MOLF et ASSERAC, ce site se compose de l'ensemble des habitats bordant le petit fleuve côtier du MES jusqu'à la mer.

Le site est notable pour sa grande richesse floristique et ces sites d'intérêt national pour la nidification et hivernage d'oiseaux.

Cette zone est également classée au titre « Natura 2000 » et contient les ZNIEFF (Type II) « Traicts et Partie aval des marais salants du bassin du MES » et « Partie amont des marais salants et zones de transition ».

La ZNIEFF se situe, au point le plus rapproché, à 105 m du site de camping.

La fiche complète de la zone est présentée en annexe.

I.2.2.4 Zones résiduelles de MESQUER à la Turballe (Type II)

Cette ZNIEFF se compose de plusieurs dunes, plages, falaises et côtes rocheuses longeant le littoral des communes de MESQUER, PIRIAC-SUR-MER et TURBALLE, d'une superficie totale de 209,18 ha. Ces habitats sont notés pour abriter de nombreuses plantes rares et protégées.

Cette zone contient la ZNIEFF (Type II) « Dune de LANSERIA ».

La ZNIEFF se situe, au point le plus rapproché, à 1,47 km du site de camping.

La fiche complète de la zone est présentée en annexe.

I.2.2.5 Dune de LANSERIA (Type I)

Cette ZNIEFF de 0,71 ha se situe dans la commune de MESQUER. Il s'agit d'un petit massif dunaire à très riche végétation, y compris des espèces végétales rares et protégées.

La ZNIEFF se situe, au point le plus rapproché, à 1,47 km du site de camping.

La fiche complète de la zone est présentée en annexe.

1.2.2.6 Conclusion

Quatre sites sont recensés dans l'aire d'études, dont deux à environ 100 mètres du site.

1.2.3 Parcs Naturels Régionaux (PNR)

1.2.3.1 Définition¹⁴

Les PNR sont institués par décret le 1^{er} mars 1967. Un PNR est créé sur un territoire au patrimoine naturel et culturel riche mais à l'équilibre fragile et menacé. Un PNR a pour objet :

- De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée.
- De contribuer à l'aménagement du territoire.
- De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et de contribuer à des programmes de recherche.

Son territoire correspond à celui des communes qui adhèrent volontairement à la charte du parc. En application du Code de l'Environnement (Articles R333-2 à R333-4), la région, l'ensemble des collectivités territoriales concernées en concertation avec les partenaires intéressés, élaborent la charte du PNR. Cette charte est adoptée par décret portant classement du territoire en PNR pour une durée de douze ans au plus. Elle concrétise le projet de protection et de développement élaboré pour le territoire du parc.

1.2.3.2 PNR de BRIERE

Créé par décret ministériel du 16 octobre 1970, le PNR de BRIERE est l'un des plus anciens PNR français. La charte originelle de 1970 a été révisée à trois reprises et le territoire a été reclassé successivement en 1994, 2001 et 2014. La charte actuelle, adoptée par décret le 21 août 2014 arrive à échéance en 2026.

Alors que le classement en PNR portait en 2001 sur 17 communes, le périmètre d'étude retenu pour la charte de 2014 à 2026 concerne tout ou partie de 21 communes. L'intégration de la commune de MESQUER avait pour raison d'intégrer l'ensemble des « marais du MES » jusqu'à son ouverture vers l'océan au sein du PNR.

Le tableau suivant présente une synthèse des ambitions et 15 des mesures « phares » de la charte :

SYNTHESE DE LA CHARTE DU PNR DE BRIERE	
Ambitions pour 2025	Mesures « phares »
Maîtriser la gestion de l'espace et la qualité des paysages	<i>Mesure 1.1.1.</i> : Asseoir un développement urbain économe en espace. <i>Mesure 1.1.3.</i> : Développer la concertation interterritoriale. <i>Mesure 1.2.3.</i> : Préserver et faire découvrir les paysages. <i>Mesure 1.2.4.</i> : Maîtriser la publicité et la signalétique.

¹⁴ Source : parcs-naturels-regionaux.fr/

SYNTHESE DE LA CHARTE DU PNR DE BRIERE	
Préserver la biodiversité	<i>Mesure 1.3.1</i> : Participer à la conservation des milieux et espèces remarquables. <i>Mesure 1.3.2.</i> : Décliner la Trame Verte et Bleue sur le territoire du Parc. <i>Mesure 1.3.4</i> : Réduire la dynamique d'invasion biologique.
Gagner la bataille de l'eau	<i>Mesure 1.4.1</i> : Préserver, restaurer et entretenir les cours d'eau, les canaux et les zones humides. <i>Mesure 1.4.3.</i> : Réduire et maîtriser les pollutions domestiques, agricoles et industrielles.
Faire du Parc naturel régional un territoire exemplaire en matière de développement durable et solidaire	<i>Mesure 2.1.1.</i> : Conforter et développer les filières agricoles existantes. <i>Mesure 2.1.4.</i> : Fédérer les acteurs du tourisme autour de l'écotourisme. <i>Mesure 2.1.6.</i> : Initier de nouvelles filières durables en s'appuyant sur les spécificités et les atouts du territoire. <i>Mesure 2.1.7.</i> : Favoriser le développement d'une économie durable.
Donner à chacun le goût du Parc naturel régional	<i>Mesure 3.1.2.</i> : Faire du Parc naturel régional un lieu de diffusion et de transmission des connaissances. <i>Mesure 3.2.2</i> : Favoriser l'expression et la participation des habitants.

I.2.3.3 Conclusion

Le camping se situe dans le périmètre du PNR de BRIERE.

I.2.4 Réserves de Biosphère

I.2.4.1 Définition

Une réserve de biosphère est un territoire reconnu par l'UNESCO dans le cadre du programme sur l'homme et la biosphère (ou Programme MAB pour Man and Biosphere), qui a succédé au Programme biologique international de l'UNESCO en 1971.

Les Réserves de biosphère sont des lieux désignés par l'UNESCO pour « expérimenter et illustrer des pratiques de développement durable à l'échelle régionale, en conciliant le développement social et économique des populations avec la conservation de la diversité biologique et plus largement la protection de l'environnement, dans le respect des valeurs culturelles »¹⁵.

I.2.4.2 Réserve de Biosphère entre LOIRE et VILAINE

Un projet de candidature à la désignation en Réserve de biosphère de l'UNESCO est porté par le Parc naturel régional de BRIERE depuis 2020, en visant une désignation pour 2025.

Située sur la façade atlantique, entre l'estuaire de la VILAINE et l'estuaire de la LOIRE, la Réserve de Biosphère s'étendra sur 39 communes, y compris la commune de MESQUER pour une surface totale de 1 940 km². Le territoire est marqué par la présence de zones humides et d'espaces littoraux et maritimes, qui forment des paysages emblématiques de l'identité de la région.

À travers cette candidature, il a pour objectifs :

¹⁵ Source : <https://www.unesco.org/fr/mab/wnbr/about>

- La reconnaissance internationale de la part de l'UNESCO du projet de territoire.
- La cohérence des politiques de gestion à l'échelle des bassins versants, notamment sur les espaces naturels et agricoles.
- Le développement de coopérations entre les territoires, de l'échelle locale à l'échelle internationale.
- La valorisation des acteurs et des initiatives du territoire.
- Le développement de nouveaux projets sur le territoire.

I.2.4.3 Conclusion

Un projet de candidature à la désignation en Réserve de biosphère de l'UNESCO est en cours sur le territoire d'implantation du camping.

I.2.5 Sites RAMSAR

I.2.5.1 Définition¹⁶

La convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, appelée Convention de RAMSAR, a été adoptée le 2 février 1971 à RAMSAR. Elle engage les états membres à la conservation et à l'utilisation durable de leurs milieux humides et prévoit la création d'un réseau mondial de zones humides d'importance internationale : les sites RAMSAR.

La FRANCE a ratifié la Convention de RAMSAR en 1986 et a labellisé à ce jour (mi-2016), 44 sites s'étendant sur une superficie de plus de 3,6 millions d'hectares.

I.2.5.2 Marais salants de GUERANDE et du MES

Comptant une superficie de 5042,76 ha, le site labellisé RAMSAR est composé d'une étendue sous influence des marées (le « slikke » ou « traicts ») et des zones voisines (le « schorre ») en grande partie transformées en marais salants.

Le site est un exemple représentatif du complexe lagunes côtières/talus formant les marais salants typiques de la façade atlantique, comportant un regroupement de plus de 20 000 oiseaux d'eau en hiver, plus d'1% de la population du paléarctique occidental pour plusieurs espèces d'oiseaux d'eau en hiver et la présence d'une espèce rarissime dans le monde : la Tolypelle saline.

Le site RAMSAR est recouvert en grande partie par les sites Natura 2000 ZPS et ZSC « Marais du MES, dunes de PONT-MAHE, étang du PONT-DE-FER ».

La fiche descriptive RAMSAR de la zone est présentée en annexe.

I.2.5.3 Conclusion

Un site RAMSAR se situe, au point le plus rapproché, à 260 mètres du site de camping.

I.2.6 Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APB)

I.2.6.1 Définition

L'APB est un outil réglementaire en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Il poursuit deux objectifs :

¹⁶ Source : Les sites Ramsar français : état des lieux d'un réseau français d'importance internationale (Août 2016)

- La préservation des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie (reproduction, alimentation, repos et survie) des espèces protégées inscrites sur la liste prévue à l'article R.411-1 du code de l'environnement.
- La protection des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique.

La création d'un APB est à l'instigation du préfet de département, souvent sur propositions d'associations de protection de la nature.

La signature intervient après avis de la CDNPS et de la Chambre d'agriculture. D'autres avis peuvent être éventuellement sollicités : Conseil municipal, propriétaires, services de l'Etat, etc.

Afin de préserver les habitats, l'arrêté édicte des mesures spécifiques qui s'appliquent au biotope lui-même et non aux espèces. Il peut également interdire certaines activités ou pratiques pour maintenir l'équilibre biologique du milieu.

I.2.6.2 Conclusion

Aucun site sous APB n'est recensé à proximité du camping.

I.2.7 Tourbières

I.2.7.1 Définition

Les tourbières sont des milieux naturels abritant une biodiversité riche, sensible et menacée. Elles ont un rôle essentiel pour la régulation de l'écoulement des eaux et participent à la lutte contre les inondations.

Elles sont caractérisées par la présence quasi permanente d'eau. Cette présence d'eau ralentit la décomposition des végétaux qui s'y développent (roseaux, arbres, etc.). La matière organique se décompose difficilement et il se forme alors un sol typique : la tourbe (ou histosol), dont l'épaisseur peut varier de quelques centimètres à plusieurs mètres.

I.2.7.2 Conclusion

A l'exception des zones tourbeuses constatées dans les périmètres des ZNIEFF « Traicts et partie aval des marais salants du bassin du MES » et « Marais de MESQUER-ASSERC-SAINT-MOLF et pourtours » et les sites Natura 2000 du « Marais du MES, baie et dunes de PONT-MAHE, étang du PONT-DE-FER » (ZSC et ZPS), aucune tourbière n'est recensée dans l'aire d'études.

I.2.8 Sites d'intérêt géologique

I.2.8.1 Définition

Le patrimoine géologique est une composante du patrimoine naturel. Il inclut des éléments de surface ou souterrain, naturels et artificiels, géologiques, minéralogiques et paléontologiques dans une acception large, comprenant des objets ou des associations d'objets, des sites et des paysages exprimant des processus géologiques relatifs à la géodynamique terrestre interne et à la géodynamique externe tels que l'évolution des sols et des environnements, l'évolution climatique, etc.

Le décret n°2015-1787 du 28 décembre 2015 relatif à la protection des sites d'intérêt géologique a défini la procédure d'édiction d'un arrêté identifiant les sites d'intérêt géologique à protéger et d'un

arrêté fixant des mesures de protection des sites. Une note du 1^{er} décembre 2016 vise à préciser la réglementation applicable en matière de protection des sites d'intérêt géologique.

I.2.8.2 Conclusion

Aucun site géologique n'est recensé dans l'aire d'études.

I.2.9 Sites Natura 2000

I.2.9.1 Définition

Les sites retenus au titre du réseau « Natura 2000 » ont été identifiés comme étant des territoires dont la conservation est d'intérêt communautaire.

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) du réseau Natura 2000, désignées au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992, sont :

- Les habitats naturels d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe I de la directive), qu'ils soient en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle, qu'ils disposent d'une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ou encore qu'ils constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des six régions biogéographiques (Alpine, Atlantique, Continentale, Macaronésienne, Méditerranéenne et Boréale).
- Les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire (inscrites aux annexes II, IV et V de la directive) qu'elles soient en danger, vulnérables, rares ou endémiques.
- Les éléments de paysage qui, de par leur structure linéaire et continue ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages.

Les ZSC ont pour objectif :

- La protection de la biodiversité dans l'UNION EUROPEENNE
- Le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels (listés à l'annexe I de la directive) et des habitats d'espèces qualifiées d'intérêt communautaire.
- La mise en place des mesures appropriées pour éviter la détérioration des habitats et la perturbation d'espèces, pour autant qu'elles soient susceptibles d'avoir un effet significatif sur leur état de conservation.

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) s'appliquent sur l'aire de distribution des oiseaux sauvages située sur le territoire européen des pays membres de l'UNION EUROPEENNE. Elles concernent :

- Soit les habitats des espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive qui comprend les espèces menacées de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ou les espèces considérées comme rares parce que leurs populations sont faibles ou que leur répartition locale est restreinte ou enfin celles qui nécessitent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.
- Soit les milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices non visées à l'annexe 1 dont la venue est régulière. Une importance particulière doit être accordée à la protection des zones humides, surtout celles d'importance internationale.

Les ZPS ont pour objectif la protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés, ainsi que les aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices.

Ces espaces font l'objet de cartographies des habitats naturels sur la base d'une typologie précise, puis de DOCUMENTS d'OBJECTIFS (DOCOB). Le DOCOB indique les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles. Il précise également les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de mise en œuvre des mesures contractuelles.

I.2.9.2 ZSC Marais du MES, baie et dunes de PONT-MAHE, étang du PONT-DE-FER

La ZSC (directive « habitats ») « Marais du MES, baie et dunes de PONT-MAHE, étang du PONT-DE-FER » s'étend sur une superficie de 2688 ha, réparti sur les deux départements de LOIRE-ATLANTIQUE (76,6%) et MORBIHAN (2,1%) et une partie des eaux territoriales (21,3%). Une grande partie de cette surface est également classée en ZNIEFF type 1 et 2 et aussi inscrite comme site Natura 2000 sous la directive « oiseaux » (ZPS).

Depuis 2007, les sites Natura 2000 ZSC et ZPS du même nom disposent de leurs propres DOCOB rédigés par la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de GUERANDE ATLANTIQUE (CAP ATLANTIQUE). Les enjeux identifiés et les actions inscrites dans les deux DOCOB sont largement similaires, sauf pour ceux qui visent particulièrement les habitats et aires de reproduction, de mu et d'hivernage des oiseaux (DOCOB de la ZSC) et ceux qui visent les autres espèces et leurs habitats (DOCOB de la ZPS).

Les objectifs et actions proposées par le DOCOB sont regroupées selon 5 grandes axes :

- Les programmes d'actions de restauration ou de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- La lutte contre les espèces envahissantes (DOCOB de la ZSC uniquement).
- La sensibilisation et l'information.
- Les actions connexes.
- Les études complémentaires milieux naturels, modalités de suivi et d'évaluation.

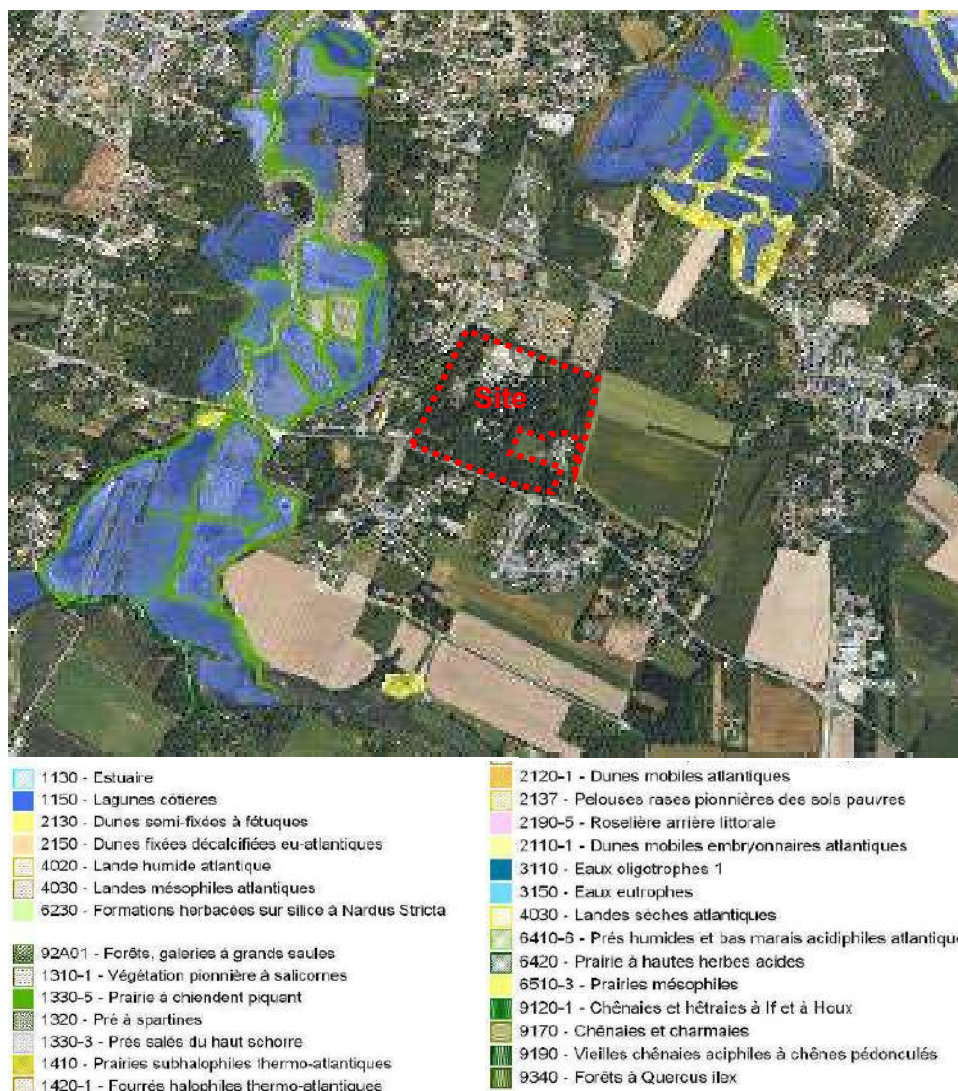
Le DOCOB du ZSC « Marais du MES, baie et dunes de PONT-MAHE, étang du PONT-DE-FER » divise les enjeux de conservation entre les six grands secteurs géographiques du site. Le secteur géographique à proximité du site est « les marais salants du MES ».

Les marais salants du MES occupent environ 450 hectares. La nature des activités humaines et la diversité des gestionnaires entraînent aujourd'hui une mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire, évolutive dans le temps et dans l'espace, rythmée par des périodes de conquête et de déprise salicole qui se succèdent. L'activité salicole et l'entretien du réseau hydraulique primaire des marais salants garantissent un gradient de salinité favorable au maintien des lagunes (vasières, cobiers, salines et claires exploités ou gérés en eau salée) et des prés salés (slikke, schorre).

Sur les secteurs non exploités du marais, d'autres milieux contribuent à une mosaïque d'habitats (roselières à fauvettes paludicoles, prairies hautes de marais, talus à végétation arbustive) favorables à la nidification de la Gorgebleue à miroir. Les bassins salicoles favorisent par ailleurs la nidification d'espèces d'intérêt communautaire : Avocette élégante, Echasse blanche, Sterne pierregarin.

Le principal enjeu pour ce secteur est la conservation de la mosaïque d'habitats en marais salants (lagunes, prés salés, roselières, prairies de marais, etc.) favorable à l'expression de la biodiversité (flore et avifaune).

La carte suivante est un extrait de la carte « Les habitats d'intérêt communautaire du bassin du MES » montrant les habitats voisinant le site du projet :



Les principaux habitats protégés formant les « marais salants du MES » sont les lagunes et eaux oligotrophes, les prairies et les dunes.

I.2.9.3 ZPS Marais du MES, baie et dunes de PONT-MAHE, étang du PONT-DE-FER

Le DOCOB du ZPS « Marais du MES, baie et dunes de PONT-MAHE, étang du PONT-DE-FER » divise les enjeux de conservation entre les six grands secteurs géographiques du site (Les landes de PEN-BE, les dunes de PONT-MAHE et la BAULE DE MERQUEL, les traicts de PEN-BE, baie de PONT-MAHE, les marais salants du MES, les marais de POMPAS et de PONT-MAHE et l'étang du PONT-DE-FER.)

Le tableau suivant présente une liste des espèces figurant à l'annexe I de la Directive « oiseaux » pour lesquelles la préservation du site est primordiale pour leur conservation :

ESPECES	FICHE D'ANALYSE <i>(la première fiche citée est la fiche principale)</i>
Aigrette garzette	Fiche « Oiseaux coloniaux des milieux boisés »
Spatule blanche	Fiche « Oiseaux coloniaux des milieux boisés » Fiche « Oiseaux des marais salants »
Avocette élégante	Fiche espèce Fiche « Oiseaux des traicts » Fiche « Oiseaux des marais salants »
Echasse blanche	Fiche espèce Fiche « Oiseaux des marais salants »
Sterne pierregarin	Fiche espèce Fiche « Oiseaux des îlots, des côtes rocheuses et de leurs alentours maritimes »
Gorgebleue à miroir	Fiche espèce Fiche « Oiseaux des marais salants »
Gravelot à collier interrompu	Fiche espèce

Le tableau suivant présente une liste des espèces figurant à l'annexe II de la Directive « Oiseaux » pour lesquelles la préservation du site est primordiale pour leur conservation :

ESPECES	FICHE D'ANALYSE <i>(la première fiche citée est la fiche principale)</i>
Bernache cravant	Fiche espèce Fiche « Oiseaux des traicts » Fiche « Oiseaux des îlots, des côtes rocheuses et de leurs alentours maritimes »
Barge rousse	Fiche « Oiseaux des traicts »
Huitrier pie	Fiche « Oiseaux des traicts » Fiche « Oiseaux des îlots, des côtes rocheuses et de leurs alentours maritimes »
Barge à queue noire	Fiche espèce Fiche « Oiseaux des traicts »
Chevalier gambette	Fiche « Oiseaux des marais salants » Fiche « Oiseaux des traicts » Fiche « Oiseaux des roselières »

I.2.9.4 ZPS MOR BRAZ

La ZPS de « MOR BRAZ » est issue du projet de réseau européen « Natura 2000 en mer ». Son étendue porte sur les eaux territoriales françaises entre la presqu'île de Quiberon (56) jusqu'au Croisic (44), soit 40 276 ha de superficie. Elle est d'importance pour les regroupements d'oiseaux marins sur la façade atlantique. Le site Natura 2000 « MOR BRAZ » est entièrement maritime, à l'exception de l'ILE DUMET.

La ZPS est fréquentée régulièrement par une quarantaine d'espèces d'oiseaux marins listées dans la directive Oiseaux, hivernants ou en halte migratoire. Elle présente également un intérêt notable pour la reproduction de certaines espèces d'intérêt communautaire, bien que sa capacité d'accueil en sites de nidification soit restreinte à l'ILE DUMET.

Le DOCOB ne précise pas de nouveaux objectifs, mais repose sur les mesures de protection offertes par les différents outils d'aménagement du territoire (PLU, SCoT, Document Stratégique de Façade, SDAGE, SAGE, PPRi, PPRt, etc.), les différents outils de conservation de la biodiversité (Site Inscrits, Réserve de chasse maritime, etc.), ainsi que la protection offerte par la maîtrise foncière (l'ILE DUMET appartient au CONSERVATOIRE DU LITTORAL) et la connectivité avec d'autres sites Natura 2000.

I.2.9.5 Conclusion

Deux sites Natura 2000 sont recensés à proximité des limites Nord et Ouest du camping, à environ 150 mètres. Un autre site Natura 2000 en mer est recensé à environ 1,5 kilomètre.

Ces sites visent majoritairement la protection des habitats et espèces des milieux humides et abords (mer, traicts, marais, lagunes, dunes, etc.).

Deux espèces figurant à l'annexe I de la Directive « oiseaux » pour lesquelles la préservation de la ZPS « Marais du MES, baie et dunes de PONT-MAHE, étang du PONT-DE-FER » est primordiale pour leur conservation, l'aigrette garzette et la spatule blanche, sont identifiés comme « oiseaux coloniaux des milieux boisés »

I.2.10 Sites du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CONSERVATOIRE DU LITTORAL)¹⁷

I.2.10.1 Définition

Le CONSERVATOIRE DU LITTORAL est un établissement public créé en 1975, dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés et accueillants dans le respect des équilibres naturels.

I.2.10.2 Bassin du MES et Marais du ROSTU

Le CONSERVATOIRE DU LITTORAL est propriétaire d'une partie des marais salants du « Bassin du MES » et des « Marais du ROSTU ». L'action du CONSERVATOIRE DU LITTORAL vise à protéger ce secteur du mitage parcellaire, à maintenir ou restaurer les bassins salicoles ou ostréicoles et à préserver les activités traditionnelles sur le marais (élevage, saliculture et ostréiculture).

La gestion quotidienne du site est assurée par la CAP ATLANTIQUE, en lien avec les communes. Le plan de gestion a été révisé en 2013. Les objectifs de gestion sont :

- Maintenir les activités traditionnelles.
- Préserver les habitats sensibles.
- Favoriser l'accueil de l'avifaune.
- Permettre au public de découvrir le site.

I.2.10.3 Conclusion

Un site CONSERVATOIRE DU LITTORAL se situe, au point le plus rapproché, à 1,3 kilomètre du site de camping.

I.2.11 Espaces maritimes ou de loisirs

I.2.11.1 Zones conchylicoles¹⁸

Le « Traict de PEN BE » est classé en zone professionnelle de production et de reparcage de coquillages vivants (zones d'élevage et de pêche professionnelle).

¹⁷ Source : <https://www.conservatoire-du-littoral.fr/>

¹⁸ Source : <https://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/>

I.2.11.2 Zones salicoles

Les « salines de MESQUER » font partie du territoire de production du « sel de GUERANDE ». Le bassin du MES compte environ 410 œillets exploités par 11 paludiers (producteurs de sel)¹⁹.

Ces zones salicoles se situent au niveau des marais salants à l'Ouest et au Nord du camping.

I.2.11.3 Zones de loisirs

Le base de loisirs nautiques le plus proche au site du camping se situe à environ 2 kilomètres. Il s'agit du port de plaisance de KERCABALLEC, une zone de mouillage organisé.

Des zones de baignade se situent à environ 1,5 kilomètre à l'Est et au Nord du site, aux plages de « SORLOCK », « LE MOULIN » et « LANSERIA ».

I.2.11.4 Conclusion

Le camping, se situant sur une commune littorale, se trouve à environ 1,4 kilomètres de la mer, des espaces maritimes et zones d'activité maritimes.

I.3 Biodiversité, trame verte et bleue

I.3.1 Définitions

I.3.1.1 Biodiversité²⁰

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

En France, 18 % des espèces ont disparu et 78 % des habitats sont dans un état de conservation défavorable. Les activités humaines sont en grande partie responsables de cette érosion significative de la biodiversité.

En 2019, le rapport de la plateforme Intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) identifie 5 causes majeures du déclin de la biodiversité :

- L'artificialisation des sols.
- La surexploitation des ressources.
- Le changement climatique.
- Les pollutions.
- Les espèces exotiques envahissantes.

I.3.1.2 Trame verte et bleue

La disparition des habitats naturels et leur fragmentation, notamment par l'urbanisation, l'agriculture intensive et le développement d'infrastructures, font partie des principales causes de l'érosion actuelle de la biodiversité. En particulier, la fragmentation des habitats entrave les déplacements de la faune, affecte le déroulement du cycle de vie des espèces et provoque une mortalité directe par collisions. À long terme, elle agit sur la structuration génétique des populations isolées, d'espèces faunistiques et floristiques.

Pour réduire cette pression et aider la biodiversité à s'adapter spatialement face au changement climatique, le développement de réseaux écologiques est largement préconisé par la communauté scientifique.

¹⁹ Source : <https://www.labaule-guerande.com/au-detour-d-une-saline.html>

²⁰ Source : <https://www.ofb.gouv.fr/>

En FRANCE, le ministère en charge de l'écologie ainsi que les collectivités territoriales portent une politique publique destinée à lutter contre la fragmentation des habitats naturels : la Trame verte et bleue (TVB).

Elle a pour objectifs :

- De freiner la disparition et la dégradation des milieux naturels, qui sont de plus en plus réduits et morcelés par l'urbanisation, les infrastructures et les activités humaines.
- D'éviter l'isolement des milieux naturels et de maintenir la possibilité de connexions entre eux.

La TVB concerne à la fois les milieux terrestres (trame verte) et les milieux aquatiques (trame bleue). Elle est formée d'un réseau de continuités écologiques, qui comprennent :

- Des « réservoirs de biodiversité » : il s'agit de zones vitales, riches en biodiversité où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri, etc.).
- Des « corridors écologiques » : il s'agit des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

I.3.2 Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)²¹ des PAYS DE LA LOIRE

Au niveau de la région, la mise en œuvre de la trame verte et bleue se concrétise par l'élaboration du SRCE. Il s'agit d'un outil d'alerte et de cadrage, copiloté par l'État et la Région, pour aider les acteurs impliqués à l'échelle locale.

Préconisé par l'article L. 371-3 du Code de l'environnement, les SRCE sont des outils d'aménagement durable d'un territoire qui contribue à un état de conservation favorable des habitats naturels et au bon état écologique des masses d'eau.

Le SRCE est constitué :

- D'un diagnostic des enjeux liés aux continuités écologiques de niveau régional.
- D'une identification et d'une localisation des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques (TVB) significatifs au niveau régional.
- D'une représentation cartographique à l'échelle du 1/100000e des continuités écologiques.
- D'un plan d'action stratégique visant au maintien ou à la restauration des continuités écologiques.
- D'indicateurs de suivi du SRCE.

Le SRCE des PAYS DE LA LOIRE est en date de septembre 2015. Il vise particulièrement à initier une appropriation le plus large possible de la notion de TVB et à assurer la cohérence avec les dispositifs existants. Cinq sous-trames ont été retenues :

- Milieux boisés.
- Milieux bocagers.
- Milieux humides.
- Cours d'eau et annexes.

²¹ Source : SRCE des PAYS DE LA LOIRE

- Milieux littoraux.

Ces sous-trames représentent un socle « minimal » qu'il convient d'adapter aux caractéristiques régionales. Les milieux ouverts patrimoniaux de type pelouse sèche ou lande non inclus dans une des sous trames précédentes ont fait l'objet d'un traitement particulier.

Pour chaque sous-trame, le SRCE a établi un diagnostic, les facteurs d'influence, les actions favorables apportées au milieu et les enjeux.

I.3.3 Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la CAP ATLANTIQUE

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

Le SCoT est un document de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créé par la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu ont été revus par l'ordonnance du 17 juin 2020 de modernisation des SCoT, afin d'être adaptés aux enjeux contemporains.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat.

Le document se compose depuis avril 2021 de deux parties principales, plus des annexes :

- Le PAS, qui remplace désormais le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.
- Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui définit des orientations localisées et parfois chiffrées autour de 3 grands thèmes : développement économique, agricole et commerce / logement, mobilités, équipements et services / transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles. Le DOO fixe des orientations applicables aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale, au travers de son Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

Le SCoT de la CAP ATLANTIQUE est un document stratégique élaboré pour et par les 15 communes du territoire, approuvé en juillet 2011 et révisé le 29 mars 2018. Le SCoT CAP ATLANTIQUE est actuellement en révision avec objectif l'approbation d'un nouveau document en 2025.

I.3.4 Les réservoirs de biodiversité identifiés

Les principaux réservoirs de biodiversité identifiés sur le territoire sont celles des espaces remarquables et protégés recensés lors du sous-chapitre précédent, notamment :

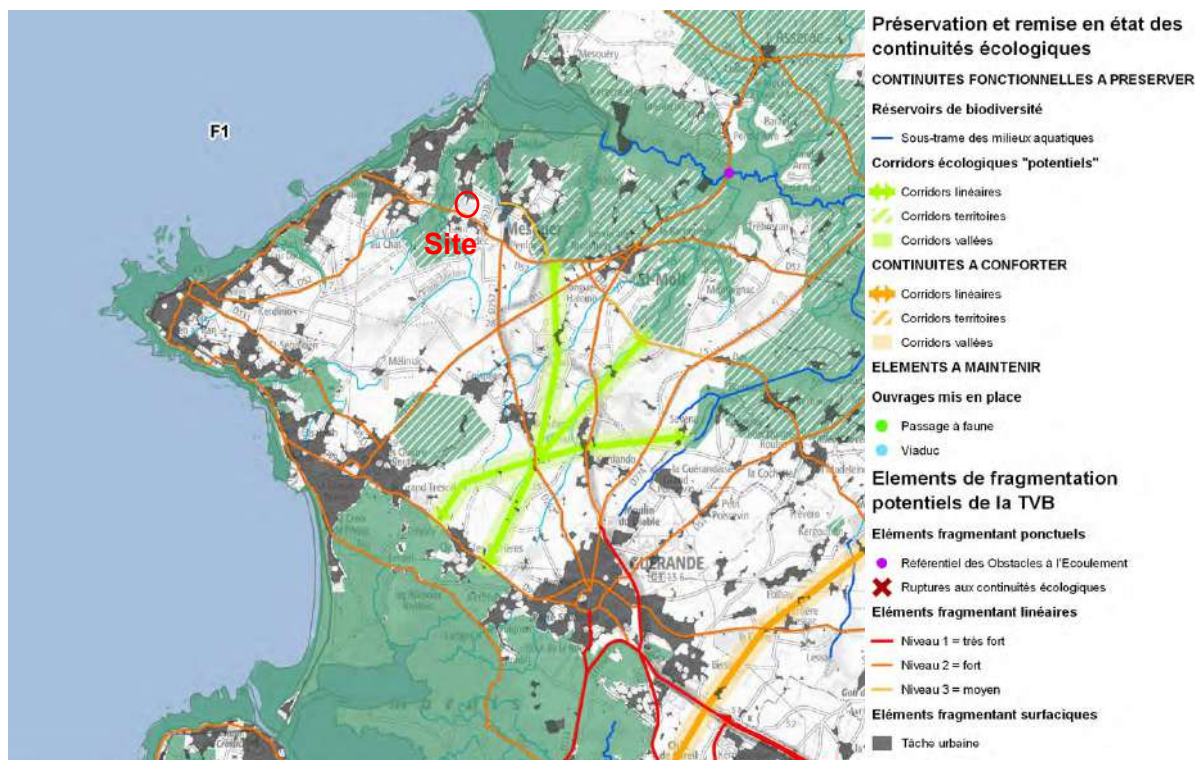
- Les sites Natura 2000 de « Marais du MES, baie et dunes de PONT-MAHE, étang de PONT-DE-FER ».
- Les ZNIEFF « Traicts et partie aval des marais salants du bassin de MES », « Marais de MESQUER-ASSERAC-SAINT-MOLF et pourtours », etc.

- Le site RAMSAR « Marais salants de GUERANDE et du MES ».

I.3.5 Les continuités écologiques identifiées

I.3.5.1 A l'échelle régionale

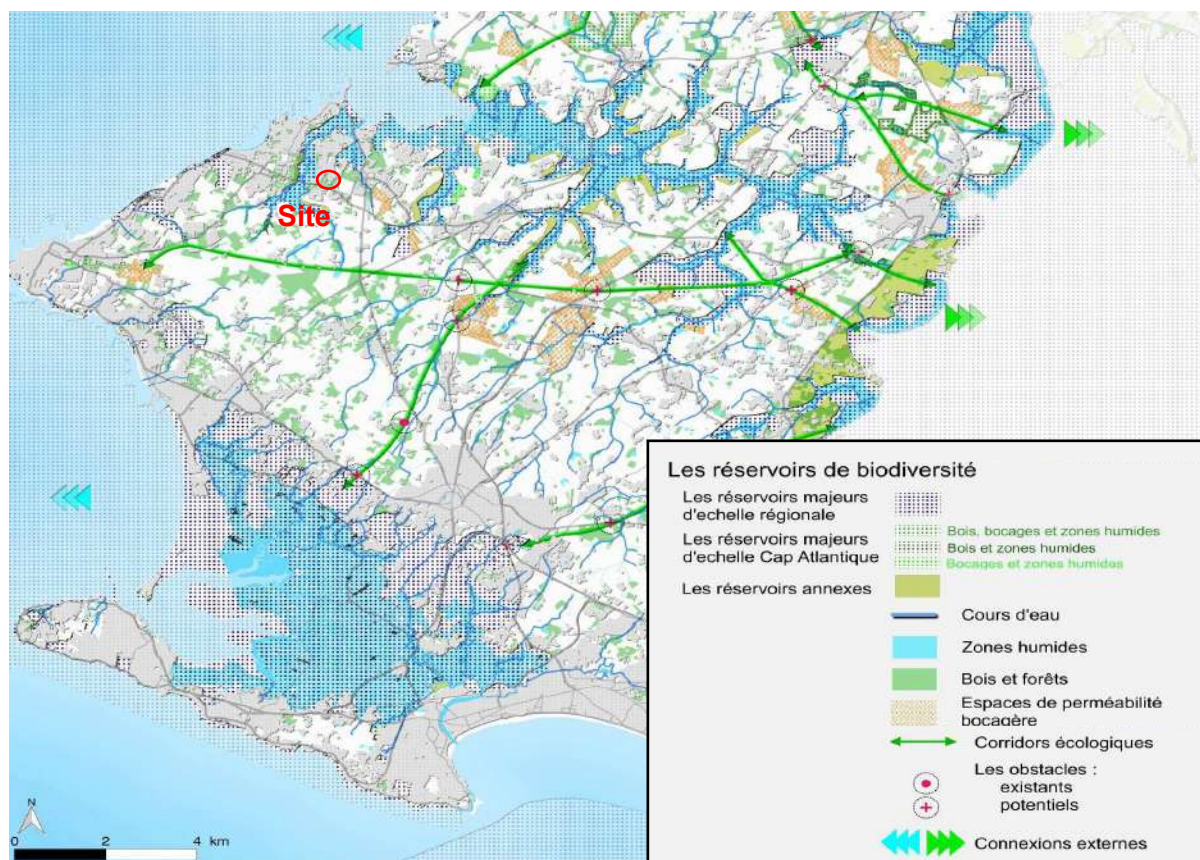
Un atlas des objectifs d'amélioration ou de préservation des continuités écologiques régionales a été produit comme partie du SRCE des PAYS DE LA LOIRE. Celle-ci n'est interprétable que à l'échelle 100 000 et donc d'une manière grossière. Un extrait de la carte pour le secteur de la presqu'île de GUERANDE est donné ci-dessous :



I.3.5.2 A l'échelle du territoire

Dans les annexes cartographiques du DOO du SCoT CAP ATLANTIQUE, une carte « conforter et préserver une armature écologique et paysagère pour gagner la bataille de l'eau, préserver la biodiversité et les paysages » présente les principaux réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques identifiés sur le territoire, ainsi que les obstacles existants et potentiels.

Un extrait de la carte DU SCoT CAP ATLANTIQUE pour le secteur de la presqu'île de GUERANDE est donné ci-dessous :



I.3.6 Diagnostic flore et faune

I.3.6.1 Généralités

Un diagnostic écologique du site et évaluation des incidences de l'extension du camping a été réalisé en 2023 par Monsieur BARUSSAUD Emilien de l'entreprise BARUSSAUD EXPERTISE TERRITORIALE (B.E.T). Cette étude a permis d'inventorier les habitats et les espèces de flore et faune présents actuellement sur le site et d'évaluer l'importance du site pour la biodiversité.

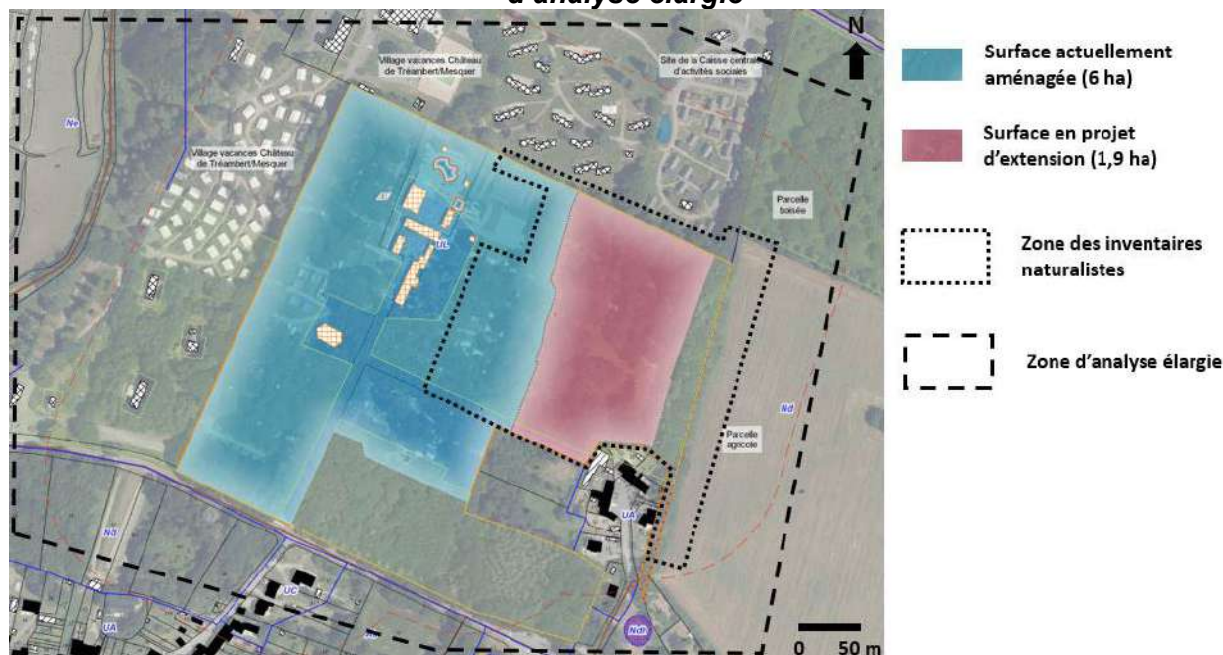
L'ensemble du rapport est présenté en annexe.

I.3.6.2 Zone d'étude et dates de prospection

La zone des inventaires naturalistes (faune, flore) comprend la zone d'extension prévue du camping ainsi que ses environs immédiats. Une zone d'analyse élargie a été retenue pour identifier les connexions écologiques existantes et évaluer les incidences de l'extension du camping.

Les prospections ont été réalisées pendant la période la plus favorable pour la détection et l'identification de la faune et de la flore, entre début avril et fin août 2023.

Le camping, son projet d'extension, la zone des inventaires naturalistes et la zone d'analyse élargie



1.3.6.3 Synthèse des observations sur les habitats et continuités écologiques présents

La majeure partie du site présente un aspect de parc, dominé par le Pin maritime et des conifères d'ornement allogènes (Sapin de Douglas, Cyprès de Lawson). La limite Nord du site se démarque par la présence de vieux chênes, dont certains abritent le Grand Capricorne.

Sur la parcelle en projet, au niveau du fossé, quelques espèces indicatrices de zones humides sont localement présentes mais ne constituent jamais le cortège floristique majoritaire.

La marge orientale de la parcelle en projet se distingue par une végétation ligneuse beaucoup plus dense composée de vieux Chênes, de Saules roux-cendrés, de Prunelliers, d'Aubépines et d'abondantes Ronces. Une partie de la marge occupée principalement par des saules roux-cendré peut être considérée comme zone humide *pro parte*.

Les environs de la zone en projet présentent une trame verte déjà largement « décousue » à l'échelle locale.

1.3.6.4 Synthèse des principales espèces observées

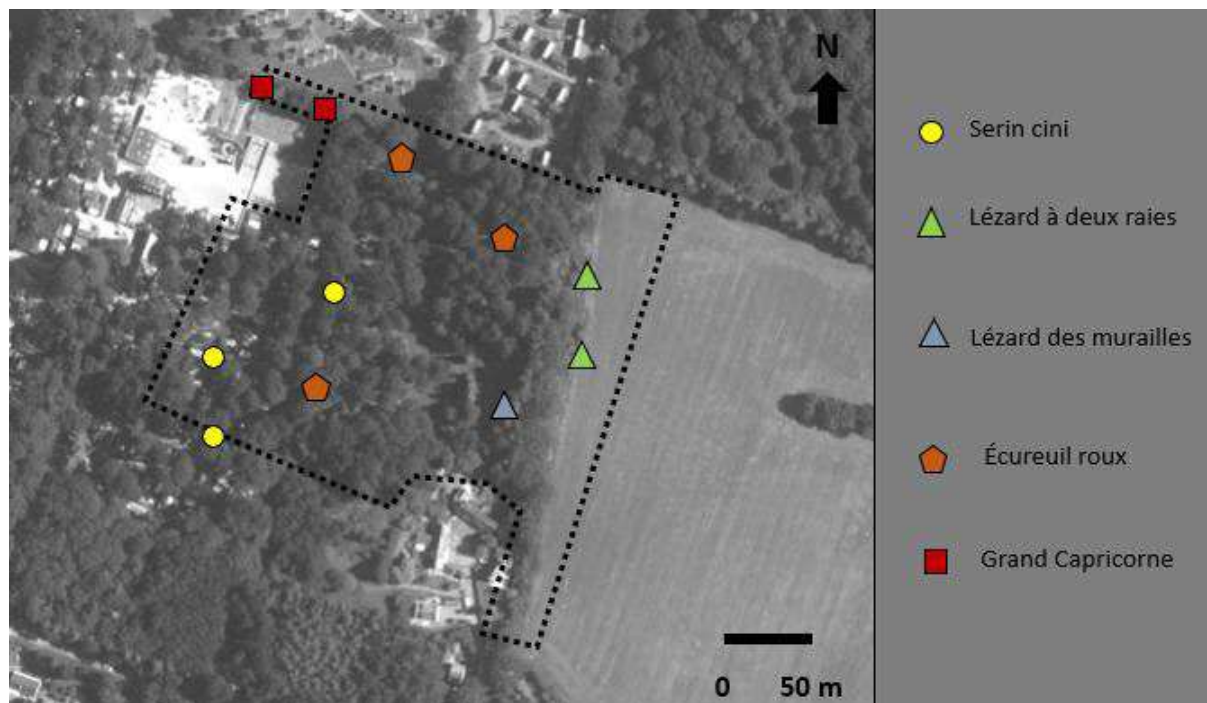
Toutes techniques de prospection confondues, 54 espèces animales ont été identifiées sur la zone d'étude :

- 18 espèces d'oiseau.
- 10 espèces de mammifères dont 4 chauves-souris.
- 2 espèces de reptiles.
- 0 espèce d'amphibien.
- 18 espèces de lépidoptères.
- 1 espèces d'odonate.
- 5 espèces de coléoptères.

Cette diversité est cohérente avec le potentiel peu élevé de la zone d'inventaires.

Parmi ces 54 espèces 23 espèces bénéficient d'une protection légale et 5 figurent sur une liste rouge (MONDE, EUROPE, FRANCE, PAYS DE LA LOIRE) ou sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en PAYS DE LA LOIRE.

Une carte de la localisation des espèces présentant le plus d'enjeu (hors chiroptères) est présentée ci-dessous :



I.3.7 Conclusions

A l'échelle du territoire, et à l'échelle locale, des réservoirs de biodiversité importants se situent au nord de la commune. Par contre, il n'est pas constaté la présence de continuités écologiques traversent le secteur.

Par rapport à la biodiversité du site, il est constaté :

- L'absence d'espèces végétales protégées dans la zone d'inventaires.
- L'absence d'amphibiens.
- Un caractère commun et anthropophile de la plupart des espèces protégées d'oiseaux et de mammifères présentes.
- Certaines espèces protégées repérées sur les bords du site : des reptiles sur la marge orientale de la parcelle en projet, et le Grand Capricorne dans les chênes en limite Nord du site.

I.4 Contexte hydrographique

I.4.1 Réglementation

I.4.1.1 Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

La Directive Cadre sur l'Eau, appelée communément « DCE » adoptée par le Conseil et le Parlement Européen le 20 octobre 2000 fixe les grandes orientations en matière de gestion et de protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Elle concerne les eaux de surface (eaux douces et eaux côtières) et les eaux souterraines.

Transposée dans le droit français par la loi du 21 avril 2004, elle confirme et renforce les principes de gestion de l'eau en FRANCE définis par les lois de 1964 et de 1992 :

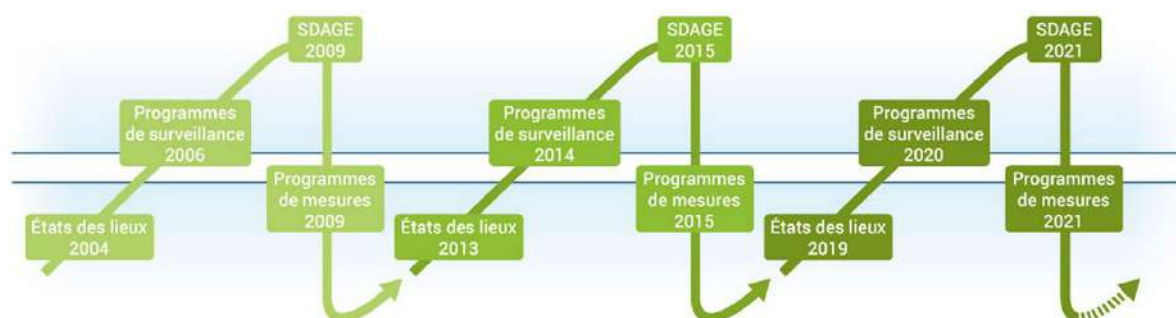
- La gestion par bassin versant (unité hydrographique naturelle).
- La mise en place d'un document de planification, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).
- Le principe de gestion équilibrée pour satisfaire tous les usages.
- La prise en compte des milieux aquatiques.
- La participation des acteurs de l'eau à la gestion (à travers le comité de bassin).
- Le principe « pollueur- payeur » (ou Qui pollue paye et Qui dépollue est aidé).

D'une logique de moyens, la DCE invite à passer à une **logique de résultats** et comporte plusieurs exigences :

- Atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques et stopper la dégradation de l'eau et des milieux aquatiques.
- Mettre l'écosystème au premier plan pour la bonne gestion de l'eau.
- Réduire les rejets toxiques.
- Favoriser la participation active du public.
- Être transparent sur les coûts liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts liés à la réparation des dommages pour l'environnement.

Pour l'atteinte du bon état des eaux, une date butoir avait été fixé à 2015, avec des possibilités de report d'échéance ou d'objectifs moins stricts, sous réserve de leur justification jusqu'en 2027. Ces dérogations doivent être justifiées par des facteurs naturels (délai de réponse de la nature), par des facteurs techniques (faisabilité) ou économiques (coûts insupportables). La directive a également prévu un second niveau de souplesse pour les États dont les masses d'eau ne sont pas en bon état en 2027 avec la possibilité de fixer un niveau moins strict dans des cas de non-faisabilité technique ou de coûts disproportionnés. Les cycles de surveillance suivant permettant alors d'essayer de rattraper le retard.

Cycles de mis en œuvre de la DCE



La DCE impose sa compatibilité dans les outils réglementaires (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006) et de planification (SDAGE).

Il est demandé de distinguer deux états, écologique et chimique, pour les eaux de surface et deux états, quantitatif et chimique, pour les eaux souterraines.

Les objectifs globaux de bon état des masses d'eau (cours d'eau – plans d'eau – eaux côtières – eaux souterraines) sur le(s) bassin(s) dont fait partie le projet et définis par le SDAGE, sont décrits dans le tableau suivant :

Masse d'eau	FRGC44	FRG115
Nom	BAIE DE VILAINE (COTE)	ALLUVIONS DE LA VILAINE
Type	Eaux côtières	Eaux souterraines
Statut ²²		
Objectif global	Objectif moins stricte 2027	Bon état 2027
Objectif d'état chimique	Bon état 2019	Objectif moins stricte 2027
Objectif écologique	Objectif moins stricte 2027	
Objectif état quantitatif		Bon état 2015
Raison / Motifs report de délai ²³	Macro-algues / FT	Pesticides autorisés / CD + FT

Le projet est localisé au niveau d'une masse d'eau littorale ayant un objectif de bon état chimique atteint et un objectif moins strict de bon état écologique reporté à 2027 et au niveau d'une masse d'eau souterraine ayant un objectif de bon état quantitatif atteint et un objectif de bon état chimique reporté à 2027 à raison des coûts disproportionnés et de la faisabilité technique.

1.4.1.2 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La directive cadre a permis la mise en place de districts hydrographiques. Le bassin LOIRE-BRETAGNE est identifié comme district. Il est constitué des bassins de la LOIRE, des côtiers bretons et vendéens.

Le SDAGE LOIRE-BRETAGNE possède une portée juridique le rendant opposable aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et de l'urbanisme. Les documents issus de ces décisions (SCOT, PLU, SAGE, etc.) doivent être compatibles avec ses orientations et objectifs. Il intègre les objectifs environnementaux nouveaux introduits par la directive cadre sur l'eau, tout en continuant à s'attacher à des objectifs importants pour le bassin LOIRE-BRETAGNE comme l'alimentation en eau potable, la gestion des crues et des inondations, la préservation des zones humides.

²² MEFM : Masse d'Eau Fortement Modifiée / MEN : Masse d'Eau Naturelle

²³ OMS : Objectif Moins Stricte / CD : Coût Disproportionné / FT : Faisabilité Technique / CN : Conditions Naturelles

Le SDAGE LOIRE-BRETAGNE décrit la stratégie du bassin pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides, la réduction des rejets, émissions et pertes de substances dangereuses, des actions volontaristes de protection et de reconquête des captages d'alimentation en eau potable les plus touchés, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, le développement des politiques de gestion locale autour des établissements publics territoriaux et des schémas d'aménagement et de gestion des eaux en tenant compte des facteurs naturels (délais de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques.

Le SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027 définit 14 orientations fondamentales élaborées dans les 14 chapitres du document principal :

1. Repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant.
2. Réduire la pollution par les nitrates.
3. Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique.
4. Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides.
5. Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants.
6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau.
7. Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable.
8. Préserver et restaurer les zones humides.
9. Préserver la biodiversité aquatique.
10. Préserver le littoral.
11. Préserver les têtes de bassin versant.
12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques.
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers.
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Ses orientations fondamentales sont divisées en plusieurs orientations et des dispositions portant soit sur des obligations de compatibilité (ou de non contrariété), soit sur des rappels du cadre législatif ou réglementaire existant, soit sur des recommandations dépourvues de portée juridique.

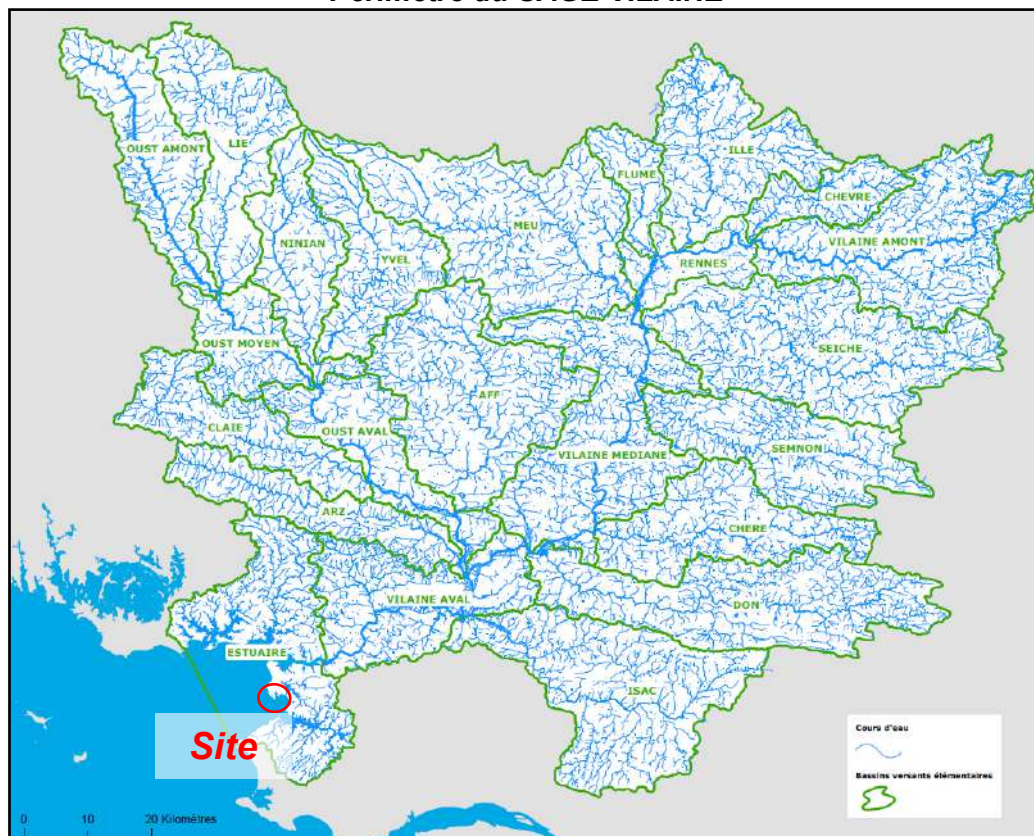
I.4.1.3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Les SAGE, déclinaisons locales du SDAGE, s'appliquent sur des unités géographiques de bassin versant. Ils possèdent un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau.

Le site est inclus dans le bassin versant de la VILAINE estuaire géré par le SAGE VILAINE.

Le périmètre du SAGE VILAINE a été fixé en 1995 par arrêté préfectoral. Il correspond au bassin versant du fleuve VILAINE. Son territoire est localisé sur deux régions (BRETAGNE et PAYS DE LA LOIRE) et 6 départements, le bassin regroupe 534 communes sur plus de 10000 km².

La révision du SAGE, approuvé en 2003, a été lancée en décembre 2009. Après enquête publique et délibération finale de la CLE, le SAGE révisé a été approuvé par arrêté le 2 juillet 2015. Le SAGE est en cours de révision depuis février 2022 avec un objectif de rédaction en 3 ans.

Périmètre du SAGE VILAINE

Les documents constitutifs du SAGE sont :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui définit notamment les principaux enjeux de la gestion de l'eau dans le BASSIN DE LA VILAINE, les objectifs généraux du SAGE, l'identification des moyens prioritaires permettant de les atteindre ainsi que les moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du schéma et au suivi de celui-ci.
- Les 210 dispositions et 45 orientations de gestion du SAGE VILAINE révisé se répartissant sur quatre grandes thématiques.
- Le règlement qui définit des règles précises édictées par la CLE, permettant d'assurer l'atteinte des objectifs identifiés comme prioritaires dans le PAGD et nécessitant l'instauration de règles supplémentaires pour atteindre le bon état des masses d'eau.

Le PAGD identifie cinq objectifs transversaux au SAGE :

- L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques avec l'atteinte du bon état des masses d'eau permettant ensuite de satisfaire les usages qui y sont liés. Le bon état des milieux aquatiques sous-tend toutes les actions à visées qualitatives et quantitatives. Le respect de l'acceptabilité des milieux doit guider les projets. Cette notion impose une réflexion à la réversibilité des projets d'aménagement et la recherche permanente pour diminuer l'empreinte écologique.
- Le lien entre la politique de l'eau et l'aménagement du territoire se traduit particulièrement par l'intégration de toutes les composantes de la politique de l'eau dans les documents d'urbanisme. Il s'agit de façon générale de préserver les milieux, de limiter l'artificialisation du bassin, de densifier les villes pour limiter la consommation d'espace, de prendre en compte l'acceptabilité des milieux dans les options de planification spatiale, etc.

- La participation des parties prenantes. Ce SAGE est issu d'une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes sur le BASSIN DE LA VILAINE. Sa réussite suppose la persistance de cette concertation autour de chaque échelon de mise en œuvre.
- Organiser et clarifier la maîtrise d'ouvrage publique. Les politiques à mettre en œuvre pour assurer le succès de la politique de l'eau sont coûteuses et demandent une forte technicité. La complexité de l'organisation et la superposition des échelons de mise en œuvre doivent être combattues afin de rationaliser l'action.
- L'application de la réglementation en vigueur constitue le préalable incontournable à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux sur le BASSIN DE LA VILAINE. Les dispositions du SAGE sont ainsi complémentaires de la réglementation en vigueur, sans viser à l'alourdir inutilement.

Le tableau²⁴ suivant apporte une vision d'ensemble des enjeux sur le BASSIN DE LA VILAINE :

Thématique		Enjeux
Usages	Eau potable	- Sécurisation de l'alimentation et de la distribution - Maintien ou reconquête de la qualité de l'eau brute
	Population, activités industrielles	- Maîtrise des impacts de la croissance démographique et du développement économique sur le bassin de la Vilaine, en termes de rejets et d'artificialisation des milieux
	Agriculture	- Réduction des pressions agricoles pour réduire l'eutrophisation des masses d'eau littorales, des plans d'eau et de certains cours d'eau (réduction des intrants et limitation des transferts)
Qualité des milieux	Cours d'eau	- Amélioration de la connaissance pour une meilleure protection - Atteinte du bon fonctionnement des cours d'eau - Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau
	Petits plans d'eau	- Réduction des impacts des plans d'eau - Arrêt de leur prolifération
	Zones humides	- Arrêt de la destruction des zones humides - Amélioration et harmonisation de la connaissance - Protection des zones humides
	Peuplements piscicoles	- Amélioration des conditions d'accueil des poissons migrateurs - Préservation des espèces holobiotiques
	Espèces invasives	- Lutte coordonnée pour les espèces existantes - Prévention accrue pour les nouvelles espèces
Baie de Vilaine		- Reconquête de la qualité des eaux littorales (bactériologie et eutrophisation) pour la satisfaction des usages littoraux et le bon état des masses d'eau - Réduction des impacts liés à l'envasement - Préservation des marais littoraux et rétro-littoraux
Qualité de l'eau	Cours d'eau	Atteinte du bon état des cours d'eau : - Réduction des flux et des concentrations en azote (Réduction de l'eutrophisation des eaux littorales et satisfaction de l'usage eau potable) - Réduction ciblée des concentrations en phosphore (Réduction de l'eutrophisation de nombreuses masses d'eau du bassin) - Réduction généralisée des concentrations en pesticides
	Plans d'eau	Atteinte du bon état des plans d'eau : - Réduction des concentrations en phosphore (Réduction de l'eutrophisation)
	Eaux souterraines	Enjeux identiques aux eaux superficielles associées
Gestion quantitative de l'eau	Gestion des étiages	- Satisfaction des usages dans le respect du bon fonctionnement des milieux - Anticipation et meilleure gestion de crise
	Inondations	- Amélioration de la connaissance des phénomènes et de leurs conséquences - Renforcement de la prévention des inondations - Amélioration de la prévision des crues - Protection contre les inondations
	Grands ouvrages	- Gestion optimisée et formalisée des grands ouvrages pour garantir la satisfaction des usages

²⁴ Source : PAGD - SAGE Vilaine

Organisation territoriale	- Coordination de la gestion de l'eau - Mise en place locale des actions du SAGE - Renforcement du rôle de la CLE - Moyens donnés aux opérateurs de bassin
Eau-Urbanisme	- Cohérence des politiques d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau - Prise en compte de l'eau comme élément à part entière pour l'aménagement du territoire
Sensibilisation	- Emergence d'une conscience écologique vis-à-vis de l'eau, des enjeux associés et des moyens d'action - Diffusion de l'information - Promotion de l'engagement

I.4.2 Hydrologie et qualité des eaux superficielles

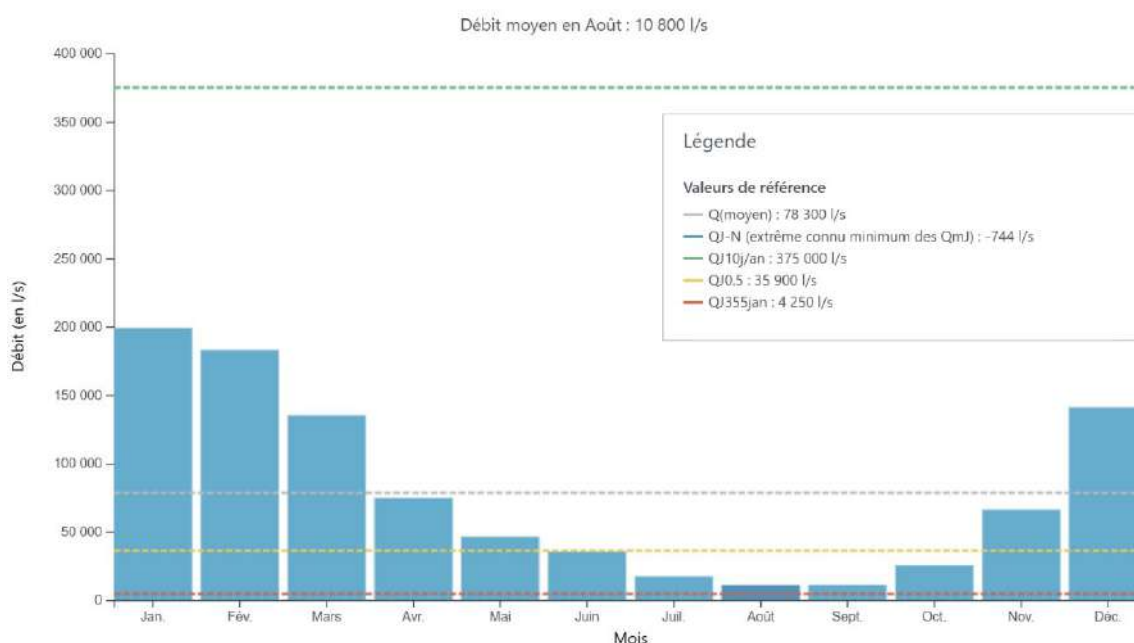
I.4.2.1 Hydrologie

Le site est localisé sur une péninsule entourée de marais salants à l'Est, le Nord et l'Ouest. Deux cours d'eau, les étiers de « QUIMIAC » et « KER CROISE » passent à quelques centaines de mètres du site. Ces deux étiers se rejoignent au Nord du site avant de se jeter dans le « TRAICT DU ROSAY », un estran connecté à la mer (BAIE DE VILAINE).

I.4.2.2 Débit des cours d'eau

Les cours d'eau les plus proches du site sont les deux étiers de « KER CROISE » et « Quimiac » qui se situent à l'Est et l'Ouest du site. Il s'agit des cours d'eau sans station de mesure de niveau et de débit d'eau.

La station de mesure de débit la plus proche se situe sur le bassin versant de la « VILAINE » dans la commune de RIEUX (site hydrométrique J930 0611)²⁵. Les moyennes interannuelles (écoulements mensuels) pour les données les plus valides entre 01/09/02 et 01/11/24 sont présentées ci-dessous :



²⁵ Source : www.hydro.eaufrance.fr

Ces données permettent d'identifier les tendances des petits bassins versants du secteur. Le débit moyen mensuel maximal est observé sur le mois de janvier. Le mois d'août est le mois où le débit est le plus faible.

La disposition 3D-2 du SDAGE LOIRE-BRETAGNE préconise que, à défaut d'une étude spécifique précisant la valeur du débit de fuite à partir du débit mesurer sur le milieu récepteur, « *le débit de fuite maximal sera de 3 l/s/ha pour une pluie décennale et pour une surface imperméabilisée raccordée supérieure à 1/3 ha* ».

1.4.2.3 Qualité des eaux côtières ou de transition

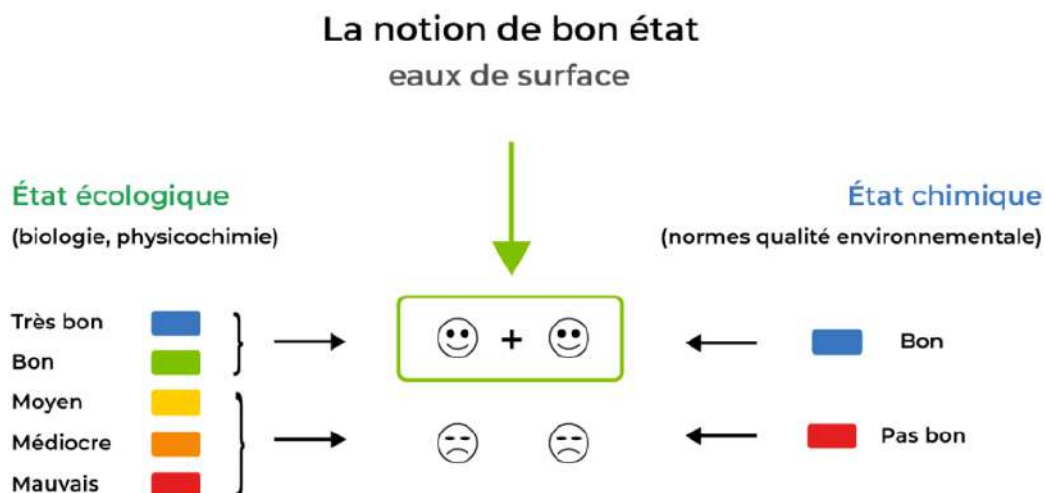
1.4.2.3.a Règles d'évaluation²⁶

La DCE définit le « bon état » d'une masse d'eau de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au minimum « bons ».

L'état écologique d'une masse d'eau côtière ou de transition est déterminé à l'aide d'éléments de qualité biologiques (espèces végétales et animales), physico-chimiques et hydromorphologiques appréciés par des indicateurs. Pour chaque type de masse d'eau, il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. L'hydromorphologie n'intervient que pour différencier le très bon état au bon état écologique.

Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine.

L'état chimique d'une masse d'eau côtière ou de transition est déterminé au regard du respect des Normes de Qualité Environnementales (NQE) par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). 41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses (annexe IX de la DCE) et 33 substances prioritaires (annexe X de la DCE). Parmi les substances suivies, on retrouve des métaux lourds, des pesticides, des hydrocarbures et des polluants industriels.



1.4.2.3.b Etat écologique et chimique²⁷

Sur le SAGE VILAINE lors de la dernière évaluation validée en 2022 (basée sur les données 2015-2016-2017), 3 des 4 masses d'eau côtières et de transition présentaient un bon état ou potentiel

²⁶ Source : www.hydro.eaufrance.fr

²⁷ Source : Etat des lieux du SAGE Vilaine – Validé par la CLE du 25 novembre 2022

écologique. Seule la masse d'eau côtière « Baie de VILAINE (cote) » se trouve en état écologique médiocre.

Il s'agit de la seule masse d'eau côtière du bassin LOIRE-BRETAGNE présentant une dégradation chronique par l'eutrophisation au phytoplancton. L'objectif de bon état écologique et chimique a par conséquent été rapporté à 2027.

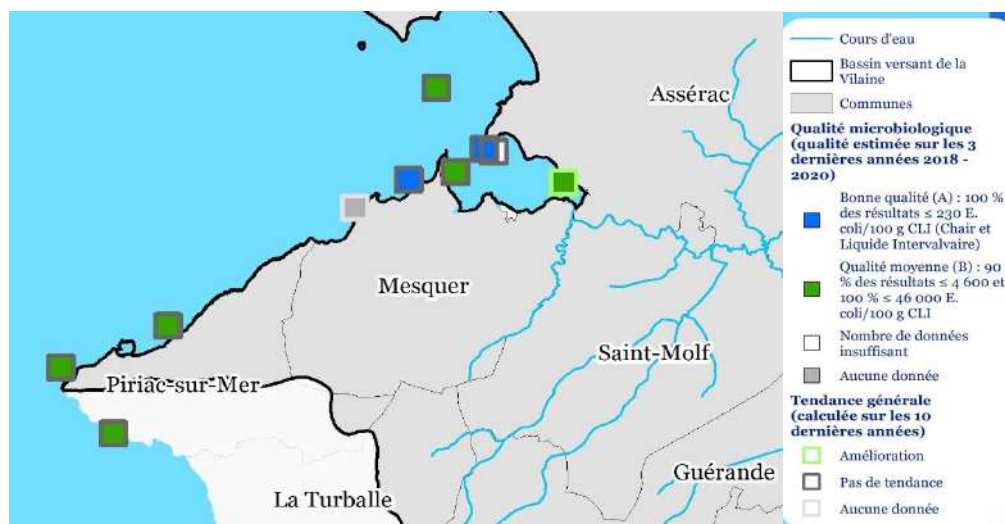
Sur le SAGE VILAINE lors de l'évaluation validée en 2019, les trois masses d'eau suivies dans le cadre de la DCE (BAIE DE LA VILAINE COTE et LARGE ET EstUAIRE DE LA VILAINE) sont en bon état chimique. Des données d'analyse chimique n'ont pas été présentées lors du dernier état des lieux.



1.4.2.3.a Qualité microbiologique

La qualité microbiologique des masses d'eau côtières et de transition est suivie à travers le réseau de surveillance REMI, qui permet de détecter et suivre les épisodes inhabituels de contamination des coquillages. Il permet également de suivre la tendance générale d'évolution de la qualité.

Le bilan 2021 des suivis REMI fait état de quelques différences par rapport à ceux de 2020. L'analyse des données de suivi de 2019 à 2021 montre une évolution sur quelques sites par rapport à la période 2018-2020. Ainsi, la qualité microbiologique sur les sites de KERIGNARD, PONT MAHE et LIGOGNE s'est améliorée en 2021, passant de "moyenne" à "bonne".



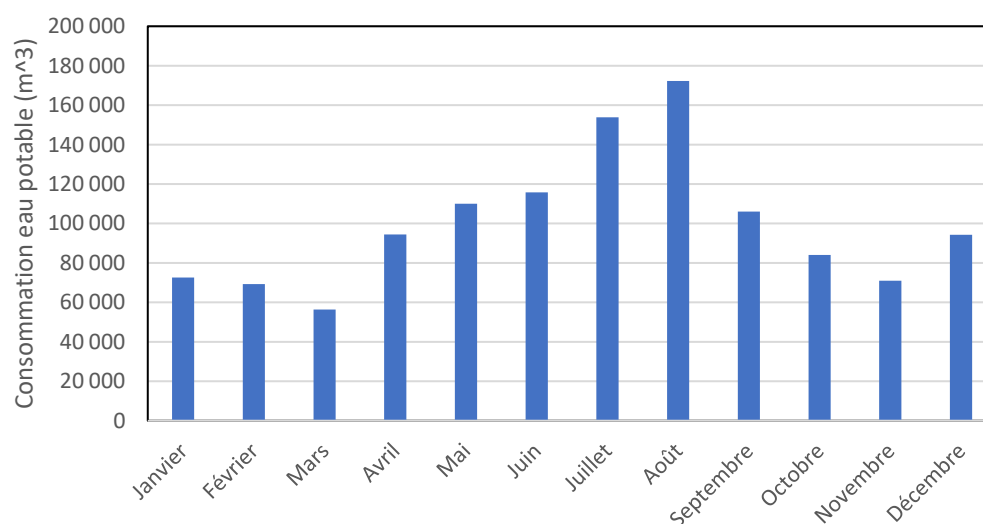
Le site de PONT MAHE présente une tendance à l'amélioration sur les 10 dernières années.

I.4.3 Captages d'eau potable

Aucun captage pour l'alimentation en eau potable n'est référencé sur la commune de MESQUER ou dans le même bassin versant que le camping. Les périmètres de protection les plus proches sont localisés sur la commune de GUERANDE à « l'étang de SANDUN » à environ 10 kilomètres.

I.4.4 Consommation d'eau potable

La consommation mensuelle d'eau potable en 2023 sur le secteur centre de la CAP ATLANTIQUE (les communes de LA TURBALLE, MESQUER, PIRIAC SUR MER, SAINT-MOLF)²⁸ est présentée dans le graphique suivant :



Le nombre d'utilisateurs pour la commune de MESQUER est en augmentation de 1,1% depuis l'année précédente à environ 3204 (population DGF : 3966). La consommation d'eau potable annuelle est

²⁸ Source : CAP ATLANTIQUE, « Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement »

209488m³/an en 2023, soit une consommation de 53 m³ par an par personne (sans compter les usages communaux).

Au niveau du secteur la consommation reste stable d'année en année, avec une très légère baisse depuis l'année 2022 d'environ -0,5%.

I.4.5 Conclusions

Le site se situe dans le bassin versant des eaux côtières de « BAIE DE VILAINE », qui est considéré en bon état chimique et en état écologique médiocre lors de la dernière période d'évaluation.

Les cours d'eau les plus proches au camping sont sans station de mesure de débit ou de qualité.

Le site se situe loin des périmètres de protection des captages d'eau.

La consommation d'eau potable sur la commune de MESQUER est relativement stable, voir en baisse, depuis 2022.

I.5 Contexte géologique et hydrogéologique

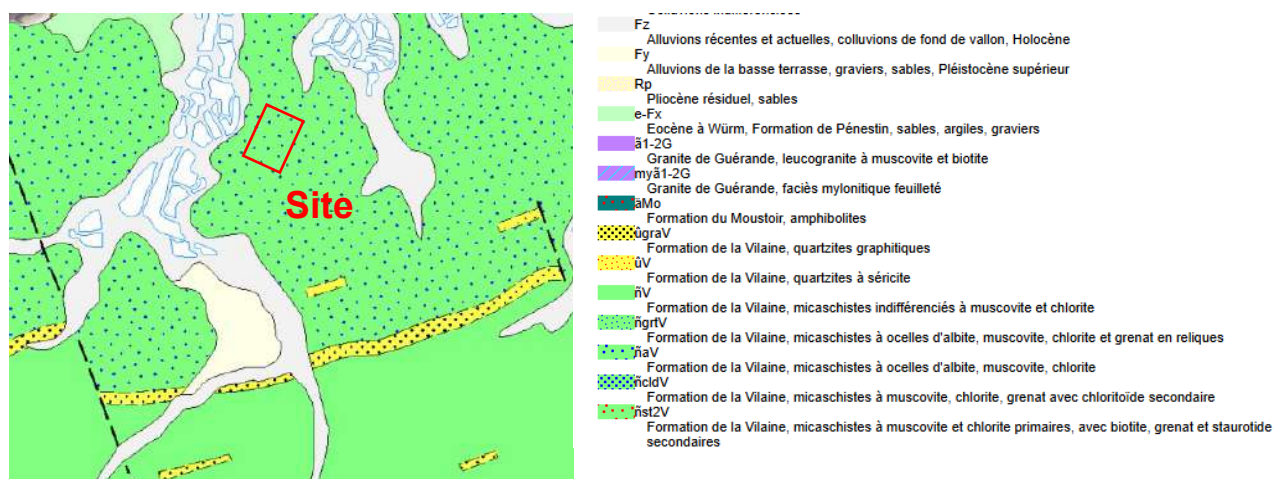
I.5.1 Géologie

Connaître la géologie d'un site est primordial pour aborder les questions relatives à l'environnement. En effet, le sous-sol est en relation avec les autres compartiments : la biosphère, l'hydrosphère et l'atmosphère. Les informations relatives à la géologie sont essentielles aussi bien en domaine continental qu'en domaine littoral pour : la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau, l'exploitation des granulats, la construction de routes ou d'ouvrages, l'aménagement du littoral, la gestion de l'érosion côtière/des zones de dépôts, etc.

Le sous-sol du département de LOIRE-ATLANTIQUE appartient à une entité géologique appelée « MASSIF ARMORICAIN ». Il est constitué de roches variées (sédimentaires, métamorphiques et magmatiques) caractéristiques d'une ancienne chaîne de montagne aujourd'hui fortement érodée.

La carte géologique montre que la zone du site est caractérisée par la « FORMATION DE LA VILAINE », une série de micaschistes à ocelles d'albite, muscovite et chlorite.

Carte géologique 1/50000 de la zone d'études - BRGM²⁹



La coupe géologique des ouvrages souterrains la plus proche du site est le suivant :

Identifiant	Nature	Profondeur atteinte	Diamètre de l'ouvrage	Date de fin de travaux	Utilisation
BSS001ESDB	Forage	55 m	Non précisé	31/07/2006	Non renseigné

Il s'agit d'un forage réalisé à proximité du site à environ 240 mètres au Sud-Ouest. La coupe disponible est située dans une zone présentant la même nature de sol³⁰ qu'au niveau du site.

La fiche de log géologique pour la coupe est présentée en annexe.

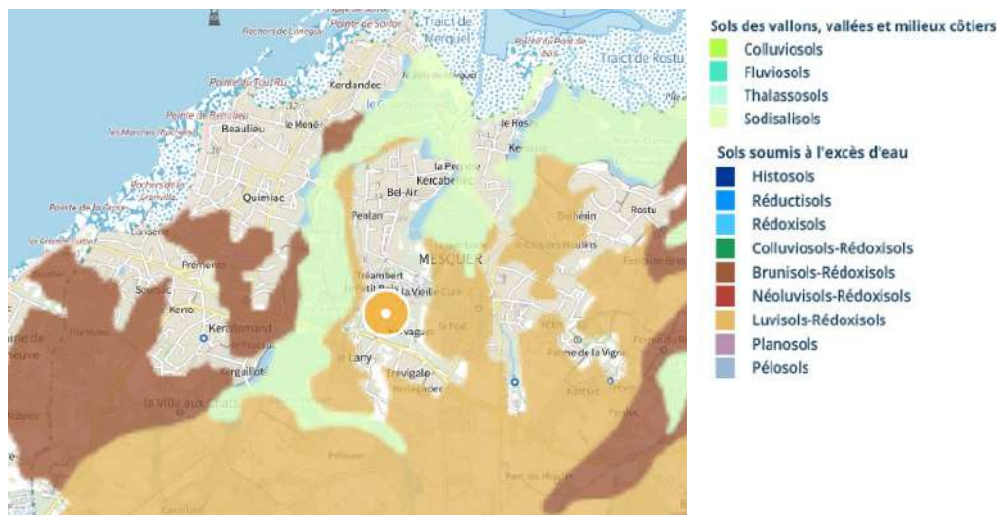
²⁹ Source : Carte géologique vecteur harmonisée à l'échelle 1/50000 – BRGM

³⁰ Source : www.infoterre.brgm.fr

I.5.2 Pédologie

I.5.2.1.a Carte des sols

Selon la carte des sols³¹ de la FRANCE, les sols du secteur (en dehors des zones à proximité des marais salants) sont dominants du type Luvisol-Redoxisol et catégorisé par l'Unité Cartographique de Sol (UCS) comme « *Sols des plateaux ondulés sur schiste briovérien, suspendus du sillon de BRETAGNE, occupés par le bocage ; moyennement épais, limono-argileux, majoritairement lessivés et hydromorphes et peu acides, localement bien drainés* ».



Le camping étant en bord du secteur urbanisé, des données de typologie ne sont pas disponibles pour le sol du site.

I.5.3 Perméabilité du sol

I.5.3.1 Méthode

Pour ce qui concerne la perméabilité du sol, son appréciation repose sur la mise en place de test de percolation. Ceux-ci peuvent faire l'objet de différentes méthodes d'application dont celle appelée méthode « à niveau constant » ou de « Porchet ».

Le protocole est défini dans l'annexe n°3 de la circulaire interministérielle n°97-49 du 22 mai 1997.

Le coefficient de perméabilité K s'exprime par la formule suivante :

$$K_{(mm.h^{-1})} = \text{Volume d'eau percolé}_{(ml)} \times 6.79.10^{-2}$$

Les valeurs obtenues peuvent être comparées aux ordres de grandeurs indicatifs suivants (valeurs du coefficient de perméabilité selon la granulométrie des sols)³² :

³¹ Source : GIS Sol (2019) - Inventaire, Gestion et Conservation des Sols (IGCS) - volet Référentiels Régionaux Pédologiques (RRP).

³² Source : Castany G. (1982), « Principes et méthode de l'hydrogéologie », DUNOD, Paris

Capacité d'infiltration (K)	m/s	Risque de pollution de la nappe				Valeurs possibles pour infiltration					Infiltration impossible par des moyens classiques				
			10 ¹	1	10 ⁻¹	10 ⁻²	10 ⁻³	10 ⁻⁴	10 ⁻⁵	10 ⁻⁶	10 ⁻⁷	10 ⁻⁸	10 ⁻⁹	10 ⁻¹⁰	10 ⁻¹¹
	mm/h					3600	360	36	3.6	0.36					
Granulométrie	Homogène	Gravier pur			Sable pur		Sable très fin			Silt		Argile			
	Variée	Gravier gros et moyen		Gravier et sable		Sables et argiles-limons									
Types de formation		Perméable					Semi-perméable					Imperméables			

A titre indicatif, on peut retenir les éléments suivants :

- Les sols présentant une perméabilité inférieure à 10⁻⁷ m/s ne permettent pas l'infiltration correcte des eaux pluviales.
- Sur les sols présentant une perméabilité comprise entre 5x10⁻⁶ et 10⁻⁴ m/s, l'infiltration des eaux pluviales pourra être réalisée directement dans le sol. Pour les perméabilités comprises entre 10⁻⁷ et 5x10⁻⁶ m/s l'infiltration et sa pérennité sont très incertaines.
- Les sols présentant une perméabilité supérieure à 10⁻⁴ m/s sont favorables à l'infiltration des eaux pluviales mais la forte perméabilité des sols présente un risque de transfert rapide des polluants vers les écoulements souterrains (risque de pollution des nappes). L'infiltration des eaux pluviales est donc possible. Des précautions doivent cependant être prises lors de la mise en œuvre de dispositifs d'infiltration des eaux pluviales issues de voiries et de parking, permettant de piéger une partie de la pollution contenue dans les eaux pluviales avant infiltration dans le sous-sol.

Pour l'infiltration le niveau maximum de la nappe est également à prendre en compte. Les zones de nappe affleurante ou sub-affleurante se prêtent mal à l'infiltration. On les identifie assez facilement à partir d'indices géologiques, pédologiques et floristiques.

I.5.3.2 Résultats

Trois tests de type Porchet ont été effectués sur le terrain le 3 juin 2024. Les tests ont été réalisés au niveau de la parcelle en projet, aux endroits précisés sur la carte suivante :



Les tests ont été réalisés entre 0,5 et 0,6 mètre de profondeur. Le coefficient K moyen mesuré des sols sur le terrain est de 13,1 mm/h avec un gradient descendant observé du Sud-Est vers le Nord-Ouest de 16,3 à 6,8 mm/h.

I.5.4 Hydrogéologie

I.5.4.1 Généralités

Les sous-sols constitués de terrains agencés de façon complexe, comme ceux du bassin LOIRE-BRETAGNE, ne permettent pas le stockage de l'eau sous la forme de vastes nappes phréatiques classiquement décrites dans les régions à sous-sol sédimentaires (bassin parisien par exemple).

Dans le département, les eaux de pluie s'écoulent superficiellement en alimentant le réseau hydrographique mais s'infiltrent aussi en partie dans les roches. Elles y demeurent piégées en tournant, au sein de réseaux de fracturation, des réserves plus ou moins importantes et irrégulières selon le degré d'altération des roches.

Dans le contexte géologique du BASSIN DE LA VILAINE, trois types d'aquifères peuvent être distingués³³ :

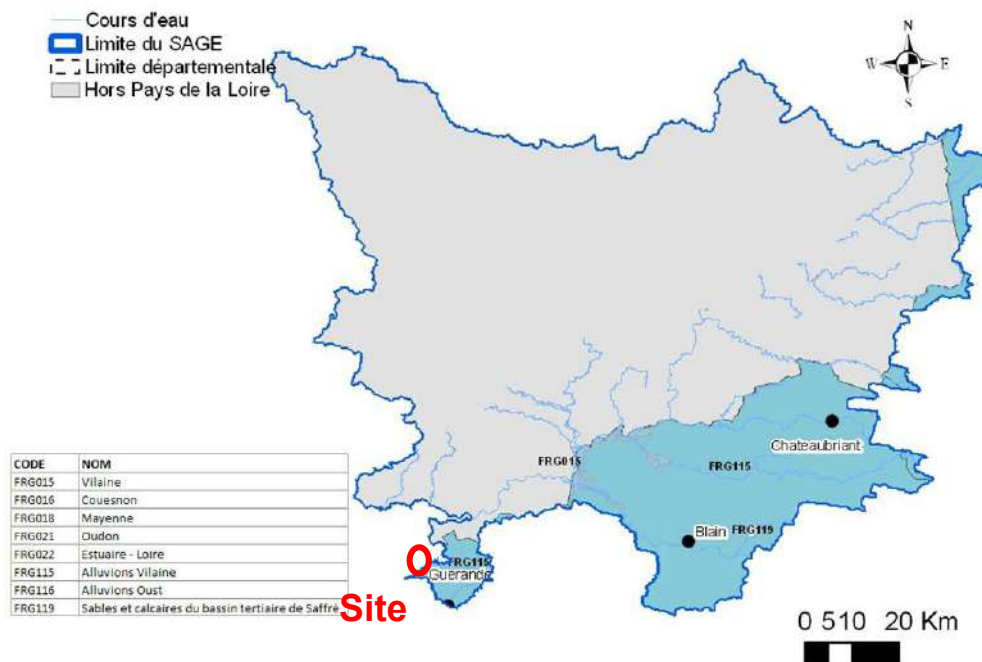
- Les aquifères de nappes alluviales : Les « ALLUVIONS DE LA VILAINE » et de ses affluents, généralement de faible épaisseur, constituent des ressources en eau assez faibles.
- Les aquifères des roches du socle : Ils sont constitués par deux niveaux superposés et connectés : du haut vers le bas, les altérites (roche altérée) et la roche fissurée. Ces deux niveaux sont interdépendants mais n'ont pas les mêmes caractéristiques hydrodynamiques : la roche altérée est plutôt argileuse et capacitive alors que l'horizon fissuré est plus transmissif. En général, les puits fermiers captent l'eau des altérites alors que les forages traversent les deux niveaux.
- Les aquifères tertiaires : Les débits élevés fournis par ces formations tertiaires en font une ressource locale d'un grand intérêt, exploitée pour l'alimentation en eau potable mais aussi pour l'industrie et des usages privés. Cependant, ces bassins sont de dimensions réduites et sont très peu protégés des pollutions de surface, ce qui rend cette ressource vulnérable.

La ressource en eau souterraine est très compartimentée et peut, localement, s'avérer abondante. Exploitées sous forme de forages, ces ressources ponctuelles, de faible production à l'échelle d'un département constituent cependant à des échelons plus petits (particulier, petite collectivité, industrie, exploitation agricole, etc.) des réserves non négligeables. Cette exploitation assure pour les collectivités une ressource pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP).

Le site du camping se situe dans l'emprise de la masse d'eau souterraine « ALLUVIONS DE LA VILAINE ».

³³ Source: SIGES PAYS DE LA LOIRE – Fiches synthèse - SAGE Vilaine – Géologie et hydrogéologie

Les masses d'eau souterraines libres en PAYS DE LA LOIRE



1.5.4.2 Qualité des eaux souterraines³⁴

1.5.4.2.a Règles d'évaluation de l'état des eaux souterraines³⁵

Le bon état d'une eau souterraine est l'état atteint par une masse d'eau souterraine lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au minimum « bons ».

Le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques.

L'état chimique est « bon » lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils, lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.



³⁴ Source : www.ades.eauFRANCE.fr

³⁵ Source : www.eauFRANCE.fr

I.6 Energie et contexte climatique

I.6.1 Préambule

Dans le cadre des négociations sur le climat, les parties à la convention-cadre des NATIONS UNIES sur les changements climatiques se sont accordées sur la nécessité de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre (GES). L'UNION EUROPEENNE s'est ainsi fixée en 2021 un objectif de réduction des émissions de GES de 55% entre 1990 et 2030 dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe (Green deal et fit for 55).

La stratégie française pour l'énergie et le climat, publiée le 23 avril 2020, fixe le cadre menant la FRANCE vers une société décarbonée et les trajectoires permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050, pour tous les secteurs d'activités (construction, transports, agriculture, industrie, énergie, déchets). Elle a aujourd'hui deux composantes à travers la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

La SNBC révisée adoptée par décret le 21 avril 2020 définit des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser à l'échelle de la FRANCE à court et moyen termes. Ces « budgets carbone » sont fixés sur des périodes de 5 ans et sont exprimés en millions de tonnes de CO₂ équivalent.

Au-delà d'une obligation réglementaire, la prise en compte des émissions GES lors d'une étude d'impact vise la conception des projets qui s'inscrivent dans le respect des orientations et de la trajectoire de réduction des émissions de GES définies par la SNBC³⁷.

Les objectifs de réduction des émissions de GES pris au niveau national sont déclinés au niveau territorial dans les schémas régionaux ou plans locaux.

I.6.2 Les Schémas Régionaux d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

La loi « Grenelle II » (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) a pour objectif central de diviser par quatre les émissions de GES d'ici à 2050. Elle prévoit l'élaboration dans chaque région d'un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

Piloté conjointement par la Préfet de région et le Président du conseil régional, sa vocation est de définir les grandes orientations et objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière :

- De réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- De maîtrise de la demande d'énergie.
- De développement des énergies renouvelables.
- De lutte contre la pollution de l'air et d'adaptation au changement climatique.

Depuis février 2022, le SRADDET des PAYS DE LA LOIRE (en cours de modification) fixe les objectifs de moyen et long terme en lien avec plusieurs thématiques comme la maîtrise et la valorisation de l'énergie, le lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. Il se substitue au SRCAE³⁸. Il comprend :

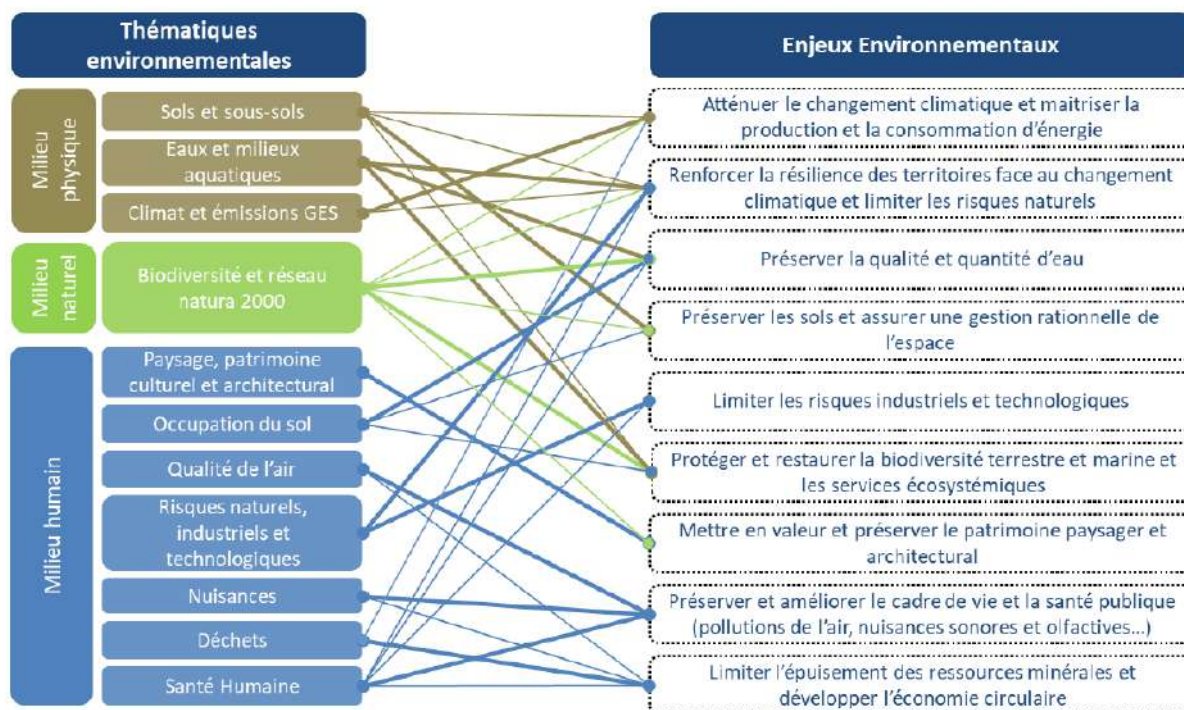
- Une synthèse de l'état des lieux, les enjeux dans les domaines du schéma et les objectifs, ceux-ci sont traduits dans une carte synthétique et illustrative.

³⁷ Ministère pour l'environnement : Prise en compte des émissions de gaz à effet de serre dans les études d'impact - Guide méthodologique, 2022

³⁸ Source : <https://www.pays-de-la-LOIRE.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-climat-air-energie-srcae-des-a2641.html>

- Des règles générales accompagnés de documents graphiques et de propositions de mesures d'accompagnement destinées aux autres acteurs de l'aménagement et du développement durable.
- Des annexes dont le rapport sur les incidences environnementales.

Les 11 thématiques et 9 enjeux environnementaux retenus pour le SRADDET des PAYS DE LA LOIRE et la connectivité entre eux sont synthétisés dans le graphique suivant :



I.6.2.1 Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA)

La réglementation prévoit l'élaboration d'un PRSQA³⁹ (Programme régional de surveillance de la qualité de l'air) sur 5 ans (arrêté ministériel du 21 octobre 2010). Ce programme s'inscrit dans les orientations définies au niveau national dans le Plan national de surveillance de la qualité de l'air et tient compte de certaines directives européennes et de spécificités régionales.

En PAYS DE LA LOIRE c'est l'association AIR PAYS DE LA LOIRE⁴⁰, qui est l'organisme agréé par le ministère chargé de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air.

Le bilan des émissions et des concentrations de polluants se base sur l'inventaire régional BASEMIS® réalisé par AIR PAYS DE LA LOIRE depuis 2008, les données de mesure enregistrées sur les stations permanentes (milieu urbain de fond, environnement industriel, rural et à proximité de voie de circulation) ainsi que sur les systèmes de modélisation et de cartographie.

L'analyse repère des polluants à enjeux prioritaires, notamment le dioxyde d'azote, les particules PM10 et PM2.5, l'ozone, l'ammoniac (dont les émissions demeurent stables depuis 10 ans), les GES et dans une moindre mesure le dioxyde de soufre en Basse-LOIRE (émissions industrielles).

³⁹ Source : www.airpl.org/rapport/plan-regional-de-surveillance-de-la-qualite-de-l-air-en-pays-de-la-LOIRE-2022-2026

⁴⁰ <https://www.airpl.org/>

Dans les PAYS DE LA LOIRE, les émissions de PM10 sont variées. Le secteur agricole, par les émissions directes (labourage, semis, moisson), représente 45% des émissions totales, suivi du chauffage dans le résidentiel-tertiaire (23%), de l'industrie (20%) puis des transports (12%).

Les axes d'orientations du PRSQA pour la qualité de l'air sur la période 2022-2026 sont :

- Suivre et expertiser la qualité de l'air en région et améliorer sa connaissance.
- Accompagner les collectivités et acteurs du territoire pour agir.
- Informer et donner des clés d'action aux citoyens.
- Développer AIR PAYS DE LA LOIRE, son réseau de membres et favoriser l'innovation.

Le PRSQA développe pour chaque orientation une fiche programme intégrant le contexte national et régional, le cadre réglementaire, l'objectif poursuivi, sa description, les partenariats et le financement nécessaire à sa réalisation et un calendrier prévisionnel.

I.6.3 Consommation énergétique

En 2020 les consommations d'énergie des PAYS DE LA LOIRE représentent 82148 GWh en 2020. Le secteur de transport routier est le premier secteur consommateur sur le territoire. Entre 2008 et 2020, ces consommations d'énergie ont diminué (-9%).

A l'échelle de la CAP ATLANTIQUE, la consommation d'énergie par secteur et par type d'énergie sont les suivants :



Le secteur résidentiel est le premier secteur consommateur sur le territoire. Entre 2008 et 2020, ces consommations d'énergie ont diminué (-3%), ce qui représente une évolution trois fois plus faible qu'à l'échelle régionale.

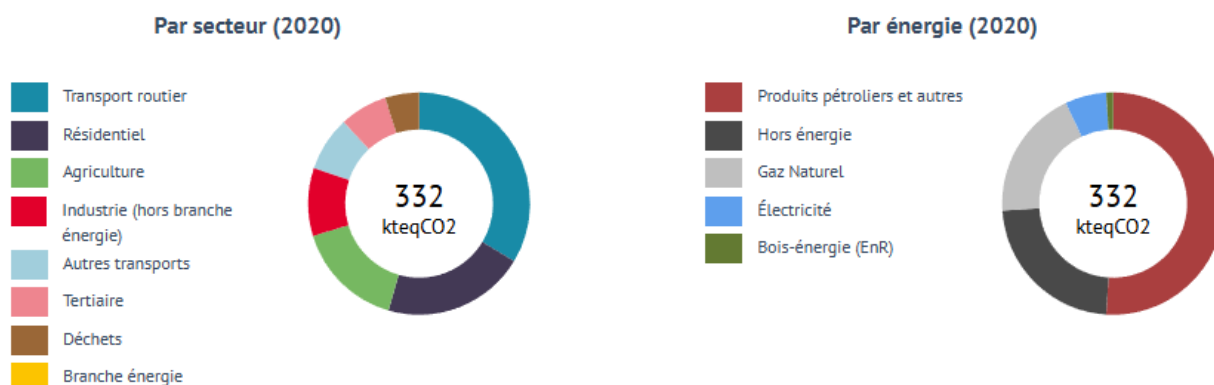
I.6.4 Emissions de Gaz à Effet Serre (GES)

Les émissions de GES des PAYS DE LA LOIRE représentent 25090 kteqCO₂ en 2020. Le secteur agricole est le premier secteur émetteur du territoire. Entre 2008 et 2020, ces émissions ont diminué (-18%), alors que la population augmente dans la région. Cette baisse s'explique par une moindre consommation d'énergie fortement carbonée, des véhicules de plus en plus performants et un mix énergétique de moins en moins carboné.

Cela représente, par habitant, un recul de 26% par rapport à 2008. Néanmoins, par rapport au reste de la FRANCE, les émissions GES par habitant restent supérieures à la moyenne à 7,1 kteqCO₂/habitant (par rapport à 6,1 kteqCO₂/habitant à l'échelle nationale).

Les objectifs fixés par la SNBC2 sont de poursuivre cette baisse pour atteindre 21300 kteqCO₂ en 2030 et 6600 kteqCO₂ en 2050.

A l'échelle de la CAP ATLANTIQUE, les émissions GES pour 2020 par secteur et par énergie sont les suivants :



En lien avec les chiffres régionaux, ces chiffres sont en baisse depuis 2008 de -18%.

I.6.5 Qualité de l'air

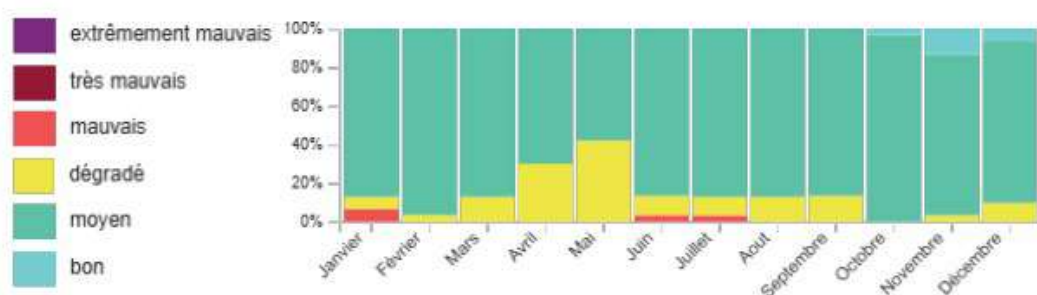
L'indice de qualité de l'air ambiant est un outil de communication qui permet de fournir une information synthétique sous une forme simple (6 couleurs accompagnées d'un qualificatif) sur le niveau de la pollution de l'air ambiant, en agrégeant des données de concentrations mesurées ou modélisées, de plusieurs polluants atmosphériques au sein d'un établissement public de coopération intercommunale. Cet indice est calculé pour une journée et pour une zone géographique représentative.

Cet indice est calculé conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 10 juillet 2020. Il est le résultat agrégé de la surveillance de cinq polluants atmosphériques : le dioxyde de soufre « SO₂ », le dioxyde d'azote « NO₂ », l'ozone « O₃ », les particules de diamètre aérodynamique inférieur à 10 micromètres « PM₁₀ » et les particules de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 micromètres « PM_{2,5} ».

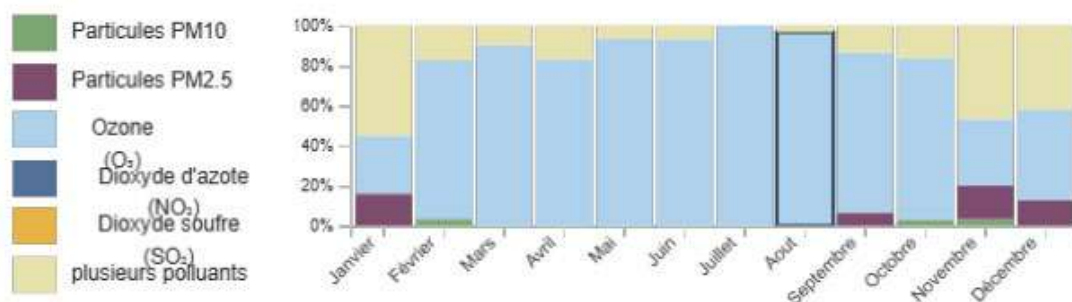
La mesure ou la modélisation des concentrations dans l'air ambiant représentatives d'une situation de fond pour les polluants entrant dans le calcul des sous-indices est réalisée conformément aux dispositions fixées par l'arrêté du 19 avril 2017 modifié susvisé.

Pour la CAP ATLANTIQUE, la répartition mensuelle des indices de qualité de l'air et des polluants pour l'année 2024 sont données par les graphiques suivants :

Répartition mensuelle des indices de qualité de l'air



Répartition mensuelle des polluants déterminant l'indice de qualité de l'air



En 2024, les indices de qualité de l'air sur le territoire sont « moyens » à 84% sur toute l'année, avec quelques jours en janvier/février et juin/juillet où l'indice a été « mauvais ».

Le principal polluant repéré était l'ozone (à 75% sur toute l'année), particulièrement au printemps et à l'été (les périodes d'activité touristique).

I.6.6 Climat

I.6.6.1 Conditions climatiques

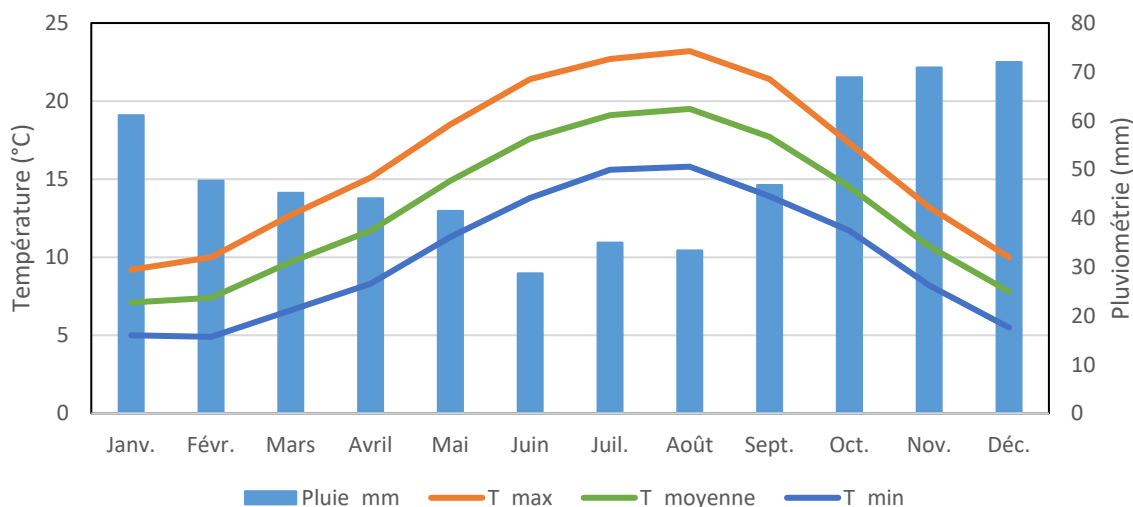
Situé au Nord-Ouest de la région PAYS-DE-LA-LOIRE, la LOIRE-ATLANTIQUE appartient à la zone de climat tempéré de type océanique de la façade atlantique de l'EUROPE. Ce climat se caractérise par des hivers doux et pluvieux et des étés frais et relativement humides.

La station de mesures météorologiques la plus proche du camping se situe au lieu-dit « La Ville Camille » dans la commune de HERBIGNAC, à environ 10,4 kilomètres au Nord-Est⁴¹. Par contre, afin d'avoir des données plus représentatives du climat en bord de mer, celles de la station de mesures météorologiques se situant à environ 22,3 kilomètres au Sud sur la « POINTE DE CHEMOULIN » dans la commune de SAINT-NAZAIRE sont présentées ci-après⁴².

⁴¹ Source : Fiche climatologique METEO FRANCE – Station de HERBIGNAC – Statistiques 1991-2010

⁴² Source : Fiche climatologique METEO FRANCE – Station de POINT DE CHEMOULIN – Statistiques 1991-2020

Graphiques des statistiques de pluviométrie et de température entre 1991 et 2014 pour la station météorologique « POINTE DE CHEMOULIN »



Les données disponibles pour la période entre 1991 et 2020 montrent que la température moyenne annuelle est de 13,1°C. Le mois le plus chaud est celui d'août, avec une température maximale moyenne de 19,5°C. Le mois le plus froid est celui de février avec une température minimale moyenne de 4,9°C.

On précisera également que les jours de fortes chaleurs sont relativement peu fréquents, de même que les jours de grands froids : les températures maximales moyennes n'excèdent pas 23,2°C pour août, sauf cas exceptionnel, de même que les températures inférieures à 0°C ne représentent que 13 jours par an en moyenne.

La moyenne annuelle de hauteur des précipitations est de 595,3 millimètres. Le mois le plus pluvieux est celui de décembre avec 72 millimètres d'eau en moyenne. Le plus sec est le mois de juin avec 28,7 millimètres.

La rose des vents (séries de 1995 à 2024) de la station de « POINTE DE CHEMOULIN » montre que les vents les plus forts sont de secteur Sud-Ouest, caractéristique de la composante océanique. La composante continentale est caractérisée par des vents de moindre intensité de secteur Nord-Est.

Le groupe de vitesse le plus représenté est celui comprenant les vents entre 1.5 et 4.5 m/s (51%), puis les vents compris entre 4.5 et 8 m/s (33.4%). Les vents supérieurs à 8 m/s sont plus rares (6.1%).

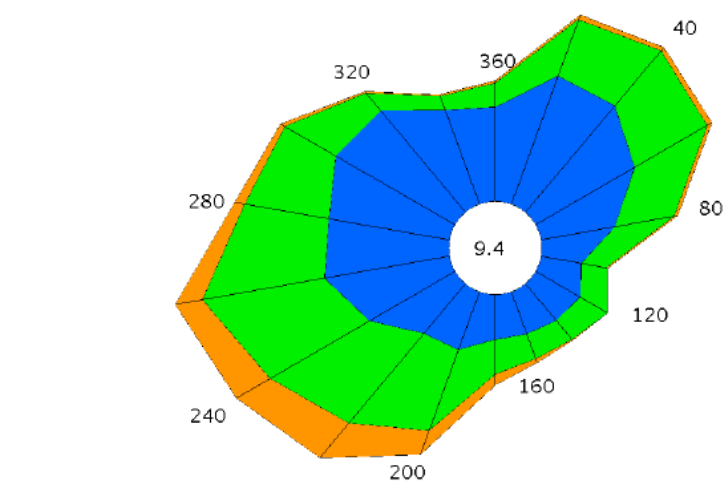
Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

Valeurs trihoraires entre 0h00 et 21h00, heure UTC

Tableau de répartition

Nombre de cas étudiés : 58440

Manquants : 9



Dir.	[1.5;4.5 [	[4.5;8.0 [	> 8.0 m/s	Total
20	4.3	1.9	0.2	6.3
40	4.3	2.2	0.2	6.7
60	3.6	2.6	0.2	6.4
80	2.3	1.9	0.1	4.4
100	1.3	0.8	+	2.1
120	1.6	1.0	+	2.6
140	1.5	0.8	+	2.3
160	1.4	0.8	0.1	2.4
180	1.4	1.1	0.3	2.8
200	1.9	2.7	0.8	5.4
220	2.0	3.7	1.4	7.1
240	3.1	3.6	1.2	7.9
260	4.0	3.9	0.9	8.7
280	3.8	2.7	0.3	6.8
300	4.3	1.9	0.2	6.3
320	4.1	0.8	+	4.9
340	3.1	0.5	+	3.6
360	2.9	0.8	+	3.8
Total	51.1	33.4	6.1	90.6
[0;1.5 [				9.4

Groupes de vitesses (m/s)

[1.5;4.5 [[4.5;8.0 [> à 8.0

Pourcentage par direction

0% 5% 10%

I.6.6.2 Changement climatique

Les tendances d'évolution du climat pour les PAYS DE LA LOIRE ont fait l'objet d'une étude par METEO FRANCE Ouest et le Centre Régional de la Propriété Forestière BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE en 2019⁴³.

Globalement, l'étude compare les tendances dans les températures et précipitations (ainsi que d'autres facteurs importants pour la végétation) pour la région entre les périodes 1959-1988 et 1989-2018 afin de tirer des projections futures.

Les projections principales liées à la température et les précipitations sont les suivantes :

- Une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, (quel que soit le scenario).
- La hausse des températures est générale mais se traduit différemment suivant les territoires. Les côtes atlantiques sont préservées du fort réchauffement, mais sont plus sensibles au réchauffement nocturne et le nombre de nuits dites tropicales augmente plus vite qu'ailleurs en raison de la proximité de la mer dont l'inertie thermique est plus grande (+ 10 nuits en moyenne annuelle avec une température nocturne à 18 °C ou plus).
- Le nombre de journées chaudes est également en augmentation.

⁴³ Source : CNPF Bretagne-PAYS DE LA LOIRE, « Caractérisation et évolution du climat en PAYS DE LA LOIRE », 2019

- Les travaux qui ont été menés sur les tempêtes ne montrent aucune tendance sur la fréquence de tempêtes en PAYS DE LA LOIRE. De plus, il n'est pas possible d'établir de tendances concernant les orages et de leur intensité.
- Quel que soit le scénario considéré, les projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXI^e siècle.

I.6.7 Conclusion

Les consommations d'énergie dans le secteur du camping sont en légère baisse par rapport en 2008 et 2020.

Les émissions GES par habitant dans les PAYS DE LA LOIRE restent supérieures à la moyenne française.

En 2024, les indices de qualité de l'air sur le territoire varient majoritairement de « moyen » à « mauvais ».

En dehors de la hausse générale des températures, il n'est pas projeté des changements significatifs dans le climat du secteur lié au changement climatique.

I.7 Contexte socioéconomique

I.7.1 Démographique

I.7.1.1 LOIRE-ATLANTIQUE ⁴⁴

En 2020, la population de LOIRE-ATLANTIQUE est estimée à 1 445 000 habitants (en augmentation de 1,2% en moyenne chaque année entre 2014 et 2020), avec une densité de 212 habitants au km² et des disparités importantes. Les agglomérations de NANTES et de SAINT-NAZAIRE concentrent à elles seules 55% de la population départementale, sur seulement 12% du territoire.

La croissance de la population est également plus élevée dans ces grandes villes et leurs agglomérations (entre 0,6 et 3,1%).

En 2019, le produit intérieur brut (PIB) de LOIRE-ATLANTIQUE est de 53,7 milliards d'euros (soit 37 200 par habitant), une progression d'environ 2,4% par an est observée entre 2013 et 2019.

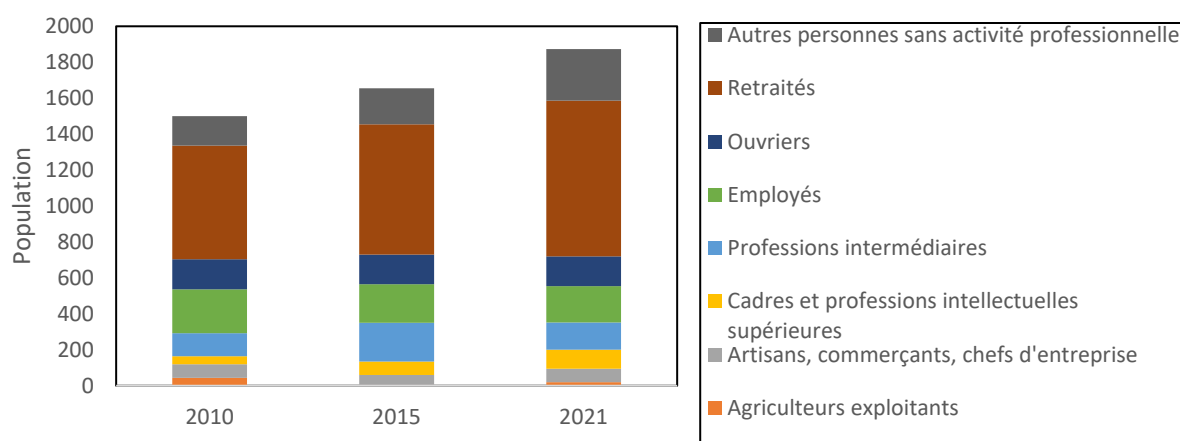
Hors administration publique et enseignement, les principaux secteurs créateurs de richesse sont dans le tertiaire (principalement dans le commerce, réparation d'automobiles, activités scientifiques et techniques, l'information et communication et la construction).

Les activités tertiaires telles les transports, commerces et services représentent 53% des emplois sur le département en 2021, suivi par la fonction publique avec 28%, l'industrie 13%, la construction 7% et l'agriculture 2%. L'emploi tertiaire a augmenté de 2,3% par an entre 1989 et 2021, une dynamique principalement liée à l'augmentation des emplois dans les commerces, les activités scientifiques et techniques et les activités informatiques.

I.7.1.2 La commune de MESQUER

MESQUER est une commune appartenant à la CAP ATLANTIQUE. Elle comptait au dernier recensement 2 112 habitants⁴⁵. Il est constaté une augmentation vis-à-vis des deux derniers recensements.

Le graphique suivant montre la répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle en 2010, 2015 et 2021 :

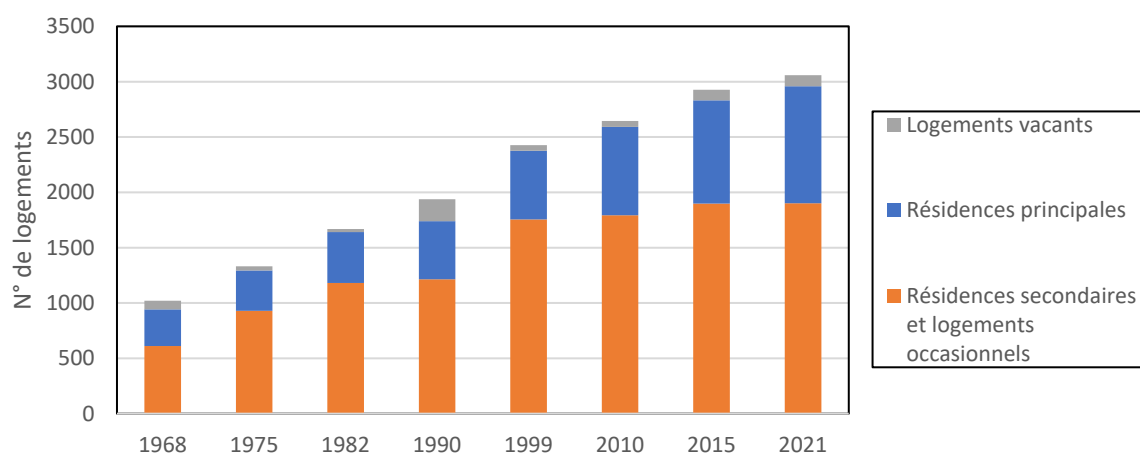


⁴⁴ Source : LOIRE-ATLANTIQUE : un territoire au cœur des transitions – Insee Dossier PAYS DE LA LOIRE n°13 Novembre 2013

⁴⁵ Source : INSEE – Dossier Complet – Commune de MESQUER (44097)

Le plus grand pourcentage des habitants dans la commune est attribué aux retraités à 46,2% de la population en 2021. Les autres professions représentent 38,6% de la population.

Le graphique suivant montre l'occupation des logements sur la commune entre 1968 et 2021 :



Le nombre de résidences secondaires a été en forte croissance de 1968 à 1999, mais n'augmente pas significativement après le tournant du nouveau millénaire. A l'opposé, le nombre de résidences principales augmente constamment depuis 1982.

I.7.2 Tourisme

I.7.2.1 LOIRE-ATLANTIQUE ⁴⁶

En LOIRE-ATLANTIQUE, le tourisme représente 6% de l'emploi marchand non-salarié et 4% de l'emploi marchand salarié, soit 5,5% des emplois salariés tous secteurs confondus en 2022 (27517 salariés). Environ 58% des effectifs salariés touristiques font partie du secteur de la restauration et 14% du secteur de l'hébergement.

Ces effectifs salariés sont répartis d'une manière très hétérogène sur le département, avec 66% situé dans NANTES Métropole, 8% dans SAINT-NAZAIRE Agglomération et 7,5% dans la CAP ATLANTIQUE.

Le chiffre d'affaires lié au tourisme en LOIRE-ATLANTIQUE est de 6,9 milliards d'euros en 2023⁴⁷, soit 45% du chiffre d'affaires touristique de la région PAYS DE LA LOIRE.

I.7.2.2 Hébergement touristique en LOIRE-ATLANTIQUE ⁴⁸

La capacité d'accueil touristique en LOIRE-ATLANTIQUE est de 31 lits pour 100 habitants en moyenne en 2022, une capacité qui augmente pour les intercommunalités côtières comme la CAP ATLANTIQUE à 246 lits pour 100 habitants.

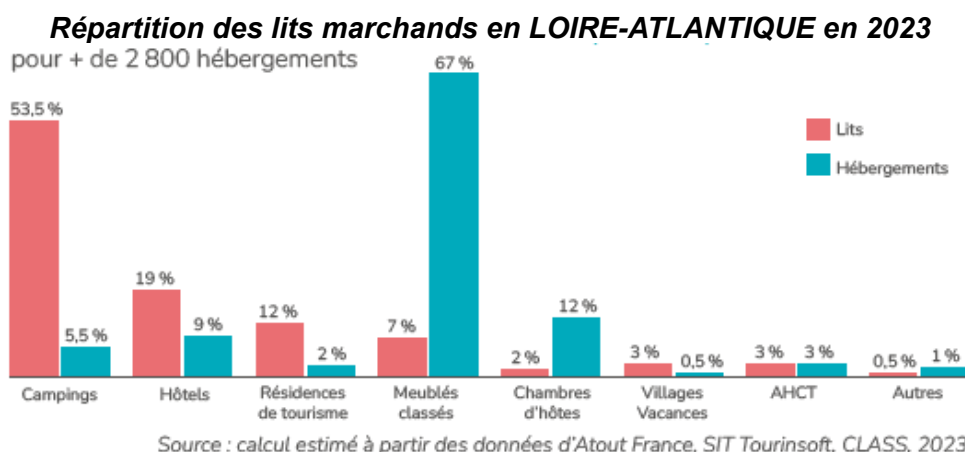
Le LOIRE-ATLANTIQUE a compté 32,4 millions de nuitées en 2022, majoritairement françaises (79% des nuitées).

⁴⁶ Source : Le Schéma départementale de tourisme et des loisirs responsable (SDTLR) du département de LOIRE-ATLANTIQUE 2023-2028

⁴⁷ Source : Les chiffres clés du tourisme en LOIRE-ATLANTIQUE : édition 2024

⁴⁸ Source : Les chiffres clés du tourisme en LOIRE-ATLANTIQUE : édition 2024

Le département compte en 2021 525 000 lits touristiques, dont 404 000 lits non-marchands. Ces résidences secondaires représentent plus de 10,4% des logements de LOIRE-ATLANTIQUE et se concentrent fortement sur le littoral (à 77%).



L'offre marchande, qui correspond à 121000 lits, est majoritairement concentrée sur la métropole nantaise et le littoral, correspondant à la demande touristique actuelle. L'offre touristique rurale est diffuse et composée de gîtes, chambres d'hôtes et de petite hôtellerie.

L'hôtellerie de plein air a la plus grande offre de lits marchands (53%), soit 14% du total nombre de lits marchands et non-marchands ensemble. Le secteur a compté plus de 3 millions de nuitées en 2023, soit +5% par rapport à l'année précédente. Malgré les impacts de la crise covid et le contexte actuelle d'inflation, l'hôtellerie de plein air a progressé de 12,3% de nuitées entre 2019 et 2022⁴⁹.

En LOIRE-ATLANTIQUE, une grande partie des nuitées en hôtellerie (en dehors des agglomérations de SAINT-NAZAIRE et NANTES) sont passées sur la presqu'île Guérandaise (22%), avec la période de plus forte affluence pendant les mois de juillet et août. Sur le territoire de la CAP ATLANTIQUE, les nuitées en 2024 sont en baisse de 4% par rapport à 2023⁵⁰.

La durée moyenne d'un séjour en hôtellerie de pleine aire en LOIRE-ATLANTIQUE est 4,8 jours et le taux d'occupation environ 45% en 2023.

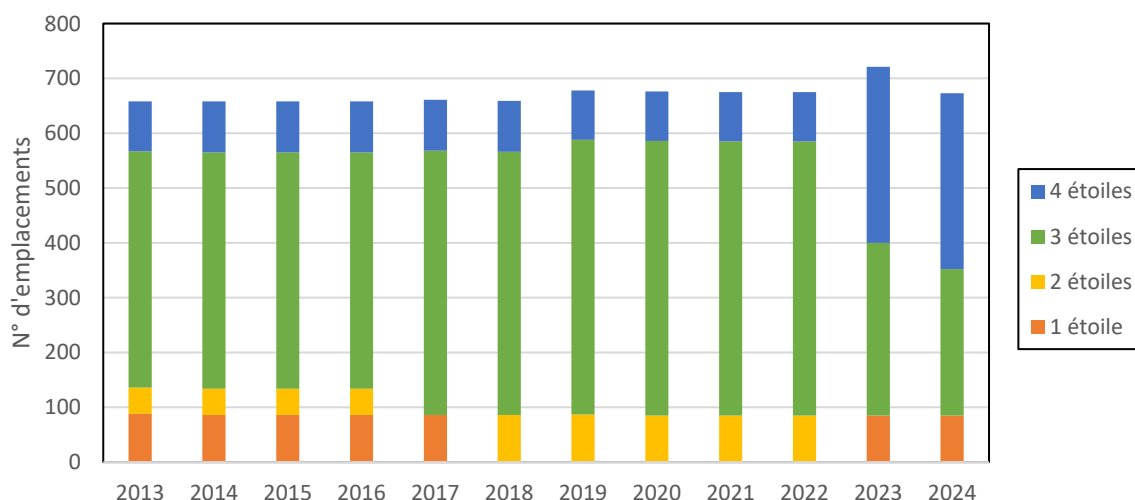
1.7.2.3 Hébergement touristique dans la commune de MESQUER

A MESQUER, le nombre de campings présents sur la commune depuis 2013 reste stable à 7 campings, avec une légère évolution dans le nombre d'emplacements et la répartition des campings par nombre d'étoiles⁵¹ :

⁴⁹ Source : LOIRE-ATLANTIQUE : un territoire au cœur des transitions – Insee Dossier PAYS DE LA LOIRE n°13 Novembre 2013

⁵⁰ Source : « Le Traict de MESQUER », Hiver 2024

⁵¹ Source : INSEE – Statistiques et études – Commune de MESQUER (44097) - Tourisme



En début 2024, le nombre de nuitées réservées (7667 nuitées en totale) a baissé d'environ 6% par rapport à la même période en 2023⁵².

I.7.1 Conclusion

En LOIRE-ATLANTIQUE, la population est estimée à 1445000 habitants en 2020 avec une croissance de la population d'environ 1,2% par an.

Dans le département, le secteur tertiaire (commerce, réparation d'automobiles, activités scientifiques et techniques, l'information et communication, la construction, etc.) est le premier producteur de richesse et le premier employeur. Le PIB de la LOIRE-ATLANTIQUE est de 53,7 milliards d'euros en 2019.

Le tourisme en LOIRE-ATLANTIQUE représente 5,5% des emplois salariés tous secteurs confondus, avec un chiffre d'affaires de 6,9 milliards d'euros en 2023.

Sur la commune de MESQUER, selon les dernières statistiques :

- La population est 2112 habitants en 2021, et en augmentation entre 2010 et 2021.
- Le nombre de résidences secondaires est d'environ 1800, et reste relativement stable depuis 1999.
- L'offre en hébergement touristique de type « hôtellerie de plein air » est relativement stable depuis 2013, avec environ 670 emplacements en 2024.

⁵² Source : « Le Traict de MESQUER », Hiver 2024

I.8 Circulation routière

I.8.1 Comptage des trafics routiers

Dans ce secteur, les comptages routiers sont effectués par le Conseil Départemental de LOIRE-ATLANTIQUE ⁵³.

Les comptages les plus proches sont effectués sur les routes départementales (RD) n°52 et n°452 qui représentent l'axe (est-Ouest) le plus important du secteur. Les véhicules accèdent au camping directement depuis la RD n°52.

L'acquisition des données se fait sur une période d'une semaine (hors vacances et jours fériés) quatre fois par an à raison d'un comptage par trimestre. Les cycles de comptages des points de mesures sont de 5 ans pour le réseau de dessert locale et 2 ans pour le réseau majeur

Les compteurs temporaires ont été placés à trois localisations sur cet axe entre 2014 et 2022. Une synthèse des dates, localisation et les Trafics Moyens Journaliers Annuels – Tous Véhicules (TMJA_TV) sont donnés dans le tableau suivant :

Année	Route	Localisation précise du compteur	TMJA_TV				Annuelle
			Trimestre 1 (fèv, mar, avr)	Trimestre 2 (mai, juin, sep)	Trimestre 3 (juil, août)	Trimestre 4 (oct, nov, déc)	
2017	D52	47°23'34.3"N 2°27'44.0"W	2925	4337	7733	2994	3850
2022	D52	47°23'34.3"N 2°27'44.0"W	3925	4744	8880	3321	4485
2013	D52	47°23'10.5"N 2°30'09.7"W	913	1059	2393	722	1047
2018	D52	47°23'10.5"N 2°30'09.7"W	946	998	2411	816	1293
2013	D452	47°23'33.2"N 2°30'59.8"W	913	1047	3415	688	1136
2018	D452	47°23'33.2"N 2°30'59.8"W	850	1325	3627	675	1619

I.8.2 Sécurité routière⁵⁴

En LOIRE-ATLANTIQUE, le nombre d'accidents et de victimes est en baisse continue entre 2000 et 2021 :

- Le nombre d'accidents corporels est passé de 2167 à 521, soit une baisse de 76%.
- Le nombre d'accidents mortels est passé de 134 à 52, soit une baisse de 64%.
- Le nombre de tués est passé de 156 à 56, soit une baisse de 64%.
- Le nombre de blessés est passé de 2 766 à 620, soit une baisse de 77,6%.

Le seuil des moins de 2000 blessés a été franchi en 2003, celui des 1000 blessés en 2013. Ce chiffre connaît une relative stabilité depuis 2012.

⁵³ Source : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/trafic-des-routes-departementales-de-LOIRE-ATLANTIQUE/>

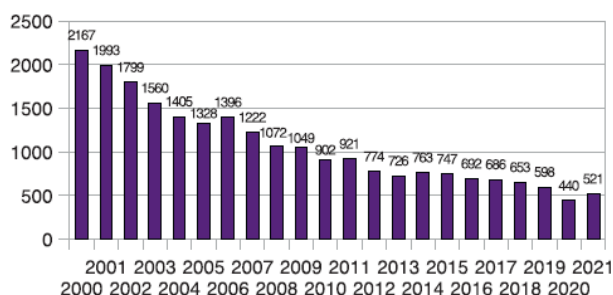
⁵⁴ Source : Bilan annuel des accidents corporels en LOIRE-ATLANTIQUE 2021

L'année 2020 a été marquée par une baisse significative du nombre de tués par rapport à l'année précédente qui s'explique principalement par la baisse de trafic liée à la COVID19.

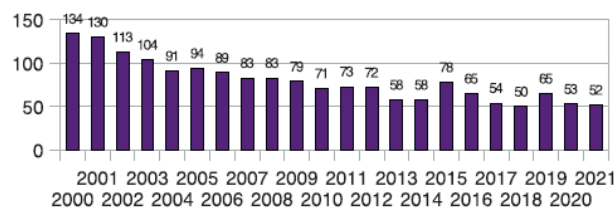
Le département de la LOIRE-ATLANTIQUE enregistre une hausse de 18,4% du nombre d'accidents corporels et de 23% du nombre de blessés pour l'année 2021 par rapport à 2020.

Les chiffres nationaux sont également en hausse.

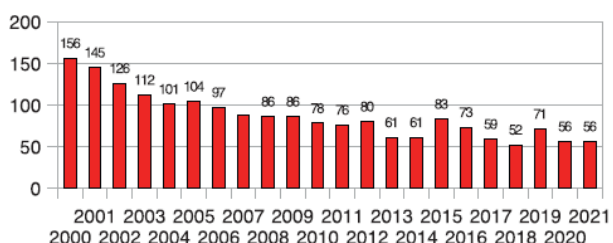
Évolution du nombre d'accidents corporels entre 2000 et 2020



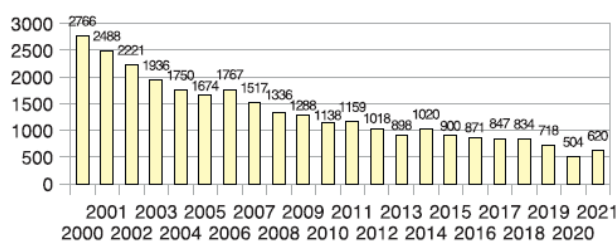
Évolution du nombre d'accidents mortels entre 2000 et 2020



Évolution du nombre de tués entre 2000 et 2020



Évolution du nombre de blessés entre 2000 et 2020



I.8.3 Conclusions

D'une manière générale, pour les trois localisations de comptage de trafics dans le secteur du camping :

- Le trafic suit un cycle annuel, avec une forte affluence en été (Trimestre 3).
- Le TMJA_TV est en augmentation sur l'intervalle de comptage (+635 véhicules par jour pour la RD n°52 entre 2017 et 2022).

Il convient de noter qu'en 2020 et 2021, les nombres de tués sur les routes départementales étaient les plus bas enregistrés, avec 56 victimes.

I.9 Risques d'accidents majeurs et catastrophes

I.9.1 Risques naturels

I.9.1.1 Recensement

Selon le site GEORISQUES, les risques naturels suivants sont identifiés pour la parcelle en projet :

	INONDATION	à mon adresse : EXISTANT	sur ma commune : EXISTANT
	RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION MARINE, TSUNAMI)	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : EXISTANT
	SÉISME	à mon adresse : MODÉRÉ	sur ma commune : MODÉRÉ
	MOUVEMENTS DE TERRAIN	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : EXISTANT
	RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	à mon adresse : MODÉRÉ	sur ma commune : MODÉRÉ
	FEU DE FORÊT	à mon adresse : INCONNU	sur ma commune : EXISTANT
	RADON	à mon adresse : FAIBLE	sur ma commune : FAIBLE

I.9.1.2 Plan de prévention des risques naturels (PPRN)

I.9.1.2.a Introduction

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels prévisibles, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens à ces risques.

Le PPRN est un document réglementaire qui délimite les zones soumises à un risque naturel (inondation, littoral, mouvement de terrain, etc.) et qui régit l'utilisation et l'occupation des sols sur ces zones.

La procédure d'élaboration du PPRN est conduite par la DDTM sous l'autorité du Préfet qui l'approuve après consultation des communes et enquête publique.

I.9.1.2.b Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRI) PONT MAHE-Traict PEN BE⁵⁵

Le PPRN de type inondation nommé « PPRL-PONT MAHE-TRAICT PEN BE » approuvé le 25/04/2019 a été élaboré pour les communes d'ASSERAC, MESQUER, PIRIAC-SUR-MER ET SAINT-MOLF.

⁵⁵ Source : <https://www.LOIRE-ATLANTIQUE.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels/Plans-Prevention-Risques-Naturels-Previsibles/Les-Plans-de-Prevention-des-Risques-Littoraux-en-LOIRE-ATLANTIQUE/Le-PPRL-Baie-de-Pont-Mahe-Traict-de-Pen-Be>

Le PPRL-PONT MAHE-TRAICT PEN BE a pour objet de cartographier les aléas de submersion marine et d'érosion côtière et de traduire leur prise en compte dans l'aménagement du territoire dans le respect des objectifs suivants assignés par les pouvoirs publics :

- Interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et les limiter dans les autres zones soumises aux risques.
- Réduire la vulnérabilité aux risques des bâtiments existants à la date d'approbation du PPRL et des projets admis par celui-ci.
- Préserver les capacités de stockage et d'écoulement des submersions.

La carte de zonage réglementaire du PPRL pour le secteur « MESQUER 2 / PIRIAC-SUR-MER 1 » est fourni en annexe. Le camping se situe en dehors de toute zone réglementaire.

I.9.1.3 Risque de remontée de nappes

Selon le site GEORISQUES, le site se situe dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave, avec une indication de fiabilité associée de « FAIBLE ».

Le projet ne comprend pas de modification du niveau du terrain ou de construction et donc n'est pas concerné par ce risque.

I.9.1.4 Risque de mouvement de terrain

I.9.1.4.a Risque sismique

Le décret N°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français définit les types de zones à risque entrées en vigueur le 1^{er} mai 2011. Chaque commune du territoire de chaque département français est incluse dans une des cinq zones de sismicité croissante de Zone 1 (très faible) à Zone 5 (forte).

La commune de MESQUER est en Zone 3, ce qui implique des obligations en cas de travaux ou de construction à prévenir le risque sismique.

Le projet ne comprend pas de construction et donc n'est pas concerné par ce risque.

I.9.1.4.b Aléa de retrait gonflement des argiles⁵⁶

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration).

Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

En 2019, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) a mené un travail d'actualisation des cartes d'aléa existantes sur la base de l'évolution des connaissances en la matière, dont les données géolocalisées de sinistralité afin d'obtenir une carte d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Cette carte est désormais réglementaire (voir point 3 sur la cartographie).

Cette carte comporte quatre zones : les zones non argileuses et les zones d'exposition faible, moyenne et forte.

⁵⁶ Source : <https://www.georisques.gouv.fr/consulter-les-dossiers-thematiques/retrait-gonflement-des-argiles>

Carte de l'exposition au retrait-gonflement des argiles⁵⁷

Le site est dans une zone d'exposition moyenne au retrait-gonflement des argiles, ce qui implique des obligations en cas de travaux ou de construction à prévenir le risque.

Le projet ne comprend pas de construction et donc n'est pas concerné par un risque lié au retrait gonflement des argiles.

I.9.2 Risques technologiques

I.9.2.1 Recensement

Selon le site GEORISQUES, les risques technologiques suivants sont identifiés pour la parcelle en projet :

 POLLUTION DES SOLS	à mon adresse :	sur ma commune :
	PAS DE RISQUE CONNU	CONCERNÉ

I.9.2.2 Risques industriels

I.9.2.2.a Sites Seveso

Les directives « Seveso » (dernière version « SEVESO3 » adoptée le 4 juillet 2012) imposent aux États membres de l'UNION EUROPEENNE d'identifier les sites industriels à risque pour y maintenir un haut niveau de prévention. Les sites Seveso produisent ou stockent des substances pouvant être dangereuses pour l'homme et l'environnement. Ils sont soumis à une réglementation très encadrée qui vise à identifier et à prévenir les risques d'accident pour en limiter l'impact. Un établissement est classé Seveso en fonction de la quantité maximale de substances dangereuses susceptibles d'être présentes⁵⁸.

Le territoire des PAYS DE LA LOIRE compte 28 installations classées Seveso « seuil haut ». 6 de ces sites sont localisés dans l'estuaire de la LOIRE, avec une concentration dans la zone industrialoportuaire de MONTOIR-DONGES (2ème raffinerie de pétrole de FRANCE, 1er terminal méthanier d'EUROPE). Le territoire est par ailleurs exposé au risque lié au transport de matières dangereuses et au risque, plus localisé, de rupture de barrage.

⁵⁷ Source : infoterre.brgm.fr/

⁵⁸ Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/risques-technologiques-directive-seveso-loi-risques>

Une réglementation nationale, la loi "Risques" prévoit notamment la mise en place d'un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords de certaines installations industrielles à haut risque : les plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

1.9.2.2.b Plan de prévention des risques technologiques

Le site Seveso le plus proche est le stockage exploité par la Société Française Donges-Metz (SFDM) situé sur la commune de PIRIAC-SUR-MER

Un PPRT a été approuvé autour de ce site industriel par arrêté en date du 27 octobre 2017.

Le site du camping est en dehors du périmètre du territoire susceptible d'être impacté par les phénomènes dangereux lié à ce site industriel.

1.9.2.3 Conclusion

En vue des types de risques naturels et technologiques recensés autour de la zone d'implantation du camping et la nature du projet d'aménagement, le camping n'est pas considéré comme particulièrement vulnérable aux risques d'accidents majeurs.

II EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet est détaillé ci-dessous. Son contenu est le résultat d'une évaluation effectuée sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles, conformément à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement.

La présentation reprend dans l'ordre les thèmes abordés au scénario de référence.

En l'absence de réalisation du projet :

- Le camping ne subira pas de modification de surface, les surfaces disponibles en dehors de la parcelle en projet étant déjà occupées.
- La fréquentation du camping ne changera pas.
- La consommation en eau, électricité et d'autres ressources du camping ne changera pas.
- La majorité des boisements étant déjà matures, l'aspect générale du site et de la parcelle en projet ne changera pas significativement.
- L'entretien du terrain en projet, par rapport au maintien des espaces verts (débroussaillage, enlèvement du bois mort ou d'arbres présentant un danger au public, curage du fossé) se poursuivra comme actuellement.
- Le contexte socio-économique actuel concernant le logement proche au littoral conduira très probablement à la recherche et la création d'un autre projet d'envergure équivalente dans le département ou au(x) projet(s) d'extension de camping existant(s) afin de répondre à la demande croissante.
- Le contexte hydrographique ne subira pas de modification majeure du fait que les eaux pluviales s'infiltreront dans le sol du terrain comme actuellement,
- Le contexte géologique, hydrogéologique et pédologique ne subira pas de modification.
- La biodiversité autour du site et sur la parcelle en projet présentera les mêmes caractéristiques que celles constatées lors du diagnostic flore et faune.
- La connectivité écologique du site ne changera pas, sauf en cas de transformation des espaces urbanisés et les infrastructures qui entourent le site.
- Le contexte climatique ne changera pas, en dehors de l'évolution du climat liée au réchauffement climatique.
- Le trafic routier au niveau du secteur continuera très probablement à augmenter, en lien avec le tourisme dans le secteur.
- Le pétitionnaire sera amené à élaborer un autre projet pour assurer la pérennité du camping, de son emploi et l'emploi de son équipe.

III DESCRIPTION DES INCIDENCES NOTABLES

III.1 Milieu urbain et paysage

III.1.1 Intégration paysagère

III.1.1.1 Situation actuelle

L'impact visuel du site est fortement limité par la présence des boisements qui occupent la grande partie du site et les haies et talus qui longent les bords Sud et Ouest.

Les activités du site sont cohérentes avec les activités du CCAS au Nord et le camping à l'Ouest, l'ensemble étant une zone dédiée aux loisirs.

III.1.1.2 Phase travaux

En vue de la faible ampleur des travaux et leur courte durée (6 mois environ), il n'est pas envisagé d'incidence notable sur le paysage environnant le site.

Compte tenu du fait que les travaux seront effectués dans un milieu boisé, des mesures de protection des boisements des potentiels dégâts seront nécessaires.

III.1.1.3 Situation projetée

Le projet d'aménagement n'engendre pas d'effet sur le paysage environnant le site.

Le maintien des arbres et de la haie dense à l'Ouest de la parcelle en projet limitera la visibilité du projet de l'extérieur du site.

III.1.2 Le patrimoine culturel

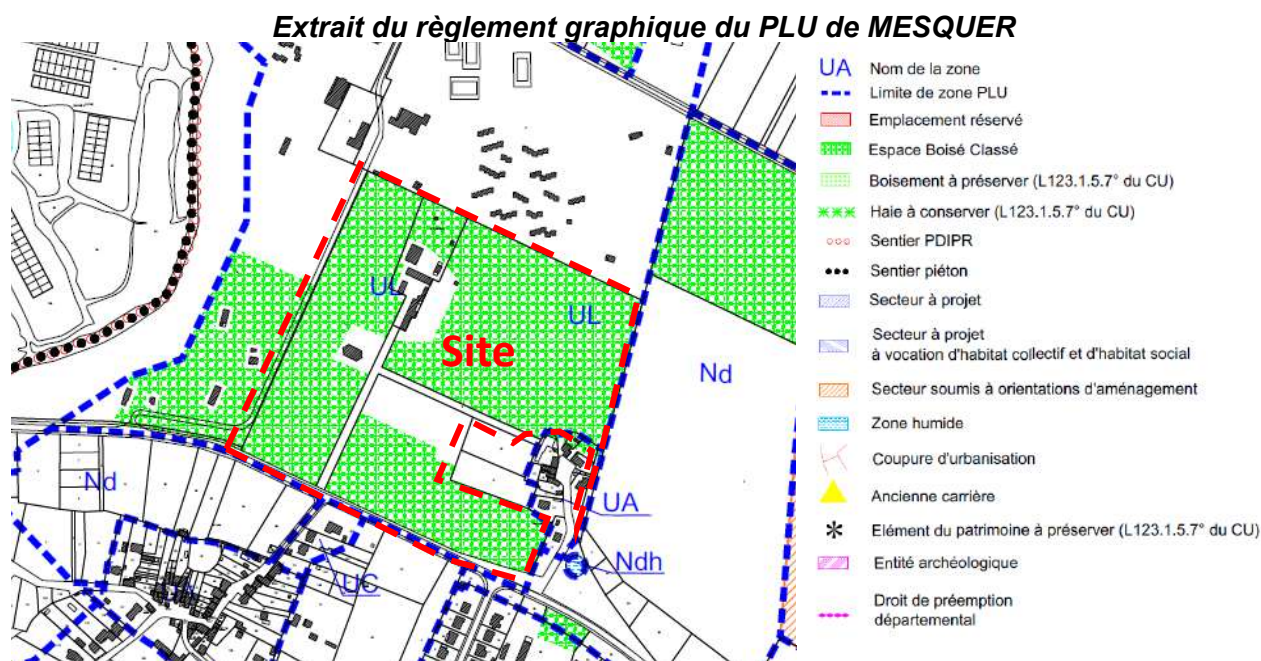
Le scénario de référence a montré que les monuments historiques les plus proches sont éloignés du site.

Le site n'est pas visible depuis un site de patrimoine culturel.

III.1.3 Compatibilité du projet avec le document d'urbanisme opposable

III.1.3.1 Zonage

Selon le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune de MESQUER, le camping est localisé en zone « UL » destinée à accueillir les activités sportives, de loisirs et de tourisme, ainsi que les campings-caravanings, parcs résidentiels de loisirs et activités d'hôtellerie.



Les occupations et utilisations du sol suivantes sont admises si elles respectent les conditions précisées par le PLU :

- Les terrains aménagés pour le camping-caravaning.
- Les parcs résidentiels de loisirs.
- Les locaux de surveillance sous réserve qu'il n'excède pas 30 m² d'emprise et que leur nombre soit limité à un par établissement.
- Les logements de fonction à condition que leur surface de plancher soit inférieure à 120 m² et que leur nombre soit limité à 1 par établissement.
- Les locaux de bureaux, services et commerces à condition d'être liés et nécessaires à l'activité exercée sur place.
- Les affouillements et exhaussements des sols s'ils sont indispensables pour la réalisation des types d'occupation ou d'utilisation des sols autorisés, notamment pour les piscines et si la topographie l'exige.
- La reconstruction après sinistre d'un bâtiment régulièrement édifié, dans les conditions prévues au titre 1 du présent règlement.
- Les équipements et constructions de sport et loisirs ouverts au public.
- Les parcs d'attraction ouverts au public.
- Les aires de stationnement ouverts au public et les constructions à usage de stationnement.
- L'aménagement, la réfection et l'extension mesurée des constructions existantes.

III.1.3.2 Espaces boisé classé

Selon le PLU de la commune, une grande partie du site et la parcelle du projet est un espace boisé classé au titre de la loi dite « littoral » (Article L. 121-27 du code de l'urbanisme), étant un des parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes.

Le PLU de la commune de MESQUER précise que pour les zones UL que « *Les constructions doivent être édifiées à un minimum de 3 mètres par rapport à un Espace Boisé Classé* ».

Les espaces boisés classés ne sont pas soumis à une inconstructibilité de principe, mais « *interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements* » au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme.

III.1.4 Conclusions

L'intégration paysagère du projet est liée à la préservation des boisements et des éléments paysagers (haie, talus) existants. L'aménagement de la parcelle en projet nécessitera la mise en place des mesures d'évitement de tout impact pouvant compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

En tenant compte du fait que le projet actuel ne porte aucune construction ni démolition, le projet est compatible avec les dispositions d'urbanisme du secteur sous condition que le règlement du PLU applicable à la zone « UL » et l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme soient respectés.

Aucun impact sur le patrimoine culturel n'est à signaler.

III.2 Milieu naturel

III.2.1 Les sites Natura 2000

III.2.1.1 Préambule

L'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 a pour objectif de vérifier la compatibilité du projet avec leur conservation.

Il s'agit d'analyser les effets provoqués par le projet et son fonctionnement sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

III.2.1.2 Effets directs

Comme l'indique l'analyse et la conclusion de l'état de référence des espaces naturels, le site est en dehors des sites Natura 2000.

III.2.1.3 Effets indirects

Le site se trouve à proximité (à moins de 200 mètres) des deux sites Natura 2000 (ZPS et ZSC) du « Marais du MES, baie et dunes de PONT MAHE, étang du PONT-DE-FER ». Ces sites occupent le même territoire, qui est également classé en ZNIEFF et site RAMSAR.

L'impact indirect du projet d'aménagement du camping sur ces sites est lié à :

- La connectivité écologique à l'échelle locale et à l'utilisation du site du camping comme lieu de repos, de reproduction, ou de nourrissage par les espèces protégées qui ont justifié la désignation de ces sites.
- Les potentiels rejets d'eau dans le milieu

III.2.2 La biodiversité, les habitats et les continuités écologiques

III.2.2.1 Impacts du projet sur les continuités écologiques

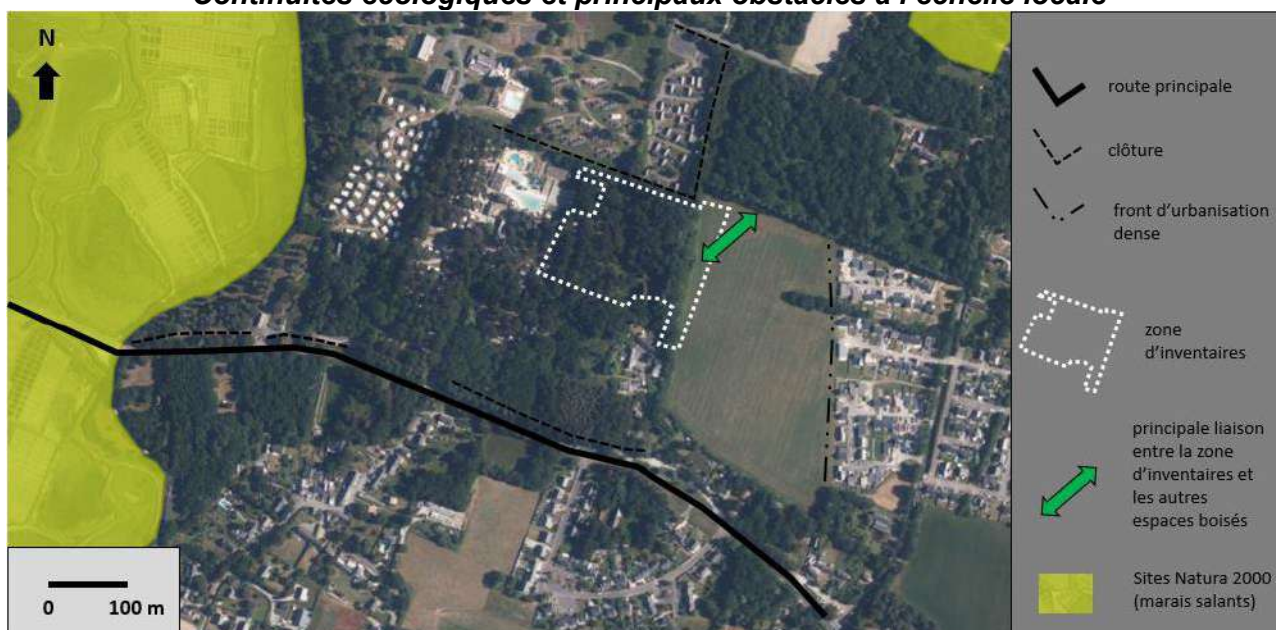
Comme l'indique l'analyse et la conclusion de l'état de référence des continuités écologiques à l'échelle de la région et du territoire :

- Les réservoirs de biodiversité (les sites RAMSAR, Natura 2000 et les ZNIEFF) sont bien identifiés.
- Le site en tant que lui, n'est pas identifié comme « corridor naturel » ni « réservoir de biodiversité ».
- La route départementale n°52 au Sud du site est clairement identifiée comme un élément fragmentent linéaire « fort ».

Le projet s'inscrit dans un secteur assez hétérogène et fragmenté par le réseau routier, les lotissements et les clôtures (carte ci-dessous). Le projet conservera le caractère relativement « naturel » et tout du moins arboré du site.

Il n'introduira pas de discontinuités supplémentaires dans une trame verte déjà largement « décousue » à l'échelle locale.

Continuités écologiques et principaux obstacles à l'échelle locale



III.2.2.2 Impacts du projet sur les habitats des espèces protégées recensées

La quasi-totalité des éléments favorables à l'avifaune seront conservés, à savoir tous les grands arbres de la partie aménagée (Sittelle torchepot, Pic épeiche, Serin cini, etc.) ainsi que les arbres et fourrés de la marge orientale (Rougegorge familier, Fauvette à tête noire, Troglodyte mignon).

Les emplacements seront plus « jardinés » et donc moins accueillants qu'en l'état actuel pour des mammifères telles que le Chevreuil européen, le Sanglier, le Mulot sylvestre ou d'autres micromammifères. Pour l'Écureuil roux, l'élément décisif est la préservation des grands arbres, qu'il s'agisse des chênes situés sur les marges ou des pins et autres conifères qui seront conservés sur

les nouveaux emplacements. Le projet n'aura pas d'impact sur les gîtes des chiroptères et ne modifiera qu'à la marge l'habitat des Pipistrelles commune et de Kuhl, espèces habituées aux milieux anthropisés (jardins, villages, etc.).

Comme pour les mammifères, le caractère plus « jardiné » des emplacements ne sera a priori pas une évolution particulièrement favorable aux lépidoptères et autres insectes. Toutefois, plusieurs espèces s'adaptent aux sites jardinés comme en témoigne leur présence dans les jardins et jusque dans les villes. Les vieux chênes situés sur les limites Nord, où des indices de présence du Grand Capricorne ont été détectés, ne seront pas impactés par le projet.

Les observations de lézards n'ont été réalisées qu'en marge orientale de la parcelle en projet. Cet espace sera conservé en l'état dans son intégralité pour le projet. D'autres espèces plus « sauvages » bénéficieront également du maintien de cette espace.

III.2.2.3 Impacts sur les espèces protégées liés à la présence humaine en phase d'exploitation

Les espèces d'oiseaux présentes sur site, notamment le Serin cini et les autres espèces protégées, sont peu craintives vis-à-vis des humains. Toutes fréquentent régulièrement les jardins et les parcs : Fauvette à tête noire, Pouillot véloce, Rougegorge familier, mésanges, etc. La présence de très grands arbres permet aux oiseaux de se tenir à l'écart des humains et d'éventuels animaux domestiques (chiens ou chats) en cas de besoin.

Les deux espèces de reptile présentes sur la zone d'étude se tiennent dans sa partie la plus inaccessible pour les humains, à savoir la marge orientale. Les fourrés et les ronciers constituent des abris naturels efficaces. Par ailleurs, le Lézard des murailles est une espèce nettement anthropophile.

La majorité des mammifères (non protégés) recensés sont nocturnes et plutôt méfiants. L'Écureuil roux est peu craintif envers l'Homme et peut même se montrer familier. Les Pipistrelles cohabitent fréquemment avec les êtres humains ; bien souvent leur discrétion les fait passer inaperçues. Elles profitent souvent des lumières artificielles pour chasser les insectes attirés par ces dernières.

Les interactions entre insectes et humains sont complexes, dépendantes des espèces et, de manière générale, difficiles à prévoir. La seule espèce protégée recensée sur site, le Grand Capricorne, mène une vie discrète dont la plus grande partie se déroule à l'intérieur du tronc des arbres.

III.2.3 Conclusions

Aucun effet direct du projet sur des sites Natura 2000 n'est à signaler.

Le projet n'a pas d'impact significatif sur des continuités écologiques locales.

Le projet n'aura donc pas d'incidence sur la continuité écologique des sites Natura 2000 à proximité du site, lesquels concernent ici les milieux littoraux et plus précisément les marais salants. La continuité entre ces habitats se fait essentiellement via le réseau hydraulique et le littoral, deux éléments que le projet n'impacte pas.

Le projet modifiera peu les habitats existants. La conservation de tous les grands arbres sera une mesure favorable notamment au Serin cini, à l'Écureuil roux et au Grand Capricorne. La conservation dans son état actuel de la marge orientale assure l'évitement de l'habitat des deux espèces de lézards.

La grande majorité des espèces présentes sur le site cohabitent déjà avec les êtres humains. Il s'agit d'espèces dites « anthropophiles » que l'on trouve fréquemment dans les jardins et les parcs. Aussi, même si les relations entre hommes et animaux sont complexes et pas toujours prévisibles, la présence humaine ne devrait pas gêner le bon déroulement du cycle biologique de ces espèces.

III.3 L'eau

III.3.1 Prélèvements

III.3.1.1 Alimentation en eau

Les prélèvements d'eau sont réalisés sur le réseau public. Il n'y a pas de forage ou puits sur le site.

Les mobil-homes ajoutés pour le projet seront raccordés au réseau d'eau potable existant. Il n'est pas prévu de nouveau raccordement ni de modification des raccordements existants aux réseau public.

III.3.1.2 Consommation d'eau

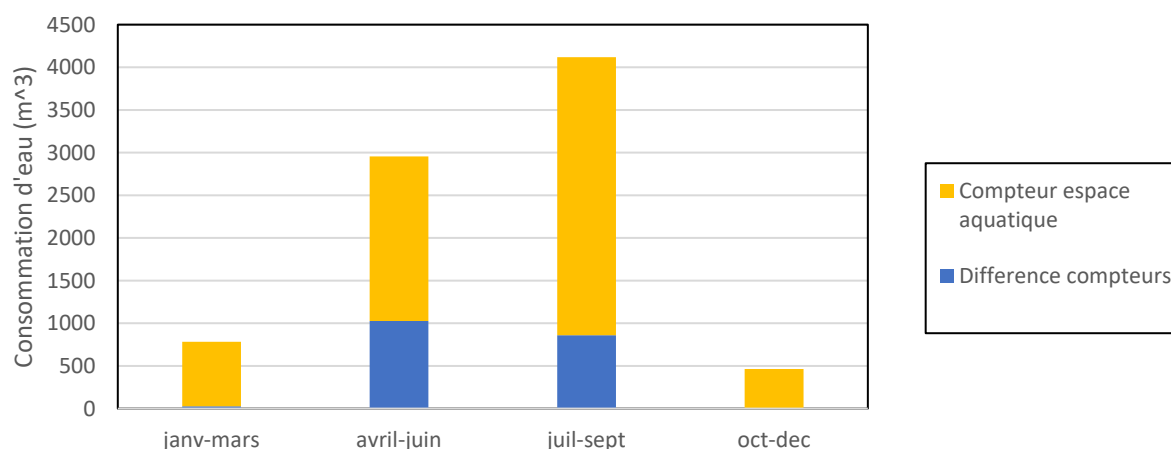
III.3.1.2.a *Situation actuelle*

Les principaux besoins en eau pendant l'année sont les suivants :

- Le nettoyage au jet à haute pression des piscines, toilettes et chemins en début d'année (mars/avril).
- Le remplissage des piscines (piscine extérieure, pataugeoire toboggan) en mars (capacité environ 139 m³).
- Le remplissage du lagon en début avril (capacité environ 300 m³).
- Le remplissage du bassin Nord en avril (capacité inconnue).
- La consommation par les clients du camping (entre mars/avril et octobre/novembre).

Deux compteurs sont présents sur site, un sur l'arrivée d'eau du site (situé au niveau de l'entrée au camping), l'autre sur l'alimentation des bassins de l'espace aquatique au Nord du site.

Le graphique suivant présente la consommation moyenne d'eau (en m³) du camping entre le dernier trimestre de 2020 et le troisième trimestre de 2023 :



La consommation élevée d'eau du compteur au niveau de l'espace aquatique est due principalement à une fuite se situant au niveau de la piscine au Nord du site.

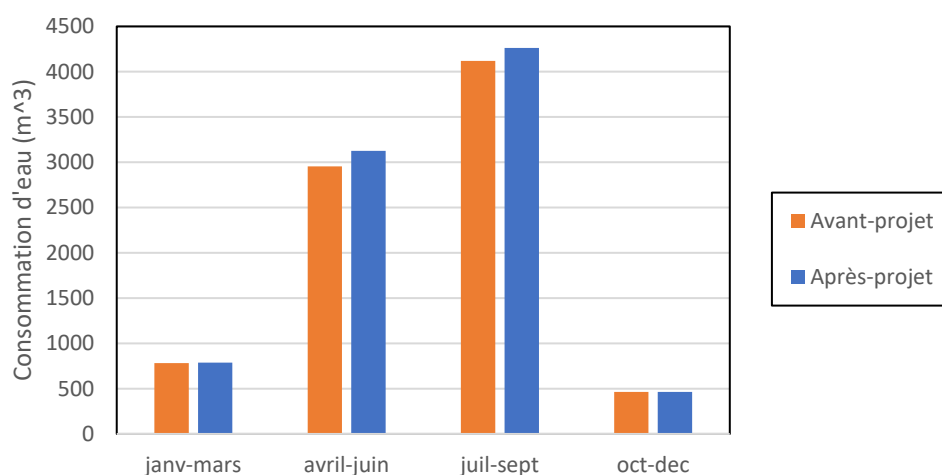
Il a fallu plusieurs interventions afin de localiser la fuite. Les travaux de réparation nécessaires ont été effectués en début d'année 2024.

En générale la dynamique dans la consommation d'eau suit la saisonnalité du camping avec très peu d'utilisation pendant l'automne et hiver et plus en printemps et été. La consommation d'eau moyenne avant-projet est d'environ 8320 m³/an.

III.3.1.2.b Situation projetée

Les besoins en eau pendant la phase opérationnelle du projet seront ceux liés aux utilisations domestiques des résidents et vacanciers occupants les mobil-homes.

La consommation d'eau du site après projet est estimée à la base de la consommation d'eau actuelle du site, en suivant un calcul de l'augmentation de la demande (hors usage pour l'espace aquatique) par environ +17%.



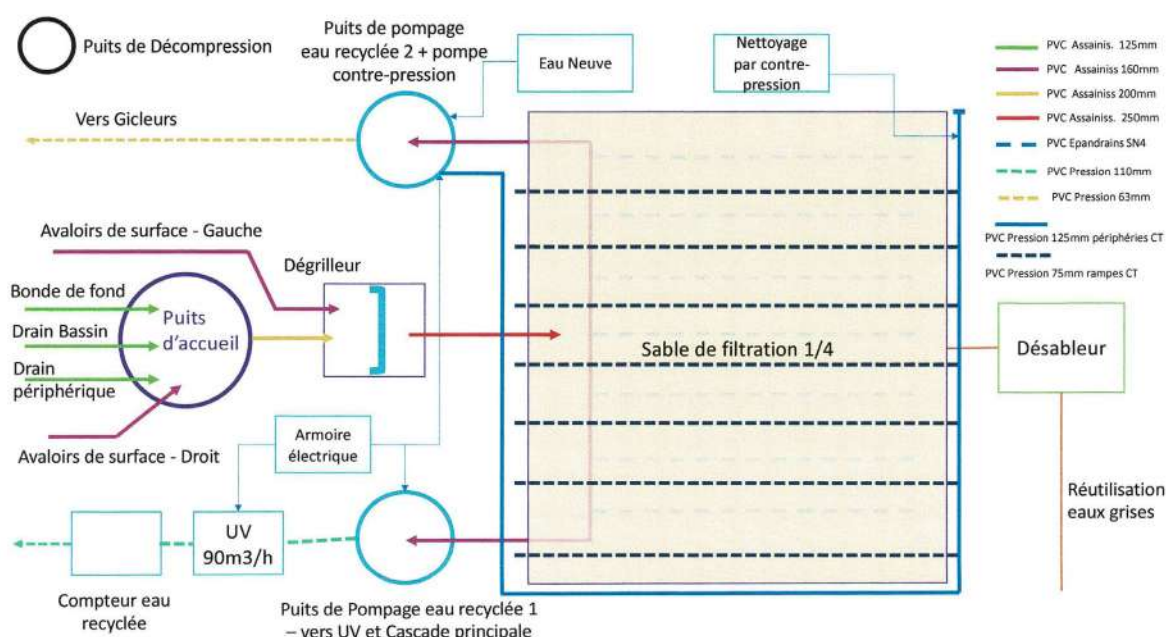
La consommation annuelle totale d'eau potable sur site après-projet sera donc environ 8640 m³/an. Cette consommation sera plus faible suite à la réparation de la fuite au niveau des bassins.

III.3.2 Qualité des eaux de baignade

III.3.2.1 Situation actuelle

Un suivi quotidien de la qualité des eaux des piscines intérieur et extérieurs, ainsi que l'eau du bassin des toboggan est assuré par les employés du camping (analyse de pH, température, chlore disponible et total). Un dosage de chlore est rajouté en fonction des résultats des analyses.

L'eau du « lagon » n'est pas traitée au chlore mais est recirculée en continu vers un assainissement type « filtre à sable ». Un schéma du fonctionnement du système d'assainissement pour le lagon est présenté ci-dessous :



Des prélèvements mensuels pour analyse de la qualité de l'eau des bassins et du lagon sont réalisés par INOVALYS NANTES. Les résultats d'analyses sont ensuite envoyés à l'Agence Régionale de Santé (ARS) PAYS DE LA LOIRE et sont publiés sur leur site web⁵⁹.

Une copie du dernier contrôle sanitaire des eaux de baignade pour le lagon (été 2024) est fournie en annexe.

III.3.2.2 Situation projetée

Il n'y aura pas d'impact envisagé du projet sur la qualité des eaux de baignade.

III.3.3 Rejets

III.3.3.1 Gestion des eaux résiduaires

III.3.3.1.a Situation actuelle

Tous les bâtiments, installations, ainsi que les mobil-homes sont raccordés au réseau d'évacuation des eaux usées existant vers le réseau d'assainissement collectif de la commune.

Les piscines sont vidées au printemps la semaine avant remplissage (début mars +/- 1 semaine), dans le réseau d'eaux pluviales.

Les plans de récolement du réseau d'évacuation des eaux usées et eaux résiduaires réalisés par l'entreprise LEMEE LTP lors des derniers travaux sont présentés en annexe.

III.3.3.1.b Situation projetée

Comme pour l'existant, les nouveaux emplacements pour mobil-homes seront raccordés au réseau d'évacuation des eaux usées existant vers le réseau d'assainissement collectif de la commune.

Une augmentation modérée des rejets d'eaux usées en cohérence avec l'augmentation de la consommation d'eau potable est projetée.

⁵⁹ <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/qualite-eau-de-mer-eau-douce-piscine>

III.3.4 Gestion des eaux pluviales

III.3.4.1 Prescriptions

Il n'existe pas actuellement de schéma directeur de gestion des eaux pluviales pour la commune de MESQUER.

Le PLU de la commune donne les prescriptions suivantes pour la gestion des eaux pluviales lors de projets de construction et d'aménagement :

- Il s'agira d'éviter l'augmentation des débits rejetés au milieu naturel et de garantir une protection de la ressource en eau.
- L'augmentation de ruissellement est à compenser.
- Le règlement demande que soit favorisé le traitement naturel des eaux pluviales, notamment par un réseau de fossés ou de noues, des zones engazonnées, des espaces verts absorbants, des bassins paysagés.
- Ces dispositions sont complétées par l'autorisation de toitures végétalisées pour les constructions contemporaines, ainsi que par celle d'ouvrages de rétention à la parcelle.
- La limitation de l'emprise au sol et l'assurance de 10% minimum d'espaces verts communs dans les opérations sont des mesures qui contribuent également, indirectement, à limiter l'imperméabilisation.
- L'absence actuelle de schéma directeur des eaux pluviales, justifie la prise en considération de risques et les précautions qui en découlent.

III.3.4.2 Situation actuelle

Il n'y a pas actuellement d'ouvrage de gestion des eaux pluviales sur site. Les eaux pluviales interceptés par les toits des mobil-homes, les chemins et les autres surfaces stabilisées ou imperméabilisées ruissellent et sont ensuite infiltrées sur le terrain naturel attenant.

Un réseau enterré d'évacuation des eaux pluviales passe en périphérie du site sur les bords Ouest et Nord. Une partie des eaux pluviales des bâtiments (château/maison/restaurant) et les espaces imperméabilisés à proximité s'écoulent par des canalisations enterrées vers ce réseau périphérique. Également, lors des périodes de fortes pluies, les eaux de ruissellement non-infiltrées sur les espaces verts s'écoulent dans ce réseau périphérique par moyen des grilles/avaloirs se situent autour du site.

Les eaux pluviales captées par ce réseau périphérique se jettent dans le fossé traversant la parcelle cadastrale zone AW n°8 (la parcelle en projet) vers le Nord de la parcelle. Au point Nord du fossé une buse enterrée part en direction des marais salants au Nord. La buse a été bouchée par des sédiments.

Faisant partie d'un ancien réseau d'évacuation des eaux existant depuis au moins 70 ans (voir le sous-chapitre « Historique de l'aménagement du secteur »), il s'avère difficile de repérer la localisation exacte de l'exutoire du fossé dans le milieu récepteur.

Lors des périodes de fortes pluies, les eaux pluviales arrivant par le réseau enterré et par ruissellement des surfaces à proximité s'accumulent dans le fossé et s'infiltrent ensuite dans le sol. Le fossé agit ainsi de la même manière qu'une « noue infiltrante ».

Il n'y a pas de système de récupération et réutilisation des eaux pluviales sur site.

Il n'y a pas de toiture végétalisée sur site.

Les plans de récolement du réseau d'évacuation des eaux usées et eaux résiduaires réalisés par l'entreprise LEMEE LTP lors des derniers travaux sont présentés en annexe.

III.3.4.3 Phase travaux

Les fouilles réalisées lors de la phase de travaux ainsi que la circulation des engins peuvent occasionner le ruissellement de particules de terres qui rejoindraient le réseau d'eaux pluviales.

De même, les véhicules ainsi que les produits utilisés pour la réalisation des travaux peuvent être à l'origine d'une pollution de l'eau.

III.3.4.4 Situation projetée

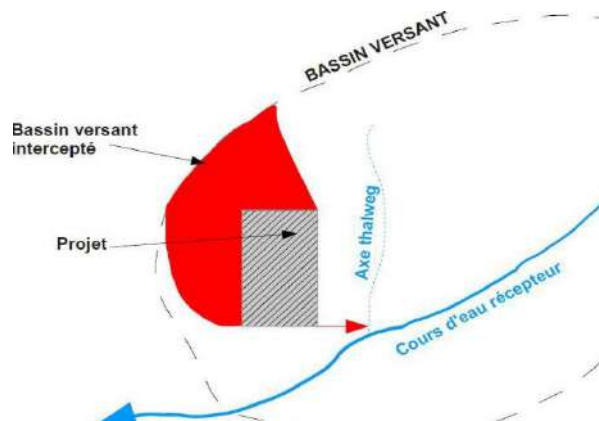
Le projet d'aménagement ne comportera pas de réelle modification de la topographie de la parcelle. Les eaux pluviales interceptées par les mobil-homes ou les chemins stabilisés s'écouleront soit vers les terrains naturels autour où elles s'infiltreront dans la terre, soit vers le fossé traversant la parcelle où elles seront stockées avant s'infiltrer dans la terre.

III.3.4.5 Bassin versant intercepté

Dans le cadre de l'application de la rubrique 2.1.5.0 (article R 214-1 du code de l'environnement), il est indispensable de bien déterminer la surface de bassin versant à prendre en compte. Cette surface est composée de la somme de :

- La surface de l'opération elle-même.
- La surface de bassin versant dominant l'opération qui est dite surface interceptée par l'opération.

Exemple du schéma dessin versant intercepté par un IOTA⁶⁰



Afin d'estimer la surface du bassin versant « intercepté » par le site et le projet, les éléments suivants ont été pris en compte :

- La topographie du terrain, avec une faible pente (1,1%) vers les étiers au Nord et l'Ouest.
- Les fossés présents au bord de la route départementale n°52.
- Les habitations au Sud-Est du site possédant leurs propres moyens de gestion des eaux de pluie.
- Le talus existant à l'extrémité est du site.
- Le réseau d'adduction d'eau de la pluie longeant les bords Ouest et Nord du site amenant vers le fossé traversant la parcelle en projet.

⁶⁰ Source : DDTM de l'Hérault 2014 – Guide méthodologique pour la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement – Tome 2 : Méthodes d'investigation et de dimensionnement

- L'état « naturel » et boisé (et donc bien drainant) du terrain au Sud du site, y compris les parcelles en dehors du site.

La surface totale du bassin versant intercepté prise en compte est par conséquent 79112 m².

III.3.4.6 Calcul du débit de pointe décennal

Afin de calculer le débit de pointe de la crue décennale, la méthode « rationnelle » est applicable pour des bassins versants inférieurs à 10 km².

Cette méthode suppose que le débit de crue (Q_n) de fréquence de retour n est proportionnel à l'intensité de la pluie de même fréquence de retour et à la superficie du bassin versant. Le coefficient d'apport, ou de ruissellement, est fonction de la nature du terrain. Il détermine la superficie utile lors d'un événement pluvieux.

La formule rationnelle exploite donc :

- La nature des sols et la pente générale du terrain, au travers du coefficient de ruissellement.
- La morphologie du bassin versant (pente, longueur de cheminement, vitesse de ruissellement) par l'intermédiaire du temps de concentration du bassin versant qui intervient dans la détermination de l'intensité de la pluie.
- L'évolution de l'intensité de la pluie en fonction de la durée critique de l'épisode pluvieux.

L'intensité de la pluie de fréquence de retour 10 ans est calculée avec la formule de Montana, à l'aide des coefficients a et b de même fréquence de retour.

$$i = a \times t_c^{1-b}$$

Avec : i = intensité de la pluie sur le temps de concentration (t_c) (en mm/h)

Le débit de pointe décennal (Q_{10}) est obtenu par l'équation :

$$Q_{10} \text{ (l/s)} = 2,78 \times C \times i \times A$$

Avec : C = coefficient de ruissellement (ou d'imperméabilisation)

A = surface totale du BV (en ha)

Le même calcul peut être repris pour calculer le débit de point trentennal (Q_{30}) ou centennal (Q_{100}).

Le tableau ci-dessous présente les coefficients de Montana calculés sur la base des données fournies par la station METEO FRANCE de « SAINT-NAZAIRE - MONTOIR » :

	15 min – 3h		3h – 6h		6h – 24h	
	a	b	a	b	a	b
Durée de retour						
10 ans	4.513	0.624	4.704	0.633	13.288	0.81
30 ans	5.081	0.603	4.779	0.593	24.282	0.874
50 ans	5.258	0.591	4.596	0.567	32.81	0.908
100 ans	5.364	0.569	4.338	0.53	50.48	0.957

III.3.4.7 Coefficient de ruissèlement

Le coefficient de ruissèlement est calculé à partir du coefficient d'imperméabilisation. Le coefficient d'imperméabilisation dépend de la nature des surfaces présentes sur le bassin versant.

Pour les emplacements, des coefficients d'apport de 0,23 avant-projet et 0,24 après projet ont été calculé basés sur les données disponibles sur la superficie des mobil-homes présents et les suppositions suivantes :

- La superficie des mobil-homes est considéré comme imperméable.
- L'ensemble des terrasses, chemins et parkings sur chaque emplacement font environ 36,5 m² et sont considérés comme des surfaces semi-perméables.

Le coefficient de ruissèlement (d'apport) avant et après projet en fonction des types de surfaces est présenté dans le tableau suivant :

Type de surface	Actuelle		Projeté	
	Coef. d'apport	Surface (m ²)	Coef. d'apport	Surface (m ²)
Superficie totale du site	0,18	79112	0,22	79112
Bâtiment	1	1557	1	1557
Piscine extérieur	0	1128	0	1128
Surface imperméabilisé (voirie/parking/aire de jeu)	1	6262	1	6262
Surface semi-perméable (chemins)	0,2	10204	0,2	12318
Emplacements mobil-home	0,23	32242	0,24	47500
Emplacements camping-car	0,2	1673	0,2	1673
Espaces verts (pelouse/talus/haie/etc.)	0	26047	0	8674

Le projet engendra une augmentation du coefficient d'apport du site de 0,18 à 0,22 et une diminution des espaces semi-naturels sur lesquels les eaux pluviales puissent s'infiltrer.

III.3.4.8 Volume d'eau à infiltrer

Le volume d'eaux pluviales à stocker est calculé par la méthode des pluies en fonction de la durée de la pluie et de son intensité.

Pour le calcul, le débit de fuite au réseau est 0 l/s.

La surface collectée est la surface de bassin versant intercepté.

La surface d'infiltration est la surface des espaces verts.

De cette façon, il est présumé que les eaux pluviales générées par les aménagements sont infiltrées de manière uniforme sur l'ensemble des espaces verts constituant le sous-bassin versant. Il s'agit d'une situation extensive pour laquelle le dimensionnement par la méthode des pluies n'est pas adaptée.

La modélisation pour une pluie d'une période de retour décennal donne un volume maximal d'eau de pluie à stocker de 368 m³ après 2 heures. Pour indication, sur l'ensemble des surfaces du bassin versant intercepté, cela fait une hauteur d'eau maximale d'environ 4,6 millimètres. Il est estimé que, suite à l'évènement pluvieux d'occurrence décennal, les eaux pluviales se seront infiltrées sur les espaces verts au bout de 23h.

III.3.4.9 Qualité des eaux de pluie

Le risque de pollution des eaux pluviales est essentiellement lié à d'éventuels traces de produits dangereux sur les sols ce qui aurait pour conséquence de charger les eaux avant leur infiltration.

Les eaux de ruissellement sont susceptibles de se charger en éléments polluants : pollution organique (DCO, DBO5), toxiques métalliques (Zn, Pb, Cd, Ni, etc.), hydrocarbures, etc.

Lors d'un épisode pluvieux les premières eaux sont très chargées, puis les concentrations de polluants diminuent rapidement.

La pollution sur le projet est principalement liée à la circulation et aux stationnements des véhicules.

La répartition des aménagements sur le camping fait qu'il n'y a pas de zone de concentration de stationnement des véhicules.

Les eaux pluviales des toitures sont très peu chargées en polluants.

III.3.5 Conclusions

Le projet n'engendra pas de modification des points de prélèvement d'eau.

Le projet engendra une augmentation dans la consommation d'eau potable d'environ 319 m³ par an, soit +17%.

Les mesures de suivi de qualité des eaux des piscines, tobogans et lagon existants sont suffisants. Il n'y a pas de projet de construction ou de modification des piscines.

Tous les bâtiments et emplacements existants et projetés seront raccordés au réseau d'évacuation des eaux usées existant vers le réseau d'assainissement collectif de la commune.

Les eaux pluviales sont typiquement infiltrées sur les espaces verts distribués de manière homogène autour de chaque îlot de mobil-home et autour du site. En cas de forte pluie d'occurrence décennale, un dispositif de stockage et infiltration des eaux pluviales excédentaires est à prévoir.

Lors de la phase travaux, des mesures sont à prévoir pour éviter la pollution des eaux par des produits utilisés pour la réalisation des travaux et pour éviter le ruissellement de particules de terres vers le réseau d'eaux pluviales.

Il n'est pas envisagé d'incidence significative du projet sur la qualité des eaux pluviales pendant la phase opérationnelle.

III.4 Le sol et sous-sol

III.4.1 Pollutions

Les impacts sur le sol et sous-sol sont intimement liés aux impacts sur l'eau. En effet, l'eau peut être transporteur d'éléments potentiellement polluants puis par infiltration dans le sol créer une accumulation de ses éléments.

Ainsi, les mesures à mettre en place pour garantir l'absence d'impact néfaste sur la qualité des eaux permettront également d'assurer la non dégradation des sols.

III.5 Energie et climat

III.5.1 La consommation énergétique

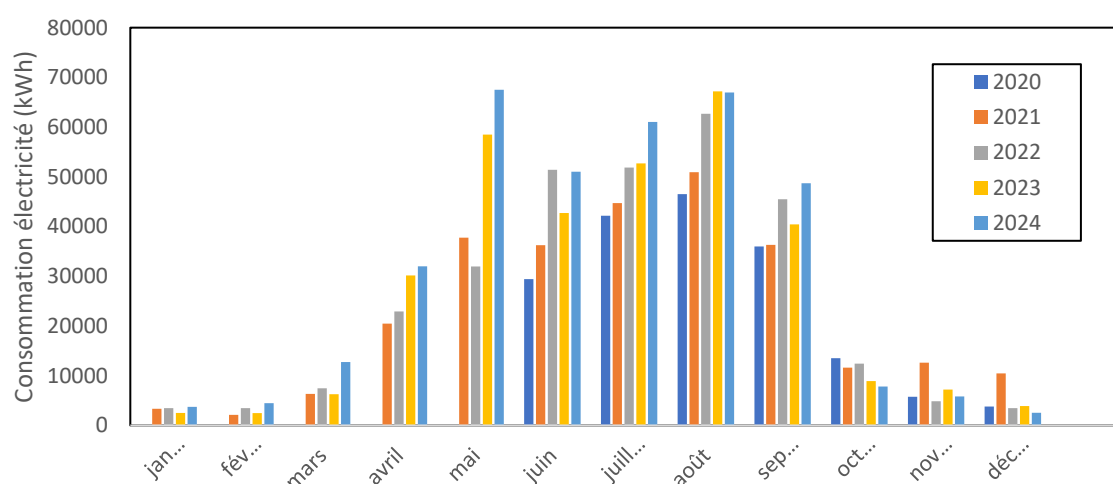
III.5.1.1 Situation actuelle

Les demandes principales en électricité sur site sont liées aux activités suivantes :

- Le fonctionnement du restaurant, snackbar et épicerie (cuisine, éclairage, etc.)
- L'hébergement (éclairage, chauffage, etc.). *
- Le chauffage de l'espace aquatique (bassin Nord, piscine) à 26°C (à partir de la mi-mai jusqu'au 15 septembre).
- Le fonctionnement du système d'assainissement d'eau pour le lagon (filtre à sable)
- La recirculation d'eau pour les toboggans aquatiques.
- L'éclairage du site (déclenché manuellement à la tombée de nuit et éteint à 6h tous les jours du 15 mars au 15 novembre).

**A noter : Chaque mobil-home dispose d'au moins un chauffage d'appoint électrique et de sa propre bouteille de gaz pétrole liquéfié (GPL) pour la cuisine.*

Des relevés de compteur d'électricité sont fournis par le fournisseur tous les 3 mois, le tableau suivant montre la consommation d'électricité entre 2021 et 2024 :



La consommation annuelle d'électricité pour l'ensemble du camping reste relativement stable entre 2021 et 2024, moyennant environ 305 MWh/an. La consommation d'électricité sur site est au plus bas pendant les mois de janvier et février et au plus haut entre les mois de mai et août.

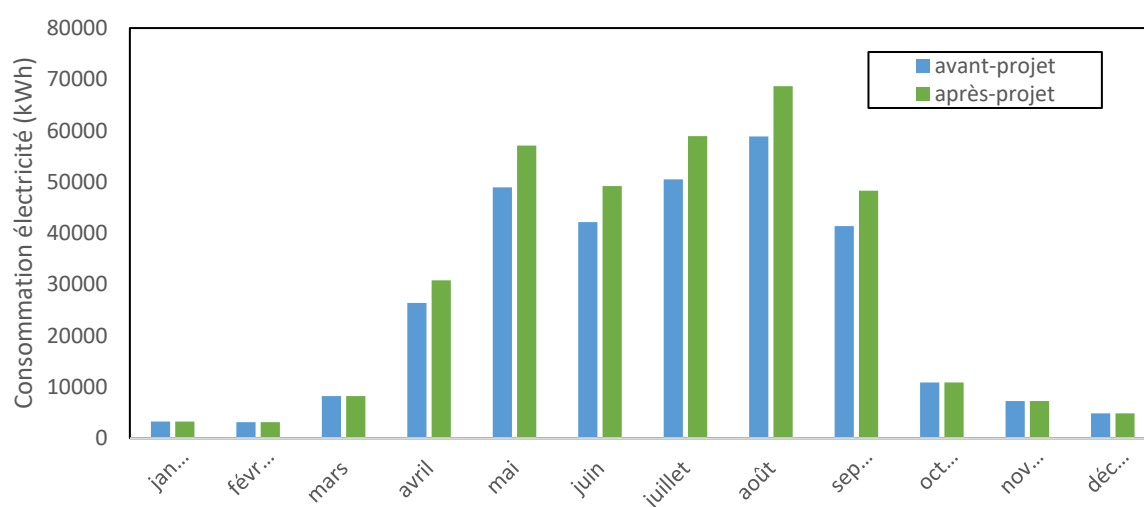
III.5.1.2 Phase travaux

Les travaux se poursuivront hors période d'ouverture du site. Il n'est pas envisagé des impacts significatifs sur la consommation d'électricité pendant la phase travaux.

III.5.1.3 Situation projetée

Le projet engendra une augmentation du nombre de nuitées au camping d'environ +17% par rapport à la situation actuelle.

Le calcul d'une augmentation par environ 17% en période d'ouverture du site (entre avril et septembre) peut donner une idée de l'ordre de la consommation d'électricité après-projet :



La consommation totale annuelle d'électricité après-projet sera environ 350,5 MWh, soit une augmentation d'environ 45 MWh/an.

III.5.2 Emissions GES

III.5.2.1 Emissions directes et puits de carbone

En dehors des émissions ponctuelles liées à la combustion de Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) utilisé pour la cuisine au restaurant et dans les mobil-homes des résidents et celles liées aux trafics, il n'y a pas de source d'émissions GES significatif sur site.

Par contre, les boisements du site représentent un puits de carbone très probablement significatif pour l'ensemble des émissions directes.

III.5.2.2 Emissions indirectes

III.5.2.2.a Emprunte carbone du tourisme

Les émissions GES liées au tourisme pour motif personnel en FRANCE sont estimées à 76 kgCO₂e par nuitée ou journée selon le bilan 2021 de l'ADEME⁶¹. La majorité de ces émissions est liée au transport, alors que l'hébergement ne compte que 6,6 kgCO₂e par nuitée ou journée, soit 8%.

⁶¹ Source : Agence de la Transition Ecologique (2021), Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en FRANCE.

III.5.2.2.b Emissions liées à la consommation d'électricité

Les émissions GES par kWh d'électricité produit en FRANCE en 2024 étaient environ 32 gCO₂e/kWh⁶². En vue de la consommation d'électricité estimée avant et après-projet, les émissions GES sont :

- Avant-projet : 9787 kgCO₂e/an soit 0,49 kgCO₂e/nuitée.
- Après-projet : 11217 kgCO₂e/an soit 0,48 kgCO₂e/nuitée.

Les émissions GES liées à la consommation d'électricité annuelle sera augmentée par le projet. Par contre, l'évolution dans les émissions GES liées à la consommation d'électricité par nuitée avant et après-projet est négligeable.

III.5.3 Vulnérabilité du projet au changement climatique

Comme l'indique l'analyse et la conclusion de l'état de référence du contexte climatique, par rapport aux autres territoires des PAYS DE LA LOIRE, les zones côtières de LOIRE-ATLANTIQUE sont potentiellement moins vulnérables aux impacts du réchauffement climatique.

III.5.1 Conclusions

Le projet engendra une augmentation de la consommation d'électricité pendant la période d'ouverture du site d'environ +17% par rapport à la situation actuelle, soit une évolution de +45 MWh/an.

Le projet n'engendra pas d'impact significatif sur les émissions GES du camping.

Le projet de camping ne présente pas de vulnérabilité significative au changement climatique.

Aucune mesure supplémentaire ne sera donc nécessaire.

III.6 Commodité du voisinage

III.6.1 Trafics routiers

III.6.1.1 Situation actuelle

Les trafics sur site pendant la période d'ouverture du site sont :

- Les voitures du personnel du site.
- Les voitures et/ou camping-cars des résidents et visiteurs.
- Les camions de livraison au restaurant et l'épicerie.

Les trafics hors saison touristique sont :

- Les voitures du personnel permanent du site (moins fréquent).
- Le tracteur utilisé pour l'entretien lourd du site (ponctuel).

III.6.1.2 Phase travaux

Pendant la phase travaux du projet, les trafics additionnels sur site seront :

⁶² Source : <https://www.rte-FRANCE.com/eco2mix/>

- Livraison des équipements nécessaires aux travaux (minipelle, local temporaire, balisage, etc.).
- Passage journalier du personnel de l'entreprise travaux.
- Livraison des nouveaux mobil-homes.

L'augmentation des trafics pendant la phase travaux est estimée à moins de 1 camion et environ 5 voitures par jour.

III.6.1.3 Situation projetée

Les types de trafics sur site pendant la phase opérationnelle du projet seront les mêmes que pour la situation actuelle.

Afin de calculer l'augmentation du volume de trafic journalier, les hypothèses suivantes ont été appliquées :

- La durée moyenne des séjours est 4,8 jours (voir chapitre sur le contexte socioéconomique).
- Un véhicule par emplacement loué est utilisé pour se déplacer vers et depuis le site.
- Le nombre de déplacements des résidents et vacanciers pendant leur séjour est minime.

Une augmentation des trafics sur site d'environ 8 voitures par jours pendant la période d'ouverture est envisagée.

En comparaison, les trafics moyens journaliers sur la RD 52 pour toute l'année 2022 était 4485 véhicules.

A noter que le volume de trafic arrivant et partant du camping sera fortement variable en fonction des périodes de vacances, weekends de jour férié, etc.

III.6.2 Bruits et vibrations

III.6.2.1 Nuisances sonores

III.6.2.1.a Situation actuelle

Les éléments pouvant occasionner du bruit sont listés ci-après.

Sources continues en journée :

Les bruits issus du site pendant la période d'ouverture sont les suivants :

- Bruits des activités de loisir (piscine, sports, etc.).
- Bruits liés à l'activité de restauration (conversation, service, etc.).
- Bruit des trafics se déplacent autour du site.
- Bruits de la faune sauvage.

Sources ponctuelles :

- Les bruits d'équipement d'entretien des espaces verts (débroussailleur, tondeuse).
- Des concerts sont organisés d'une manière occasionnelle en période estivale (Juillet/Août) et les weekends fériés. L'horaire de fin des festivités est limité à 23h30/00h00.

III.6.2.1.b Phase travaux

Les éléments pouvant occasionner du bruit pendant la phase travaux sont :

- Les bruits d'équipement d'entretien des espaces verts pour débroussailler et enlever le bois mort dans la parcelle en projet (débroussailleur, tronçonneuse).

- Les bruits d'engins de chantier.
- Le bruit des camions de livraison des matériaux (agrégats, équipements de réseau) et des mobil-homes.

Dans le respect de l'arrêté préfectoral du 30 mai 2024 portant sur la réglementation des bruits de voisinage dans le département de la LOIRE-ATLANTIQUE, les travaux potentiellement bruyants ne seront réalisés qu'en jour ouvrable entre 7h et 20h.

III.6.2.1.c Situation projetée

L'intensité sonore du site actuel ne sera pas modifiée. Les sources potentielles de nuisances sonores dans la zone en projet seront équivalentes à celles des espaces déjà aménagés autour du site.

III.6.2.2 Sources de vibrations

Il n'y a pas de source de vibrations importantes ni sur le site actuel ni prévu dans le cadre du projet.

III.6.3 Gestion des déchets

III.6.3.1 Situation actuelle

Les déchets générés par les résidents et vacanciers sur site, ainsi que des autres activités (restaurant, épicerie) sont triés dans des bacs situés à l'entrée du site. La collecte et le tri des déchets est assuré par l'entreprise VEOLIA. Le site dispose des bacs pour les ordures ménagères, les emballages recyclables, ainsi que les bouteilles en plastique.

Conformément à la loi « anti gaspillage » de 2020, le site dispose également des bacs pour le tri à la source des biodéchets. Ces biodéchets sont collectés, compostés et valorisés localement par l'entreprise OLYGEO (plateforme à MISSILLAC).

III.6.3.2 Phase travaux

Il sera la responsabilité de l'entreprise réalisant les travaux d'aménagement d'enlever tout déchet généré lors des travaux.

III.6.3.3 Situation projetée

Les types de déchets produits pendant la phase opérationnelle du projet, seront les mêmes que pour la situation actuelle.

Une augmentation de la production des déchets d'environ 45% est à prévoir en lien avec l'augmentation du nombre de mobil-homes et par conséquent de vacanciers sur site.

Les déchets additionnels générés par l'augmentation du nombre d'emplacements seront gérés de la même manière que pour les déchets actuels.

III.6.1 Odeurs

Il n'y a pas de source d'odeurs pouvant nuire à la commodité du voisinage ni sur le site actuel ni prévu dans le cadre du projet.

III.6.2 Conclusions

L'augmentation des trafics journaliers moyens sur site engendrée par le projet est considérée non-significative.

Il n'y aura pas de nouveau type de bruit généré par le projet.

Pendant les phases travaux et opérationnelles du projet, le site n'engendrera pas de vibrations pouvant nuire à la commodité du voisinage.

Pendant les phases travaux et opérationnelles du projet, le site n'engendrera pas d'odeur pouvant nuire à la commodité du voisinage.

Les moyens existants de gestion et stockage de déchets sur site sont jugés suffisants pour assurer le stockage en toute sécurité avant l'enlèvement par les prestataires pendant la phase opérationnelle du projet.

Aucune mesure supplémentaire ne sera nécessaire.

IV SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES

Le tableau ci-dessous présente les solutions de substitution qui ont été examinées lors de l'élaboration du projet avec les principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine.

Choix/alternative	Comparaison des incidences par rapport au choix, avantages, inconvénients	Raison du choix
Changement du site pour le projet (rachat d'une autre parcelle à proximité)	La parcelle en projet, étant un espace boisé classé, présente de nombreuses contraintes pour son aménagement. Cette parcelle est une des seules parcelles non-aménagées dans la zone UL (dédiée aux activités de loisir) du secteur.	Pas d'alternatif pour le projet d'aménagement.
Densification de l'existant ou	La parcelle en projet, étant un espace boisé classé, présente des nombreux problèmes et contraintes pour son aménagement. Des emplacements vides et espaces non-aménagés sont présents sur l'espace déjà aménagé du site. Une densification des emplacements serait donc possible afin d'augmenter la capacité d'accueil du site. Par contre, afin de respecter le cahier des charges d'un camping 4 étoiles, la superficie moyenne des emplacements ne doit pas être inférieure de 80 m². Également, la majorité du site est un espace boisé classé. Une densification sur les surfaces déjà aménagées pourrait compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.	Lors des dernières années, des chantiers d'étalement des emplacements ont été réalisés par le pétitionner afin d'améliorer la qualité esthétique du site et protéger les boisements existants. Il ne serait donc pas d'intérêt environnemental d'augmenter la densité des emplacements. Un aménagement « respectueux » de la parcelle en projet permettra d'assurer la conservation et la protection des boisements sur l'ensemble du site, tout en permettant une augmentation de la capacité d'accueil du camping.
Choix de technique d'adduction des réseaux	La méthode d'enterrement par réalisation des fouilles présente le plus grand risque de dégâts sur le réseau racinaire des arbres.	L'enterrement des réseaux variés par réalisation des fouilles est un choix viable si des précautions de protection des racines sont prises.

Choix/alternative	Comparaison des incidences par rapport au choix, avantages, inconvénients	Raison du choix
	La technique de « fonçage » est moins nuisible mais nécessite des équipements et des compétences spécialisés. L'installation des réseaux aériens, est plus simple à réaliser mais moins esthétique et pourrait présenter des risques pour la santé humaine (dans le cas des câbles électriques). Dans tous les cas, l'enterrement des canalisations d'eaux usées serait nécessaire.	

Il est important de rappeler que tout projet nécessite un financement (par des fonds propre et/ou l'intervention d'un établissement de prêt). La viabilité économique est donc un des éléments conditionnant le choix du pétitionnaire.

V MESURES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER

V.1 Milieu urbain et paysager

V.1.1 Boisements

V.1.1.1 Phase travaux

Des prescriptions liées aux travaux dans un espace boisé classé ne sont pas disponibles pour le territoire où se situe le projet. Par contre, en PAYS DE LA LOIRE, la métropole de NANTES a publié un « guide de protection des arbres en phase chantier »⁶³, qui donne des prescriptions en matière de protection des arbres soumis à des contraintes de chantier.

Préalable aux travaux, il est conseillé de définir un plan de circulation des engins en fonction de la disposition des arbres.

En vue des travaux d'aménagement envisagés, les mesures de protection des arbres lors du chantier seront ainsi :

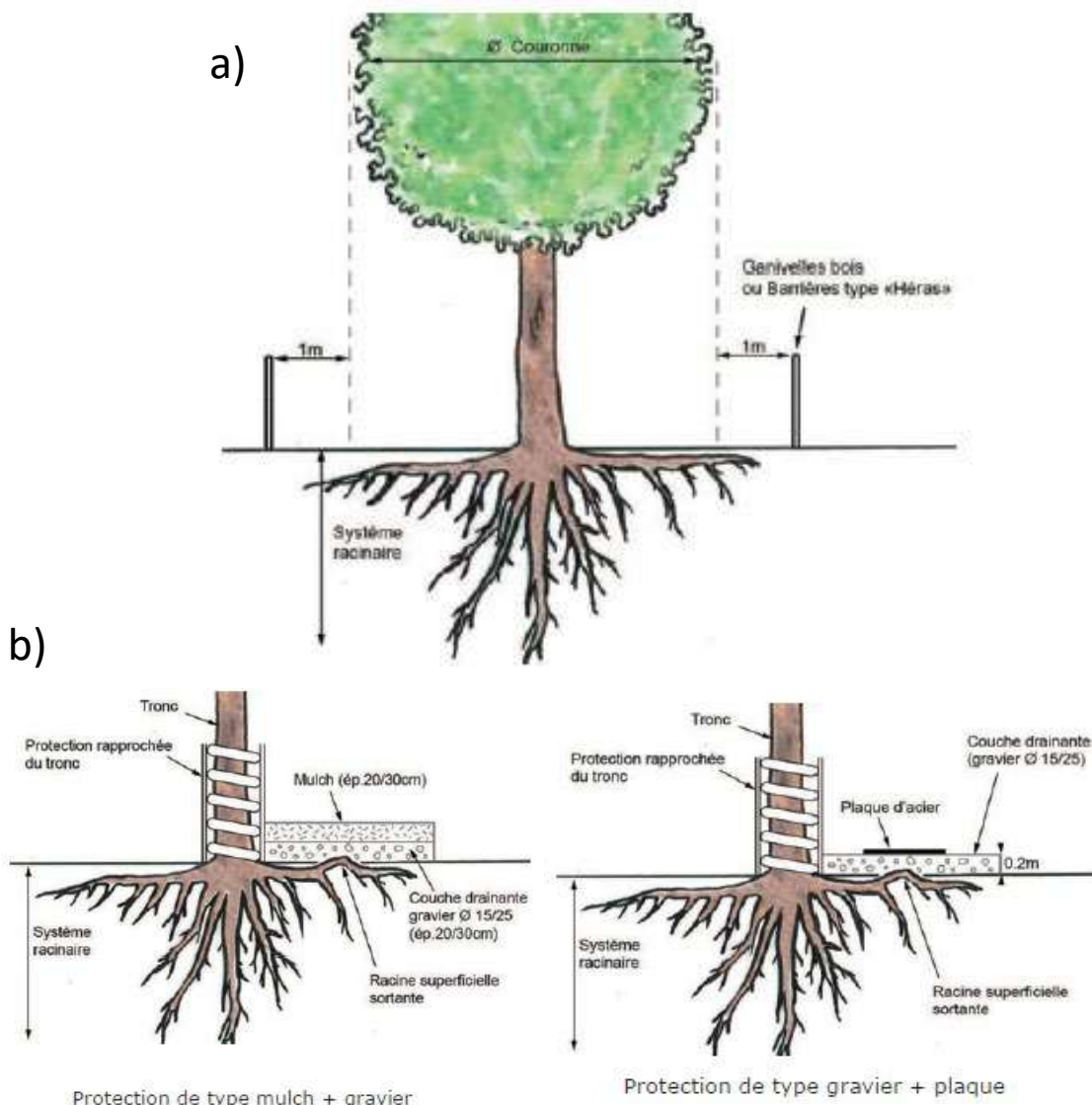
- Pour une protection optimale, il est préconisé d'installer une barrière fixe à l'aplomb de la couronne de l'arbre afin de protéger le tronc et le système racinaire de l'arbre (voir a) du schéma ci-dessous).
- Dans le cas où la circulation sur l'emprise du système racinaire ne peut pas être évitée, une protection de type « mulch », « mulch + gravier » ou « gravier plaque acier » avec un corset de planches jointifs autour du tronc, peut être mise en place (voir b) du schéma ci-dessous).
- La circulation des engins doit en tout cas respecter une distance de 1 mètre minimum par rapport à la couronne.
- La fouille des tranchées et travaux de terrassement ne doit pas être réalisée à moins de 2 mètres du tronc des arbres afin d'éviter le système racinaire.
- Les racines d'arbres d'un diamètre supérieure à 8 cm rencontrées lors des fouilles ne doivent pas être coupées.
- Dans le cas où les fouilles restent ouvertes plus d'une semaine, elles doivent être couvertes d'une toile ou géotextile afin de conserver l'humidité du sol.
- Dans la mesure du possible, aucun revêtement imperméable ne doit être mis en place sous la couronne de l'arbre.

Un relevé des arbres sur la parcelle en projet a été fait lors de la préparation du dossier de demande de permis d'aménager (PA) en 2022 par le cabinet d'architecte SCULO-CHATELIER (voir les documents graphiques de la demande de PA fournis en annexe).

Un plan des réseaux après-projet est fourni en annexe. Ce plan propose le chemin potentiel des réseaux enterrés (eau potable, électricité et eaux usées) pour le raccordement des nouveaux emplacements à l'existant, en respectant une distance minimale de 2 mètres des troncs d'arbres pour la fouille des tranchées.

⁶³ Nantes Métropole, « Guide de protection des arbres en phase chantier » 2015

Dispositifs de protection du tronc et le système racinaire d'un arbre lors des travaux a) en situation optimale et b) en situation où l'espace est limité



L'ensemble du guide de protection des arbres en phase chantier de NANTES METROPOLE est fourni en annexe.

V.1.1.2 Phase opérationnelle

Lors de la phase opérationnelle du projet, il sera interdit aux propriétaires et locataires la pose des mobil-homes, et chemins à proximité des troncs d'arbres.

La pose des mobil-homes, terrasses et abris se fera sans fondation (uniquement stabilisés par parpaing posé au sol).

Le règlement intérieur du camping déjà en vigueur précise les points suivants :

- Les plantations et décorations florales doivent être respectées.
- Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches ou de faire des plantations.
- Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.
- Les feux ouverts sont rigoureusement interdits.

V.2 Milieu naturel

V.2.1 Habitats et continuités écologiques

V.2.1.1 Phase travaux

Afin de minimiser l'impact du projet sur les habitats des espèces protégées, les mesures suivantes sont proposées lors de la phase travaux :

- La marge orientale (arbres, fourrés, ronciers) sera laissée en l'état et tous les grands arbres seront conservés sur l'ensemble de la zone d'extension.
- Les opérations d'entretien des haies et des arbres auront lieu en-dehors de la période de nidification des oiseaux (avril à août) pour éviter le risque de destruction de nichées (évitement temporel).
- Aucun des travaux d'aménagement n'aura lieu la nuit, de manière à préserver la quiétude des espèces nocturnes (mammifères notamment) et de leur permettre d'effectuer leurs déplacements.
- Le bois mort (souches, tas de branches...) sera déplacé dans la marge orientale du site. Celui-ci constituera un micro-habitat favorable aux insectes et aux reptiles.
- Les plantations d'ornement privilégieront les espèces végétales locales, favorables à la faune.
- Il est conseillé de ne pas poser de clôtures ou murs supplémentaires et de prioriser des chemins d'accès à faible circulation (limiter le passage des véhicules), afin d'éviter l'introduction des discontinuités écologiques.

V.2.1.2 Phase opérationnelle

L'ensemble des mesures proposées pour la protection des habitats et continuités écologiques lors de la phase travaux sont également recommandée lors de la phase opérationnelle du projet.

V.3 Eau

V.3.1 Mesures permettant une utilisation efficace, économe et durable de la ressource

V.3.1.1 Phase opérationnelle

Les mobil-homes neufs installés sur les nouveaux emplacements seront conformes aux dernières normes en vigueur. Les robinets, douches et WC seront équipés des mesures pour réduire la consommation d'eau.

L'ensemble des points d'eau accessibles par le public sont des robinetteries à arrêt automatique.

Il n'est pas prévu l'installation des équipements permettant la récupération et la réutilisation d'eau de pluie.

V.3.2 Eaux pluviales

V.3.2.1 Phase travaux

Les travaux seront réalisés en période climatique favorable après la fermeture de septembre.

Les mesures de protection mises en place pour prévenir les risques de pollution des eaux pendant les travaux sont les suivantes :

- Toutes les précautions nécessaires seront prises pour éviter le lessivage des matières en suspension vers le fossé existant.
- Des filtres de type « botte de paille » ou géotextile seront installés en aval des travaux, au niveau du fossé.
- Le chantier sera tenu avec soin et tout dépôt de déchets sur le site sera évité.
- Tout brûlage de déchets sera interdit.
- Aucun matériau, déchet ou matière ne devra être abandonné sur le site.
- Création d'aires spécifiques de stationnement et d'entretien des engins, en couche de matériaux compactés.
- Stockage de sécurité des carburants, huiles et produits polluants (sur rétention étanche ou contenant double peau).
- En cas de fuite de fioul, d'huile ou de déversement polluant, les terres souillées seront enlevées immédiatement et évacuées pour leur traitement.
- Les éventuels déblais seront exportés (à l'exception de la terre végétale) et mis en dépôt en dehors de tout fond de vallée ou zone humide.

Les entreprises amenées à intervenir sur le chantier seront informées de toutes ces dispositions.

V.3.2.2 Phase opérationnelle : Stockage et tamponnage de l'évènement pluvieux de référence

Le bassin versant intercepté présente une surface de 79112 m².

Le projet provoquera une légère augmentation du coefficient d'imperméabilisation par rapport à la situation actuelle.

Un fossé traversant la parcelle en projet collecte naturellement les eaux pluviales non infiltrées sur les espaces verts à proximité et les eaux de ruissellement acheminées du reste du site par le réseau périphérique enterré, agissant ainsi comme « noue infiltrante ».

Le fossé présente une largeur de fond moyenne de 30 à 50 centimètres, une largeur en crête de 1,5 à 1,8 mètres et une profondeur suivant le terrain naturel de 45 à 60 centimètres.

Suite au projet, le fossé sera curé et entretenu régulièrement pour recevoir et infiltrer les eaux de ruissellement. Lors de l'entretien du fossé, il est conseillé l'utilisation d'un godet trapèze afin d'éviter d'abîmer les racines d'arbres poussant à proximité.

VI COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS CADRES DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

VI.1 Préambule

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), établi par le comité de bassin pour les très grands bassins hydrographiques, fixe les objectifs à atteindre, notamment par le moyen des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Les orientations et dispositions des SDAGE et des SAGE comprennent des grands principes d'action à portée juridique. Les décisions administratives dans le domaine de l'eau et certains documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le SDAGE et SAGE applicable.

Le camping est implanté sur le bassin versant « VILAINE » qui fait partie du sous bassin « VILAINE et côtiers bretons » et du grand bassin hydrographique « LOIRE-BRETAGNE ».

VI.2 SDAGE LOIRE-BRETAGNE

Le tableau suivant reprend synthétiquement les dispositions du SDAGE⁶⁴ LOIRE-BRETAGNE 2022-2027 applicables au projet et les mesures prises :

Code	Dispositions (résumé ou portée) du SDAGE	Applicabilité et mesures prises sur le projet
Chapitre 1 - Repenser les aménagements des cours d'eau dans leur bassin versant		
1A1	Mesures de préservation et restauration du bassin versant, dans les zones où la vulnérabilité potentielle des sols à l'érosion est moyenne, forte ou très forte, ainsi que dans les bassins versants de plans d'eau listés à la disposition 3B-1 et dans les secteurs où les usages ou la faune patrimoniale sont jugés vulnérables.	Site localisé en zone de vulnérabilité potentielle des sols à l'érosion faible. Le caractère arboré et la pente faible du site contribuent à la limitation du ruissellement et donc de l'érosion.
1A2	Préservation et protection des bocages, haies et éléments paysagers.	Le site comporte un maillage bocager dense qui sera maintenu et entretenu.
1A3	Aménagement des bassins versants pour réduire les transferts de pesticides.	Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé sur le site.
1A4	Disposition concernant les nouveaux dispositifs de drainage ou rénovation.	Aucun dispositif de drainage ne sera mis en œuvre.
1B1	Obligation d'application de la séquence ERC.	Document d'incidence appliquant la séquence.
1C1	Maintien du régime hydrologique des cours d'eau et de leur fonctionnement.	Le projet ne fait pas obstacle au régime hydrologique des cours d'eau.
Chapitre 3 - Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique		

⁶⁴ Source : Agence de l'eau LOIRE-BRETAGNE

Code	Dispositions (résumé ou portée) du SDAGE	Applicabilité et mesures prises sur le projet
3A1	Poursuivre la réduction des rejets ponctuels (traitement des eaux usées).	Toutes les eaux résiduaires du site (sauf eaux des piscines) sont évacuées vers le système d'assainissement collectif de la commune.
3A3	Favoriser le recours à des techniques rustiques de traitement des eaux usées pour les ouvrages de faible capacité.	
3C2	Réduire la pollution des rejets d'eaux usées par temps de pluie.	Réseaux séparatifs (EU / EP).
3D1	Prévenir le ruissellement et la pollution des eaux pluviales dans le cadre des aménagements.	Réseaux séparatifs (EU / EP). Gestion des eaux pluviales par infiltration sur les espaces verts ou par collection et infiltration dans le fossé existant.
3D2	Limiter les apports d'eaux de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales et le milieu naturel dans le cadre des aménagements.	
3D3	Traiter la pollution des rejets d'eaux pluviales.	
Chapitre 10 - Préserver le littoral.		
10B4	Equiper de dispositifs de récupération des macrodéchets les principaux exutoires contributeurs (réseaux pluviaux et déversoirs d'orage)	Gestion des eaux pluviales par infiltration sur les espaces verts. Collecte régulière des macrodéchets générés sur site.

VI.3 SAGE VILAINE

Les SAGE sont les déclinaisons du SDAGE à l'échelle locale et peuvent être élaborés à l'échelon local d'un bassin hydrographique ou d'un ensemble aquifère.

Sur le SAGE VILAINE les dispositions qui concernent le projet sont :

Thématique	Orientation de gestion	Mesures prises
Cours d'eau	Connaître et préserver les cours d'eau.	Pas de cours d'eau identifié sur site.
La baie de VILAINE	Améliorer les fonctionnalités hydrauliques des marais littoraux.	Eviter le potentiel ruissellement des eaux chargées en sédiments vers les marais en priorisant l'infiltration des eaux pluviales sur site.
Altération de la qualité par les pesticides	Diminuer l'usage des pesticides.	Aucun pesticide n'est utilisé sur site.

Thématique	Orientation de gestion	Mesures prises
Altération de la qualité par les rejets de l'assainissement	Limiter les rejets d'assainissement et les réduire dans les secteurs prioritaires.	Toutes les eaux résiduaires du site (sauf eaux des piscines) sont évacuées vers le système d'assainissement collectif de la commune.
Altération de la qualité par les espèces invasives	Lutter contre les espèces invasives.	Aucune espèce invasive n'est recensée sur le site ou aux abords. Prioriser un aménagement paysager composé d'espèces végétales locales non invasives.
Prévenir le risque d'inondation	Protéger et agir contre les inondations.	Infiltration directe ou collecte et infiltration des eaux pluviales dans le fossé existant.

VI.4 Conclusion

La compatibilité avec les différents programmes portant sur la protection des eaux est démontrée par la compatibilité des orientations du projet et l'application de mesures de protection et/ou de réduction des effets.

VII MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'EVALUATION DES PRELEVEMENTS ET DEVERSEMENTS PREVUS

VII.1 Rejets d'eaux pluviales

Conformément au Code de l'Environnement, les rejets pluviaux soumis à autorisation (ou à déclaration) doivent être pourvus de dispositifs permettant de surveiller les effets sur l'eau et les milieux aquatiques.

La surveillance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial seront réalisés par le propriétaire. Tous les équipements nécessitant un entretien régulier doivent être pourvus d'un accès permettant leur desserte routière en toute circonstance. Les ouvrages doivent être visitables et régulièrement entretenus de manière à garantir leur bon fonctionnement en permanence.

Les prescriptions suivantes seront respectées :

- Une visite d'inspection des ouvrages sera effectuée après tout événement pluvieux important et au minimum deux fois par an.
- Un contrôle de l'accumulation des boues dans les ouvrages avec un curage régulier et une évacuation vers une filière adaptée sera réalisé.
- Dans le cas d'ouvrages enherbés, un entretien (tonte, retrait des végétaux, etc.) sera effectué suivant une périodicité à définir en fonction de la productivité de la biomasse végétale. L'utilisation des produits phytosanitaires est interdite.
- Une évacuation obligatoire hors site des matériaux faucardés (broyage et fauche).
- Un cahier d'entretien sera tenu à jour. Sur ce cahier figurera le programme des opérations d'entretien à réaliser ainsi que, pour chaque opération réalisée, les observations, les quantités et la destination des produits évacués. Il sera tenu à disposition du service chargé de la Police de l'Eau.
- Un relevé régulier des compteurs d'eau sera mis en œuvre par le propriétaire. Un enregistrement mensuel sera conservé et permettra de s'assurer de l'absence d'une consommation anormale indiquant une fuite sur le réseau.

VIII ANALYSE DES EFFETS CUMULES

VIII.1 Notion d'effets cumulés

L'article R.122-5 du Code de l'Environnement précise que l'étude d'impact doit comporter une analyse du cumul des incidences avec d'autres projets, existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées. Il est précisé que :

- Les projets existants sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.
- Les projets approuvés sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés.
- Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage.

Est considéré comme projet connu lors du dépôt de l'étude d'impact :

- Un projet qui a fait l'objet d'une étude d'impact au titre du Code de l'Environnement et pour lequel un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été rendu public.
- Un projet qui a fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquête publique

VIII.2 Aire d'études retenue

Au vu des incidences qui pourrait avoir le projet d'extension de camping sur l'environnement et la santé humaine et qui ont été analysés lors de cette étude d'impact, et la mesure très limitée de ces incidences sur les zones en dehors de l'emprise du projet, seuls les projets à proximité sur la commune de MESQUER sont considérés pour l'analyse des effets cumulés.

VIII.3 Recensement des projets

Un recensement des installations et projets d'élevage connus dans la commune de MESQUER a été fait le 19 février 2025. Il a été établi à partir des bases de données suivantes :

- Installation autorisée ou enregistrée et en activité, selon base de données ICPE mise à jour le 9 janvier 2025 (www.georisques.gouv.fr).
- Travaux, ouvrages ou aménagements soumis à un examen au cas par cas en LOIRE-ATLANTIQUE en application du décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements.
- Procédures administratives, commissions et consultations des services de l'état en LOIRE-ATLANTIQUE (www.loire-atlantique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Procedures-administratives-commissions).
- Projets susceptibles d'avoir un impact notable sur l'environnement et devant, de ce fait, établir un rapport d'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, dénommé « étude d'impact », produite à l'occasion de la demande d'autorisation du projet (www.projets-environnement.gouv.fr).

Projet/référence/Localisation	Elevage et régime ICPE	Situation par rapport au site	Cumul d'effet
Pierre BROSSEAU « MESLON », 4420 MESQUER	Elevage de 649 (AE) porcs Enregistrement	2 km	Néant vu l'activité agricole et l'éloignement du camping
GAEC BROSSEAU « MESLON » 4420 MESQUER	Elevage de 200 vaches laitières Déclaration	2 km	Néant vu l'activité agricole et l'éloignement du camping

VIII.4 Conclusion

Il est estimé après analyse des projets connus dans le secteur l'absence d'effets cumulés avec le projet d'extension du camping LE CHATEAU DU PETIT BOIS.

IX METHODES UTILISEES

Ce chapitre a pour objectif de mettre en valeur les méthodes d'analyse, éléments et/ou sources utilisées pour évaluer les effets de l'activité projetée sur l'environnement.

Les éléments d'analyse et d'évaluation ont été basés sur les documents et méthodes suivants :

EAU

- Qualité des cours d'eau : agence.eau-loire-bretagne.fr/
- Données hydrologiques : www.hydro.eauFRANCE.fr/ et www.ades.eaufrance.fr
- Périmètres de protection en LOIRE-ATLANTIQUE – MISE – DDASS - Ministère - serveur FTP - Conseil Général

DIVERS

- Risques naturels et technologiques : www.georisques.gouv.fr/
- Inventaire nationale du patrimoine naturel et paysager – <https://inpn.mnhn.fr/>
- Données géologiques : infoterre.brgm.fr/
- Site internet de la DREAL PAYS DE LA LOIRE : <https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>
- Données cartographiques et statistiques : <https://observatoire.loire-atlantique.fr/>
- Données tourisme, eau et environnement : <https://data.loire-atlantique.fr/>

DIFFICULTES RENCONTREES ET LIMITES

- Les difficultés rencontrées lors de la réalisation de l'étude des impacts sont dues principalement à l'état partiel des connaissances scientifiques ou techniques de la zone d'études.
- La pertinence de l'analyse de l'incidence du projet sur la circulation est limitée par la distance du point de comptage du trafic le plus proche et la donnée disponible.
- L'analyse de l'incidence du projet sur la qualité de l'eau est limitée par le faible nombre de points de mesure sur le bassin versant.

X CONCLUSION DE L'ETUDE DE FAISABILITE SUR LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT EN ENERGIES RENOUVELABLES DE LA ZONE

Selon le Code de l'urbanisme Article L300-1-1, « *toute action ou opération d'aménagement soumise à évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1 du code de l'environnement doit faire l'objet d'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la zone, en particulier sur l'opportunité de la création ou du raccordement à un réseau de chaleur ou de froid ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération.* »

Le projet :

- Ne visent pas de construction d'une structure permanente pouvant accueillir des panneaux solaires.
- Étant dans un espace boisé classé où tout déboisement est interdit.
- N'étant pas dans une zone munie d'un réseau de chaleur ou de froid existant.
- Ne possédant pas de source de chaleur ou de froid pouvant justifier la création d'un réseau de chaleur ou de froid.

Il n'est pas envisagé une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables.

XI CONCLUSIONS DE L'ETUDE D'OPTIMISATION DE LA DENSITE DES CONSTRUCTIONS

Selon le Code de l'urbanisme Article L300-1-1, « *toute action ou opération d'aménagement soumise à évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1 du code de l'environnement doit faire l'objet ... d'une étude d'optimisation de la densité des constructions dans la zone concernée, en tenant compte de la qualité urbaine ainsi que de la préservation et de la restauration de la biodiversité et de la nature en ville.* »

Comme le projet actuel ne vise pas de construction ni de démolition, une étude d'optimisation de la densité des constructions n'est pas envisagée.

LIVRET E : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

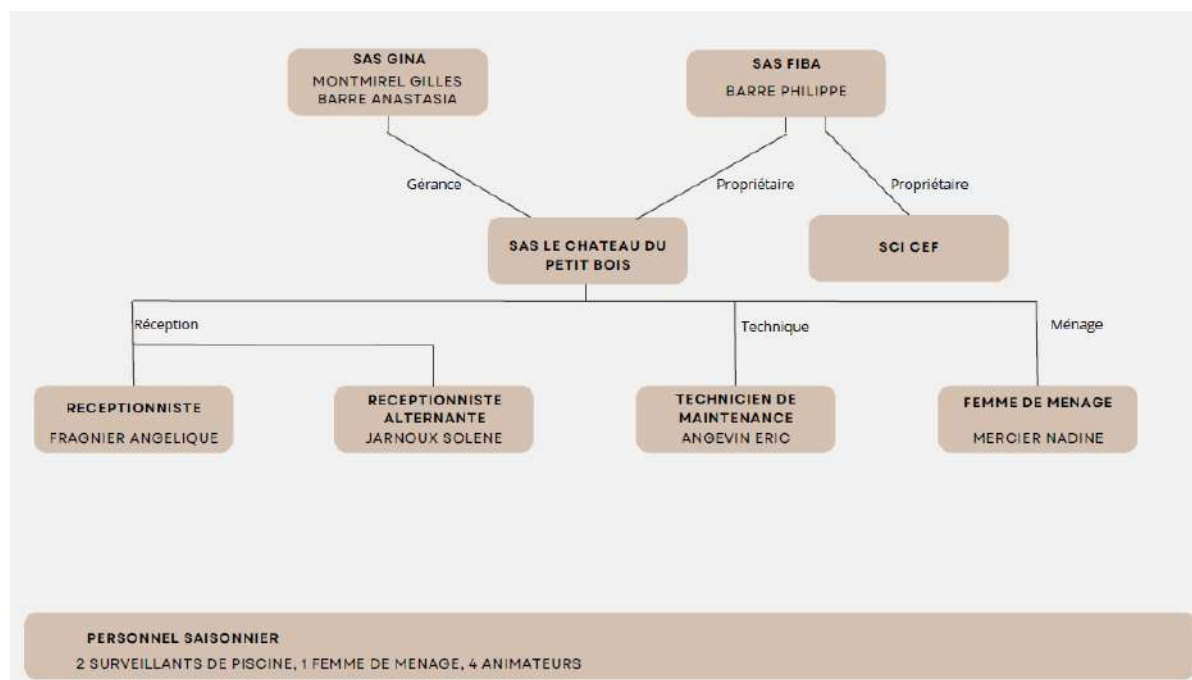
Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 décreète que les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur le ou les sites Natura 2000 recensés au niveau de l'aire d'études.

Conforme à l'article R414-22 du Code de l'environnement (Modifié par Décret n°2022-1757 du 30 décembre 2022 - art. 26), l'étude d'impact présentée au LIVRET D : tient lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.

LIVRET F : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

I CAPACITES TECHNIQUES

Le personnel du camping et la hiérarchie de l'entreprise sont synthétisés par l'organigramme suivant :



Monsieur BARRE Philippe est installé sur le camping en tant que propriétaire du CHATEAU DU PETIT BOIS et gérant de l'entreprise CAMPING SUNELIA LE PETIT BOIS depuis 2021. Titulaire d'un BEPC et BAC Informatique, il a également complété une formation AFPA – Chef de secteur. Professionnellement, il dispose d'expérience en tant que dirigeant et co-dirigeant de plusieurs grands campings (CAMPING DOMAINE DE L'OREE, CAMPING L'EVASION) entre 2001 et 2021.

Madame BARRE Anastasia est installée sur le camping en tant que gérante de l'entreprise CAMPING SUNELIA LE PETIT BOIS depuis 2021. Titulaire d'un BAC STI Electrotechnique et d'un BTS Maintenance et Automatisme Industriel, elle possède également une Licence Tourisme avec spécialisation chef de projet. Professionnellement, elle dispose d'expérience en tant que réceptionniste de camping et responsable d'accueil de camping (CAMPING DOMAINE DE L'OREE) entre 2010 et 2018, ainsi que directrice adjointe du CAMPING L'EVASION entre 2018 et 2021.

Monsieur MONTMIREL Gilles est installé sur le camping en tant que gérant de l'entreprise CAMPING SUNELIA LE PETIT BOIS depuis 2021. Titulaire d'une License professionnelle Conception des systèmes décisionnels et un BTS Informatique de gestion option développeur d'applications. Il a également un BAC STG Comptabilité et finance de l'entreprise. Professionnellement, il dispose d'expérience en tant que technicien de maintenance du CAMPING DOMAINE DE L'OREE et directeur adjoint du CAMPING L'EVASION.

II CAPACITES FINANCIERES

Le pétitionnaire a fait réaliser dans le cadre du projet de reprise du site d'élevage une étude économique prévisionnelle en février 2022 par Monsieur HARDOUIN Fabrice du cabinet comptable AMECO.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats prévisionnels (EBE et marge) :

Paramètre	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	452923	329085	368010	504065	645486	853048
EBE/Produits	31%	22%	24%	30%	35%	39%
Marge brute globale	1334385	1306254	1431812	1600902	1776184	2020501

L'étude économique réalisée par l'AMECO est fourni ci-après.

Étude Prévisionnelle

sur 5 exercices de 11/2023 à 10/2028

LE CHATEAU DU PETIT BOIS

Route de Kerlagadec
Lieu dit Le Château du Petit Bois - 44420 MESQUER
02 40 42 68 77

chateaudupetitbois@gmail.com

Sommaire

Introduction	3
Investissements	5
Financements des investissements	6
Remboursements des emprunts	7
Personnel	9
Salaires bruts	9
Charges sociales	9
Charges externes	10
Impôts et taxes	11
Amortissements	12
Soldes intermédiaires de gestion	13
Capacité d'autofinancement	14
Besoin en fonds de roulement	14
Plan de financement	15
Etat de trésorerie	15
Bilan	16

Introduction

Note de l'expert-comptable

Conformément à la lettre de mission dont l'objet est le suivant : Développement de l'activité de l'entreprise LE CHATEAU DU PETIT BOIS, nous avons examiné les prévisions budgétaires portant sur 5 exercices pour la période de 11/2023 à 10/2028, tels qu'elles sont jointes au présent rapport.

Ces prévisions et les hypothèses présentées, relèvent de la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur ces prévisions.

Nous avons effectué cet examen selon les dispositions de la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission d'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les hypothèses retenues pour établir ces prévisions budgétaires appellent de notre part les observations suivantes, étant précisé que nous ne pouvons pas apporter d'assurance sur leur réalisation.

Les chiffres présentés tiennent compte de l'extension du camping à hauteur de 80 parcelles supplémentaires dès la saison 2024, sachant que les travaux d'extension liés à ces nouvelles parcelles ne devrait intervenir qu'en 2028.

Ce rapport a donc été réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité de ce projet d'agrandissement.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

À NANTES, le 15/02/2024

Fabrice HARDOUIN
Expert-comptable

Prévisionnel

Investissements et financements

Les investissements prévus sur la période :

Investissements	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Immobilisations corporelles	1 125 000	408 000	416 160	424 480	450 657
15 MH neufs	360 000				
Crédit Bail 612301					1 635
Crédit Bail 612302					16 052
Viabilisation 80 parcelles	350 000				
Aire de jeux - Agrandissement	15 000				
10 MH Premium - Agrandissement	400 000				
10 MH Premium - Agrandissement		408 000			
10 MH Premium - Agrandissement			416 160		
10 MH Premium - Agrandissement				424 480	
10 MH Premium - Agrandissement					432 970
Immobilisations financières	15 000				
Droit d'entrée Sunelia	15 000				
Total des investissements à réaliser	1 140 000	408 000	416 160	424 480	450 657
Immobilisations existantes	2 820 175	3 960 175	4 368 175	4 784 335	5 208 815
Total des immobilisations	3 960 175	4 368 175	4 784 335	5 208 815	5 659 472

Le financement des investissements :

Financements des investissements	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Emprunts	1 125 000	408 000	416 160	424 480	432 970
15 MH neufs	360 000				
Viabilisation 80 parcelles	350 000				
Aire de jeux	15 000				
10 MH Premium - Agrandissement	400 000				
10 MH Premium - Agrandissement		408 000			
10 MH Premium - Agrandissement			416 160		
10 MH Premium - Agrandissement				424 480	
10 MH Premium - Agrandissement					432 970
Ressources sur cessions	90 000				
9 MH anciennement locatif	90 000				
Total des financements	1 215 000	408 000	416 160	424 480	432 970
Écart de financement	75 000				-17 687

Le détail des remboursements d'emprunts :

Remboursements des emprunts	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Capital remboursé	185 874	250 945	303 927	359 439	405 595
15 MH neufs		39 070	40 633	42 258	43 948
Viabilisation 80 parcelles	24 662	25 402	26 164	26 949	27 757
Aire de jeux	1 958	2 017	2 077	2 140	2 204
10 MH Premium - Agrandissement	44 983	46 332	47 722	49 154	50 629
10 MH Premium - Agrandissement		45 882	47 258	48 676	50 136
10 MH Premium - Agrandissement			46 800	48 204	49 650
10 MH Premium - Agrandissement				47 736	49 168
10 MH Premium - Agrandissement					48 690
164100 - Emprunt 500 K€	48 989	49 386	49 785	50 189	50 595
164200 - Emprunt 54,5 K€	10 550	10 889	11 240	11 601	
164800 - Emprunt 324 K€	31 688	31 967	32 248	32 532	32 818
164910 - Emprunt CIC n°703	23 044				
Charges d'intérêts	40 162	52 457	58 712	63 638	67 051
15 MH neufs	9 600	13 360	11 749	10 092	8 346
Viabilisation 80 parcelles	10 500	9 760	8 998	8 213	7 405
Aire de jeux	450	391	331	268	204
10 MH Premium - Agrandissement	12 000	10 651	9 261	7 829	6 354
10 MH Premium - Agrandissement		12 240	10 864	9 446	7 986
10 MH Premium - Agrandissement			12 485	11 081	9 635
10 MH Premium - Agrandissement				12 734	11 302
10 MH Premium - Agrandissement					12 989
164100 - Emprunt 500 K€	3 265	2 868	2 469	2 065	1 659
164200 - Emprunt 54,5 K€	1 504	1 165	814	453	
164800 - Emprunt 324 K€	2 301	2 022	1 741	1 457	1 171
164910 - Emprunt CIC n°703	542				
Echéances d'emprunts	216 436	304 442	363 727	424 197	473 822
15 MH neufs		53 470	53 470	53 470	53 470
Viabilisation 80 parcelles	35 162	35 162	35 162	35 162	35 162
Aire de jeux	2 408	2 408	2 408	2 408	2 408
10 MH Premium - Agrandissement	56 983	56 983	56 983	56 983	56 983
10 MH Premium - Agrandissement		58 122	58 122	58 122	58 122
10 MH Premium - Agrandissement			59 285	59 285	59 285
10 MH Premium - Agrandissement				60 470	60 470
10 MH Premium -					61 679

<i>Agrandissement</i>					
<i>164100 - Emprunt 500 K€</i>	<i>52 254</i>	<i>52 254</i>	<i>52 254</i>	<i>52 254</i>	<i>52 254</i>
<i>164200 - Emprunt 54,5 K€</i>	<i>12 054</i>	<i>12 054</i>	<i>12 054</i>	<i>12 054</i>	
<i>164800 - Emprunt 324 K€</i>	<i>33 989</i>	<i>33 989</i>	<i>33 989</i>	<i>33 989</i>	<i>33 989</i>
<i>164910 - Emprunt CIC n°703</i>	<i>23 586</i>				
<i>Capital restant dû</i>	<i>1 671 102</i>	<i>1 828 157</i>	<i>1 940 390</i>	<i>2 005 431</i>	<i>2 032 806</i>
<i>15 MH neufs</i>	<i>360 000</i>	<i>320 930</i>	<i>280 297</i>	<i>238 039</i>	<i>194 091</i>
<i>Viabilisation 80 parcelles</i>	<i>325 338</i>	<i>299 936</i>	<i>273 772</i>	<i>246 823</i>	<i>219 066</i>
<i>Aire de jeux</i>	<i>13 042</i>	<i>11 025</i>	<i>8 948</i>	<i>6 808</i>	<i>4 604</i>
<i>10 MH Premium -</i>					
<i>Agrandissement</i>	<i>355 017</i>	<i>308 685</i>	<i>260 963</i>	<i>211 809</i>	<i>161 180</i>
<i>10 MH Premium -</i>					
<i>Agrandissement</i>		<i>362 118</i>	<i>314 860</i>	<i>266 184</i>	<i>216 048</i>
<i>10 MH Premium -</i>					
<i>Agrandissement</i>			<i>369 360</i>	<i>321 156</i>	<i>271 506</i>
<i>10 MH Premium -</i>					
<i>Agrandissement</i>				<i>376 744</i>	<i>327 576</i>
<i>10 MH Premium -</i>					
<i>Agrandissement</i>					<i>384 280</i>
<i>164100 - Emprunt 500 K€</i>	<i>354 212</i>	<i>304 826</i>	<i>255 041</i>	<i>204 852</i>	<i>154 257</i>
<i>164200 - Emprunt 54,5 K€</i>	<i>33 730</i>	<i>22 841</i>	<i>11 601</i>		
<i>164800 - Emprunt 324 K€</i>	<i>229 763</i>	<i>197 796</i>	<i>165 548</i>	<i>133 016</i>	<i>100 198</i>

Salaires et charges sociales

Les rémunérations annuelles du personnel :

Personnel	N-1	%	2023-2024	%	2024-2025	%	2025-2026	%	2026-2027	%	2027-2028	C.S. Sal.	C.S. Pat.
Rémunérations personnel	92 927		92 927		92 927		92 927		92 927		92 927	22%	12%
Recrutement temps plein ménage			4 000	3%	4 120	2%	4 202	2%	4 286	2%	4 372	22%	12%
Recrutement temps accueil			4 000	3%	4 120	2%	4 202	2%	4 286	2%	4 372	22%	12%
Recrutement technicien					28 000	2%	28 560	2%	29 131	2%	29 714	22%	30%
Recrutement ménage 6 mois					12 000	2%	12 240	2%	12 485	2%	12 735	22%	12%
Congés payés	-838	-100 %										22%	30%
Gratification stagiaire												22%	30%
Indemnités versées d'activité partielle												22%	30%
												22%	30%
Total	92 089		100 927		141 167		142 131		143 115		144 120		

Le détail des salaires bruts et des charges sociales :

Salaires bruts	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Salariés	100 927	141 167	142 131	143 115	144 120
Rémunérations personnel	92 927	92 927	92 927	92 927	92 927
Recrutement temps plein ménage	4 000	4 120	4 202	4 286	4 372
Recrutement temps accueil	4 000	4 120	4 202	4 286	4 372
Recrutement technicien		28 000	28 560	29 131	29 714
Recrutement ménage 6 mois		12 000	12 240	12 485	12 735

Charges sociales	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Salariés	12 108	21 975	22 188	22 415	22 642
Rémunérations personnel	11 148	11 148	11 148	11 148	11 148
Recrutement temps plein ménage	480	493	504	516	528
Recrutement temps accueil	480	493	504	516	528
Recrutement technicien		8 401	8 568	8 735	8 913
Recrutement ménage 6 mois		1 440	1 464	1 500	1 525

Frais généraux prévisionnels

Les charges externes prévues :

Charges externes	N-1	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Fournitures consommables	120 876	136 838	155 245	173 171	191 574	211 989
Fournitures électricité	64 785	73 850	84 189	94 292	104 664	116 177
Fournitures gaz	2 568	2 568	2 645	2 698	2 752	2 807
Fournitures eau	28 118	32 054	36 542	40 927	45 429	50 426
Combustibles	976	976	1 005	1 025	1 046	1 067
Carburant	2 297	2 297	2 366	2 413	2 461	2 510
Achats de petit équipement	16 267	18 544	21 140	23 677	26 281	29 172
Produits d'entretien	1 912	2 180	2 485	2 783	3 089	3 429
Achats fournitures administratives	984	984	1 014	1 034	1 055	1 076
Equipements locations	2 969	3 385	3 859	4 322	4 797	5 325
Services extérieurs	655 194	724 225	741 814	755 709	769 924	784 989
Sous-traitance générale	9 136	9 136	9 410	9 598	9 790	9 986
Animations	22 606	22 606	23 284	23 750	24 225	24 710
Cm cic bail 4mh irm + 3 mh cahita	20 145					
Cm cic bail peugeot expert ez320lq	2 079					
BPGO Leasing 5MHBio						
Habitat+tarrasses, Kit Vulcain	28 318	29 497	29 497	29 497	29 497	29 497
BPGO Lease 71 MH						
Rapid'homes+terrasses & Alpha Pro	239 195	272 415	272 415	272 415	272 415	272 415
Locations immobilières	72 195	72 195	74 361	75 848	77 365	78 912
Loc locam monetel eft	323	323	333	340	347	354
Loc.locam tpe jdc sa erp 100	384	384	396	404	412	420
Loc.afone/tpe	644	644	663	676	690	704
Loc.tpe euro information	37	37	38	39	40	41
Loc.grenke serveur enreg.ip videos	1 544	1 544	1 590	1 622	1 654	1 687
Loc.grenke camera ip bullet ext.	360	360	371	378	386	394
Locations véhicule longue durée	2 504	2 504	2 579	2 631	2 684	2 738
Charges locatives	5 486	5 486	5 651	5 764	5 879	5 997
Ent.rep./biens immobi.	3 309	3 309	3 408	3 476	3 546	3 617
Espaces verts	8 591	8 591	8 849	9 026	9 207	9 391
Entretien piscine	9 039	9 039	9 310	9 496	9 686	9 880
Entretien du matériel	5 279	5 279	5 437	5 546	5 657	5 770
Entretien véhicule	1 194	1 194	1 230	1 255	1 280	1 306
Maintenance	6 881	6 881	7 087	7 229	7 374	7 521
Ass.tracteur/trafic/tonde	1 451	1 451	1 495	1 525	1 556	1 587
Assurances pro	17 296	19 717	22 477	25 174	27 943	31 017
Documentation	62	62	64	65	66	67

<i>Gardiennage</i>	19 184	19 184	19 760	20 155	20 558	20 969
<i>Prestations GINA</i>	80 000	96 000	98 880	100 858	102 875	104 933
<i>Prestations FIBA</i>	30 000	36 000	37 080	37 822	38 578	39 350
<i>Commissions et courtage sur ventes</i>	19 601	19 601	20 189	20 593	21 005	21 425
<i>Honoraires comptables</i>	6 300	6 500	6 695	6 829	6 966	7 105
<i>Honoraire social</i>	2 514	2 800	2 884	2 942	3 001	3 061
<i>Honoraires juridiques</i>	525	540	556	567	578	590
<i>Honoraires divers</i>	8 664	8 664	8 924	9 102	9 284	9 470
<i>Frais d'actes</i>	351	351	362	369	376	384
<i>Publicité</i>	14 066	4 000	4 120	4 202	4 286	4 372
<i>Sunelia - part fixe</i>		17 000	17 510	17 860	18 217	18 581
<i>Sunelia - part variable</i>		25 000	28 500	31 920	35 431	39 328
<i>Cadeaux client</i>	2 774	2 774	2 857	2 914	2 972	3 031
<i>Voyages déplacements</i>	162	162	167	170	173	176
<i>Réceptions</i>	2 198	2 198	2 264	2 309	2 355	2 402
<i>Frais de timbre</i>	412	412	424	432	441	450
<i>Frais télécommunications</i>	2 155	2 155	2 220	2 264	2 309	2 355
<i>frais sur emprunts</i>	480	480	494	504	514	524
<i>Prestations et services bancaires</i>	6 058	6 058	6 240	6 365	6 492	6 622
<i>Divers</i>	1 692	1 692	1 743	1 778	1 814	1 850
Total	776 069	861 063	897 059	928 880	961 498	996 978

Les impôts et taxes de la période :

Impôts et taxes	N-1	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
CFE	1 168	1 170	1 205	1 230	1 250	1 280
CVAE	212					
Droits d'enregistrement	14					
Redevance déchets	160	160	160	160	160	160
Taxe d'apprentissage	144	686	960	966	973	980
Formation professionnelle	641	555	776	782	787	793
Total	2 338	2 571	3 101	3 138	3 170	3 213

Le détail des amortissements :

Amortissements	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Amortissements corporels	253 309	307 675	336 383	350 090	394 688
15 MH neufs	30 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Crédit Bail 612301					954
Crédit Bail 612302					9 364
Viabilisation 80 parcelles	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500
Aire de jeux - Agrandissement	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
10 MH Premium - Agrandissement	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
10 MH Premium - Agrandissement		40 800	40 800	40 800	40 800
10 MH Premium - Agrandissement			41 616	41 616	41 616
10 MH Premium - Agrandissement				42 448	42 448
10 MH Premium - Agrandissement					43 297
281450 - Amort.ag.cons./sol autrui	120 695	119 909	112 083	96 622	96 622
281500 - Amort.matériel industriel	24 643	24 120	23 585	12 091	3 449
281810 - Amort. des AAI divers	12 138	12 138	12 138	12 138	12 138
281820 - Amort. matériel de transport	4 500	4 500	375		
281830 - Amort.mat.bureau et info.	2 333	2 208	1 786	375	
Total	253 309	307 675	336 383	350 090	394 688

Soldes intermédiaires de gestion

L'évolution des soldes intermédiaires de gestion :

Soldes intermédiaires de gestion	N-1	%	2023-2024	%	2024-2025	%	2025-2026	%	2026-2027	%	2027-2028	%
Chiffre d'affaires	1 476 966	100 %	1 475 254	100 %	1 513 062	100 %	1 683 777	100 %	1 860 716	100 %	2 192 947	100 %
Ventes + Production réelle	1 476 966	100 %	1 475 254	100 %	1 513 062	100 %	1 683 777	100 %	1 860 716	100 %	2 192 947	100 %
Achats consommés	142 581	10%	169 000	11%	81 250	5%	82 875	5%	84 532	5%	172 446	8%
Marge globale	1 334 385	90%	1 306 254	89%	1 431 812	95%	1 600 902	95%	1 776 184	95%	2 020 501	92%
Charges externes	776 069	53%	861 063	58%	897 059	59%	928 880	55%	961 498	52%	996 978	45%
Valeur ajoutée	558 316	38%	445 191	30%	534 753	35%	672 022	40%	814 686	44%	1 023 523	47%
Impôts et taxes	2 338	0%	2 571	0%	3 101	0%	3 138	0%	3 170	0%	3 213	0%
Charges de personnel	103 055	7%	113 535	8%	163 642	11%	164 819	10%	166 030	9%	167 262	8%
Excédent brut d'exploitation	452 923	31%	329 085	22%	368 010	24%	504 065	30%	645 486	35%	853 048	39%
Transferts de charges	2 264	0%										
Autres produits d'exploitation	992	0%										
Dotations aux amortissements	162 235	11%	253 309	17%	307 675	20%	336 383	20%	350 090	19%	394 688	18%
Autres charges d'exploitation	3 253	0%	3 000	0%	3 000	0%	3 000	0%	3 000	0%	3 000	0%
Résultat d'exploitation	290 691	20%	72 776	5%	57 335	4%	164 682	10%	292 396	16%	455 360	21%
Produits financiers	1 969	0%	2 826	0%	3 521	0%	4 281	0%	5 248	0%	6 582	0%
Charges financières	8 631	1%	40 162	3%	52 457	3%	58 712	3%	63 638	3%	67 051	3%
Résultat financier	-6 662	0%	-37 336	-3%	-48 936	-3%	-54 431	-3%	-58 390	-3%	-60 469	-3%
Résultat courant	284 029	19%	35 440	2%	8 399	1%	110 251	7%	234 006	13%	394 891	18%
Produits exceptionnels	2 728	0%	90 000	6%								
Charges exceptionnelles	996	0%										
Résultat exceptionnel	1 732	0%	90 000	6%								
Impôt sur les bénéfices	67 367	5%	27 110	2%	1 260	0%	23 313	1%	54 251	3%	94 473	4%
Résultat de l'exercice	218 394	15%	98 330	7%	7 139	0%	86 938	5%	179 755	10%	300 418	14%
Capacité d'autofinancement	380 629	26%	261 639	18%	314 814	21%	423 321	25%	529 845	28%	695 106	32%

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement sur la période :

Capacité d'autofinancement	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Résultat de l'exercice	98 330	7 139	86 938	179 755	300 418
+ Dotations aux amortissements	253 309	307 675	336 383	350 090	394 688
- Ventes d'immobilisations	90 000				
Capacité d'autofinancement	261 639	314 814	423 321	529 845	695 106
- Remboursement des emprunts	185 874	250 945	303 927	359 439	405 595
Autofinancement net	75 765	63 869	119 394	170 406	289 511

Besoin en fonds de roulement

Évolution du besoin en fonds de roulement :

Besoin en fonds de roulement	N-1	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Créances clients	51 211	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Autres créances	65 897	96 507	81 948	53 498	50 789	48 646
Charges constatées d'avance	121 996	121 996	121 996	121 996	121 996	121 996
Besoins d'exploitation (Total)	239 104	268 503	253 944	225 494	222 785	220 642
Autres besoins (Total)		241	272	344	420	543
Total des besoins	239 104	268 744	254 216	225 838	223 205	221 185
Intérêts courus		9 600	8 560	7 472	6 352	5 176
Dettes fournisseurs	94 129	113 024	107 873	111 207	114 615	126 947
Dettes fiscales et sociales	58 749	8 632	10 083	33 767	41 430	50 748
Autres dettes	11 940	19 600	18 560	17 472	16 352	15 176
Ressources d'exploitation (Total)	164 818	141 256	136 516	162 446	172 397	192 871
Autres ressources (Total)	3 441					
Total des ressources	168 259	141 256	136 516	162 446	172 397	192 871
Variation du B.F.R.	70 845	56 643	-9 788	-54 308	-12 584	-22 494
Besoin en fonds de roulement	70 845	127 488	117 700	63 392	50 808	28 314

Plan de financement

Le plan de financement sur la période :

Plan de financement	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Immobilisations	1 140 000	408 000	416 160	424 480	450 657
Variation du B.F.R.	56 643	-9 788	-54 308	-12 584	-22 494
Remboursements d'emprunts	185 874	250 945	303 927	359 439	405 595
Total des besoins	1 382 517	649 157	665 779	771 335	833 758
Souscription d'emprunts	1 125 000	408 000	416 160	424 480	432 970
Ventes d'immobilisations	90 000				
Capacité d'autofinancement	261 639	314 814	423 321	529 845	695 106
Total des ressources	1 476 639	722 814	839 481	954 325	1 128 076
Variation de trésorerie	94 122	73 657	173 702	182 990	294 318
Solde de trésorerie	578 105	651 762	825 464	1 008 454	1 302 772

État de trésorerie

L'évolution du solde de trésorerie :

Etat de trésorerie	N-1	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Fonds de roulement	554 828	705 593	769 462	888 856	1 059 262	1 331 086
Besoin en fonds de roulement	70 845	127 488	117 700	63 392	50 808	28 314
Solde de trésorerie	483 983	578 105	651 762	825 464	1 008 454	1 302 772

Bilan prévisionnel

Le bilan prévisionnel de la période :

Bilan	31/10/2023	31/10/2024	31/10/2025	31/10/2026	31/10/2027	31/10/2028
Immobilisations incorporelles	13 328	13 328	13 328	13 328	13 328	13 328
- Amortissements incorporels	7 230	7 230	7 230	7 230	7 230	7 230
Immobilisations corporelles	2 742 480	3 867 480	4 275 480	4 691 640	5 116 120	5 566 777
- Amortissements corporels	1 489 255	1 742 564	2 050 239	2 386 622	2 736 712	3 131 400
Immobilisations financières	64 367	79 367	79 367	79 367	79 367	79 367
Immobilisations nettes	1 323 690	2 210 381	2 310 706	2 390 483	2 464 873	2 520 842
Créances clients	51 211	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
TVA déductible	667					
Crédit de TVA	3 851	11 249	11 096	8 498	5 789	3 646
Crédit d'impôt société		40 258	25 852			
Autres créances	61 379	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Disponibilités	483 983	578 346	652 034	825 808	1 008 874	1 303 315
Actif circulant	601 091	724 853	783 982	929 306	1 109 663	1 401 961
Comptes de régularisation	121 996	121 996	121 996	121 996	121 996	121 996
Total de l'actif	2 046 777	3 057 230	3 216 684	3 441 785	3 696 532	4 044 799
Capital social	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
Réserves, Report à nouveau	461 884	680 278	778 608	785 747	872 685	1 052 440
Résultat de l'exercice	218 394	98 330	7 139	86 938	179 755	300 418
Capitaux propres	696 278	794 608	801 747	888 685	1 068 440	1 368 858
Emprunts	732 982	1 681 708	1 837 723	1 948 868	2 012 789	2 038 988
Comptes courants	449 258	449 258	449 258	449 258	449 258	449 258
Dettes fournisseurs	94 129	113 024	107 873	111 207	114 615	126 947
Personnel	7 634	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Organismes sociaux	2 849	3 132	4 583	4 954	4 991	5 027
TVA collectée	56					
Impôt société	42 999			23 313	30 939	40 221
Autres dettes fiscales	5 211	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
Dettes sur immobilisations	3 441					
Autres dettes	11 940	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Total des dettes	1 350 499	2 262 622	2 414 937	2 553 100	2 628 092	2 675 941
Total du passif	2 046 777	3 057 230	3 216 684	3 441 785	3 696 532	4 044 799

LIVRET G : ANNEXES

I ACTES ADMINISTRATIFS

I.1 Arrêté préfectoral du 11/01/2023 soumettant le projet d'aménagement à étude d'impact

Il s'agit de l'arrêté portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement extension du camping du petit bois sur la commune de Mesquer (44).



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ
portant décision d'examen au cas par cas
en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement
extension du camping du petit bois sur la commune de Mesquer (44)

Le préfet de la région Pays de la Loire

- Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1, R.122-2 et R.122-3 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer en date du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté du préfet de région n°2022/SGAR/DREAL/2 du 12 janvier 2022 portant délégation de signature à madame Anne BEAUVAL, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;
- Vu l'arrêté de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire n°2022/DREAL/N°SDR-22-06 du 22 novembre 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale au sein de la DREAL des Pays de la Loire ;
- Vu la demande d'examen au cas par cas n°2022-6619 relative à l'extension du camping du petit bois sur la commune de Mesquer, déposée par la SASU Le château du petit bois et considérée complète le 8 décembre 2022 ;

Considérant que le projet consiste à réaliser une extension du camping du petit bois de 80 emplacements réservés à des mobile-homes sur une partie des parcelles cadastrées AW 8 et 9, sur près de 2 ha ; que la capacité d'accueil du camping sera portée à 292 emplacements au total ; que la surface totale du camping aménagé s'élève à 9,9 ha ;

Considérant que le projet n'est concerné directement par aucun zonage environnemental ou paysager d'inventaire ou de protection réglementaire ; que toutefois le site Natura 2000 « marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du pont de fer, île Dumet » et les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 « traicts et partie aval des marais salants du bassin du Mès » et de type 2 « marais de Mesquer – Assérac – Saint-Molf et pourtours » se trouvent à la fois à 400 m à l'ouest du site du projet et à 400 m au nord ;

Considérant que le fossé existant qui traverse la parcelle sera conservé et entretenu pour drainer les eaux pluviales ;

Considérant que le site est classé en espace boisé classé par le plan local d'urbanisme de Mesquer au titre de la loi littoral, car il s'agit d'un ensemble boisé existant parmi les plus significatifs de la commune ; qu'au sein d'un EBC, tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements est interdit ; que le pétitionnaire s'engage à préserver la totalité des arbres de la parcelle ;

Considérant que le projet renforcera le patrimoine arboré du site par des haies végétales ; qu'il est soumis à permis d'aménager, procédure à même de garantir une bonne intégration paysagère des aménagements projetés ;

Considérant toutefois que, sur une superficie de moins de 2 ha, le projet va implanter 80 mobile-homes et 80 terrasses ; qu'un terrassement sera réalisé au niveau de l'accès à chacune des 80 parcelles de camping délimitées par le projet ainsi qu'au niveau de l'implantation de chaque mobile-home ; qu'un réseau d'allées sera réalisé nécessitant un décaissement et un apport de granulats pour constitution d'une chaussée sur 50 cm de profondeur (l'allée principale mesurant 6,50 m de large, la longueur et la superficie totales des allées étant inconnues) ainsi que l'enterrement de réseaux électrique, d'adduction d'eau potable et d'évacuation des eaux usées ; qu'un réseau d'éclairage public sera implanté en limite de ce réseau d'allées ; que la totalité de la surface de l'espace boisé classé sera ainsi aménagée et que la couverture du sol des sous-bois sera en quasi totalité remaniée à l'échelle du projet ; que le dossier ne démontre pas que le réseau racinaire des arbres ne sera pas impacté.

Considérant la proximité avec les ZNIEFF et sites Natura 2000 ; que le site du projet est en continuité avec d'autres espaces boisés qui constituent, ensemble, un continuum permettant de relier deux « bras » du marais salant ; que la question de son usage comme corridor écologique doit donc être envisagée ;

Considérant que le dossier précise que le site « n'abrite pas de flore spécifique ou de faune qui ne puisse se pérenniser dans les espaces situés à l'ouest et au nord-ouest » ; que, toutefois, il ne démontre pas que ces espaces résiduels seraient suffisants et il n'aborde pas la question de l'usage potentiel comme corridor écologique ;

Considérant que le projet générera un « accueil d'une population touristique à tendance familiale à la nuitée ou en courts séjours sur l'ensemble des emplacements pendant toute l'année avec une forte affluence en période estivale » ; que le risque de perturbation est donc important si l'usage du site par la faune venait à être confirmé ;

Considérant que le dossier ne permet pas de conclure à l'absence d'incidences du projet en termes d'atteinte à la biodiversité et à la trame verte ; qu'il convient d'apporter des éléments de justification de l'absence d'enjeux écologiques et de donner au public une vision globale, le cas échéant des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation ;

Considérant ainsi qu'au regard des éléments fournis, ce projet, par sa localisation et ses impacts, est de nature à justifier la production d'une étude d'impact.

ARRÊTE :

Article 1er :

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement, le projet d'extension du camping du petit bois sur la commune de Mesquer est soumis à étude d'impact

Article 2 :

Le présent arrêté, délivré en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autres autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

L'étude d'impact aura vocation notamment à identifier les enjeux écologiques du site et à caractériser ses fonctionnalités potentielles comme corridor écologique, à examiner les solutions alternatives au niveau du choix du site ou de la densité d'aménagement, à évaluer précisément les incidences du projet d'extension du camping sur la faune, la flore et les fonctionnalités écologiques. L'étude d'impact devra justifier de la prise en compte des impacts du projet, présenter la démarche mise en œuvre visant à la recherche d'évitement de ces impacts, la définition de mesures de réduction et le cas échéant de compensations adaptées (démarche ERC). Par ailleurs, elle aura pour objectifs de restituer et expliciter au public ces éléments et les arbitrages opérés au regard de l'ensemble des enjeux environnementaux.

Article 3 :

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SASU Le château du petit bois et publié sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire, thématique évaluation environnementale et développement durable puis évaluation environnementale.

Fait à Nantes,

Pour le préfet de région Pays de la Loire
et par délégation,
pour la directrice régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement,
Le chef du Service Connaissance des Territoires et
Évaluation (SCTE) par intérim

Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Lorsqu'elle soumet un projet à étude d'impact, la présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux formé dans les mêmes conditions. Sous peine d'irrecevabilité de ce recours, un recours administratif préalable est obligatoire (RAPO) conformément aux dispositions du V de l'article R. 122-3 du code de l'environnement.

Ce recours suspend le délai du recours contentieux.

Le recours gracieux ou le recours administratif préalable doit être adressé à :

Monsieur le préfet de la région Pays de la Loire

Adresse postale : DREAL Pays de la Loire, SCTE/DEE, 5 rue Françoise Giroud – CS 16 326 – 44263 Nantes Cedex2

Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours administratif préalable. Il doit être adressé au Tribunal administratif territorialement compétent.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr

I.2 Justificatif de la maîtrise foncière du terrain

Le document suivant est une copie de l'acte de cession des parts sociales de la société SCI CEF (propriétaire du site du camping) entre messieurs MARIN Francis et Christophe (les cédants) et la société FIBA représentée par monsieur Phillipe BARRE (le cessionnaire) signé le 3 mai 2021 à SAINT-NAZAIRE.

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

→ **Monsieur Francis MARIN,**

Né le 24 juillet 1954 à POISSY (78300),

Demeurant à PIRIAC SUR MER (44420), 6 rue du Maine,

De nationalité française,

Divorcé de Madame Elisabeth MARIN née GAND, remarié avec Madame Murielle BEAUDOUIN, née le 14 mars 1968 à ANGERS (49), par célébration à la Mairie de MESQUER (44) le 1^{er} septembre 2012, sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître Frédéric PHAN THANH le 8 août 2012, lequel régime matrimonial n'ayant pas été modifié depuis ainsi qu'il le déclare.

→ **Monsieur Christophe MARIN,**

Né le 25 juillet 1979 à REUIL MALMAISON (92500),

Demeurant à SAINT MOLF (44350, 5 Kergaillot,

De nationalité française,

Pacsé avec Madame Sandrine BAHOLET, née le 20 octobre 1978 à GUERANDE (44), sous le régime de la séparation de biens, lequel Pacte Civil de Solidarité n'ayant pas été modifié depuis ainsi qu'il le déclare.

ci-après dénommés ensemble les « **CEDANTS** » ou
individuellement un « **CEDANT** »

DE PREMIERE PART

ET

→ **La Société FIBA,**

Société par actions simplifiée au capital de 4.317.000 euros,

Dont le siège social est aux SABLES D'OLONNE (85340), 41 Ter Rue des Bergers,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le
numéro 894.342.112,

Représentée par Monsieur Philippe BARRE, Président ayant tous pouvoirs à l'effet de
conclure les présentes,

Bl

FM CM

→ **Monsieur Philippe BARRE,**
Né le 18 mars 1962 à Angers (49),
De nationalité française,
Divorcé non remarié, non pacsé,
Demeurant 41 Ter Rue des bergers – 85340 LES SABLES D'OLONNE,

ci-après dénommés ensemble les « **CESSIONNAIRES** »
ou individuellement un « **CESSIONNAIRE** »
DE SECONDE PART

Les CEDANTS et les CESSIONNAIRES étant ci-après dénommés collectivement les « **PARTIES** » et,
individuellement, une « **PARTIE** ».

Bl² FN CM

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE :

Les CEDANTS sont propriétaires ensemble de cinquante (50) parts sociales, soit la totalité des titres composant le capital social de :

- **La Société SCI CEF,**
Société Civile Immobilière au capital de 762,25 euros,
Dont le siège social est situé à MESQUER (44420), Le Château du Petit Bois,
Immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de SAINT NAZAIRE sous le numéro 352.805.741,

ci-après dénommée la « **SOCIETE** » .

Le capital social de la SOCIETE est composé de 50 parts sociales de 15,245 € de nominal réparties comme suit :

- A Monsieur Francis MARIN, l'usufruit de 50 parts sociales
- A Monsieur Francis MARIN, la nue-propriété de 50 parts sociales

La SOCIETE exerce les activités suivantes :

- la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. La société pourra garantir hypothécairement des emprunts et se porter caution d'un ou plusieurs associés pour des emprunts contractés par eux pour financer une opération immobilière réalisée par la Société ;
- éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 10 des statuts de la SOCIETE, toutes cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, aux conditions de majorité extraordinaire.

En conséquence de ce qui précède, les PARTIES se sont rapprochées en vue de signer ce jour le présent acte de cession de parts sociales.

BP₃ FN CM

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Les CEDANTS cèdent et transportent la pleine propriété de CINQUANTE (50) parts sociales, numérotées de 1 à 50, (ci-après les « PARTS SOCIALES ») qu'ils possèdent en pleine propriété dans le capital de la SOCIETE, aux CESSIONNAIRES, qui déclarent les acquérir, dans les proportions suivantes :

- Cession, par Monsieur Francis MARIN et Monsieur Christophe MARIN, ensemble, de la nue-propriété et de l'usufruit de quarante-neuf (49) PARTS SOCIALES numérotées de 1 à 49, au profit de la Société FIBA ;
- Cession par Monsieur Francis MARIN et Monsieur Christophe MARIN, ensemble, de la nue-propriété et de l'usufruit de une (1) PART SOCIALE numérotée 50, au profit de Monsieur Philippe BARRE.

Les CESSIONNAIRES deviennent propriétaires des PARTS SOCIALES de la SOCIETE ainsi cédées à compter de la date des présentes, avec tous les droits y attachés.

A cet effet, les CEDANTS mettent et subrogent les CESSIONNAIRES dans tous les droits et obligations attachés aux PARTS SOCIALES cédées de la SOCIETE.

En ce qui concerne les droits à dividendes, les CESSIONNAIRES ont seul droit à tous les dividendes et acomptes sur dividendes qui viendraient à être distribués par la SOCIETE à compter de la date des présentes, qu'ils proviennent de l'exercice en cours ou de réserves antérieurement constituées.

ARTICLE 2 : PRIX – PAIEMENT DU PRIX

La présente cession de parts sociales est consentie par les CEDANTS au prix global définitif de UN MILLION CINQUANTE QUATRE MILLE TROIS CENT QUATORZE EUROS (1.054.314 €), réparti comme suit entre Monsieur Francis MARIN et Monsieur Christophe MARIN :

- A Monsieur Francis MARIN, versement d'une somme de QUATRE CENT TREIZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS ET NEUF CENTIMES (413.291,09 €) par la Société FIBA;
- A Monsieur Christophe MARIN, versement d'une somme de SIX CENT DIX NEUF MILLE NEUF CENT TRENTÉ SIX EUROS ET SOIXANTE TROIS CENTIMES (619.936,63 €) par la Société FIBA ;
- A Monsieur Francis MARIN, versement d'une somme de HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTÉ QUATRE EUROS ET CINQUANTE ET UN CENTIMES (8.434,51 €) par Monsieur Philippe BARRE ;
- A Monsieur Christophe MARIN, versement d'une somme de DOUZE MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN EUROS ET SOIXANTE DIX SEPT CENTIMES (12.651,77 €) par Monsieur Philippe BARRE.

BB 4 FN am

Ce prix est intégralement payé ce jour par les CESSIONNAIRES aux CEDANTS, qui le reconnaissent et donnent quittance aux CESSIONNAIRES.

DONT QUITTANCE.

ARTICLE 3 : ORIGINE DE PROPRIETE

Les CEDANTS déclarent être propriétaires des PARTS SOCIALES cédées pour les avoir acquises dans les conditions suivantes :

- ❖ Monsieur Francis MARIN a souscrit, au jour de la constitution de la société, 25 parts sociales et Madame Elisabeth GAND, ex-épouse MARIN avait souscrit, au jour de la constitution de la société, 25 parts sociales.
- ❖ Monsieur Francis MARIN a acquis l'usufruit des 50 parts sociales de la société dans le cadre de la liquidation et du partage de communauté de Monsieur Francis MARIN et Madame Elisabeth GAND, aux termes d'un acte reçu par Maître Lucien CHAPEL, Notaire à LA BAULE, le 16 novembre 2011, attribuant la totalité des parts sociales en usufruit à Monsieur Francis MARIN, Monsieur et Madame MARIN étant initialement ensemble propriétaires de l'usufruit de la totalité des titres de la SCI.
- ❖ Monsieur Christophe MARIN a acquis la nue-propriété des 50 parts sociales de la SCI dans le cadre d'une donation, par Monsieur et Madame MARIN, au profit de Monsieur Christophe MARIN, de la nue-propriété de leurs 50 parts sociales, aux termes d'un acte reçu par Maître Lucien CHAPEL, Notaire à LA BAULE, le 16 avril 2008.

ARTICLE 4 – COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

Les CEDANTS déclarent que préalablement à la présente cession de parts sociales, leurs comptes courants ont été intégralement remboursés, et qu'à ce jour, la SOCIETE ne leur doit plus aucune somme quelconque liée à ces comptes courants.

ARTICLE 5 – AUTORISATION DE LA CESSION- AGREMENT

La présente cession a été autorisée, conformément à l'article 10 des statuts de la SOCIETE, par décisions des associés en date du 3 mai 2021.

ARTICLE 7 : CAUTIONNEMENTS DONNES PAR LE CEDANTS

Les CEDANTS déclarent ne pas avoir donné de cautions, avals, ou autres sûretés ou garanties qui seraient en cours, en garantie des engagements de la SOCIETE.

BR^S FM am

Les CEDANTS reconnaissent que leur attention a été expressément attirée sur le fait que la présente cession ne lèverait pas, ipso facto, les engagements qu'ils auraient ainsi pu donner pour la SOCIETE (lui ayant été rappelé qu'il n'existe aucun registre de ces engagements permettant une recherche rationnelle et ayant été invité en conséquence à opérer toutes vérifications, tant dans ses archives personnelles qu'auprès des banques et autres organismes avec lesquels a pu traiter la SOCIETE).

ARTICLE 8 : GARANTIE CONVENTIONNELLE

Les PARTIES déclarent qu'elles ont conclu, à la date de signature des présentes, par acte séparé, une convention de garantie d'actifs et de passifs.

ARTICLE 9 – DECLARATIONS ET GARANTIES

Les CEDANTS déclarent et garantissent que :

- ils sont, à la date des présentes, propriétaires des PARTS SOCIALES objet des présentes ;
- les PARTS SOCIALES sont libres de tout gage, sûreté, nantissement et plus généralement de tout droit quelconque au profit d'un tiers ;
- les PARTS SOCIALES ont été valablement émises, souscrites et entièrement libérées, et n'ont pas été amorties ;
- ils ont la pleine capacité et tous pouvoirs et autorisations pour s'engager au titre des présentes ;
- rien dans leur situation juridique ne s'oppose, à la date des présentes, à la réalisation des opérations leur incombant visées aux présentes.

Les CESSIONNAIRES déclarent et garantissent que :

- ils ont la pleine capacité et tous pouvoirs et autorisations pour s'engager au titre des présentes ;
- rien dans leur situation juridique ne s'oppose à la réalisation des opérations leur incombant visées aux présentes ;
- ils ne sont pas, à la date des présentes, en situation de redressement ou liquidation judiciaires ou de cessation des paiements.

ARTICLE 10 : OPPOSABILITE - SIGNIFICATION- DÉPÔT

1. La présente cession de parts sociales sera rendue opposable à la SOCIETE, soit par réalisation des formalités prévues à l'article 1690 du Code civil, soit par transfert sur les registres de la Société.

2. Elle ne sera opposable aux tiers qu'après l'accomplissement des formalités visées au 1. et le dépôt des statuts modifiés au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT NAZAIRE.

Bl FN am

ARTICLE 11 : AFFIRMATION DE SINCERITE

Les PARTIES affirment sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

Elles reconnaissent avoir été informées par le rédacteur des présentes des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

ARTICLE 12 : FRAIS

Les frais et droits des présentes relatifs aux cessions seront supportés par les CESSIONNAIRES.

ARTICLE 13 : ENREGISTREMENT – PLUS VALUES

Le présent acte de cession de parts sociales sera soumis à la formalité de l'enregistrement à la diligence des CESSIONNAIRES dans les 30 jours suivant la date des présentes.

Le coût des droits d'enregistrement sera à la charge exclusive des CESSIONNAIRES, qui s'y obligent.

ARTICLE 14 - LOI APPLICABLE

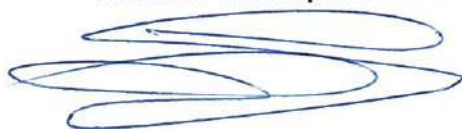
Le présent acte de cession est soumis et interprété conformément au Droit Français.

Fait à SAINT NAZAIRE (44)

Le 3 mai 2021

En six (6) exemplaires originaux

Les CEDANTS
Monsieur Christophe MARIN



Monsieur Francis MARIN



Les CESSIONNAIRES
La Société FIBA



Monsieur Philippe BARRE



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

SAINT-NAZAIRE 1

Le 08/06 2021 Dossier 2021 00052557, référence 4404P04 2021 A 00942

Enregistrement : 52715 € Pénalités : 0 €

Total liquidé : Cinquante-deux mille sept cent quinze Euros

Montant reçu : Cinquante-deux mille sept cent quinze Euros


Sophie GEBEAU
Contrôleuse des Finances Publiques

bl

7
F0 am

II DOCUMENTS TECHNIQUES

II.1 Fiche des caractéristiques du mobil-home « Rapidhome EV 2023 »



Élégance EV 2023



Équilibre parfait entre
intimité et convivialité

40 m²



Visite à 360°

3
CHAMBRES

6
PERSONNES

2
SDB



SALON | SÉJOUR

Radiateur radiant 1 000 W
Canapé revêtement tissu
Table basse
Rideaux occultants
VMC - Détecteur de fumée



CUISINE

Réfrigérateur-congélateur encastré
Hotte aspirante décorative noire à extraction extérieure
Plaque induction 4 foyers
Table repas fixe
Prééquipement lave-vaisselle



CHAMBRES

Matelas mousse super confort (chambre parentale)
Lit 160 x 200 sur pieds (chambre parentale)
Lits gigognes 80 x 190 (chambres 2 et 3)
Rideaux occultants



SALLES DE BAIN | DIVERS

Chaque-eau électrique 90 L
Douche 80 x 120 cm (chambre parentale) et 80 x 100 (2nde SDB)
Sèche-serviette 300 W
Sèche-cheveux
WC suspendus 3 L / 6 L

La qualité bien inspirée

✓ Équipements de série & optionnels

STRUCTURE

Couverture bac acier anthracite forme TR40	✓
Couverture bac acier blanc forme TR40	○
Bardage Bois Marron 122 Vertical + tôle aspect corten sérigraphiée	✓
Bardage Shadow, Forest, Moka, Sierra ou Châtaigne + tôle aspect corten sérigraphiée	○
Menuiseries extérieures avec volets roulants chambre(s), gouttières et descentes anthracite	✓
Contacteur à clé	○
Précâblage climatisation	○
Chauffe-eau électrique 90 L	✓
Réseau gaz propane 37 mb inverseur détendeur favex télémétrie ready (obligatoire pour chauffe-eau gaz)	○
Chauffe-eau gaz ventouse horizontale	○
Délesteur cycle automatique	○
Extincteur	○
Centralisation des eaux usées	○

ISOLATION

Laine minérale sous toiture 160 mm	✓
Laine minérale sous toiture 200 mm	○
Isolation périphérique thermo-réflexeur double avec Ecopeg 50 mm	✓
Isolation plancher polystyrène extrudé 30 mm	✓
Isolation calorifuge tuyaux	✓
Fil traceur antigel tuyaux et calorifuge	○

SALON ET CUISINE

Canapé Vaucanson bleu canard	✓
Rideaux occultants	✓
Voilage fenêtres salon	○
Radiateur radiant 1 000 W	✓
Plaque induction 4 foyers	✓
Four gaz ou électrique	○
Hotte aspirante décorative noire à extraction extérieure	✓
Réfrigérateur-congélateur encastré	✓
Prééquipement lave-vaisselle	✓
Lave-vaisselle 12 couverts encastré	○
Table repas fixe + 4 chaises Firenze light grey + 2 chaises pliantes bois	✓
Table basse	✓
Support TV avec bras orientable	✓

CHAMBRES

Rideaux occultants	✓
Voilage fenêtres	○
Stores moustiquaires (impossible sur porte-fenêtre)	○
Radiateur radiant 500 W	○
Chambre parentale : lit 160 x 200 sur pieds	✓
Chambre parentale : lit 160 x 200 sur vérins	○
Chambre parentale : matelas mousse super confort 160 x 200	✓
Chambres 2 et 3 : lits gigognes 80 x 190	✓
Chambres 2 et 3 : lits sur pieds 80 x 190	○
Chambres 2 et 3 : matelas mousse confort 80 x 190	✓
Chambres 2 et 3 : matelas mousse super confort 80 x 190 (incompatible lits gigognes)	○
Chevet(s) chambre(s) enfants	✓
Prise 230 V + prise TV dans chambre parentale	✓
Support TV avec bras orientable dans chambre parentale	○
Coffre-fort serrure à clé ou serrure électronique	○

SALLES DE BAIN ET SANITAIRES

Sèche-serviette 300 W	✓
Sèche-cheveux	✓
WC suspendus 3 L / 6 L	✓

✓ : inclus / ○ : option

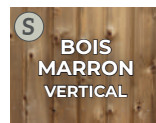
EV 2023



✓ Personnalisation intérieure & extérieure

Bardages

Bois véritable



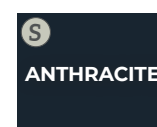
Aspect bois



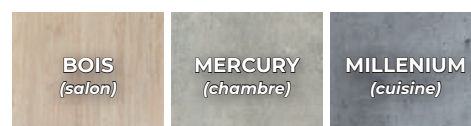
Tôles



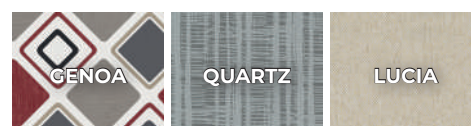
Menuiseries



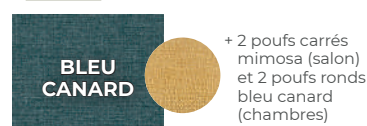
Ambiances murales



Rideaux



Canapé



S : configuration standard

480, rue Constant Rousseau - BP 90044
53101 Mayenne Cedex

+33 (0)2 43 00 19 22

contact@rapidhome.fr

www.rapidhome.fr

II.2 Guide de protection des arbres en phase chantier de NANTES METROPOLE

Guide de protection des arbres en phase chantier



GUIDE de l'ARBRE

Principes d'aménagements sur le territoire de Nantes Métropole

I- Guide de Protection des arbres en phase chantier



Guide de protection des arbres en phase chantier

Guide de protection des arbres en phase chantier

Destiné aux aménageurs, maîtres d'œuvres et agents de voirie concernés par les travaux sur l'espace public, ce guide donne des prescriptions en matière de protection des arbres soumis à des contraintes de chantier. Ces préconisations sont le résultat d'un travail collaboratif entre services espaces verts des communes, pôles et Direction de l'Espace Public et la compilation des expériences de chacun.

Ce guide détaille sous forme de fiches synthétiques des méthodes pour protéger au mieux les arbres sur les chantiers de voirie en fonction du contexte (milieu urbain, milieu rural) et des types d'impacts auxquels ils sont soumis.

Guide de protection des arbres en phase chantier

SOMMAIRE

Introduction

I. Protéger en fonction du contexte

Fiche I.1.1 : Protéger contre les chocs.

Fiche I.1.2 : Protéger contre les tassements.

Fiche I.1.3 : Protéger lors des décaissement et tranchées.

Fiche I.1.4 : Protéger contre les remblaiements.

Fiche I.1.5 : Protéger contre l'imperméabilisation des sols.

Fiche I.1.6 : Protéger contre les dépôts de matériels et de matériaux et les pollutions.

Fiche I.1.7 : Protéger lors de l'installation du chantier.

Fiche I.1.8 : Protéger lors de l'entretien et le recalibrage des fosses.

2. Boite à outils pour la préparation des travaux

Fiche I.2.1 : Protection des arbres en phase projet

Fiche I.2.2 : Points de vigilance avant travaux

Lexique

Bibliographie et sites internet consultés.

Guide de protection des arbres en phase chantier

Introduction

Patrimoine riche pour sa valeur paysagère, environnementale et financière, l'arbre dans la ville est pourtant soumis à de nombreuses contraintes liées au contexte urbain : manque d'espace, pollution ou encore chocs de véhicules... Ces contraintes sont d'autant plus présentes sur les chantiers de voirie, où sont concentrées de nombreuses sources potentielles de dégradation pour les arbres: circulation de véhicules lourds, manipulation d'outils ou d'engin, stockage de matériaux, pollutions diverses, tranchées... Il n'est ainsi pas rare de voir des dommages lourds et irréversibles infligés à de beaux sujets par simple manque de précaution !

Anticiper les éventuels impacts des travaux sur les arbres et mettre en œuvre en amont du chantier une méthodologie de protection adaptée permet de participer à la qualité des espaces futurs. Le présent guide est le fruit d'un travail d'échange entre les services de Nantes Métropole et des services espaces vert des communes. Sous forme de fiches techniques, il détaille la méthodologie à suivre en amont du chantier et décline les mesures concrètes de protection des arbres à mettre en œuvre en fonction des types d'impact et du contexte : milieu urbain ou milieu rural.

Participants au groupe de travail « Guide de protection des arbres en phase chantier » :

Ville de Carquefou, service espaces verts
Ville de Saint-Herblain, DEPE
Ville de Saint-Sébastien sur Loire, service espaces verts
Ville de Nantes, arboriculture urbaine
Pôle Loire Chézine, maintenance espace public
Pôle Erdre et Loire, service projets
Pôle Nantes Ouest, entretien patrimoine voirie
Pôle Loire Sèvre et Vignoble, conduite d'opérations
Direction Espace Public, service Voirie

Guide de protection des arbres en phase chantier

1. PROTEGER EN FONCTION DU CONTEXTE

Les mesures de protection lors des chantiers sont à adapter en fonction du contexte :

Milieu urbain : milieu dense au niveau du bâti et de la voirie. Le paysage est essentiellement minéral.

Milieu périurbain : milieu situé en dehors des grands centres urbanisés (lieu-dit...). Le paysage est à dominante végétale.

Fiche I.1.1 : Protéger contre les chocs.

Fiche I.1.2 : Protéger contre les tassements.

Fiche I.1.3 : Protéger lors des décaissements et tranchées.

Fiche I.1.4 : Protéger contre les remblaiements.

Fiche I.1.5 : Protéger contre l'imperméabilisation des sols.

Fiche I.1.6 : Protéger contre les dépôts de matériels et de matériaux et les pollutions.

Fiche I.1.7 : Protéger lors de l'installation du chantier.

Fiche I.1.8 : Protéger lors de l'entretien et le recalibrage des fosses.

Guide de protection des arbres en phase chantier

PROTEGER CONTRE LES CHOCS



LES IMPACTS SUR LE TRONC DE L'ARBRE

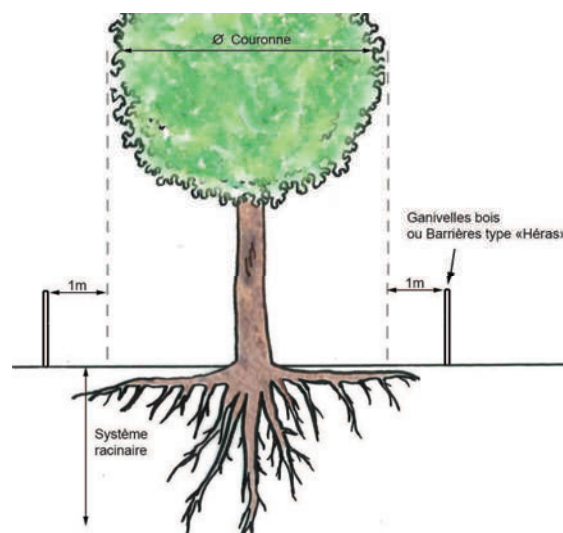
Le tronc d'un arbre met en communication son système racinaire et sa couronne. C'est un organe porteur de vaisseaux dont le rôle est de conduire la sève, transportant entre les différents autres organes les éléments nutritifs indispensables à la croissance. Ces vaisseaux conducteurs se situent juste sous l'écorce, et sont donc particulièrement exposés aux chocs. Un impact sur le tronc, en plus d'entraîner un dommage esthétique peut donc avoir pour conséquence d'altérer la distribution de sève et donc de perturber la croissance de l'arbre.

Les Préconisations

1. Protection en espace non contraint :

- ✓ Milieu urbain
- ✓ Milieu périurbain

Si l'espace est suffisant et que les arbres ne sont pas soumis à des contraintes particulières une protection optimale peut être installée, prenant en compte les branches et les racines. Pour cela, il convient d'installer une **barrière fixe à l'aplomb de la couronne** à minima. Cette protection peut être en bois ou constituée de barrières 'Héras' solidaires. Ce système de protection ne doit en aucun cas être déplacé. Les dépôts de matériaux dans l'enceinte sont rigoureusement interdits.



Protection en espaces non contraints

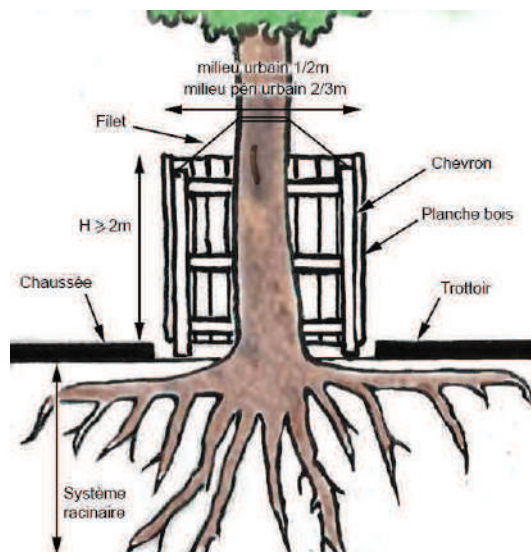
2. Protection sur trottoir

✓ Milieu urbain

Sur trottoir, la protection se constitue d'une **enceinte de 2 à 4 m²**, formée d'une palissade bois de 2 m de haut minimum. Un filet est également positionné sur la partie supérieure de l'enceinte pour éviter la dépose de déchets.

✓ Milieu périurbain

Dans le cas où l'espace est peu contraint sur trottoir, la protection se constitue d'une **enceinte de 4 à 6 m²**. Un filet y est positionné comme dans le cas précédent.

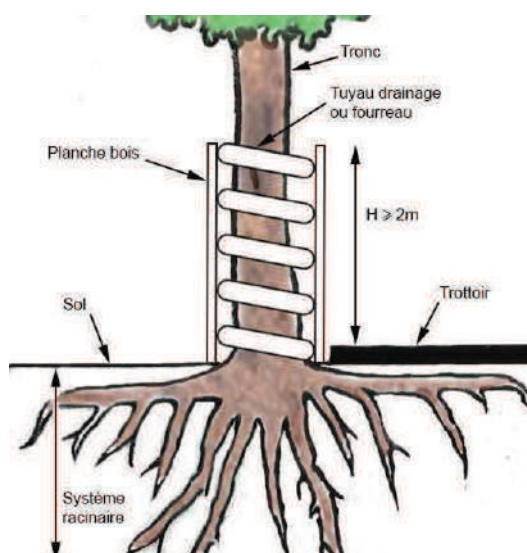


Protections sur trottoirs

3. Protection en espace limité

✓ Milieu urbain

Dans les cas de travaux contraints, la protection sera constituée d'un **corset de planches jointives** de 2 m de haut minimum séparées du tronc par une ceinture en fourreaux rigides.



Protections en espace limité

PROTEGER CONTRE LES CHOCS



LES IMPACTS SUR LES BRANCHES DE L'ARBRE

Les branches sont le prolongement du tronc et constituent la couronne de l'arbre. Elles portent les feuilles qui participent au développement de l'arbre en fabriquant de la matière organique par le biais de la photosynthèse.

La dégradation des branches peut survenir lors de la circulation d'engins à proximité de l'arbre en phase chantier. Le processus de cicatrisation et de création de nouvelles branches puisent fortement dans les réserves de l'arbre. Ceci peut affaiblir et entraîner le dépérissement du sujet. Une forte dégradation représente un risque important de chute de branche, déséquilibrant la structure de l'arbre et mettant en jeu la sécurité des ouvriers et des usagers.

Une plaie d'arrachement est également une porte d'entrée pour différents pathogènes de nature à menacer la santé de l'arbre.

Les préconisations

1. Précautions à prendre

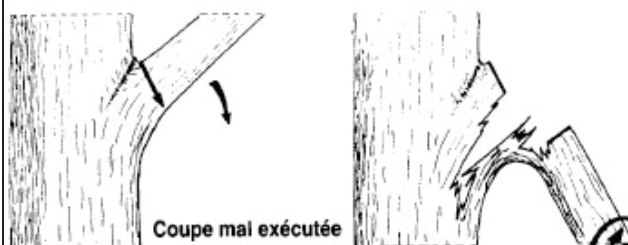
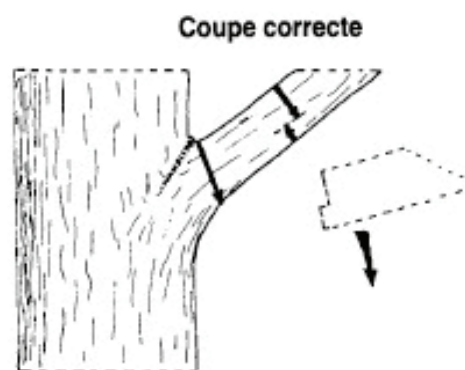
- ✓ **Milieu urbain**
- ✓ **Milieu périurbain**

La **circulation des engins** doit respecter une **distance de 1 m minimum** par rapport à la couronne. En cas de blessures involontaires des arbres, il convient de se référer immédiatement au service voirie de Nantes Métropole ou au service espace verts gestionnaire, pour valider les soins à apporter (coupe nette de la zone endommagée). Ses soins doivent être exécutés sous le contrôle de Nantes Métropole ou du gestionnaire.

2. En cas de branches gênantes

L'intervenant doit faire une demande de taille, avant le démarrage du chantier aux services espaces verts de la ville (gestionnaire) en tenant le service voirie de Nantes métropole informé. Si la taille est validée, l'entreprise spécialisée ou le service professionnel chargé de l'intervention doit utiliser des outils de coupe désinfectés et bien aiguisés afin de réaliser une coupe nette sans déchirer l'écorce. La taille effectuée se fera selon les principes de la « **taille douce** », respectant la forme de l'arbre.

Si l'expert juge la taille trop mutilante pour le sujet, elle ne doit pas être réalisée.



Source : E.Michau, « L'élague, la taille des arbres d'ornement » IDF 1994, 3^{ème} édition

PROTEGER CONTRE LES TASSEMENTS

LES IMPACTS SUR LE SYSTEME RACINAIRE

Les racines assurent l'ancrage et l'alimentation de l'arbre en eau et en éléments nutritifs, qui sont nécessaires à son développement. Le tassement du sol à proximité de l'arbre est préjudiciable à l'aération des racines situées dans les 50 premiers centimètres du sol ainsi qu'à la porosité du sol. Les échanges gazeux sont alors limités voir inexistants ce qui entraîne une asphyxie au niveau racinaire et un dépérissement de l'arbre.

Les préconisations

1. Circulation des engins

✓ Milieu urbain

La circulation des engins doit être écartée du pied de l'arbre par un balisage, type rubalise, ou des séparateurs K16, disposés **sur un rayon de 2m** autour de la racine superficielle.

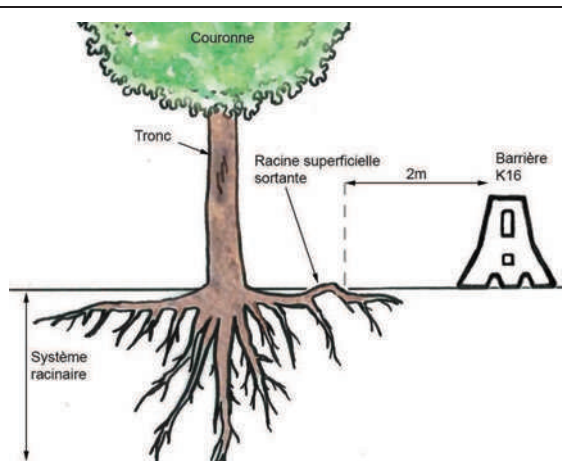
Dans le cas où la circulation sur l'emprise du système racinaire ne peut pas être évitée, différents types de protection peuvent être installés.

2. Circulation des engins

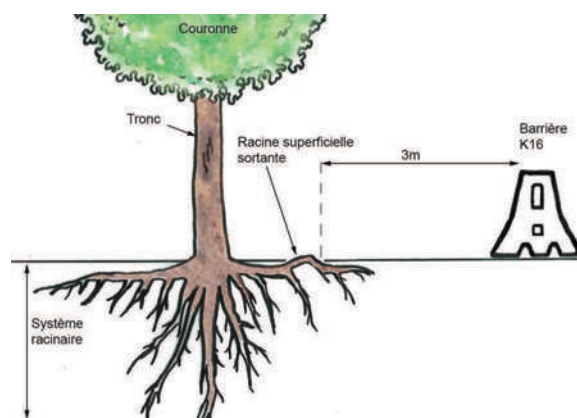
✓ Milieu périurbain

La circulation des engins doit être écartée du pied de l'arbre par un balisage, type rubalise, ou des séparateurs K16, disposés **sur un rayon de 3m** autour de la racine superficielle.

Dans le cas où la circulation sur l'emprise du système racinaire ne peut pas être évitée, différents types de protection peuvent être installés.



Balisage pour la circulation des engins

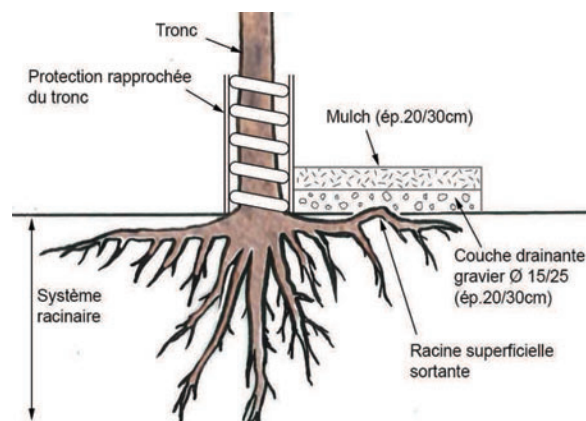


Balisage pour la circulation des engins

3. Protection de type mulch ou mulch +gravier

- ✓ Milieu urbain
- ✓ Milieu périurbain

Une **protection de type mulch (20 à 30 cm)** peut être mise en place à minima. Cette protection peut être complétée par une **couche amortissante composée de 20 à 30 cm de graviers** (diamètre 15/25 mm).

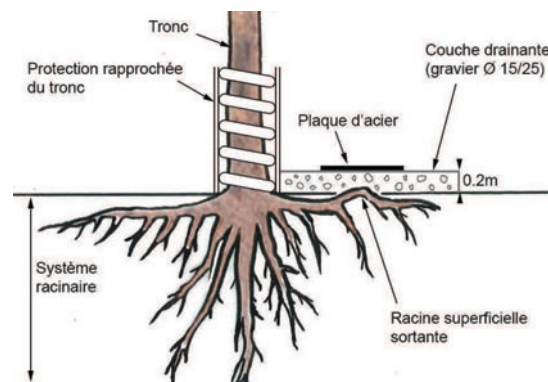


Protection de type mulch + gravier

4. protection de type gravier + plaques acier

- ✓ Milieu urbain
- ✓ Milieu périurbain

Si cela est possible, il convient de mettre en place une protection plus efficace composée d'une **couche de 20 à 30 cm de graviers** (diamètre 15/25 mm), sur laquelle seront disposées des **plaques d'acier** répartissant le poids des engins lourds circulant à proximité de l'arbre.



Protection de type gravier + plaque

5. Création d'une chaussée provisoire

- ✓ Milieu urbain
- ✓ Milieu périurbain

En cas de passage de véhicule sur une longue durée et si le contexte le permet, la protection optimale est de créer une **chaussée provisoire** sur un feutre protecteur, qui pourra être enlevée à l'issue des travaux.

PROTEGER LORS DES DECAISSEMENTS ET TRANCHEES

LES IMPACTS SUR LE SYSTEME RACINAIRE

Les racines assurent l'ancrage et l'alimentation de l'arbre en eau et en éléments nutritifs, qui sont nécessaires à son développement. Elles se situent en majorité dans les 50 premiers centimètres du sol. Toute perturbation du sol superficiel est donc préjudiciable à la survie de l'arbre. La profondeur de la tranchée diminue notamment la stabilité de l'arbre et augmente les risques de chutes, engageant la sécurité des ouvriers et des usagers.

Les préconisations

1. Emplacement de la fouille des tranchées

- ✓ Milieu urbain
- ✓ Milieu périurbain

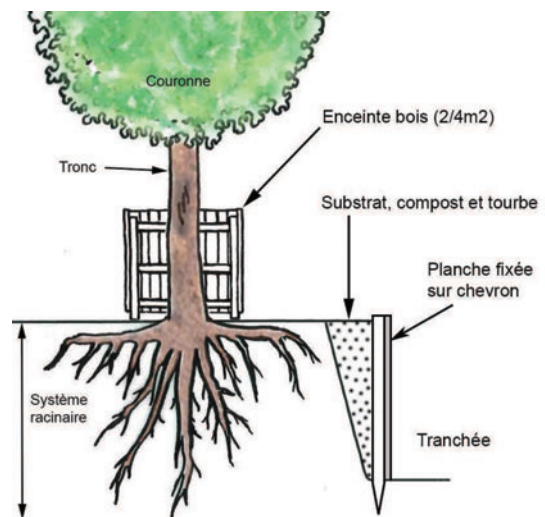
La fouille des tranchées ne doit pas être **réalisée à moins de 2 m du tronc** des arbres (mesurée du bord de la tranchée à l'extérieur du tronc). En aucun cas une tranchée ne peut empiéter dans la fosse de plantation des jeunes arbres.

Dans le cas où les fouilles ne peuvent se faire que dans le périmètre des racines, il convient de réaliser un fonçage, moins dangereux pour les racines et préférable aux fouilles. Cette technique impose l'intervention d'un spécialiste.

2. Coupe de racines

- ✓ Milieu urbain
- ✓ Milieu périurbain

Les racines des arbres rencontrées lors des fouilles ne peuvent être coupées qu'après validation de Nantes Métropole ou du gestionnaire. En tout état de cause, il est **interdit de couper des racines d'un diamètre supérieures à 8 cm** (cf. article 16-5-2-b du règlement de voirie de Nantes Métropole).



Dispositifs de protection pendant la fouille des tranchées

3. Chocs sur les racines

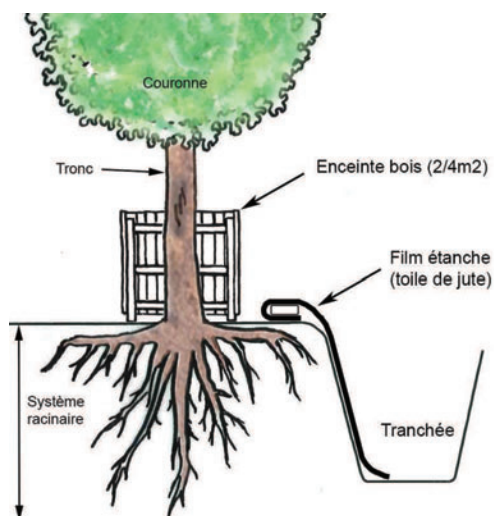
- ✓ → Milieu-urbain¶
- ✓ → Milieu-périurbain¶

Si des racines subissent des chocs entraînant des blessures involontaires Nantes Métropole ou le gestionnaire doit être averti dans les délais les plus courts.

4. Protection des fouilles

- ✓ → Milieu-urbain¶
- ✓ → Milieu-périurbain¶

Dans le cas où les fouilles restent ouvertes plus d'une semaine, il est demandé à l'intervenant de poser une toile de jute ou un géotextile pour **conserver l'humidité du sol et protéger en partie les racines extérieures**. Sinon une tranchée de confortement peut être mise en place.



PROTEGER CONTRE LES REMBLAIEMENTS

LES IMPACTS SUR LE SYSTEME RACINAIRE

Les racines assurent l'ancrage et l'alimentation de l'arbre en eau et en éléments nutritifs, qui sont nécessaires à son développement. Elles se situent en majorité dans les 50 premiers centimètres du sol, et opèrent des échanges gazeux avec celui-ci. L'enterrement du collet de l'arbre et de ses racines peut provoquer l'asphyxie des racines superficielles, ceci peut entraîner un dépérissement de l'arbre.

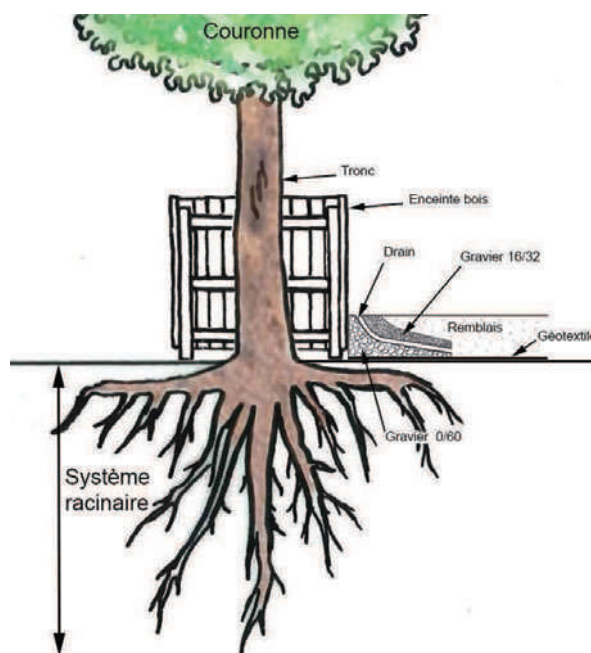
Les préconisations

1. Protection de type enceinte bois

- ✓ Milieu urbain
- ✓ Milieu périurbain

Il est **interdit de remblayer au pied des arbres**. En cas d'impossibilité majeure, une protection mécanique sera mise en place, de type enceinte bois (cf. fiche I.1.1).

Une **couche drainante** sera mise en place pour les remblaiements à proximité de l'enceinte bois.
La couche drainante constituée d'une couche de graviers et d'un drain sera disposée sur un géotextile anticolmatage.



Dispositifs de protection lors des remblaiements

PROTEGER CONTRE L'IMPERMEABILISATION DES SOLS

I.1.5

LES IMPACTS SUR LE SYSTEME RACINAIRE

Les racines assurent l'ancrage et l'alimentation de l'arbre en eau et en éléments nutritifs, qui sont nécessaires à son développement. Elles se situent en majorité dans les 50 premiers centimètres du sol, et opèrent des échanges gazeux avec l'environnement. L'imperméabilisation des sols empêche les échanges gazeux nécessaires à la nutrition de l'arbre et à la respiration des racines : il peut s'en suivre une asphyxie racinaire entraînant le dépérissement de l'arbre.

Les préconisations

1. Un revêtement perméable est à privilégier

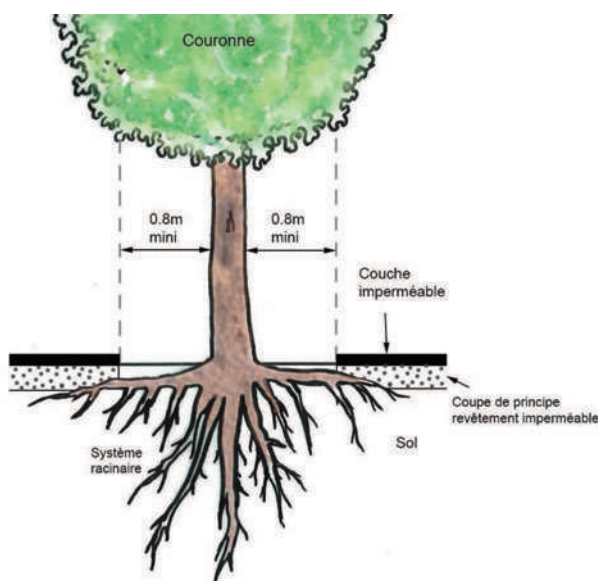
- ✓ Milieu urbain
- ✓ Milieu périurbain

Dans la mesure du possible, aucun revêtement imperméable ne doit être mis en place sous la couronne de l'arbre. Il convient de privilégier des revêtements perméables, qui favorisent les échanges gazeux.

2. Le revêtement imperméable n'a pu être évité

- ✓ Milieu urbain

Les revêtements imperméables, s'ils n'ont pu être évités, ne doivent pas couvrir le sol autour de l'arbre **sur un rayon de 80 cm minimum.**

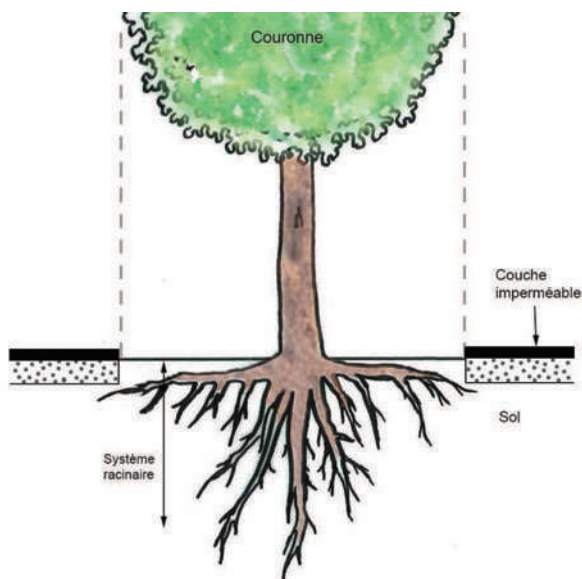


Précautions à prendre lors de la pose de revêtement imperméable

3. Le revêtement imperméable n'a pu être évité

✓ Milieu périurbain

Les revêtements imperméables, s'ils n'ont pu être évités, ne doivent pas couvrir le sol autour de l'arbre **sur un rayon de 100 cm minimum.**



Précautions à prendre lors de la pose de revêtement imperméable

PROTEGER CONTRE LES DEPOTS DE MATERIAUX/MATERIELS ET LES POLLUTIONS

LES IMPACTS SUR L'ARBRE

Les racines assurent l'ancrage et l'alimentation de l'arbre en eau et en éléments nutritifs, qui sont nécessaires à son développement. Elles se situent en majorité dans les 50 premiers centimètres du sol, et opèrent des échanges gazeux avec celui-ci. Les dépôts de matériaux ou matériel entraînent un tassement du sol avec toutes les contraintes que cela engendre sur les racines de l'arbre (cf. fiche technique les tassements). Les éventuels produits contenus dans les matériaux et matériel peuvent également entraîner une pollution du sol et des arbres.

Les pollutions de fosses entraînent des intoxications au niveau racinaire qui se propagent par la suite sur le système aérien des arbres. La pollution des feuilles, comme les poussières de chantier, diminue le métabolisme de photosynthèse des arbres, c'est-à-dire le processus qui leur permet de fabriquer de la matière organique en exploitant la lumière du soleil. Ceci entraîne donc une diminution des réserves de l'arbre.

Les préconisations

1. Mesures préventives

- ✓ Milieu urbain
- ✓ Milieu périurbain

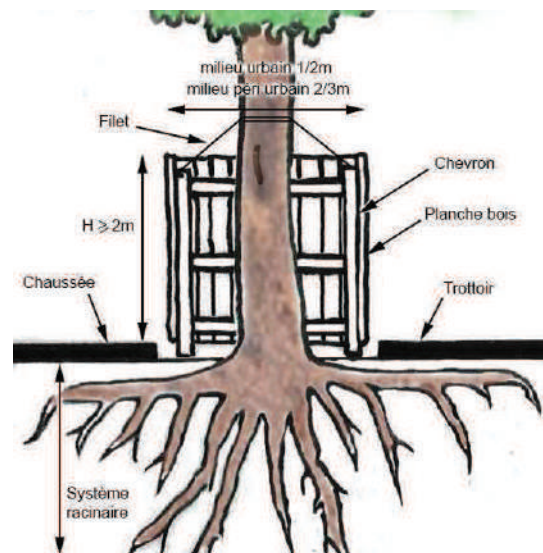
Il est **interdit de déposer des matériaux** (terre, sables, pierres, gravats, sac de ciment, etc.) **au pied des arbres**. Pour cela, une protection de type enceinte bois étanche peut être mise en place (cf fiche I.1.1)

Pour parer au problème de pollution un filet est disposé sur l'enceinte bois pour limiter l'intrant des éléments grossiers.

2. Mesures correctives

- ✓ Milieu urbain
- ✓ Milieu périurbain

À la fin du chantier et en cas de nécessité, une aspersion d'eau doit être réalisée sur le feuillage et les troncs des différents arbres.



Mesures préventives contre les pollutions

PROTEGER LORS DE L'INSTALLATION DE CHANTIER

LES IMPACTS SUR L'ARBRE

Les cabanes de chantiers ou les préfabriqués installés lors des chantiers tassent le sol. À proximité des arbres, le tassement provoque l'asphyxie du système racinaire.

Accrocher des câbles dans les arbres entraîne souvent la casse de branches et des dégradations importantes sur les troncs.

Les préconisations

1. Installation de cabane de chantier

- ✓ Milieu urbain
- ✓ Milieu périurbain

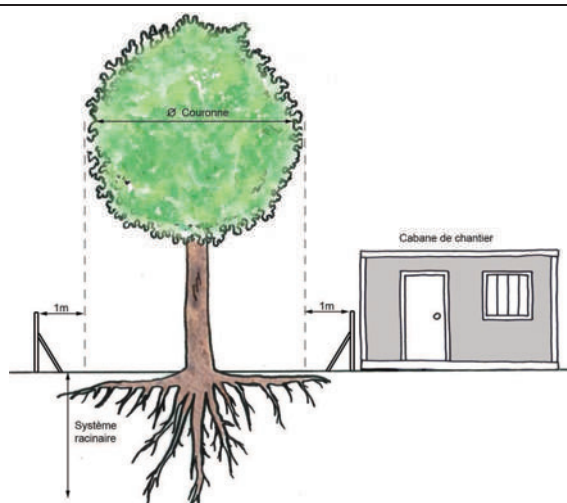
Il est normalement **interdit d'installer des cabanes de chantiers dans la zone définie entre le tronc et l'aplomb de la couronne** de l'arbre à minima.

Si cela ne peut être évité, une couche de gravats peut être étalée en guise de protection des racines, pour limiter le risque de tassement.

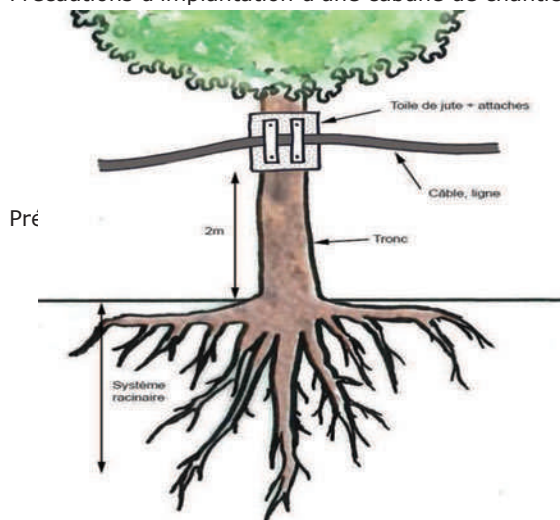
2. Accroche de lignes ou de câbles

- ✓ Milieu urbain
- ✓ Milieu périurbain

Il est **déconseillé de prendre les arbres comme support de lignes ou câble**. Cependant à titre exceptionnel et après l'autorisation de Nantes Métropole, l'accrochage d'une ligne peut être autorisé en insérant une protection entre l'écorce et la ligne. Ce support de protection est souple et amortissant pour éviter toute laceration de l'arbre (type toile de jute ou autres).



Précautions d'implantation d'une cabane de chantier



Protection pour l'accroche de lignes ou de câbles

PROTEGER LORS DE L'ENTRETIEN ET LE RECALIBRAGE DES FOSSES

1.1.8

LES IMPACTS SUR LE SYSTEME RACINAIRE

Le système racinaire des arbres est constitué de racines de prospection qui assure l'alimentation de l'arbre en eau et en éléments nutritifs et de racines d'ancrage qui assurent la stabilité mécanique de l'arbre.

L'entretien et le recalibrage des fossés peuvent affecter le système racinaire des haies ou des arbres isolés proches des fossés. L'action de curage déstabilise le substrat du talus. La stabilité mécanique de l'arbre est fragilisée, la surface de prospection des racines est limitée côté fossé. Les racines dégradées par l'action du curage sont sensibles à l'infection par des pathogènes de nature à menacer la pérennité de l'arbre.

Les préconisations



Milieu périurbain

L'utilisation d'un **godet trapèze** est appropriée pour le curage des fossés existants (cf guide de gestion des dépendances routières).



Godet trapèze

©esbtp

Guide de protection des arbres en phase chantier

2. BOITE À OUTILS POUR LA PRÉPARATION DES TRAVAUX

Fiche I.2.1 : Protection des arbres en phase projet

Fiche I.2.2 : Points de vigilance avant travaux

Guide de protection des arbres en phase chantier

PROTECTION DES ARBRES EN PHASE PROJET

DESCRIPTION DES PROTECTIONS DANS LE CCTP

Lorsque les travaux sont réalisés par une entreprise extérieure, les prescriptions en matière de protection des arbres doivent figurer au cahier des clauses techniques particulières du marché, de préférence dans le lot principal, et faire l'objet de prix dans le Bordereau des Prix Unitaires.

Exemples de prescriptions

1. Présentation des travaux

L'entrepreneur devra protéger pendant toute la phase chantier l'ensemble des arbres conservés par un mobilier provisoire en bois, pour éviter tous dégâts provoqués par la circulation des engins mécaniques, soit par la manutention ou le dépôt des matériaux. Les arbres à protéger, ainsi que les types de protections à appliquer sont localisés sur le plan d'exécution. Cependant, la mise en place des protections sera adaptée sur site en fonction de la situation de chaque arbre et le terrain naturel et sera validée par le Maître d'œuvre.

Deux types de protections d'arbres sont prévues –protections individuelles et protections en groupe.

Des prototypes des deux types de protections doivent être soumis à l'approbation du MOE.

L'ensemble des protections doit être installé avant le début des travaux.

2. Protections provisoires verticales des arbres existants à l'unité dans l'emprise de chantier (solution de base)

La protection provisoire est une structure en bois brut non traité, composée de bastaings et de planches de chantier aux dimensions précisées ci-dessous :

- 4 poteaux carrés en bois raboté, pour la structure verticale : dimensions : 12 x 12 x 200 cm ;*
- assemblage de planches de chantier en partie supérieure pour constituer un coffret de 150 cm x 150 cm ;*
- 8 bastaings aux dimensions précises dans le carnet de détail pour la structure horizontale et pour solidariser l'ensemble des planches verticales du coffret de 150 cm x 150 cm.*

Les planches verticales seront rivetées ou vissées par une quincaillerie aux 8 bastaings horizontaux.

Le prix remis par l'entreprise comprend la fourniture et la mise en œuvre de protections des arbres existants dans l'emprise du chantier, le déplacement, l'entretien pendant toute la durée du chantier ainsi que toutes sujétions et propositions de l'entrepreneur visant à renforcer la structure générale du mobilier provisoire.

Guide de protection des arbres en phase chantier

3. Protection des arbres par une clôture type ganivelle en châtaignier H=120cm et entretien des protections

Fourniture et pose d'une clôture ganivelle composée de:

- pieux en bois de châtaignier non traité Ø 8 cm écorcé, chanfreiné 1 cm sur le haut, époinaté côté terre, hauteur vue 1.20 m, hauteur totale : 1.75 m. Espacement de 2 mètres entre chaque pieu;

- une ganivelle en bois composée d'échalas triangulaire en châtaignier reliés entre eux par double torsion de fil de fer galvanisé Ø 12 mm, hauteur vue : 1,20 m attachée aux poteaux par lien en fil de fer galvanisé.

NOTA : La ganivelle devra être parfaitement tendue.

Exemple de BPU

CODE	DÉSIGNATION DES PRESTATIONS	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
1 - Travaux installation de chantier					
1.1	Installation de chantier et signalisation temporaire	F			
1.2	Protection des arbres conservés à l'unité	u			
1.3	Protection des arbres conservés à l'unité, sur l'espace public, et entretien des protections	u			
1.4	Protection collective des arbres par une clôture type ganivelle en châtaignier H=120cm et entretien des protections	ml			
			Sous Total H.T.		

BAREME D'AMENITE

Dans les marchés de travaux, il est également pertinent de joindre un barème qui fixe une méthode de calcul de valeur des arbres et du coût des dégradations qu'ils peuvent subir.

Le barème sera inscrit dans le règlement de voirie de Nantes Métropole. Dans l'attente, celui-ci devra être indiqué dans les CCTP des marchés de travaux.

Evaluation des arbres

La valeur des arbres est obtenue par le produit des quatre indices suivants :

- Indice selon l'espèce et la variété

Cet indice est basé sur le prix de vente moyen au détail de l'espèce et de la variété concernée appliqué par les pépiniéristes des Pays de Loire pour l'année en cours.

La valeur retenue est égale au dixième du prix de vente à l'unité d'un arbre 10/12 (feuillus) ou 150/175 (conifère).

- Indice selon la valeur esthétique et l'état sanitaire

La valeur de l'arbre est affectée d'un coefficient variant de 1 à 10 en fonction de la beauté, de la vigueur, de l'état sanitaire et de la situation de l'arbre.

10	Sain, vigoureux, solitaire remarquable
09	Sain, vigoureux, en groupe de 2 à 5, remarquable
08	Sain, vigoureux ou en alignement
07	Sain, végétation moyenne, solitaire
06	Sain, végétation moyenne, en groupe de 2 à 5
05	Sain, végétation moyenne, en groupe ou en alignement
04	Peu vigoureux, âgé, solitaire
03	Peu vigoureux, en groupe malformé
02	Sans vigueur, malade
01	Sans vigueur

- Indice selon la situation

Pour des raisons biologiques, les arbres ont plus de valeur en ville qu'en zone rurale. Le développement se trouve perturbé dans les agglomérations en raison du milieu défavorable.

10	Situé en centre ville
08	Situé en agglomération
06	Situé en zone rurale

- Indice Dimension

La dimension des arbres est donnée par leur circonférence en centimètre à 1 m du sol. L'indice exprime l'augmentation de la valeur en fonction de l'âge, mais tient compte de la diminution des chances de survie pour les arbres les plus âgés.

Guide de protection des arbres en phase chantier

Dimension	Indice	Dimension	Indice	Dimension	Indice
10 à 14	0.5	140	14	340	27
15 à 22	0.8	150	15	360	28
23 à 30	1	160	16	380	29
40	1.4	170	17	400	30
50	2	180	18	420	31
60	2.8	190	19	440	32
70	3.8	200	20	460	33
80	5	220	21	480	34
90	6.4	240	22	500	35
100	8	260	23	600	40
110	9.5	280	24	700	45
12	11	300	25		
130	12.5	320	26		

- Résultat obtenu

Le résultat obtenu par ce système de calcul correspond sensiblement aux frais de remplacement de l'arbre considéré par un arbre identique, pour autant qu'il se trouve dans le commerce, en même grosseur, y compris les frais de transport et de plantation.

Evaluation des dégâts occasionnés aux arbres

Les dégâts seront estimés sur la base de la valeur de l'arbre obtenue par le mode de calcul précédemment décrit, à laquelle est appliquée une indemnité en pourcentage en fonction de l'importance de la blessure au niveau des branches, du tronc, du système racinaire.

Concernant des branches, cassées ou arrachées, un pourcentage sera calculé par rapport au volume de la couronne.

Si 50 % des branches sont abimées et cassées, ou si le port de l'arbre est déséquilibré, l'arbre concerné devra être remplacé.

Pour une écorce abimée du tronc, il sera déterminé un pourcentage de la lésion par rapport à la circonférence du tronc à la hauteur de la dite blessure.

Si les tissus conducteurs de la sève sont atteints à plus de 50%, l'arbre concerné devra être remplacé.

L'estimation des dégâts sur le système racinaire sera calculée en pourcentage de racines coupées ou cassées par rapport au système racinaire dans un rayon de 1 m autour du collet.

Si l'importance des dégâts remet en cause la stabilité de l'arbre, son remplacement sera demandé.

Guide de protection des arbres en phase chantier

Barème d'indemnisation

% de lésion	Indemnité en % de la valeur de l'arbre	% de lésion	Indemnité en % de la valeur de l'arbre
1 à 25	1 à 25	39	62
26	27	40	65
27	29	41	68
28	31	42	71
29	33	43	74
30	35	44	77
31	38	45	80
32	41	46	83
33	44	47	86
34	48	48	89
35	50	49	92
36	53	50	95
37	56	51 et +	100% + coût de remplacement
38	59		

Le coût de remplacement d'un arbre tiendra compte du résultat obtenu par le barème d'indemnisation ajouté du coût des travaux d'abattage, dessouchage voirie et replantation suivant les montants indiqués dans les bordereaux de prix unitaires du présent marché et suivant les prescriptions techniques du CCTP.

Exemple de calcul

Evaluation de l'arbre :

Cas d'un érable de 54 cm de circonférence

- Essence : érable champêtre
- 1/10 du prix unitaire en 10/12 : **4,2 euros** :
- Arbre sain, vigoureux en alignement : **indice 8**
- Arbre situé en agglomération : **indice 8**
- Circonférence 51 à 60 cm : **indice 2.8**

Valeur de l'arbre : $4,2 \times 8 \times 8 \times 2,8 = 752,64$ euros

Evaluation des dégâts occasionnés aux arbres :

Ecorce arrachée sur 20 cm de la circonférence :

Valeur d'aménité : 752,64 euros – Importance de la blessure : $20/56 = 37\%$

- Indemnité : 56 % de la valeur d'aménité soit : 421,48 euros

POINTS DE VIGILANCE AVANT TRAVAUX

REALISER L'INVENTAIRE DE L'EXISTANT

Un état des lieux préalable aux travaux permet d'améliorer l'ergonomie du chantier et d'éviter les dégâts accidentels.

Avant le démarrage des travaux tous les arbres présents sur le chantier devront être relevés et classés en fonction de leur importance (arbre remarquable ou non) et de leur état. Cet état des lieux pourra être réalisé en lien avec le service voirie de Nantes Métropole qui sollicitera le service espaces verts gestionnaire concerné, et à partir de la base de données du patrimoine arboré. Une attention particulière sera portée à la protection des arbres remarquables.

DEFINIR LE PLAN DE CIRCULATION DES ENGINS

Le plan de circulation des engins doit être réfléchi en fonction de la disposition des arbres existants. La hauteur des différents engins de chantier doit être notée afin de prévoir des interventions d'élagage avant le démarrage des travaux. Le plan de circulation final doit impérativement prévenir au mieux les problèmes de tassement (cf fiches I.2.2 et I.3.4).

ETABLIR LE PLAN DE PROTECTION DES ARBRES

A partir de l'inventaire de l'existant et d'un relevé des contraintes de chantier, il convient de définir en amont des travaux le type de protections à mettre en place. Ces protections doivent être validées par le maître d'œuvre. Celui-ci peut être appuyé par le service voirie de Nantes Métropole qui sollicitera le service espaces verts gestionnaire.

PROCEDER A L'INSTALLATION DU CHANTIER

L'emplacement de la base de vie doit être étudié en fonction des arbres présents (cf fiches I.2.7 et I.3.9).

- Aucune installation de chantier d'une hauteur supérieure à 2 m de haut ne peut être réalisée sous la couronne de l'arbre.
- Aucune installation de mobilier d'une hauteur inférieure à 2 m de l'arbre ne peut être réalisée à moins de 1 m du tronc de l'arbre.
- Il est déconseillé de prendre les arbres comme support de lignes ou câble. Cela ne peut se faire qu'exceptionnellement après installation d'une protection adéquate (cf fiches I.2.7 et I.3.9)

Guide de protection des arbres en phase chantier

- Aucune dépose de matériaux ou matériels ne peut être réalisée aux pieds des arbres, sauf en cas de force majeure. Dans ces conditions, une protection adéquate est prévue. (cf fiches I.2.5 et I.3.8)
- Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer tant que les protections ne sont pas installées et validées par le maître d'œuvre.

Guide de protection des arbres en phase chantier

LEXIQUE :

Milieu urbain : milieu dense au niveau du bâti et de la voirie. Le paysage est essentiellement minéral.

Milieu périurbain : milieu situé en dehors des grands centres urbanisés (lieu-dit...). Le paysage est à dominante végétale.

Système racinaire : ensemble des racines de l'arbre. Les racines assurent l'ancrage et l'alimentation de l'arbre en eau et en éléments nutritifs, qui sont nécessaires à son développement

Collet : zone de transition entre le tronc et les racines. Cette partie de l'arbre ne doit jamais être enterré.

Tronc : partie située entre les racines et le houppier. Le tronc d'un arbre met en communication son système racinaire et sa couronne. C'est un organe porteur de vaisseaux dont le rôle est de conduire la sève, transportant entre les différents autres organes les éléments nutritifs indispensable à la croissance. Ces vaisseaux conducteurs se situent juste sous l'écorce

Branche charpentière : branches directement liées au tronc. Elles participent à la stabilité mécanique de l'arbre.

Couronne (ou houppier) : partie aérienne supérieure au tronc constituée de branches. Les branches portent les feuilles qui participent au développement de l'arbre en fabriquant de la matière organique par le biais de la photosynthèse.

Soins de l'arbre : opérations de « nettoyage » qui s'opèrent sur l'arbre. Il s'agit d'enlever le bois mort, les branches arrachées, alléger, haubaner les charpentières, apporter du mulch au pied de l'arbre, etc.

Taille douce : taille qui respecte le port naturel de l'arbre. Dans la taille douce seul les branches sèches et les branches gênantes sont supprimées.

Le mulch (paillis en français) : couche de matériaux soit constitués de broyat de plusieurs végétaux ou de matériaux minéraux. Le mulch a plusieurs avantages comme réguler la température l'humidité du sol, limiter le développement des plantes adventives...

Guide de protection des arbres en phase chantier

Bibliographie

Ville de Nantes, SEVE de Nantes, 2006, Charte de l'arbre à Nantes : fiches action, 58 p.

Nantes métropole, 2008, Règlement de voirie, 51 p.

Communauté Urbaine de Lyon, 2011, Charte de l'arbre du Grand Lyon, 43 p.

Communauté urbaine de Lyon, 2001, Règlement de voirie- dispositions relatives à la protection des arbres, 25 p.

Conseil Général Des Hauts-de-Seine, 2004, Guide contractuel de gestion de l'Arbre des Hauts-de-Seine, 127 p.

CAUE 33, Fiche Thématique : Respecter les arbres pendant le chantier, 1 p.

Région Wallonne, plaquette : Préserver les arbres, recommandations pour éviter les dégâts aux arbres, 2 p.

Ministère de L'écologie et du Développement Durable, 2003, les droits de l'arbre, Paris, 64 p

Saint Quentin en Yvelines, cahier techniques, aménagements, respecter les arbres en places, 19 p.

Union Suisse des Services des Parcs et Promenades, 2012, plaquette, Recommandations pour la protection des arbres, 1 p.

CAUE 77, 2013, Fiches conseil "Arbre en questions » : fiche protection des arbres contre l'abattage et les dégradations, 6 p.

Ville de Vandoeuvre lès Nancy, Charte de l'arbre, 72 p.

Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) Service de la conservation de la nature et du paysage (SCNP) de Genève : « Directive concernant les mesures à prendre lors de travaux à proximité des arbres »

Sites internet consultés

www.cg91.fr

www.cg92.fr

www.caue77.fr

www.caue44.fr

www.saint-quentin-en-yvelines.fr/

www.lille.fr

www.loire-atlantique.fr

www.strasbourg.eu

www.sequoia-online.com

II.3 Rapport du contrôle sanitaire des eaux de baignade

Contrôle sanitaire des eaux de baignade

saison estivale 2024

Commune : MESQUER

Plage : CHATEAU DU PETIT BOIS

044003334

Contrôle sanitaire Le contrôle sanitaire comprend des analyses régulières de l'eau. Le résultat pour chaque prélèvement est qualifié en "conforme" ou "non conforme".

Surveillance sanitaire 2024

Interprétation
sanitaire du
dernier
prélèvement

Eau de bonne qualité pour la baignade

High-quality water
Wasser von guter qualität
Water van goede kwaliteit
Agua de buena calidad

Résultats du contrôle sanitaire

Qualification du prélèvement

Affichage sur site	-	présence	maj	présence	maj
Fréquentation lors du plv	-	nulle	nulle	nulle	nulle
Température de l'air	°C	18,0	19,0	16,5	23,0
Température de l'eau	°C	20,4	21,0	22,0	21,9
Transparence	-	>1,2	1,2	1,2	1,2
Coloration de l'eau	-	normale	normale	normale	normale
Efflorescences algales	-	absence	absence	absence	absence
Escherichia coli	UFC/100mL	<15	<15	<15	<15
Entérocoques	n/(100mL)	61	<15	<15	<15
Pseudomonas aeruginosa	n/(100mL)	<10	<10	<10	<10
Staphylocoques pathogènes	n/(100mL)	<10	<10	<10	<10

Qualification d'un prélèvement d'eau douce

Résultats des analyses d'Escherichia coli (UFC/100mL)	Conforme	Non conforme
500		
Résultats des analyses d'entérocoques intestinaux (UFC/100mL)	Conforme	Non conforme
200		
Résultats des analyses de pseudomonas aeruginosa (UFC/100 ml)	Conforme	Non conforme
100		
Résultats des analyses de staphylocoques pathogènes (UFC/100 ml)	Conforme	Non conforme
20		

La qualification du prélèvement est déterminée en prenant en compte le résultat le plus déclassant parmi les quatre paramètres recherchés.
* ILLISIBLE : Valeur non conforme ne permettant pas d'interprétation sanitaire

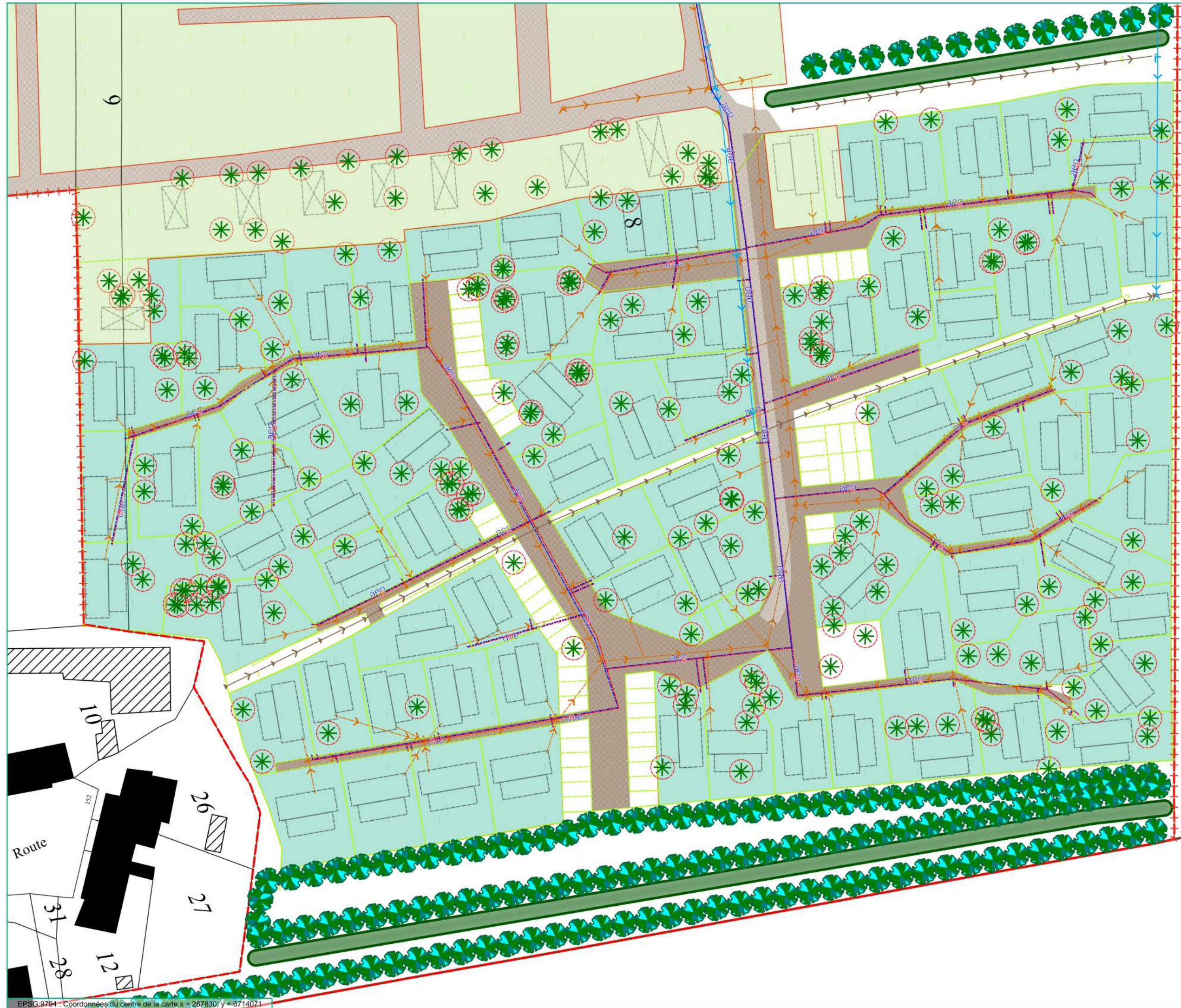
P/ la Directrice de la Santé Publique
et Environnementale
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires


Denis REDEGER

V PLAN DES RESEAUX APRES-PROJET

Il s'agit d'un plan de la parcelle en projet montrant le chemin potentiel des réseaux enterrés (eau potable, électricité et eaux usées) pour le raccordement des nouveaux emplacements à l'existant, en respectant une distance minimale de 2 mètres des troncs d'arbres pour la fouille des tranchées.

La carte est présentée à l'échelle 1/600.





PLAN DES RESEAUX APRES-PROJET

1:600

SAS LE CHATEAU
DU PETIT BOIS
1820, "rte de Kerlagadec"
44420 MESQUER

Légende

Elements paysagers

- Haie existante
- Talus existant
- Arbre
- Rayon 2 mètres du tronc

EXISTANT

Réseaux

- Eau potable
- Eaux pluviales
- Fossé eaux pluviales
- Eaux usées
- Clôture

Installations

- Limites de site
- Emplacements mobil-home existants
- Voie stabilisée existante
- Hangar tiers
- Local occupé par un tiers

PROJET

Réseaux

- Electrique souterrain
- Eau potable
- Eaux usées

Installations

- Emplacements mobil-home en projet
- Voie stabilisée en projet
- Limites emplacements en projet
- Hypothèse implantation mobil-homes

Logiciel d'édition : 3.34.11-Prizren
Fond cartographique : PCI

0 0,01 0,02 km



**ÉTUDES
ENVIRONNEMENT**

Date d'édition : 28/2/2025

VI PLAN DU BASSIN VERSANT INTERCEPTE

Il s'agit d'un plan présentant la surface du bassin versant dont les écoulements sont interceptés par le site et le projet.

Le plan est présenté à l'échelle 1/1000.

Nom	Surface (m²)
Bassin versant intercepté	79112
Zone aménagée	60362
Zone en projet d'aménagement	18751
Surface naturelle en aval	20240
Surface naturelle en aval (hors site)	5437

PLAN DU BASSIN VERSANT
INTERCEPTE
1:2 000

SAS LE CHATEAU
DU PETIT BOIS
1820, "rte de Kerlagadec"
44420 MESQUER

Légende

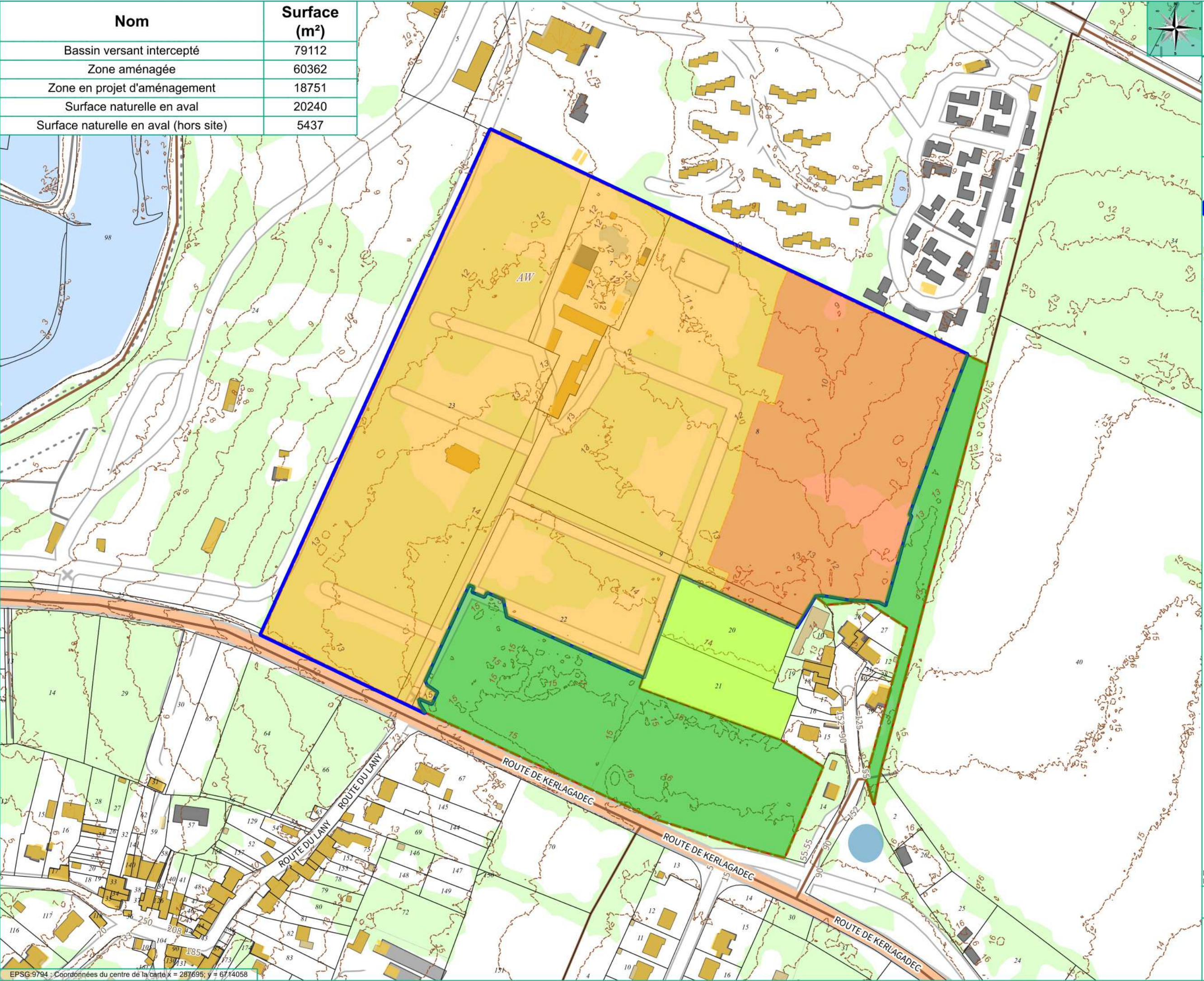
INSTALLATION IOTA

Bassin versant

- Bassin versant intercepté
- Surface actuelle aménagée
- Surface en projet d'extension
- Surface naturelle en aval
- Surface naturelle en aval (hors site)
- Limite de propriété

FONDS CARTOGRAPHIQUES

- Courbes de niveau (m)



VII PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

VII.1 Diagnostic flore et faune

Le document suivant est le rapport complet du « Diagnostic écologique du site et évaluation des incidences de l'extension du camping » réalisé en 2023 par Monsieur BARUSSAUD Emilien de l'entreprise BARUSSAUD EXPERTISE TERRITORIALE (B.E.T).

Camping du Petit Bois – MESQUER (44)



Diagnostic écologique du site et
évaluation des incidences de
l'extension du camping

B.E.T Barussaud
Expertise Territoriale

Camesquel – 56190 ARZAL

06.18.47.67.74

info@bet-barussaud.fr

RCS Vannes 803 611 037

Septembre 2023

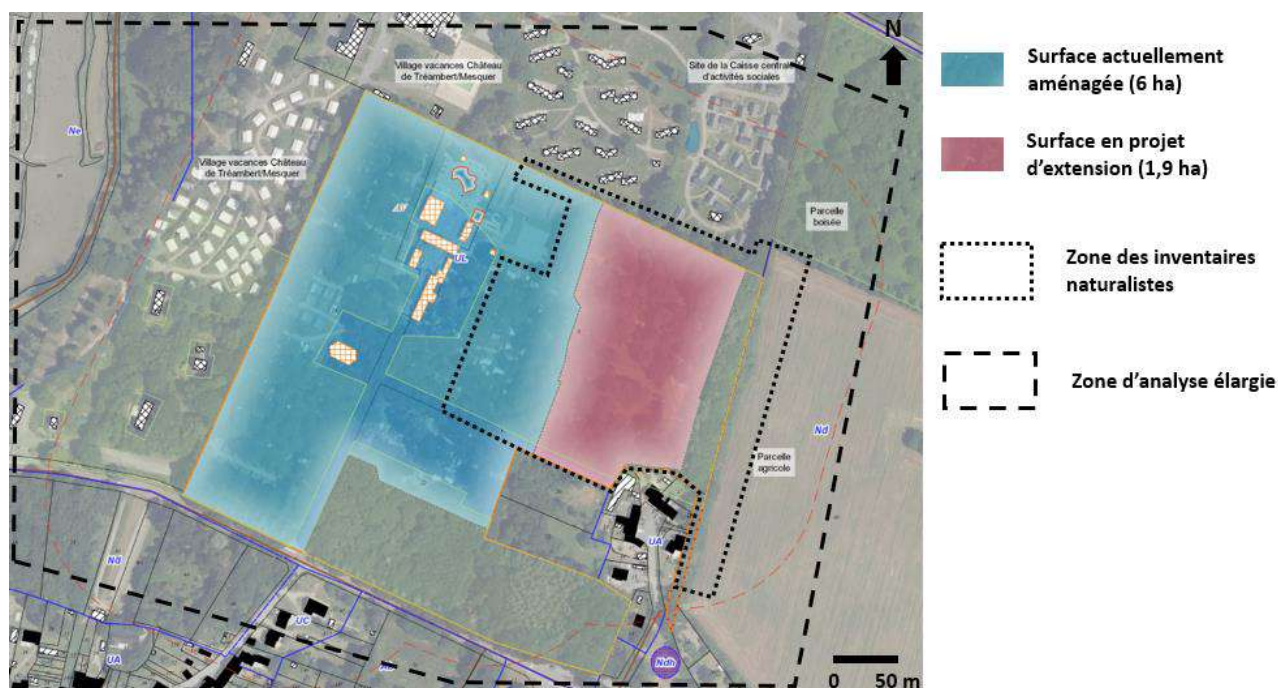
Table des matières

1.	Zone d'étude	3
1.1.	Localisation de la zone d'étude	3
1.2.	Contexte biogéographique	4
1.3.	Données disponibles concernant la flore et la faune	7
1.3.1.	Données du Conservatoire Botanique National de Brest	7
1.3.2.	Données « Faune-France »	7
2.	Méthodologie des prospections de terrain	9
2.1.	L'équipe de Barussaud Expertise Territoriale : formation et expérience	9
2.2.	Inventaires diurnes	10
2.2.1.	Dates de prospection	10
2.2.2.	Oiseaux	11
2.2.3.	Reptiles	12
2.2.4.	Amphibiens	14
2.2.5.	Mammifères hors chiroptères	14
2.2.6.	Chiroptères	14
2.2.7.	Insectes	16
2.2.8.	Flore	17
2.2.9.	Caméra automatique	17
2.3.	Limites méthodologiques et difficultés rencontrées	18
3.	Résultats	19
3.1.	Habitats et flore	19
3.2.	Faune	23
3.2.1.	Résultats de la caméra automatique	23
3.2.2.	Liste complète des espèces animales identifiées	24
3.2.3.	Oiseaux	26
3.2.4.	Reptiles	26
3.2.5.	Amphibiens	26
3.2.6.	Mammifères (hors chiroptères)	27
3.2.7.	Chiroptères	27
3.2.8.	Insectes	28
3.3.	Cartographie des observations d'espèces à enjeux	29
4.	Evaluation des incidences de l'extension du camping	30
4.1.	Plan des aménagements prévus	30
4.2.	Impacts des travaux sur les habitats des espèces protégées et mesures ERC	31
4.3.	Impacts liés à la présence humaine en phase d'exploitation	32
4.4.	Impacts sur les continuités écologiques et mesures ERC	33
4.5.	Conclusion générale concernant les impacts du projet	34

1. Zone d'étude

1.1. Localisation de la zone d'étude

La zone des inventaires naturalistes (faune, flore) comprend la zone d'extension prévue du camping ainsi que ses environs immédiats. Une zone d'analyse élargie est retenue pour identifier les connexions écologiques existantes et évaluer les incidences de l'extension du camping (partie 4). Enfin, la description du contexte biogéographique à une échelle plus large fait l'objet de la partie 1.2.



Le camping, son projet d'extension, la zone des inventaires naturalistes et la zone d'analyse élargie



Deux vues de la zone d'étude en 2023

1.2. Contexte biogéographique

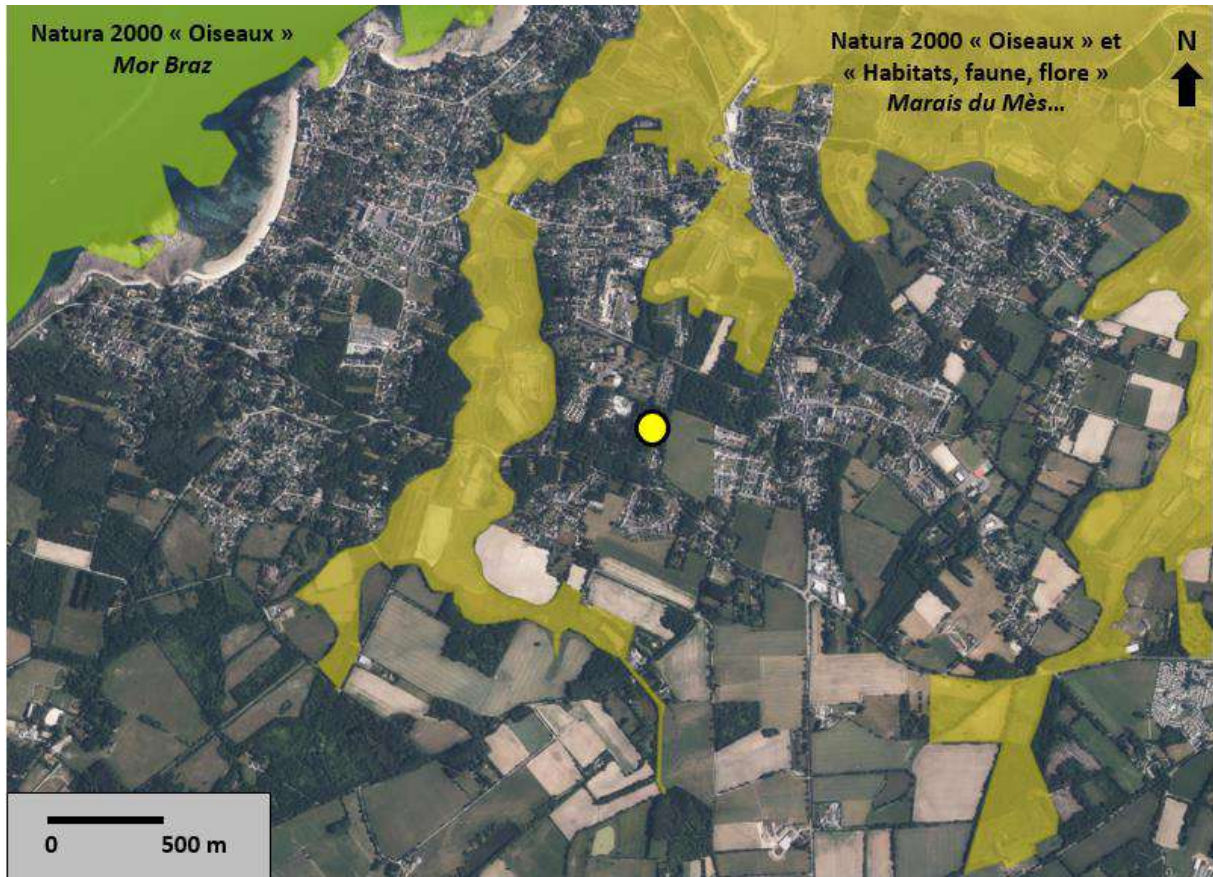
La zone d'étude se trouve hors ZNIEFF et hors site Natura 2000.

Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 350 mètres à l'ouest et 400 mètres au nord-est de la zone d'étude (voir carte ci-après). Il s'agit du site « *Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de fer* », désigné au titre de la directive « Oiseaux » et au titre de la directive « Habitats ». Il est constitué à 30 % de marais salants et prés salés, 21 % de mer, 10 % de dunes et seulement 9 % de forêts. Ce sont donc des habitats, une faune et une flore typiques du littoral et des milieux aquatiques qui ont justifié la désignation de ce site :

- **Habitats** : le formulaire standard de données mentionne l'habitat « *lagunes côtières* », plusieurs variantes de « *prés salés* », différents types de dunes et autres habitats littoraux. Parmi les trois habitats forestiers cités (*Hêtraie acidophiles atlantiques*, *Forêts de pentes, éboulis ou ravin du Tilio-Acerion* et *Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses*), aucun n'est présent sur la zone d'analyse. Sur cette dernière, les arbres sont essentiellement des pins maritimes et des conifères d'ornement, accompagné de quelques vieux chênes (reliques du bocage d'autrefois).
- **Faune et flore** : hormis les chiroptères, les espèces citées dans les formulaires des zones Natura 2000 sont quasiment toutes liées aux milieux aquatiques et/ou marins, lesquels sont totalement absents de la zone du projet : Fluteau nageant (plante), Loutre d'Europe (mammifère), Triton crêté (amphibien), Agrion de Mercure (odonate), Aigrette garzette, Spatule blanche, Avocette élégante, Echasse blanche, Sterne pierregarin, Sterne caugek, Gravelot à collier interrompu, Combattant varié, Plongeon catmarin, Busard des roseaux, Hibou des marais et Gorgebleue à miroir (oiseaux de l'annexe I présentant des effectifs « *conséquents* » d'après le DOCOB). Le Pic noir est la seule espèce « Natura 2000 » liée aux boisements de grands conifères et donc susceptible d'être présente sur la zone d'étude ; les prospections de terrain n'ont toutefois pas révélé sa présence (voir partie 3).

Le site Natura 2000 « *Mor Braz* », désigné au titre de la Directive « Oiseaux », est situé à deux kilomètres à l'ouest. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un site marin. Il n'a aucun rapport avec la zone d'analyse.

En conclusion, la zone d'inventaires, bien que géographiquement proche du réseau Natura 2000, n'a que peu de rapport avec ce dernier. Elle n'abrite en effet aucun des habitats ayant justifié la désignation du site au titre de la directive « Habitats, faune, flore » et, plus généralement, aucun habitat typiquement favorable aux espèces animales et végétales ayant justifié la désignation au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore ». Ces espèces sont effet liées à des milieux littoraux, arrière-littoraux ou aquatiques dont la zone d'inventaires et ses environs immédiats sont totalement dépourvus. Néanmoins, une attention particulière a été portée lors des prospections de terrain aux rares espèces « Natura 2000 » susceptibles de fréquenter la zone d'étude : le Pic noir (lié aux grands conifères) et les chiroptères.



Localisation de la zone d'étude par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches



Vue du site Natura 2000 « Marais du Mès... » à Mesquer (juin 2023)

Concernant le réseau de ZNIEFF, il est ici à peu près similaire, dans sa délimitation, au réseau Natura 2000 (voir cartes ci-dessous). Les espèces que l'on y trouve sont donc logiquement les mêmes. Toutefois, les espèces « déterminantes ZNIEFF » - retenues à l'échelle régionale – ne sont pas les mêmes que celles – retenues à l'échelle européenne – ayant justifié la désignation des sites Natura 2000. Parmi les espèces « déterminantes ZNIEFF » figurent :

- De nombreuses espèces dont la présence sur la zone d'étude est très peu probable compte-tenu du manque d'habitats favorables. Il s'agit des amphibiens, odonates, de la Loutre d'Europe, du Conocéphale des roseaux et de la quasi-totalité des oiseaux, ces derniers étant très majoritairement des oiseaux d'eau (limicoles, anatidés...)
- Quelques espèces dont la présence sur la zone d'étude est possible : Erythrée petite-centaurée (plante), Lapin de garenne (mammifère), Cétoine hérissée (coléoptère) et Morio (lépidoptère) principalement.

Les formulaires de ces ZNIEFF contiennent des données parfois anciennes, notamment concernant la flore. Par ailleurs, elles sont sans localisation précise au sein de zones très vastes. C'est pourquoi nous avons réalisé (partie 1.3) une recherche de données à une échelle plus fine et sur la période récente.



Localisation de la zone d'étude par rapport au réseau de ZNIEFF

1.3. Données disponibles concernant la flore et la faune

1.3.1. Données du Conservatoire Botanique National de Brest

Nous avons recherché les données du CBNB sur les communes de Mesquer, via le site « ecalluna ». Sur la période récente, à savoir depuis 2000 :

- 481 espèces ont été recensées sur le territoire de la commune
- 13 espèces protégées sont signalées : presque toutes sont des liées au littoral (*Dianthus gallicus*, *Linaria arenaria*, *Medicago marina*, *Romulea columnae*, *Silene portensis*...) et il est très peu probable de les rencontrer sur la zone étude
- 19 espèces menacées (liste rouge UICN) sont signalées : on retrouve dans cette liste une partie des espèces littorales protégées. Il faut y ajouter en particulier *Hyoscyamus niger* (la Jusquiame noire) et *Marrubium vulgare* (le Marrube blanc) deux espèce poussant dans les décombres, chemins et terrains vagues riches en nutriments : il serait possible de la rencontrer dans la zone d'inventaires.
- 12 espèces invasives « avérées » ou « potentielles » sont signalées

La flore à enjeux de Mesquer est surtout constituée d'espèces strictement liées au littoral, par conséquent peu susceptibles d'être rencontrées sur la zone d'inventaires. Deux espèces rudérales sont en revanche à rechercher sur cette dernière : *Hyoscyamus niger* (la Jusquiame noire) et *Marrubium vulgare* (le Marrube blanc). Leur floraison s'étale de mai à septembre, ce qui augmente la probabilité de leur détection.

1.3.2. Données « Faune-France »

Nous avons consulté la base de données naturalistes « Faune-France » sur la période 2010-2022 pour les lieux-dits *Le Petit Bois*, *Tréambert*, *Kervagué* et *La Vieille Cure* qui correspondent à la zone d'analyse élargie et à ses environs.

Il y a très peu de données sur ce secteur qui a visiblement peu attiré les naturalistes au cours des dernières années : un Pic noir (avril 2011), un Pic épeichette (août 2022), deux Buse variable (février 2019) ainsi que des Grenouille verte indéterminé du groupe *Pelophylax* (2012 et 2015).

Une recherche élargie à l'ensemble de la commune donne des résultats pléthoriques mais sans rapport avec la zone d'analyse, les observations se concentrant sur le littoral et les marais salants, milieux connus des ornithologues pour leur riche avifaune notamment. Ainsi, l'espèce la plus observée sur Mesquer est le Tadorne de Belon (715 données), suivi de l'Avocette élégante (699) et la Spatule blanche (514). Il faut attendre la 23^{ème} place pour voir apparaître une espèce – le Rougegorge familier – qui ne soit pas un oiseau d'eau. Ce classement traduit bien la spécificité de cette commune littoral... et les préférences des ornithologues !

Outre les oiseaux, signalons que l'Écureuil roux est le mammifère le plus souvent observé sur la commune, avec 29 données sur 13 ans. Concernant les reptiles, le Lézard à deux raies (55 données) et

le Lézard des murailles (36 données) semblent abondants. Le serpent le plus souvent noté est la Couleuvre helvétique, avec seulement 4 données en 13 ans. L'unique donnée de Vipère péliade date de 2011. Enfin, concernant les amphibiens, Pélodyte ponctué et Crapaud calamite sont les espèces « phares » de la commune avec respectivement 16 et 8 données, tandis que des espèces plus communes à l'échelle régionale semblent rares à Mesquer (Salamandre tachetée, 1 seule donnée remontant à 2012 ; Triton palmé, 2 données ; Grenouille agile, 2 données, la dernière de 2013).

Du point de vue entomologique, l'espèce marquante de la commune est la Piéride des Biscutelles (ou Marbré de Cramer), espèce rare à l'échelle régionale et départementale, notée à Mesquer sur les milieux ouverts littoraux (19 données). Signalons également la présence du Gazé (19 données), de l'Hespérie des Sanguisorbes (2 données), du Thécla de l'Yeuse (1 donnée de 2013) et enfin du Criquet des dunes (5 données).

En conclusion, la zone d'analyse élargie attire peu les naturalistes qui lui préfèrent, sur la commune de Mesquer, les milieux littoraux et leur riche avifaune. La commune de Mesquer présente une faune singulière par rapport au reste de la région. Parmi les espèces susceptibles d'être présentes sur la zone d'inventaires, signalons notamment l'Écureuil roux et le Pic noir, généralement associés aux grands conifères, ainsi que le Lézard à deux raies et le Lézard des murailles, omniprésents à l'échelle communale.

2. Méthodologie des prospections de terrain

2.1. L'équipe de Barussaud Expertise Territoriale : formation et expérience

Les observations de terrain concernant la faune et la flore ont été réalisées par Émilien BARUSSAUD, naturaliste, titulaire d'un DUT en Sciences Physiques, d'une Licence de Géographie physique, d'un Master Recherche en Environnement (Université Paris 7, MNHN) et d'un Master Professionnel en Géomatique et S.I.G. appliqués à l'Environnement (Université Paris 7, IPGP).

Expérience de terrain :

- Observe et étudie la faune sauvage depuis 30 ans, dont 15 années à titre professionnel à l'ONCFS (2008-2010), puis en tant que naturaliste indépendant (depuis 2010)
- Formé à la botanique à l'Université Paris 7 puis en autodidacte dans le massif armoricain depuis 2010
- A étudié environ 200 sites en Bretagne et Pays de la Loire depuis 2010
- Contributeur régulier aux enquêtes nationales et régionales (atlas, comptage cormorans, colonies d'ardéidés...) et auteur de plus de 10.000 données concernant plus de 700 espèces animales (voir statistiques du site Faune-France ci-dessous)



Émilien Barussaud

Arzal
Morbihan, France

<http://bet-barussaud.fr/>

Au total Cette année	
Nombre de contributions :	10 129
Nombre d'espèces observées :	702
Nombre de sous-espèces observées :	6
Nombre d'hybrides observés :	0
Nombre d'espèces non précisément déterminées observées :	10

Aurélien BARUSSAUD est titulaire d'une Licence de Géographie, d'un Master Recherche en Géographie, Aménagement du territoire et Droit de l'environnement et d'un Master Professionnel en Géomatique et S.I.G. Chef de projets éoliens et photovoltaïques pendant cinq années (2009-2014), elle a acquis une solide expérience dans différents domaines : connaissances juridiques et administratives (foncier, ICPE...), coordination des études techniques, environnementales et réglementaires...

Aurélien BARUSSAUD est chargée de l'interprétation des données chiroptères enregistrées avec le SM4Bat Full Spectrum. Elle se base sur :

- le guide de référence « *Écologie acoustique des chiroptères d'Europe* » de Michel BARATAUD (3^{ème} édition, 2015)
- le logiciel Kaléidoscope pour lequel elle a suivi une formation

2.2. Inventaires diurnes

2.2.1. Dates de prospection

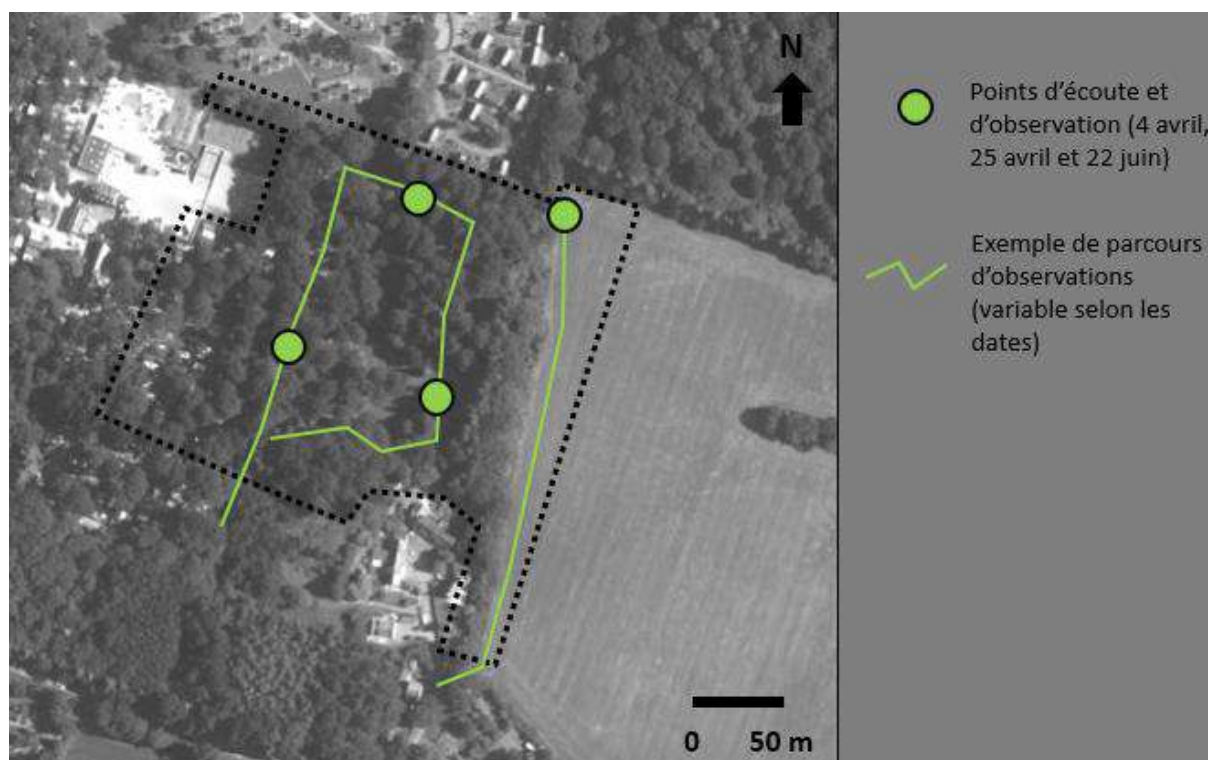
Réalisées entre début avril et fin août 2023, les prospections ont couvert la période la plus favorable pour la détection et l'identification de la faune et de la flore.

DATE	THEMES	CONDITIONS
le 4 avril 2023, matinée	oiseaux nicheurs, reptiles (prospection à vue + pose des plaques), mammifères, pose de la caméra automatique	temps ensoleillé, 7 à 14°C
du 4 au 25 avril 2023, 24/24h	caméra automatique diurne et nocturne (500 heures de surveillance) : mammifères et oiseaux	3 semaines de temps variable, en moyenne plutôt frais et pluvieux
le 25 avril 2023, matinée	oiseaux nicheurs, reptiles (prospection à vue + relevé plaques), flore, installation enregistreur ultrasons SM4, récupération de la caméra automatique	soleil avec léger voile nuageux, 10 à 12°C
du 25 au 27 avril 2023 (deux nuits)	enregistrement des signaux de chiroptères en continu avec l'enregistreur SM4	vent quasi-nul, pas de pluie, 15 à 10°C
le 27 avril 2023, matinée	relevé des plaques reptiles ; récupération de l'enregistreur SM4	temps nuageux avec éclaircies, 12° à 14°C
du 21 au 22 juin (une nuit)	enregistrement des signaux de chiroptères en continu avec l'enregistreur SM4	vent quasi-nul, pas de pluie, 22 à 16°C
le 22 juin 2023, matinée	oiseaux nicheurs tardifs, reptiles (prospection à vue + relevé plaques), insectes ; enlèvement des plaques à reptiles	temps ensoleillé, 19 à 23°C
le 24 août 2023, après-midi	oiseaux, reptiles (prospection à vue), flore, insectes	temps ensoleillé, 25 à 28°C

Tableau des sorties de prospection 2023

2.2.2. Oiseaux

La prospection des oiseaux se fait à vue (observation aux jumelles 8x42) et par l'écoute des chants et des cris. La détection auditive est particulièrement importante pour des espèces discrètes, de petite taille et évoluant dans une végétation dense. Si la détection précise des nids est difficile (et par ailleurs contre-indiquée), des indices permettent de savoir si une espèce niche dans la zone d'étude ou à proximité : mâle chanteur, couple, transport de matériaux pour le nid, oiseaux cantonnés poussant des cris d'alarme, transport de nourriture, jeunes volant difficilement, etc. Des points d'observation et d'écoute, d'une durée de 15 minutes chacun, ont été réalisés les 4 et 25 avril puis le 22 juin, en complément du parcours à travers l'ensemble du site.

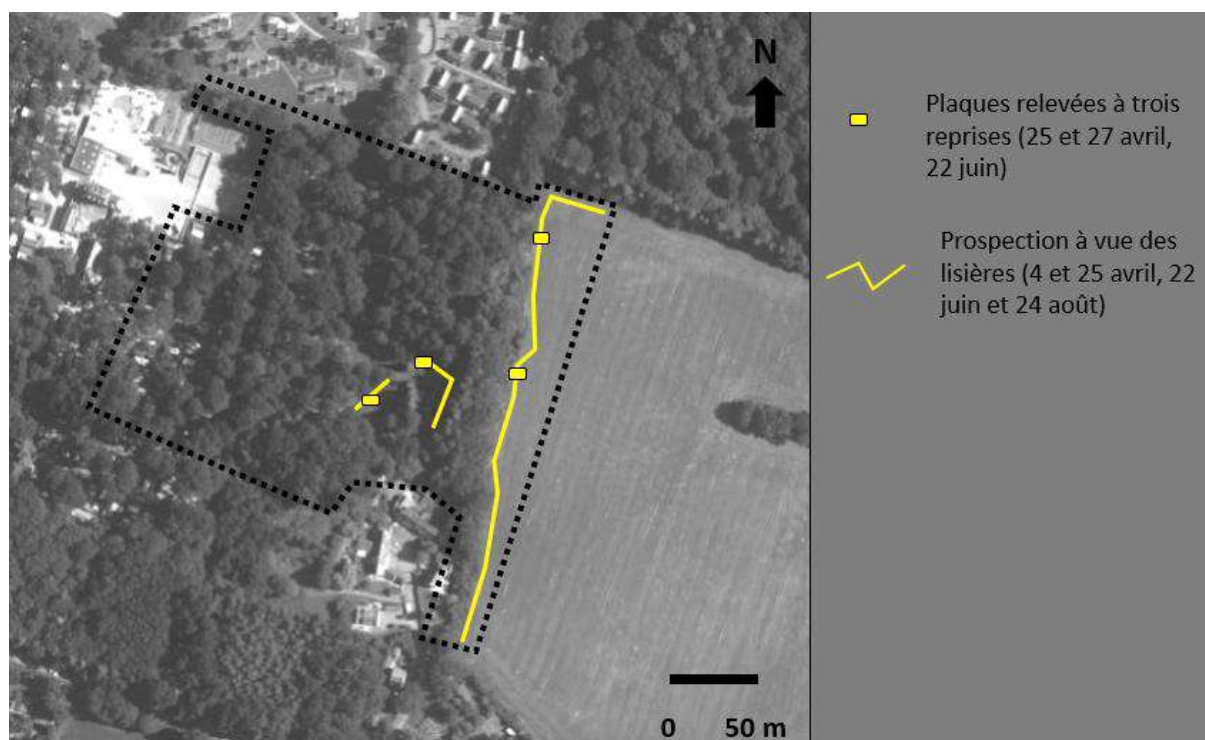


Localisation des points d'écoute et d'observation et du parcours de prospection pour les oiseaux

2.2.3. Reptiles

Les reptiles sont des animaux discrets dont la détection peut s'avérer difficile. Nous utilisons essentiellement la méthode suivante : l'observateur prospecte les lisières lorsque les conditions de température et d'ensoleillement sont favorables. Lorsqu'il suit une lisière, il avance très lentement, si possible sans projeter d'ombre vers l'avant, et muni d'un appareil photo à zoom x 30. Lorsqu'un animal est repéré, l'observateur s'arrête et photographie l'animal (pour permettre une identification *a posteriori* en cas de besoin) puis reprend sa prospection. Cette méthode, mise en œuvre par un observateur patient et expérimenté, donne de bons résultats. Nous l'avons utilisé sur les lisières favorables aux reptiles, les 4 et 25 avril, le 22 juin et le 24 août. Cette méthode « à vue » est la plus efficace pour les Lézards et les Vipères (voir tableau page suivante).

La méthode des « plaques à reptiles » a été utilisée en complément, avec 4 plaques posées sur des lisières ensoleillées a priori favorables. Elles ont été relevées à trois reprises durant le printemps : 25 avril, 27 avril et 22 juin. Nous utilisons deux types de plaques : rigides et souples. Cette méthode des plaques est la plus efficace pour l'Orvet fragile, la Coronelle lisse et les Couleuvres (voir tableau page suivante).



Localisation des plaques à reptiles et des secteurs de lisières favorables à la prospection



Plaque rigide et plaque souple utilisées pour la détection des reptiles

espèce	Suivi Pop'Reptiles PNR Loire Anjou Touraine 2015- 2019	Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin 2021	Inventaire des reptiles de Wallonie, Graitson, 2004 (données 2002- 2003)	Inventaire des reptiles du SMIRIL, LPO Rhône, Ile de la Table ronde, 2014	Evaluation of reptiles survey methodologies, Angleterre ; READING C.J, 1996 (données 1993- 1995)	Atlas de la biodiversité Chalonnaise, Chalonnais sur Loire, 2017	CONCLUSION
	% plaque	% plaque	% plaque	% plaque	% plaque	% plaque	
Orvet fragile	93	100	99	100	99	100	espèces trouvées quasi-exclusivement avec plaques
Coronelle lisse	100	100	86		96	100	
Couleuvre helvétique	78	67	72	67	86	50	les deux techniques sont efficaces, léger avantage "plaques"
Couleuvre d'Esculape	87					83	
Couleuvre verte et jaune	88	67		63		33	
Vipère péliade			27		50		les deux techniques sont efficaces, léger avantage "à vue"
Vipère aspic	65	13				25	
Lézard à deux raies	12	26				28	
Lézard des souches	0				25		espèces trouvées très majoritairement à vue
Lézard des murailles	9	24		22		38	
Lézard vivipare			30		0		
Couleuvre vipérine	100			100		0	interprétation difficile (très peu de données)

Comparaison des techniques « plaques » et « à vue » selon les espèces de reptiles, d'après les résultats de 6 études ayant utilisé les deux méthodes. Les chiffres correspondent au pourcentage d'observations réalisées au niveau des plaques, les autres observations ont été réalisées à vue (compilation des données : B.E.T, 2023)

2.2.4. Amphibiens

Les amphibiens sont essentiellement détectables en période de reproduction, lorsque les individus ayant atteint la maturité sexuelle se rendent sur des points d'eau (mares, fossés) pour s'accoupler et y déposer leurs œufs. Dans notre cas, il n'y a pas de masses d'eau stagnante qui permettrait la reproduction des amphibiens sur la zone d'étude. Les prospections se sont donc limitées à noter d'éventuelles observations d'individus en phase terrestre.

Notons qu'il existe une petite mare à 120 mètres au sud de la zone d'inventaires où des grenouilles vertes du groupe *Pelophylax* sont présentes. Ce taxon n'est pas réputé pour ses déplacements terrestres et hiverne généralement dans la vase des mares et des étangs.

2.2.5. Mammifères hors chiroptères

Les mammifères sont essentiellement nocturnes. Leur observation directe est donc rare. Deux moyens sont utilisés pour les inventorier :

- La recherche d'indices : les empreintes laissées dans la terre et les crottes sont les indices interprétables les plus abondants
- L'utilisation d'une caméra automatique : placée dans un secteur fréquenté par les mammifères, elle se déclenche automatiquement de jour comme de nuit et filme une courte séquence qui permet d'identifier l'animal. Notre caméra a été placée sur le site du 4 au 25 avril 2023 (voir partie 2.3.3).

Ajoutons que l'Écureuil roux, espèce protégée particulièrement présente à Mesquer (voir partie 1.) est détectable par des observations directes, cette espèce étant diurne et peu discrète.

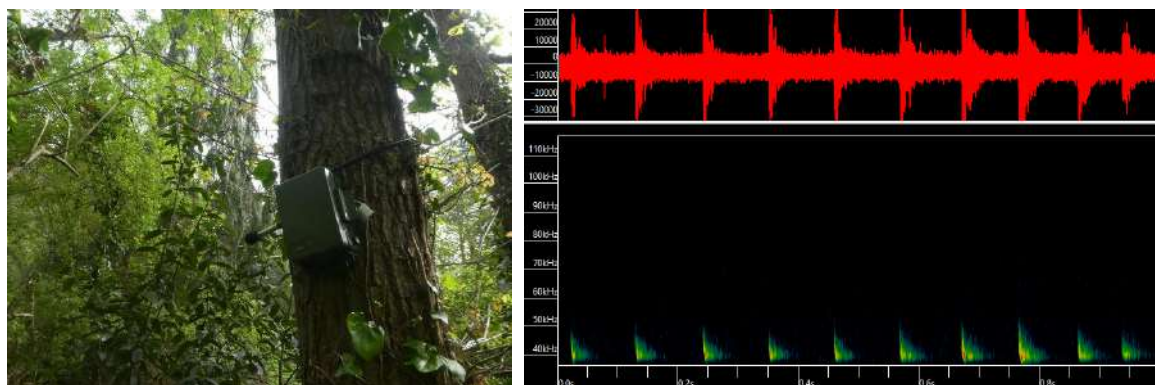
2.2.6. Chiroptères

Les chiroptères sont actifs dans le grand ouest de mars à octobre inclus et lorsque les conditions sont favorables, à savoir : absence de pluie, vent faible ou nul et température supérieure à 10°C (ou davantage selon les espèces).

Les enregistrements sont donc réalisés lorsque ces conditions sont réunies. L'enregistreur SM4 est fixé sur un arbre. Muni d'un micro, il enregistre pendant toute la nuit tous les signaux ultrasonores émis par les chiroptères (signaux de localisation et cris sociaux) quelle que soit la fréquence. Les signaux enregistrés s'affichent sous forme de spectrogrammes (intensité du signal en fonction de la fréquence et du temps) et peuvent être écoutés en expansion de temps. Il est ainsi possible d'identifier les signaux enregistrés et de connaître les espèces qui fréquentent le site aux différentes heures de la nuit.

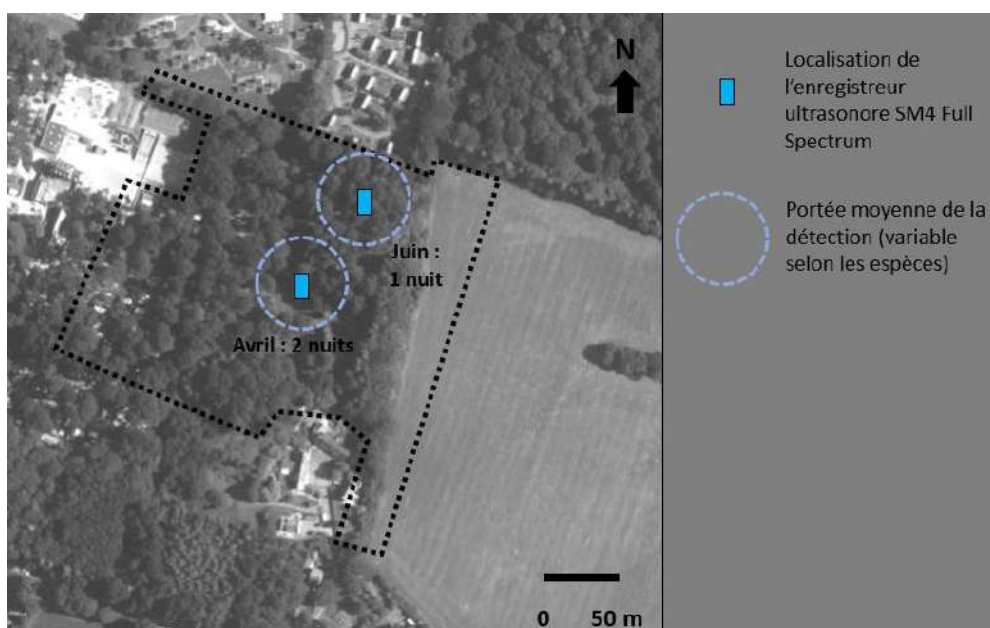
Les séquences enregistrées par le SM4 ont été analysées par Aurélie Barussaud en utilisant :

- le guide de référence « *Écologie acoustique des chiroptères d'Europe* » de Michel BARATAUD (3^{ème} édition, 2015)
- le logiciel Kaléidoscope pour lequel elle a suivi une formation



L'enregistreur SM4 Full Spectrum et un exemple de signal enregistré (Pipistrelle de Kuhl)

Nos enregistrements ont été réalisés du 25 au 27 avril 2023 (deux nuits) puis du 21 au 22 juin 2023 (une nuit). Compte-tenu de la portée des signaux, de la mobilité des chauves-souris et de la faible superficie de la zone d'étude, nous pouvons estimer que l'inventaire est représentatif, à l'exception des espèces en déplacements post-nuptiaux (fin août, septembre, octobre).



Localisation des enregistrements ultrasonores (chiroptères)

Bien avant le démarrage de cette étude, les propriétaires du camping ont exprimé leur volonté de conserver tous les grands arbres. Aussi, nous n'avons pas prospecté ces derniers un par un à la recherche de gîtes, ce qui aurait nécessité un travail encordé. Notre analyse de la disponibilité en gîtes se base essentiellement sur le potentiel des arbres et les exigences écologiques des espèces détectées avec le SM4.

2.2.7. Insectes

La France compte plusieurs dizaines de milliers d'espèces d'insectes. L'ordre des coléoptères compte à lui seul un millier d'espèces en France. Un inventaire exhaustif des insectes est pour ainsi dire impossible, même sur un site de superficie réduite comme notre zone d'étude.

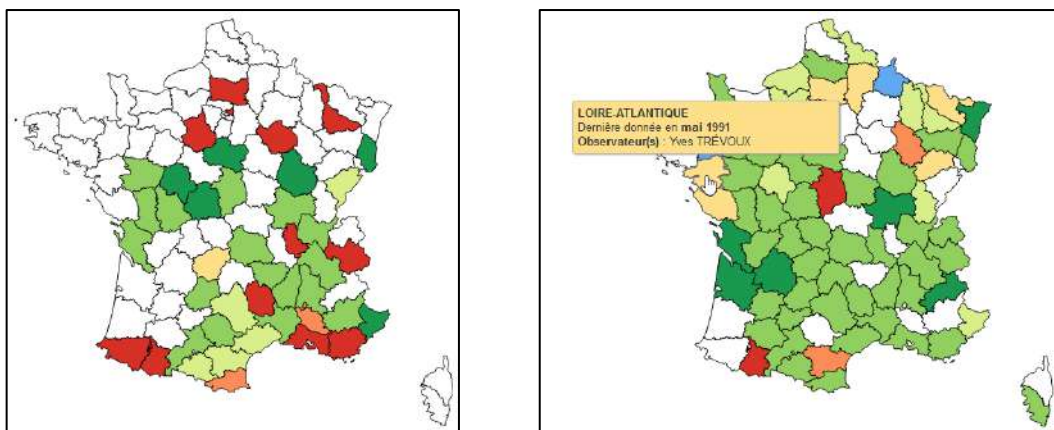
Contrairement aux oiseaux ou aux autres vertébrés, les insectes sont encore mal connus et, proportionnellement, très peu d'espèces sont protégées. Nous avons choisi de concentrer nos prospections sur les lépidoptères, les odonates et les coléoptères, pour deux raisons :

- ces trois groupes contiennent les rares espèces bénéficiant d'une protection légale en France (tableau ci-dessous)
- ils sont de bons indicateurs de la qualité et de la diversité des habitats : habitats aquatiques pour les odonates, prairies et landes pour les lépidoptères, boisements et nombreux autres habitats pour les coléoptères

Si le filet à papillon est ponctuellement utilisé, nous privilégions une approche sans capture avec un appareil photo à fort grossissement (zoom x30) qui permet une détermination *a posteriori*, souvent nécessaire. Les espèces protégées (voir tableau ci-dessous) sont recherchées dans les habitats qui leur sont favorables. Dans notre cas, il n'y a sur la zone d'étude ou à proximité immédiate aucun habitat favorable aux 5 espèces d'odonates listées ci-dessous. En revanche, les arbres ont été prospectés à la recherche d'indices de présence de coléoptères xylophages. Enfin, concernant les lépidoptères, nous avons recherché à la fois les imagos et les chenilles. Les 7 espèces protégées de lépidoptères rhopalocères (papillons de jour) sont facilement observables en journée à l'état adulte (imagos). Concernant les 2 espèces protégées de lépidoptères hétérocères (papillons de nuit) : la Laineuse du Prunellier est absente de Loire-Atlantique (source : Oreina, voir carte ci-après) et la dernière mention du Sphinx de l'Épilobe dans le département remonterait à 1991 (source : Oreina, voir carte ci-après).

Groupe	Espèce (nom vernaculaire)	Espèce (nom scientifique)	arrêté du 23 avril 2007
Odonates	Leucorrhine à large queue	<u><i>Leucorrhinia caudalis</i></u>	art. 2
	Gomphe serpent	<u><i>Ophiogomphus cecilia</i></u>	art. 2
	Cordulie à corps fin	<u><i>Oxygastra curtisii</i></u>	art. 2
	Gomphe à pattes jaunes	<u><i>Gomphus flavipes</i></u>	art. 2
	Agrion de Mercure	<u><i>Coenagrion mercuriale</i></u>	art. 3
Coléoptères	Grand Capricorne	<u><i>Cerambyx cerdo</i></u>	art. 2
	Barbot, Pique-prune	<u><i>Osmoderma eremita</i></u>	art. 2
	Rosalie des Alpes	<u><i>Rosalia alpina</i></u>	art. 2
Lépidoptères	Fadet des Laïches, Œdipe	<u><i>Coenonympha oedippus</i></u>	art. 2
	Laineuse du Prunellier	<u><i>Eriogaster catax</i></u>	art. 2
	Bacchante	<u><i>Lopinga achine</i></u>	art. 2
	Azuré du Serpolet	<u><i>Maculinea arion</i></u>	art. 2
	Azuré de la Sanguisorbe	<u><i>Maculinea teleius</i></u>	art. 2
	Sphinx de l'Épilobe	<u><i>Proserpinus proserpina</i></u>	art. 2
	Cuivré des marais	<u><i>Lycaena dispar</i></u>	art. 2
	Damier de la Succise	<u><i>Euphydryas aurinia aurinia</i></u>	art. 3
	Protée ou Azuré des mouillères	<u><i>Maculinea alcon</i></u>	art. 3

Liste des espèces d'insectes protégées présentes dans le Grand Ouest (Pays de la Loire, Normandie, Bretagne)



Cartes de répartition de la Laineuse du Prunellier (à gauche) et du Sphinx de l'Epilobe (à droite) d'après la base de données Oreina, consultée en 2023.

2.2.8. Flore

Compte-tenu de la superficie limitée de la zone d'étude, nous avons cherché à établir une liste exhaustive des espèces végétales, à l'exception des espèces d'ornement situées à proximité des bungalows. Toutes les espèces spontanées ou subspontanées rencontrées ont donc été identifiées, soit directement, soit *a posteriori* à l'aide de guides appropriés (photo ou collecte).

2.2.9. Caméra automatique

Notre caméra a fonctionné du 4 au 25 avril 2023, soit environ 500 heures de surveillance diurne et nocturne. Nous avons placé la caméra dans un secteur calme et boisé. Elle a filmé à la fois des mammifères et des oiseaux. Les séquences filmées ont ensuite été analysées une par une.



La caméra automatique sur la zone d'étude et sa localisation, avril 2023

2.3. Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'ensemble du site est accessible. Les usagers du camping sont très peu présents dans la zone du projet et ne gênent donc pas les prospections.

Il n'y a pas eu de passages sur site en automne et hiver. Les oiseaux en passage postnuptial ou en hivernage n'ont donc pas été pris en compte ; toutefois, compte-tenu du potentiel du site, ce dernier ne joue pas de rôle particulier à cette période (contrairement, par exemple, à un étang ou à un site littoral).

Certaines espèces animales sont particulièrement discrètes et un inventaire réellement exhaustif nécessiterait une présence quasi-permanente sur la zone d'étude, ainsi que le déploiement de méthodes particulières, notamment des pièges (insectes, micromammifères...). Toutefois, seule une petite part des espèces bénéficie d'une protection légale et le travail d'inventaire a principalement porté sur ces espèces protégées.

L'estimation des effectifs spécifiques et des domaines vitaux nécessiterait des opérations de capture, marquage et/ou pose d'émetteur.

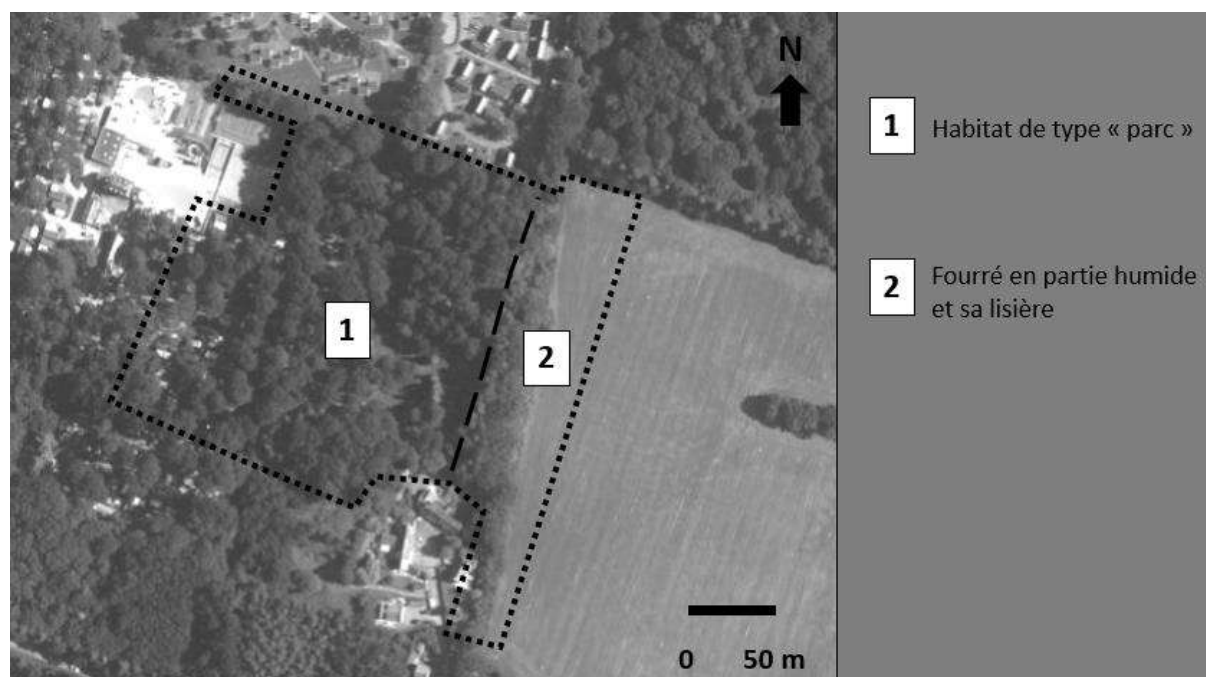
3. Résultats

3.1. Habitats et flore

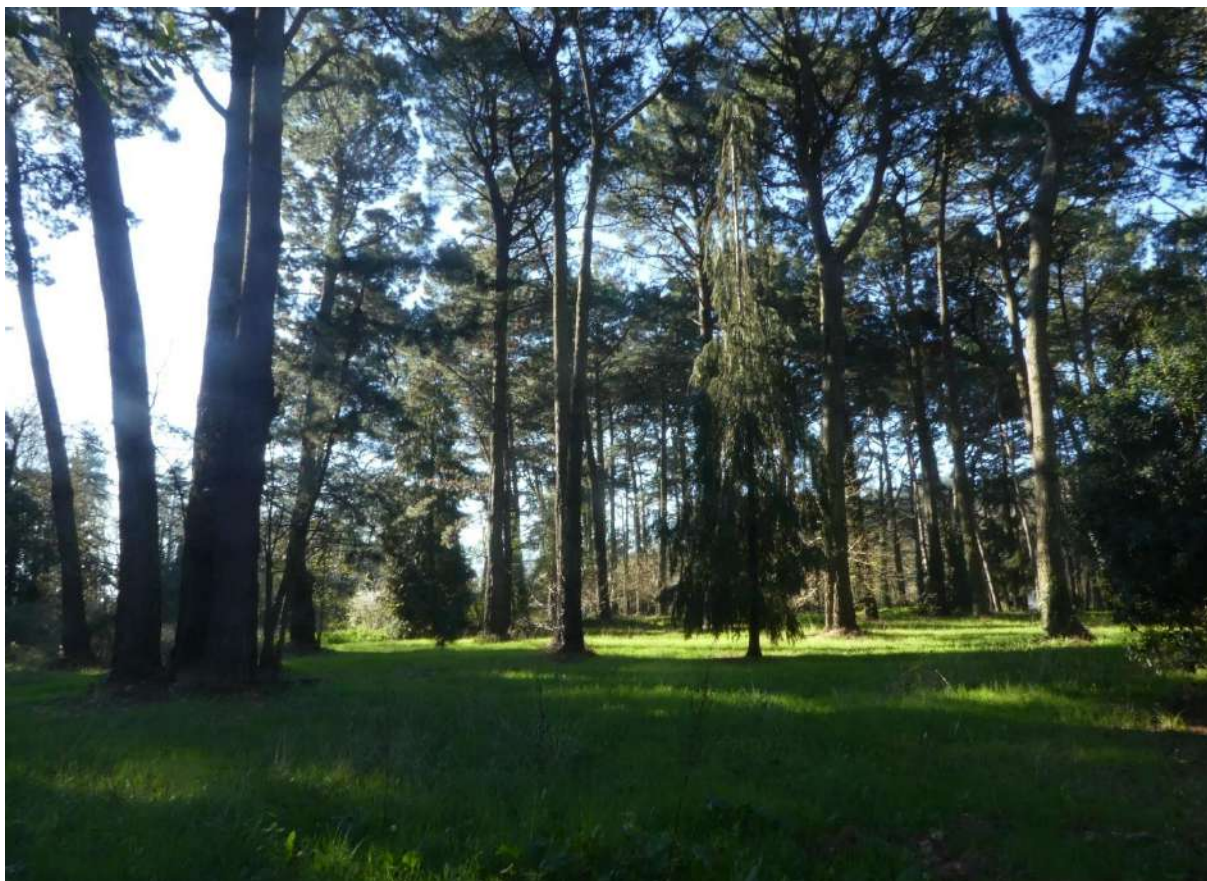
La zone d'étude se divise en deux habitats relativement homogènes :

La majeure partie du site (ci-dessous 1) présente un aspect de parc, dominé par le Pin maritime et des conifères d'ornement allogènes (Sapin de Douglas, Cyprès de Lawson). La limite nord se démarque par la présence de vieux chênes, dont certains abritent le Grand Capricorne (voir 3.2). La strate arbustive et buissonnante est pour ainsi dire absente, avec localement quelques exceptions : quelques pieds de Houx et de Laurier sauce, de rares jeunes Frênes et Hêtres, quelques bouquets de Prunelliers et ronciers. Enfin, la strate basse présente une certaine diversité d'espèces, dont la plupart apprécient ou tolèrent une certaine fraîcheur édaphique ainsi qu'un ensoleillement limité : Epiaire des bois, Gléchome lierre-terrestre, Gaillet gratteron, Geranium herbe-à-Robert, Houlque laineuse, Menthe aquatique, Flouve odorante, Conopode dénudé, Lamier pourpre, Ficaire fausse-renoncule, etc. (voir liste exhaustive des espèces ci-après). Signalons la présence d'un petit fossé discontinu, peu profond et rarement en eau. Dès la première prospection de terrain au sortir de l'hiver (4 avril), ce fossé est déjà quasiment à sec. Si quelques espèces indicatrices de zones humides sont localement présentes autour du fossé (Menthe aquatique, Cœnanthe safranée, Scorsonère des prés, Lychnis fleur-de-coucou et Jonc diffus), elles ne constituent jamais le cortège floristique majoritaire. Il n'y a donc pas de zone humide selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008.

La marge orientale du site (ci-dessous 2) se distingue par une végétation ligneuse beaucoup plus dense composée de vieux Chênes, de Saules roux-cendrés, de Prunelliers, d'Aubépines et d'abondantes Ronces. Cette marge comporte un secteur légèrement encaissé – peut-être un ancien fossé ou chemin creux – qui peut visiblement se remplir d'eau en hiver. L'abondance du Saule roux-cendré (*Salix atrocinerea*) indique d'ailleurs que cette marge peut être considérée comme zone humide *pro parte*.



Les deux grands types d'habitats présents dans la zone d'étude



Deux vues de l'habitat de type « parc »



Deux vues de la marge orientale : de l'intérieur et depuis la prairie adjacente

Nous présentons ci-dessous la liste des 63 espèces végétales identifiées sur la zone d'étude. Aucune de ces espèces n'est protégée et aucune ne figure sur une liste rouge.

espèces inventoriées sur la zone d'étude		
Ajuga reptans	Glechoma hederacea	Quercus ilex
Anthoxanthum odoratum	Hedera helix	Quercus robur
Anthriscus sylvestris	Heracleum sphondylium	Ranunculus acris
Arum italicum	Hyacinthoides non-scripta	Rubia peregrina
Bellis perennis	Hypochaeris radicata	Rubus gr. fruticosus
Bromus hordeaceus	Ilex aquifolium	Rumex acetosa
Castanea sativa	Juncus effusus	Rumex obtusifolius
Chamaecyparis lawsoniana	Lapsana communis	Ruscus aculeatus
Cirsium arvense	Laurus nobilis	Salix atrocinerea
Conopodium majus	Leucanthemum vulgare	Scorzonera humilis
Corylus avellana	Lonicera periclymenum	Scrophularia scorodonia
Crataegus monogyna	Lychnis flos-cuculi	Sonchus oleraceus
Cytisus scoparius	Medicago arabica	Stachys sylvatica
Dactylis glomerata	Mentha aquatica	Stellaria holostea
Euphorbia peplus	Mercurialis annua	Taraxacum officinale
Ficaria verna	Pinus pinaster	Teucrium scorodonia
Fragaria vesca	Plantago major	Ulex europaeus
Fraxinus excelsior	Potentilla reptans	Umbilicus rupestris
Galium aparine	Prunus spinosa	Urtica dioica
Geranium dissectum	Pseudotsuga menziesii	Valerianella locusta
Geranium robertianum	Pulicaria dysenterica	Vicia sativa

Liste des 63 espèces végétales identifiées sur la zone d'étude en 2023

3.2. Faune

3.2.1. Résultats de la caméra automatique

Notre caméra a fonctionné du 4 au 25 avril 2023, soit environ 500 heures de surveillance diurne et nocturne. Durant cette période, 50 séquences correspondant à des passages d'animaux ont été enregistrées. Elles correspondent à cinq espèces différentes. Le Chevreuil européen est, de loin, l'espèce la plus représentée, avec 27 séquences, aussi bien diurnes que nocturnes.

espèce		nombre de séquences filmées en 500 heures
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	27
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	5
Martre ou fouine	<i>Martes martes / foina</i>	5
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	2
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	1
Animal non identifié		10
TOTAL		50

Analyse des séquences filmées par notre caméra automatique du 4 mai au 25 avril 2023



Exemple de séquence montrant un Chevreuil européen

3.2.2. Liste complète des espèces animales identifiées

Toutes techniques de prospection confondues, **54 espèces animales** ont été identifiées sur la zone d'étude :

- 18 espèces d'oiseaux
- 10 espèces de mammifères dont 4 chauves-souris
- 2 espèces de reptiles
- 0 espèce d'amphibien
- 18 espèces de lépidoptères
- 1 espèces d'odonate
- 5 espèces de coléoptères

Cette diversité est cohérente avec le potentiel peu élevé de la zone d'inventaires.

Parmi ces 54 espèces 23 espèces bénéficient d'une **protection légale** et 5 figurent sur une liste rouge (monde, Europe, France, Pays de la Loire) ou sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Pays de la Loire.

nom commun	nom scientifique	espèce protégée	liste rouge				ZNIEFF Pays de la Loire
			Monde	Europe	France	Pays de la Loire	
OISEAUX							
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	oui					
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	non					
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	oui					
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	non					
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	oui					
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	oui					
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	oui					
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	oui					
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	oui					
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	oui					
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	non					
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	oui					
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	oui					
Roitelet à triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	oui					
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	oui					
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	oui			VU	NT	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	oui					
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	oui					
MAMMIFERES							
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	non					
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	oui					
Martre ou Fouine	<i>Martes martes / foina</i>	non					
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	non					
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	non					
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	non					

Liste des espèces identifiées sur la zone d'étude en 2023. Listes rouges : EN = « en danger », VU = « Vulnérable », NT = « quasi-menacé ». Partie 1/2.

nom commun	nom scientifique	espèce protégée	liste rouge				ZNIEFF Pays de la Loire
			Monde	Europe	France	Pays de la Loire	
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	oui	NT	VU			oui
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	oui					oui
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	oui			NT		
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	oui					
REPTILES							
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	oui					
Lézard des murailles	<i>Podacris muralis</i>	oui					
AMPHIBIENS							
/	/						
LEPIDOPTERES							
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	non					
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	non					
Bombyx du chêne	<i>Lasiocampa quercus</i>	non					
Brocatelle d'or	<i>Camptogramma bilineata</i>	non					
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	non					
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	non					
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	non					
Gamma	<i>Autographa gamma</i>	non					
Hespérie de l'alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	non					
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	non					
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	non					
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	non					
Satyre	<i>Lasiommata megera</i>	non					
Sésie de l'Oseille	<i>Pyropteron chrysidiforme</i>	non					
Souci	<i>Colias croceus</i>	non					
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	non					
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	non					
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	non					
ODONATES							
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	non					
COLEOPTERES							
Chrysomèle de Banks	<i>Chrysolina bankii</i>	non					
Coccinelle à seize points	<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i>	non					
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	oui	VU	NT			
Lepture tacheté	<i>Rutpela maculata</i>	non					
Téléphore faune	<i>Rhagonycha fulva</i>	non					

Liste des espèces identifiées sur la zone d'étude en 2022-2023. Listes rouges : EN = « en danger », VU = « Vulnérable », NT = « quasi-menacé ». Partie 2/2.

3.2.3. Oiseaux

La zone d'étude abrite une avifaune assez banale. Sur les 18 espèces présentes, 15 sont protégées. L'unique espèce figurant sur liste rouge est le Serin cini. Cette espèce apprécie les grands conifères dans des secteurs ensoleillés et chauds, notamment sur la frange littorale de notre région. Elle est moins abondante dans l'intérieur des terres. Cette espèce a surtout été notée dans la partie déjà aménagée du camping (voir carte, partie 3.3), signe qu'elle supporte aisément les activités humaines. Du reste, on retrouve également le Serin cini dans les jardins et les parcs pourvus de conifères d'ornement. Cette espèce peut être considérée comme anthropophile dans nos régions.

Les autres espèces notées sur la zone d'inventaires sont des espèces communes à l'échelle régionale et nationale. Les espèces à affinités forestières sont bien représentées : Pic épeiche, Geai des chênes, Sittelle torchepot, Mésange à longue queue, Roitelet à triple bandeau.

Compte-tenu des dates d'observation et de l'écologie des espèces tous les oiseaux notés sont des nicheurs *a minima* « possibles », pour d'autres « probables » ou « certains ».



Mésange huppée photographiée sur site (à gauche) et Serin cini photographié hors site (à droite)

3.2.4. Reptiles

Si aucun serpent n'a été détecté, deux espèces de lézard ont été observées : le Lézard à deux raies (observation à vue et sous plaque) et le Lézard des murailles (observation à vue). Ces deux espèces sont communes à l'échelle régionale et nationale et particulièrement abondantes sur la commune (voir partie 1). Ces deux espèces sont protégées ainsi que leurs habitats.

Toutes les observations de reptiles ont été réalisées sur la marge orientale de la zone d'inventaire (voir carte, partie 3.3), secteur particulièrement riche en abris : ronciers, vieilles souches, tas de branches... Le reste de la zone d'inventaire est assez peu éclairé et n'offre pas d'habitats favorables aux reptiles.

3.2.5. Amphibiens

Aucune observation. Nous pouvons raisonnablement estimer qu'aucune espèce d'amphibien ne se reproduit sur la zone d'étude.

3.2.6. Mammifères (hors chiroptères)

Les six espèces identifiées sont communes dans les paysages agricoles de l'ouest de la France. La seule espèce protégée est l'Écureuil roux, espèce à grand domaine vital (2 à 30 ha selon les sources) et qui utilise probablement l'intégralité de la zone d'inventaire ainsi que les boisements adjacents. Cette espèce, forestière à l'origine, cohabite fréquemment avec les être humains, fréquentant les parcs et grands jardins arborés et profitant de la nourriture distribuée aux oiseaux en hiver.

3.2.7. Chiroptères

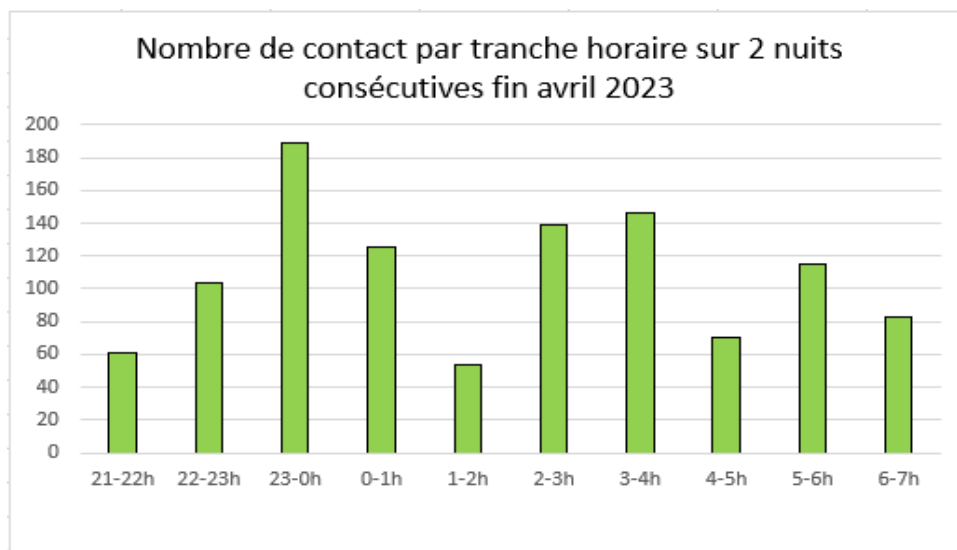
Les 1086 signaux enregistrés sur deux nuits fin avril constituent un niveau d'activité élevé. En juin, l'activité est moindre. Si l'on souhaite comparer le niveau d'activité des différentes espèces, une correction s'impose. En effet, certaines espèces comme la Noctule commune sont détectables à grande distance (100 mètres) tandis que d'autres ne le sont qu'à distance réduite comme la Barbastelle d'Europe (15 mètres). Nous appliquons donc à chaque espèce un coefficient de détectabilité, donné par Michel BARATAUD dans son « *Ecologie acoustique des chiroptères* » (3^{ème} édition, 2015).

Après correction, l'activité de la Noctule commune et de la Barbastelle d'Europe reste anecdotique et concernent selon toute vraisemblance des individus en transit. L'activité est essentiellement le fait de la Pipistrelle commune et, dans une moindre mesure, de la Pipistrelle de Kuhl. Ces deux espèces anthropophiles peuvent coloniser une grande diversité de bâtiments, anciens ou récents, et il est très probable que des gîtes existent aux environs immédiats de la zone d'inventaires, peut-être même au sein du camping. L'utilisation de gîtes arboricoles par ces espèces est en revanche marginale.

espèce	nombre de contacts brut		coefficient de détectabilité (BARATAUD, 2015)	nombre de contacts corrigé	
	nuits du 25 au 27 avril 2023	nuits du 21 au 22 juin 2023		nuits du 25 au 27 avril 2023	nuits du 21 au 22 juin 2023
Pipistrelle commune	1039	186	1	1039	186
Pipistrelle de Kuhl	40	78	1	40	78
Noctule commune	4	0	0,25	1	0
Barbastelle d'Europe	3	0	1,67	5,01	0
TOTAL	1086	264			

Tableau de l'activité brute et de l'activité corrigée des chiroptères

Notons qu'en avril l'activité est soutenue pendant quasiment toute la nuit, ne descendant pas en-dessous des 50 contacts par tranche horaire.



Phénologie horaire des chiroptères lors des enregistrements d'avril 2023

3.2.8. Insectes

Avec 24 espèces identifiées au sein des trois groupes pris en compte (lépidoptères, odonates, coléoptères), la diversité de l'entomofaune paraît assez peu élevée. Toutes les espèces sont communes ou très communes à l'échelle régionale. La seule espèce protégée est le Grand Capricorne : des indices de présence sont notés sur deux vieux chênes en limite nord de la zone d'inventaire (voir carte, partie 3.3).



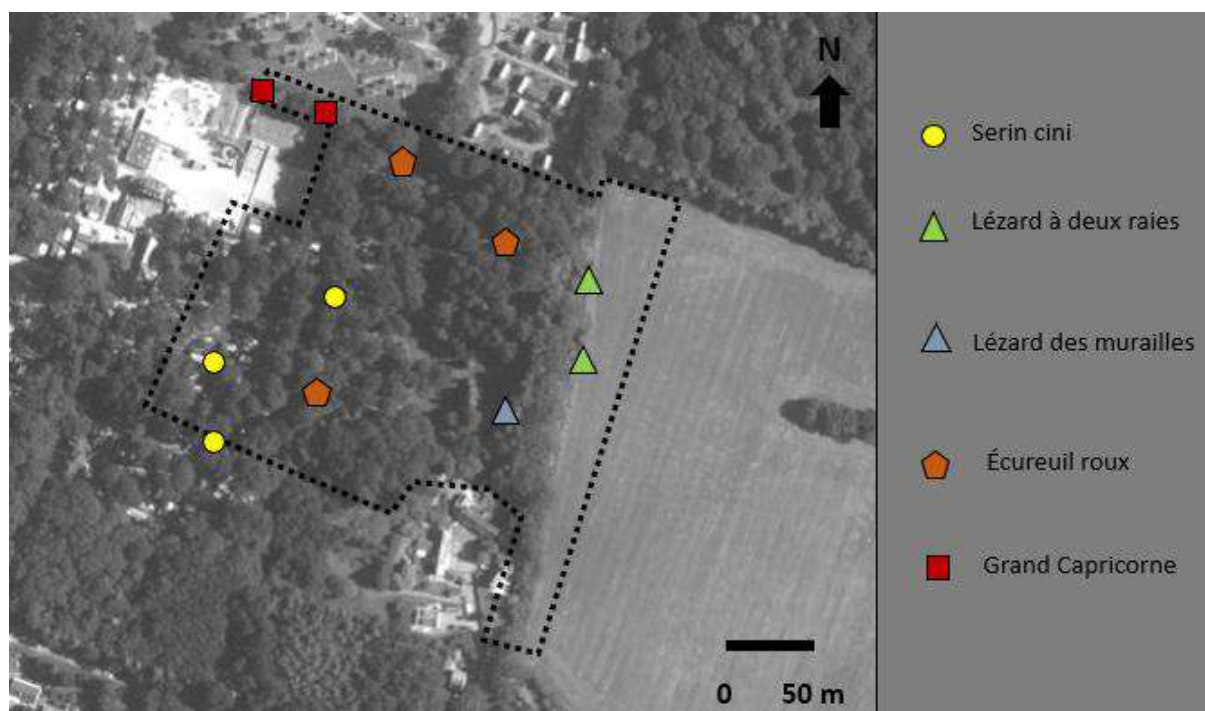
Vieux chêne montrant des indices de présence du Grand Capricorne

3.3. Cartographie des observations d'espèces à enjeux

Nous cartographions ci-dessous la localisation des espèces présentant le plus d'enjeu au sein de chaque groupe :

- Le Serin cini qui est, parmi les 15 espèces d'oiseaux protégées, la seule figurant sur liste rouge (nationale et régionale)
- Les deux espèces de lézards : elles sont toutes les deux protégées ainsi que leurs habitats et leur faible mobilité les expose à un risque plus élevé que d'autres espèces (oiseaux, grands mammifères...)
- L'Écureuil roux : seule espèce de mammifère protégée hormis les chiroptères
- Le Grand Capricorne : seul invertébré protégé, de surcroît inscrit sur les listes rouges mondiale et européenne

Il est impossible de cartographier les chiroptères dans la mesure où les points d'enregistrement ne correspondent pas aux seuls lieux fréquentés. Les chiroptères utilisent probablement l'ensemble de la zone d'inventaires, y compris la zone de camping déjà aménagée.

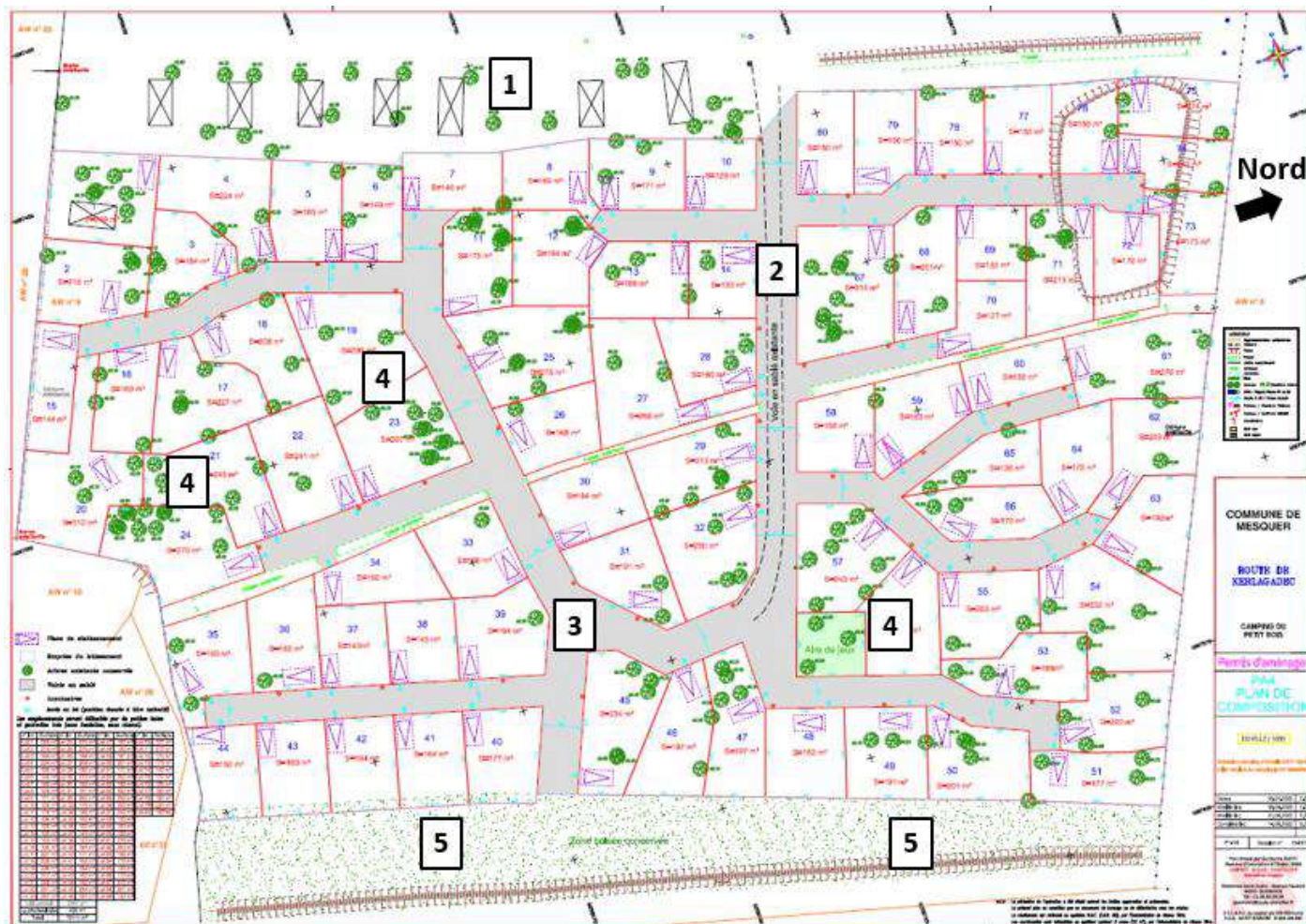


Localisation des observations remarquables

4. Evaluation des incidences de l'extension du camping

4.1. Plan des aménagements prévus

La zone d'extension (80 emplacements) se situe à l'Est de la zone déjà aménagée (1 ci-dessous) et s'étend jusqu'à la limite de la zone de fourrés en partie humides (voir partie 3.1). Cette dernière (5 ci-dessous) sera donc entièrement préservée dans son état actuel et constituera une limite naturelle. L'accès aux emplacements se fera par un voie d'accès qui existe déjà (2) et qui se prolongera (3) selon un tracé qui évite les grands arbres existants. Ces derniers seront tous préservés (4). Notons que le plan ci-dessous donne la position de ces grands arbres mais, pour des raisons de lisibilité, ne restitue pas l'étendue de leur houppier.



Plan des aménagements prévus (source : Cabinet SCULO – CHATELLIER Géomètres experts)

4.2. Impacts des travaux sur les habitats des espèces protégées et mesures ERC

Oiseaux : la quasi-totalité des éléments favorables à l'avifaune seront conservés, à savoir tous les grands arbres de la partie aménagée (Sittelle torchepot, Pic épeiche, Serin cini, etc.) ainsi que les arbres et fourrés de la marge orientale (Rougegorge familier, Fauvette à tête noire, Troglodyte mignon).

Reptiles : la marge orientale où on été réalisées toutes les observations de lézards sera conservée en l'état dans son intégralité.

Amphibiens : sans objet

Mammifères (hors chiroptères) : les emplacements seront plus « jardinés » et donc moins accueillants qu'en l'état actuel pour des espèces telles que le Chevreuil européen, le Sanglier, le Mulot sylvestre ou d'autres micromammifères. Pour l'Écureuil roux, l'élément décisif est la préservation des grands arbres, qu'il s'agisse des chênes situés sur les marges ou des pins et autres conifères qui seront conservés sur les nouveaux emplacements.

Chiroptères : le projet n'aura pas d'impact sur les gîtes et ne modifiera qu'à la marge l'habitat des Pipistrelles commune et de Kuhl, espèces habituées aux milieux anthropisés (jardins, villages...).

Insectes : comme pour les mammifères, le caractère plus « jardiné » ne sera a priori pas une évolution particulièrement favorable aux lépidoptères et autres insectes. Toutefois, plusieurs espèces s'adaptent aux sites jardinés comme en témoigne leur présence dans les jardins et jusque dans les villes. D'autres espèces plus « sauvages » bénéficieront du maintien en l'état de la marge orientale du site. Enfin, les vieux chênes situés sur les limites nord et est seront tous conservés, entre autres ceux où des indices de présence du Grand Capricorne ont été détectés.

Mesure ERC :

- Évitement spatial : la marge orientale (arbres, fourrés, ronciers) sera laissée en l'état et tous les grands arbres seront conservés sur l'ensemble de la zone d'extension
- Évitement temporel : les opérations de débroussaillage auront lieu en-dehors de la période de nidification des oiseaux (avril à août) pour éviter le risque de destruction de nichées.
- Évitement temporel : aucun des travaux d'aménagement n'aura lieu la nuit, de manière à préserver la quiétude des espèces nocturnes (mammifères notamment) et de leur permettre d'effectuer leurs déplacements
- Réduction : le bois mort (souches, tas de branches...) sera déplacé dans la marge orientale du site ; il constituera un micro-habitat favorable aux insectes et aux reptiles
- Réduction : les plantations d'ornement privilégieront les espèces végétales locales, favorables à la faune

Conclusion : le projet modifiera peu les habitats existants. La conservation de tous les grands arbres sera une mesure favorable notamment au Serin cini, à l'Écureuil roux et au Grand Capricorne. La conservation dans son état actuel de la marge orientale assure l'évitement de l'habitat des deux espèces de lézards.

4.3. Impacts liés à la présence humaine en phase d'exploitation

Oiseaux : Les espèces présentes, notamment le Serin cini et les autres espèces protégées, sont peu craintives vis-à-vis des humains. Toutes fréquentent régulièrement les jardins et les parcs : Fauvette à tête noire, Pouillot véloce, Rougegorge familier, mésanges, etc. Il n'y a pas d'espèces craintives telles que les limicoles, les échassiers ou les grands rapaces. La présence de très grands arbres permet aux oiseaux de se tenir à l'écart des humains et d'éventuels animaux domestiques (chiens ou chats) en cas de besoin.

Reptiles : les deux espèces présentes sur la zone d'étude se tiennent dans sa partie la plus inaccessible pour les humains, à savoir la marge orientale. Les fourrés et les ronciers constituent des abris naturels efficaces. Par ailleurs, le Lézard des murailles est une espèce nettement anthropophile.

Amphibiens : sans objet

Mammifères (hors chiroptères) : l'Écureuil roux est peu craintif envers l'Homme et peut même se montrer familier. Les autres mammifères – non protégés - sont nocturnes et plutôt méfiants.

Chiroptères : Les Pipistrelles cohabitent fréquemment avec les êtres humains ; bien souvent leur discrétion les fait passer inaperçues. Elles profitent souvent des lumières artificielles pour chasser les insectes attirés par ces dernières.

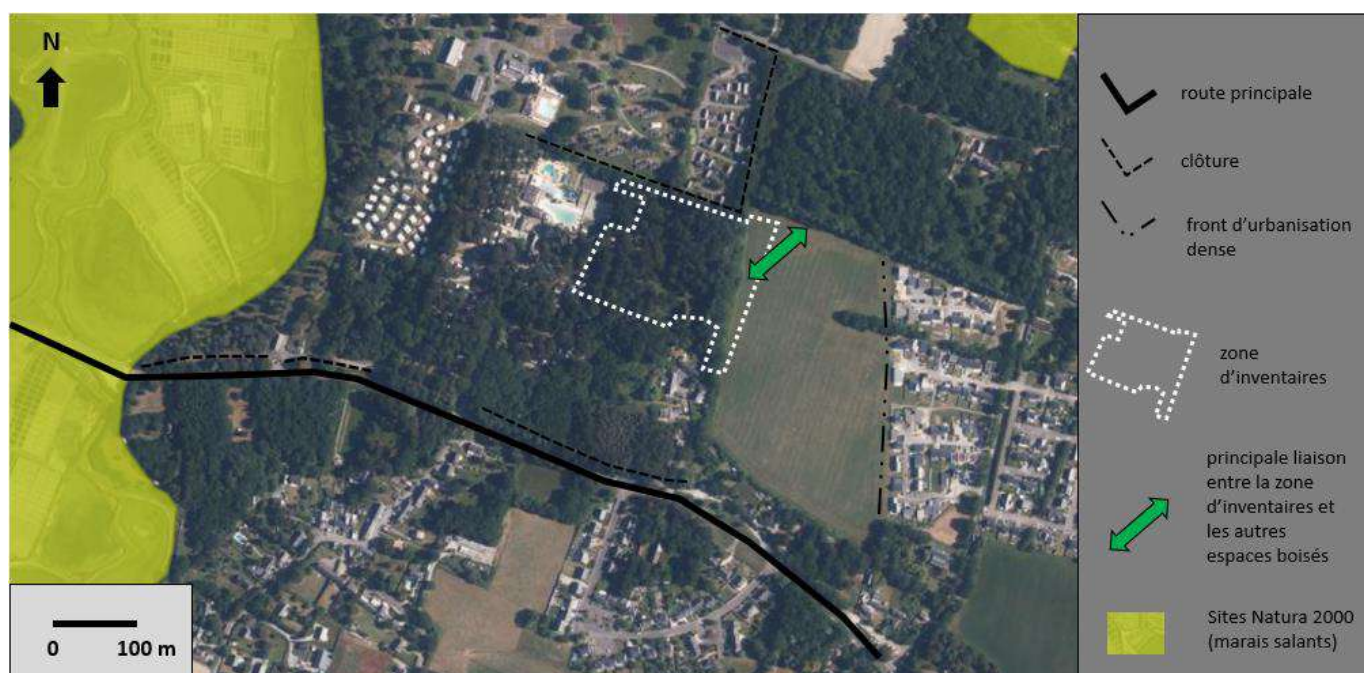
Insectes : les interactions entre insectes et humains sont complexes, dépendantes des espèces et, de manière générale, difficiles à prévoir ; la seule espèce protégée – le Grand Capricorne – mène une vie discrète dont la plus grande partie se déroule à l'intérieur du tronc des arbres.

Conclusion : la grande majorité des espèces présentes sur le site cohabitent déjà avec les êtres humains ; il s'agit d'espèces dites « anthropophiles » que l'on trouve fréquemment dans les jardins et les parcs, jusque dans les villes. Aussi, même si les relations entre hommes et animaux sont complexes et pas toujours prévisibles, la présence humaine ne devrait pas gêner le bon déroulement du cycle biologique de ces espèces.

4.4. Impacts sur les continuités écologiques et mesures ERC

Le projet s'inscrit dans un secteur assez hétérogène et fragmenté par le réseau routier, les lotissements et les clôtures (carte ci-dessous). Le projet conservera le caractère relativement « naturel » et tout du moins arboré du site. Il n'introduira pas de discontinuités supplémentaires dans une trame verte déjà largement « décousue » à l'échelle locale.

Le projet n'aura pas non plus d'incidence sur la continuité des sites Natura 2000 (voir ci-dessous et partie 1), lesquels concernent ici les milieux littoraux et plus précisément les marais salants. La continuité entre ces habitats se fait essentiellement via le réseau hydraulique et le littoral, deux éléments que le projet n'impacte pas.



Mesure ERC :

- Évitement : pas de clôtures ou murs supplémentaires ; chemin d'accès à faible circulation

Conclusion : le projet n'a pas d'impact significatif sur les continuités écologiques.



Deux discontinuités existantes : la route située au sud et la clôture en limite nord du site du projet

4.5. Conclusion générale concernant les impacts du projet

Le projet d'extension du camping concerne 1,9 hectare d'un terrain présentant actuellement l'aspect d'un parc boisé.

Compte-tenu :

- De l'absence d'espèces végétales protégées dans la zone d'inventaires,
- Des exigences écologiques des espèces animales inventoriées,
- Du caractère commun et anthropophile de la plupart de ces espèces,
- Du fait que le projet conserve tous les grands arbres,
- Du fait que la marge orientale du site est conservée en l'état sans aucun aménagement ni ajout de clôture,
- Des mesures d'évitement temporel en phase travaux,
- Du fait que le projet n'introduit pas de discontinuités supplémentaires dans la trame des milieux naturels locaux...

Les incidences du projet sur la faune et la flore peuvent être considérés comme marginaux. En outre, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une demande de dérogation « espèces protégées » dans la mesure où l'impact sur les individus sera évité et où l'impact sur les habitats sera suffisamment faible pour ne pas remettre en cause le bon accomplissement des cycles biologiques des espèces protégées.



La marge orientale du site : milieu entièrement préservé qui assurera les rôles de zone de refuge pour la faune et de limite naturelle (sans ajout de clôture) pour le camping (photo : avril 2023)

VII.2 Plan des incidences Natura 2000

Il s'agit d'un plan indiquant la localisation des sites Natura 2000 par rapport au camping.

La carte est présentée à l'échelle 1/20000.

VII.3 Cartographie du contexte nature et biodiversité à l'échelle 1/30000

Légende

 Limites de site

znieff1

znjeff2

RAMSAR

PNP

— **FNK**
— **FNK**
— **FNK**

SCEN_SG

 SCE

ZICO

Espaces Naturels Sensibles
(info. géographique en construction)

ENS Sites

ENS 7P



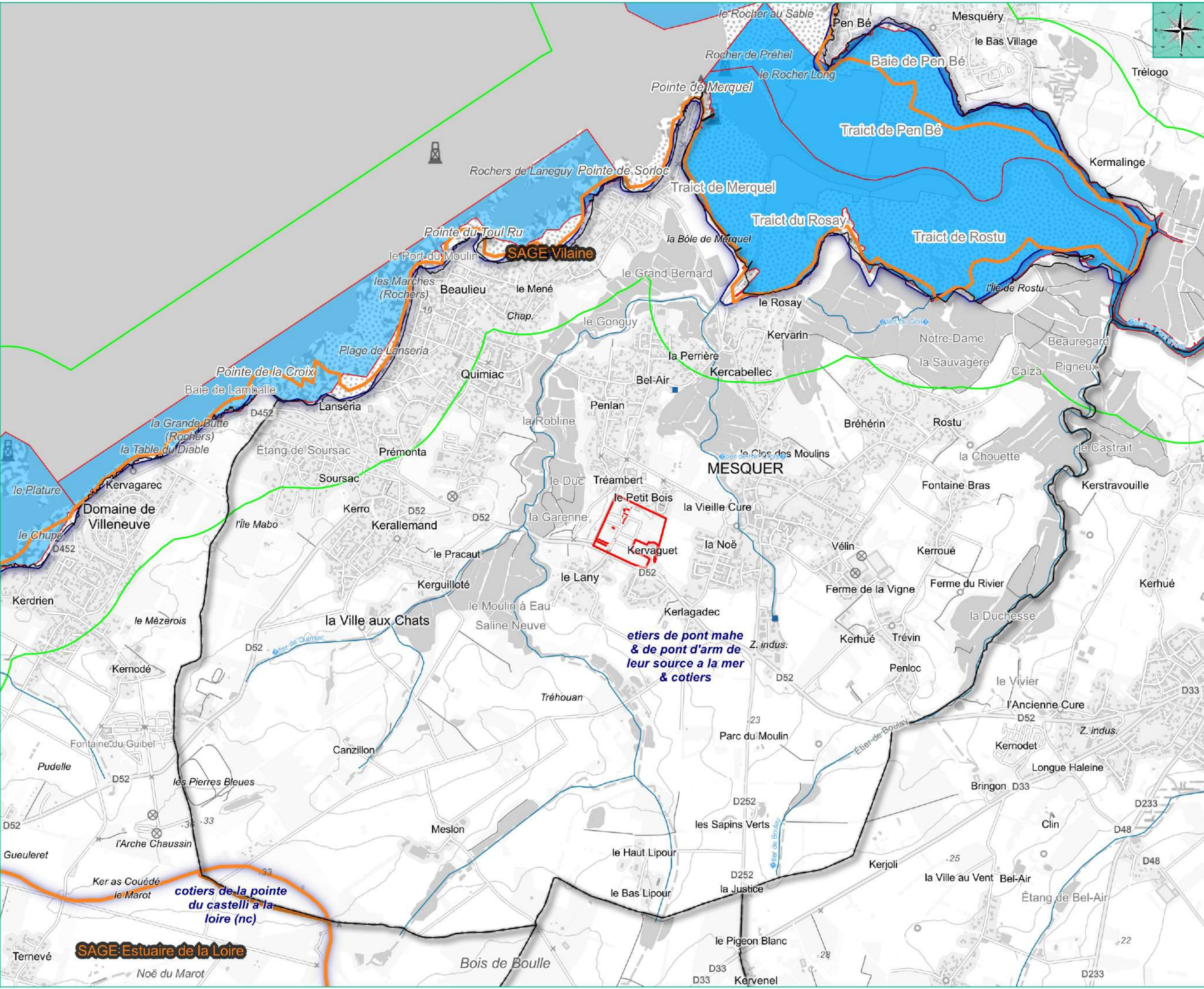
0	0,3	0,6 km



ÉTUDES
ENVIRON-
NEMENT.

Date d'édition : 27/2/202

VII.4 Cartographie du contexte eau à l'échelle 1/25000



CONTEXTE EAU
1:20 000

SAS LE CHATEAU DU PETIT BOIS
1820, "RTE DE KERLAGADEC"
44420 MESQUER

Légende

Commune

Projet

Installations

Installation

Limites de site

Hydrographie

Réseau hydrographique

SAGE

Bassin versant

Conchyliculture

ZoneProdConchy_2024

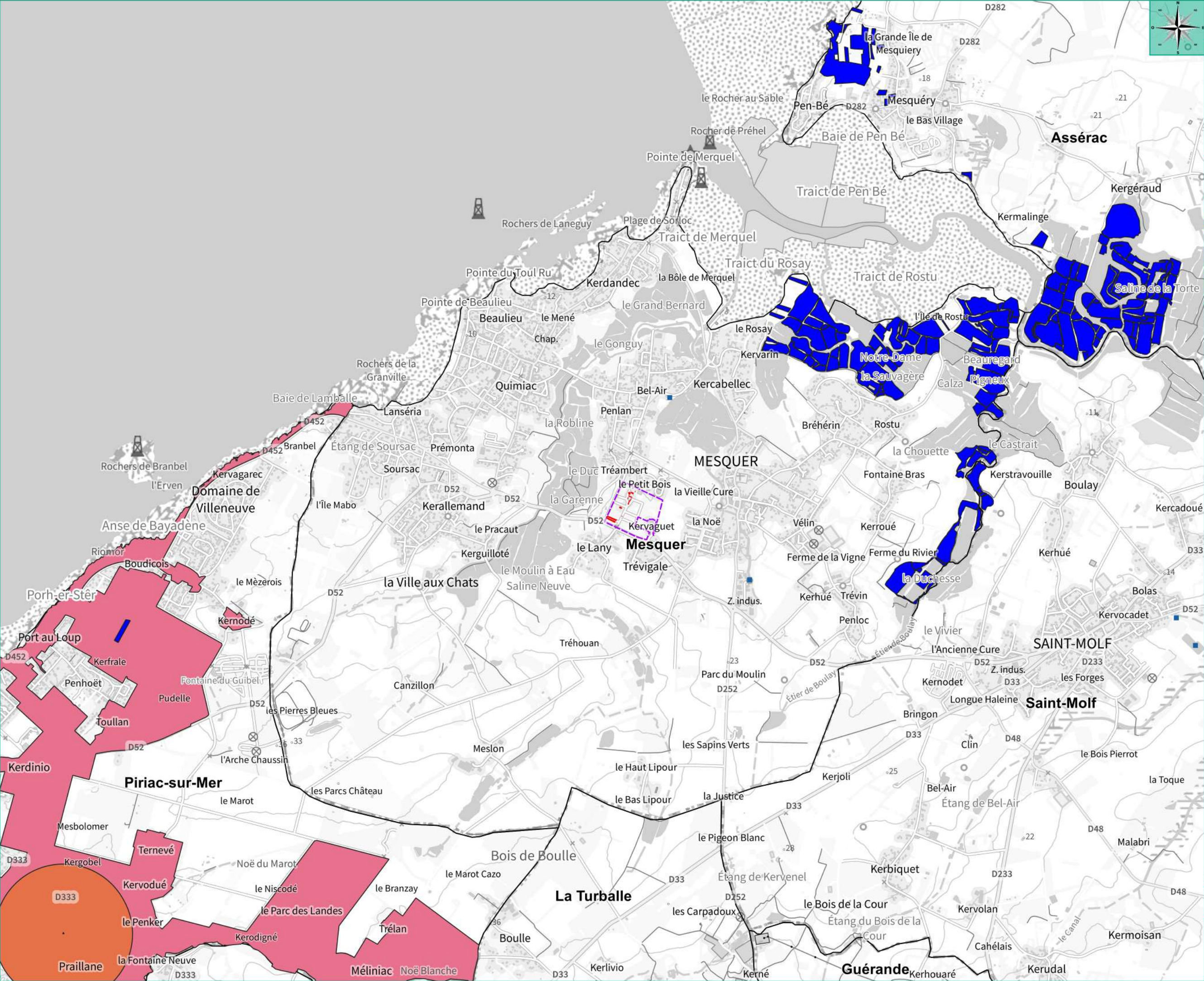
Zone_tampon_500m_globale

Logiciel d'édition : 3.34.11-Prizren
Fond cartographique : ©PLAN IGN V2

0 0,3 0,6 km

ÉTUDES ENVIRONNEMENT
Date d'édition : 27/2/2025

VII.5 Cartographie du contexte site et paysage à l'échelle 1/25000



SITE ET PAYSAGE
1:25 000

SAS LE CHATEAU DU PETIT BOIS
1820, route de Kerlagadec
44420 MESQUER-QUIMIAIC

Légende

Projet

Installations

Installation

Limites de site

Sites & Paysages

Terrains du Conservatoire du Littoral

Monument historique (Immeuble classé insc.)

Périmètre de protection monument historique

Sites patrimoniaux remarquables

Fonds cartographiques

Communes

Logiciel d'édition : 3.34.11-Prizren
Fond cartographique : ©IGN - SCAN25®

00,40,8 km

ÉTUDES ENVIRONNEMENT
Date d'édition : 3/2/2025

VII.6 Fiches de description des Natura 2000

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5200626 - Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR5200626	1.3 Appellation du site Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 30/04/2007	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Pays-de-la-Loire	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 26/11/2015
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 01/07/2016

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032967131&dateTexte=>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -2,42722°

Latitude : 47,41333°

2.2 Superficie totale

2688 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

21,3%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
53	Bretagne
52	Pays-de-la-Loire

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
44	Loire-Atlantique	76,6 %
56	Morbihan	2,1 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
44006	ASSERAC
56030	CAMOEL
44069	GUERANDE
44072	HERBIGNAC
44097	MESQUER
44175	SAINT-LYPHARD
44183	SAINT-MOLF

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent -activité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1110 <i>Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine</i>		259,7 (9,66 %)		G	C	C	B	B
1130 <i>Estuaires</i>		69 (2,57 %)		G	D			
1140 <i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>		511,65 (19,04 %)		G	D			
1150 <i>Lagunes côtières</i>	X	750 (27,9 %)		P	C	C	B	C
1160 <i>Grandes criques et baies peu profondes</i>		24,88 (0,93 %)		M	D			
1170 <i>Récifs</i>		15,05 (0,56 %)		M	A	C	B	B
1210 <i>Végétation annuelle des laissés de mer</i>		10 (0,37 %)		P	D			B
1310 <i>Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</i>		2,69 (0,1 %)		P	D			
1320 <i>Prés à Spartina (Spartinion maritima)</i>		1,9 (0,07 %)		M	D			B
1330 <i>Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritima)</i>		288 (10,71 %)		P	D			B
1410 <i>Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)</i>		241 (8,97 %)		P	D			B
1420 <i>Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)</i>		24,9 (0,93 %)		P	D			B
2110		1,03		P	D			

Dunes mobiles embryonnaires		(0,04 %)						
2120 Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)		1,05 (0,04 %)		P	D			B
2130 Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	X	7,1 (0,26 %)		P	D			B
2150 Dunes fixées décalcifiées atlantiques (<i>Calluno-Ulicetea</i>)	X	2,6 (0,1 %)		P	D			
3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)		1,1 (0,04 %)		P	D			B
3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>		2,15 (0,08 %)		P	D			
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>		1,77 (0,07 %)		P	D			B
4020 Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	X	0,17 (0,01 %)		P	D			B
4030 Landes sèches européennes		8,18 (0,3 %)		P	D			
6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)		2,1 (0,08 %)		P	D			
9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)		84 (3,13 %)		P	D			
9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	X	0 (0 %)		P	D			
9190 Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>		79 (2,94 %)		P	D			

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1044	Coenagrion mercuriale	p	1	50	i	P	G	D			
I	1083	Lucanus cervus	p	1	20	i	C	DD	D			
M	1308	Barbastella barbastellus	r	1	10	i		DD	D			
M	1324	Myotis myotis	r	1	10	i		DD	D			
M	1355	Lutra lutra	p	1	10	i	P	DD	C	C	C	C
P	1831	Luronium natans	p	1	20	i	P	G	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		Triturus marmoratus			i	P	X		X		X	
A		Pelodytes punctatus	1		i	P			X		X	
A		Bufo calamita			i	P	X		X		X	

A		Hyla arborea			i	P	X		X		X	
A		Rana dalmatina			i	P	X		X		X	
B		Streptopelia turtur	9	99	cmales	P			X		X	
P		Carex lasiocarpa			i	P						X
P		Gale palustris			i	P						X
P		Linaria arenaria			i	P			X	X		
P		Menyanthes trifoliata			i	P						X
P		Nymphoides peltata			i	P						X
P		Salicornia pusilla			i	P						X
P		Zostera noltii			i	P						X
R		Lacerta viridis			i	P	X					X
R		Podarcis muralis			i	P	X		X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	21 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	30 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	10 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	5 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %
N26 : Forêts (en général)	9 %

Autres caractéristiques du site

Zones humides littorales et arrière-littorales comprenant une baie maritime avec slikke et schorre, bordée de falaises rocheuses et de dunes. Petit fleuve côtier avec, de part et d'autre, des marais salants, saumâtres et doux. Plus en amont, étang avec marais et landes tourbeuses.

Vulnérabilité
: Déprise agricole sur les zones de marais doux et saumâtres conduisant à la fermeture des milieux. Pression touristique sur le littoral. Développement d'espèces végétales invasives en marais salants induisant une banalisation des milieux de grand intérêt patrimonial.

4.2 Qualité et importance

Grande richesse floristique et végétation variée : slikke avec peuplements de Zostères (Bancs de Zostera, habitat de la convention OSPAR), végétation dunaire, association de landes et pelouses mésophiles et xérophiles des rochers littoraux, végétation des marais avec une zonation caractéristique en fonction de la salinité des milieux. L'étang de Pont-Mahé présente une riche végétation aquatique et palustre.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
H	F02.03	Pêche de loisirs		I
H	G01	Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives		I
H	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
L	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I

M	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	E01	Zones urbanisées, habitations		I
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
M	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		I
M	K01.01	Erosion		I
M	K01.02	Envasement		I
M	L07	Tempête, cyclone		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A03.02	Fauche non intensive		I
H	A04.02	Pâturage extensif		I
H	A11	Autres activités agricoles		I
M	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%
Domaine privé de l'état	%
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation

"Inventaires des sites Natura 2000 Marais du Mès, Baie et Dunes de Pont-Mahé, Etang du Pont de Fer; Marais salants de Guérande, Traicts du Croisic, Dune de Pen Bron - DIREN Pays de la Loire, Ouest Aménagement, mai 2001"

"Etude cartographique des habitats d'intérêt communautaires marins des sites Natura 2000 - CAP Atlantique, TBM, août 2006

Atlas cartographique des habitats d'intérêt communautaires marins des sites Natura 2000 - CAP Atlantique, TBM, août 2006"

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	1 %
80	Parc naturel régional	40 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	sites de Pen-Bé, bassin du Mes, marais du Rostu	/	1%
80	Brière	*	40%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Zone humide protégée par la convention de Ramsar	Marais salants de Guérande et du Més	*	80%

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : CAP ATLANTIQUE

Adresse : 3 AVENUE DES NOELLES 44500 LA BAULE

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- ☒ Oui
- ☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- ☐ Non

6.3 Mesures de conservation

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5212007 - Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	12
6. GESTION DU SITE	12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR5212007	1.3 Appellation du site Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer
1.4 Date de compilation 31/12/2004	1.5 Date d'actualisation 31/01/2006	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Pays-de-la-Loire	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 11/12/2018

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038056855>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -2,42722°

Latitude : 47,41333°

2.2 Superficie totale

2688 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

21,3%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
52	Pays-de-la-Loire
53	Bretagne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
44	Loire-Atlantique	76,6 %
56	Morbihan	2,1 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
44006	ASSERAC
56030	CAMOEL
44069	GUERANDE
44072	HERBIGNAC
44097	MESQUER
44175	SAINT-LYPHARD
44183	SAINT-MOLF

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A480	Cyanecula svecica	r	100	150	p	P	DD	D			
B	A001	Gavia stellata	w	5	5	i	P	M	C	B	C	B
B	A002	Gavia arctica	w	1	40	i	P	M	C	B	C	B
B	A003	Gavia immer	w	3	3	i	P	M	C	B	C	B
B	A007	Podiceps auritus	w	1	20	i	P	M	C	B	C	B
B	A008	Podiceps nigricollis	w	20	30	i	P	M	D			
B	A014	Hydrobates pelagicus	c	1	20	i	P	M	D			
B	A021	Botaurus stellaris	w	1	5	i		DD	D			
B	A023	Nycticorax nycticorax	c	1	10	i		DD	D			

B	A025	Bubulcus ibis	w	150	350	i		G	D			
B	A025	Bubulcus ibis	r	25	25	p		DD	D			
B	A026	Egretta garzetta	w	380	380	i	P	M	B	B	B	B
B	A026	Egretta garzetta	r	50	50	p	P	M	B	B	B	B
B	A028	Ardea cinerea	r	10	50	p	P	DD	D			
B	A028	Ardea cinerea	c	20	20	i	P	M	D			
B	A029	Ardea purpurea	c	1	30	i	P	M	D			
B	A030	Ciconia nigra	c	1	10	i	R	M	D			
B	A031	Ciconia ciconia	c	1	25	i	R	M	D			
B	A034	Platalea leucorodia	w	10	70	i	P	DD	D			
B	A034	Platalea leucorodia	c	1	60	i	P	M	B	A	B	B
B	A036	Cygnus olor	r	1	25	p		DD	D			
B	A046	Branta bernicla	w	800	1500	i		DD	D			
B	A048	Tadorna tadorna	w	200	300	i	P	DD	D			
B	A048	Tadorna tadorna	r	25	85	p	P	G	C	B	C	B
B	A052	Anas crecca	w	1	200	i		G	D			
B	A053	Anas platyrhynchos	p	1	300	p		DD	D			
B	A054	Anas acuta	c	1	200	i		DD	D			
B	A059	Aythya ferina	c	1	30	i		DD	D			
B	A061	Aythya fuligula	c	1	40	i		DD	D			
B	A063	Somateria mollissima	w	30	50	i	P	M	A	C	C	C
B	A065	Melanitta nigra	w	100	400	i	P	M	D			
B	A066	Melanitta fusca	c	1	60	i		DD	D			

B	A067	Bucephala clangula	c	1	20	i		DD	D			
B	A069	Mergus serrator	w	1	10	i		DD	D			
B	A072	Pernis apivorus	r	1	30	p	P	DD	D			
B	A073	Milvus migrans	r	1	2	p	P	M	D			
B	A081	Circus aeruginosus	w	1	10	i	C	P	C	A	C	B
B	A081	Circus aeruginosus	r	8	15	p	P	G	D			
B	A082	Circus cyaneus	w	2	2	i	P	P	D			
B	A084	Circus pygargus	c	1	10	i		DD	D			
B	A094	Pandion haliaetus	c	1	5	i	P	DD	D			
B	A098	Falco columbarius	w	1	10	i	C	P	D			
B	A103	Falco peregrinus	w	1	1	i	P	DD	D			
B	A118	Rallus aquaticus	w	1	20	i		DD	D			
B	A130	Haematopus ostralegus	w	250	300	i	P	P	C	C	C	C
B	A131	Himantopus himantopus	r	20	50	p	P	P	C	A	B	B
B	A132	Recurvirostra avosetta	w	150	300	i	P	M	C	A	B	B
B	A136	Charadrius dubius	r	1	10	p	P	G	D			
B	A137	Charadrius hiaticula	w	20	100	i	P	DD	D			
B	A137	Charadrius hiaticula	c	1	25	i		DD	D			
B	A138	Charadrius alexandrinus	c	1	10	i	P	DD	D			
B	A140	Pluvialis apricaria	c	1	45	i	P	P	D			
B	A141	Pluvialis squatarola	w	1	50	i		DD	D			
B	A142	Vanellus vanellus	w	500	800	i	P	M	D			
B	A142	Vanellus vanellus	r	8	25	p	P	M	D			

B	A143	Calidris canutus	c	1	20	i		DD	D			
B	A144	Calidris alba	w	1	10	i		DD	D			
B	A145	Calidris minuta	c	1	10	i		DD	D			
B	A146	Calidris temminckii	c	1	10	i		DD	D			
B	A147	Calidris ferruginea	c	1	20	i		DD	D			
B	A148	Calidris maritima	c	1	10	i		DD	D			
B	A149	Calidris alpina	w	500	2000	i	P	DD	D			
B	A152	Lymnocyptes minimus	c	1	20	i		DD	D			
B	A153	Gallinago gallinago	w	1	50	i		DD	D			
B	A156	Limosa limosa	w	300	750	i	P	M	C	B	C	B
B	A157	Limosa lapponica	c	100	200	i	P	M	C	B	C	B
B	A158	Numenius phaeopus	c	50	150	i	P	DD	D			
B	A160	Numenius arquata	w	100	200	i	P	DD	D			
B	A161	Tringa erythropus	w	1	10	i		DD	D			
B	A162	Tringa totanus	w	10	25	i	P	M	C	B	C	B
B	A162	Tringa totanus	r	10	35	p	P	M	C	B	C	B
B	A164	Tringa nebularia	w	1	25	i		DD	D			
B	A165	Tringa ochropus	w	25	100	i	C	DD	D			
B	A166	Tringa glareola	c	1	20	i	P	M	D			
B	A168	Actitis hypoleucos	c	1	30	i		DD	D			
B	A169	Arenaria interpres	w	200	300	i		DD	D			
B	A169	Arenaria interpres	c	1	300	i		DD	D			
B	A170	Phalaropus lobatus	c	1	10	i	P	P	D			

B	A176	Larus melanocephalus	w	1	20	i	C	P	D			
B	A179	Larus ridibundus	c	1	50	i		DD	D			
B	A183	Larus fuscus	w	40	40	i	P	M	D			
B	A184	Larus argentatus	w	2500	3000	i	P	M	C	B	C	B
B	A187	Larus marinus	w	35	35	i	P	M	D			
B	A192	Sterna dougallii	c	1	30	i	P	M	D			
B	A193	Sterna hirundo	r	50	200	p	P	DD	D			
B	A194	Sterna paradisaea	c	1	20	i	P	P	D			
B	A197	Chlidonias niger	c	1	30	i	P	P	D			
B	A222	Asio flammeus	w	1	2	i		DD	D			
B	A229	Alcedo atthis	p	1	10	p	P	DD	D			
B	A236	Dryocopus martius	p	1	10	p		DD	D			
B	A246	Lullula arborea	p	1	10	p		DD	D			
B	A294	Acrocephalus paludicola	c	1	15	i	P	DD	D			
B	A302	Sylvia undata	p	1	1	p		DD	D			
B	A693	Puffinus mauretanicus	c	1	10	i	P	P	D			
B	A727	Eudromias morinellus	c	1	30	i		DD	D			
B	A734	Chlidonias hybrida	c	1	50	i	P	P	D			
B	A773	Ardea alba	w	10	30	i	P	DD	D			
B	A773	Ardea alba	c	1	25	i	P	M	D			
B	A854	Hydrobates leucorhous	c	1	10	i		DD	D			
B	A855	Mareca penelope	w	1	100	i		DD	D			
B	A856	Spatula querquedula	c	1	25	i		DD	D			

B	A857	Spatula clypeata	c	1	60	i		DD	D			
B	A861	Calidris pugnax	c	1	30	i	P	M	B	A	C	B
B	A862	Hydrocoloeus minutus	c	1	30	i		DD	D			
B	A863	Thalasseus sandvicensis	w	1	25	i		DD	D			
B	A885	Sternula albifrons	c	1	20	i	P	P	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		Triturus marmoratus			i	P	X		X		X	
A		Pelodytes punctatus	1		i	P			X		X	
A		Bufo calamita			i	P	X		X		X	
A		Hyla arborea			i	P	X		X		X	
A		Rana dalmatina			i	P	X		X		X	
B		Falco subbuteo	1	1	p	P						X
B		Streptopelia turtur	9	99	cmales	P			X		X	
B		Dendrocopos minor							X		X	

B		Riparia riparia	10	100	i							X
B		Anthus pratensis							X		X	
B		Anthus spinoletta									X	
B		Oenanthe oenanthe									X	
B		Locustella naevia										X
B		Acrocephalus schoenobaenus	1	20	i							X
B		Acrocephalus scirpaceus										X
B		Plectrophenax nivalis	1	5	i							X
P		Carex lasiocarpa			i	P						X
P		Gale palustris			i	P						X
P		Linaria arenaria			i	P			X	X		
P		Menyanthes trifoliata			i	P						X
P		Nymphoides peltata			i	P						X
P		Salicornia pusilla			i	P						X
P		Zostera noltii			i	P						X
R		Lacerta viridis			i	P	X					X
R		Podarcis muralis			i	P	X		X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	65 %
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	10 %
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	10 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	2 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N14 : Prairies améliorées	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

Autres caractéristiques du site

Zone maritime englobant des zones humides littorales et arrière-littorales comprenant une baie maritime avec slikke et schorre, bordées de falaises rocheuses et de dunes. Petit fleuve côtier avec, de part et d'autre, des marais salants, saumâtres et doux. Plus en amont, étang avec marais et landes tourbeuses.

Vulnérabilité

: Evolution des salines en relation avec l'abandon ou la modification de la gestion.

Dérangements dans les zones de nidification.

Prolifération des prédateurs et des espèces envahissantes.

Déprise agricole (difficultés économiques des systèmes d'élevage bovin extensifs).

Forte pression urbaine et touristique sur le littoral.

Enjeux de défense contre la mer peuvent induire des aménagements excessifs au détriment des dunes et de l'estran.

Dégradation de zones humides (dégradation et perturbation du fonctionnement hydraulique, remblaiement et aménagements divers).

4.2 Qualité et importance

Site naturel majeur intégré au vaste ensemble de zones humides d'importance internationale de la façade atlantique (basse Loire estuarienne, Marais Poitevin, axe ligérien). Site en relation étroite avec les Zones de Protection Spéciale des Marais salants de Guérande (FR5210090) et du Mor Braz (FR5212013).

Ensemble fonctionnel constitué par les baies et marais salants ou non du Mès : lieux de reproduction, nourrissage et hivernage de nombreuses espèces d'oiseaux (nidification : échasse blanche, avocette élégante, gorge bleue à miroir, busard des roseaux,... ; hivernage : spatule blanche, avocette élégante et nombreux anatidés et limicoles, phragmite aquatique en migration).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I
H	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
H	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		I
H	K01.01	Erosion		I
M	E01	Zones urbanisées, habitations		I
M	F03.01	Chasse		I
M	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
M	J02.06	Captages des eaux de surface		I
M	K01.02	Envasement		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Collectivité territoriale	%
Domaine privé de l'état	%
Domaine public de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	21 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	5 %
80	Parc naturel régional	20 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	sites de Pen-Bé, bassin du Mes, marais du Rostu	+	1%
11	ETANG DU PONT DE FER	+	1%
31	La grande Birère	*	5%
80	Brière	*	20%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Zone humide protégée par la convention de Ramsar	Marais salants de Guérande et du Més	*	80%

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CAP ATLANTIQUE

Adresse : 3 AVENUE DES NOELLES 44500 LA BAULE

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

☒ Oui Nom : Document d'objectifs Natura 2000 du site Marais de Mès, baie et dunes de Pont-Mahé et étang du Pont-de-Fer [FR 5212007 (ZPS)]
Lien :

http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/exploitation/DEFAULT/doc/IFD/IFD_REFDOC_0529733/

☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☐ Non

6.3 Mesures de conservation

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5212013 - Mor Braz

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	10
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR5212013	1.3 Appellation du site Mor Braz
1.4 Date de compilation 31/07/2008	1.5 Date d'actualisation 31/07/2008	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Pays-de-la-Loire	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 30/10/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000019728533

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -2,60556°

Latitude : 47,36806°

2.2 Superficie totale

40276 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

100%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
53	Bretagne
52	Pays-de-la-Loire

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
44	Loire-Atlantique	0 %
56	Morbihan	0 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
44125	PIRIAC-SUR-MER

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent -activité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A001	Gavia stellata	w	200	300	i	P		B	B	C	B
B	A001	Gavia stellata	c			i	P		B	B	C	B
B	A002	Gavia arctica	w	50	100	i	P		B	B	C	B
B	A002	Gavia arctica	c			i	P		B	B	C	B
B	A003	Gavia immer	w	50	100	i	P		B	B	C	B
B	A003	Gavia immer	c			i	P		B	B	C	B
B	A005	Podiceps cristatus	w			i	P		C	B	C	B
B	A005	Podiceps cristatus	c			i	P		C	B	C	B
B	A008	Podiceps nigricollis	w			i	P		C	B	C	B

B	A008	Podiceps nigricollis	c			i	P		C	B	C	B
B	A009	Fulmarus glacialis	c			i	P		C	B	C	B
B	A010	Calonectris diomedea	c			i	P		D			
B	A013	Puffinus puffinus	c			i	P		C	B	C	B
B	A014	Hydrobates pelagicus	c	100	1000	i	P		C	B	C	B
B	A016	Morus bassanus	w			i	P		C	B	C	B
B	A016	Morus bassanus	c			i	P		C	B	C	B
B	A017	Phalacrocorax carbo	w			i	P		C	B	C	B
B	A017	Phalacrocorax carbo	c			i	P		C	B	C	B
B	A018	Phalacrocorax aristotelis	w			i	P		C	B	C	B
B	A018	Phalacrocorax aristotelis	c			i	P		C	B	C	B
B	A046	Branta bernicla	w			i	P		C	B	C	B
B	A046	Branta bernicla	c			i	P		C	B	C	B
B	A048	Tadorna tadorna	w			i	P		D			
B	A048	Tadorna tadorna	c			i	P		D			
B	A064	Clangula hyemalis	w			i	P		D			
B	A064	Clangula hyemalis	c			i	P		D			
B	A065	Melanitta nigra	w			i	P		B	B	C	A
B	A065	Melanitta nigra	c			i	P		B	B	C	A
B	A069	Mergus serrator	w			i	P		D			
B	A069	Mergus serrator	c			i	P		D			
B	A171	Phalaropus fulicarius	w			i	P		D			
B	A171	Phalaropus fulicarius	c			i	P		D			

B	A172	Stercorarius pomarinus	c			i	P		C	B	C	B
B	A173	Stercorarius parasiticus	c			i	P		C	B	C	B
B	A175	Catharacta skua	w			i	P		C	B	C	B
B	A175	Catharacta skua	c			i	P		C	B	C	B
B	A176	Larus melanocephalus	c	1000	2000	i	P		D			
B	A178	Larus sabini	c			i	P		B	B	C	B
B	A179	Larus ridibundus	w			i	P		C	B	C	B
B	A179	Larus ridibundus	c			i	P		C	B	C	B
B	A182	Larus canus	w			i	P		C	B	C	B
B	A182	Larus canus	c			i	P		C	B	C	B
B	A183	Larus fuscus	w			i	P		C	B	C	B
B	A183	Larus fuscus	r			i	P		C	B	C	B
B	A183	Larus fuscus	c			i	P		C	B	C	B
B	A184	Larus argentatus	w			i	P		C	B	C	B
B	A184	Larus argentatus	r			i	P		C	B	C	B
B	A184	Larus argentatus	c			i	P		C	B	C	B
B	A187	Larus marinus	w			i	P		C	B	C	B
B	A187	Larus marinus	r			i	P		C	B	C	B
B	A187	Larus marinus	c			i	P		C	B	C	B
B	A188	Rissa tridactyla	w			i	P		C	B	C	B
B	A188	Rissa tridactyla	c			i	P		C	B	C	B
B	A193	Sterna hirundo	w	10	100	i	P		C	B	C	B
B	A193	Sterna hirundo	c	1000	5000	i	P		C	B	C	B

B	A194	Sterna paradisaea	c	10	100	i	P		D			
B	A197	Chlidonias niger	c	100	1000	i	P		D			
B	A199	Uria aalge	w			i	P		C	B	C	B
B	A199	Uria aalge	c			i	P		C	B	C	B
B	A200	Alca torda	w			i	P		C	B	C	B
B	A200	Alca torda	c			i	P		C	B	C	B
B	A693	Puffinus mauretanicus	c	1000	2000	i	P		A	B	C	B
B	A853	Ardena grisea	c			i	P		C	B	C	B
B	A854	Hydrobates leucorhous	c	100	1000	i	P		D			
B	A862	Hydrocoloeus minutus	w	100	500	i	P		C	B	C	B
B	A862	Hydrocoloeus minutus	c	1000	2000	i	P		C	B	C	B
B	A863	Thalasseus sandvicensis	w	50	100	i	P		C	B	C	B
B	A863	Thalasseus sandvicensis	c	1000	5000	i	P		C	B	C	B
B	A885	Sternula albifrons	c	100	500	i	P		D			
B	A604	Larus michahellis	w			i	P		D	B	C	B
B	A604	Larus michahellis	c			i	P		D	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C R V P	IV	V	A	B	C	D

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	99 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %

Autres caractéristiques du site

Le site est le prolongement de la Baie de la Vilaine, de la Baie de Pont Mahé, des Traicts du Croisic, au delà de la limite de la laisse de basse mer. Il inclut l'île Dumet, seule partie terrestre du site.

Vulnérabilité

: Compte tenu de son caractère totalement marin et des regroupements d'oiseaux observés (en particulier en période d'hivernage), le site est particulièrement vulnérable aux pollutions marines. Des zones de clapage sont présentes sur le site. L'île Dumet, propriété du conservatoire du littoral, constitue la seule partie terrestre du site, sur laquelle un document d'objectifs a déjà été réalisé.

4.2 Qualité et importance

Le secteur du Mor Braz, allant de la presqu'île de Quiberon jusqu'au Croisic, constitue un ensemble fonctionnel remarquable d'une grande importance pour les regroupements d'oiseaux marins sur la façade atlantique. Le site accueille, principalement en septembre et octobre, un nombre important de Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*), espèce pour laquelle la France porte une responsabilité particulière. De même, en hiver, le Mor Braz est un site de grande importance pour les plongeurs, notamment le Plongeur catmarin (*Gavia stellata*), mais aussi le Guillemot de Troïl (*Uria aalge*), le Pingouin torda (*Alca torda*) et la Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*). A noter aussi la présence de la Macreuse noire (*Melanitta nigra*) et aussi de la Harelde de Miquelon (*Clangula hyemalis*) en petit nombre. Le site est également un lieu d'alimentation important pour les sternes (Sterne pierregarin, Sterne caugek) qui nichent dans le secteur. Enfin, un grand nombre d'espèces d'oiseaux marins fréquentent le site en période de migration pré et postnuptiales, parfois en nombre important, comme le Fou de Bassan (*Morus bassanus*), le Grand Labbe (*Catharacta skua*), l'Océanite tempête (*Hydrobates pelagicus*). Le périmètre s'appuie sur les zones de présence les plus importantes d'oiseaux, intégrant les zones d'alimentation, les zones d'hivernage, les zones de stationnement et de passage des oiseaux marins ainsi que des zones de nidification (sur l'île Dumet).

Plus précisément :

Les trois espèces de plongeurs (*Gavia* spp.) sont des hivernants réguliers dans le Mor Braz. Ils arrivent en novembre pour partir à la fin du mois de mars. Ils fréquentent le secteur entre l'île Dumet et le plateau de la Recherche puis le nord de l'île Dumet sur des fonds inférieurs à 20 m de profondeur.

Les alcidés sont présents dans ce secteur d'octobre à avril. Ainsi, au début de l'hiver de nombreux Guillemot de Troïl stationnent et se regroupent autour de l'île Dumet et du plateau de la Recherche sur des fonds inférieurs à 20 m puis ils se répartissent sur tout le Mor Braz en privilégiant les fonds supérieurs à 20 m de profondeur. Enfin, au début du printemps les oiseaux se regroupent sur les bancs de Guérande et le plateau de la Recherche. Le Pingouin torda est également bien présent notamment autour du plateau de la Recherche où il fréquente les fonds de 10 à 20 m de profondeur.

Le Fou de Bassan est présent dans le Mor Braz toute l'année, mais avec des effectifs variables d'une saison à l'autre. Ainsi, les maxima sont notés en mai et juin pendant l'estivage des jeunes. Un important site d'estivage existe au large du Croisic longeant le plateau du Four jusqu'aux îles bretonnes. Ce site est riche en nourriture (chinchards et maquereaux) pour les juvéniles.

L'Océanite tempête est noté en petit nombre pendant la saison d'estivage (juillet et août) dans le Mor Braz puis les effectifs augmentent nettement en automne, les oiseaux se regroupant avant la migration. De beaux stationnements peuvent ainsi être observés à cette époque en stationnement au large du Croisic.

Le Grand Labbe est présent dans le secteur tout au long du cycle annuel mais on observe un pic d'observations au large de l'estuaire de la Vilaine et autour du plateau du Four au mois de novembre. Les autres espèces de labbes peuvent être observées aux deux passages.

La Mouette tridactyle est observée toute l'année dans le secteur du Mor Braz. Les maxima sont toutefois notés en hiver (novembre, décembre, janvier, février) d'abord au large de l'estuaire de la Vilaine, dans les fonds de 10 à 30 m de profondeur, puis entre le Croisic, les Grand Cardinaux et au nord de l'île Dumet. La Mouette pygmée est également présente au printemps (mars-avril) et en hiver.

Plusieurs autres espèces fréquentent le secteur notamment lors des passages migratoires comme le Labbe parasite ou le Labbe pomarin.

Enfin, la plupart des espèces de goélands peuvent être observées dans ce secteur avec parfois des effectifs très importants.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des repercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	H	Pollution		I
M	J02.11	Modifications du taux d'envasement, déversement, dépôts de matériaux de dragage		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Domaine de l'état	%
Domaine public de l'état	1 %
Domaine public maritime	%

4.5 Documentation

Castège, I., Roux, N., Hémery, G. Recherche et suivi des oiseaux marin en mer. Programme ROMER navires. Diren Pays de la Loire - Ligue pour la protection des oiseaux, 2003. 48-51p

Certain, G. Distribution, abondance et stratégie de recherche alimentaire chez les prédateurs supérieurs du Golfe de Gascogne : Une Etude spatialisée. Thèse de doctorat. Université de la Rochelle - CRELA, 2007. 202p

Deceuninck, B., Boileau, N., Corre, F. Impact de la marée noire de l'ERIKA sur les oiseaux et les milieu fréquentés. Diren Pays de la Loire - Ligue pour la protection des oiseaux, Mars 2003. 43p.

Deceuninck, B., Micol, T. Identification des sites marins prioritaires pour les oiseaux marins et les oiseaux d'eau. Ligue pour la protection des oiseaux, Juin 2007. 21p

Houte, S., Bretagnolle, V. Recherche et suivi des oiseaux marins en mer. Programme ROMER avion. CNRS - Centre d'études biologiques de Chizè, Novembre 2002. 30p

Recorbet, B. Composition, abondance, distribution et vulnérabilité aux pollutions par hydrocarbures de l'avifaune marine côtière du Sud Bretagne / Nord Gascogne. Mémoire pour l'obtention du diplôme de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. Laboratoire de biogéographie et écologie des vertébrés - Montpellier, 1996. 247p

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- ☐ Oui
- ☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- ☒ Non

6.3 Mesures de conservation

Dans ce contexte patrimonial intéressant qui concentre de nombreux usages (pêche, transport maritime, activité de dragage - à proximité - et de clapage, activités de plaisance, activités de sports de pleine nature, conchyliculture), il est fondamental de développer des orientations de gestion, en concertation avec les acteurs, qui favorisent le bon état de conservation des espèces.

Un comité de pilotage mis en place par le Préfet maritime et le Préfet de département réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site, dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité aura pour rôle de réaliser le document d'objectifs en définissant des préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces d'intérêt communautaire concernées. Du fait de l'enjeu halieutique fort de la zone, les organisations professionnelles de pêche seront tout particulièrement concernées par la réalisation du document d'objectifs.

La poursuite d'acquisitions de connaissances et le développement de suivis scientifique apparaît comme nécessaire, notamment par l'implication des différents usagers et structures pouvant participer à cet effort.

De la même manière, favoriser les conditions d'accueil pour l'hivernage des oiseaux marins ainsi que les conditions de nidification des espèces sur les îlots rocheux tout en prenant en compte leur vulnérabilité face aux pollutions marines, sont des orientations de gestion qu'il conviendra d'étudier.

Le rejet des déchets et des éventuels polluants issus des activités maritimes est une préoccupation générale importante. Dans les sites Natura 2000, la conservation des espèces devra être tout particulièrement prise en compte (prévention, sensibilisation ciblée, moyens techniques appropriés).

Sans anticiper sur la phase de concertation, des usages et des pratiques respectueux des espèces pourront faire l'objet de contrats Natura 2000.

Les activités de défense exercées sont en particulier :

Aérienne :

Patrouilles opérationnelles de surveillance aérienne,
zone de survol pour les essais de missiles avec environnement électromagnétique dense,
zones d'entraînement aérien très basse altitude,
zone de largage chaînes SAR,
Bouées acoustiques et artifices,
zones assaut mer et assaut terre depuis la mer

Surface :

patrouilles opérationnelles de surveillance nautique,
zone de patrouille en liaison avec les essais de missiles, retombées possibles d'objets ou engins en cas de difficultés rencontrées lors des essais avec environnement électromagnétique dense,
zones d'entraînement commandos marine et du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM) de Roscanvel (29),
transit, activités et mouillage de bâtiments militaires,
zones de tir,
zone d'exercice amphibies,
activités de débarquement (plage des Brebis à la Turballe et plage de la turballe au Croisic)

Sous-marine :

émissions sonar,
zones d'entraînement commandos marine et du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM) de Roscanvel (29),

Action de l'Etat en mer :
opérations de déminage sur l'estran et points de dépose et de
destruction d'explosifs.

Plus généralement, les espaces marins inclus dans le périmètre sont
mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à
un niveau stratégique. La pérennisation des activités de défense
(missions et fonctions précitées, notamment), d'assistance et de
sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution ne devra pas
être remise en cause

Plus globalement, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces
d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront désormais faire
l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

In fine, le maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces ne pourra que bénéficier
aux ressources halieutiques, aux activités de pêche professionnelle, comme aux activités récréatives
et touristiques qui sont tributaires d'une bonne qualité du milieu marin.

VII.7 Fiches de description des ZNIEFF



MARAIS DE MESQUER-ASSERAC-ST-MOLF ET POURTOURS (Identifiant national : 520007300)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 10120000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DUPONT. - LE BAIL
Jean, Montrelay A., - 520007300, MARAIS DE MESQUER-ASSERAC-ST-MOLF ET
POURTOURS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 123P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520007300.pdf>

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) : DUPONT. - LE BAIL Jean, Montrelay A.
Centroïde calculé : 242626°-2278079°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 18/06/2013
Date actuelle d'avis CSRPN : 28/02/2022
Date de première diffusion INPN : 19/07/2019
Date de dernière diffusion INPN : 19/07/2019

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	123
9. SOURCES	123

1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

- Id nat. : [520013086](#) - (Id reg. : 10120003)
- Id nat. : [520014701](#) - (Id reg. : 10120001)
- Id nat. : [520008763](#) - (Id reg. : 10120004)
- Id nat. : [520014702](#) - (Id reg. : 10120002)

1.1 Localisation administrative

- Département : Loire-Atlantique
- Département : Loire-Atlantique (mer territoriale)
- Commune : Mesquer (INSEE : 44097)
- Commune : Guérande (INSEE : 44069)
- Commune : Saint-Lyphard (INSEE : 44175)
- Commune : Herbignac (INSEE : 44072)
- Commune : Saint-Molf (INSEE : 44183)
- Commune : Assérac (INSEE : 44006)

1.2 Superficie

2270,63 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 0

Maximale (mètre): 15

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [520013086](#) - BOIS DE QUIFISTRE A SAINT-MOLF (Type 1) (Id reg. : 10120003)
- Id nat. : [520014702](#) - PARTIE AMONT DES MARAIS SALANTS ET ZONES DE TRANSITION (Type 1) (Id reg. : 10120002)
- Id nat. : [520008763](#) - LES FAILLIES BRIERES (Type 1) (Id reg. : 10120004)
- Id nat. : [520014701](#) - TRAICTS ET PARTIE AVAL DES MARAIS SALANTS DU BASSIN DU MES (Type 1) (Id reg. : 10120001)

1.5 Commentaire général

Gamme remarquable de milieux bordant un petit fleuve côtier avec slikke, schorre, marais salants en activités ou abandonnés, marais saumâtres et doux avec zones tourbeuses dans l'intérieur, des dunes mobiles et fixés, ainsi que quelques landes et boisements en périphérie. Ensemble exceptionnel d'une grande richesse floristique. Groupements végétaux très variés, avec toutes les transitions, des milieux salés aux milieux doux, des milieux aquatiques aux milieux secs.

Présence de nombreuses espèces végétales rares ou protégées dont un certain nombre de méridionales.

La productivité primaire très élevée, en particulier au niveau des vasières (traicts) se répercute non seulement sur l'avifaune, mais est le point de départ de multiples chaînes trophiques conduisant aux productions piscicoles et conchyliques. Sites d'intérêt national pour la nidification et l'hivernage de l'avifaune aquatique (Limicoles, Anatidés, Sternidés, etc...). Pour les espèces et effectifs d'oiseaux, consulter la réactualisation des ZICO (Voir biblio).

Présence permanente de *Lutra lutra* entre le Pont d'Arm et Saint-Lyphard.

Très nombreuses zones de frai de *Pelodytes punctatus*.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional
- Refuge - réserve libre

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

90 correspond à la saliculture

1.6.3 Géomorphologie

- Estuaire, delta
- Rivière, fleuve
- Vallée
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Propriété d'une association, groupement ou société
- Collectivité territoriale
- Domaine de l'état
- Domaine public maritime

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Diptères - Critères d'intérêts patrimoniaux - Ecologique - Faunistique - Poissons - Amphibiens - Reptiles - Oiseaux - Mammifères - Mollusques - Arachnides - Odonates - Coléoptères - Autre Faune (préciser) - Insectes - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique	- Paysager - Historique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Contraintes du milieu physique

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Infrastructures linéaires, réseaux de communication	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Lichens - Myriapodes - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Ascomycètes - Autres Fonges	- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Mammifères - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hémiptères - Basidiomycètes	- Poissons	- Oiseaux - Phanérogames

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>			4	
	89.12 <i>Salines</i>			50	
	23.2 <i>Eaux saumâtres ou salées végétalisées</i>			8	
	53.1 <i>Roselières</i>			30	
	22.4 <i>Végétations aquatiques</i>			5	
	43 <i>Forêts mixtes</i>			34	
	4 <i>Forêts</i>				
	15 <i>Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse</i>			30	
	53.1 <i>Roselières</i>			8	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			10	
	53.2 Communautés à grandes Laïches			20	
	16 Dunes côtières et plages de sable			2	
	89.12 Salines			50	
	14 Vasières et bancs de sable sans végétations			10	
	15 Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse			6	
	13 Estuaires et rivières tidales (soumises à marées)			5	
	41 Forêts caducifoliées				
	89.12 Salines			40	
	14 Vasières et bancs de sable sans végétations			46	
	13.1 Fleuves et rivières soumis à marées			6	
	15 Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse			8	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	16.2 Dunes				
	53 Végétation de ceinture des bords des eaux			12	
	13 Estuaires et rivières tidales (soumises à marées)				
	16.2 Dunes				
	31 Landes et fruticées				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37 <i>Prairies humides et mégaphorbiaies</i>			15	
	54 <i>Bas-marais, tourbières de transition et sources</i>				
	13 <i>Estuaires et rivières tidales (soumises à marées)</i>				
	54 <i>Bas-marais, tourbières de transition et sources</i>				
	31.1 <i>Landes humides</i>			1	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	14 <i>Vasières et bancs de sable sans végétations</i>				
	84 <i>Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs</i>				
	89.12 <i>Salines</i>				
	84 <i>Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs</i>				
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>				
	84.4 <i>Bocages</i>				
	84.4 <i>Bocages</i>				
	84.4 <i>Bocages</i>				
	15 <i>Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse</i>				
	13 <i>Estuaires et rivières tidales (soumises à marées)</i>				
	84.4 <i>Bocages</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Rainette verte</i> (La)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	<i>Pélodyte ponctué</i> (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MONTFORT D.	Faible			
Arachnides	1820	<i>Argyroneta aquatica</i> (Clerck, 1758)	<i>Argyronète</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MONTFORT D.				
	1885	<i>Dolomedes plantarius</i> (Clerck, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : LAGARDE M.		1		2012 - 2012
Coléoptères	8876	<i>Aegialia arenaria</i> (Fabricius, 1787)		Reproduction indéterminée	Informateur : ROUCH A.		1		2007 - 2007
	11028	<i>Tropinota squalida</i> (Scopoli, 1763)	<i>Cétoine hérissée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
Hyménoptères	239538	<i>Bombus jonellus</i> (Kirby, 1802)	<i>Petit bourdon des landes</i>	Reproduction indéterminée					2009 - 2009
	239546	<i>Bombus muscorum</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bourdon des mousses</i>	Reproduction indéterminée					2007 - 2007
	239552	<i>Bombus ruderatus</i> (Fabricius, 1775)	<i>Bourdon des friches</i>	Reproduction indéterminée					2008 - 2008
Lépidoptères	248971	<i>Crocallis dardoinaria</i> Donzel, 1840	<i>Crocalle du Genévrier</i> (La)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : E. DROUET, J.P. FAVRETTO		5		2004 - 2004
Mammifères	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	<i>Barbastelle d'Europe, Barbastelle</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CHOQUENE Guy-Luc, 2009				2009 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60360	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	<i>Sérotine commune</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CHOQUENE Guy-Luc, 2009				2009 - 2009
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MONTFORT D.	Faible			2001 - 2013
	60686	<i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1758	<i>Hermine</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MONTFORT D.				
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CHOQUENE Guy-Luc, 2009				2009 - 2009
	60468	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	<i>Noctule commune</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CHOQUENE Guy-Luc, 2009				2009 - 2009
	60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	<i>Pipistrelle commune</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CHOQUENE Guy-Luc, 2009				2009 - 2009
Odonates	65417	<i>Brachytron hafniense</i> Evans, 1845	<i>Aeschne printanière (L')</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	<i>Agrion de Mercure</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	65145	<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)	<i>Agrion joli</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	199694	<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)	<i>Cordulégastre annelé (Le)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
Oiseaux	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Phragmite des joncs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.				
	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	<i>Sarcelle d'hiver</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.				
				Passage, migration	Informateur : MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3726	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit farlouse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	<i>Chevêche d'Athéna, Chouette chevêche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.				
	2757	<i>Branta bernicla</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bernache cravant</i>	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)		400	600	
	2911	<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bécasseau variable</i>	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3192	<i>Calidris canutus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bécasseau maubèche</i>	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3142	<i>Charadrius alexandrinus</i> Linnaeus, 1758	<i>Gravelot à collier interrompu, Gravelot de Kent</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)		6	20	
	3140	<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758	<i>Grand Gravelot</i>	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard des roseaux</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
				Passage, migration	Informateur : MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.				
	3053	<i>Crex crex</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Râle des genêts</i>	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2497	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Aigrette garzette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.				
	4669	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bruant des roseaux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2543	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bécassine des marais</i>	Passage, migration	Informateur : MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3106	<i>Haematopus ostralegus</i> (Linnaeus, 1758)	Huîtrier pie	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3112	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Echasse blanche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3311	<i>Larus marinus</i> (Linnaeus, 1758)	Goéland marin	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2568	<i>Limosa lapponica</i> (Linnaeus, 1758)	Barge rousse	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4023	<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.				
	3741	<i>Motacilla flava</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette printanière	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2571	<i>Numenius phaeopus</i> (Linnaeus, 1758)	Courlis corlieu	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2481	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Bihoreau gris, Héron bihoreau	Passage, migration	Informateur : MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.				
	4269	<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)	Pouillot de Bonelli	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4289	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	Passage, migration	Informateur : MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.				
	3165	<i>Pluvialis squatarola</i> (Linnaeus, 1758)	Pluvier argenté	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4619	<i>Pyrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	<i>Rôle d'eau</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3116	<i>Recurvirostra avosetta</i> Linnaeus, 1758	<i>Avocette élégante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)		4	6	
	2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	<i>Bécasse des bois</i>	Passage, migration	Informateur : MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.				
	2586	<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Chevalier gambette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)		4	10	
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Vanneau huppé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
Phanérogames	83197	<i>Apium inundatum</i> (L.) Rchb.f., 1867	<i>Ache inondée, Céleri inondé, Hélosciadie inondée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	131720	<i>Artemisia campestris subsp. maritima</i> (DC.) Arcang., 1882	<i>Armoise de Lloyd, Armoise maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	87106	<i>Bupleurum tenuissimum</i> L., 1753	<i>Buplèvre très grêle, Buplèvre grêle, Buplèvre menu, Buplèvre très ténu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2011 - 2017
	87957	<i>Cardamine parviflora</i> L., 1759	<i>Cardamine à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2011 - 2017
	88949	<i>Carex viridula</i> Michx., 1803	<i>Laîche tardive, Laîche tardive</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	89858	<i>Centaurium tenuiflorum</i> (Hoffmanns. & Link) Fritsch, 1907	<i>Petite-centaurée à petites fleurs, Érythrée à petites fleurs, Petite-centaurée à fleurs ténues, Érythrée à fleurs ténues</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBRE), BOUCHERON C. (CBNBRE), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	91132	<i>Cicendia filiformis</i> (L.) Delarbre, 1800	<i>Cicendie filiforme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	91332	<i>Cirsium filipendulum</i> Lange, 1861	<i>Cirse filipendule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	92029	<i>Cochlearia anglica</i> L., 1759	<i>Cranson d'Angleterre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2013
	133735	<i>Daucus carota</i> subsp. <i>gadecae</i> (Rouy & E.G. Camus) Heywood, 1968	<i>Carotte de Gadeceau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001
	96101	<i>Ephedra distachya</i> L., 1753	<i>Éphèdre à deux épis, Éphèdre à chatons opposés, Éphèdre de Suisse, Raisin-de-mer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	97904	<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel, 1886	<i>Cicendie naine, Exacule nain, Cicendie fluette, Exacule fluet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	98699	<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	<i>Cotonnière pyramidale, Cotonnière spatulée, Cotonnière à feuilles spatulées, Cotonnière en pyramide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	99376	<i>Galium arenarium</i> Loisel., 1806	<i>Gaillet des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	99410	<i>Galium debile</i> Desv., 1818	<i>Gaillet faible, Gaillet chétif</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2002 - 2017
	99922	<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	<i>Gentiane pneumonanthe, Gentiane des marais, Gentiane pulmonaire des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia				2005 - 2005
	100710	<i>Hainardia cylindrica</i> (Willd.) Greuter, 1967	<i>Hainardie cylindrique, Lepture cylindrique, Monerme cylindrique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2009 - 2009
	101220	<i>Helosciadium inundatum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	<i>Ache inondée, Céleri inondé, Hélosciadie inondée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2013
	103185	<i>Hyoscyamus niger</i> L., 1753	<i>Jusquiame noire, Herbe à la teigne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PILVIN D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2011
	104104	<i>Juncus acutus</i> L., 1753	<i>Jonc aigu, Jonc à tépales pointus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DUPONT P.				
	104208	<i>Juncus heterophyllus</i> Dufour, 1825	<i>Jonc hétérophylle, Jonc à feuilles variées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1997 - 2013
	106044	<i>Limonium auriculifolium</i> (Pourr.) Druce, 1928	<i>Limonium à feuilles d'oreille-d'ours, Statice à feuilles de lychnide, Statice à feuilles de lychnis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106047	<i>Limonium binervosum</i> (G.E.Sm.) C.E.Salmon, 1907	<i>Limonium à deux nervures, Statice de Salmon, Statice de l'Ouest</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	106064	<i>Limonium dodartii</i> (Girard) Kuntze, 1891	<i>Limonium de Dodart, Statice de Dodart</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	106149	<i>Linaria arenaria</i> DC., 1808	<i>Linaire des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2013
	106807	<i>Luronium natans</i> (L.) Raf., 1840	<i>Flûteau nageant, Plantain- d'eau nageant, Alisme nageant, Alisma nageant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2013
	109130	<i>Myrica gale</i> L., 1753	<i>Myrique baumier, Piment royal, Bois-sent-bon, Piment aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1997 - 2013
	110445	<i>Ophrys passionis</i> Sennen, 1926	<i>Ophrys de la Passion</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1996 - 2008
	112861	<i>Peucedanum lancifolium</i> (Hoffmanns. & Link) Lange, 1865	<i>Thyssélin à feuilles lancéolées, Peucedan à feuilles en lanières, Peucedan à feuilles lancéolées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	113905	<i>Plantago maritima</i> L., 1753	<i>Plantain maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	114779	<i>Polygonum maritimum</i> L., 1753	<i>Renouée maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1998 - 2013

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116361	<i>Puccinellia rupestris</i> (With.) Fernald & Weath., 1916	<i>Faux sclérochloa</i> <i>rupestre</i> , <i>Glycérie</i> <i>rupestre</i> , <i>Atropide</i> <i>couchée</i> , <i>Puccinellie</i> <i>couchée</i> , <i>Puccinellie</i> <i>des rochers</i> , <i>Puccinellie rupestre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	117096	<i>Ranunculus</i> <i>lingua</i> L., 1753	<i>Renoncule langue</i> , <i>Grande douve</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BERNARD J.				1998 - 1998
	117104	<i>Ranunculus</i> <i>lutarius</i> (Revel) Bouvet, 1874	<i>Renoncule</i> <i>de la vase</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	117144	<i>Ranunculus</i> <i>oleucos</i> J.Lloyd, 1844	<i>Renoncule</i> <i>toute blanche</i> , <i>Renoncule blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2013
	117258	<i>Ranunculus</i> <i>tripartitus</i> DC., 1807	<i>Renoncule tripartite</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2012 - 2012
	119582	<i>Rumex rupestris</i> Le Gall, 1850	<i>Patience rupestre</i> , <i>Oseille des rochers</i> , <i>Rumex des</i> <i>rochers</i> , <i>Patience</i> <i>des rochers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	119688	<i>Ruppia cirrhosa</i> (Petagna) Grande, 1918	<i>Ruppie à vrilles</i> , <i>Ruppie spiralée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2011
	119691	<i>Ruppia maritima</i> L., 1753	<i>Ruppie maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2012
	119880	<i>Salicornia emericii</i> Duval-Jouve, 1868	<i>Salicorne couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	140478	<i>Salix repens</i> subsp. <i>repens</i> L., 1753	<i>Saule rampant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2013 - 2017
	121901	<i>Scolymus</i> <i>hispanicus</i> L., 1753	<i>Scolyme</i> <i>d'Espagne</i> , <i>Chardon d'Espagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2013
	123597	<i>Silene portensis</i> L., 1753	<i>Silène de Porto</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	124431	<i>Spartina</i> <i>maritima</i> (Curtis) Fernald, 1916	<i>Spartine maritime</i> , <i>Spartine raide</i> , <i>Sporobole</i> <i>maritime</i> , <i>Sporobole raide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	126613	<i>Thysselium</i> <i>lancifolium</i> (Hoffmanns. & Link ex Lange) Calest., 1905	<i>Thyssélin à feuilles</i> <i>lancéolées</i> , <i>Peucédan à</i> <i>feuilles en lanières</i> , <i>Peucédan à</i> <i>feuilles lancéolées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1998 - 2013
	127386	<i>Trifolium</i> <i>michelianum</i> Savi, 1798	<i>Trèfle de Micheli</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN / SICAPG / Ouest Aménagement				
	128322	<i>Utricularia</i> <i>vulgaris</i> L., 1753	<i>Utriculaire</i> <i>commune</i> , <i>Utriculaire vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	129602	<i>Viola lactea</i> Sm., 1798	<i>Violette laiteuse</i> , <i>Violette blanchâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2013
Poissons	66832	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Anguille d'Europe</i> , <i>Anguille</i> <i>européenne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BERNARD J.Y.				2001 - 2001
	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	<i>Brochet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BERNARD J.Y.				2001 - 2001
Reptiles	78048	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Couleuvre</i> <i>vipérine</i> (La)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	78141	<i>Vipera berus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Vipère péliade</i> (La)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Algues	72999	<i>Pelvetia canaliculata</i> (Linnaeus) Decaisne & Thuret, 1845		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : MAILLARD Y.				
	198866	<i>Vaucheria</i> A.P. de Candolle, 1801		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : MAILLARD Y.				
	77256	<i>Bostrychia scorpioides</i> (Hudson) Mont., 1842		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : MAILLARD Y.				
	551821	<i>Enteromorpha marginata</i> J.Agardh, 1842		Reproduction indéterminée	Bibliographie : MAILLARD Y.				
Amphibiens	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Crapaud commun</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	444432	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	<i>Triton palmé</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : FRETEY T., LE GARFF B.				2007 - 2007
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile</i> (La)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	318	<i>Rana kl. esculenta</i> Linnaeus, 1758	<i>Grenouille verte</i> (La), <i>Grenouille commune</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Salamandre tachetée (La)</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	155	<i>Triturus helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	<i>Triton palmé (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
Annélides	497	<i>Hirudo medicinalis</i> Linnaeus, 1758	<i>Sangsue médicinale, Sangsue médicinale européenne</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	731	<i>Stylaria lacustris</i> (Linnaeus, 1767)		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
Arachnides	1550	<i>Argiope bruennichi</i> (Scopoli, 1772)	<i>Épeire frelon</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : COLLIOT A., VASSEUR M.		1		2012 - 2012
	1103	<i>Dictyna arundinacea</i> Linnaeus, 1758		Reproduction indéterminée	Informateur : LAGARDE M.		1		2012 - 2012
	1884	<i>Dolomedes fimbriatus</i> (Clerck, 1758)	<i>Dolomède des marais, Dolomède bordé</i>	Reproduction indéterminée					
	931	<i>Pirata piraticus</i> (Clerck, 1758)	<i>Pirate commune</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : COLLIOT A., VASSEUR M.		1		2012 - 2012
	1530	<i>Tetragnatha extensa</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tétragnathe étirée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : COLLIOT A., VASSEUR M.		2		2012 - 2012
Basidiomycètes	29388	<i>Boletus edulis</i> Bull. : Fr.	<i>Cèpe de Bordeaux, Cèpe du Périgord</i>	Reproduction certaine ou probable					
Bryophytes	197825	<i>Sphagnum L., 1753</i>	<i>Sphaignes</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Bryozoaires	221584	<i>Paludicella articulata</i> (Ehrenberg, 1831)		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
Coléoptères	9524	<i>Agabus bipustulatus</i> (Linnaeus, 1767)		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	10663	<i>Aphodius foetidus</i> (Herbst, 1783)		Reproduction indéterminée	Informateur : ROUCH A.		1		2007 - 2007
	7667	<i>Calamosternus granarius</i> (Linnaeus, 1767)		Reproduction indéterminée	Informateur : ROUCH A.		7		2006 - 2007
	10992	<i>Cetonia aurata</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Cétoine dorée (la), Hanneton des roses</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	241471	<i>Chrysolina fastuosa</i> (Scopoli, 1763)		Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	12380	<i>Clytus arietis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Clyte d'Eastwood, Clyte béliier (Le), Clyte guêpe (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : HERBRECHT F.		1		2006 - 2011
	11165	<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	<i>Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	8977	<i>Coelostoma orbiculare</i> (Fabricius, 1775)		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	200426	<i>Coloboferus erraticus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Scarabée erratique</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ROUCH A.		1		2006 - 2006
	223450	<i>Colymbetes fuscus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Dytique noir</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	9568	<i>Dytiscus dimidiatus</i> Bergsträsser, 1778		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	192010	<i>Dytiscus Linnaeus, 1758</i>		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	234885	<i>Enochrus quadripunctatus</i> (Herbst, 1797)		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	9563	<i>Graphoderus cinereus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	193050	<i>Haliphus Latreille, 1802</i>		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	8965	<i>Helochares griseus</i> (Fabricius, 1787)	<i>Hydrophile fauve</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	8949	<i>Hydrobius fuscipes</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Hydrophile noir strié</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	11049	<i>Hydrochara caraboides</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Hydrophile noir picoté</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	8944	<i>Hydrophilus piceus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Hydrophile, Grand hydrophile</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	193433	<i>Hydroporus Schellenberg, 1806</i>		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	223412	<i>Hydrovatus cuspidatus</i> Kunze, 1818		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	223651	<i>Hygrobia hermanni</i> (Fabricius, 1775)	<i>Dytique d'Hermann</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	9467	<i>Hygrotus decoratus</i> (Gyllenhal, 1810)		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	223422	<i>Hyphydrus ovatus</i> (Linnaeus, 1761)		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	195061	<i>Nanophyes Schönherr, 1838</i>		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	9517	<i>Noterus laevis</i> Sturm, 1834		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	11051	<i>Ochthebius impressus</i> Marshall, 1802		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	10860	<i>Onthophagus similis</i> (Scriba, 1790)		Reproduction indéterminée	Informateur : ROUCH A.		1		2006 - 2007
	10864	<i>Onthophagus vacca</i> (Linnaeus, 1767)	<i>Onthophage vacca</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ROUCH A.		1		2006 - 2007
	11030	<i>Oxythyrea funesta</i> (Poda, 1761)		Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	223486	<i>Peltodytes caesus</i> (Duftschmid, 1805)		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	196675	<i>Propylea Mulsant</i> , 1846		Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	239111	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Coccinelle à damier, Coccinelle à 14 points, Coccinelle à sourire</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	12252	<i>Stenurella melanura</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Lepture à poils durs</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : HERBRECHT F.		1		2007 - 2007
	239134	<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Coccinelle à 16 points</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	10977	<i>Valgus hemipterus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cétoine punaise, Mini cétoine</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
Crustacés	240958	<i>Proasellus meridianus</i> (Racovitza, 1919)		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
Diptères	190638	<i>Chaoborus</i>		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	217690	<i>Haematopota pluvialis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Taon</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Hémiptères	191154	<i>Corixa Geoffroy, 1762</i>		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	51891	<i>Cymatia coleoprata (Fabricius, 1777)</i>		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	238414	<i>Graphosoma lineatum auct. non (Linnaeus, 1758)</i>	<i>Punaise arlequin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	51758	<i>Hydrometra stagnorum (Linnaeus, 1758)</i>	<i>Hydromètre stagnant, Hydromètre des étangs</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	51986	<i>Macrosteles cyane (Boheman, 1845)</i>		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	51861	<i>Naucoris cimicoides (Linnaeus, 1758)</i>	<i>Naucore</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	51866	<i>Nepa cinerea Linnaeus, 1758</i>	<i>Nèpe cendrée, Nèpe rousse, Scorpion d'eau, Punaise scorpion</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	195277	<i>Notonecta Linnaeus, 1758</i>		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	51619	<i>Palomena prasina (Linnaeus, 1761)</i>	<i>Punaise verte</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : LAGARDE M.		1		2012 - 2012
	237307	<i>Plea minutissima Leach, 1817</i>		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	51868	<i>Ranatra linearis (Linnaeus, 1758)</i>	<i>Ranâtre</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
Hyménoptères	236580	<i>Aporinellus sexmaculatus (Spinola, 1805)</i>		Reproduction indéterminée					2012 - 2012
	239531	<i>Bombus campestris (Panzer, 1801)</i>	<i>Psithyre des champs</i>	Reproduction indéterminée					2007 - 2011
	53095	<i>Bombus hortorum (Linnaeus, 1761)</i>	<i>Bourdon des jardins</i>	Reproduction indéterminée					2007 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53096	<i>Bombus hypnorum</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bourdon des arbres</i>	Reproduction indéterminée					2007 - 2009
	53097	<i>Bombus lapidarius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bourdon des pierres</i>	Reproduction indéterminée					2007 - 2007
	53098	<i>Bombus lucorum</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Bourdon des forêts, Bourdon des saussaies, Petit bourdon terrestre</i>	Reproduction indéterminée					2010 - 2010
	53099	<i>Bombus pascuorum</i> (Scopoli, 1763)	<i>Bourdon des champs</i>	Reproduction indéterminée					2007 - 2010
	53100	<i>Bombus pratorum</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Bourdon des prés</i>	Reproduction indéterminée					2007 - 2010
	239557	<i>Bombus sylvestris</i> (Lepeletier, 1832)	<i>Psithyre sylvestre</i>	Reproduction indéterminée					2010 - 2010
	53104	<i>Bombus terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bourdon terrestre (Le)</i>	Reproduction indéterminée					2007 - 2010
	52907	<i>Lestica clypeata</i> (Schreber, 1759)		Reproduction indéterminée					2007 - 2007
Lépidoptères	247063	<i>Adscita statices</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Procris de l'Oseille (Le), Turquoise de la Sarcille (La), Turquoise commune</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	248301	<i>Agriphila geniculea</i> (Haworth, 1811)	<i>Crambus des friches</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	248292	<i>Agriphila inquinatella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Crambus souillé</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	416992	<i>Agrotis crassa</i> (Hübner, 1803)	<i>Noctuelle trapue (La)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249198	<i>Agrotis puta</i> (Hübner, 1803)	<i>Noctuelle des Renouées (La)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	777142	<i>Aletia pallens</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Leucanie blafarde (La)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	721024	<i>Aletia straminea</i> (Treitschke, 1825)	<i>Leucanie</i> paillée (La)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	627787	<i>Aletia vitellina</i> (Hübner, 1808)	<i>Leucanie</i> vitelline (La)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	54339	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Gazé (Le), Piéride de l'Aubépine (La), Piéride gazée (La), Piéride de l'Alisier (La), Piéride de l'Aubergine (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	249053	<i>Arctia caja</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaille Martre (L'), Hérissone (La)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249036	<i>Arctornis l-nigrum</i> (O.F. Müller, 1764)	L-noir (Le)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	248841	<i>Aspitates ochrearia</i> (Rossi, 1794)	Aspilate ochracée (L')	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249151	<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249754	<i>Catocala nupta</i> (Linnaeus, 1767)	Mariée (La)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : E. DROUET, J.P. FAVRETTO		1		2004 - 2004
	54052	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	247529	<i>Cochylidia</i> <i>implicitana</i> (Wocke, 1856)		Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	53623	<i>Coenonympha</i> <i>pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	248970	<i>Crocallis elingaria</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Phalène de la Mancienne (La), Crocalle commune (La)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249269	<i>Diarsia rubi</i> (Vieweg, 1790)	<i>Noctuelle belle (La)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249098	<i>Eilema caniola</i> (Hübner, 1808)	<i>Manteau pâle (Le)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	248079	<i>Endotricha flammealis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Asopie flamme</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	248771	<i>Epirrhoe alternata</i> (O.F. Müller, 1764)	<i>Alternée (L')</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	248775	<i>Epirrhoe galiata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Mélanthie du Caille-Lait (La)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	247294	<i>Eucosma hohenwartiana</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)		Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249027	<i>Furcula furcula</i> (Clerck, 1759)	<i>Harpye fourchue (La)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249323	<i>Heliothis peltigera</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Noctuelle peltigère (La)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	53985	<i>Heodes tityrus</i> (Poda, 1761)	<i>Cuivré fuligineux (Le), Argus myope (L'), Polyommate Xanthé (Le)</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	249293	<i>Hypena proboscidalis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Noctuelle à museau (La)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	248479	<i>Idaea degeneraria</i> (Hübner, 1799)	<i>Acidalie</i> dégénérée (L')	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	248458	<i>Idaea seriata</i> (Schrank, 1802)	<i>Vieillie</i> (La) , <i>Voisine</i> (La)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249463	<i>Lacanobia oleracea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Noctuelle des</i> <i>Potagers</i> (La)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249464	<i>Lacanobia</i> <i>splendens</i> (Hübner, 1808)	<i>Noctuelle du</i> <i>Thélyptérus</i> (La)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : E. DROUET, J.P. FAVRETTO		1		2004 - 2004
	248369	<i>Lasiocampa</i> <i>trifolii</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Petit minime</i> à bande (Le), <i>Bombyx</i> du <i>Trèfle</i> (Le)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	53604	<i>Lasiommata</i> <i>megea</i> (Linnaeus, 1767)	<i>Mégère</i> (La), <i>Satyre</i> (Le)	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	249104	<i>Lithosia quadra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Lithosie</i> <i>quadrille</i> (La)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	53973	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)	<i>Cuivré commun</i> (Le), <i>Argus bronzé</i> (L'), <i>Bronzé</i> (Le)	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	249455	<i>Mamestra</i> <i>brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Brassicair</i> (La)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	53668	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Myrtil</i> (Le), <i>Myrtile</i> (Le), <i>Jurtine</i> (La), <i>Janire</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	53817	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Mélitée du Plantain</i> (La), <i>Déesse</i> à ceinturons (La), <i>Damier du</i> <i>Plantain</i> (Le), <i>Damier pointillé</i> (Le), <i>Damier</i> (Le), <i>Mélitée de</i> <i>la Piloselle</i> (La)	Reproduction indéterminée					2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	249344	<i>Mesapamea secalis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Hiéroglyphe (L')</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249342	<i>Mesoligia furuncula</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Noctuelle furoncule (La)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249557	<i>Mythimna albipuncta</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Point blanc (Le)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	248088	<i>Nomophila noctuellea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Nomophile</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249291	<i>Ochropleura plecta</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Cordon blanc (Le)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	248938	<i>Opisthograptis luteolata</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Citronnelle rouillée (La)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	53595	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	248887	<i>Peribatodes rhomboidaria</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	<i>Boarmie rhomboidale (La), Boarmie commune (La)</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	247580	<i>Phalonidia contractana</i> (Zeller, 1847)		Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249074	<i>Phragmatobia fuliginosa</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Ecaille cramoisie (L')</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	54342	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou (La), Grande Piérade du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	54279	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	249509	<i>Proxenus hospes</i> (Freyer, 1831)	Hydrille domestique (L')	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	784165	<i>Pseudoips prasinanus</i> (Linnaeus, 1758)	Halias du Hêtre (La)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	248484	<i>Rhodometra sacraia</i> (Linnaeus, 1767)	Phalène sacrée (La)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	248508	<i>Scopula imitaria</i> (Hübner, 1799)	Acidalie fausse- Timandre (L')	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249503	<i>Thalpophila matura</i> (Hufnagel, 1766)	Noctuelle cythérée (La)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	54671	<i>Thaumetopoea proccessionea</i> (Linnaeus, 1758)	Processionnaire du Chêne (La)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	248388	<i>Watsonalla binaria</i> (Hufnagel, 1767)	Hameçon (Le), Binaire (Le)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	249232	<i>Xestia agathina</i> (Duponchel, 1827)	Noctuelle agathine (La)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : E. DROUET, J.P. FAVRETTO		1		2004 - 2004
	249219	<i>Xestia c-nigrum</i> (Linnaeus, 1758)	C-noir (Le)	Reproduction indéterminée					2000 - 2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	247060	<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	<i>Zygène des prés</i> (La), <i>Zygène des</i> <i>Cornettes</i> (La)	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
Mammifères	61667	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	<i>Ragondin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MONTFORT D.				
	79303	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Pipistrelle de Kuhl</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MONTFORT D.				2003 - 2003
Mollusques	64096	<i>Anisus vortex</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Planorbe tourbillon</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	62188	<i>Bithynia tentaculata</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bithynie commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : MAILLARD Y.				
	162886	<i>Omphiscola glabra</i> (O.F. Müller, 1774)	<i>Limnée étroite</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	197805	<i>Sphaerium</i> Scopoli, 1777		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
	198088	<i>Succinea</i> Draparnaud, 1801		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				
Myriapodes	643403	<i>Geophilus seurati</i> Brölemann, 1924	<i>Géophile de Seurat</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Racine Antoine		1	1	2016 - 2016
Odonates	65456	<i>Aeshna</i> <i>affinis</i> Vander Linden, 1820	<i>Aeschne affine</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	65451	<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	<i>Aeschne mixte</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	65473	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	<i>Anax empereur</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	65123	<i>Cercion lindenii</i> (Selys, 1840)	<i>Agrion de Vander</i> <i>Linden</i> , <i>Naïade</i> <i>de Vander Linden</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	65169	<i>Ceriagrion tenellum</i> (de Villers, 1789)	<i>Agrion délicat</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	65141	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Agrion jouvencelle</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	65131	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	<i>Agrion mignon</i> (L')	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	65155	<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	<i>Agrion porte-coupe</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	65109	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	<i>Agrion élégant</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	65199	<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)	<i>Leste sauvage</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	65202	<i>Lestes virens</i> (Charpentier, 1825)	<i>Leste verdoyant</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	65220	<i>Lestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	<i>Leste vert</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	65262	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	<i>Libellule déprimée</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	65271	<i>Libellula quadrimaculata</i> Linnaeus, 1758	<i>Libellule quadrimaculée</i> (La), <i>Libellule à quatre taches</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	65284	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	<i>Orthétrum bleuisant</i> (L')	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
	65101	<i>Pyrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	<i>Petite nymphe au corps de feu</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	65339	<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	<i>Sympétrum méridional</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	<i>Rousserolle effarvate</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2616	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Chevalier guignette</i>	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4342	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Mésange à longue queue, Orite à longue queue</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3676	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	<i>Alouette des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	1966	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	<i>Canard colvert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	<i>Sarcelle d'été</i>	Passage, migration	Informateur : MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.				
	3733	<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit spioncelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3551	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Martinet noir</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2506	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	<i>Héron cendré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3522	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Hibou moyen-duc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Buse variable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4588	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Linotte mélodieuse</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4583	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Chardonneret élégant</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4580	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3791	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4151	<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4155	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.				
	3424	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4503	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3465	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3703	<i>Delichon urbica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3611	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4001	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2669	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4564	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3070	<i>Fulica atra</i> Linnaeus, 1758	Foulque macroule	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3059	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Gallinule poule- d'eau, Poule-d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4466	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4215	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3696	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3302	<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	Goéland argenté	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3293	<i>Larus canus</i> Linnaeus, 1758	Goéland cendré	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3297	<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758	Goéland brun	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3283	<i>Larus ridibundus</i> Linnaeus, 1766	Mouette rieuse	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2816	<i>Mergus serrator</i> Linnaeus, 1758	Harle huppé	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.				
	4367	<i>Parus ater</i> Linnaeus, 1758	Mésange noire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3760	<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	Mésange bleue	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4361	<i>Parus cristatus</i> Linnaeus, 1758	Mésange huppée	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3764	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4351	<i>Parus palustris</i> Linnaeus, 1758	Mésange nonnette	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4525	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2989	<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2440	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3003	<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2534	<i>Philomachus pugnax</i> (Linnaeus, 1758)	Combattant varié, Chevalier combattant	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4474	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	980	<i>Podiceps ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3978	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Accenteur mouchet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4308	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Roitelet huppé</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4053	<i>Saxicola torquata</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Tarier pâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tourterelle des bois</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4516	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	<i>Étourneau sansonnet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Fauvette à tête noire</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4254	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	<i>Fauvette des jardins</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2584	<i>Tringa erythropus</i> (Pallas, 1764)	<i>Chevalier arlequin</i>	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2594	<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)	<i>Chevalier aboyeur</i>	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	2603	<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	<i>Chevalier culblanc</i>	Passage, migration	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	3967	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Troglodyte mignon</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	<i>Merle noir</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	<i>Grive musicienne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				
	4142	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	<i>Grive draine</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Orthoptères	65877	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	65910	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet, Cricri, Grésillon, Grillon sauvage, Petit Cheval du Bon Dieu, Grill	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
Phanérogames	79908	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de- Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	80410	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire, Francormier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2008
	80426	<i>Agropyron acutum</i> (DC.) Roem. & Schult., 1817	Chiendent aigu, Élytrigie aiguë, Chiendent du littoral	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	80471	<i>Agropyron junceum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Chiendent à feuilles de Jonc, Élytrigie jonc, Agropyre à feuilles de joncs	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	620454	<i>Agropyron repens</i> subsp. biflorum (Brign.) P.Fourn.	Chiendent des chiens, Roegnérie des chiens, Élyme des chiens, Froment des haies	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	80557	<i>Agrostis alba</i> auct. non L.	Agrostide stolonifère, Traînasse, Agrostis stolonifère	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	80590	<i>Agrostis canina</i> L., 1753	<i>Agrostide des chiens, Agrostide canine, Traînasse, Agrostis des chiens</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2013
	80591	<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	<i>Agrostide capillaire, Agrostide commune, Agrostis capillaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	130953	<i>Agrostis capillaris</i> var. <i>capillaris</i> L., 1753	<i>Agrostide capillaire, Agrostide commune, Agrostis capillaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2005
	80605	<i>Agrostis curtisii</i> Kerguelen, 1976	<i>Agrostide de Curtis, Agrostide à soie, Agrostis à soies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	80746	<i>Agrostis setacea</i> Curtis, 1787	<i>Agrostide de Curtis, Agrostide à soie, Agrostis à soies</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	80759	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	<i>Agrostide stolonifère, Traînasse, Agrostis stolonifère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1995 - 2017
	142961	<i>Agrostis stolonifera</i> var. <i>maritima</i> Hartm., 1843	<i>Agrostide stolonifère, Traînasse, Agrostis stolonifère</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	142985	<i>Agrostis stolonifera</i> var. <i>pseudopungens</i> (Lange) Kerguelen, 1975	<i>Agrostide stolonifère des sables, Agrostis stolonifère des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MANNEVILLE O. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 1995
	142987	<i>Agrostis stolonifera</i> var. <i>stolonifera</i> L., 1753	<i>Agrostide stolonifère, Traînasse, Agrostis stolonifère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MANNEVILLE O. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 1995

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	80857	<i>Aira caryophyllea</i> L., 1753	<i>Aira caryophyllé, Canche caryophyllée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2013
	80911	<i>Aira praecox</i> L., 1753	<i>Aira précoce, Canche précoce, Canche printanière</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2013
	80990	<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	<i>Bugle rampante</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	81272	<i>Alisma plantago- aquatica</i> L., 1753	<i>Plantain- d'eau commun, Grand plantain- d'eau, Alisme plantain-d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	81273	<i>Alisma ranunculoides</i> L., 1753	<i>Baldellie fausse renoncule, Flûteau fausse renoncule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DUPONT P.				
	81520	<i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753	<i>Ail à tête ronde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	81544	<i>Allium vineale</i> L., 1753	<i>Ail des vignes, Oignon bâtard, Aillet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2011
	81569	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	<i>Aulne glutineux, Verne, Vergne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	81624	<i>Alopecurus bulbosus</i> Gouan, 1762	<i>Vulpin bulbeux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2011
	81637	<i>Alopecurus geniculatus</i> L., 1753	<i>Vulpin genouillé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2003 - 2017
	81656	<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	<i>Vulpin des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	81856	<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	<i>Guimauve</i> <i>officinale</i> , <i>Guimauve sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	81966	<i>Amaranthus</i> <i>blitum</i> L., 1753	<i>Brède malabar</i> , <i>Pariétaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	81978	<i>Amaranthus</i> <i>deflexus</i> L., 1771	<i>Amarante couchée</i> , <i>Amarante étalée</i> , <i>Amarante</i> <i>recourbée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	82139	<i>Ammophila</i> <i>arenaria</i> (L.) Link, 1827	<i>Oyat des sables</i> , <i>Ammophile des</i> <i>sables</i> , <i>Oyat</i> , <i>Chiendent marin</i> , <i>Roseau des</i> <i>sables</i> , <i>Gourbet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	82285	<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	<i>Anacamptide</i> <i>bouffon</i> , <i>Orchis bouffon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	82321	<i>Anagallis</i> <i>arvensis</i> L., 1753	<i>Lysimaque</i> <i>des champs</i> , <i>Mouron</i> , <i>Mouron</i> <i>des champs</i> , <i>Mouron rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	82562	<i>Andryala</i> <i>integrifolia</i> L., 1753	<i>Andryale à</i> <i>feuilles entières</i> , <i>Andryale sinueuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	82817	<i>Anthemis</i> <i>arvensis</i> L., 1753	<i>Anthémide</i> <i>des champs</i> , <i>Anthémis des</i> <i>champs</i> , <i>Camomille</i> <i>sauvage</i> , <i>Fausse</i> <i>camomille</i> , <i>Camomille</i> <i>des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Jardin Botanique de Nantes (SEVE ville de Nantes) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 1974

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	82922	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	<i>Flouve odorante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2013
	82931	<i>Anthriscus caucalis</i> M.Bieb., 1808	<i>Anthriscus commun, Cerfeuil sauvage, Persil sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	82952	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	<i>Anthriscus sylvestre, Cerfeuil des bois, Persil des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	83160	<i>Aphanes australis</i> Rydb., 1908	<i>Aphane australe, Alchémille oubliée, Alchémille à petits fruits, Alchémille australe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2002 - 2013
	83166	<i>Aphanes microcarpa</i> sensu Walters, 1968 non (Boiss. & Reut.) Rothm., 1937	<i>Aphane australe, Alchémille oubliée, Alchémille à petits fruits, Alchémille australe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2002 - 2002
	83272	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	<i>Fausse arabette de Thalius, Arabette de Thalius, Arabette des dames</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2002 - 2002
	83499	<i>Arctium lappa</i> L., 1753	<i>Grande bardane, Bardane commune, Bardane élevée, Bardane à gros capitules, Bardane à grosses têtes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	83596	<i>Arenaria leptoclados</i> (Rchb.) Guss., 1844	<i>Sabline à rameaux grêles, Sabline à parois fines, Sabline grêle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	83653	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	<i>Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	131605	<i>Arenaria serpyllifolia</i> subsp. <i>leptoclados</i> (Rchb.) Nyman, 1878	<i>Sabline à rameaux grêles, Sabline à parois fines, Sabline grêle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	83714	<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	<i>Potentille ansérine, Ansérine, Argentine ansérine, Potentille des oies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	131662	<i>Armeria maritima</i> subsp. <i>maritima</i> Willd., 1809	<i>Armérie maritime, Gazon d'Olympe maritime, Herbe à sept têtes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2003 - 2003
	83832	<i>Armeria maritima</i> Willd., 1809	<i>Armérie maritime, Gazon d'Olympe maritime, Herbe à sept têtes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2013
	83912	<i>Arrhenatherum elatus</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	<i>Fromental élevé, Avoine élevée, Fromental, Fénasse, Ray- grass français</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1995 - 2017
	131692	<i>Arrhenatherum elatus</i> subsp. <i>bulbosum</i> (Willd.) Schübl. & G.Martens, 1834	<i>Fromental bulbeux, Avoine bulbeuse, Avoine à chapelets</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	83953	<i>Artemisia campestris</i> L., 1753	<i>Armoise champêtre, Aurone des champs, Armoise rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	84061	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	<i>Armoise commune, Herbe de feu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84086	<i>Arthrocnemum fruticosum</i> (L.) Moq., 1840	<i>Salicorne ligneuse</i> , <i>Sarcocornia ligneux</i> , <i>Salicorne en buisson</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	84090	<i>Arthrocnemum perenne</i> (Mill.) Moss, 1948	<i>Sarcocornia vivace</i> , <i>Salicorne vivace</i> , <i>Sarcocornia pérenne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2003 - 2003
	84110	<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	<i>Gouet d'Italie</i> , <i>Pied-de-veau</i> , <i>Arum d'Italie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2002 - 2008
	84203	<i>Arundo phragmites</i> L., 1753	<i>Phragmite austral</i> , <i>Roseau</i> , <i>Roseau commun</i> , <i>Roseau à balais</i> , <i>Phragmite commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	84279	<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	<i>Asperge officinale</i> , <i>Asperge</i> , <i>Asparagus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	131756	<i>Asparagus officinalis subsp. officinalis</i> L., 1753	<i>Asperge officinale</i> , <i>Asperge cultivée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	84306	<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	<i>Aspérule à l'esquinancie</i> , <i>Herbe à l'esquinancie</i> , <i>Aspérule des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	131768	<i>Asperula cynanchica subsp. cynanchica</i> L., 1753	<i>Aspérule à l'esquinancie</i> , <i>Herbe à l'esquinancie</i> , <i>Aspérule des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84724	<i>Aster tripolium</i> L., 1753	<i>Tripolium de</i> <i>Pannonie, Tripolium</i> <i>de Hongrie, Aster</i> <i>maritime, Aster</i> <i>de Hongrie,</i> <i>Aster tripolium</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	85041	<i>Atriplex arenaria</i> J.Woods, 1849	<i>Arroche laciniée,</i> <i>Arroche des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	85068	<i>Atriplex halimus</i> L., 1753	<i>Arroche</i> <i>halime, Halime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	85079	<i>Atriplex laciniata</i> L., 1753	<i>Arroche laciniée,</i> <i>Arroche des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2011
	85083	<i>Atriplex littoralis</i> L., 1753	<i>Arroche du littoral</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2013
	85102	<i>Atriplex patula</i> L., 1753	<i>Arroche étalée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2011
	85112	<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC., 1805	<i>Arroche prostrée,</i> <i>Arroche hastée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1995 - 2017
	85208	<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	<i>Avoine barbue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2011
	612409	<i>Avena sativa</i> subsp. <i>fatua</i> (L.) Thell., 1912	<i>Avoine folle,</i> <i>Folle avoine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MANNEVILLE O. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 1995
	85474	<i>Baccharis</i> <i>halimifolia</i> L., 1753	<i>Baccharis à</i> <i>feuilles d'Halimium,</i> <i>Baccharide à</i> <i>feuilles d'Halimium,</i> <i>Séneçon en arbre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1972 - 2017

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85486	<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl., 1854	<i>Baldellie fausse renoncule, Flûteau fausse renoncule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2003
	132058	<i>Baldellia ranunculoides</i> subsp. repens	<i>Baldellie rampante, Flûteau rampant, Alisme rampante</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	85487	<i>Baldellia repens</i> (Lam.) Ooststr. ex Lawalrée, 1973	<i>Baldellie rampante, Flûteau rampant, Alisme rampante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	132060	<i>Ballota nigra</i> subsp. foetida (Vis.) Hayek, 1929	<i>Ballote fétide, Ballote du Midi, Ballote méridionale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001
	132061	<i>Ballota nigra</i> subsp. meridionalis (Bég.) Bég., 1909	<i>Ballote fétide, Ballote du Midi, Ballote méridionale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	85740	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	<i>Pâquerette vivace, Pâquerette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	85820	<i>Beta vulgaris</i> L., 1753	<i>Betterave commune, Bette, Betterave à sucre, Betterage fourragère, Betterave rouge, Betterave sucrière, Poirée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	132119	<i>Beta vulgaris</i> subsp. maritima (L.) Arcang., 1882	<i>Bette maritime, Betterave maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1995 - 2017
	85903	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	<i>Bouleau pleureur, Bouleau verruqueux, Boulard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85986	<i>Bidens tripartita</i> L., 1753	<i>Bident triparti</i> , <i>Bident trifolié</i> , <i>Eupatoire</i> <i>aquatique</i> , <i>Chanvre d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2011
	86087	<i>Blackstonia</i> <i>perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	<i>Blackstonie</i> <i>perfoliée</i> , <i>Chlorette</i> , <i>Chlore perfoliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001
	86131	<i>Bolboschoenus</i> <i>maritimus</i> (L.) Palla, 1905	<i>Bolbochoin</i> <i>maritime</i> , <i>Scirpe</i> <i>maritime</i> , <i>Rouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2011
	86289	<i>Brachypodium</i> <i>pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Brachypode penné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	86400	<i>Brassica nigra</i> (L.) W.D.J.Koch, 1833	<i>Chou noir</i> , <i>Moutarde noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	86490	<i>Briza media</i> L., 1753	<i>Brize intermédiaire</i> , <i>Amourette</i> <i>commune</i> , <i>Amourette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001
	86589	<i>Bromus diandrus</i> Roth, 1787	<i>Brome à deux</i> <i>étamines</i> , <i>Anisanthe à</i> <i>deux étamines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	132246	<i>Bromus diandrus</i> <i>subsp. maximus</i> (Desf.) Soó, 1972	<i>Brome raide</i> , <i>Anisanthe raide</i> , <i>Brome rigide</i> , <i>Brome d'Husnot</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	86634	<i>Bromus</i> <i>hordeaceus</i> L., 1753	<i>Brome mou</i> , <i>Brome orge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	132258	<i>Bromus</i> <i>hordeaceus</i> <i>subsp. hordeaceus</i> L., 1753	<i>Brome mou</i> , <i>Brome orge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	132264	<i>Bromus hordeaceus subsp. thominei</i> (Hardouin) Braun-Blanq., 1929	<i>Brome de Thomine- Desmazures</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	86763	<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	<i>Brome stérile, Anisanthe stérile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	159572	<i>Bryonia cretica</i> L.	<i>Bryone dioïque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	86828	<i>Bryonia dioica</i> Jacq., 1774	<i>Bryone dioïque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	87027	<i>Bupleurum baldense</i> Turra, 1764	<i>Buplèvre du mont Baldo, Buplèvre aristé, Buplèvre opaque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2008
	87197	<i>Cakile maritima</i> Scop., 1772	<i>Caquillier maritime, Cakilier, Roquette de mer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	613673	<i>Callitriche brutia</i> var. <i>brutia</i> Petagna, 1787	<i>Callitriche pédonculé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	87480	<i>Callitriche platycarpa</i> Kütz., 1842	<i>Callitriche à fruits plats, Callitriche à fruits élargis, Callitriche à fruits larges, Callitriche à fruits aplatis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	161975	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	<i>Callune commune, Callune, Béruée, Bruyère commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	87501	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	<i>Callune commune, Callune, Béruée, Bruyère commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2016

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	87560	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br., 1810	<i>Liseron des haies</i> , <i>Liset</i> , <i>Calystégie</i> <i>des haies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	87562	<i>Calystegia soldanella</i> (L.) Roem. & Schult., 1819	<i>Liseron soldanelle</i> , <i>Liseron des dunes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	87712	<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	<i>Campanule</i> <i>raiponce</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	132541	<i>Capsella bursa-pastoris</i> subsp. <i>bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	<i>Capselle bourse-à-pasteur</i> , <i>Bourse-de-capucin</i> , <i>Bourse-à-pasteur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2011
	87930	<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	<i>Cardamine hérissée</i> , <i>Cardamine hirsute</i> , <i>Cresson de muraille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2002 - 2011
	87964	<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	<i>Cardamine des prés</i> , <i>Cresson des prés</i> , <i>Cressonnette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011
	132568	<i>Cardamine pratensis</i> subsp. <i>pratensis</i> L., 1753	<i>Cardamine des prés</i> , <i>Cresson des prés</i> , <i>Cressonnette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	88167	<i>Carduus nutans</i> L., 1753	<i>Chardon penché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	88207	<i>Carduus tenuiflorus</i> Curtis, 1793	<i>Chardon à petites fleurs</i> , <i>Chardon à petits capitules</i> , <i>Chardon à capitules étroits</i> , <i>Chardon à fleurs ténues</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	88349	<i>Carex arenaria</i> L., 1753	<i>Laïche des sables</i> , <i>Salsepareille des pauvres</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2013

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	88448	<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	<i>Laïche cuivrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	88463	<i>Carex demissa</i> Vahl ex Hartm., 1808	<i>Laïche modeste,</i> <i>Laïche vert jaunâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	88482	<i>Carex divisa</i> Huds., 1762	<i>Laïche divisée,</i> <i>Laïche d'Oeder</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2002 - 2011
	88483	<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	<i>Laïche écartée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2011
	132689	<i>Carex divulsa</i> subsp. <i>divulsa</i> Stokes, 1787	<i>Laïche écartée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	88491	<i>Carex elata</i> All., 1785	<i>Laïche raide,</i> <i>Laïche élevée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011
	88502	<i>Carex extensa</i> Gooden., 1794	<i>Laïche étirée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2003 - 2016
	88510	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	<i>Laïche glauque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011
	88511	<i>Carex flava</i> L., 1753	<i>Laïche jaune,</i> <i>Laïche jaunâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	88569	<i>Carex hirta</i> L., 1753	<i>Laïche hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	88626	<i>Carex leporina</i> L., 1753	<i>Laïche patte-de- lièvre, Laïche des lièvres, Laïche à épis ovales</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	88742	<i>Carex ovalis</i> Gooden., 1794	<i>Laïche patte-de- lièvre, Laïche des lièvres, Laïche à épis ovales</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	88752	<i>Carex panicea</i> L., 1753	<i>Laïche panic, Laïche bleuâtre, Laïche millet</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	88833	<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	<i>Laïche des rives</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	132829	<i>Carex viridula</i> subsp. oedocarpa (Andersson) B.Schmid, 1983	<i>Laïche modeste, Laïche vert jaunâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2003
	89264	<i>Carum</i> <i>verticillatum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	<i>Trocdaride</i> <i>verticillée,</i> <i>Carum verticillé,</i> <i>Carvi verticillé,</i> <i>Trocdaris verticillé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2013
	89304	<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	<i>Châtaignier cultivé,</i> <i>Châtaignier,</i> <i>Châtaignier</i> <i>commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2016
	89336	<i>Catapodium</i> <i>marinum</i> (L.) C.E.Hubb., 1955	<i>Catapode maritime,</i> <i>Scléropoa marin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	89579	<i>Centaurea decipiens</i> Thuill., 1799	<i>Centauree trompeuse</i> , <i>Centauree décevante</i> , <i>Centauree de Debeaux</i> , <i>Centauree des prés</i> , <i>Centauree du Roussillon</i> , <i>Centauree des bois</i> , <i>Centauree d'Endress</i> , <i>Centauree à appendice étroit</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2006 - 2006
	89619	<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	<i>Centauree jagée</i> , <i>Tête de moineau</i> , <i>Ambrette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	132903	<i>Centaurea jacea subsp. debeauxii</i> (Godr. & Gren.) Douin, 1923	<i>Centauree trompeuse</i> , <i>Centauree décevante</i> , <i>Centauree de Debeaux</i> , <i>Centauree des prés</i> , <i>Centauree du Roussillon</i> , <i>Centauree des bois</i> , <i>Centauree d'Endress</i> , <i>Centauree à appendice étroit</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	132904	<i>Centaurea jacea subsp. decipiens (Thuill.) Celak., 1871</i>	<i>Centaurée trompeuse , Centaurée décevante, Centaurée de Debeaux, Centaurée des prés, Centauree du Roussillon, Centauree des bois, Centauree d'Endress, Centauree à appendice étroit</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2007
	613656	<i>Centaurea jacea var. nemoralis (Jord.) Briq. & Cavill.</i>	<i>Centaurée trompeuse , Centaurée décevante, Centauree de Debeaux, Centauree des prés, Centauree du Roussillon, Centauree des bois, Centauree d'Endress, Centauree à appendice étroit</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2007
	89723	<i>Centaurea thuillieri (Dostál) J.Duvign. & Lambinon, 1978</i>	<i>Centaurée trompeuse , Centauree décevante, Centauree de Debeaux, Centauree des prés, Centauree du Roussillon, Centauree des bois, Centauree d'Endress, Centauree à appendice étroit</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	89840	<i>Centaureum erythraea</i> Rafn., 1800	Érythrée petite- centaurée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	89981	<i>Cerastium caespitosum</i> Gilib. ex Asch., 1864	Céraiste commun , Mouron d'alouette	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	90008	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste des sources	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	90017	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré, Oreille de souris	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	90091	<i>Cerastium semidecandrum</i> L., 1753	Céraiste à cinq étami étamines, Céraiste variable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2002 - 2008
	90470	<i>Chamaemelum nobile</i> (L.) All., 1785	Camomille romaine, Camomille noble, Orménide noble, Chamémèle noble	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2011
	90681	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	133219	<i>Chenopodium album</i> subsp. <i>album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	90711	<i>Chenopodium chenopodioides</i> (L.) Aellen, 1933	Oxybaside faux chénopode, Oxybasis faux chénopode, Chénopode à feuilles grasses, Épinard-fraise faux chénopode, Chénopode faux chénopode	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2013

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	91053	<i>Chrysanthemum leucanthemum</i> L., 1753	<i>Marguerite commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	91284	<i>Cirsium anglicum</i> (Lam.) DC., 1805	<i>Cirse découpé, Cirse des prairies, Cirse anglais, Cirse d'Angleterre</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	91289	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	<i>Cirse des champs, Chardon des champs, Calcide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	91322	<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill, 1768	<i>Cirse découpé, Cirse des prairies, Cirse anglais, Cirse d'Angleterre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011
	91382	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	<i>Cirse des marais, Bâton-du-diable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	91430	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	<i>Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1995 - 2017
	92038	<i>Cochlearia danica</i> L., 1753	<i>Cranson du Danemark</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2013
	92105	<i>Coincya cheiranthos</i> (Vill.) Greuter & Burdet, 1983	<i>Coincye à fleurs de giroflée, Moutarde giroflée, Chou giroflée, Fausse giroflée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	92237	<i>Conium maculatum</i> L., 1753	<i>Ciguë maculée, Grande ciguë, Ciguë tachetée, Ciguë tachée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001
	92242	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	<i>Conopode dénudé, Grand conopode, Conopode élevé, Noisette de terre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92302	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	<i>Liseron des champs, Vrillée, Petit liseron</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	92353	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	<i>Liseron des haies, Liset, Calystégie des haies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	92379	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist, 1943	<i>Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	92550	<i>Coronopus didymus</i> (L.) Sm., 1800	<i>Passerage didyme, Sénebière didyme, Corne- de-cerf didyme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2002 - 2002
	92566	<i>Corrigiola littoralis</i> L., 1753	<i>Corrigiole du littoral, Corrigiole des grèves, Courroyette des sables, Corrigiole des rives</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	92614	<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Corynéphore blanchissant, Corynéphore blanchâtre, Canche des sables, Canche blanchâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2011
	92723	<i>Cotula coronopifolia</i> L., 1753	<i>Cotule à feuilles de sénebière, Cotule pied-de-corbeau, Corne-de-cerf</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2007 - 2017
	92799	<i>Crassula muscosa</i> L., 1760	<i>Crassule mousse, Orpin mousse, Crassule faux lycopode, Chaîne- de-montre</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92876	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai, Aubépine monogyne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	145734	<i>Crataegus monogyna</i> var. <i>monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai, Aubépine monogyne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	93023	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépide à tiges capillaires, Crépide verdâtre, Crépis capillaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2011
	93134	<i>Crepis setosa</i> Haller f., 1797	Crépide hérissée, Barkhausie à soies, Crépide à soies, Crépis hérissé	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2007
	133531	<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller, 1914	Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feuilles de Pissenlit, Crépide de Haenseler, Crépis à feuilles de pissenlit	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	93190	<i>Crithmum maritimum</i> L., 1753	Crithme maritime, Criste marine, Fenouil marin, Perce-pierre, Casse-pierre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	93308	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Croisette commune, Gaillet croisette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	93621	<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L., 1774	Cuscute du thym, Cuscute à petites fleurs, Petite cuscute	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	133565	<i>Cuscuta epithymum</i> subsp. <i>epithymum</i> (L.) L., 1774	<i>Cuscute à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001
	93644	<i>Cuscuta scandens</i> Brot., 1804	<i>Cuscute volubile, Cuscute australe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2011
	93803	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	<i>Cynodon dactyle, Petit-chiendent, Chiendent fil-de-fer, Capriole, Chiendent pied-de-poule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2008
	93860	<i>Cynosurus</i> <i>cristatus</i> L., 1753	<i>Cynosure crételle, Crételle, Crételle commune, Crételle des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	93864	<i>Cynosurus</i> <i>echinatus</i> L., 1753	<i>Crételle hérissée, Crételle épineuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	94164	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	<i>Cytise à balais, Genêt à balais, Sarthamne à balais, Juniesse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	133646	<i>Cytisus scoparius</i> subsp. <i>scoparius</i> (L.) Link, 1822	<i>Cytise à balais, Genêt à balais, Sarthamne à balais, Juniesse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MANNEVILLE O. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 1995
	94207	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	<i>Dactyle aggloméré, Pied-de-poule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	94402	<i>Danthonia</i> <i>decumbens</i> (L.) DC., 1805	<i>Danthonie retombante, Sieglie retombante, Danthonie couchée, Danthonie décombante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94489	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	<i>Datura, stramoine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2008
	146036	<i>Datura stramonium</i> var. <i>stramonium</i>	<i>Datura, stramoine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	94503	<i>Daucus carota</i> L., 1753	<i>Carotte sauvage,</i> <i>Carotte commune,</i> <i>Daucus carotte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2011
	133731	<i>Daucus carota</i> subsp. <i>carota</i> L., 1753	<i>Carotte sauvage,</i> <i>Carotte commune,</i> <i>Daucus carotte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2008
	94626	<i>Deschampsia</i> <i>cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Canche cespiteuse,</i> <i>Canche des</i> <i>champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2013
	94693	<i>Dianthus</i> <i>armeria</i> L., 1753	<i>Œillet armérie,</i> <i>Œillet velu,</i> <i>Armoirie, Œillet</i> <i>à bouquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	133810	<i>Dianthus</i> <i>armeria</i> subsp. <i>armeria</i> L., 1753	<i>Œillet armérie,</i> <i>Œillet velu,</i> <i>Armoirie, Œillet</i> <i>à bouquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	94959	<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	<i>Digitale pourpre,</i> <i>Gantelée, Gant</i> <i>de Notre-Dame</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	95136	<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC., 1821	<i>Diplotaxe à feuilles</i> <i>ténues, Diplotaxe</i> <i>à feuilles étroites,</i> <i>Roquette sauvage,</i> <i>Diplotaxe vulgaire,</i> <i>Roquette jaune,</i> <i>Diplotaxis à</i> <i>feuilles ténues</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	95149	<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	<i>Cardère à foulon, Cabaret des oiseaux, Cardère sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017
	611755	<i>Dysphania botrys</i> (L.) Mosyakin & Clemants, 2002	<i>Chénopode botryde, Dysphanie botryde, Chénopode à grappes, Chénopode en grappe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	95671	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Échinochloa pied-de-coq, Échinochloé Pied- de-coq, Panic pied-de-coq</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	95793	<i>Echium vulgare</i> L., 1753	<i>Vipérine commune, Vipérine vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1972 - 2017
	95889	<i>Eleocharis acicularis</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	<i>Éléocharide épingle, Scirpe épingle, Éléocharis épingle</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	95922	<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	<i>Éléocharide des marais, Scirpe des marais, Éléocharis des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2003 - 2017
	134060	<i>Eleocharis palustris</i> subsp. <i>palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	<i>Éléocharide des marais, Scirpe des marais, Éléocharis des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2007
	95933	<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult., 1824	<i>Éléocharide à une écaille, Scirpe à une écaille, Éléocharis à une écaille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96010	<i>Elymus pycnanthus</i> (Godr.) Melderis, 1978	<i>Chiendent aigu, Élytrigie aiguë, Chiendent du littoral</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	96025	<i>Elytrigia acuta</i> (DC.) Tzvelev, 1973	<i>Chiendent aigu, Élytrigie aiguë, Chiendent du littoral</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	96027	<i>Elytrigia atherica</i> (Link) Kerguelen ex Carreras, 1986	<i>Chiendent aigu, Élytrigie aiguë, Chiendent du littoral</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2013
	96035	<i>Elytrigia juncea</i> (L.) Nevski, 1936	<i>Chiendent à feuilles de Jonc, Élytrigie jonc, Agropyre à feuilles de jons</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	96046	<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	<i>Chiendent rampant, Chiendent commun, Élytrigie rampante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	96180	<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	<i>Épilobe hérissé, Épilobe hirsute</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	96220	<i>Epilobium obscurum</i> Schreb., 1771	<i>Épilobe à feuilles sombres, Épilobe obscur, Épilobe vert foncé, Épilobe foncé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	96271	<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	<i>Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles, Épilobe tétragone</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011
	96665	<i>Erica ciliaris</i> Loefl. ex L., 1753	<i>Bruyère ciliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2016
	96667	<i>Erica cinerea</i> L., 1753	<i>Bruyère cendrée, Bucane</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2016

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96691	<i>Erica scoparia</i> L., 1753	<i>Bruyère à balais, Brande</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	96749	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	<i>Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	611690	<i>Erigeron floribundus</i> (Kunth) Sch.Bip., 1865	<i>Érigéron très fleuri, Conyze très fleurie, Vergerette à fleurs nombreuses, Vergerette très fleurie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	96814	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	<i>Érigéron de Sumatra, Conyze de Sumatra, Vergerette blanchâtre, Vergerette de Sumatra</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	96895	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	<i>Érodium à feuilles de ciguë, Bec-de-grue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	134239	<i>Erodium cicutarium</i> subsp. <i>dunense</i> Andreas, 1947	<i>Érodium des dunes, Bec-de- grue des dunes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	96925	<i>Erodium moschatum</i> (L.) L'Hér., 1789	<i>Érodium musqué, Bec-de- grue musqué</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2002 - 2002
	97008	<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall., 1827	<i>Drave printanière, Drave de printemps, Érophile printanière</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2002 - 2008
	134273	<i>Erophila verna</i> subsp. <i>spathulata</i> (Láng) Vollm., 1914	<i>Drave printanière, Drave de printemps, Érophile printanière</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	97141	<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	<i>Panicaut champêtre</i> , <i>Chardon Roland</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2011
	97145	<i>Eryngium maritimum</i> L., 1753	<i>Panicaut maritime</i> , <i>Panicaut de mer</i> , <i>Chardon des dunes</i> , <i>Chardon bleu</i> , <i>Panicaut des dunes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	97434	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	<i>Eupatoire chanvrine</i> , <i>Eupatoire à feuilles de chanvre</i> , <i>Chanvre d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	97604	<i>Euphorbia paralias</i> L., 1753	<i>Euphorbe maritime</i> , <i>Euphorbe des dunes</i> , <i>Euphorbe du littoral</i> , <i>Euphorbe des sables</i> , <i>Euphorbe paralias</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	97621	<i>Euphorbia portlandica</i> L., 1753	<i>Euphorbe de Portland</i> , <i>Euphorbe des estuaires</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	134410	<i>Euphorbia segetalis subsp. portlandica</i> (L.) Litard., 1936	<i>Euphorbe de Portland</i> , <i>Euphorbe des estuaires</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2011
	97947	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	<i>Hêtre des forêts</i> , <i>Hêtre</i> , <i>Fayard</i> , <i>Hêtre commun</i> , <i>Fouteau</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	98078	<i>Festuca arundinacea</i> Schreb., 1771	<i>Schédonore roseau</i> , <i>Fétuque roseau</i> , <i>Fétuque faux roseau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	98228	<i>Festuca filiformis</i> Pourr., 1788	<i>Fétuque filiforme</i> , <i>Fétuque capillaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	98312	<i>Festuca juncifolia</i> St.-Amans, 1821	<i>Fétuque à feuilles de jonc, Fétuque côtière</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	98512	<i>Festuca rubra</i> L., 1753	<i>Fétuque rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2013
	134622	<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>litoralis</i> (G.Mey.) Auquier, 1968	<i>Fétuque du littoral, Fétuque des grèves</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	134627	<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>oraria</i> Dumort., 1824	<i>Fétuque à feuilles de jonc, Fétuque côtière</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2011
	134629	<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>pruinosa</i> (Hack.) Piper, 1906	<i>Fétuque à feuilles de Jonc, Fétuque jonc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	134631	<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>rubra</i> L., 1753	<i>Fétuque rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2007
	98689	<i>Filago minima</i> (Sm.) Pers., 1807	<i>Logfie minime, Petite logfie, Petite cotonnière, Cotonnière naine, Logfie naine, Gnaphale nain</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	98707	<i>Filago vulgaris</i> Lam., 1779	<i>Cotonnière d'Allemagne, Cotonnière commune, Immortelle d'Allemagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	98756	<i>Foeniculum</i> <i>vulgare</i> Mill., 1768	<i>Fenouil commun, Lani, Anis doux, Fenouil</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	98887	<i>Frangula alnus</i> Mill.	<i>Bourdaïne, Bois noir, Frangule de Dodone, Bourdaïne de Dodone, Bourdaïne aulne, Bourgène</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	98888	<i>Frangula dodonei</i> Ard., 1766	<i>Bourdaïne, Bois noir, Frangule de Dodone, Bourdaïne de Dodone, Bourdaïne aulne, Bourgène</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2013 - 2013
	98897	<i>Frankenia hirsuta</i> L., 1753	<i>Frankénie hirsute, Frankénie hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	98900	<i>Frankenia laevis</i> L., 1753	<i>Frankénie lisse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2011
	98921	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	<i>Frêne élevé, Frêne commun, Frêne, Frêne d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017
	99106	<i>Fumaria muralis</i> Sond. ex W.D.J.Koch, 1845	<i>Fumeterre des remparts</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	134771	<i>Fumaria muralis</i> subsp. <i>boraei</i> (Jord.) Pugsley, 1902	<i>Fumeterre des remparts</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	134832	<i>Galeopsis ladanum</i> subsp. <i>villosa</i> (Huds.) Celak., 1871	<i>Galéopsis des moissons, Galéopsis douteux, Galéopsis des champs, Galéopsis velu, Galéope des moissons, Galéope douteux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TOUZALIN F. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	99373	<i>Galium aparine</i> L., 1753	<i>Gaillet gratteron</i> , <i>Herbe collante</i> , <i>Gratteron</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2006 - 2006
	134855	<i>Galium aparine</i> subsp. <i>aparine</i> L., 1753	<i>Gaillet gratteron</i> , <i>Herbe collante</i> , <i>Gratteron</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	99473	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	<i>Gaillet commun</i> , <i>Gaillet Mollugine</i> , <i>Caille-lait blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	134893	<i>Galium mollugo</i> subsp. <i>mollugo</i> L., 1753	<i>Gaillet commun</i> , <i>Gaillet Mollugine</i> , <i>Caille-lait blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2006 - 2006
	99494	<i>Galium palustre</i> L., 1753	<i>Gaillet des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	99683	<i>Gaudinia fragilis</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Gaudinie fragile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2008
	99721	<i>Genista anglica</i> L., 1753	<i>Genêt d'Angleterre</i> , <i>Petit genêt épineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	100045	<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	<i>Géranium colombin</i> , <i>Pied-de- pigeon</i> , <i>Géranium des colombes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	100052	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	<i>Géranium découpé</i> , <i>Géranium à feuilles découpées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	100104	<i>Geranium molle</i> L., 1753	<i>Géranium mou</i> , <i>Géranium à feuilles molles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	100142	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	<i>Géranium herbe-à-Robert</i> , <i>Géranium Robert</i> , <i>Herbe tangué</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	135068	<i>Geranium robertianum</i> subsp. <i>purpureum</i> (Vill.) Nyman, 1878	Géranium pourpre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	100144	<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	100289	<i>Glaucium flavum</i> Crantz, 1763	Glaucier jaune, Glaucière jaune, Pavot jaune des sables	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2008
	100303	<i>Glaux maritima</i> L., 1753	Lysimaque maritime, Glaux maritime, Herbe au lait	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	100310	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Gléchome lierre terrestre, Lierre terrestre, Gléchome lierre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	100382	<i>Glyceria declinata</i> Bréb., 1859	Glycérie déclinée, Glycérie dentée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	100387	<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante, Manne de Pologne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2011
	100393	<i>Glyceria maritima</i> (Huds.) Wahlb., 1820	Puccinellie maritime, Atropis maritime, Atropide maritime	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	100394	<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb., 1919	Glycérie élevée, Grande glycérie, Glycérie aquatique, Glycérie très élevée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	100519	<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	<i>Gnaphale des fanges, Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais, Cotonnière des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2013
	100521	<i>Gnaphalium undulatum</i> L., 1753	<i>Faux gnaphale ondulé, Cotonnière ondulée, Gnaphale ondulé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	100719	<i>Halimione portulacoides</i> (L.) Aellen, 1938	<i>Halimione faux pourpier, Obione faux pourpier, Obione pourpier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1972 - 2017
	100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	<i>Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	101101	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794	<i>Hélichryse stoechade, Immortelle stoechade, Immortelle des dunes, Immortelle jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	101210	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	<i>Picride fausse vipérine, Helminthothèque fausse vipérine, Picris fausse vipérine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1974 - 2017
	101300	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	<i>Berce sphondyle, Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2008
	135306	<i>Heracleum sphondylium</i> subsp. <i>sphondylium</i> L., 1753	<i>Berce sphondyle, Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	101404	<i>Herniaria ciliolata</i> Melderis, 1957	<i>Herniaire ciliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	101411	<i>Herniaria</i> <i>glabra</i> L., 1753	<i>Herniaire</i> <i>glabre</i> , <i>Herniole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Jardin Botanique de Nantes (SEVE ville de Nantes) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 1972
	102352	<i>Hieracium</i> <i>pilosella</i> L., 1753	<i>Piloselle officinale</i> , <i>Épervière piloselle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	102900	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	<i>Houlque laineuse</i> , <i>Blanchard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BROUARD L. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2013
	102901	<i>Holcus mollis</i> L., 1759	<i>Houlque molle</i> , <i>Avoine molle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	102929	<i>Honckenia</i> <i>peplodes</i> (L.) Ehrh., 1788	<i>Honckénys faux</i> <i>péplis</i> , <i>Honckénys</i> <i>fausse péplide</i> , <i>Honckénys faux</i> <i>péplis</i> , <i>Honckénys</i> <i>fausse péplide</i> , <i>Pourpier de mer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	102968	<i>Hordeum marinum</i> Huds., 1778	<i>Orge maritime</i> , <i>Orge marine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017
	136666	<i>Hordeum marinum</i> <i>subsp. marinum</i> Huds., 1778	<i>Orge maritime</i> , <i>Orge marine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	102970	<i>Hordeum</i> <i>maritimum</i> Stokes <i>ex With.</i> , 1787	<i>Orge maritime</i> , <i>Orge marine</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	102974	<i>Hordeum</i> <i>murinum</i> L., 1753	<i>Orge sauvage</i> , <i>Orge queue-de-</i> <i>rat</i> , <i>Orge des rats</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102990	<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	Orge petit-seigle, Orge faux seigle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2011
	103027	<i>Hottonia palustris</i> L., 1753	Hottonie des marais, Millefeuille aquatique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1997 - 2013
	103120	<i>Hydrocharis morsus- ranae</i> L., 1753	Hydrocharide morsure-des- grenouilles, Hydrocharide morène, Hydrocharis morsure-des- grenouilles, Hydrocharis morène, Morène, Petit nénuphar, Hydrocharide	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	103142	<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	Hydrocotyle commune, Écuelle d'eau, Herbe aux patagons	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2003 - 2017
	103272	<i>Hypericum elodes</i> L., 1759	Millepertuis des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2003 - 2017
	160993	<i>Hypericum helodes</i> L.	Millepertuis des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	103288	<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché, Petit millepertuis	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	103316	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2008
	103320	<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	Millepertuis élégant, Millepertuis joli	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	103375	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	<i>Porcelle enracinée, Salade-de-porc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	103514	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	<i>Houx commun, Houx</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	103614	<i>Inula crithmoides</i> L., 1753	<i>Inule faux crithme, Limbarda faux crithme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	103734	<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	<i>Iris fétide, Iris gigot, Iris puant, Glaieul puant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	103772	<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	<i>Iris faux acore, Iris jaune, Flambe d'eau, Iris des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017
	103862	<i>Isolepis fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	<i>Isolépide flottante, Éléogiton flottant, Scirpe flottant, Isolépis flottant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2003
	610643	<i>Jacobaea maritima</i> (L.) Pelter & Meijden, 2005	<i>Jacobée maritime, Séneçon cinéraire, Cinénaire maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2011
	610646	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	<i>Jacobée commune, Séneçon jacobée, Herbe de Saint-Jacques</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	104022	<i>Jasione montana</i> L., 1753	<i>Jasione des montagnes, Herbe à midi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	147875	<i>Jasione montana</i> var. <i>littoralis</i> Fr., 1814	<i>Jasione des montagnes, Herbe à midi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104101	<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	<i>Jonc à fleurs aiguës, Jonc à tépalés aigus, Jonc acutiflore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2003 - 2017
	104126	<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	<i>Jonc articulé, Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	104144	<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	<i>Jonc des crapauds</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2013
	136921	<i>Juncus bufonius</i> subsp. <i>bufonius</i> L., 1753	<i>Jonc des crapauds</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	104145	<i>Juncus bulbosus</i> L., 1753	<i>Jonc bulbeux, Jonc couché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	104160	<i>Juncus</i> <i>conglomeratus</i> L., 1753	<i>Jonc aggloméré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2011
	104173	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	<i>Jonc épars</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2005 - 2017
	147910	<i>Juncus effusus</i> var. <i>effusus</i> L., 1753	<i>Jonc épars</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BROUARD L. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2013
	104196	<i>Juncus gerardi</i> Loisel., 1809	<i>Jonc de Gérard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2013
	104200	<i>Juncus glaucus</i> Ehrh. ex Sibth., 1794	<i>Jonc glauque, Jonc courbé</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	104214	<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	<i>Jonc glauque, Jonc courbé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104228	<i>Juncus lampocarpus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	<i>Jonc articulé, Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	104246	<i>Juncus maritimus</i> Lam., 1794	<i>Jonc maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2013
	104345	<i>Juncus supinus</i> Moench, 1777	<i>Jonc bulbeux, Jonc couché</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	104348	<i>Juncus sylvaticus</i> auct. non Reichard	<i>Jonc à fleurs aiguës, Jonc à tépalés aigus, Jonc acutiflore</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	104502	<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort., 1827	<i>Kickxie élatine, Velvete, Linaire élatine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2011
	104629	<i>Koeleria glauca</i> (Spreng.) DC., 1813	<i>Koélérie glauque, Koélérie des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	104775	<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	<i>Laitue scariole, Escarole, Laitue sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1995 - 2017
	104787	<i>Lactuca virosa</i> L., 1753	<i>Laitue vireuse, Laitue sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	104841	<i>Lagurus ovatus</i> L., 1753	<i>Lagure ovale, Lagure queue-de- lièvre, Gros-minet, Queue-de-lièvre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2011
	104855	<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	<i>Lamier embrassant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	104903	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	<i>Lamier pourpre, Ortie rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2002 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	105017	<i>Lapsana communis</i> L., 1753	<i>Lampsane commune, Lastron marron, Herbe aux mamelles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	105162	<i>Lathyrus aphaca</i> L.	<i>Gesse aphyllé, Gesse sans feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2015 - 2015
	105201	<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	<i>Gesse hérissée, Gesse hirsute</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	105232	<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753	<i>Gesse de Nissolle, Gesse graminée, Gesse sans vrilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TILLY J.-P. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2012
	105247	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	<i>Gesse des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TILLY J.-P. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2009 - 2009
	105295	<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	<i>Laurier noble, Laurier-sauce</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	105339	<i>Lavatera arborea</i> L., 1753	<i>Mauve arborée, Mauve en arbre, Lavatère arborée, Lavatère arborescente</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	105427	<i>Lemna gibba</i> L., 1753	<i>Lentille d'eau gibbeuse, Lenticule gibbeuse, Lentille d'eau bossue, Canillée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2007
	105431	<i>Lemna minor</i> L., 1753	<i>Lentille d'eau mineure, Petite lenticule, Petite lentille d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2007

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	105433	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	<i>Lentille d'eau menue, Lenticule minuscule, Lentille d'eau minuscule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	105441	<i>Lemna trisulca</i> L., 1753	<i>Lentille d'eau à trois lobes, Lenticule à trois lobes, Lentille d'eau à trois sillons</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	105521	<i>Leontodon saxatilis</i> Lam., 1779	<i>Liondent des rochers, Liondent faux pissenlit, Thrincie, Liondent à tige nue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2011
	105526	<i>Leontodon taraxacoides</i> (Vill.) Mérat, 1831	<i>Liondent des rochers, Liondent faux pissenlit, Thrincie, Liondent à tige nue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001
	105615	<i>Lepidium didymum</i> L., 1767	<i>Passerage didyme, Sénebière didyme, Corne- de-cerf didyme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	105630	<i>Lepidium heterophyllum</i> Benth., 1826	<i>Passerage hétérophylle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2013
	105671	<i>Lepidium rudérale</i> L., 1753	<i>Passerage rudérale, Passerage des décombres</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017
	105817	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	<i>Marguerite commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	105966	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	<i>Troène commun, Troène, Raisin de chien</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106000	<i>Limbarda crithmoides</i> (L.) Dumort., 1827	<i>Inule faux crithme, Limbarda faux crithme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	106092	<i>Limonium occidentale</i> (J.Lloyd) Kuntze, 1891	<i>Limonium à deux nervures, Statice de Salmon, Statice de l'Ouest</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	106112	<i>Limonium vulgare</i> Mill., 1768	<i>Limonium commun, Statice commun, Saladelle commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1972 - 2017
	106234	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	<i>Linaire commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2011
	106283	<i>Linum bienne</i> Mill., 1768	<i>Lin à feuilles étroites, Lin bisannuel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	137388	<i>Linum usitatissimum</i> subsp. <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell., 1912	<i>Lin à feuilles étroites, Lin bisannuel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	106439	<i>Lobularia maritima</i> (L.) Desv., 1815	<i>Lobulaire maritime, Alysse maritime, Alysson maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2011
	106497	<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	<i>Ivraie multiflore, Ray-grass d'Italie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	106499	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	<i>Ivraie vivace, Ray- grass anglais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	106581	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	<i>Chèvrefeuille des bois, Chèvrefeuille grimpant, Cranquillier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137436	<i>Lotus angustissimus</i> subsp. <i>hispidus</i> (Desf. ex DC.) Bonnier & Layens, 1894	<i>Lotier hispide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	106653	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	<i>Lotier corniculé</i> , <i>Pied-de-poule</i> , <i>Sabot-de-la-mariée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	137440	<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>corniculatus</i> L., 1753	<i>Lotier corniculé</i> , <i>Pied-de-poule</i> , <i>Sabot-de-la-mariée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2011
	137449	<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>tenuis</i> (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887	<i>Lotier ténu</i> , <i>Lotier</i> <i>à feuilles ténues</i> , <i>Lotier glabre</i> , <i>Lotier</i> <i>à feuilles étroites</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	106670	<i>Lotus glaber</i> Mill., 1768	<i>Lotier ténu</i> , <i>Lotier</i> <i>à feuilles ténues</i> , <i>Lotier glabre</i> , <i>Lotier</i> <i>à feuilles étroites</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	106678	<i>Lotus hispidus</i> Desf. ex DC., 1805	<i>Lotier hispide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	106698	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	<i>Lotier pédonculé</i> , <i>Lotier des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2003 - 2017
	106723	<i>Lotus uliginosus</i> Schkuhr, 1796	<i>Lotier pédonculé</i> , <i>Lotier des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	106818	<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	<i>Luzule champêtre</i> , <i>Luzule des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137490	<i>Luzula campestris</i> subsp. <i>multiflora</i> (Ehrh.) Schübl. & G.Martens, 1834	<i>Luzule multiflore</i> , <i>Luzule</i> à nombreuses fleurs, <i>luzule</i> à fleurs nombreuses	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	106842	<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	<i>Luzule multiflore</i> , <i>Luzule</i> à nombreuses fleurs, <i>luzule</i> à fleurs nombreuses	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2003
	137507	<i>Luzula multiflora</i> subsp. <i>multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	<i>Luzule multiflore</i> , <i>Luzule</i> à nombreuses fleurs, <i>luzule</i> à fleurs nombreuses	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	106918	<i>Lychnis flos- cuculi</i> L., 1753	<i>Lychnide fleur-de- coucou</i> , <i>Lychnis</i> <i>fleur-de-coucou</i> , <i>Fleur-de-coucou</i> , <i>Œil-de-perdrix</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2002 - 2017
	107038	<i>Lycopus</i> <i>europaeus</i> L., 1753	<i>Lycophe d'Europe</i> , <i>Chanvre d'eau</i> , <i>Marrube aquatique</i> , <i>Herbe des</i> <i>Égyptiens</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	612638	<i>Lysimachia</i> <i>arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	<i>Lysimaque</i> <i>des champs</i> , <i>Mouron</i> , <i>Mouron</i> <i>des champs</i> , <i>Mouron rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	610907	<i>Lysimachia</i> <i>maritima</i> (L.) Galasso, Banfi & Soldano, 2005	<i>Lysimaque</i> <i>maritime</i> , <i>Glaux maritime</i> , <i>Herbe au lait</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2011
	107090	<i>Lysimachia</i> <i>vulgaris</i> L., 1753	<i>Lysimaque</i> <i>commune</i> , <i>Lysimaque vulgaire</i> , <i>Chasse-bosse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2003 - 2017

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107106	<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753	<i>Salicaire à feuilles d'hysope</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	107115	<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A.Webb, 1967	<i>Salicaire pourpier, Péplis pourpier, Pourpier d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	107117	<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	<i>Salicaire commune, Salicaire pourpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011
	611017	<i>Malva dendromorpha</i> M.F.Ray, 1998	<i>Mauve arborée, Mauve en arbre, Lavatère arborée, Lavatère arborescente</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2008
	107284	<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	<i>Mauve négligée, Petite mauve, Mauve à feuilles rondes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	107318	<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	<i>Mauve sylvestre, Grande mauve, Mauve sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	107397	<i>Marrubium vulgare</i> L., 1753	<i>Marrube commun, Marrube vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2002 - 2002
	107446	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	<i>Matricaire discoïde, Matricaire fausse camomille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	137585	<i>Matricaria inodora</i> subsp. <i>maritima</i> Corb., 1894	<i>Tripleurosperme maritime, Matricaire maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	107459	<i>Matricaria maritima</i> L., 1753	<i>Tripleurosperme maritime, Matricaire maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2013
	107500	<i>Matthiola sinuata</i> (L.) R.Br., 1812	<i>Matthiole sinuée, Matthiole à feuilles sinuées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107574	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	<i>Luzerne d'Arabie</i> , <i>Luzerne maculée</i> , <i>Luzerne tachetée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	107647	<i>Medicago littoralis</i> Rohde ex Loisel., 1810	<i>Luzerne littorale</i> , <i>Luzerne du littoral</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2008
	107649	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	<i>Luzerne lupuline</i> , <i>Minette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	107654	<i>Medicago marina</i> L., 1753	<i>Luzerne marine</i> , <i>Luzerne maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	107658	<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	<i>Luzerne naine</i> , <i>Luzerne minime</i> , <i>Petite luzerne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	107689	<i>Medicago polymorpha</i> L., 1753	<i>Luzerne polymorphe</i> , <i>Luzerne à fruits nombreux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	107711	<i>Medicago sativa</i> L., 1753	<i>Luzerne cultivée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	137673	<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>sativa</i> L., 1753	<i>Luzerne cultivée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	107886	<i>Melilotus albus</i> <i>Medik.</i> , 1787	<i>Méililot blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	107914	<i>Melilotus indicus</i> (L.) All., 1785	<i>Méililot à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108027	<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	<i>Menthe aquatique,</i> <i>Baume d'eau,</i> <i>Baume de rivière,</i> <i>Bonhomme</i> <i>de rivière,</i> <i>Menthe rouge,</i> <i>Riolet, Menthe</i> <i>à grenouilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2011 - 2017
	108138	<i>Mentha pulegium</i> L., 1753	<i>Menthe pouliot,</i> <i>Menthe</i> <i>pouillot, Pouliot</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2011 - 2017
	108351	<i>Mercurialis</i> <i>annua</i> L., 1753	<i>Mercuriale</i> <i>annuelle, Vignette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	108477	<i>Mibora minima</i> (L.) Desv., 1818	<i>Mibore minime,</i> <i>Petite mibore,</i> <i>Mibore de</i> <i>printemps, Mibore</i> <i>naine, Mibora</i> <i>naine, Famine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	108698	<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv., 1811	<i>Moehringie</i> <i>trinervée, Sabline</i> <i>à trois nervures,</i> <i>Moehringie à</i> <i>trois nervures</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	108703	<i>Moenchia erecta</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1799	<i>Moenchie dressée,</i> <i>Moenchie</i> <i>commune,</i> <i>Céraiste dressé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	137868	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench <i>subsp. caerulea</i>	<i>Molinie bleue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	108718	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	<i>Molinie bleue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2003
	108785	<i>Montia fontana</i> L., 1753	<i>Montie des</i> <i>fontaines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2002 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137878	<i>Montia fontana</i> subsp. <i>chondrosperma</i> (Fenzl) Walters, 1953	Montie naine, Montie à graines cartilagineuses, Montie printanière	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2002 - 2002
	108874	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari chevelu, Muscari à toupet, Muscari chevelu, Muscari à toupet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2008
	108996	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	137911	<i>Myosotis discolor</i> subsp. <i>discolor</i> Pers., 1797	Myosotis discolor, Myosotis bicolor, Myosotis changeant, Myosotis versicolore	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	109042	<i>Myosotis laxa</i> Lehm., 1818	Myosotis lâche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BROUARD L. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2013
	137914	<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i> (Schultz) Hyl. ex Nordh., 1940	Myosotis cespiteux, Myosotis gazonnant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	109084	<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis très rameux, Myosotis rameux, Myosotis hérissé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	109732	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune, Nénufar jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	109750	<i>Nymphaea alba</i> L., 1753	Nymphéa blanc, Nénuphar blanc, Lys des étangs	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109787	<i>Obione portulacoides</i> (L.) Moq., 1840	<i>Halimione faux pourpier, Obione faux pourpier, Obione pourpier</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	109861	<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir., 1798	<i>Œnanthe aquatique, Œnanthe phellandre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2011
	109864	<i>Oenanthe crocata</i> L., 1753	<i>Œnanthe jaune safran, Œnanthe safranée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	109869	<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753	<i>Œnanthe fistuleuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2007 - 2017
	109881	<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel., 1805	<i>Œnanthe de Lachenal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	109892	<i>Oenanthe phellandrium</i> Lam., 1779	<i>Œnanthe aquatique, Œnanthe phellandre</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	109898	<i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb., 1819	<i>Œnanthe à feuilles de silaüs, Œnanthe intermédiaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2011
	110236	<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	<i>Bugrane épineuse, Arrête-boeuf</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	138211	<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>maritima</i> (Dumort. ex Piré) P.Fourn., 1937	<i>Bugrane étalée, Bugrane maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	138212	<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>procurrens</i> (Wallr.) Briq., 1913	<i>Bugrane étalée, Bugrane maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	110335	<i>Ophrys apifera</i> Huds.	<i>Ophrys abeille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	110899	<i>Orchis laxiflora</i> Lam., 1779	<i>Anacamptide à fleurs lâches, Orchis à fleurs lâches</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BERNARD J.Y.				
	138382	<i>Orchis laxiflora</i> subsp. <i>laxiflora</i>	<i>Anacamptide à fleurs lâches, Orchis à fleurs lâches</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN / SICAPG / Ouest Aménagement				
	111419	<i>Ornithopus perpusillus</i> L., 1753	<i>Ornithope délicat, Pied- d'oiseau délicat</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2002 - 2002
	111614	<i>Orobanche minor</i> Sm., 1797	<i>Orobanche à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	149250	<i>Papaver rhoeas</i> f. <i>rhoeas</i>	<i>Coquelicot, Grand coquelicot, Pavot coquelicot</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	112355	<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	<i>Coquelicot, Grand coquelicot, Pavot coquelicot</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	112397	<i>Parapholis incurva</i> (L.) C.E.Hubb., 1946	<i>Lepture courbé, Lepture incurvé, Parapholide incurvée, Parapholis incurvé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001
	112400	<i>Parapholis strigosa</i> (Dumort.) C.E.Hubb., 1946	<i>Lepture raide, Lepture maigre, Parapholide maigre, Parapholis maigre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	112405	<i>Parentucellia viscosa</i> (L.) Caruel, 1885	<i>Bellardie visqueuse</i> , <i>Parentucelle visqueuse</i> , <i>Bartsie visqueuse</i> , <i>Eufragie visqueuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011
	112410	<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	<i>Pariétaire de Judée</i> , <i>Pariétaire des murs</i> , <i>Pariétaire diffuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	112502	<i>Paspalum paspalodes</i> (Michx.) Scribn., 1894	<i>Paspale distique</i> , <i>Paspale à deux épis</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	112727	<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray, 1821	<i>Persicaire amphibie</i> , <i>Persicaire flottante</i> , <i>Renouée amphibie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	112739	<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach, 1841	<i>Persicaire poivre-d'eau</i> , <i>Renouée poivre-d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TILLY J.-P. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2007
	112741	<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800	<i>Persicaire à feuilles de patience</i> , <i>Renouée à feuilles de patience</i> , <i>Renouée gonflée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	112975	<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	<i>Alpiste roseau</i> , <i>Baldingère faux roseau</i> , <i>Fromenteau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BROUARD L. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2013
	113178	<i>Phleum arenarium</i> L., 1753	<i>Fléole des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	113221	<i>Phleum pratense</i> L., 1753	<i>Fléole des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	138727	<i>Phleum pratense</i> subsp. <i>serotinum</i> (Jord.) Berher, 1887	<i>Fléole noueuse</i> , <i>Fléole tardive</i> , <i>Fléole de Bertoloni</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	113260	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	<i>Phragmite austral</i> , <i>Roseau</i> , <i>Roseau commun</i> , <i>Roseau à balais</i> , <i>Phragmite commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1995 - 2017
	113469	<i>Picris echinoides</i> L., 1753	<i>Picride fausse vipérine</i> , <i>Helminthothèque fausse vipérine</i> , <i>Picris fausse vipérine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	113689	<i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789	<i>Pin maritime</i> , <i>Pin mésogéen</i> , <i>Pin des Landes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	113703	<i>Pinus sylvestris</i> L.	<i>Pin sylvestre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	113842	<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	<i>Plantain corne- de-cerf</i> , <i>Plantain corne-de-bœuf</i> , <i>Pied-de-corbeau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2011
	138881	<i>Plantago coronopus</i> subsp. <i>coronopus</i> L., 1753	<i>Plantain corne- de-cerf</i> , <i>Plantain corne-de-bœuf</i> , <i>Pied-de-corbeau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2006 - 2006
	113893	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	<i>Plantain lancéolé</i> , <i>Petit plantain</i> , <i>Herbe Caroline</i> , <i>Ti-plantain</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2011
	113904	<i>Plantago major</i> L., 1753	<i>Plantain élevé</i> , <i>Plantain majeur</i> , <i>Grand plantain</i> , <i>Plantain à bouquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1974 - 2017

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	138901	<i>Plantago major subsp. major L., 1753</i>	<i>Plantain élevé, Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	113953	<i>Plantago scabra Moench, 1794</i>	<i>Plantain des sables, Plantain scabre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2011
	114114	<i>Poa annua L., 1753</i>	<i>Pâturin annuel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2002 - 2011
	114136	<i>Poa bulbosa L., 1753</i>	<i>Pâturin bulbeux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	114247	<i>Poa infirma Kunth, 1816</i>	<i>Pâturin faible, Pâturin grêle</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	114332	<i>Poa pratensis L., 1753</i>	<i>Pâturin des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	159892	<i>Poa pratensis subsp. pratensis L., 1753</i>	<i>Pâturin des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	114416	<i>Poa trivialis L., 1753</i>	<i>Pâturin commun, Gazon d'Angleterre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2011
	114517	<i>Polycarpon tetraphyllum (L.) L., 1759</i>	<i>Polycarpon à quatre feuilles, Polycarpe à quatre feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	114589	<i>Polygala serpyllifolia Hose, 1797</i>	<i>Polygale à feuilles de serpolet, Polygala à feuilles de serpolet, Polygala couché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	114595	<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753	<i>Polygale commun</i> , <i>Polygala commun</i> , <i>Polygala vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	139075	<i>Polygala vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i> L., 1753	<i>Polygale commun</i> , <i>Polygala commun</i> , <i>Polygala vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	114641	<i>Polygonum amphibium</i> L., 1753	<i>Persicaire amphibie</i> , <i>Persicaire flottante</i> , <i>Renouée amphibie</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	114658	<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	<i>Renouée des oiseaux</i> , <i>Renouée Traînasse</i> , <i>Traînasse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	114745	<i>Polygonum hydropiper</i> L., 1753	<i>Persicaire poivre- d'eau</i> , <i>Renouée poivre-d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	114761	<i>Polygonum lapathifolium</i> L., 1753	<i>Persicaire à feuilles de patience</i> , <i>Renouée à feuilles de patience</i> , <i>Renouée gonflée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	139156	<i>Polypogon maritimus</i> subsp. <i>maritimus</i> Willd., 1801	<i>Polypogon maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2000 - 2000
	115025	<i>Polypogon maritimus</i> Willd., 1801	<i>Polypogon maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2000
	115027	<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf., 1798	<i>Polypogon de Montpellier</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1994 - 2007
	115156	<i>Populus tremula</i> L., 1753	<i>Peuplier tremble</i> , <i>Tremble</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115168	<i>Populus x canescens</i> (Aiton) Sm., 1804	<i>Peuplier grisard,</i> <i>Peuplier gris de</i> <i>l'Oise, Grisard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2003
	115215	<i>Portulaca</i> <i>oleracea</i> L., 1753	<i>Pourpier potager,</i> <i>Pourpier rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	115245	<i>Potamogeton</i> <i>crispus</i> L., 1753	<i>Potamot crépu,</i> <i>Potamot à</i> <i>feuilles crépues</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	115280	<i>Potamogeton</i> <i>natans</i> L., 1753	<i>Potamot nageant</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	115301	<i>Potamogeton</i> <i>polygonifolius</i> Pourr., 1788	<i>Potamot à feuilles</i> <i>de renouée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	115400	<i>Potentilla anglica</i> Laichard., 1790	<i>Potentille</i> <i>d'Angleterre,</i> <i>Potentille couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	115402	<i>Potentilla</i> <i>anserina</i> L., 1753	<i>Potentille ansérine,</i> <i>Ansérine,</i> <i>Argentine ansérine,</i> <i>Potentille des oies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	115470	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Räusch., 1797	<i>Potentille dressée,</i> <i>Potentille</i> <i>tormentille,</i> <i>Tormentille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	115624	<i>Potentilla</i> <i>reptans</i> L., 1753	<i>Potentille rampante,</i> <i>Quintefeuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	115680	<i>Potentilla</i> <i>tormentilla</i> Neck., 1770	<i>Potentille dressée,</i> <i>Potentille</i> <i>tormentille,</i> <i>Tormentille</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	115975	<i>Prospero</i> <i>autumnale</i> (L.) Speta, 1982	<i>Scille d'automne,</i> <i>Prospéro</i> <i>d'automne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116012	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	<i>Herbe Catois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	116043	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	<i>Prunier merisier, Cerisier</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	116142	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	<i>Prunier épineux, Épine noire, Prunellier, Pelossier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1974 - 2017
	116202	<i>Pseudognaphalium undulatum</i> (L.) Hilliard & Burt, 1981	<i>Faux gnaphale ondulé, Cotonnière ondulée, Gnaphale ondulé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	116348	<i>Puccinellia distans</i> (L.) Parl., 1850	<i>Puccinellie distante, Atropis distant, Atropide distante</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2005
	116349	<i>Puccinellia fasciculata</i> (Torr.) E.P.Bicknell, 1907	<i>Puccinellie fasciculée, Atropis fasciculé, Puccinellie de Borrer, Atropide de Borrer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	116354	<i>Puccinellia maritima</i> (Huds.) Parl., 1850	<i>Puccinellie maritime, Atropis maritime, Atropide maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1995 - 2017
	116392	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	<i>Pulicaire dysentérique, Herbe de Saint-Roch, Inule dysentérique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1974 - 2017
	116405	<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	<i>Pulicaire commune, Pulicaire annuelle, Herbe de Saint-Roch</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DUPONT P.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116574	<i>Pyrus communis</i> L., 1753	<i>Poirier commun,</i> <i>Poirier cultivé,</i> <i>Poirier domestique</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	116670	<i>Quercus</i> <i>cerris</i> L., 1753	<i>Chêne chevelu,</i> <i>Chêne de Turquie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PILVIN D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	116704	<i>Quercus</i> <i>ilex</i> L., 1753	<i>Chêne vert, yeuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	116742	<i>Quercus</i> <i>pedunculata</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	<i>Chêne pédonculé,</i> <i>Gravelin, Chêne</i> <i>femelle, Chêne à</i> <i>grappe, Châgne</i>	Passage, migration	Bibliographie : ZNIEFF				
	116759	<i>Quercus</i> <i>robur</i> L., 1753	<i>Chêne pédonculé,</i> <i>Gravelin, Chêne</i> <i>femelle, Chêne à</i> <i>grappe, Châgne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017
	116870	<i>Radiola linoides</i> Roth, 1788	<i>Radiole faux</i> <i>lin, Radiole,</i> <i>Faux lin, Petit lin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	116903	<i>Ranunculus</i> <i>acris</i> L., 1753	<i>Renoncule âcre,</i> <i>Bouton-d'or,</i> <i>Pied-de-coq</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011
	116941	<i>Ranunculus</i> <i>baudotii</i> Godr., 1840	<i>Renoncule</i> <i>de Baudot</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2012
	116952	<i>Ranunculus</i> <i>bulbosus</i> L., 1753	<i>Renoncule</i> <i>bulbeuse, Bouton-</i> <i>d'or bulbeux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2011
	117019	<i>Ranunculus</i> <i>ficaria</i> L., 1753	<i>Ficaire printanière,</i> <i>Renoncule ficaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2002 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117025	<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	<i>Renoncule flammette, Renoncule flammette, Petite douve, Flammule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2003 - 2017
	117056	<i>Ranunculus hederaceus</i> L., 1753	<i>Renoncule lierre, Renoncule à feuilles de lierre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2015
	117146	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill., 1789	<i>Renoncule à feuilles d'ophioglosse, Bouton-d'or à feuilles d'ophioglosse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	117156	<i>Ranunculus parviflorus</i> L., 1758	<i>Renoncule à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2009 - 2009
	117164	<i>Ranunculus peltatus</i> Schränk, 1789	<i>Renoncule peltée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	117201	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	<i>Renoncule rampante, Bouton- d'or rampant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BROUARD L. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2013
	117221	<i>Ranunculus sardous</i> Crantz, 1763	<i>Renoncule de Sardaigne, Renoncule sarde, Sardonie, Renoncule des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017
	117224	<i>Ranunculus sceleratus</i> L., 1753	<i>Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2007 - 2017
	117353	<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	<i>Radis ravenelle, Ravenelle, Radis sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	139838	<i>Raphanus raphanistrum subsp. landra (Moretti ex DC.) Bonnier & Layens, 1894</i>	<i>Radis maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2002 - 2002
	117459	<i>Reseda luteola L., 1753</i>	<i>Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers, Mignonette jaunâtre, Gaude, Réséda gaude</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	117526	<i>Rhamnus alaternus L., 1753</i>	<i>Nerprun alaterne, Alaterne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	117616	<i>Rhinanthus minor L., 1756</i>	<i>Rhinanthe mineur, Petit cocriste, Petit rhinanthe, Rhinanthe à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	117860	<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>	<i>Robinier faux- acacia, Acacia blanc, Robinier, Robinier faux acacia</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	117891	<i>Romulea columnae Sebast. & Mauri, 1818</i>	<i>Romulée de Colonna, Romulée à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2013
	117933	<i>Rorippa amphibia (L.) Besser, 1821</i>	<i>Rorippe amphibie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	117951	<i>Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821</i>	<i>Rorippe sylvestre, Rorippe des forêts, Rorippe des bois, Cresson des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	118073	<i>Rosa canina</i> L., 1753	<i>Rosier des chiens,</i> <i>Rosier des haies,</i> <i>Églantier, Églantier</i> <i>des chiens</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2008
	118416	<i>Rosa pouzinii</i> Tratt., 1823	<i>Rosier de Pouzin,</i> <i>Églantier de Pouzin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2008
	118916	<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	<i>Garance</i> <i>voyageuse,</i> <i>Petite garance</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017
	119097	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	<i>Ronce ligneuse,</i> <i>Ronce de Bertram,</i> <i>Ronce commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	119373	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	<i>Ronce à</i> <i>feuilles d'Orme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	119418	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	<i>Patience oseille,</i> <i>Oseille des</i> <i>prés, Rumex</i> <i>oseille, Grande</i> <i>oseille, Oseille</i> <i>commune, Surelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	119419	<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	<i>Patience petite-</i> <i>oseille, Petite</i> <i>oseille, Oseille</i> <i>des brebis, Surelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2013
	140338	<i>Rumex acetosella</i> <i>subsp. acetosella</i> L., 1753	<i>Patience petite-</i> <i>oseille, Petite</i> <i>oseille, Oseille</i> <i>des brebis, Surelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	119471	<i>Rumex</i> <i>conglomeratus</i> Murray, 1770	<i>Patience</i> <i>agglomérée,</i> <i>Oseille agglomérée,</i> <i>Rumex aggloméré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2006 - 2006
	119473	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	<i>Rumex crépu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	119509	<i>Rumex hydrolapathum</i> Huds., 1778	<i>Patience des eaux, Patience d'eau, Grande Parelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	119556	<i>Rumex palustris</i> Sm., 1800	<i>Patience des marais, Oseille des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2007
	119569	<i>Rumex pulcher</i> L., 1753	<i>Patience élégante, Oseille élégante, Rumex joli, Violon, Patience jolie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2008
	119585	<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	<i>Patience sanguine, Sang-de-dragon, Patience des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	119698	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	<i>Fragon piquant, Fragon, Petit houx, Buis piquant, Fragon petit houx</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	119780	<i>Sagina apetala</i> Ard., 1763	<i>Sagine apétale, Sagine sans pétales</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2011
	119805	<i>Sagina maritima</i> G.Don, 1810	<i>Sagine maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	119876	<i>Salicornia appressa</i> Dumort., 1866	<i>Salicorne d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1974 - 2017
	119879	<i>Salicornia dolichostachya</i> Moss, 1912	<i>Salicorne couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2003 - 2003
	119881	<i>Salicornia europaea</i> L., 1753	<i>Salicorne d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	119882	<i>Salicornia fragilis</i> P.W.Ball & Tutin, 1959	<i>Salicorne couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2003 - 2003
	119883	<i>Salicornia fruticosa</i> (L.) L., 1762	<i>Salicorne ligneuse</i> , <i>Sarcocornia</i> <i>ligneux</i> , <i>Salicorne</i> <i>en buisson</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	119888	<i>Salicornia nitens</i> P.W.Ball & Tutin, 1959	<i>Salicorne couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2003 - 2003
	119889	<i>Salicornia obscura</i> P.W.Ball & Tutin, 1959	<i>Salicorne d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2009
	119892	<i>Salicornia perennis</i> Mill., 1768	<i>Sarcocornia vivace</i> , <i>Salicorne vivace</i> , <i>Sarcocornia</i> <i>pérenne</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	151062	<i>Salicornia procumbens</i> var. <i>procumbens</i> Sm., 1813	<i>Salicorne couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2003
	151063	<i>Salicornia procumbens</i> var. <i>stricta</i> (G.Mey.) J.Duvign. & Lambinon, 1993	<i>Salicorne couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2003
	119896	<i>Salicornia pusilla</i> J.Woods, 1851	<i>Salicorne d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011
	119898	<i>Salicornia ramosissima</i> sensu P.W.Ball, 1964	<i>Salicorne d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	119910	<i>Salix acuminata</i> Mill., 1768	<i>Saule gris cendré</i> <i>foncé</i> , <i>Saule à</i> <i>feuilles d'Olivier</i> , <i>Saule acuminé</i> , <i>Saule roux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	119948	<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	<i>Saule gris cendré foncé, Saule à feuilles d'Olivier, Saule acuminé, Saule roux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BROUARD L. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2013
	119952	<i>Salix aurita</i> L., 1753	<i>Saule à oreillettes, Petit marsault</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	120192	<i>Salix repens</i> L., 1753	<i>Saule rampant, Saule à feuilles étroites</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2013 - 2013
	120246	<i>Salix triandra</i> L., 1753	<i>Saule à trois étamines, Osier brun, Saule amandier</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	120594	<i>Salsola kali</i> L., 1753	<i>Salsola kali, Soude brûlée, Soude salsovie, Kali soude, Salsovie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	140495	<i>Salsola kali subsp. kali</i> L., 1753	<i>Salsola kali, Soude brûlée, Soude salsovie, Kali soude, Salsovie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	120608	<i>Salsola soda</i> L., 1753	<i>Soude inerme, Soude commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	120700	<i>Salvia verbenaca</i> L., 1753	<i>Sauge verveine, Sauge fausse verveine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2008
	120717	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	<i>Sureau noir, Sampéquier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	120753	<i>Sanguisorba minor Scop., 1771</i>	<i>Potérion sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	120842	<i>Sarcocornia fruticosa (L.) A.J.Scott, 1978</i>	<i>Salicorne ligneuse, Sarcocornia ligneux, Salicorne en buisson</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1995 - 2017
	120843	<i>Sarcocornia perennis (Mill.) A.J.Scott, 1978</i>	<i>Sarcocornia vivace, Salicorne vivace, Sarcocornia pérenne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1972 - 2017
	120867	<i>Sarothamnus scoparius (L.) Wimm. ex W.D.J.Koch, 1837</i>	<i>Cytise à balais, Genêt à balais, Sarothamne à balais, Juniesse</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	121603	<i>Scilla autumnalis L., 1753</i>	<i>Scille d'automne, Prospéro d'automne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	121735	<i>Scirpus lacustris L., 1753</i>	<i>Schénoplecte des lacs, Jonc des chaisiers, Jonc des tonneliers, Scirpe des lacs</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	121754	<i>Scirpus multicaulis Sm., 1800</i>	<i>Éléocharide à tiges nombreuses, Scirpe à tiges nombreuses, Souchet à tiges nombreuses, Éléocharis à tiges nombreuses</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	121759	<i>Scirpus palustris</i> L., 1753	Éléocharide des marais, Scirpe des marais, Éléocharis des marais	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	121960	<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorsonère humble, Scorsonère des prés, Petite scorsonère	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011
	121988	<i>Scorzoneroïdes autumnalis</i> (L.) Moench, 1794	Liondent d'automne, Fausse scorsonère d'automne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2011
	122046	<i>Scrophularia scorodonia</i> L., 1753	Scrofulaire scorodoinne, Scrophulaire à feuilles de germandrée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	122069	<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	Scutellaire à casque, Scutellaire casquée, Grande toque	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2013
	122073	<i>Scutellaria minor</i> Huds., 1762	Scutellaire mineure, Petite scutellaire, Scutellaire naine, Petite toque	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2013
	122101	<i>Sedum acre</i> L., 1753	Orpin âcre, Poivre de muraille, Vermiculaire, Poivre des murailles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	122115	<i>Sedum anglicum</i> Huds., 1778	Orpin d'Angleterre, Orpin anglais	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2005
	140853	<i>Sedum anglicum</i> subsp. <i>anglicum</i> Huds., 1778	Orpin d'Angleterre, Orpin anglais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122636	<i>Senecio jacobaea</i> L., 1753	<i>Jacobée commune,</i> <i>Séneçon jacobée,</i> <i>Herbe de</i> <i>Saint-Jacques</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	122726	<i>Senecio sylvaticus</i> L., 1753	<i>Séneçon des forêts,</i> <i>Séneçon des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBRESE) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2007
	122744	<i>Senecio viscosus</i> L., 1753	<i>Séneçon visqueux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Jardin Botanique de Nantes (SEVE ville de Nantes) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 1974
	122745	<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	<i>Séneçon commun,</i> <i>Séneçon vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBRESE), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	140992	<i>Senecio vulgaris</i> <i>subsp. denticulatus</i> (O.F.Müll.) P.D.Sell, 1967	<i>Séneçon denticulé,</i> <i>Séneçon</i> <i>des dunes,</i> <i>Séneçon radié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	140994	<i>Senecio vulgaris</i> <i>subsp. vulgaris</i> L., 1753	<i>Séneçon commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	122971	<i>Serratula tinctoria</i> L., 1753	<i>Serratule des</i> <i>teinturiers, Sarrette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001
	141027	<i>Serratula tinctoria</i> <i>subsp. seoanei</i> (Willk.) Lainz, 1971	<i>Serratule des</i> <i>teinturiers, Sarrette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001
	123164	<i>Sherardia</i> <i>arvensis</i> L., 1753	<i>Shérardie</i> <i>des champs,</i> <i>Rubéole des</i> <i>champs, Gratteron</i> <i>fleuri, Shérarde</i> <i>des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	123448	<i>Silene conica</i> L., 1753	<i>Silène conique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	123481	<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv., 1811	<i>Lychnide fleur-de-coucou</i> , <i>Lychnis fleur-de-coucou</i> , <i>Fleur-de-coucou</i> , <i>Œil-de-perdrix</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011
	123522	<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	<i>Silène à feuilles larges</i> , <i>Silène à larges feuilles</i> , <i>Compagnon blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017
	141165	<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	<i>Silène à feuilles larges</i> , <i>Silène à larges feuilles</i> , <i>Compagnon blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2006 - 2006
	123577	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel, 1799	<i>Silène otitès</i> , <i>Silène cure-oreille</i> , <i>Silène à oreillettes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	123708	<i>Simethis mattiazzi</i> (Vand.) G.López & Jarvis, 1984	<i>Siméthide de Mattiazzi</i> , <i>Simethis à feuilles aplaties</i> , <i>Siméthide de Mattiazzi</i> , <i>Siméthide à feuilles planes</i> , <i>Phalangère à feuilles planes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001
	123713	<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	<i>Moutarde des champs</i> , <i>Raveluche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	123863	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	<i>Sisymbre officinal</i> , <i>Herbe aux chantres</i> , <i>Vélar officinal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2011 - 2017
	123960	<i>Sium latifolium</i> L., 1753	<i>Sium à feuilles larges</i> , <i>Sium à larges feuilles</i> , <i>Berle à larges feuilles</i> , <i>Grande berle</i> , <i>Berle à feuilles larges</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1997 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	124003	<i>Smyrnia olusatrum</i> L., 1753	<i>Maceron cultivé, Maceron, Gros persil</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	124034	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	<i>Morelle douce- amère, Douce amère, Bronde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	124080	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	<i>Morelle noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2011
	124232	<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	<i>Laiteron des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	124233	<i>Sonchus asper (L.) Hill, 1769</i>	<i>Laiteron épineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017
	124256	<i>Sonchus maritimus</i> L., 1759	<i>Laiteron maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	124261	<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	<i>Laiteron potager, Laiteron lisse, Laiteron maraîcher</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	124319	<i>Sorbus domestica L., 1753</i>	<i>Cormier, Sorbier domestique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	124408	<i>Sparganium erectum</i> L., 1753	<i>Rubadier dressé, Ruban-d'eau, Rubadier rameux</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	124439	<i>Spartina x townsendii</i> H.Groves & J.Groves, 1881	<i>Spartine de Townsend, Sporobole de Townsend</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	124453	<i>Spartium junceum</i> L., 1753	<i>Spartier jonc, Genêt d'Espagne, Spartier à tiges de jonc, Sparte, Spartion</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	124499	<i>Spergula arvensis</i> L., 1753	<i>Spargoute des champs, Spergule des champs, Espargoute des champs, Spargelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	124515	<i>Spergula media</i> (L.) Bartl. & H.L.Wendl., 1825	<i>Spergulaire moyenne, Spergulaire marginée, Spargoute moyenne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	124568	<i>Spergularia marginata</i> (C.A.Mey.) Kitt., 1844	<i>Spergulaire moyenne, Spergulaire marginée, Spargoute moyenne</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	124569	<i>Spergularia marina</i> (L.) Besser, 1821	<i>Spergule marine, Spergulaire marine, Spergulaire du sel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1994 - 2011
	124572	<i>Spergularia media</i> (L.) C.Presl, 1826	<i>Spergulaire moyenne, Spergulaire marginée, Spargoute moyenne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	124578	<i>Spergularia rubra</i> (L.) J.Presl & C.Presl, 1819	<i>Spergulaire rouge, Sablaine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	124580	<i>Spergularia rupicola</i> Lebel ex Le Jol., 1860	<i>Spergulaire des rochers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Jardin Botanique de Nantes (SEVE ville de Nantes) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 1974
	124581	<i>Spergularia salina</i> J.Presl & C.Presl, 1819	<i>Spergule marine, Spergulaire marine, Spergulaire du sel</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	124719	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	<i>Sporobole</i> <i>des Indes</i> , <i>Sporobole fertile</i> , <i>Sporobole tenace</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	124797	<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trévis., 1842	<i>Bétoine officinale</i> , <i>Épiaire officinal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	124798	<i>Stachys palustris</i> L., 1753	<i>Épiaire des marais</i> , <i>Ortie boubrière</i> , <i>Ortie morte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2003 - 2017
	124854	<i>Statice armeria</i> L., 1753	<i>Armérie maritime</i> , <i>Gazon d'Olympe</i> <i>maritime</i> , <i>Herbe</i> <i>à sept têtes</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	124967	<i>Stellaria alsine</i> Grimm, 1767	<i>Stellaire alsine</i> , <i>Stellaire des</i> <i>sources</i> , <i>Stellaire</i> <i>des fanges</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TILLY J.-P. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2007
	125000	<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	<i>Stellaire graminée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2011
	125006	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	<i>Stellaire holostée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	125014	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	<i>Stellaire</i> <i>intermédiaire</i> , <i>Mouron</i> , <i>Mouron blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2002 - 2011
	141447	<i>Stellaria media</i> <i>subsp. media</i> (L.) Vill., 1789	<i>Stellaire</i> <i>intermédiaire</i> , <i>Mouron</i> , <i>Mouron blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2002 - 2002
	125023	<i>Stellaria pallida</i> (Dumort.) Piré, 1863	<i>Stellaire</i> <i>pâle</i> , <i>Mouron</i> <i>pâle</i> , <i>Stellaire</i> <i>sans pétales</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2002 - 2002

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125044	<i>Stellaria uliginosa</i> Murray, 1770	<i>Stellaire alsine</i> , <i>Stellaire des</i> <i>sources</i> , <i>Stellaire</i> <i>des fanges</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	125256	<i>Suaeda fruticosa</i> auct. non Forssk., 1775	<i>Suède vraie</i> , <i>Soude</i> <i>vraie</i> , <i>Suéda vrai</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	125259	<i>Suaeda maritima</i> (L.) Dumort., 1827	<i>Suède maritime</i> , <i>Soude maritime</i> , <i>Suéda maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011
	125263	<i>Suaeda vera</i> Forssk. ex J.F.Gmel., 1791	<i>Suède vraie</i> , <i>Soude</i> <i>vraie</i> , <i>Suéda vrai</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1972 - 2017
	125295	<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	<i>Succise des prés</i> , <i>Herbe-du-diable</i> , <i>Mors-du-diable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2013 - 2013
	125426	<i>Tamarix gallica</i> L., 1753	<i>Tamaris de France</i> , <i>Tamaris commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	125474	<i>Tanacetum</i> <i>vulgare</i> L., 1753	<i>Tanaisie commune</i> , <i>Sent-bon</i> , <i>Barbotine</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	125535	<i>Taraxacum</i> <i>campylodes</i> G.E.Haglund, 1948	<i>Pissenlit</i> <i>dent-de-lion</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	125677	<i>Taraxacum</i> <i>officinale</i> Weber, 1780	<i>Pissenlit officinal</i> , <i>Pissenlit commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	126035	<i>Teucrium</i> <i>scorodonia</i> L., 1753	<i>Germandrée</i> <i>scorodaine</i> , <i>Sauge des bois</i> , <i>Germandrée</i> <i>des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2011
	126298	<i>Thesium</i> <i>humifusum</i> DC., 1815	<i>Thésion couché</i> , <i>Thésium couché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	126846	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	<i>Torilide des champs, Torilis des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2011
	141793	<i>Torilis arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	<i>Torilide des champs, Torilis des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2005
	126859	<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	<i>Torilide du Japon, Torilis du Japon, Torilis faux cerfeuil, Grattau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	126865	<i>Torilis nodosa</i> (L.) Gaertn., 1788	<i>Torilide noueuse, Torilis à fleurs glomérulées, Torilis noueuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001
	127028	<i>Tragopogon</i> <i>porrifolius</i> L., 1753	<i>Salsifis à feuilles de poireau, Salsifis du Midi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	127259	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	<i>Trèfle champêtre, Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	127294	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	<i>Trèfle douteux, Petit trèfle jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2013
	127314	<i>Trifolium</i> <i>fragiferum</i> L., 1753	<i>Trèfle porte- fraise, Trèfle- fraise, Porte-fraise</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	127379	<i>Trifolium maritimum</i> Huds., 1762	<i>Trèfle squameux, Trèfle écailleux, Trèfle maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TILLY J.-P. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2012
	127416	<i>Trifolium</i> <i>ornithopodioides</i> L., 1753	<i>Trèfle faux pied-d'oiseau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TILLY J.-P. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2009 - 2015

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	127439	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2003 - 2017
	127454	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1974 - 2017
	127456	<i>Trifolium resupinatum</i> L.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2015 - 2015
	127455	<i>Trifolium resupinatum</i> L.	Trèfle porte- fraise, Trèfle- fraise, Porte-fraise	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2015 - 2015
	127457	<i>Trifolium resupinatum</i> L., 1753	Trèfle renversé, Trèfle de Perse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TILLY J.-P. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2015
	127470	<i>Trifolium scabrum</i> L., 1753	Trèfle scabre, Trèfle rude	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	160269	<i>Trifolium squamosum</i> L.	Trèfle squameux, Trèfle écailleux, Trèfle maritime	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2015 - 2015
	127495	<i>Trifolium striatum</i> L., 1753	Trèfle strié	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2015
	127498	<i>Trifolium subterraneum</i> L., 1753	Trèfle souterrain, Trèfle semeur, Trèfle enterreur	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2011
	127500	<i>Trifolium suffocatum</i> L., 1771	Trèfle étranglé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	127546	<i>Triglochin maritima</i> L., 1753	Troscart maritime	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2013

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	127613	<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) <i>Sch.Bip.</i> , 1844	<i>Tripleurosperme inodore, Matricaire inodore, Matricaire perforée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2011
	127625	<i>Tripolium pannonicum</i> (Jacq.) <i>Dobroc.</i> , 1962	<i>Tripolium de Pannonie, Tripolium de Hongrie, Aster maritime, Aster de Hongrie, Aster tripolium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1972 - 2013
	128062	<i>Typha angustifolia</i> L., 1753	<i>Massette à feuilles étroites</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2011
	128077	<i>Typha latifolia</i> L., 1753	<i>Massette à feuilles larges, Massette à larges feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	128114	<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	<i>Ajonc d'Europe, Zépinard des hauts, Genêt</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BROUARD L. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2013
	142020	<i>Ulex europaeus</i> <i>subsp. europaeus</i> L., 1753	<i>Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau, Landier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BROUARD L. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2013
	128123	<i>Ulex minor</i> Roth, 1797	<i>Ajonc mineur, Ajonc nain, Petit ajonc, Petit landin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2016
	128125	<i>Ulex nanus</i> T.F.Forst. ex Symons, 1798	<i>Ajonc mineur, Ajonc nain, Petit ajonc, Petit landin</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	128175	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	<i>Orme mineur, Petit orme, Orme cilié, Orme champêtre, Ormeau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	128268	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	<i>Ortie dioïque, Grande ortie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128476	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	<i>Valérianelle</i> <i>potagère,</i> <i>Mache doucette,</i> <i>Mache, Doucette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2013
	128660	<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	<i>Molène bouillon- blanc, Herbe- de-saint-Fiacre,</i> <i>Bouillon-blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	128754	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	<i>Verveine officinale,</i> <i>verveine sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	128801	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	<i>Véronique des champs,</i> <i>Velvete sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	128956	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	<i>Véronique de Perse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	129000	<i>Veronica scutellata</i> L., 1753	<i>Véronique à écus, Véronique à écusson, Véronique à écuelles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011
	129003	<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	<i>Véronique à feuilles de serpolet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU D. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2003
	129127	<i>Vicia bithynica</i> (L.) L., 1759	<i>Vesce de Bithynie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2015
	129147	<i>Vicia cracca</i> L., 1753	<i>Vesce cracca,</i> <i>Jarosse,</i> <i>Vesce à épis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	129191	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	<i>Vesce hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 2011
	129225	<i>Vicia lutea</i> L., 1753	<i>Vesce jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	129298	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	<i>Vesce cultivée,</i> <i>Vesce cultivée,</i> <i>Poisette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	142232	<i>Vicia sativa</i> subsp. <i>nigra</i> (L.) Ehrh., 1780	<i>Vesce à</i> <i>folioles étroites</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHAGNEAU Dominique				2002 - 2003
	142236	<i>Vicia sativa</i> subsp. <i>sativa</i> L., 1753	<i>Vesce cultivée,</i> <i>Vesce cultivée,</i> <i>Poisette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	129325	<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	<i>Ers à quatre</i> <i>graines, Lentillon,</i> <i>Vesce à</i> <i>quatre graines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	161310	<i>Vicia tetrasperma</i> subsp. <i>tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	<i>Ers à quatre</i> <i>graines, Lentillon,</i> <i>Vesce à</i> <i>quatre graines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	129468	<i>Vinca major</i> L., 1753	<i>Pervenche élevée,</i> <i>Grande pervenche,</i> <i>Pervenche à</i> <i>grandes fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	129669	<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	<i>Violette de Rivinus,</i> <i>Violette de Rivin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001
	129997	<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray, 1821	<i>Vulpie queue-</i> <i>d'écureuil, Vulpie</i> <i>faux brome</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	130005	<i>Vulpia fasciculata</i> (Forssk.) Fritsch, 1909	<i>Vulpie fasciculée,</i> <i>Vulpie à une seule</i> <i>glume, Vulpie</i> <i>à une glume</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	130022	<i>Vulpia</i> <i>membranacea</i> (L.) Dumort., 1824	<i>Vulpie</i> <i>membraneuse,</i> <i>Vulpie des</i> <i>dunes, Vulpie à</i> <i>longues soies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	142472	<i>Vulpia myuros</i> subsp. <i>myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	<i>Vulpie queue- de-rat, Vulpie queue-de-souris</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MANNEVILLE O. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1995 - 1995
	612364	<i>Vulpia myuros</i> subsp. <i>sciuroides</i> (Roth) Rouy, 1913	<i>Vulpie queue- d'écureuil, Vulpie faux brome</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2013
	130119	<i>Wolffia arrhiza</i> (L.) Horkel ex Wimm., 1857	<i>Wolffie sans racines, Lentille d'eau sans racines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	130599	<i>Zannichellia</i> <i>palustris</i> L., 1753	<i>Zannichellie des marais, Alquette</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2012 - 2012
	142509	<i>Zannichellia</i> <i>palustris</i> subsp. <i>pedicellata</i> (Wahlenb. & Rosén) Arcang., 1882	<i>Zannichellie pédonculée, Zannichellie pédicellée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2012 - 2012
	130680	<i>Zostera noltii</i> Hornem., 1832	<i>Zostère de Nolte, Varech de Nolte, Zostère naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	613650	<i>Centaurea jacea</i> var. <i>decipiens</i>		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2007
	104306	<i>Juncus ranarius</i> Sorgeon & Perrier, 1860		Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	113674	<i>Pinus maritima</i> Du Roi, 1771		Passage, migration	Bibliographie : ZNIEFF				
	116744	<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784		Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011
	159879	<i>Ulmus campestris</i> sensu 1		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Poissons	67478	<i>Tinca tinca</i> (Linnaeus, 1758)	Tanche	Reproduction indéterminée					
Ptéridophytes	85469	<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolle fausse fougère, Azolla fausse fougère, Fougère d'eau, Azolle fausse filicule	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2007 - 2011
	95567	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Dryoptéride fougère-mâle, Fougère-mâle, Dryoptéris fougère-mâle	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	96519	<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753	Prêle des eaux, Prêle des cours d'eau, Prêle des rivières, Prêle des brouillards, Prêle des fanges	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Osmonde royale, Fougère fleurie, Fougère royale, Fougère aquatique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2013
	113547	<i>Pilularia globulifera</i> L., 1753	Pilulaire à globules, Boulette d'eau	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN / SICAPG / Ouest Aménagement				
	115016	<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Polypode commun, Régisse des bois, Polypode vulgaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélie - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélie - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre				2001 - 2001
	116265	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptéridion aigle, Fougère à l'aigle, Fougère aigle, Fougère commune, Pteride aquiline	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116269	<i>Pteris aquilina</i> L., 1753	<i>Ptérion aigle</i> , <i>Fougère à l'aigle</i> , <i>Fougère aigle</i> , <i>Fougère commune</i> , <i>Ptérion aquiline</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
Reptiles	77490	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	<i>Orvet fragile</i> (L')	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	77758	<i>Lacerta muralis</i> (Laurenti, 1768)	<i>Lézard des murailles</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	77686	<i>Lacerta viridis</i> auct. non (Laurenti, 1768)	<i>Lézard à deux raies</i> (Le), <i>Lézard vert occidental</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	78064	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Couleuvre helvétique</i> , <i>Couleuvre à collier</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	<i>Lézard des murailles</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
Vers	269175	<i>Polycelis nigra</i> (Müller, 1774)		Reproduction indéterminée	Bibliographie : BAUDET J., MAILLARD Y.				

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	92	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	444432	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
Annélides	497	<i>Hirudo medicinalis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Insectes	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60360	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60468	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60686	<i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	61667	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Autre	Liste des espèces animales exotiques envahissantes dont l'introduction est interdite sur le territoire métropolitain (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	79303	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	1966	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	2440	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2481	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2497	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2506	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	2543	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2568	<i>Limosa lapponica</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2571	<i>Numenius phaeopus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2584	<i>Tringa erythropus</i> (Pallas, 1764)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2586	<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2594	<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2603	<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	2616	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2669	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2757	<i>Branta bernicla</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2816	<i>Mergus serrator</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
	2911	<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	2989	<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3053	<i>Crex crex</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
	3059	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3070	<i>Fulica atra</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3106	<i>Haematopus ostralegus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3112	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3116	<i>Recurvirostra avosetta</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3140	<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	3142	<i>Charadrius alexandrinus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3165	<i>Pluvialis squatarola</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3192	<i>Calidris canutus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3293	<i>Larus canus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3297	<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
	3302	<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	Autre	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3311	<i>Larus marinus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	3424	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3465	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3522	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3551	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3611	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3676	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3696	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3726	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3733	<i>Anthus spinoletta</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3741	<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	3764	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3791	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3967	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3978	Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4001	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4023	Luscinia svecica (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4117	Turdus merula Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4129	Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4142	Turdus viscivorus Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4151	Cettia cetti (Temminck, 1820)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4155	Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4187	Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4195	Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4215	Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4254	Sylvia borin (Boddaert, 1783)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4257	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4269	Phylloscopus bonelli (Vieillot, 1819)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4280	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4289	Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4308	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4342	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4516	Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	4525	Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4564	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	4583	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4619	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4669	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Poissons	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
Reptiles	77490	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
	77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	78048	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	78141	<i>Vipera berus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
	80591	<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	85474	<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes dont l'introduction est interdite sur le territoire métropolitain (lien)
	93190	<i>Crithmum maritimum</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	93803	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	94693	<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	97145	<i>Eryngium maritimum</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	101101	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	103514	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	103862	<i>Isolepis fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	104173	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	105433	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	106044	<i>Limonium auriculiursifolium</i> (Pourr.) Druce, 1928	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	106047	<i>Limonium binervosum</i> (G.E.Sm.) C.E.Salmon, 1907	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	106064	<i>Limonium dodartii</i> (Girard) Kuntze, 1891	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	106112	<i>Limonium vulgare</i> Mill., 1768	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	106807	<i>Luronium natans</i> (L.) Raf., 1840	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	115215	<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	116405	<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	Autre	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	117096	<i>Ranunculus lingua</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	117146	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill., 1789	Autre	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	119582	<i>Rumex rupestris</i> Le Gall, 1850	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	119691	<i>Ruppia maritima</i> L., 1753	Déterminante	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	119698	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	119881	<i>Salicornia europaea</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	119883	<i>Salicornia fruticosa</i> (L.) L., 1762	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	119892	<i>Salicornia perennis</i> Mill., 1768	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	124719	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien) Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	129003	<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	130599	<i>Zannichellia palustris</i> L., 1753	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	131662	<i>Armeria maritima subsp. maritima</i> Willd., 1809	Autre	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	133735	<i>Daucus carota subsp. gadecaei</i> (Rouy & E.G.Camus) Heywood, 1968	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
Mousses	197825	<i>Sphagnum</i> L., 1753	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Ptéridophytes	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien) Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	113547	<i>Pilularia globulifera</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	116265	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	ANONYME		Carte des usages du littoral, bassin du Mès, commune d'Assérac, Mesquer, Saint-Molf, 53 p., cartes, DDE (GEP) Loire-Atlantique
	BAUDET J., MAILLARD Y.	1983	Aperçu de la faune aquatique du Mès et des Faillies Brières. 13 pp.
	COQUARD M.	1980	Propositions pour un zonage du bassin du Mès, rapport dactylo. 14 p. + annexes, plan au 1/25 000ème.
	DIREN / SICAPG / Ouest Aménagement	2001	Natura 2000 - Document d'objectif - Etat initial faune / flore
	DUPONT P.	1977	Les marais du bassin du Mès, végétation, utilisation, problèmes de conservation et d'aménagement, Rapport groupe SERS, Université de Nantes, p. 60-73.
	E. DROUET, J.P. FAVRETTO	2004	Lépidoptères remarquables observés en Loire Atlantique et Vendée (Lepidoptera, Heterocera – 1999-2003).SSNOF tome 26 (1), 2004. P55-69.
	F. TOUZALIN	2003	Etude bio-géographique des micromammifères de Loire-Atlantique à partir de l'analyse des pelotes de réjection de l'effraie des clochers

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	FRETEY T., LE GARFF B.	2007	Inventaire des amphibiens et reptiles du parc naturel régional de Brière.
	LACROIX Pascal et MAGNANON Sylvie	2002	Elaboration d'un état de référence de la flore et de la végétation littorales terrestres de Bretagne et des Pays de la Loire - Conservatoire botanique national de Brest, DIREN Pays de la Loire / Bretagne - Rapport 2002
	LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)	2006	Inventaire de plantes remarquables des marais du Brivet. septembre 2006, 29 p., cartes
	LPO 44	2001	Réactualisation des ZICO- DIREN Pays-de-la-Loire , Mars 2001
	MAILLARD Y.	1975	Le bassin du Mès et ses caractéristiques estuariennes, Penn-ar-Bed, n°83, pp. 234-244
	MENARD M.F.	1976	Etude phytocéologique des marais de Mesquer, Entente interdépartementale de démoustication du littoral atlantique. 6p. dactylo. - Carte au 1/5 000ème
	PILLION J.P.	1983	Un éco-développement pour les marais intérieurs de Guérande. 86 pp.
	ROUY C.S.	1996	Les enjeux de la gestion du marais du Mès par le conservatoire du littoral. Institut de Géographie / Institut Français de l'Urbanisme.
	Y. GRUET, SSNOF tome 34 (1).	2012	Diversités hydrologiques et faunistiques des milieux aquatiques dans les marais salants de Guérande (Loire Atlantique).
	ZNIEFF	1993	Bordereau ZNIEFF
	BERNARD J.		
Informateur	BERNARD J.Y.		
	BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	BOUCHERON C. (CBNBREST), LACHAUD A. (ELO), DURIEZ A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	BROUARD L. (CAP Atlantique) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)		
	CHAGNEAU D.		
	CHAGNEAU D. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	CHAGNEAU D. (CBNBREST), BOUCHERON C. (CBNBREST), DURIEZ A., DUJARDIN A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	CHAGNEAU Dominique		
	CHOQUENE Guy-Luc, 2009		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	COLLIOT A., VASSEUR M.		
	DAVID Jean-Yves		
	DUPONT P.		
	GODEAU M.		
	HAMON D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	HERBRECHT F.		
	Jardin Botanique de Nantes (SEVE ville de Nantes) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	LACHAUD Aurélia		
	LACHAUD Aurélia - DUPONT Pierre - LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean - LE BAIL Jean - DUPONT Pierre		
	LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean		
	LAGARDE M.		
	LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	LE BAIL Jean		
	LE BAIL Jean - LACHAUD Aurélia		
	Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation 44)		
	MANNEVILLE O. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	MONTFORT D.		
	MONTFORT D, POURREAU J., BONNET P., HEDIN J.		
	NOEL F.		
	PILLION J.P.		
	PILVIN D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	Racine Antoine		
	Recorbet.B (G.O.L.A)		
	Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest		
	ROUCH A.		
	TILLY J.-P. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	TOUZALIN F. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		



TRAICTS ET PARTIE AVAL DES MARAIIS SALANTS DU BASSIN DU MES (Identifiant national : 520014701)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 10120001)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DUPONT. - LE BAIL Jean, Montrelay A., - 520014701, TRAICTS ET PARTIE AVAL DES MARAIIS SALANTS DU BASSIN DU MES. - INPN, SPN-MNHN Paris, 59P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520014701.pdf>

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) : DUPONT. - LE BAIL Jean, Montrelay A.
Centroïde calculé : 238742°-2278959°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 18/06/2013
Date actuelle d'avis CSRPN : 28/02/2022
Date de première diffusion INPN :
Date de dernière diffusion INPN : 08/06/2022

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	59
9. SOURCES	59

1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : [520007300](#) - MARAIS DE MESQUER-ASSERAC-ST-MOLF ET POURTOURS (Id reg. : 10120000)

1.1 Localisation administrative

- Département : Loire-Atlantique
- Département : Loire-Atlantique (mer territoriale)
- Commune : Mesquer (INSEE : 44097)
- Commune : Saint-Molf (INSEE : 44183)
- Commune : Assérac (INSEE : 44006)

1.2 Superficie

623,89 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 0
Maximale (mètre): 7

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [520007300](#) - MARAIS DE MESQUER-ASSERAC-ST-MOLF ET POURTOURS (Type 2) (Id reg. : 10120000)

1.5 Commentaire général

Vaste étendue de slikke, avec parcs à huitres et bouchots de moules sur le traict de Pen-Bé. Schorre en grande partie transformé en marais salants, dont beaucoup sont actuellement abandonnés ou convertis en claires ostréicoles.

Zone à productivité primaire très élevée, particulièrement au niveau des "traicts" (importante nourricerie pour diverse espèces de poissons marins (juvénils) et les crustacés).

Végétation typique et diversifiée de marais salés, avec zonations caractéristiques d'un grand intérêt éducatif, abritant diverses plantes intéressantes.

Au contact de la Baule de Merquel, intéressante zone de transition avec la végétation dunale, avec en particulier le groupement à *Limonium lychnidifolium*. Cette zone abrite aussi une intéressante richesse et diversité d'amphibiens, dont certaines espèces rares dans notre région.

Intérêt majeur pour les migrateurs et les hivernants.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

90 = Saliculture, Conchyliculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Estuaire, delta
- Rivière, fleuve
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Collectivité territoriale
- Domaine de l'état
- Domaine public maritime

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Critères d'intérêts patrimoniaux - Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique	- Paysager - Historique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Autres infrastructures	Intérieur	Indéterminé	Réel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

190 = installations conchylicoles et aquacoles.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Diptères - Autres ordres d'Hexapodes - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Amphibiens - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Hyménoptères - Hémiptères		- Oiseaux - Phanérogames

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	89.12 Salines			40	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	13.1 <i>Fleuves et rivières soumis à marées</i>			6	
	15 <i>Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse</i>			8	
	14 <i>Vasières et bancs de sable sans végétations</i>			46	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	16.2 <i>Dunes</i>				
	13 <i>Estuaires et rivières tidales (soumises à marées)</i>				

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	267	<i>Bufo calamita</i> <i>Laurenti, 1768</i>	<i>Crapaud</i> <i>calamite (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	459628	<i>Epidalea calamita</i> <i>(Laurenti, 1768)</i>	<i>Crapaud</i> <i>calamite (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Antoine Gergaud				2021
	281	<i>Hyla arborea</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Rainette verte (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Francois Hemery				2021
	252	<i>Pelodytes</i> <i>punctatus</i>	<i>Pélodyte</i> <i>ponctué (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Antoine Gergaud				2021
Coléoptères	11028	<i>Tropinota squalida</i> <i>(Scopoli, 1763)</i>	<i>Cétoine hérissée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
Hyménoptères	239546	<i>Bombus muscorum</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Bourdon des</i> <i>mousses</i>	Reproduction indéterminée					2007 - 2007
Lépidoptères	54433	<i>Euchloe crameri</i> <i>Butler, 1869</i>	<i>Piérade des</i> <i>Biscutelles (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Francois Hemery				2021
	53733	<i>Nymphalis antiopa</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Morio (Le),</i> <i>Manteau royal</i> <i>(Le), Velours</i> <i>(Le), Manteau-</i> <i>de-deuil (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Jean Paul Tilly				2017
Mammifères	60630	<i>Lutra lutra</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Loutre</i> <i>d'Europe, Loutre</i> <i>commune, Loutre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Antoine Gergaud				2020
	61714	<i>Oryctolagus</i> <i>cuniculus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Lapin de garenne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Virginie Le Floch				2021
Odonates	65415	<i>Brachytron</i> <i>pratense (O.F.</i> <i>Müller, 1764)</i>	<i>Aeschne</i> <i>printanière (L')</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Louis-Marie Sourget				2019

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4184	<i>Acrocephalus paludicola</i> (Vieillot, 1817)	<i>Phragmite aquatique</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Alain Gentric				2010
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Phragmite des joncs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Antoine Gergaud				2021
	1973	<i>Anas acuta</i> Linnaeus, 1758	<i>Canard pilet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Philippe Della Valle				2021
	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	<i>Sarcelle d'hiver</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Philippe Della Valle				2021
	2741	<i>Anser anser</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oie cendrée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Philippe Della Valle				2020
	3716	<i>Anthus petrosus</i> (Montagu, 1798)	<i>Pipit maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Olivier Poisson				2015
	3726	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit farlouse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Antoine Gergaud				2021
	3239	<i>Arenaria interpres</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tournepieuvre à collier, Pluvier des Salines</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Antoine Gergaud				2021
	2757	<i>Branta bernicla</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bernache cravant</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Francois Hemery				2021
	3195	<i>Calidris alba</i> (Pallas, 1764)	<i>Bécasseau sanderling</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Antoine Gergaud				2021
	2911	<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bécasseau variable</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Antoine Gergaud				2021
	3192	<i>Calidris canutus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bécasseau maubèche</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Antoine Gergaud				2021
	814245	<i>Calidris pugnax</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Combattant varié, Chevalier combattant</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Francois Hemery				2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3142	<i>Charadrius alexandrinus</i> Linnaeus, 1758	<i>Gravelot à collier interrompu</i> , <i>Gravelot de Kent</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Dominique Marques				2020
	3140	<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758	<i>Grand Gravelot</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Francois Hemery				2021
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard des roseaux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Sebastien Heinerich				2019
	2497	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Aigrette garzette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Dominique Marques				2020
	4669	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bruant des roseaux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : David Hamon				2011
	3106	<i>Haematopus ostralegus</i> Linnaeus, 1758	<i>Huîtrier pie</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Antoine Gergaud				2021
	3112	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Echasse blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Dominique Marques				2021
	2568	<i>Limosa lapponica</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Barge rousse</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Antoine Gergaud				2021
	2563	<i>Limosa limosa</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Barge à queue noire</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Francois Hemery				2021
	4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	<i>Locustelle tachetée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Fintan Millet-Le Tarnec				2020
	3670	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Alouette lulu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Antoine Gergaud				2020
	4023	<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Gorgebleue à miroir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Francois Hemery				2021
	1952	<i>Mareca penelope</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Canard siffleur</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Philippe Della Valle				2020

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	836203	<i>Mareca strepera</i> (Linnaeus, 1758)	Canard chipeau	Reproduction indéterminée	Informateur : Mathieu Andre				2017
	3741	<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Julian Gauvin				2012
	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	Reproduction indéterminée	Informateur : Antoine Gergaud				2021
	2571	<i>Numenius phaeopus</i> (Linnaeus, 1758)	Courlis corlieu	Reproduction indéterminée	Informateur : Francois Hemery				2021
	2530	<i>Platalea leucorodia</i> Linnaeus, 1758	Spatule blanche	Reproduction indéterminée	Informateur : Virginie Le Floch				2021
	3165	<i>Pluvialis squatarola</i> (Linnaeus, 1758)	Pluvier argenté	Reproduction indéterminée	Informateur : Antoine Gergaud				2021
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Râle d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Francois Hemery				2021
	3116	<i>Recurvirostra avosetta</i> Linnaeus, 1758	Avocette élégante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Servane Noel				2021
	3688	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Vincent Short				2020
	2005	<i>Somateria mollissima</i> (Linnaeus, 1758)	Eider à duvet	Reproduction indéterminée	Informateur : Jean-Michel Vailhen				2013
	1972	<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus, 1758)	Canard souchet	Reproduction indéterminée	Informateur : Francois Hemery				2021
	3343	<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Didier Guilet				2020
	4221	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Philippe Della Valle				2016

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2767	<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tadorne de Belon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Virginie Le Floch				2021
	2586	<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Chevalier gambette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Virginie Le Floch				2021
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Vanneau huppé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Servane Noel				2020
Orthoptères	66226	<i>Calephorus compressicornis</i> (Latreille, 1804)	<i>Criquet des dunes</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Margot BrunelliEre				2018
	65878	<i>Conocephalus dorsalis</i> (Latreille, 1804)	<i>Conocéphale des Roseaux</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Jean Paul Tilly				2013
Phanérogames	131263	<i>Althenia filiformis</i> subsp. <i>orientalis</i> Tzvelev, 1975	<i>Althénie d'Orient, Althénia d'Orient</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2014 - 2014
	83809	<i>Armeria arenaria</i> (Pers.) Schult., 1820	<i>Armérie des sables, Armérie faux plantain</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	87106	<i>Bupleurum tenuissimum</i> L., 1753	<i>Buplèvre très grêle, Buplèvre grêle, Buplèvre menu, Buplèvre très ténu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2012 - 2017
	89858	<i>Centaurium tenuiflorum</i> (Hoffmanns. & Link) Fritsch, 1907	<i>Petite-centaurée à petites fleurs, Érythrée à petites fleurs, Petite- centaurée à fleurs ténues, Érythrée à fleurs ténues</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2000 - 2000
	92029	<i>Cochlearia anglica</i> L., 1759	<i>Cranson d'Angleterre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2013 - 2013

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96101	<i>Ephedra distachya</i> L., 1753	<i>Éphédre à deux épils, Éphédre à chatons opposés, Éphédre de Suisse, Raisin-de-mer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	99376	<i>Galium arenarium</i> Loisel., 1806	<i>Gaillet des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	103185	<i>Hyoscyamus niger</i> L., 1753	<i>Jusquiame noire, Herbe à la teigne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PILVIN D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	104104	<i>Juncus acutus</i> L., 1753	<i>Jonc aigu, Jonc à tépales pointus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DUPONT P.				
	106044	<i>Limonium auriculifolium</i> (Pourr.) Druce, 1928	<i>Limonium à feuilles d'oreille-d'ours, Statice à feuilles de lychnide, Statice à feuilles de lychnis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	106047	<i>Limonium binervosum</i> (G.E.Sm.) C.E.Salmon, 1907	<i>Limonium à deux nervures, Statice de Salmon, Statice de l'Ouest</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	106064	<i>Limonium dodartii</i> (Girard) Kuntze	<i>Limonium de Dodart, Statice de Dodart</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	106149	<i>Linaria arenaria</i> DC., 1808	<i>Linaire des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2011
	110445	<i>Ophrys passionis</i> Sennen, 1926	<i>Ophrys de la Passion</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	113905	<i>Plantago maritima</i> L., 1753	<i>Plantain maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	114779	<i>Polygonum maritimum</i> L.	<i>Renouée maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	116361	<i>Puccinellia rupestris</i> (With.) Fernald & Weath., 1916	<i>Faux sclérochloa rupestre, Glycérie rupestre, Atropide couchée, Puccinellie couchée, Puccinellie des rochers, Puccinellie rupestre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean - LACHAUD Aurélia				
	117104	<i>Ranunculus lutarius</i> (Revel) Bouvet, 1874	<i>Renoncule de la vase</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	139987	<i>Romulea columnae</i> subsp. <i>coronata</i> (Merino) Merino, 2000	<i>Romulée couronnée, Romulée d'Armorique, Romulée de Bretagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Bretagne Vivante		1		2011 - 2011
	119582	<i>Rumex rupestris</i> Le Gall, 1850	<i>Patience rupestre, Oseille des rochers, Rumex des rochers, Patience des rochers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GODEAU M.				
	119880	<i>Salicornia emericii</i> Duval-Jouve, 1868	<i>Salicorne couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2003
	788983	<i>Salicornia europaea</i> subsp. <i>disarticulata</i> (Moss) Lambinon & Vanderp., 2012	<i>Salicorne désarticulée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	121901	<i>Scolymus hispanicus</i> L.	<i>Scolyme d'Espagne, Chardon d'Espagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	123597	<i>Silene portensis</i> L., 1753	<i>Silène de Porto</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	124431	<i>Spartina maritima</i> (Curtis) Fernald, 1916	<i>Spartine maritime</i> , <i>Spartine raide</i> , <i>Sporobole maritime</i> , <i>Sporobole raide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444432	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	<i>Triton palmé (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : FRETEY T., LE GARFF B.				2007 - 2007
Coléoptères	10992	<i>Cetonia aurata</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Cétoine dorée (la)</i> , <i>Hanneton des roses</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	241471	<i>Chrysolina fastuosa</i> (Scopoli, 1763)		Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	12380	<i>Clytus arietis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Clyte d'Eastwood</i> , <i>Clyte bélier (Le)</i> , <i>Clyte guêpe (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : HERBRECHT F.		1		2006 - 2011
	11165	<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	<i>Coccinelle à 7 points</i> , <i>Coccinelle</i> , <i>Bête à bon Dieu</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	11030	<i>Oxythyrea funesta</i> (Poda, 1761)		Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	196675	<i>Propylea Mulsant, 1846</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	239111	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Coccinelle à damier, Coccinelle à 14 points, Coccinelle à sourire</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	239134	<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Coccinelle à 16 points</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	10977	<i>Valgus hemipterus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cétoine punaise, Mini cétoine</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
Hémiptères	238414	<i>Graphosoma lineatum</i> auct. non (Linnaeus, 1758)	<i>Punaise arlequin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
Hyménoptères	236580	<i>Aporinellus sexmaculatus</i> (Spinola, 1805)		Reproduction indéterminée					2012 - 2012
	53096	<i>Bombus hypnorum</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bourdon des arbres</i>	Reproduction indéterminée					2007 - 2007
	53097	<i>Bombus lapidarius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bourdon des pierres</i>	Reproduction indéterminée					2007 - 2007
	53099	<i>Bombus pascuorum</i> (Scopoli, 1763)	<i>Bourdon des champs</i>	Reproduction indéterminée					2007 - 2007
	53100	<i>Bombus pratorum</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Bourdon des prés</i>	Reproduction indéterminée					2007 - 2007
	53104	<i>Bombus terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bourdon terrestre (Le)</i>	Reproduction indéterminée					2007 - 2007
Lépidoptères	247063	<i>Adscita statices</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Procris de l'Oseille (Le), Turquoise de la Sarcille (La), Turquoise commune</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	54339	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Gazé (Le), Piéride de l'Aubépine (La), Piéride gazée (La), Piéride de l'Alisier (La), Piéride de l'Aubergine (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	54052	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	53623	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	53985	<i>Heodes tityrus</i> (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux (Le), Argus myope (L'), Polyommate Xanthé (Le)	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	53604	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère (La), Satyre (Le)	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	53973	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)	Cuivré commun (Le), Argus bronzé (L'), Bronzé (Le)	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	53668	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	53817	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain (La), Déesse à ceinturons (La), Damier du Plantain (Le), Damier pointillé (Le), Damier (Le), Mélitée de la Piloselle (La)	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	53595	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')	Reproduction indéterminée					2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	54342	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou (La), Grande Piérade du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	54279	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	247060	<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	Zygène des prés (La), Zygène des Cornettes (La)	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
Myriapodes	643403	<i>Geophilus seurati</i> Brölemann, 1924	Géophile de Seurat	Reproduction indéterminée	Informateur : Racine Antoine		1	1	2016 - 2016
Odonates	65456	<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	<i>Aeschna affinis</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	65473	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	<i>Anax empereur</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	65141	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Agrion jouvencelle</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	65262	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	<i>Libellule déprimée</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	65271	<i>Libellula quadrimaculata</i> Linnaeus, 1758	<i>Libellule quadrimaculée</i> (La), <i>Libellule à quatre taches</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
	65101	<i>Pyrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	<i>Petite nymphe au corps de feu</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
Orthoptères	65877	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	<i>Conocéphale bigarré</i> , <i>Xiphidion Brun</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	65910	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet, Cricri, Grésillon, Grillon sauvage, Petit Cheval du Bon Dieu, Grill	Reproduction indéterminée	Informateur : NOEL F.				2011 - 2011
Phanérogames	79908	<i>Achillea millefolium</i> L. subsp. <i>millefolium</i>	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de- Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	80410	<i>Agrimonia</i> <i>eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire, Francormier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	80591	<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire, Agrostide commune, Agrostis capillaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	130953	<i>Agrostis capillaris</i> var. <i>capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire, Agrostide commune, Agrostis capillaire	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBRESE) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2005
	80759	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère, Traînasse, Agrostis stolonifère	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	80819	<i>Agrostis x</i> <i>murbeckii</i> Fouill., 1933	Agrostide de Murbeck	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	80857	<i>Aira caryophyllea</i> L., 1753	Aira caryophyllé, Canche caryophyllée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	80911	<i>Aira praecox</i> L.	Aira précoce, Canche précoce, Canche printanière	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	81272	<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	<i>Plantain-d'eau commun, Grand plantain-d'eau, Alisme plantain-d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	81520	<i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753	<i>Ail à tête ronde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean - LACHAUD Aurélia				
	81544	<i>Allium vineale</i> L.	<i>Ail des vignes, Oignon bâtard, Aillet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	81978	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	<i>Amarante couchée, Amarante étalée, Amarante recourbée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	131313	<i>Ammophila arenaria</i> (L.) Link, 1827 subsp. <i>arenaria</i>	<i>Oyat des sables, Ammophile des sables, Oyat, Chiendent marin, Roseau des sables, Gourbet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	82285	<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	<i>Anacamptide bouffon, Orchis bouffon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	612638	<i>Anagallis arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	<i>Lysimaque des champs, Mouron, Mouron des champs, Mouron rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	82321	<i>Anagallis arvensis</i> L., 1753	<i>Lysimaque des champs, Mouron, Mouron des champs, Mouron rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	82757	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	<i>Brome stérile, Anisanthe stérile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	82817	<i>Anthemis arvensis</i> L., 1753	<i>Anthémide des champs, Anthémis des champs, Camomille sauvage, Fausse camomille, Camomille des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Jardin Botanique de Nantes (SEVE ville de Nantes) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 1974
	82922	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	<i>Flouve odorante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	82931	<i>Anthriscus caucalis</i> M.Bieb., 1808	<i>Anthrisque commun, Cerfeuil sauvage, Persil sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	82952	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	<i>Anthrisque sylvestre, Cerfeuil des bois, Persil des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	83832	<i>Armeria maritima</i> (Mill.) Willd. subsp. <i>maritima</i>	<i>Armérie maritime, Gazon d'Olympe maritime, Herbe à sept têtes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	131662	<i>Armeria maritima</i> subsp. <i>maritima</i> Willd., 1809	<i>Armérie maritime, Gazon d'Olympe maritime, Herbe à sept têtes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2003 - 2003
	83912	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	<i>Fromental élevé, Avoine élevée, Fromental, Fénasse, Ray- grass français</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017
	131692	<i>Arrhenatherum elatius</i> subsp. <i>bulbosum</i> (Willd.) Schübl. & G.Martens, 1834	<i>Fromental bulbeux, Avoine bulbeuse, Avoine à chapelets</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84061	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune, Herbe de feu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2019 - 2019
	120842	<i>Arthrocnemum fruticosum</i> (L.) Moq.	Salicorne ligneuse, Sarcocornia ligneux, Salicorne en buisson	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	84086	<i>Arthrocnemum fruticosum</i> (L.) Moq., 1840	Salicorne ligneuse, Sarcocornia ligneux, Salicorne en buisson	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	120843	<i>Arthrocnemum perenne</i> (Mill.) Moss	Sarcocornia vivace, Salicorne vivace, Sarcocornia pérenne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	84090	<i>Arthrocnemum perenne</i> (Mill.) Moss, 1948	Sarcocornia vivace, Salicorne vivace, Sarcocornia pérenne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2003 - 2003
	84279	<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale, Asperge, Asparagus	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	84724	<i>Aster tripolium</i> L., 1753	Tripolium de Pannonie, Tripolium de Hongrie, Aster maritime, Aster de Hongrie, Aster tripolium	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	85068	<i>Atriplex halimus</i> L.	Arroche halime, Halime	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	85079	<i>Atriplex laciniata</i> L.	Arroche laciniée, Arroche des sables	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	85083	<i>Atriplex littoralis</i> L.	Arroche du littoral	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85102	<i>Atriplex patula</i> L., 1753	<i>Arroche étalée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	85112	<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC.	<i>Arroche prostrée,</i> <i>Arroche hastée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	131973	<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799 subsp. <i>barbata</i>	<i>Avoine barbue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	85474	<i>Baccharis</i> <i>halimifolia</i> L.	<i>Baccharis</i> à feuilles d' <i>Halimium</i> , <i>Baccharide</i> à feuilles d' <i>Halimium</i> , <i>Séneçon en arbre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	85740	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	<i>Pâquerette vivace,</i> <i>Pâquerette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	132119	<i>Beta vulgaris</i> L. subsp. <i>maritima</i> (L.) Arcang.	<i>Bette maritime,</i> <i>Betterave maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	85820	<i>Beta vulgaris</i> L., 1753	<i>Betterave</i> commune, <i>Bette,</i> <i>Betterave</i> à sucre, <i>Betterage</i> fourragère, <i>Betterave</i> rouge, <i>Betterave</i> sucrière, <i>Poirée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBRESE) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2005
	86131	<i>Bolboschoenus</i> <i>maritimus</i> (L.) Palla, 1905	<i>Bolbochoin</i> <i>maritime, Scirpe</i> <i>maritime, Rouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	86289	<i>Brachypodium</i> <i>pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Brachypode penné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	86400	<i>Brassica nigra</i> (L.) W.D.J.Koch, 1833	<i>Chou noir,</i> <i>Moutarde noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	86589	<i>Bromus diandrus</i> Roth, 1787	<i>Brome à deux étamines, Anisanthe à deux étamines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	132246	<i>Bromus diandrus</i> subsp. <i>maximus</i> (Desf.) Soó, 1972	<i>Brome raide, Anisanthe raide, Brome rigide, Brome d'Husnot</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	132363	<i>Bupleurum</i> <i>tenuissimum</i> L., 1753 subsp. <i>tenuissimum</i>	<i>Buplèvre très grêle, Buplèvre grêle, Buplèvre menu, Buplèvre très ténu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2017 - 2017
	87197	<i>Cakile maritima</i> Scop., 1772	<i>Caquillier maritime, Cakilier, Roquette de mer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2003 - 2003
	132369	<i>Cakile maritima</i> subsp. <i>integrifolia</i> (Hornem.) Greuter & Burdet, 1986	<i>Caquillier à feuilles entières</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	87560	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br., 1810	<i>Liseron des haies, Liset, Calystégie des haies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	87562	<i>Calystegia</i> <i>soldanella</i> (L.) Roem. & Schult., 1819	<i>Liseron soldanelle, Liseron des dunes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	87712	<i>Campanula</i> <i>rapunculus</i> L., 1753	<i>Campanule raiponce</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	88167	<i>Carduus</i> <i>nutans</i> L., 1753	<i>Chardon penché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	132611	<i>Carduus nutans</i> L., 1753 subsp. <i>nutans</i>	<i>Chardon penché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	132618	<i>Carduus pycnocephalus</i> L., 1763 subsp. <i>pycnocephalus</i>	<i>Chardon à tête dense, Chardon à capitules denses</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	88207	<i>Carduus tenuiflorus</i> Curtis	<i>Chardon à petites fleurs, Chardon à petits capitules, Chardon à capitules étroits, Chardon à fleurs ténues</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	88349	<i>Carex arenaria</i> L.	<i>Laïche des sables, Salsepareille des pauvres</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	88448	<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	<i>Laïche cuivrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	88482	<i>Carex divisa</i> Huds., 1762	<i>Laïche divisée, Laïche d'Oeder</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	88483	<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	<i>Laïche écartée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	88502	<i>Carex extensa</i> Gooden.	<i>Laïche étirée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	89336	<i>Catapodium marinum</i> (L.) C.E.Hubb., 1955	<i>Catapode maritime, Scléropoa marin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	89840	<i>Centaurium erythraea</i> Rafn, 1800	<i>Érythrée petite- centaurée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	133028	<i>Centaurium erythraea</i> Rafn, 1800 subsp. <i>erythraea</i>	<i>Érythrée petite- centaurée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	89998	<i>Cerastium diffusum</i> Pers., 1805	<i>Céraiste diffus</i> , <i>Céraiste à</i> <i>quatre étamines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	90008	<i>Cerastium</i> <i>fontanum</i> Baumg.	<i>Céraiste</i> <i>des sources</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	90017	<i>Cerastium</i> <i>glomeratum</i> Thuill.	<i>Céraiste</i> <i>aggloméré</i> , <i>Oreille de souris</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	133219	<i>Chenopodium</i> <i>album</i> L.	<i>Chénopode</i> <i>blanc</i> , <i>Senousse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	90681	<i>Chenopodium</i> <i>album</i> L., 1753	<i>Chénopode</i> <i>blanc</i> , <i>Senousse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	91289	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	<i>Cirse des champs</i> , <i>Chardon des</i> <i>champs</i> , <i>Calcide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	91430	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	<i>Cirse commun</i> , <i>Cirse à feuilles</i> <i>lancéolées</i> , <i>Cirse lancéolé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2005 - 2017
	92038	<i>Cochlearia</i> <i>danica</i> L.	<i>Cranson du</i> <i>Danemark</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	92105	<i>Coicya</i> <i>cheiranthos</i> (Vill.) Greuter & Burdet, 1983	<i>Coicye à fleurs</i> <i>de giroflée</i> , <i>Moutarde giroflée</i> , <i>Chou giroflée</i> , <i>Fausse giroflée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2005
	92106	<i>Coicya monensis</i> (L.) Greuter & Burdet, 1983	<i>Coicye de Mona</i> , <i>Moutarde giroflée</i> <i>de Mona</i> , <i>Chou</i> <i>giroflée de Mona</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92302	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	<i>Liseron des champs, Vrillée, Petit liseron</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	92358	<i>Convolvulus soldanella</i> L., 1753	<i>Liseron soldanelle, Liseron des dunes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	133443	<i>Corrigiola litoralis</i> L., 1753 subsp. <i>litoralis</i>	<i>Corrigiole du littoral, Corrigiole des grèves, Corrigiole des rives</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	92566	<i>Corrigiola littoralis</i> L., 1753	<i>Corrigiole du littoral, Corrigiole des grèves, Courroyette des sables, Corrigiole des rives</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	92614	<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P.Beauv.	<i>Corynéphore blanchissant, Corynéphore blanchâtre, Canche des sables, Canche blanchâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	92876	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	<i>Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai, Aubépine monogyne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	133531	<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell., 1914	<i>Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feuilles de Pissenlit, Crépide de Haenseler, Crépis à feuilles de pissenlit</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	93190	<i>Crithmum maritimum</i> L.	<i>Crithme maritime, Criste marine, Fenouil marin, Perce-pierre, Casse-pierre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	93803	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	<i>Cynodon dactyle</i> , <i>Petit-chiendent</i> , <i>Chiendent fil-de-fer</i> , <i>Capriole</i> , <i>Chiendent</i> <i>pied-de-poule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	94164	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link subsp. <i>scoparius</i> / subsp. <i>maritimus</i>	<i>Cytise à balais</i> , <i>Genêt à balais</i> , <i>Sarothamne à</i> <i>balais</i> , <i>Juniesse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2014 - 2014
	94207	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	<i>Dactyle aggloméré</i> , <i>Pied-de-poule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	133652	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753 subsp. <i>glomerata</i>	<i>Dactyle aggloméré</i> , <i>Pied-de-poule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2017 - 2017
	94489	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	<i>Datura</i> , <i>stramoine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	94503	<i>Daucus carota</i> L.	<i>Carotte sauvage</i> , <i>Carotte commune</i> , <i>Daucus carotte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	133731	<i>Daucus carota</i> L., 1753 subsp. <i>carota</i>	<i>Carotte sauvage</i> , <i>Carotte commune</i> , <i>Daucus carotte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	94693	<i>Dianthus</i> <i>armeria</i> L., 1753	<i>Œillet armérie</i> , <i>Œillet velu</i> , <i>Armoirie</i> , <i>Œillet</i> <i>à bouquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	133810	<i>Dianthus</i> <i>armeria</i> subsp. <i>armeria</i> L., 1753	<i>Œillet armérie</i> , <i>Œillet velu</i> , <i>Armoirie</i> , <i>Œillet</i> <i>à bouquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	95149	<i>Dipsacus</i> <i>fullonum</i> L., 1753	<i>Cardère à</i> <i>foulon</i> , <i>Cabaret</i> <i>des oiseaux</i> , <i>Cardère sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	95372	<i>Draba verna</i> L., 1753	<i>Drave printanière,</i> <i>Drave de</i> <i>printemps, Érophile</i> <i>printanière</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	95793	<i>Echium vulgare</i> L.	<i>Vipérine commune,</i> <i>Vipérine vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	96025	<i>Elymus pycnanthus</i> (Godr.) Melderis	<i>Chiendent aigu,</i> <i>Élytrigie aiguë,</i> <i>Chiendent du littoral</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2019 - 2019
	96010	<i>Elymus</i> <i>pycnanthus</i> (Godr.) Melderis, 1978	<i>Chiendent aigu,</i> <i>Élytrigie aiguë,</i> <i>Chiendent du littoral</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	96027	<i>Elytrigia atherica</i> (Link) Kerguelen ex Carreras, 1986	<i>Chiendent aigu,</i> <i>Élytrigie aiguë,</i> <i>Chiendent du littoral</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2005
	96035	<i>Elytrigia juncea</i> (L.) Nevski, 1936	<i>Chiendent à feuilles</i> <i>de Jonc, Élytrigie</i> <i>jonc, Agropyre à</i> <i>feuilles de joncs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	134101	<i>Ephedra distachya</i> L., 1753 subsp. <i>distachya</i>	<i>Éphédre à deux</i> <i>épis, Éphédre à</i> <i>chatons opposés,</i> <i>Éphédre de Suisse,</i> <i>Raisin-de-mer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2001 - 2001
	96749	<i>Erigeron</i> <i>canadensis</i> L., 1753	<i>Érigéron du</i> <i>Canada, Conyze du</i> <i>Canada, Vergerette</i> <i>du Canada</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	611690	<i>Erigeron</i> <i>floribundus</i> (Kunth) Sch.Bip., 1865	<i>Érigéron très fleuri,</i> <i>Conyze très fleurie,</i> <i>Vergerette à fleurs</i> <i>nombreuses,</i> <i>Vergerette</i> <i>très fleurie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96814	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Érigéron de Sumatra, Conyze de Sumatra, Vergerette blanchâtre, Vergerette de Sumatra	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	96925	<i>Erodium moschatum</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium musqué, Bec-de- grue musqué	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	97084	<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	97141	<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre, Chardon Roland	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	97145	<i>Eryngium maritimum</i> L.	Panicaut maritime, Panicaut de mer, Chardon des dunes, Chardon bleu, Panicaut des dunes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	97604	<i>Euphorbia paralias</i> L., 1753	Euphorbe maritime, Euphorbe des dunes, Euphorbe du littoral, Euphorbe des sables, Euphorbe paralias	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	134410	<i>Euphorbia portlandica</i> L.	Euphorbe de Portland, Euphorbe des estuaires	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	97621	<i>Euphorbia portlandica</i> L., 1753	Euphorbe de Portland, Euphorbe des estuaires	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2003 - 2003

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	98078	<i>Festuca arundinacea</i> Schreb., 1771	<i>Schédonore roseau, Fétuque roseau, Fétuque faux roseau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	98512	<i>Festuca rubra</i> L., 1753	<i>Fétuque rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	134619	<i>Festuca rubra subsp. juncea</i> (Hack.) K.Richt., 1890	<i>Fétuque à feuilles de Jonc, Fétuque jonc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2001 - 2001
	134622	<i>Festuca rubra subsp. litoralis</i> (G.Mey.) Auquier, 1968	<i>Fétuque du littoral, Fétuque des grèves</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	134629	<i>Festuca rubra subsp. pruinosa</i> (Hack.) Piper, 1906	<i>Fétuque à feuilles de Jonc, Fétuque jonc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	98756	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	<i>Fenouil commun, Lani, Anis doux, Fenouil</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	134696	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768 <i>subsp. vulgare</i>	<i>Fenouil commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	98900	<i>Frankenia laevis</i> L.	<i>Frankénie lisse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	98921	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	<i>Frêne élevé, Frêne commun, Frêne, Frêne d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	99373	<i>Galium aparine</i> L.	<i>Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2017 - 2017
	134855	<i>Galium aparine subsp. aparine</i> L., 1753	<i>Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	100045	<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	<i>Géranium colombin</i> , <i>Pied-de-pigeon</i> , <i>Géranium des colombes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	100104	<i>Geranium molle</i> L.	<i>Géranium mou</i> , <i>Géranium à feuilles molles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	100142	<i>Geranium robertianum</i> L.	<i>Géranium herbe-à-Robert</i> , <i>Géranium Robert</i> , <i>Herbe tangué</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	135068	<i>Geranium robertianum</i> subsp. <i>purpureum</i> (Vill.) Nyman, 1878	<i>Géranium pourpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	100289	<i>Glaucium flavum</i> Crantz	<i>Glaucier jaune</i> , <i>Glaucière jaune</i> , <i>Pavot jaune des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	610907	<i>Glaux maritima</i> L.	<i>Lysimaque maritime</i> , <i>Glaux maritime</i> , <i>Herbe au lait</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	100303	<i>Glaux maritima</i> L., 1753	<i>Lysimaque maritime</i> , <i>Glaux maritime</i> , <i>Herbe au lait</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	100382	<i>Glyceria declinata</i> Bréb., 1859	<i>Glycérie déclinée</i> , <i>Glycérie dentée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	116202	<i>Gnaphalium undulatum</i> L.	<i>Faux gnaphale ondulé</i> , <i>Cotonnière ondulée</i> , <i>Gnaphale ondulé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	100521	<i>Gnaphalium undulatum</i> L., 1753	Faux gnaphale ondulé, Cotonnière ondulée, Gnaphale ondulé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	100719	<i>Halimione portulacoides</i> (L.) Aellen	Halimione faux pourpier, Obione faux pourpier, Obione pourpier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	101101	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794	Hélichryse stoechade, Immortelle stoechade, Immortelle des dunes, Immortelle jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	135257	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794 subsp. <i>stoechas</i>	Hélichryse stoechade, Immortelle stoechade, Immortelle des dunes, Immortelle jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2001 - 2001
	101210	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine, Helminthothèque fausse vipérine, Picris fausse vipérine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				1974 - 2017
	101404	<i>Herniaria ciliolata</i> Melderis	Herniaire ciliée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	102352	<i>Hieracium pilosella</i> L., 1753	Piloselle officinale, Épervière piloselle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102900	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	<i>Houlque laineuse,</i> <i>Blanchard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	102901	<i>Holcus mollis</i> L., 1759	<i>Houlque molle,</i> <i>Avoine molle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	136654	<i>Holcus mollis</i> L., 1759 subsp. <i>mollis</i>	<i>Houlque molle,</i> <i>Avoine molle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2001 - 2001
	102929	<i>Honckenia</i> <i>pepoides</i> (L.) Ehrh.	<i>Honckénys faux</i> <i>péplis, Honckénys</i> <i>fausse péplide,</i> <i>Honckénys faux</i> <i>péplis, Honckénys</i> <i>fausse péplide,</i> <i>Pourpier de mer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	102968	<i>Hordeum marinum</i> Huds., 1778	<i>Orge maritime,</i> <i>Orge marine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017
	136666	<i>Hordeum marinum</i> subsp. <i>marinum</i> Huds., 1778	<i>Orge maritime,</i> <i>Orge marine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	102974	<i>Hordeum</i> <i>murinum</i> L., 1753	<i>Orge sauvage,</i> <i>Orge queue-de-</i> <i>rat, Orge des rats</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	103288	<i>Hypericum</i> <i>humifusum</i> L., 1753	<i>Millepertuis couché,</i> <i>Petit millepertuis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	103316	<i>Hypericum</i> <i>perforatum</i> L.	<i>Millepertuis</i> <i>perforé, Herbe</i> <i>de la Saint-Jean</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	103364	<i>Hypochaeris</i> <i>glabra</i> L., 1753	<i>Porcelle glabre,</i> <i>Porcelle des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	103375	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	<i>Porcelle enracinée, Salade-de-porc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	106000	<i>Inula crithmoides</i> L.	<i>Inule faux crithme, Limbarda faux crithme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	103614	<i>Inula crithmoides</i> L., 1753	<i>Inule faux crithme, Limbarda faux crithme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	103734	<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	<i>Iris fétide, Iris gigot, Iris puant, Glaieul puant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	610646	<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	<i>Jacobée commune, Séneçon jacobée, Herbe de Saint-Jacques</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2005
	104022	<i>Jasione montana</i> L., 1753	<i>Jasione des montagnes, Herbe à midi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	147875	<i>Jasione montana</i> var. <i>littoralis</i> Fr., 1814	<i>Jasione des montagnes, Herbe à midi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	104144	<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	<i>Jonc des crapauds</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2005
	136921	<i>Juncus bufonius</i> subsp. <i>bufonius</i> L., 1753	<i>Jonc des crapauds</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	104196	<i>Juncus gerardi</i> Loisel. subsp. <i>gerardi</i>	<i>Jonc de Gérard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	104212	<i>Juncus hybridus</i> Brot., 1804	<i>Jonc hybride, Jonc des grenouilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104214	<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	<i>Jonc glauque</i> , <i>Jonc courbé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	104246	<i>Juncus maritimus</i> Lam.	<i>Jonc maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	104447	<i>Kali soda</i> Moench, 1794 [nom. illeg. hom. et superfl.]	<i>Salsola kali</i> , <i>Soude brûlée</i> , <i>Soude salsovie</i> , <i>Kali soude</i> , <i>Salsovie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2014 - 2014
	104502	<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort., 1827	<i>Kickxie élatine</i> , <i>Velvete</i> , <i>Linaire élatine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Jardin Botanique de Nantes (SEVE ville de Nantes) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 1974
	104602	<i>Koeleria arenaria</i> (Dumort.) Ujhelyi, 1970	<i>Koélérie maritime</i> , <i>Koélérie des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2001 - 2001
	104629	<i>Koeleria glauca</i> (Spreng.) DC., 1813	<i>Koélérie glauque</i> , <i>Koélérie des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	104775	<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	<i>Laitue scariole</i> , <i>Escarole</i> , <i>Laitue sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017
	104841	<i>Lagurus ovatus</i> L.	<i>Lagure ovale</i> , <i>Lagure queue-de- lièvre</i> , <i>Gros-minet</i> , <i>Queue-de-lièvre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	105162	<i>Lathyrus aphaca</i> L.	<i>Gesse aphyll</i> , <i>Gesse sans feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2015 - 2015
	105201	<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	<i>Gesse hérissée</i> , <i>Gesse hirsute</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	105232	<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753	<i>Gesse de Nissolle</i> , <i>Gesse graminée</i> , <i>Gesse sans vrilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TILLY J.-P. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2012 - 2012

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	105247	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TILLY J.-P. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2009 - 2009
	105339	<i>Lavatera arborea</i> L., 1753	Mauve arborée, Mauve en arbre, Lavatère arborée, Lavatère arborescente	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	105521	<i>Leontodon saxatilis</i> Lam., 1779	Liondent des rochers, Liondent faux pissenlit, Thrinie, Liondent à tige nue	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	105671	<i>Lepidium rudérale</i> L., 1753	Passerage rudérale, Passerage des décombres	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	105817	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	105966	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun, Troène, Raisin de chien	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	106112	<i>Limonium vulgare</i> Mill. subsp. vulgare	Limonium commun, Statice commun, Saladelle commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	106234	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	137388	<i>Linum bienne</i> Mill.	Lin à feuilles étroites, Lin bisannuel	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	106283	<i>Linum bienne</i> Mill., 1768	Lin à feuilles étroites, Lin bisannuel	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106499	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	<i>Ivraie vivace, Ray- grass anglais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	106581	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	<i>Chèvrefeuille des bois, Chèvrefeuille grimpant, Cranquillier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	106653	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	<i>Lotier corniculé, Pied-de-poule, Sabot-de-la-mariée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	137449	<i>Lotus corniculatus</i> subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887	<i>Lotier ténu, Lotier à feuilles ténues, Lotier glabre, Lotier à feuilles étroites</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	106670	<i>Lotus glaber</i> Mill., 1768	<i>Lotier ténu, Lotier à feuilles ténues, Lotier glabre, Lotier à feuilles étroites</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	107233	<i>Malva arborea</i> (L.) Webb & Berthel., 1837	<i>Mauve arborée, Mauve en arbre, Lavatère arborée, Lavatère arborescente</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	611017	<i>Malva dendromorpha</i> M.F.Ray, 1998	<i>Mauve arborée, Mauve en arbre, Lavatère arborée, Lavatère arborescente</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	107318	<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	<i>Mauve sylvestre, Grande mauve, Mauve sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	107446	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	<i>Matricaire discoïde, Matricaire fausse camomille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	107500	<i>Matthiola sinuata</i> (L.) R.Br.	<i>Matthiole sinuée, Matthiole à feuilles sinuées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107574	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	<i>Luzerne d'Arabie</i> , <i>Luzerne maculée</i> , <i>Luzerne tachetée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	107647	<i>Medicago littoralis</i> Rohde ex Loisel.	<i>Luzerne littorale</i> , <i>Luzerne du littoral</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	107654	<i>Medicago</i> <i>marina</i> L., 1753	<i>Luzerne marine</i> , <i>Luzerne maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2011
	107689	<i>Medicago</i> <i>polymorpha</i> L., 1753	<i>Luzerne</i> <i>polymorphe</i> , <i>Luzerne à</i> <i>fruits nombreux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	107711	<i>Medicago sativa</i> L.	<i>Luzerne cultivée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	137673	<i>Medicago</i> <i>sativa subsp.</i> <i>sativa</i> L., 1753	<i>Luzerne cultivée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	108874	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Muscari chevelu</i> , <i>Muscari à toupet</i> , <i>Muscari chevelu</i> , <i>Muscari à toupet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	109864	<i>Oenanth</i> <i>crocata</i> L., 1753	<i>Œnanthe</i> <i>jaune safran</i> , <i>Œnanthe safranée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	109898	<i>Oenanth</i> <i>silafolia</i> M.Bieb., 1819	<i>Œnanthe à feuilles</i> <i>de silaüs</i> , <i>Œnanthe</i> <i>intermédiaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	138212	<i>Ononis repens</i> L.	<i>Bugrane étalée</i> , <i>Bugrane maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2001 - 2001
	110236	<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	<i>Bugrane épineuse</i> , <i>Arrête-boeuf</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	138211	<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>maritima</i> (Dumort. ex Piré) P.Fourn., 1937	<i>Bugrane étalée</i> , <i>Bugrane maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	138392	<i>Orchis mascula</i> (L.) L., 1755 subsp. <i>mascula</i>	<i>Orchis mâle</i> , <i>Herbe-à-la- couleuvre</i> , <i>Pentecôte</i> , <i>Satirion</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	112400	<i>Parapholis</i> <i>strigosa</i> (Dumort.) C.E.Hubb., 1946	<i>Lepture raide</i> , <i>Lepture maigre</i> , <i>Parapholide</i> maigre, <i>Parapholis maigre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	112404	<i>Parentucellia</i> <i>latifolia</i> (L.) Caruel, 1885	<i>Parentucelle à</i> <i>feuilles larges</i> , <i>Parentucelle à</i> <i>larges feuilles</i> , <i>Eufragie à</i> <i>feuilles larges</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	112410	<i>Parietaria</i> <i>judaica</i> L., 1756	<i>Pariétaire de</i> <i>Judée</i> , <i>Pariétaire</i> <i>des murs</i> , <i>Pariétaire diffuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	112741	<i>Persicaria</i> <i>lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800	<i>Persicaire à feuilles</i> <i>de patience</i> , <i>Renouée à feuilles</i> <i>de patience</i> , <i>Renouée gonflée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	113178	<i>Phleum arenarium</i> L., 1753	<i>Fléole des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	113260	<i>Phragmites</i> <i>australis</i> (Cav.) Steud.	<i>Phragmite</i> <i>austral</i> , <i>Roseau</i> , <i>Roseau commun</i> , <i>Roseau à balais</i> , <i>Phragmite commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2019 - 2019

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	113469	<i>Picris echinoides</i> L., 1753	<i>Picride fausse vipérine, Helminthothèque fausse vipérine, Picris fausse vipérine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	113689	<i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789	<i>Pin maritime, Pin mésogéen, Pin des Landes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2014 - 2014
	138881	<i>Plantago coronopus</i> L. <i>subsp. coronopus</i>	<i>Plantain corne- de-cerf, Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	113842	<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	<i>Plantain corne- de-cerf, Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBRESE) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2005
	113893	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	<i>Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	113904	<i>Plantago major</i> L.	<i>Plantain élevé, Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	138958	<i>Poa bulbosa</i> L., 1753 <i>subsp. bulbosa</i>	<i>Pâturin bulbeux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	114517	<i>Polycarpon tetraphyllum</i> (L.) L.	<i>Polycarpon à quatre feuilles, Polycarpe à quatre feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	139089	<i>Polygonum aviculare subsp. depressum</i> (Meisn.) Arcang., 1882	<i>Renouée déprimée, Renouée littorale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	114761	<i>Polygonum lapathifolium</i> L., 1753	<i>Persicaire à feuilles de patience, Renouée à feuilles de patience, Renouée gonflée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	139156	<i>Polypogon maritimus</i> subsp. <i>maritimus</i> Willd., 1801	<i>Polypogon maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2000 - 2000
	115025	<i>Polypogon maritimus</i> Willd. subsp. <i>maritimus</i>	<i>Polypogon maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	115027	<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf.	<i>Polypogon de Montpellier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	115402	<i>Potentilla anserina</i> L., 1753	<i>Potentille ansérine, Ansérine, Argentine ansérine, Potentille des oies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	115624	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	<i>Potentille rampante, Quintefeuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	115789	<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	<i>Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	116142	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	<i>Prunier épineux, Épine noire, Prunellier, Pelossier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2005 - 2017
	116354	<i>Puccinellia maritima</i> (Huds.) Parl.	<i>Puccinellie maritime, Atropis maritime, Atropide maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2019 - 2019

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116392	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	<i>Pulicaire dysentérique, Herbe de Saint- Roch, Inule dysentérique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2001 - 2017
	116670	<i>Quercus cerris</i> L., 1753	<i>Chêne chevelu, Chêne de Turquie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	116704	<i>Quercus ilex</i> L., 1753	<i>Chêne vert, yeuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	116759	<i>Quercus robur</i> L., 1753	<i>Chêne pédonculé, Gravelin, Chêne femelle, Chêne à grappe, Chêne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2005 - 2017
	116952	<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	<i>Renoncule bulbeuse, Bouton- d'or bulbeux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	117056	<i>Ranunculus hederaceus</i> L.	<i>Renoncule lierre, Renoncule à feuilles de lierre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	117201	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	<i>Renoncule rampante, Bouton- d'or rampant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	117353	<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	<i>Radis ravenelle, Ravenelle, Radis sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	117526	<i>Rhamnus alaternus</i> L., 1753	<i>Nerprun alaterne, Alaterne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	117891	<i>Romulea columnae</i> Sebast. & Mauri, 1818	<i>Romulée de Colonna, Romulée à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	118073	<i>Rosa canina</i> L., 1753	<i>Rosier des chiens,</i> <i>Rosier des haies,</i> <i>Églantier, Églantier</i> <i>des chiens</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	118416	<i>Rosa pouzinii</i> Tratt., 1823	<i>Rosier de Pouzin,</i> <i>Églantier de Pouzin</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 2005
	118916	<i>Rubia peregrina</i> L.	<i>Garance</i> <i>voyageuse,</i> <i>Petite garance</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	119373	<i>Rubus</i> <i>ulmifolius</i> Schott	<i>Ronce à</i> <i>feuilles d'Orme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	119418	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	<i>Patience oseille,</i> <i>Oseille des</i> <i>prés, Rumex</i> <i>oseille, Grande</i> <i>oseille, Oseille</i> <i>commune, Surelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	119419	<i>Rumex</i> <i>acetosella</i> L.	<i>Patience petite-</i> <i>oseille, Petite</i> <i>oseille, Oseille</i> <i>des brebis, Surelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	140338	<i>Rumex acetosella</i> subsp. <i>acetosella</i> L., 1753	<i>Patience petite-</i> <i>oseille, Petite</i> <i>oseille, Oseille</i> <i>des brebis, Surelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	119473	<i>Rumex crispus</i> L.	<i>Rumex crépu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	140362	<i>Rumex crispus</i> L., 1753 var. <i>crispus</i>	<i>Patience crépue,</i> <i>Oseille crépue,</i> <i>Pareille crépue,</i> <i>Rumex crépu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2017 - 2017

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	119569	<i>Rumex pulcher</i> L., 1753	<i>Patience élégante,</i> <i>Oseille élégante,</i> <i>Rumex joli, Violon,</i> <i>Patience jolie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	140383	<i>Rumex pulcher</i> L., 1753 <i>subsp. pulcher</i>	<i>Patience élégante,</i> <i>Oseille élégante,</i> <i>Rumex joli, Violon,</i> <i>Patience jolie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2001 - 2001
	119698	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	<i>Fragon piquant,</i> <i>Fragon, Petit houx,</i> <i>Buis piquant,</i> <i>Fragon petit houx</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	119876	<i>Salicornia appressa</i> Dumort., 1866	<i>Salicorne d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2005 - 2017
	119879	<i>Salicornia dolichostachya</i> Moss, 1912	<i>Salicorne couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2003 - 2003
	119881	<i>Salicornia europaea</i> L., 1753	<i>Salicorne d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	788984	<i>Salicornia europaea nothosubsp. marshallii</i> Lambinon & Vanderp., 2012	<i>Salicorne de Marshall,</i> <i>Salicorne naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	119882	<i>Salicornia fragilis</i> P.W.Ball & Tutin, 1959	<i>Salicorne couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2003 - 2003
	119888	<i>Salicornia nitens</i> P.W.Ball & Tutin, 1959	<i>Salicorne couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2003 - 2003
	119889	<i>Salicornia obscura</i> P.W.Ball & Tutin, 1959	<i>Salicorne d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	151062	<i>Salicornia procumbens</i> var. <i>procumbens</i> Sm., 1813	<i>Salicorne couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2003
	151063	<i>Salicornia procumbens</i> var. <i>stricta</i> (G.Mey.) J.Duvign. & Lambinon, 1993	<i>Salicorne couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2003
	119896	<i>Salicornia pusilla</i> J.Woods, 1851	<i>Salicorne d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2003 - 2011
	119910	<i>Salix acuminata</i> Mill., 1768	<i>Saule gris cendré</i> foncé, <i>Saule à</i> <i>feuilles d'Olivier</i> , <i>Saule acuminé</i> , <i>Saule roux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	119948	<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	<i>Saule gris cendré</i> foncé, <i>Saule à</i> <i>feuilles d'Olivier</i> , <i>Saule acuminé</i> , <i>Saule roux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	120594	<i>Salsola kali</i> L., 1753	<i>Salsola kali</i> , <i>Soude</i> <i>brûlée</i> , <i>Soude</i> <i>salsovie</i> , <i>Kali</i> <i>soude</i> , <i>Salsovie</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2003
	140495	<i>Salsola kali</i> subsp. <i>kali</i> L., 1753	<i>Salsola kali</i> , <i>Soude</i> <i>brûlée</i> , <i>Soude</i> <i>salsovie</i> , <i>Kali</i> <i>soude</i> , <i>Salsovie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2003 - 2003
	120608	<i>Salsola soda</i> L.	<i>Soude inerme</i> , <i>Soude commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	120700	<i>Salvia verbenaca</i> L.	<i>Sauge verveine</i> , <i>Sauge fausse</i> <i>verveine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	120753	<i>Sanguisorba minor Scop., 1771</i>	<i>Potérion sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	115975	<i>Scilla autumnalis L.</i>	<i>Scille d'automne, Prospéro d'automne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	121603	<i>Scilla autumnalis L., 1753</i>	<i>Scille d'automne, Prospéro d'automne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	122046	<i>Scrophularia scorodonia L., 1753</i>	<i>Scrofulaire scorodaine, Scrophulaire à feuilles de germandrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	122101	<i>Sedum acre L.</i>	<i>Orpin âcre, Poivre de muraille, Vermiculaire, Poivre des murailles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	122115	<i>Sedum anglicum Huds. subsp. anglicum</i>	<i>Orpin d'Angleterre, Orpin anglais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	140853	<i>Sedum anglicum subsp. anglicum Huds., 1778</i>	<i>Orpin d'Angleterre, Orpin anglais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	122636	<i>Senecio jacobaea L., 1753</i>	<i>Jacobée commune, Séneçon jacobée, Herbe de Saint-Jacques</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	122726	<i>Senecio sylvaticus L., 1753</i>	<i>Séneçon des forêts, Séneçon des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122744	<i>Senecio viscosus</i> L., 1753	<i>Séneçon visqueux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Jardin Botanique de Nantes (SEVE ville de Nantes) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1974 - 1974
	122745	<i>Senecio vulgaris</i> L.	<i>Séneçon commun, Séneçon vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	140992	<i>Senecio vulgaris</i> subsp. <i>denticulatus</i> (O.F.Müll.) P.D.Sell, 1967	<i>Séneçon denticulé, Séneçon des dunes, Séneçon radié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	123448	<i>Silene conica</i> L., 1753	<i>Silène conique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	123522	<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	<i>Silène à feuilles larges, Silène à larges feuilles, Compagnon blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	141165	<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	<i>Silène à feuilles larges, Silène à larges feuilles, Compagnon blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	123577	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel subsp. <i>otites</i>	<i>Silène otitès, Silène cure-oreille, Silène à oreillettes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	123713	<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	<i>Moutarde des champs, Raveluche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	123863	<i>Sisymbrium</i> <i>officinale</i> (L.) Scop., 1772	<i>Sisymbre officinal, Herbe aux chantres, Vélar officinal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	124003	<i>Smyrniolus</i> <i>olusatrum</i> L., 1753	<i>Macaron cultivé, Macaron, Gros persil</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	124034	<i>Solanum dulcamara</i> L.	<i>Morelle douce- amère, Douce amère, Bronde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	124080	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	<i>Morelle noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	124233	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	<i>Laiteron épineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	124256	<i>Sonchus maritimus</i> L., 1759	<i>Laiteron maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	124319	<i>Sorbus domestica</i> L., 1753	<i>Cormier, Sorbier domestique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	124425	<i>Spartina anglica</i> C.E.Hubb., 1978	<i>Spartine d'Angleterre, Spartine anglaise, Sporobole d'Angleterre, Sporobole anglais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2019 - 2019
	124512	<i>Spergula marina</i> (L.) Bartl. & H.L.Wendl., 1825	<i>Spergule marine, Spergulaire marine, Spergulaire du sel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	124569	<i>Spergularia marina</i> (L.) Besser, 1821	<i>Spergule marine, Spergulaire marine, Spergulaire du sel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	124515	<i>Spergularia media</i> (L.) C.Presl	<i>Spergulaire moyenne, Spergulaire marginée, Spargoute moyenne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2019 - 2019

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	124572	<i>Spergularia media</i> (L.) C.Presl, 1826	<i>Spergulaire moyenne, Spergulaire marginée, Spargoute moyenne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	124578	<i>Spergularia rubra</i> (L.) J.Presl & C.Presl, 1819	<i>Spergulaire rouge, Sabline rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	124719	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	<i>Sporobole des Indes, Sporobole fertile, Sporobole tenace</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	125259	<i>Suaeda maritima</i> (L.) Dumort., 1827	<i>Suède maritime, Soude maritime, Suéda maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	141491	<i>Suaeda maritima</i> (L.) Dumort., 1827 subsp. <i>maritima</i>	<i>Suède maritime, Soude maritime, Suéda maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2019 - 2019
	125263	<i>Suaeda vera</i> Forssk. ex J.F.Gmel.	<i>Suède vraie, Soude vraie, Suéda vrai</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	125535	<i>Taraxacum campylodes</i> G.E.Haglund, 1948	<i>Pissenlit dent-de-lion</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	126298	<i>Thesium humifusum</i> DC., 1815	<i>Thésion couché, Thésium couché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	141793	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821 subsp. <i>arvensis</i>	<i>Torilide des champs, Torilis des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2017 - 2017
	127007	<i>Tragopogon eriospermus</i> Ten., 1823	<i>Salsifis à graines laineuses, Salsifis blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	127028	<i>Tragopogon porrifolius</i> L., 1753	<i>Salsifis à feuilles de poireau, Salsifis du Midi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	127230	<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	<i>Trèfle des champs, Trèfle Pied-de-lièvre, Pied-de-lièvre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	127259	<i>Trifolium campestre</i> Schreb. subsp. <i>campestre</i>	<i>Trèfle champêtre, Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	127294	<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	<i>Trèfle douteux, Petit trèfle jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	127416	<i>Trifolium ornithopodioides</i> L.	<i>Trèfle faux pied-d'oiseau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	127439	<i>Trifolium pratense</i> L.	<i>Trèfle des prés, Trèfle violet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	127454	<i>Trifolium repens</i> L.	<i>Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	127457	<i>Trifolium resupinatum</i> L.	<i>Trèfle renversé, Trèfle de Perse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	127455	<i>Trifolium resupinatum</i> L.	<i>Trèfle porte- fraise, Trèfle- fraise, Porte-fraise</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2015 - 2015
	127456	<i>Trifolium resupinatum</i> L.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2015 - 2015
	127470	<i>Trifolium scabrum</i> L., 1753	<i>Trèfle scabre, Trèfle rude</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	160269	<i>Trifolium squamosum</i> L.	Trèfle squameux, Trèfle écailleux, Trèfle maritime	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	127495	<i>Trifolium striatum</i> L., 1753	Trèfle strié	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	127546	<i>Triglochin maritima</i> L.	Troscart maritime	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	127625	<i>Tripolium pannonicum</i> (Jacq.) Dobrocz., 1962	<i>Tripolium</i> de Pannonie, <i>Tripolium</i> de Hongrie, <i>Aster maritime</i> , <i>Aster</i> de Hongrie, <i>Aster tripolium</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2005
	612581	<i>Tripolium pannonicum</i> subsp. <i>tripolium</i> (L.) Greuter, 2003	<i>Tripolium</i> de Pannonie, <i>Tripolium</i> de Hongrie, <i>Aster maritime</i> , <i>Aster</i> de Hongrie, <i>Aster tripolium</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2019 - 2019
	128114	<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe, Zépinard des hauts, Genêt	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	142020	<i>Ulex europaeus</i> L., 1753 subsp. <i>europaeus</i>	Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau, Landier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	128175	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme mineur, Petit orme, Orme cilié, Orme champêtre, Ormeau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	128215	<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy, 1948	Ombilic rupestre, Nombril-de-Vénus, Oreille-d'abbé, Ombilic des rochers	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128268	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	<i>Ortie dioïque,</i> <i>Grande ortie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	718833	<i>Valerianella</i> <i>locusta</i> (L.) Laterr., 1821 f. <i>locusta</i>	<i>Valérianelle</i> <i>potagère,</i> <i>Mache doucette,</i> <i>Mache, Doucette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	128660	<i>Verbascum</i> <i>thapsus</i> L., 1753	<i>Molène bouillon-</i> <i>blanc, Herbe-</i> <i>de-saint-Fiacre,</i> <i>Bouillon-blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	128801	<i>Veronica</i> <i>arvensis</i> L., 1753	<i>Véronique</i> <i>des champs,</i> <i>Velvete sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	129127	<i>Vicia bithynica</i> (L.) L.	<i>Vesce de Bithynie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2015 - 2015
	129191	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	<i>Vesce hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	142212	<i>Vicia lutea</i> L., 1753 <i>subsp. lutea</i>	<i>Vesce jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	129298	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	<i>Vesce cultivée,</i> <i>Vesce cultivée,</i> <i>Poisette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	129302	<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	<i>Vesce des</i> <i>moissons</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	129325	<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	<i>Ers à quatre</i> <i>graines, Lentillon,</i> <i>Vesce à</i> <i>quatre graines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	161310	<i>Vicia tetrasperma</i> <i>subsp. tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	<i>Ers à quatre graines, Lentillon, Vesce à quatre graines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean				2001 - 2001
	129997	<i>Vulpia bromoides</i> (L.) S.F.Gray	<i>Vulpie queue- d'écureuil, Vulpie faux brome</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Association Botanica		1		2018 - 2018
	612364	<i>Vulpia myuros</i> <i>subsp. sciuroides</i> (Roth) Rouy, 1913	<i>Vulpie queue- d'écureuil, Vulpie faux brome</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2005
	674883	<i>Zostera noltei</i> Hornem., 1832	<i>Zostère de Nolte, Varech de Nolte, Zostère naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2019 - 2019
	130680	<i>Zostera noltii</i> Hornem., 1832	<i>Zostère de Nolte, Varech de Nolte, Zostère naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GODEAU M.				
	104306	<i>Juncus ranarius</i> Sorgeon & Perrier, 1860		Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001

7.3 Autres espèces à enjeu

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	252	<i>Pelodytes punctatus</i>	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
	444432	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
	459628	<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	61714	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
Oiseaux	1952	<i>Mareca penelope</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	1952	<i>Mareca penelope</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	1952	<i>Mareca penelope</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	1972	<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	1972	<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
	1972	<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	1972	<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	1973	<i>Anas acuta</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	1973	<i>Anas acuta</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
	1973	<i>Anas acuta</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	1973	<i>Anas acuta</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2005	<i>Somateria mollissima</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2497	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	2530	<i>Platalea leucorodia</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	2563	<i>Limosa limosa</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2568	<i>Limosa lapponica</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2571	<i>Numenius phaeopus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2586	<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2741	<i>Anser anser</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2757	<i>Branta bernicla</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2767	<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
	2911	<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien) Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3106	<i>Haematopus ostralegus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3112	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3116	<i>Recurvirostra avosetta</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3140	<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	3142	<i>Charadrius alexandrinus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3165	<i>Pluvialis squatarola</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3192	<i>Calidris canutus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3195	<i>Calidris alba</i> (Pallas, 1764)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	3239	<i>Arenaria interpres</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	3343	<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	3670	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3688	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	3716	<i>Anthus petrosus</i> (Montagu, 1798)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3726	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3741	<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	4023	<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4184	<i>Acrocephalus paludicola</i> (Vieillot, 1817)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4187	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4221	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4669	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	814245	<i>Calidris pugnax</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	836203	<i>Mareca strepera</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
Angiospermes	80591	<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	85474	<i>Baccharis halimifolia</i> L.	Autre	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes dont l'introduction est interdite sur le territoire métropolitain (lien)
	93190	<i>Crithmum maritimum</i> L.	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	93803	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	94693	<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	97145	<i>Eryngium maritimum</i> L.	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	101101	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	106044	<i>Limonium auriculiarsifolium</i> (Pourr.) Druce, 1928	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	106047	<i>Limonium binervosum</i> (G.E.Sm.) C.E.Salmon, 1907	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	106064	<i>Limonium dodartii</i> (Girard) Kuntze	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	106112	<i>Limonium vulgare</i> Mill. subsp. vulgare	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	119582	<i>Rumex rupestris</i> Le Gall, 1850	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	119698	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	119881	<i>Salicornia europaea</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	124719	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien) Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	131662	<i>Armeria maritima</i> subsp. <i>maritima</i> Willd., 1809	Autre	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	135257	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794 subsp. <i>stoechas</i>	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	788983	<i>Salicornia europaea</i> subsp. <i>disarticulata</i> (Moss) Lambinon & Vanderp., 2012	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	788984	<i>Salicornia europaea</i> nothosubsp. <i>marshallii</i> Lambinon & Vanderp., 2012	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	FRETEY T., LE GARFF B.	2007	Inventaire des amphibiens et reptiles du parc naturel régional de Brière.
	LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)	2006	Inventaire de plantes remarquables des marais du Brivet. septembre 2006, 29 p., cartes
	Y. GRUET, SSNOF tome 34 (1).	2012	Diversités hydrologiques et faunistiques des milieux aquatiques dans les marais salants de Guérande (Loire Atlantique).
	ZNIEFF	1993	Bordereau ZNIEFF
Informateur	Alain Gentric		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Antoine Gergaud		
	Association Botanica		
	Bretagne Vivante		
	CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)		
	David Hamon		
	Didier Guilet		
	Dominique Marques		
	DUPONT P.		
	Fintan Millet-Le Tarnec		
	Francois Hemery		
	GODEAU M.		
	HERBRECHT F.		
	Jardin Botanique de Nantes (SEVE ville de Nantes) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	Jean Paul Tilly		
	Jean-Michel Vailhen		
	Julian Gauvin		
	LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	LACHAUD Aurélia		
	LACHAUD Aurélia - LE BAIL Jean		
	LE BAIL J. (CBNBREST), LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	LE BAIL Jean		
	LE BAIL Jean - LACHAUD Aurélia		
	Louis-Marie Sourget		
	Margot BrunelliEre		
	Mathieu Andre		
	NOEL F.		
	Olivier Poisson		
	Personnel du CBN de Brest		
	Philippe Della Valle		
	PILVIN D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	Racine Antoine		
	Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		
	Sebastien Heinerich		
	Servane Noel		
	TILLY J.-P. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	Vincent Short		
	Virginie Le Floch		



DUNE DE LANSERIA (Identifiant national : 520014710)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 10220001)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DUPONT. - LE BAIL Jean, .- 520014710,
DUNE DE LANSERIA. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520014710.pdf>

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) : DUPONT. - LE BAIL Jean
Centroïde calculé : 236066°-2278737°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 24/06/2019
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : [520006657](#) - ZONES RESIDUELLES DE MESQUER A LA TURBALLE (Id reg. : 10220000)

1.1 Localisation administrative

- Département : Loire-Atlantique
- Commune : Mesquer (INSEE : 44097)

1.2 Superficie

,71 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 0
Maximale (mètre): 4

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [520006657](#) - ZONES RESIDUELLES DE MESQUER A LA TURBALLE (Type 2) (Id reg. : 10220000)

1.5 Commentaire général

Petit massif dunaire à très riche végétation dunaire, malgré l'exigüité du site, avec formations caractéristiques abritant diverses espèces végétales rares et protégées dont une plante se trouvant ici en limite nord de son aire de répartition.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Zone naturelle et forestière de document d'urbanisme

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Dune, plage

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Collectivité territoriale
- Domaine de l'état
- Domaine public maritime

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Oiseaux - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Phanérogames	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	16.2 Dunes			100	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	17 Plages de galets				
	16.1 Plages de sable				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	11.12 <i>Eaux du talus et du plateau continental (= eaux néritiques)</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	83809	<i>Armeria arenaria</i> (Pers.) Schult., 1820	<i>Armérie des sables, Armérie faux plantain</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DUPONT P.				
	84282	<i>Asparagus prostratus</i> Dumort., 1827	<i>Asperge prostrée, Asperge couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DUPONT P.				
	105641	<i>Lepidium latifolium</i> L., 1753	<i>Passerage à feuilles larges, Grande passerage, Passerage à larges feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia				2001 - 2001
	106149	<i>Linaria arenaria</i> DC., 1808	<i>Linaire des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia				2001 - 2001
	107654	<i>Medicago marina</i> L., 1753	<i>Luzerne marine, Luzerne maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia				2001 - 2001
	121901	<i>Scolymus hispanicus</i> L., 1753	<i>Scolyme d'Espagne, Chardon d'Espagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean - LACHAUD Aurélia				
	126298	<i>Thesium humifusum</i> DC., 1815	<i>Thésion couché, Thésium couché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean - LACHAUD Aurélia				
	129477	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik., 1790	<i>Dompte-venin officinal, Dompte- venin, Asclépiade blanche, Contre-poison</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean - LACHAUD Aurélia				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	117525	<i>Rhamnoides hippophae Moench, 1794</i>	<i>Argousier faux nerprun, Argousier, Saule épineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia				2001 - 2001

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Non renseigné

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	DUPONT P.		
	LACHAUD Aurélia		
	LE BAIL Jean - LACHAUD Aurélia		



ZONES RESIDUELLES DE MESQUER A LA TURBALLE (Identifiant national : 520006657)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 10220000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : BIORET, DUPONT, LE NEUTHIEC - LE BAIL Jean, .- 520006657, ZONES RESIDUELLES DE MESQUER A LA TURBALLE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 62P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520006657.pdf>

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire

Rédacteur(s) : BIORET, DUPONT, LE NEUTHIEC - LE BAIL Jean

Centroïde calculé : 233988°-2275551°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003

Date actuelle d'avis CSRPN : 28/02/2022

Date de première diffusion INPN :

Date de dernière diffusion INPN : 08/06/2022

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	62
9. SOURCES	62

1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

- Id nat. : [520014710](#) - (Id reg. : 10220001)

1.1 Localisation administrative

- Département : Loire-Atlantique
- Département : Loire-Atlantique (mer territoriale)
- Commune : Mesquer (INSEE : 44097)
- Commune : Piriac-sur-Mer (INSEE : 44125)
- Commune : Turballe (INSEE : 44211)

1.2 Superficie

209,18 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 0

Maximale (mètre): 30

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [520014710](#) - DUNE DE LANSERIA (Type 1) (Id reg. : 10220001)

1.5 Commentaire général

Ensemble de falaises maritimes, de pelouses, de petites zones dunaires, de petits marais arrières littoraux, de landes et de boisements résiduels. Secteur de côte particulièrement maltraité et fragmenté par une urbanisation anarchique mais conservant des éléments représentatifs très valables des différents milieux.

Riche frange de végétation au long de la côte rocheuse, en particulier de la pointe de la Croix à Port-au-Loup, avec présence de grottes, de milieux suintants, de pelouses et de landes, etc..., abritant de nombreuses plantes rares et protégées.

Etendues réduites, mais de grand intérêt, de dunes, à Lanséria notamment et près de la Turballe où une intéressante surface de dune fixée persiste.

Vers l'intérieur, petites vallées avec marais arrières-littoraux, ainsi que de pelouses et de landes fort intéressantes. Présence de peuplement batrachologiques intéressant au niveau des vallées humides.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pêche
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Littoral
- Dune, plage
- Côte rocheuse, falaise maritime
- Vallon

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Collectivité territoriale

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Critères d'intérêts patrimoniaux - Faunistique - Amphibiens - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Equipements sportifs et de loisirs	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Erosions	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Zone fortement affectée par la marée noire de l'Erika et autres pollutions.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Odonates - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Amphibiens - Reptiles - Myriapodes - Orthoptères - Hyménoptères	- Phanérogames - Ptéridophytes	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.2 <i>Landes sèches</i>			16	
	18.2 <i>Côtes rocheuses et falaises avec végétation</i>			30	
	53.1 <i>Roselières</i>			6	
	31.8 <i>Fourrés</i>			28	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.3 <i>Petits bois, bosquets</i>			20	
	16.2 <i>Dunes</i>			100	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37 <i>Prairies humides et mégaphorbiaies</i>				
	17 <i>Plages de galets</i>				
	16.2 <i>Dunes</i>				
	4 <i>Forêts</i>				
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>				
	3 <i>Landes, fruticées, pelouses et prairies</i>				
	16.1 <i>Plages de sable</i>				
	84.4 <i>Bocages</i>				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	11.12 <i>Eaux du talus et du plateau continental (= eaux néritiques)</i>				
	11.12 <i>Eaux du talus et du plateau continental (= eaux néritiques)</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Rainette verte (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Albin Loussouarn				2018
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	<i>Grenouille rousse (La)</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
Hyménoptères	239552	<i>Bombus ruderatus</i> (Fabricius, 1775)	<i>Bourdon des friches</i>	Reproduction indéterminée					2004 - 2004
	53103	<i>Bombus sylvarum</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Bourdon grisé</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2000
Odonates	65214	<i>Lestes dryas</i> Kirby, 1890	<i>Leste des bois, Leste dryade</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Jean Paul Tilly				2016
Oiseaux	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	<i>Sarcelle d'hiver</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Vincent Tanqueray				2013
	2741	<i>Anser anser</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oie cendrée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Jean-Luc Chil				2017
	3716	<i>Anthus petrosus</i> (Montagu, 1798)	<i>Pipit maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Jean Paul Tilly				2021
	3726	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit farlouse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Isabelle Illegems				2018
	3239	<i>Arenaria interpres</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tournepiepierre à collier, Pluvier des Salines</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Blandine BlachEre				2021
	2757	<i>Branta bernicla</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bernache cravant</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Michel Viau				2021
	3195	<i>Calidris alba</i> (Pallas, 1764)	<i>Bécasseau sanderling</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Olivier Penard				2020

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2911	<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bécasseau variable</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Isabelle Illegems				2019
	3140	<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758	<i>Grand Gravelot</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Isabelle Illegems				2021
	3106	<i>Haematopus ostralegus</i> Linnaeus, 1758	<i>Huîtrier pie</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Michel Viau				2021
	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Courlis cendré</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Isabelle Illegems				2021
	2571	<i>Numenius phaeopus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Courlis corlieu</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Isabelle Illegems				2019
	3165	<i>Pluvialis squatarola</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pluvier argenté</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Catherine Gentric				2016
	3688	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Hirondelle de rivage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Joel Bourles				2018
	2767	<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tadorne de Belon</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Isabelle Illegems				2019
Orthoptères	66226	<i>Calephorus compressicornis</i> (Latreille, 1804)	<i>Criquet des dunes</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Jean Paul Tilly				2012
	66223	<i>Paracinema tricolor</i> (Thunberg, 1815)	<i>Criquet tricolore</i>	Reproduction indéterminée					2013 - 2013
Phanérogames	83809	<i>Armeria arenaria</i> (Pers.) Schult., 1820	<i>Armérie des sables, Armérie faux plantain</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2001
	131720	<i>Artemisia campestris</i> subsp. <i>maritima</i> (DC.) Arcang., 1882	<i>Armoise de Lloyd, Armoise maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 2016

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	131757	<i>Asparagus officinalis</i> subsp. <i>prostratus</i> (Dumort.) Corb., 1894	<i>Asperge prostrée</i> , <i>Asperge couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia				2001 - 2001
	84282	<i>Asparagus prostratus</i> Dumort., 1827	<i>Asperge prostrée</i> , <i>Asperge couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	85084	<i>Atriplex longipes</i> Drejer, 1838	<i>Arroche à longs pédoncules</i> , <i>Arroche stipitée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2012 - 2012
	89858	<i>Centaurium tenuiflorum</i> (Hoffmanns. & Link) Fritsch, 1907	<i>Petite-centaurée à petites fleurs</i> , <i>Érythrée à petites fleurs</i> , <i>Petite-centaurée à fleurs ténues</i> , <i>Érythrée à fleurs ténues</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Bretagne Vivante		1		2019 - 2019
	91332	<i>Cirsium filipendulum</i> Lange, 1861	<i>Cirse filipendule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	133735	<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>gadeceai</i> (Rouy & E.G.Camus) Heywood	<i>Carotte de Gadeceau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Bretagne Vivante		1		2019 - 2019
	133736	<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>gummifer</i> (Syme) Hook.f.	<i>Carotte à gomme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2017 - 2017
	96101	<i>Ephedra distachya</i> L., 1753	<i>Éphédre à deux épis</i> , <i>Éphédre à chatons opposés</i> , <i>Éphédre de Suisse</i> , <i>Raisin-de-mer</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	96465	<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769	<i>Épipactide des marais</i> , <i>Épipactis des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BIRET F., DUPONT P.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	97607	<i>Euphorbia peplis</i> L.	<i>Euphorbe péplis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2020 - 2020
	99376	<i>Galium arenarium</i> Loisel., 1806	<i>Gaillet des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2016
	99482	<i>Galium mollugo</i> L. subsp. neglectum (Le Gall ex Gren.) Nyman	<i>Gaillet négligé, Gaillet commun négligé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2016 - 2016
	104148	<i>Juncus</i> <i>capitatus</i> Weigel	<i>Jonc en tête, Jonc à inflorescence globuleuse, Jonc capité, Jonc à têtes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	106064	<i>Limonium dodartii</i> (Girard) Kuntze	<i>Limonium de Dodart, Statrice de Dodart</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	106149	<i>Linaria arenaria</i> DC., 1808	<i>Linaire des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia				2001 - 2015
	110445	<i>Ophrys passionis</i> Sennen	<i>Ophrys de la Passion</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021
	111420	<i>Ornithopus</i> <i>pinnatus</i> (Mill.) Druce, 1907	<i>Ornithope penné, Pied- d'oiseau penné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	112070	<i>Pancratium</i> <i>maritimum</i> L., 1753	<i>Pancrais maritime, Pancrace maritime, Lis maritime, Lis des sables, Lis de mer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Bretagne Vivante		1		2015 - 2015
	114779	<i>Polygonum</i> <i>maritimum</i> L.	<i>Renouée maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	139987	<i>Romulea columnae</i> subsp. <i>coronata</i> (Merino), 2000	<i>Romulée couronnée</i> , <i>Romulée d'Armorique</i> , <i>Romulée de Bretagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	119582	<i>Rumex rupestris</i> Le Gall, 1850	<i>Patience rupestre</i> , <i>Oseille des rochers</i> , <i>Rumex des rochers</i> , <i>Patience des rochers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2013
	121901	<i>Scolymus hispanicus</i> L., 1753	<i>Scolyme d'Espagne</i> , <i>Chardon d'Espagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia				2001 - 2001
	123597	<i>Silene portensis</i> L., 1753	<i>Silène de Porto</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2012
	127223	<i>Trifolium angustifolium</i> L., 1753	<i>Trèfle à feuilles étroites</i> , <i>Trèfle à folioles étroites</i> , <i>Queue-de-renard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2012
	127496	<i>Trifolium strictum</i> L., 1755	<i>Trèfle raide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
Ptéridophytes	84501	<i>Asplenium marinum</i> L.	<i>Doradille marine</i> , <i>Doradille maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Crapaud commun</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	318	<i>Rana kl. esculenta</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grenouille verte</i> (La), <i>Grenouille</i> <i>commune</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	92	<i>Salamandra</i> <i>salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Salamandre</i> <i>tachetée</i> (La)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
	155	<i>Triturus helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	<i>Triton palmé</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				
Hyménoptères	53095	<i>Bombus hortorum</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Bourdon des jardins</i>	Reproduction indéterminée					2001 - 2001
	53097	<i>Bombus lapidarius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bourdon</i> <i>des pierres</i>	Reproduction indéterminée					2000 - 2009
	53099	<i>Bombus pascuorum</i> (Scopoli, 1763)	<i>Bourdon</i> <i>des champs</i>	Reproduction indéterminée					2006 - 2006
	53104	<i>Bombus terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bourdon</i> <i>terrestre</i> (Le)	Reproduction indéterminée					2004 - 2009
	52855	<i>Pompilus cinereus</i> (Fabricius, 1775)		Reproduction indéterminée					2010 - 2010
	236249	<i>Tachysphex brullii</i> F. Smith, 1833		Reproduction indéterminée					2010 - 2010
	236263	<i>Tachysphex</i> <i>panzeri</i> (Vander Linden, 1829)		Reproduction indéterminée					2010 - 2010
	53062	<i>Tachysphex</i> <i>pompiliformis</i> (Panzer, 1805)		Reproduction indéterminée					2010 - 2010
Myriapodes	227753	<i>Cryptops hortensis</i> (Donovan, 1810)		Reproduction indéterminée					2015 - 2015
	227772	<i>Geophilus flavus</i> (De Geer, 1778)	<i>Géophile jaune</i>	Reproduction indéterminée					2015 - 2015
	227762	<i>Henia vesuviana</i> (Newport, 1845)	<i>Hénia commune</i>	Reproduction indéterminée					2015 - 2015

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	227801	<i>Hydroschendyla submarina</i> (Grube, 1872)	<i>Schendyle sous-marine</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Racine Antoine		36	36	2016 - 2016
	227810	<i>Schendyla nemorensis</i> (C.L. Koch, 1837)	<i>Schendyle commune</i>	Reproduction indéterminée					2015 - 2015
Phanérogames	79908	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	<i>Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de- Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	80410	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	<i>Aigremoine eupatoire, Francormier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	80591	<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	<i>Agrostide capillaire, Agrostide commune, Agrostis capillaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	80759	<i>Agrostis stolonifera</i> L. subsp. stolonifera	<i>Agrostide stolonifère, Traînasse, Agrostis stolonifère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	80819	<i>Agrostis x murbeckii</i> Fouill., 1933	<i>Agrostide de Murbeck</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	80857	<i>Aira caryophyllea</i> L. subsp. caryophyllea	<i>Aira caryophyllé, Canche caryophyllée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2019 - 2019
	131012	<i>Aira caryophyllea</i> subsp. caryophyllea L., 1753	<i>Aira caryophyllé, Canche caryophyllée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	80911	<i>Aira praecox</i> L., 1753	<i>Aira précoce, Canche précoce, Canche printanière</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	131212	<i>Allium sphaerocephalon</i> L. subsp. <i>sphaerocephalon</i>	<i>Ail à tête ronde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	81520	<i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753	<i>Ail à tête ronde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean - LACHAUD Aurélia				
	81544	<i>Allium vineale</i> L., 1753	<i>Ail des vignes, Oignon bâtard, Aillet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	131286	<i>Amaranthus blitum</i> L. subsp. <i>emarginatus</i> (Moq. ex Uline & W.L.Bray) Carretero, Muñoz Garm.	<i>Brède malabar, Pariétaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	81978	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	<i>Amarante couchée, Amarante étalée, Amarante recourbée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2001
	131313	<i>Ammophila arenaria</i> (L.) Link subsp. <i>arenaria</i>	<i>Oyat des sables, Ammophile des sables, Oyat, Chiendent marin, Roseau des sables, Gourbet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	82139	<i>Ammophila arenaria</i> (L.) Link, 1827	<i>Oyat des sables, Ammophile des sables, Oyat, Chiendent marin, Roseau des sables, Gourbet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BIORET F., DUPONT P.				
	82285	<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	<i>Anacamptide bouffon, Orchis bouffon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	131328	<i>Anagallis arvensis</i> <i>L. subsp. arvensis</i>	<i>Lysimaque</i> <i>des champs,</i> <i>Mouron, Mouron</i> <i>des champs,</i> <i>Mouron rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	612638	<i>Anagallis arvensis</i> <i>L. subsp. arvensis</i>	<i>Lysimaque</i> <i>des champs,</i> <i>Mouron, Mouron</i> <i>des champs,</i> <i>Mouron rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2016 - 2016
	82321	<i>Anagallis</i> <i>arvensis L., 1753</i>	<i>Lysimaque</i> <i>des champs,</i> <i>Mouron, Mouron</i> <i>des champs,</i> <i>Mouron rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2001
	82856	<i>Anthemis</i> <i>maritima L.</i>	<i>Anthémide</i> <i>maritime,</i> <i>Anthémis maritime,</i> <i>Camomille maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	90470	<i>Anthemis nobilis L.</i>	<i>Camomille romaine,</i> <i>Camomille noble,</i> <i>Orménide noble,</i> <i>Chamémèle noble</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	82922	<i>Anthoxanthum</i> <i>odoratum L.</i>	<i>Flouve odorante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	82952	<i>Anthriscus</i> <i>sylvestris (L.)</i> <i>Hoffm., 1814</i>	<i>Anthrisque</i> <i>sylvestre,</i> <i>Cerfeuil des bois,</i> <i>Persil des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	83160	<i>Aphanes australis</i> <i>Rydb., 1908</i>	<i>Aphane australe,</i> <i>Alchémille oubliée,</i> <i>Alchémille à</i> <i>petits fruits,</i> <i>Alchémille australe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	83195	<i>Apium graveolens</i> <i>L., 1753</i>	<i>Céleri-branche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean - LACHAUD Aurélia				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	83205	<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag., 1821	<i>Ache nodiflore</i> , <i>Ache noueuse</i> , <i>Ache faux</i> <i>cresson</i> , <i>Ache</i> <i>à fleurs nodales</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2016
	83596	<i>Arenaria</i> <i>leptoclados</i> (Rchb.) Guss., 1844	<i>Sabline à rameaux</i> <i>grêles</i> , <i>Sabline</i> <i>à parois fines</i> , <i>Sabline grêle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	83617	<i>Arenaria</i> <i>montana</i> L., 1755	<i>Sabline des</i> <i>montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TILLY J.-P. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1997 - 2012
	131601	<i>Arenaria montana</i> L., 1755 subsp. <i>montana</i>	<i>Sabline des</i> <i>montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2012 - 2012
	131610	<i>Arenaria</i> <i>serpyllifolia</i> subsp. <i>serpyllifolia</i> L., 1753	<i>Sabline à feuilles</i> <i>de serpolet</i> , <i>Sabline des murs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	83777	<i>Aristolochia</i> <i>clematitis</i> L., 1753	<i>Aristolochie</i> <i>clématite</i> , <i>Poison de terre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2017 - 2017
	83832	<i>Armeria maritima</i> (Mill.) Willd. subsp. <i>maritima</i>	<i>Armérie maritime</i> , <i>Gazon d'Olympe</i> <i>maritime</i> , <i>Herbe</i> <i>à sept têtes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	131662	<i>Armeria maritima</i> subsp. <i>maritima</i> Willd., 1809	<i>Armérie maritime</i> , <i>Gazon d'Olympe</i> <i>maritime</i> , <i>Herbe</i> <i>à sept têtes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2016
	83912	<i>Arrhenatherum</i> <i>elatus</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	<i>Fromental élevé</i> , <i>Avoine élevée</i> , <i>Fromental</i> , <i>Fénasse</i> , <i>Ray-</i> <i>grass français</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	131692	<i>Arrhenatherum elatus</i> subsp. <i>bulbosum</i> (Willd.) Schübl. & G.Martens, 1834	<i>Fromental bulbeux</i> , <i>Avoine bulbeuse</i> , <i>Avoine à chapelets</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2008
	83953	<i>Artemisia campestris</i> L., 1753	<i>Armoise champêtre</i> , <i>Aurone des champs</i> , <i>Armoise rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE G. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 1999
	84061	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	<i>Armoise commune</i> , <i>Herbe de feu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	84110	<i>Arum italicum</i> Mill.	<i>Gouet d'Italie</i> , <i>Pied-de-veau</i> , <i>Arum d'Italie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	84279	<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	<i>Asperge officinale</i> , <i>Asperge</i> , <i>Asparagus</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1991 - 2001
	84306	<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	<i>Aspérule à l'esquinancie</i> , <i>Herbe à l'esquinancie</i> , <i>Aspérule des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		1999 - 1999
	85079	<i>Atriplex laciniata</i> L.	<i>Arroche laciniée</i> , <i>Arroche des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	160316	<i>Atriplex laciniata</i> L.	<i>Arroche de Tartarie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	85083	<i>Atriplex littoralis</i> L.	<i>Arroche du littoral</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	85112	<i>Atriplex prostrata</i> <i>Boucher ex DC.</i>	<i>Arroche prostrée</i> , <i>Arroche hastée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85142	<i>Atriplex x gustafssoniana</i> Tascher., 1989	<i>Arroche de Gustafsson</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	131973	<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799 subsp. <i>barbata</i>	<i>Avoine barbue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		1999 - 1999
	85474	<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753	<i>Baccharis à feuilles d'Halimium, Baccharide à feuilles d'Halimium, Sénéçon en arbre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2016
	132060	<i>Ballota nigra</i> subsp. <i>foetida</i> (Vis.) Hayek, 1929	<i>Ballote fétide, Ballote du Midi, Ballote méridionale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	85740	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	<i>Pâquerette vivace, Pâquerette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	132119	<i>Beta vulgaris</i> L. subsp. <i>maritima</i> (L.) Arcang.	<i>Bette maritime, Betterave maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	85986	<i>Bidens tripartita</i> L.	<i>Bident triparti, Bident trifolié, Eupatoire aquatique, Chanvre d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	86131	<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla, 1905	<i>Bolbochoin maritime, Scirpe maritime, Rouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	86156	<i>Borago officinalis</i> L.	<i>Bourrache officinale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	86289	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Brachypode penné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	86490	<i>Briza media</i> L., 1753	<i>Brize intermédiaire, Amourette commune, Amourette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	86492	<i>Briza minor</i> L., 1753	<i>Petite amourette, Brize mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	86588	<i>Bromus diandrus</i> Roth	<i>Anisanthe de Madrid, Brome de Madrid</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	86589	<i>Bromus diandrus</i> Roth, 1787	<i>Brome à deux étamines, Anisanthe à deux étamines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE G. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2016
	132246	<i>Bromus diandrus</i> subsp. <i>maximus</i> (Desf.) Soó, 1972	<i>Brome raide, Anisanthe raide, Brome rigide, Brome d'Husnot</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	132264	<i>Bromus hordeaceus</i> subsp. <i>thominei</i> (Hardouin) Braun-Blanq., 1929	<i>Brome de Thomine-Desmazures</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	86763	<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	<i>Brome stérile, Anisanthe stérile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	159572	<i>Bryonia cretica</i> L.	<i>Bryone dioïque</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2005
	86828	<i>Bryonia dioica</i> Jacq., 1774	<i>Bryone dioïque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	87027	<i>Bupleurum baldense</i> Turra, 1764	<i>Buplèvre du mont Baldo, Buplèvre aristée, Buplèvre opaque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE G. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	132363	<i>Bupleurum tenuissimum</i> L., 1753 subsp. <i>tenuissimum</i>	<i>Buplèvre très grêle, Buplèvre grêle, Buplèvre menu, Buplèvre très ténu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2019 - 2019
	132371	<i>Cakile maritima</i> Scop. subsp. <i>maritima</i>	<i>Caquillier maritime, Cakilier, Roquette de mer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	87197	<i>Cakile maritima</i> Scop., 1772	<i>Caquillier maritime, Cakilier, Roquette de mer</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	132369	<i>Cakile maritima</i> subsp. <i>integrifolia</i> (Hornem.) Greuter & Burdet, 1986	<i>Caquillier à feuilles entières</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2019 - 2019
	132457	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br. subsp. <i>sepium</i>	<i>Liseron des haies, Liset, Calystégie des haies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	87560	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br., 1810	<i>Liseron des haies, Liset, Calystégie des haies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	830419	<i>Calystegia soldanella</i> (L.) Roem. & Schult.	<i>Ipomée littorale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	87562	<i>Calystegia soldanella</i> (L.) Roem. & Schult., 1819	<i>Liseron soldanelle, Liseron des dunes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2016
	87712	<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	<i>Campanule raiponce</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	88207	<i>Carduus tenuiflorus</i> Curtis	<i>Chardon à petites fleurs, Chardon à petits capitules, Chardon à capitules étroits, Chardon à fleurs ténues</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	88349	<i>Carex arenaria</i> L.	<i>Laïche des sables, Salsepareille des pauvres</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	88350	<i>Carex arenaria</i> L.	<i>Laïche divisée, Laïche d'Oeder</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	88415	<i>Carex caryophyllea</i> Latourr., 1785	<i>Laïche caryophyllée, Laïche printanière, Laïche du printemps</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	88448	<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	<i>Laïche cuivrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	88510	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	<i>Laïche glauque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE G. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 1999
	132707	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771 subsp. <i>flacca</i>	<i>Laïche glauque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		1999 - 1999
	88885	<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	<i>Laïche en épi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	89336	<i>Catapodium marinum</i> (L.) C.E.Hubb.	<i>Catapode maritime, Scléropoa marin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2019 - 2019
	89338	<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	<i>Catapode rigide, Pâturin rigide, Desmazérie rigide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	132888	<i>Centaurea debeauxii</i> subsp. <i>memoralis</i> (Jord.) Dostál, 1976	<i>Centauree trompeuse</i> , <i>Centauree décevante</i> , <i>Centauree de Debeaux</i> , <i>Centauree des prés</i> , <i>Centauree du Roussillon</i> , <i>Centauree des bois</i> , <i>Centauree d'Endress</i> , <i>Centauree à appendice étroit</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	89840	<i>Centaureum erythraea</i> Rafn, 1800	<i>Érythrée petite- centaurée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	133028	<i>Centaureum erythraea</i> Rafn, 1800 subsp. <i>erythraea</i>	<i>Érythrée petite- centaurée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2008 - 2008
	89998	<i>Cerastium diffusum</i> Pers. subsp. <i>diffusum</i>	<i>Céraiste diffus</i> , <i>Céraiste à quatre étamines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	90008	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	<i>Céraiste des sources</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	90017	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	<i>Céraiste aggloméré</i> , <i>Oreille de souris</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	90681	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	<i>Chénopode blanc</i> , <i>Senousse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2001
	133219	<i>Chenopodium album</i> subsp. <i>album</i> L., 1753	<i>Chénopode blanc</i> , <i>Senousse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	90711	<i>Chenopodium chenopodioides</i> (L.) Aellen	<i>Oxybaside faux chénopode, Oxybasis faux chénopode, Chénopode à feuilles grasses, Épinard-fraise faux chénopode, Chénopode faux chénopode</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	90786	<i>Chenopodium polyspermum</i> L.	<i>Lipandra polysperme, Chénopode polysperme, Chénopode à graines nombreuses</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	90954	<i>Chondrilla juncea</i> L., 1753	<i>Chondrille à tige de jonc, Chondrille effilée, Chondrille jonc, Chondrille jonciforme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	91289	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	<i>Cirse des champs, Chardon des champs, Calcide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	91430	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	<i>Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	91912	<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	<i>Clinopode commun, Calament clinopode, Sarriette commune, Grand basilic</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	92038	<i>Cochlearia danica</i> L.	<i>Cranson du Danemark</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92105	<i>Coincya cheiranthos</i> (Vill.) Greuter & Burdet, 1983	<i>Coincye à fleurs de giroflée, Moutarde giroflée, Chou giroflée, Fausse giroflée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2008
	92106	<i>Coincya monensis</i> (L.) Greuter & Burdet, 1983	<i>Coincye de Mona, Moutarde giroflée de Mona, Chou giroflée de Mona</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2008 - 2008
	92302	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	<i>Liseron des champs, Vrillée, Petit liseron</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2016
	92358	<i>Convolvulus soldanella</i> L., 1753	<i>Liseron soldanelle, Liseron des dunes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2019 - 2019
	92572	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	<i>Herbe de la pampa, Herbe des pampas</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	92806	<i>Crassula tillaea</i> Lest.-Garl., 1903	<i>Crassule tillée, Tillée mousse, Crassule mousse, Mousse fleurie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	92876	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq. subsp. <i>monogyna</i>	<i>Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai, Aubépine monogyne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	93023	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	<i>Crépide capillaire, Crépide à tiges capillaires, Crépide verdâtre, Crépis capillaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2008
	93129	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm.	<i>Crépide sacrée, Crépis sacré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	93190	<i>Crithmum maritimum</i> L.	<i>Crithme maritime</i> , <i>Criste marine</i> , <i>Fenouil marin</i> , <i>Perce-pierre</i> , <i>Casse-pierre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	93803	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	<i>Cynodon dactyle</i> , <i>Petit-chiendent</i> , <i>Chiendent fil-de-fer</i> , <i>Capriole</i> , <i>Chiendent pied-de-poule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	93864	<i>Cynosurus echinatus</i> L., 1753	<i>Crételle hérissée</i> , <i>Crételle épineuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean - LACHAUD Aurélia				
	94164	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	<i>Cytise à balais</i> , <i>Genêt à balais</i> , <i>Sarothamne à balais</i> , <i>Juniesse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	613724	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822 f. <i>scoparius</i>	<i>Cytise à balais</i> , <i>Genêt à balais</i> , <i>Sarothamne à balais</i> , <i>Juniesse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	94207	<i>Dactylis glomerata</i> L.	<i>Dactyle aggloméré</i> , <i>Pied-de-poule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	94402	<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC., 1805	<i>Danthonie retombante</i> , <i>Sieglingie retombante</i> , <i>Danthonie couchée</i> , <i>Danthonie décombante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	94503	<i>Daucus carota</i> L.	<i>Carotte sauvage</i> , <i>Carotte commune</i> , <i>Daucus carotte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	133731	<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	<i>Carotte sauvage</i> , <i>Carotte commune</i> , <i>Daucus carotte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94626	<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Canche cespiteuse</i> , <i>Canche des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	94693	<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	<i>Œillet armérie</i> , <i>Œillet velu</i> , <i>Armoirie</i> , <i>Œillet à bouquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBRESE) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2005
	133810	<i>Dianthus armeria subsp.</i> <i>armeria</i> L., 1753	<i>Œillet armérie</i> , <i>Œillet velu</i> , <i>Armoirie</i> , <i>Œillet à bouquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	95136	<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC., 1821	<i>Diplotaxe à feuilles ténues</i> , <i>Diplotaxe à feuilles étroites</i> , <i>Roquette sauvage</i> , <i>Diplotaxe vulgaire</i> , <i>Roquette jaune</i> , <i>Diplotaxis à feuilles ténues</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	95149	<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	<i>Cardère à foulon</i> , <i>Cabaret des oiseaux</i> , <i>Cardère sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	95671	<i>Echinochloa crus- galli</i> (L.) P.Beauv.	<i>Échinochloa pied-de-coq</i> , <i>Échinochloé Pied- de-coq</i> , <i>Pied- de-coq</i> , <i>Panic pied-de-coq</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	95793	<i>Echium vulgare</i> L., 1753	<i>Vipérine commune</i> , <i>Vipérine vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	95922	<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	<i>Éléocharide des marais</i> , <i>Scirpe des marais</i> , <i>Éléocharis des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96002	<i>Elymus farctus</i> (Viv.) Runemark ex Melderis	Chiendent à feuilles de Jonc, Élytrigie jonc, Agropyre à feuilles de joncs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	96035	<i>Elymus farctus</i> (Viv.) Runemark ex Melderis	Chiendent à feuilles de Jonc, Élytrigie jonc, Agropyre à feuilles de joncs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	96010	<i>Elymus pycnanthus</i> (Godr.) Melderis, 1978	Chiendent aigu, Élytrigie aiguë, Chiendent du littoral	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	96011	<i>Elymus repens</i> (L.) Gould, 1947	Chiendent rampant, Chiendent commun, Élytrigie rampante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	96025	<i>Elytrigia acuta</i> (DC.) Tzvelev, 1973	Chiendent aigu, Élytrigie aiguë, Chiendent du littoral	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	96027	<i>Elytrigia atherica</i> (Link) Kerguelen ex Carreras, 1986	Chiendent aigu, Élytrigie aiguë, Chiendent du littoral	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBRESE) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2005
	134101	<i>Ephedra distachya</i> L. subsp. distachya	Éphédre à deux épis, Éphédre à chatons opposés, Éphédre de Suisse, Raisin-de-mer	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	96180	<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	96229	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBRESE), GUITTON H. (CBNBRESE) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	96271	<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles, Épilobe tétragone	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBRESE), GUITTON H. (CBNBRESE) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96665	<i>Erica ciliaris</i> Loefl. ex L., 1753	<i>Bruyère ciliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	96667	<i>Erica cinerea</i> L., 1753	<i>Bruyère cendrée, Bucane</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	96814	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	<i>Érigéron de Sumatra, Conyze de Sumatra, Vergerette blanchâtre, Vergerette de Sumatra</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBRESE), GUITTON H. (CBNBRESE) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	134238	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér. subsp. cicutarium	<i>Érodium à feuilles de ciguë, Bec-de-grue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2015 - 2015
	97084	<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	<i>Vesce hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2008 - 2008
	97141	<i>Eryngium campestre</i> L.	<i>Panicaut champêtre, Chardon Roland</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	97145	<i>Eryngium maritimum</i> L., 1753	<i>Panicaut maritime, Panicaut de mer, Chardon des dunes, Chardon bleu, Panicaut des dunes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2016
	448138	<i>Euonymus japonicus</i> L.f., 1780	<i>Fusain du Japon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	97604	<i>Euphorbia paralias</i> L.	<i>Euphorbe maritime, Euphorbe des dunes, Euphorbe du littoral, Euphorbe des sables, Euphorbe paralias</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	97621	<i>Euphorbia portlandica</i> L., 1753	<i>Euphorbe de Portland, Euphorbe des estuaires</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2016
	97659	<i>Euphorbia segetalis</i> L., 1753	<i>Euphorbe des moissons</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	134410	<i>Euphorbia segetalis</i> subsp. <i>portlandica</i> (L.) Litard., 1936	<i>Euphorbe de Portland, Euphorbe des estuaires</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	98312	<i>Festuca juncifolia</i> St.-Amans	<i>Fétuque à feuilles de jonc, Fétuque côtière</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Bretagne Vivante		1		2015 - 2015
	98512	<i>Festuca rubra</i> L., 1753	<i>Fétuque rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2013
	134619	<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>junceae</i> (Hack.) K.Richt., 1890	<i>Fétuque à feuilles de Jonc, Fétuque jonc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2019 - 2019
	134629	<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>pruinosa</i> (Hack.) Piper, 1906	<i>Fétuque à feuilles de Jonc, Fétuque jonc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2000 - 2016
	98651	<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	<i>Ficaire printanière, Renoncule ficaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	98707	<i>Filago vulgaris</i> Lam., 1779	<i>Cotonnière d'Allemagne, Cotonnière commune, Immortelle d'Allemagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	134696	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768 subsp. <i>vulgare</i>	<i>Fenouil commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	98921	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	<i>Frêne élevé, Frêne commun, Frêne, Frêne d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBRE), GUITTON H. (CBNBRE) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	134771	<i>Fumaria muralis</i> Sond. ex <i>W.D.J.Koch</i> subsp. <i>boraei</i> (Jord.) Pugsley	<i>Fumeterre des remparts</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	99106	<i>Fumaria muralis</i> Sond. ex <i>W.D.J.Koch</i> , 1845	<i>Fumeterre des remparts</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE G. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 1999
	99373	<i>Galium aparine</i> L.	<i>Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2008 - 2008
	134855	<i>Galium aparine</i> subsp. <i>aparine</i> L., 1753	<i>Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBRE), GUITTON H. (CBNBRE) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2008
	134894	<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>neglectum</i> (Le Gall ex Gren.) Nyman	<i>Gaillet négligé, Gaillet commun négligé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	134893	<i>Galium mollugo</i> subsp. <i>mollugo</i> L., 1753	<i>Gaillet commun, Gaillet Mollugine, Caille-lait blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	99494	<i>Galium palustre</i> L.	<i>Gaillet des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	134901	<i>Galium palustre</i> subsp. <i>palustre</i> L., 1753	<i>Gaillet des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	99828	<i>Genista tinctoria</i> L.	<i>Genêt des teinturiers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	134995	<i>Genista tinctoria</i> subsp. <i>prostrata</i> Corillion, Figureau & Godeau, 1987	<i>Genêt des teinturiers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2013
	100045	<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	<i>Géranium colombin, Pied-de- pigeon, Géranium des colombes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2008
	100052	<i>Geranium dissectum</i> L.	<i>Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	100104	<i>Geranium molle</i> L.	<i>Géranium mou, Géranium à feuilles molles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	100142	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	<i>Géranium herbe-à-Robert, Géranium Robert, Herbe tangué</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	135068	<i>Geranium robertianum</i> subsp. <i>purpureum</i> (Vill.) Nyman, 1878	<i>Géranium pourpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	100144	<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	<i>Géranium à feuilles rondes, Mauvette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	100289	<i>Glaucium flavum</i> Crantz	<i>Glaucier jaune, Glaucière jaune, Pavot jaune des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2019 - 2019
	100303	<i>Glaux maritima</i> L., 1753	<i>Lysimaque maritime, Glaux maritime, Herbe au lait</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	100310	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	<i>Gléchome lierre terrestre, Lierre terrestre, Gléchome lierre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	100480	<i>Gnaphalium luteoalbum</i> L., 1753	<i>Pseudognaphale blanc-jaunâtre, Immortelle marronne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	100719	<i>Halimione portulacoides</i> (L.) Aellen	<i>Halimione faux pourpier, Obione faux pourpier, Obione pourpier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	<i>Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	135257	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench subsp. stoechas	<i>Hélichryse stoechade, Immortelle stoechade, Immortelle des dunes, Immortelle jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	101101	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794	<i>Hélichryse stoechade, Immortelle stoechade, Immortelle des dunes, Immortelle jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	101221	<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	<i>Ache nodiflore, Ache noueuse, Ache faux cresson, Ache à fleurs nodales</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBRE), GUITTON H. (CBNBRE) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	101300	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	<i>Berce sphondyle, Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	101404	<i>Herniaria ciliolata</i> Melderis	<i>Herniaire ciliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102352	<i>Hieracium pilosella</i> L., 1753	<i>Piloselle officinale</i> , <i>Épervière piloselle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2001
	102863	<i>Hippophae rhamnoides</i> L., 1753	<i>Argousier faux nerprun</i> , <i>Argousier</i> , <i>Saule épineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBRESE) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2001
	102900	<i>Holcus lanatus</i> L.	<i>Houlque laineuse</i> , <i>Blanchard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	102974	<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	<i>Orge sauvage</i> , <i>Orge queue-de- rat</i> , <i>Orge des rats</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2001
	103288	<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	<i>Millepertuis couché</i> , <i>Petit millepertuis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBRESE), GUITTON H. (CBNBRESE) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	103316	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	<i>Millepertuis perforé</i> , <i>Herbe de la Saint-Jean</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	103364	<i>Hypochaeris glabra</i> L.	<i>Porcelle glabre</i> , <i>Porcelle des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	103375	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	<i>Porcelle enracinée</i> , <i>Salade-de-porc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	103614	<i>Inula crithmoides</i> L., 1753	<i>Inule faux crithme</i> , <i>Limbarda faux crithme</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	103734	<i>Iris foetidissima</i> L.	<i>Iris fétide</i> , <i>Iris gigot</i> , <i>Iris puant</i> , <i>Glaieul puant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	103772	<i>Iris pseudacorus</i> L.	<i>Iris faux acore</i> , <i>Iris jaune</i> , <i>Flambe d'eau</i> , <i>Iris des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104022	<i>Jasione montana</i> <i>L. subsp. montana</i>	<i>Jasione des</i> <i>montagnes,</i> <i>Herbe à midi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	147875	<i>Jasione montana</i> <i>var. littoralis</i> <i>Fr., 1814</i>	<i>Jasione des</i> <i>montagnes,</i> <i>Herbe à midi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE G. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 1999
	104101	<i>Juncus acutiflorus</i> <i>Ehrh. ex</i> <i>Hoffm., 1791</i>	<i>Jonc à fleurs</i> <i>aiguës, Jonc à</i> <i>tépales aigus,</i> <i>Jonc acutiflore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	104144	<i>Juncus bufonius</i> <i>L., 1753</i>	<i>Jonc des crapauds</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	104160	<i>Juncus</i> <i>conglomeratus</i> <i>L., 1753</i>	<i>Jonc aggloméré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	104173	<i>Juncus effusus L.</i>	<i>Jonc épars</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2008 - 2008
	147910	<i>Juncus effusus var.</i> <i>effusus L., 1753</i>	<i>Jonc épars</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	104196	<i>Juncus</i> <i>gerardi Loisel.</i> <i>subsp. gerardi</i>	<i>Jonc de Gérard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2016 - 2016
	136938	<i>Juncus</i> <i>gerardi Loisel.</i> <i>subsp. gerardi</i>	<i>Jonc de Gérard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	104214	<i>Juncus inflexus</i> <i>L., 1753</i>	<i>Jonc glauque,</i> <i>Jonc courbé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	104246	<i>Juncus maritimus</i> <i>Lam., 1794</i>	<i>Jonc maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104353	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	<i>Jonc ténu, Jonc grêle, Jonc fin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	104447	<i>Kali soda</i> Moench, 1794 [nom. illeg. hom. et superfl.]	<i>Salsola kali, Soude brûlée, Soude salsovie, Kali soude, Salsovie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2018 - 2018
	104602	<i>Koeleria arenaria</i> (Dumort.) Ujhelyi, 1970	<i>Koélérie maritime, Koélérie des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		1999 - 1999
	104629	<i>Koeleria glauca</i> (Spreng.) DC., 1813	<i>Koélérie glauque, Koélérie des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2001
	104787	<i>Lactuca virosa</i> L., 1753	<i>Laitue vireuse, Laitue sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	104841	<i>Lagurus ovatus</i> L.	<i>Lagure ovale, Lagure queue-de- lièvre, Gros-minet, Queue-de-lièvre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	137068	<i>Lamium plexicaule</i> L. subsp. plexicaule	<i>Lamier plexicaule, Lamier à feuilles embrassantes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	104855	<i>Lamium plexicaule</i> L. subsp. plexicaule	<i>Lamier embrassant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	104903	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	<i>Lamier pourpre, Ortie rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	105162	<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	<i>Gesse aphyllé, Gesse sans feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2019 - 2019

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	105201	<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	<i>Gesse hérissée, Gesse hirsute</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	105232	<i>Lathyrus nissolia</i> L.	<i>Gesse de Nissolle, Gesse graminée, Gesse sans vrilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2019 - 2019
	105521	<i>Leontodon saxatilis</i> Lam.	<i>Liondent des rochers, Liondent faux pissenlit, Thrinclie, Liondent à tige nue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	105526	<i>Leontodon taraxacoides</i> (Vill.) Mérat, 1831	<i>Liondent des rochers, Liondent faux pissenlit, Thrinclie, Liondent à tige nue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	105630	<i>Lepidium heterophyllum</i> Benth., 1826	<i>Passerage hétérophylle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	105641	<i>Lepidium latifolium</i> L., 1753	<i>Passerage à feuilles larges, Grande passerage, Passerage à larges feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2001
	105817	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	<i>Marguerite commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2008
	105966	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	<i>Troène commun, Troène, Raisin de chien</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	161947	<i>Linaria supina</i> (L.) Chaz.	<i>Linaire couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	106226	<i>Linaria supina</i> (L.) Chaz., 1790	<i>Linaire couchée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 2016

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106252	<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell	<i>Lindernie douteuse</i> , <i>Lindernie</i> <i>fausse gratiole</i> , <i>Fausse gratiole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	106283	<i>Linum bienne</i> Mill., 1768	<i>Lin à feuilles</i> <i>étroites</i> , <i>Lin</i> <i>bisannuel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	137388	<i>Linum</i> <i>usitatissimum</i> <i>subsp.</i> <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell., 1912	<i>Lin à feuilles</i> <i>étroites</i> , <i>Lin</i> <i>bisannuel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	717294	<i>Lipandra</i> <i>polysperma</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	<i>Lipandra</i> <i>polysperme</i> , <i>Chénopode</i> <i>polysperme</i> , <i>Chénopode</i> à graines nombreuses	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2016 - 2016
	106499	<i>Lolium perenne</i> L.	<i>Ivraie vivace</i> , <i>Ray-</i> <i>grass anglais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	106581	<i>Lonicera</i> <i>periclymenum</i> L.	<i>Chèvrefeuille des</i> <i>bois</i> , <i>Chèvrefeuille</i> <i>grimpant</i> , <i>Cranquillier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	137436	<i>Lotus</i> <i>angustissimus</i> <i>subsp. hispidus</i> (Desf. ex DC.) Bonnier & Layens, 1894	<i>Lotier hispide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	106653	<i>Lotus corniculatus</i> L. <i>subsp.</i> <i>corniculatus</i>	<i>Lotier corniculé</i> , <i>Pied-de-poule</i> , <i>Sabot-de-la-mariée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	137440	<i>Lotus corniculatus</i> <i>subsp. corniculatus</i> L., 1753	<i>Lotier corniculé</i> , <i>Pied-de-poule</i> , <i>Sabot-de-la-mariée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106698	<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	<i>Lotier pédonculé,</i> <i>Lotier des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2008
	106723	<i>Lotus uliginosus</i> Schkuhr, 1796	<i>Lotier pédonculé,</i> <i>Lotier des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	106818	<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	<i>Luzule champêtre,</i> <i>Luzule des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	106918	<i>Lychnis flos- cuculi</i> L., 1753	<i>Lychnide fleur-de- coucou, Lychnis fleur-de-coucou,</i> <i>Fleur-de-coucou,</i> <i>Œil-de-perdrix</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	107038	<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	<i>Lycophe d'Europe,</i> <i>Chanvre d'eau,</i> <i>Marrube aquatique,</i> <i>Herbe des</i> <i>Égyptiens</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2016
	610909	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	<i>Lysimaque des champs,</i> <i>Mouron, Mouron des champs,</i> <i>Mouron rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2008 - 2008
	610907	<i>Lysimachia maritima</i> (L.) Galasso, Banfi & Soldano, 2005	<i>Lysimaque maritime,</i> <i>Glaux maritime,</i> <i>Herbe au lait</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest				2000 - 2017
	137589	<i>Matricaria maritima</i> L. subsp. <i>maritima</i>	<i>Matricaire maritime,</i> <i>Tripleurosperme maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	107473	<i>Matricaria recutita</i> L., 1753	<i>Matricaire camomille,</i> <i>Camomille sauvage,</i> <i>Matricaire déchirée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107500	<i>Matthiola sinuata</i> (L.) R.Br.	<i>Matthiôle sinuée</i> , <i>Matthiôle à feuilles sinuées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	107574	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	<i>Luzerne d'Arabie</i> , <i>Luzerne maculée</i> , <i>Luzerne tachetée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	107647	<i>Medicago littoralis</i> Rohde ex Loisel., 1810	<i>Luzerne littorale</i> , <i>Luzerne du littoral</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2016
	107649	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	<i>Luzerne lupuline</i> , <i>Minette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	107654	<i>Medicago marina</i> L., 1753	<i>Luzerne marine</i> , <i>Luzerne maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia				2001 - 2001
	107658	<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	<i>Luzerne naine</i> , <i>Luzerne minime</i> , <i>Petite luzerne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	107689	<i>Medicago polymorpha</i> L., 1753	<i>Luzerne polymorphe</i> , <i>Luzerne à fruits nombreux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	107795	<i>Melampyrum pratense</i> L., 1753	<i>Mélampyre des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	108027	<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	<i>Menthe aquatique</i> , <i>Baume d'eau</i> , <i>Baume de rivière</i> , <i>Bonhomme de rivière</i> , <i>Menthe rouge</i> , <i>Riolet</i> , <i>Menthe à grenouilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	108168	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	<i>Menthe à feuilles rondes</i> , <i>Menthe sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108351	<i>Mercurialis annua</i> L.	<i>Mercuriale annuelle</i> , <i>Vignette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	108874	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	<i>Muscari chevelu</i> , <i>Muscari à toupet</i> , <i>Muscari chevelu</i> , <i>Muscari à toupet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	109019	<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	<i>Myosotis discolor</i> , <i>Myosotis bicolore</i> , <i>Myosotis changeant</i> , <i>Myosotis versicolore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	137911	<i>Myosotis discolor</i> subsp. <i>discolor</i> Pers., 1797	<i>Myosotis discolor</i> , <i>Myosotis bicolore</i> , <i>Myosotis changeant</i> , <i>Myosotis versicolore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE G. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 1999
	109084	<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	<i>Myosotis très rameux</i> , <i>Myosotis rameux</i> , <i>Myosotis hérissé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	138039	<i>Nasturtium officinale</i> R.Br. subsp. <i>officinale</i>	<i>Rorippe cresson-d'eau</i> , <i>Cresson</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	109422	<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812	<i>Rorippe cresson-d'eau</i> , <i>Cresson</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2016 - 2016
	109501	<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	<i>Néotinée brûlée</i> , <i>Orchis brûlé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DAVID J.-Y. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1996 - 1996
	109787	<i>Obione portulacoides</i> (L.) Moq., 1840	<i>Halimione faux pourpier</i> , <i>Obione faux pourpier</i> , <i>Obione pourpier</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109845	<i>Odontites vernus (Bellardi) Dumort., 1827</i>	<i>Odontite printanier, Odontites printanier, Odontite rouge, Euphrase rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	109864	<i>Oenanthe crocata L.</i>	<i>Œnanthe jaune safran, Œnanthe safranée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	109881	<i>Oenanthe lachenalii C.C.Gmel., 1805</i>	<i>Œnanthe de Lachenal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2015
	110227	<i>Ononis repens L.</i>	<i>Bugrane étalée, Bugrane maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	138212	<i>Ononis repens L.</i>	<i>Bugrane étalée, Bugrane maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	110335	<i>Ophrys apifera Huds., 1762</i>	<i>Ophrys abeille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE GOFF René				1994 - 1996
	110345	<i>Ophrys aranifera Huds., 1778</i>	<i>Ophrys araignée, Oiseau-coquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	110447	<i>Ophrys passionis Sennen</i>	<i>Ophrys de la Passion</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	110446	<i>Ophrys passionis Sennen</i>	<i>Ophrys de la Passion</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	82283	<i>Orchis laxiflora Lam.</i>	<i>Anacamptide à fleurs lâches, Orchis à fleurs lâches</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	110899	<i>Orchis laxiflora</i> Lam., 1779	<i>Anacamptide à fleurs lâches, Orchis à fleurs lâches</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	138392	<i>Orchis mascula</i> (L.) L., 1755 <i>subsp. mascula</i>	<i>Orchis mâle, Herbe-à-la- couleuvre, Pentecôte, Satirion</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		1996 - 1996
	110927	<i>Orchis morio</i> L., 1753	<i>Anacamptide bouffon, Orchis bouffon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2000 - 2000
	111012	<i>Orchis ustulata</i> L., 1753	<i>Néotinée brûlée, Orchis brûlé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE GOFF René				1994 - 1996
	111419	<i>Ornithopus perpusillus</i> L.	<i>Ornithope délicat, Pied- d'oiseau délicat</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	111614	<i>Orobanche minor</i> Sm., 1797	<i>Orobanche à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	111863	<i>Oxalis articulata</i> Savigny, 1798	<i>Oxalide articulée, Oxalis articulé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	717358	<i>Oxybasis chenopodioides</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	<i>Oxybaside faux chénopode, Oxybasis faux chénopode, Chénopode à feuilles grasses, Épinard-fraise faux chénopode, Chénopode faux chénopode</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2016 - 2016
	112285	<i>Papaver argemone</i> L., 1753	<i>Roémérie argémone, Pavot argémone, Coquelicot argémone</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	149250	<i>Papaver rhoeas</i> <i>f. rhoeas</i>	<i>Coquelicot</i> , <i>Grand coquelicot</i> , <i>Pavot coquelicot</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE G. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 1999
	112355	<i>Papaver</i> <i>rhoeas</i> L., 1753	<i>Coquelicot</i> , <i>Grand coquelicot</i> , <i>Pavot coquelicot</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE G. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 1999
	112397	<i>Parapholis incurva</i> (L.) C.E.Hubb.	<i>Lepture courbé</i> , <i>Lepture incurvé</i> , <i>Parapholide</i> <i>incurvé</i> , <i>Parapholis incurvé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	112405	<i>Parentucellia</i> <i>viscosa</i> (L.) Caruel	<i>Bellardie</i> <i>visqueuse</i> , <i>Parentucelle</i> <i>visqueuse</i> , <i>Bartsie visqueuse</i> , <i>Eufragie visqueuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2019 - 2019
	112410	<i>Parietaria</i> <i>judaica</i> L., 1756	<i>Pariétaire de</i> <i>Judée</i> , <i>Pariétaire</i> <i>des murs</i> , <i>Pariétaire diffuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2001
	112741	<i>Persicaria</i> <i>lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800	<i>Persicaire à feuilles</i> <i>de patience</i> , <i>Renouée à feuilles</i> <i>de patience</i> , <i>Renouée gonflée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2016 - 2016
	112808	<i>Petrorhagia</i> <i>prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	<i>Pétrorhagie</i> <i>prolifère</i> , <i>Œillet prolifère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	113178	<i>Phleum</i> <i>arenarium</i> L.	<i>Fléole des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	113221	<i>Phleum pratense</i> L., 1753	<i>Fléole des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	113260	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	<i>Phragmite austral</i> , <i>Roseau</i> , <i>Roseau commun</i> , <i>Roseau à balais</i> , <i>Phragmite commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2016
	101210	<i>Picris echinoides</i> L.	<i>Picride fausse vipérine</i> , <i>Helminthothèque fausse vipérine</i> , <i>Picris fausse vipérine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	113469	<i>Picris echinoides</i> L., 1753	<i>Picride fausse vipérine</i> , <i>Helminthothèque fausse vipérine</i> , <i>Picris fausse vipérine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	113525	<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	<i>Piloselle officinale</i> , <i>Épervière piloselle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	138881	<i>Plantago coronopus</i> L. subsp. <i>coronopus</i>	<i>Plantain corne-de-cerf</i> , <i>Plantain corne-de-bœuf</i> , <i>Pied-de-corbeau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	113842	<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	<i>Plantain corne-de-cerf</i> , <i>Plantain corne-de-bœuf</i> , <i>Pied-de-corbeau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2013
	113893	<i>Plantago lanceolata</i> L.	<i>Plantain lancéolé</i> , <i>Petit plantain</i> , <i>Herbe Caroline</i> , <i>Ti-plantain</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	113904	<i>Plantago major</i> L., 1753	<i>Plantain élevé</i> , <i>Plantain majeur</i> , <i>Grand plantain</i> , <i>Plantain à bouquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2016

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	114114	<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	159892	<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	114517	<i>Polycarpon</i> <i>tetraphyllum</i> (L.) L., 1759	Polycarpon à quatre feuilles, Polycarpe à quatre feuilles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		1999 - 1999
	114589	<i>Polygala</i> <i>serpyllifolia</i> Hose, 1797	Polygale à feuilles de serpolet, Polygala à feuilles de serpolet, Polygala couché	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	114658	<i>Polygonum</i> <i>aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse, Traînasse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	114761	<i>Polygonum</i> <i>lapathifolium</i> L.	Persicaire à feuilles de patience, Renouée à feuilles de patience, Renouée gonflée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	115110	<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	115156	<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier tremble, Tremble	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	115168	<i>Populus x</i> <i>canescens</i> (Aiton) Sm., 1804	Peuplier grisard, Peuplier gris de l'Oise, Grisard	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	115624	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante, Quintefeuille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115789	<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	<i>Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	620592	<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753 subsp. <i>sanguisorba</i>	<i>Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2016 - 2016
	116012	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	<i>Herbe Catois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2008
	116142	<i>Prunus spinosa</i> L.	<i>Prunier épineux, Épine noire, Prunellier, Pelossier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	116392	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	<i>Pulicaire dysentérique, Herbe de Saint- Roch, Inule dysentérique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	116704	<i>Quercus ilex</i> L. subsp. <i>ilex</i>	<i>Chêne vert, yeuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	116759	<i>Quercus robur</i> L. subsp. <i>robur</i>	<i>Chêne pédonculé, Gravelin, Chêne femelle, Chêne à grappe, Chêne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	116870	<i>Radiola linoides</i> Roth, 1788	<i>Radiole faux lin, Radiole, Faux lin, Petit lin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116903	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	<i>Renoncule âcre, Bouton-d'or, Pied-de-coq</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	116952	<i>Ranunculus bulbosus</i> L. subsp. <i>bulbosus</i>	<i>Renoncule bulbeuse, Bouton- d'or bulbeux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	117025	<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	<i>Renoncule flamme, Renoncule flamme, Petite douve, Flammule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	117201	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	<i>Renoncule rampante, Bouton- d'or rampant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	117221	<i>Ranunculus sardous</i> Crantz, 1763	<i>Renoncule de Sardaigne, Renoncule sarde, Sardonie, Renoncule des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	117353	<i>Raphanus raphanistrum</i> L.	<i>Radis ravenelle, Ravenelle, Radis sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	139838	<i>Raphanus raphanistrum</i> L. subsp. <i>landra</i> / subsp. <i>maritimus</i>	<i>Radis maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	117459	<i>Reseda luteola</i> L., 1753	<i>Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers, Mignonette jaunâtre, Gaude, Réséda gaude</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	117525	<i>Rhamnoides hippophae</i> Moench, 1794	<i>Argousier faux nerprun, Argousier, Saule épineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD Aurélia				2001 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117860	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Acacia blanc, Robinier, Robinier faux acacia	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2001
	117891	<i>Romulea columnae</i> Sebast. & Mauri, 1818	Romulée de Colonna, Romulée à petites fleurs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PILVIN D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2009 - 2009
	117944	<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser	Rorippe des marais, Rorippe faux cresson, Cresson des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	118916	<i>Rubia peregrina</i> L.	Garance voyageuse, Petite garance	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	119373	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'Orme	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	119418	<i>Rumex acetosa</i> L.	Patience oseille, Oseille des prés, Rumex oseille, Grande oseille, Oseille commune, Surelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	119419	<i>Rumex acetosella</i> L.	Patience petite-oseille, Petite oseille, Oseille des brebis, Surelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	140338	<i>Rumex acetosella</i> subsp. <i>acetosella</i> L., 1753	Patience petite-oseille, Petite oseille, Oseille des brebis, Surelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	119471	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Patience agglomérée, Oseille agglomérée, Rumex aggloméré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	119473	<i>Rumex crispus</i> L.	<i>Rumex crépu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	119550	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	<i>Patience à feuilles obtus, Oseille à feuilles obtuses, Patience sauvage, Parelle à feuilles obtus, Rumex à feuilles obtuses</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	140371	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753 subsp. <i>obtusifolius</i>	<i>Patience à feuilles obtus, Oseille à feuilles obtuses, Patience sauvage, Parelle à feuilles obtus, Rumex à feuilles obtuses</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2008 - 2008
	119698	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	<i>Fragon piquant, Fragon, Petit houx, Buis piquant, Fragon petit houx</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	119805	<i>Sagina maritima</i> G.Don	<i>Sagine maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	119910	<i>Salix acuminata</i> Mill., 1768	<i>Saule gris cendré foncé, Saule à feuilles d'Olivier, Saule acuminé, Saule roux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	119948	<i>Salix atrocinerea</i> Brot.	<i>Saule gris cendré foncé, Saule à feuilles d'Olivier, Saule acuminé, Saule roux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	140495	<i>Salsola kali</i> L. subsp. <i>kali</i>	<i>Salsola kali, Soude brûlée, Soude salsovie, Kali soude, Salsovie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	120717	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	<i>Sureau noir, Sampéchier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	120732	<i>Samolus valerandi</i> L.	<i>Samole de Valérand, Mouron d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	140551	<i>Sanguisorba minor Scop. subsp. minor</i>	<i>Potérion sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	120753	<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771	<i>Potérion sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2001
	121201	<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	<i>Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	717533	<i>Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824</i>	<i>Schédonore roseau, Fétuque roseau, Fétuque faux roseau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	121603	<i>Scilla autumnalis L., 1753</i>	<i>Scille d'automne, Prospéro d'automne</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	122046	<i>Scrophularia scorodonia</i> L.	<i>Scrofulaire scorodaine, Scrophulaire à feuilles de germandrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122101	<i>Sedum acre</i> L.	<i>Orpin âcre, Poivre de muraille, Vermiculaire, Poivre des murailles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	140848	<i>Sedum album</i> subsp. <i>album</i> L., 1753	<i>Orpin blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2001
	122115	<i>Sedum anglicum</i> Huds. subsp. <i>anglicum</i>	<i>Orpin d'Angleterre, Orpin anglais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	122246	<i>Sedum rupestre</i> L., 1753	<i>Orpin réfléchi, Orpin des rochers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2001
	610646	<i>Senecio jacobaea</i> L.	<i>Jacobée commune, Séneçon jacobée, Herbe de Saint-Jacques</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	122636	<i>Senecio jacobaea</i> L., 1753	<i>Jacobée commune, Séneçon jacobée, Herbe de Saint-Jacques</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	122745	<i>Senecio vulgaris</i> L.	<i>Séneçon commun, Séneçon vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	123164	<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	<i>Shérardie des champs, Rubéole des champs, Gratteron fleuri, Shérarde des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	123367	<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell., 1915	<i>Silaüs des prés, Cumin des prés, Silaüs jaunâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	123448	<i>Silene conica</i> L., 1753	<i>Silène conique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE G. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 1999

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	123481	<i>Silene flos-cuculi</i> (L.) Clairv., 1811	<i>Lychnide fleur-de-coucou</i> , <i>Lychnis fleur-de-coucou</i> , <i>Fleur-de-coucou</i> , <i>Ceil-de-perdrix</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2005
	123522	<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet	<i>Silène à feuilles larges</i> , <i>Silène à larges feuilles</i> , <i>Compagnon blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	141165	<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	<i>Silène à feuilles larges</i> , <i>Silène à larges feuilles</i> , <i>Compagnon blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2001
	123577	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel, 1799	<i>Silène otitès</i> , <i>Silène cure-oreille</i> , <i>Silène à oreillettes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE G. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 1999
	123773	<i>Sison amomum</i> L., 1753	<i>Sison amome</i> , <i>Sison</i> , <i>Sison aromatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	124034	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	<i>Morelle douce-amère</i> , <i>Douce amère</i> , <i>Bronde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2016
	637896	<i>Solanum nigrum</i> L.	<i>Morelle</i> , <i>brède morelle</i> , <i>brède kanak</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	124080	<i>Solanum nigrum</i> L.	<i>Morelle noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	124233	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	<i>Laiteron épineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	124261	<i>Sonchus oleraceus</i> L.	<i>Laiteron potager</i> , <i>Laiteron lisse</i> , <i>Laiteron maraîcher</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	124319	<i>Sorbus domestica</i> L., 1753	<i>Cormier, Sorbier domestique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	717562	<i>Spergula rupicola</i> (Lebel ex Le Jol.) G.López, 2010	<i>Spergulaire des rochers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	124578	<i>Spergularia rubra</i> (L.) J.Presl & C.Presl, 1819	<i>Spergulaire rouge, Sabline rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	124580	<i>Spergularia rupicola</i> Lebel ex Le Jol., 1860	<i>Spergulaire des rochers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2000 - 2000
	124700	<i>Spiranthes autumnalis</i> Rich., 1817	<i>Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	124701	<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall., 1827	<i>Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	124854	<i>Statice armeria</i> L., 1753	<i>Armérie maritime, Gazon d'Olympe maritime, Herbe à sept têtes</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				
	125006	<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	<i>Stellaire holostée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	125014	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	<i>Stellaire intermédiaire, Mouron, Mouron blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	125256	<i>Suaeda fruticosa</i> auct. non Forssk., 1775	<i>Suède vraie, Soude vraie, Suéda vrai</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ZNIEFF				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125447	<i>Tamus communis</i> L., 1753	<i>Dioscorée</i> commune, <i>Tamier</i> commun, <i>Herbe</i> aux femmes battues, <i>Taminier</i> , <i>Sceau-de-</i> <i>Notre-Dame</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	125831	<i>Teesdalia</i> <i>nudicaulis</i> (L.) R.Br.	<i>Téedalie à</i> <i>tiges nues</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2019 - 2019
	126035	<i>Teucrium</i> <i>scorodonia</i> L. subsp. <i>scorodonia</i>	<i>Germandrée</i> <i>scorodaine</i> , <i>Sauge des bois</i> , <i>Germandrée</i> <i>des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	126298	<i>Thesium</i> <i>humifusum</i> DC., 1815	<i>Thésion couché</i> , <i>Thésium couché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2001 - 2016
	141803	<i>Torilis nodosa</i> (L.) Gaertn., 1788 subsp. <i>nodosa</i>	<i>Torilide noueuse</i> , <i>Torilis à fleurs</i> <i>glomérulées</i> , <i>Torilis noueuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	127230	<i>Trifolium</i> <i>arvense</i> L., 1753	<i>Trèfle des</i> <i>champs</i> , <i>Trèfle</i> <i>Pied-de-lièvre</i> , <i>Pied-de-lièvre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2008
	127259	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	<i>Trèfle champêtre</i> , <i>Trèfle champêtre</i> , <i>Trèfle jaune</i> , <i>Trance</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2008
	127294	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	<i>Trèfle douteux</i> , <i>Petit trèfle jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	127439	<i>Trifolium</i> <i>pratense</i> L.	<i>Trèfle des prés</i> , <i>Trèfle violet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	127454	<i>Trifolium repens</i> L.	<i>Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	127471	<i>Trifolium scabrum</i> L.	<i>Trèfle strié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	127470	<i>Trifolium scabrum</i> L., 1753	<i>Trèfle scabre, Trèfle rude</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2016
	127614	<i>Tripleurospermum maritimum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1847	<i>Tripleurosperme maritime, Matricaire maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2020 - 2020
	128114	<i>Ulex europaeus</i> L.	<i>Ajonc d'Europe, Zépinard des hauts, Genêt</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	128215	<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy	<i>Ombilic rupestre, Nombriol-de-Vénus, Oreille-d'abbé, Ombilic des rochers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	128268	<i>Urtica dioica</i> L.	<i>Ortie dioïque, Grande ortie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	128460	<i>Valerianella carinata</i> Loisel., 1810	<i>Valérianelle potagère, Mache doucette, Mache, Doucette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	128801	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	<i>Véronique des champs, Velvete sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 1999
	128956	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	<i>Véronique de Perse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	129127	<i>Vicia bithynica</i> (L.) L.	<i>Vesce de Bithynie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		2019 - 2019

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	129147	<i>Vicia cracca</i> L., 1753	<i>Vesce cracca</i> , Jarosse, Vesce à épis	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	129191	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	<i>Vesce hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	129225	<i>Vicia lutea</i> L., 1753	<i>Vesce jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	142212	<i>Vicia lutea</i> L., 1753 subsp. lutea	<i>Vesce jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2008 - 2008
	129298	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	<i>Vesce cultivée</i> , <i>Vesce cultivée</i> , <i>Poisette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				1999 - 2008
	142232	<i>Vicia sativa</i> subsp. nigra (L.) Ehrh., 1780	<i>Vesce à folioles étroites</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	142236	<i>Vicia sativa</i> subsp. <i>sativa</i> L., 1753	<i>Vesce cultivée</i> , <i>Vesce cultivée</i> , <i>Poisette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	129325	<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	<i>Ers à quatre graines</i> , <i>Lentillon</i> , <i>Vesce à quatre graines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	161310	<i>Vicia tetrasperma</i> subsp. <i>tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	<i>Ers à quatre graines</i> , <i>Lentillon</i> , <i>Vesce à quatre graines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2005 - 2008
	129468	<i>Vinca major</i> L., 1753	<i>Pervenche élevée</i> , <i>Grande pervenche</i> , <i>Pervenche à grandes fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	129477	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik. <i>subsp. hirundinaria</i>	<i>Dompte-venin officinal, Dompte- venin, Asclépiade blanche, Contre-poison</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		1		1999 - 1999
	129600	<i>Viola kitaibeliana</i> Schult., 1819	<i>Violette de Kitaibel, Pensée de Kitaibel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 2015
	129669	<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	<i>Violette de Rivinus, Violette de Rivin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	130023	<i>Vulpia membranacea</i> (L.) Dumort.	<i>Vulpie fasciculée, Vulpie à une seule glume, Vulpie à une glume</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	162366	<i>Vulpia membranacea</i> (L.) Dumort.	<i>Vulpie fasciculée, Vulpie à une seule glume, Vulpie à une glume</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	130022	<i>Vulpia membranacea</i> (L.) Dumort., 1824	<i>Vulpie membraneuse, Vulpie des dunes, Vulpie à longues soies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MAHE Gilles				1999 - 2016
	612364	<i>Vulpia myuros</i> <i>subsp. sciuroides</i> (Roth) Rouy, 1913	<i>Vulpie queue- d'écureuil, Vulpie faux brome</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	130584	<i>Yucca gloriosa</i> L.	<i>Yucca superbe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	114778	<i>Polygonum maritimum</i> L.	<i>Renouée de Ray, Polygonum de Ray</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	116744	<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	124262	<i>Sonchus oleraceus</i> L.	<i>Laiteron rude, Laiteron piquant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
Ptéridophytes	84458	<i>Asplenium adiantum- nigrum</i> L., 1753	<i>Doradille noire, Capillaire noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008
	84511	<i>Asplenium obovatum</i> Viv., 1824	<i>Doradille obovale, Doradille à feuilles ovales, Doradille à feuilles obovales</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean - LACHAUD Aurélia				
	84524	<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	<i>Doradille scolopendre, Scolopendre, Scolopendre officinale, Langue-de-cerf</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Personnel du CBN de Brest		1		2021 - 2021
	85469	<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	<i>Azolle fausse fougère, Azolla fausse fougère, Fougère d'eau, Azolle fausse filicule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)				2016 - 2016
	95567	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	<i>Dryoptéride fougère-mâle, Fougère-mâle, Dryoptéris fougère-mâle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	<i>Osmonde royale, Fougère fleurie, Fougère royale, Fougère aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2013 - 2013
	114972	<i>Polypodium interjectum</i> Shivas, 1961	<i>Polypode intermédiaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2001 - 2008
	115016	<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	<i>Polypode commun, Réglisse des bois, Polypode vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116265	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	<i>Ptérion aigle</i> , <i>Fougère à l'aigle</i> , <i>Fougère aigle</i> , <i>Fougère commune</i> , <i>Ptérion aquiline</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE BAIL Jean				2005 - 2005
Reptiles	77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	<i>Lézard des murailles</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ZNIEFF				

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	92	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Production des spécimens de grenouille rousse (lien)
Oiseaux	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2571	<i>Numenius phaeopus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2741	<i>Anser anser</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2757	<i>Branta bernicla</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2767	<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	2911	<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
	3106	<i>Haematopus ostralegus</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3140	<i>Charadrius hiaticula</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	3165	<i>Pluvialis squatarola</i> (<i>Linnaeus, 1758</i>)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3195	<i>Calidris alba</i> (<i>Pallas, 1764</i>)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	3239	<i>Arenaria interpres</i> (<i>Linnaeus, 1758</i>)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	3688	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
	3716	<i>Anthus petrosus</i> (Montagu, 1798)	Déterminante	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Reptiles	77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	80591	<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	85084	<i>Atriplex longipes</i> Drejer, 1838	Déterminante	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	85474	<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	93190	<i>Crithmum maritimum</i> L.	Autre	Liste des espèces végétales exotiques envahissantes dont l'introduction est interdite sur le territoire métropolitain (lien)
	93803	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers.	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	94693	<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	97145	<i>Eryngium maritimum</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	97607	<i>Euphorbia peplis</i> L.	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	101101	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794	Autre	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	104173	<i>Juncus effusus</i> L.	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	106064	<i>Limonium dodartii</i> (Girard) Kuntze	Déterminante	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	119582	<i>Rumex rupestris</i> Le Gall, 1850	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	119698	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	131662	<i>Armeria maritima</i> subsp. <i>maritima</i> Willd., 1809	Autre	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	131757	<i>Asparagus officinalis</i> subsp. <i>prostratus</i> (Dumort.) Corb., 1894	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	133735	<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>gadeceui</i> (Rouy & E.G.Camus) Heywood	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	135257	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench subsp. <i>stoechas</i>	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	84458	<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L., 1753	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
Ptéridophytes	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien) Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	116265	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Autre	Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	CORILLION R., FIGUREAU C., GODEAU M.	1984	Un nouvel écotype prostré pour la flore littorale armoricaine: <i>Genista tinctoria</i> subsp. <i>prostrata</i> . Bull. SSNOF, NS 6 pp.113-116.
	DUPONT P.	1973	Les sites naturels et les problèmes écologiques sur le littoral entre Vilaine et Gironde. Fasc. 2, 145 p., SEPNEB -ALCOA.
	DUPONT P.	1980	La végétation de la presqu'île Guérandaise et marais salants - SSNOF p. 85-88, vol. H.S.
	DUPONT P.	1988	Inventaire des milieux remarquables Bois de Saint-Jean - ONF
	LACROIX Pascal et MAGNANON Sylvie	2002	Elaboration d'un état de référence de la flore et de la végétation littorales terrestres de Bretagne et des Pays de la Loire - Conservatoire botanique national de Brest, DIREN Pays de la Loire / Bretagne - Rapport 2002

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	LE BAIL J. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)	2006	Inventaire de plantes remarquables des marais du Brivet. septembre 2006, 29 p., cartes
	ZNIEFF	1993	Bordereau ZNIEFF
Informateur	Albin Loussouarn		
	BIORET F., DUPONT P.		
	Blandine BlachEre		
	Bretagne Vivante		
	Catherine Gentric		
	CBNBP (VUITTON G.), Indre Nature (BOYER P.)		
	DAVID J.-Y. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	DORTEL F. (CBNBREST), GUITTON H. (CBNBREST) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	Isabelle Illegems		
	Jean Paul Tilly		
	Jean-Luc Chil		
	Joel Bourles		
	LACHAUD A. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	LACHAUD A. (ELO) - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	LACHAUD Aurélia		
	LE BAIL Jean		
	LE BAIL Jean - LACHAUD Aurélia		
	LE GOFF René		
	LE NEUTHIEC R.		
	MAHE G.		
	MAHE G. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	MAHE Gilles		
	Michel Viau		
	Olivier Penard		
	Personnel du CBN de Brest		
	PILVIN D. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		
	Racine Antoine		
	Réseau de correspondant.e.s du CBN de Brest		
	Réseau des correspondant.e.s du Cbn de Brest		
	TILLY J.-P. - (extrait de SIG Calluna - CBN de Brest - 2014)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Vincent Tanqueray		

VII.8 Fiche de description des sites RAMSAR



Fiche descriptive Ramsar

Publiée le 13 July 2023

Version mise à jour, date de publication antérieure: 1 January 1994

France

Marais salants de Guérande et du Mès



Date d'inscription	1 September 1995
Site numéro	746
Coordonnées	47°20'51"N 02°27'12"W
Superficie	5 042,76 ha

Codes couleur

Les champs qui sont ombrés en bleu clair concernent des données et informations uniquement requises en cas de mise à jour de la FDR.

Veillez noter que certains champs concernant des aspects de la Partie 3, la Description des Caractéristiques Ecologiques de la FDR (ombrés en mauve) ne doivent pas être remplis dans le cadre d'une FDR normale; ils sont inclus par souci d'exhaustivité, pour assurer la cohérence voulue entre la FDR et la Description des caractéristiques écologiques 'complète' adoptée dans la Résolution X.15 (2008). Si une Partie contractante ne dispose pas d'informations pertinentes pour ces champs (par exemple issues d'une description nationale des caractéristiques écologiques), elle peut, si elle le souhaite, inclure des informations dans ces champs additionnels

1 - Résumé

Résumé

Vaste étendue de slikke (petit et grand traicts, traicts de Pen-Bé et de Rostu) et schorres soumis au balancement régulier des marées en quelques points de bordure et au long des étiers, en grande partie transformée en marais salants inondés à un rythme différent, en activité ou à des stades variés d'évolution.

La combinaison des facteurs géologiques et climatiques a prédisposé ces zones à la saliculture. Les marais ont été divisés en une mosaïque de bassins séparés par des talus argileux et alimentés en eau par des canaux.

Le site rassemble la plupart des critères Ramsar : exemple représentatif du complexe lagunes côtières/talus formant les marais salants typiques de la façade atlantique, regroupement de plus de 20 000 oiseaux d'eau en hiver, plus d'1% de la population du paléarctique occidental pour plusieurs espèces d'oiseaux d'eau en hiver, présence d'une espèce rarissime dans le monde : la Tolypelle saline...

2 - Données et localisation

2.1 - Données officielles

2.1.1 - Nom et adresse du compilateur de cette FDR

Compilateur responsable

Institution/agence	Cap Atlantique
Adresse postale	3 avenue des Noëlles 44503 La Baule-Escoublac Cedex

Autorité Administrative nationale Ramsar

Institution/agence	Ministère de la transition écologique - DGALN
Adresse postale	Tour Sequoia 92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX

2.1.2 - Période de collecte des données et des informations utilisées pour compiler la FDR

Depuis l'année	2007
Jusqu'à l'année	2022

2.1.3 - Nom du Site Ramsar

Nom officiel (en anglais, français ou espagnol)	Marais salants de Guérande et du Mès

2.1.4 - Changements dans les limites et la superficie du site depuis l'inscription ou depuis la mise à jour précédente

(Mise à jour) A. Changements aux limites du site	Oui ☐ Non ☒
(Mise à jour) B. Changements à la superficie du site	Aucun changement à la superficie
(Mise à jour) For secretariat only. This update is an extension	☐

2.1.5 - Changements dans les caractéristiques écologiques du site

(Mise à jour) 6b i. Les caractéristiques écologiques du Site Ramsar (y compris les critères applicables) ont-elles changé depuis la FDR précédente?	Non

2.2 - Localisation du site

2.2.1 - Définir les limites du site

b) Carte/image numériques
<3 fichier(s)>

Former maps	0

Description des limites

Le périmètre correspond
- pour le bassin de Guérande à l'ensemble des marais salants endigués, aux grand et petit traicts ainsi qu'au massif dunaire de Pen Bron.
- pour le bassin du Mès, il comprend la baie de Pont-mahé, l'ensemble traict de Rostu et baie de Pen-Bé, l'ensemble des marais salants du Mès et les marais saumâtres en amont des marais salants vers l'Est.

2.2.2 - Emplacement général

a) Dans quelle grande région administrative se trouve le site?	Pays de la Loire
b) Quels sont la ville ou le centre de population les plus proches?	Guérande, la Baule

2.2.3 - Pour les zones humides situées sur des frontières nationales seulement

a) La zone humide s'étend-elle sur le territoire d'un ou de plusieurs autres pays?	Oui ☐ Non ☒
b) Le site est-il adjacent à un autre Site Ramsar inscrit qui se trouve sur le territoire d'une autre Partie contractante?	Oui ☐ Non ☒

2.2.4 - Superficie du site

Superficie officielle, en hectares (ha): 5042.76

Superficie en hectares (ha) telle que
calculée d'après les limites SIC 5042.76

2.2.5 - Biogéographie

Régions biogéographiques

Système(s) de régionalisation	Région biogéographique
Système de régionalisation biogéographique de l'UE	Atlantique

3 - Pourquoi le site est-il important?

3.1 - Critères Ramsar et leur justification

☒ Critère 1: Types de zones humides naturels ou quasi naturels représentatifs, rares ou uniques

Services hydrologiques fournis

Les marais salants jouent un rôle tampon essentiel qui permet de protéger les zones habitées sur leurs bordures en particulier en hiver lors des forts coups de vent conjugués avec des coefficients de marée importants.

Autres services écosystémiques fournis

Les marais salants jouent un rôle majeur en matière d'accueil de biodiversité puisqu'une biocénose spécifique (tant en matière de faune que de flore) s'y développe compte-tenu des conditions abiotiques très particulières qui y règnent.

☒ Critère 2: Espèces rares et communautés écologiques menacées

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations

Quelques bassins abrite la Tolypelle saline. Cette espèce de characées n'est connue que de quelques rares localités uniquement sur la façade atlantique française (quelques dizaines de bassins à l'échelle du territoire national).

De nombreuses espèces d'oiseaux au statut de conservation défavorable (listes rouges UICN) trouvent sur le site Ramsar de bonnes conditions leur permettant de réaliser l'ensemble de leur cycle biologique alors qu'elle ont vue leurs effectifs largement décliner par ailleurs.

☒ Critère 3: Diversité biologique

Justification

Les marais salants de Guérande et leurs abords abritent l'une des plus importante population française de Peucédan officinal.

Ils abritent également des près de 10% de la population atlantique française d'Avocette élégante nicheuse.

☒ Critère 4: Habitat pour un stade critique du cycle et de vie ou lors de conditions difficiles

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations

Le site Ramsar est un site de reproduction privilégier pour la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux inféodées au lagunes côtières telles que les marais salants.

☒ Critère 5: > 20'000 oiseaux d'eau

Nombre total d'oiseaux d'eau

55000

Entre l'année

2001

Et l'année

2021

Source des données

DÉNOMBREMENT DES OISEAUX D'EAU HIVERNANT EN LOIRE-ATLANTIQUE, WETLANDS 2021, O. Poisson & al

☒ Critère 6: >1% de la population d'oiseaux d'eau

Boîte de texte optionnelle pour fournir d'autres informations

Critère atteint en janvier 2021 pour la Bernache cravant à ventre sombre, le Tadorne de Belon, l'Aigrette garzette, l'Avocette élégante et la Barge à queue noire

3.2 - Espèces végétales dont la présence explique l'importance internationale du site

Phylum	Nom scientifique	Critère 2	Critère 3	Critère 4	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	Autre statut	Justification Justification
Plantae								
TRACHEOPHYTA/ MAGNOLIOPSIDA	<i>Peucedanum officinale</i>	☐	☒	☐		☐		Probablement la plus importante population française
CHAROPHYTA/ CHAROPHYCEAE	<i>Tolypella salina</i>	☒	☐	☐	NE	☐	Espèce non évaluée par les listes rouges UICN mais rarissime au niveau mondial	idem

outstanding variety of species present + supports rare/endangered species

3.3 - Espèces animales dont la présence explique l'importance internationale du site

Phylum	Nom scientifique	L'espèce justifie le critère				L'espère contribue au critère				Taille pop.	Période de Est. pop.	% occurrence 1)	UICN Liste rouge	CITES Annexe I	CMS Annexe I	Autre statut	Justification
		2	4	6	9	3	5	7	8								
Oiseaux																	
CHORDATA/AVES	<i>Branta bernicla bernicla</i>	☐	☐	☒	☐	☐	☒	☐	☐	5500	2021	2.56		☐	☐	Convention de Berne: Annexe III	
CHORDATA/AVES	<i>Egretta garzetta</i>	☒	☐	☒	☐	☐	☒	☐	☐	1130	2021	1	LC	☐	☐	Directive Oiseaux: Annexe I	
CHORDATA/AVES	<i>Limosa limosa islandica</i>	☒	☐	☒	☐	☐	☒	☐	☐	8067	2021	7.33		☐	☐	Convention de Berne: Annexe II	
CHORDATA/AVES	<i>Recurvirostra avosetta</i>	☒	☒	☒	☐	☐	☒	☐	☐	2557	2021	2.7	LC	☐	☐	Directive Oiseaux: Annexe I Convention de Berne: Annexe II	nidification dans les salines
CHORDATA/AVES	<i>Tadorna tadorna</i>	☐	☐	☒	☐	☐	☒	☐	☐	3100	2021	1	LC	☐	☐	Convention de Berne: Annexe II	

1) Pourcentage de la population biogéographique totale dans le site

breeding area for waterbirds + important for fishes + important for invertebrates + important for reproduction of birds + staging area for migratory waterbird species + waterbird wintering/non-breeding/dry season area

3.4 - Communautés écologiques dont la présence explique l'importance internationale du site

<aucune donnée disponible>

4 - Comment est le site? (Description des caractéristiques écologiques)

4.1 - Caractéristiques écologiques

Habitats d'importance communautaire : lagunes côtières, bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, replats boueux ou sableux exondés à marée basse, végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses, prés à *Spartina* (*Spartinion maritimae*), prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritimae*), fourrés halophiles méditerranéens et thermoatlantiques (*Sarcocornetea fruticosi*), dunes embryonnaires, dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises), dépressions humides intradunales, dunes avec forêt à *Pinus pinea* ou *Pinus pinaster*, végétation annuelle des laissés de mer, dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches).

4.2 - Quel(s) type(s) de zones humides se trouve(nt) dans le site?

Zones humides marines ou côtières

Types de zones humides (code et nom)	Nom local	Classement de l'étendue (ha) (1: la plus grande - 4: la plus petite)	Superficie (ha) du type de zone humide	Justification du Critère 1
A: Eaux marines peu profondes permanentes				
E: Rivages de sable fin, grossier ou de galets				
G: Vasières, bancs de sable ou de terre salée intertidaux	Traicts	2	1400	Représentatif
H: Marais intertidaux		0		
J: Lagunes côtières saumâtres/salées	Marais salants	1	2650	Représentatif

4.3 - Éléments biologiques

4.3.1 - Espèces végétales

Espèces de plantes exotiques envahissantes

Phylum	Nom scientifique	Impacts	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Baccharis halimifolia</i>	Actuellement (impacts majeurs)	diminution
TRACHEOPHYTA/LILIOPSIDA	<i>Cortaderia selloana</i>	Actuellement (impacts mineurs)	augmentation
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Ludwigia grandiflora</i>	Actuellement (impacts mineurs)	Aucun changement
TRACHEOPHYTA/MAGNOLIOPSIDA	<i>Senecio inaequidens</i>	Actuellement (impacts mineurs)	augmentation

4.3.2 - Espèces animales

Autres espèces animales remarquables

Phylum	Nom scientifique	Période d'est. de pop	% occurrence	Position dans aire de répartition /endémisme/autre
CHORDATA/MAMMALIA	<i>Lutra lutra</i>			

Espèces animales exotiques envahissantes

Phylum	Nom scientifique	Impacts	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
CHORDATA/MAMMALIA	<i>Myocastor coypus</i>	Actuellement (impacts majeurs)	augmentation

4.4 - Éléments physiques

4.4.1 - Climat

Région	Sous-région climatique
C: Climat humide de moyenne latitude avec des hivers doux	Cfb: Maritime côte ouest (Doux sans saison sèche, été chaud)

4.4.2 - Cadre géomorphologique

a) Élévation minimum au-dessus du niveau de la mer (en mètres)

a) Élévation maximum au-dessus du niveau de la mer (en mètres)

- ☐ Bassin hydrologique entier
- ☐ Partie supérieure du bassin hydrologique
- ☐ Partie moyenne du bassin hydrologique
- ☐ Partie inférieure du bassin hydrologique
- ☐ Plus d'un bassin hydrologique
- ☐ Pas dans un bassin hydrographique
- ☒ Côtier

Veuillez donner le nom du ou des bassins hydrographiques. Si le site se trouve dans un sous-bassin, indiquer aussi le nom de la plus grande rivière du bassin. Pour un site côtier/marin, indiquer le nom de la mer ou de l'océan.

Océan Atlantique

4.4.3 - Sol

Minéral ☒

(Mise à jour) Changements au moment de la mise à jour de la FDR Pas de changement ☒ Augmentation ☐ Diminution ☐ Inconnu ☐

Pas d'information disponible ☐

Les types de sols sont-ils sujets aux changements par suite de changements dans les conditions hydrologiques (p. ex., salinité ou acidification accrues)? Oui ☐ Non ☒

4.4.4 - Régime hydrologique

Permanence de l'eau

Présence?	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
Généralement de l'eau permanente présente	Aucun changement

Source d'eau qui maintient les caractéristiques du site

Présence?	Source d'eau prédominante	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
Eau marine	☐	Aucun changement

Destination de l'eau

Présence?	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
Marin	Aucun changement

Stabilité du régime hydrologique

Présence?	Changements au moment de la mise à jour de la FDR
Niveaux d'eau fluctuants (y compris marée)	Aucun changement

4.4.5 - Régime de sédimentation

Le régime de sédimentation est inconnu ☐

<aucune donnée disponible>

4.4.6 - pH de l'eau

Inconnu ☐

<aucune donnée disponible>

4.4.7 - Salinité de l'eau

Euhaline/Eusaline (30-40 g/l) ☒

(Mise à jour) Changements au moment de la mise à jour de la FDR Pas de changement ☒ Augmentation ☐ Diminution ☐ Inconnu ☐

Inconnu ☐

4.4.8 - Matières nutritives dissoutes ou en suspension dans l'eau

Inconnu ☐

<aucune donnée disponible>

4.4.9 - Caractéristiques de la région environnante qui pourraient affecter le site

Veuillez décrire si, et dans ce cas comment, le paysage et les caractéristiques écologiques de la région environnant le Site Ramsar i) essentiellement semblables ☐ ii) significativement différentes ☒ différent de ceux du site lui-même:

La région environnante présente une urbanisation ou un développement plus important ☐

La région environnante a une densité de population humaine plus élevée ☐

Dans la région environnante, il y a une utilisation agricole plus intense ☐

La région environnante a des types de sols ou des types d'habitats significativement différents ☐

4.5 - Services écosystémiques

4.5.1 - Services/avantages écosystémiques

Services d'approvisionnement

Services écosystémiques	Exemples	Importance/Étendue/Signification
Aliments pour les êtres humains	Subsistance pour les humains (p. ex., poissons, mollusques, céréales)	Élevé

Services culturels

Services écosystémiques	Exemples	Importance/Étendue/Signification
Loisirs et tourisme	Observation de la nature et tourisme dans la nature	Faible
Loisirs et tourisme	Chasse et pêche récréatives	Moyen
Loisirs et tourisme	Sports et activités aquatiques	Élevé
Spirituels et d'inspiration	Patrimoine culturel (historique et archéologique)	Élevé
Scientifiques et pédagogiques	Activités et possibilités pédagogiques	Moyen

Services d'appui

Services écosystémiques	Exemples	Importance/Étendue/Importance
Biodiversité	Soutient une diversité de formes de vie, notamment des plantes, des animaux et des microorganismes, les gènes qu'ils contiennent et les écosystèmes dont ils font partie	Élevé

Dans le site:

Des études ou des évaluations ont-elles été faites de la valorisation économique des services écosystémiques fournis par ce Site Ramsar? Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☒

4.5.2 - Valeurs culturelles et sociales

i) le site fournit un modèle pour l'utilisation rationnelle des zones humides, démontrant l'application de connaissances et de méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation qui maintiennent les caractéristiques écologiques de la zone humide ☒

Description, s'il y a lieu

De tous temps, la récolte du sel dans les marais salants de Guérande et du Mès a été réalisée à la main sans aucun moyen mécanique. L'entretien des réseaux de digues est néanmoins désormais grandement facilité par l'utilisation de pelleteuses mais les travaux manuels restent nécessaires pour les curages de bondres ou les plus petites opérations de réparation. Ces interventions sont aujourd'hui encore réalisées dans le cadre de chantiers collectifs. Parmi ces opérations d'entretien, on peut citer le rayage (curage périphérique) des vasières qui permet d'éviter le comblement naturel des bassins, de maintenir les zones d'accumulation de vase particulièrement favorables à l'Anguille européenne et de maintenir une dynamique de végétation permanente sur les talus où sont régales les produits de rayage et où se développent des habitats d'intérêt communautaire.

La saisonnalité de cette activité permet de rendre au marais sa quiétude une fois la saison de sel terminée, période à laquelle les oiseaux d'eau migrateurs investissent les marais et les traicts en provenance d'Europe du nord.

Par ailleurs, la gestion des niveaux d'eau dans les marais permet le maintien de conditions hydrauliques optimales pour les oiseaux d'eau et en particuliers les laro-limicoles à la fois en période de nidification et en période de migration ou d'hivernage.

Enfin, les conditions de vent influencent fortement le phénomène d'évaporation indispensable à la cristallisation du sel. Les paludiers sont donc également des garants du maintien des paysages ouverts, caractéristiques des marais salants et ils y contribuent notamment en luttant contre la prolifération du Baccharis qui ferme les paysages, constitue des brise-vents et fragilise les réseaux de digues.

- ii) le site a des traditions culturelles exceptionnelles ou des vestiges
d'anciennes civilisations qui ont influencé les caractéristiques
écologiques de la zone humide ☒

Description, s'il y a lieu

L'espace salicole n'a pas été colonisé et aménagé de manière linéaire. Au contraire, la colonisation du littoral a été rythmée d'avancées et de reculs, de reprises de salines tombées en friches suivies de constructions et de remembrements de salines cultivées depuis le XIII^e siècle ou antérieurement.

Établir une saline neuve est un travail de terrassement souvent colossal auquel participent des équipes de plusieurs dizaines de journaliers, incluant adultes et enfants des deux sexes. Elles sont dirigées par des maîtres-paludiers compétents. Le ou les commanditaires associés les engagent pour évaluer les potentiels du site. L'expertise géologique consiste à multiplier les sondages à l'aide d'une ferrée, étroite pelle tranchante. Elle se poursuit en délimitant par des piquets et des cordeaux les espaces destinés à la vasière et à la saline. Débute alors le travail des terrassiers. Ils consistent à décaper la surface de la baule en arrachant la couverture végétale dominée par l'obione, à transporter les lentilles de sable perméables hors du site, à l'endiguer puis à corroyer et aplanir la baule en comblant chenaux de marée et bondres qui la sillonnent. Les bassins sont ensuite excavés dans le site de 1 à 2 pieds, voire 2 pieds et demi (soit de 32 à 80 centimètres). Sont pris en compte au cours de l'aménagement, surface et altitude au-dessus du niveau marin. Les déblais sont rejetés sur le pourtour et élevés en talus ou fossés, ceinture qui marque les limites de la propriété conquise. Au cours du gros œuvre les conduites de bois ou cuis sont charroyées et mises en place. Elles autoriseront la circulation de l'eau sous les talus. Ces travaux achevés, des paludiers lèvent les ponts et composent la saline en fards, adernes et œillets. Puis, si les maîtres-paludiers le jugent indispensable, un cobier est creusé. Cette annexe permettra non seulement d'étendre les surfaces de chauffe de la saline, mais aussi, en période de sécheresse prolongée, d'alimenter en eau de mer la ou les loties d'œillets les plus hautes de la saline ne pouvant plus recevoir directement l'eau de la vasière.

- iii) Les caractéristiques écologiques de la zone humide dépendent de
l'interaction avec les communautés locales ou les peuples
autochtones ☒

Description, s'il y a lieu

Les marais salants de Guérande et du Mès sont des constructions d'origine entièrement anthropique. Leur réalisation à partir de l'argile présente localement implique une grande fragilité face aux assauts de la mer et du temps. C'est pourquoi leur maintien, ainsi que celui des fonctions écologiques qu'ils remplissent, est intimement lié au maintien de l'activité salicole.

- iv) des valeurs non matérielles pertinentes telles que des sites sacrés
sont présentes et leur existence est étroitement liée au maintien des
caractéristiques écologiques de la zone humide ☐

4.6 - Processus écologiques

<aucune donnée disponible>

5 - Comment est géré le site? (Conservation et gestion)

5.1 - Régime foncier et responsabilités (Administrateurs)

5.1.1 - Régime foncier/propriété

Propriété publique

Catégorie	Dans le Site Ramsar	Dans la zone environnante
Gouvernement fédéral/national	☒	☐
Domaine public (non précisé)	☒	☐
Autorité locale, municipalité, (sous)-district, etc.	☒	☐

Propriété privée

Catégorie	Dans le Site Ramsar	Dans la zone environnante
Autres types de propriétaire(s) privé(s)/individuel(s)	☒	☐
Commercial (entreprise)	☒	☐

5.1.2 - Organe de gestion

Indiquer le bureau local / les bureaux locaux de toute agence ou organisation responsable de la gestion du site:

Cap Atlantique

Donner le nom et/ou le poste de la personne ou des personnes responsable(s) de la zone humide:

Antoine Gergaud, Chargé de mission Natura 2000 (en charge du site Ramsar)

Adresse postale:

3 Avenue des Noëllés
44503 la Baule-Escoublac

Adresse de courriel:

accueil@cap-atlantique.fr

5.2 - Menaces aux caractéristiques écologiques et réponses (gestion)

5.2.1 - Facteurs (actuels ou probables) touchant défavorablement les caractéristiques écologiques du site

Établissements humains (non agricoles)

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Logement et zones urbaines	Impact moyen	Impact moyen	☒	Aucun changement	☒	augmentation
Zones commerciales et industrielles	Impact moyen	Impact moyen	☐	Aucun changement	☒	Aucun changement
Tourisme et zones de loisirs	Impact moyen	Impact élevé	☒	augmentation	☒	augmentation

Intrusions et perturbations anthropiques

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Activités de loisirs et de tourisme	Impact moyen	Impact élevé	☒	augmentation	☐	Aucun changement

Modifications au système naturel

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Non précisé/autres			☒		☐	

Pollution

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Eaux usées domestiques, eaux usées urbaines	Impact moyen	Impact élevé	☒	inconnu	☐	Aucun changement
Effluents agricoles et forestiers	Impact moyen	Impact élevé	☒	inconnu	☐	Aucun changement

Changements climatiques et phénomènes météorologiques extrêmes

Facteurs qui touchent le site de façon négative	Menace réelle	Menace potentielle	Dans le site	Changements	Dans la zone environnante	Changements
Tempêtes et crues	Impact élevé	Impact élevé	☒	augmentation	☐	augmentation

5.2.2 - Statut légal de conservation

Inscriptions juridiques régionales (internationales)

Type d'inscription	Nom de la région	Information en ligne url	Recouvrement avec le Site Ramsar
UE Natura 2000			entièrement

Inscriptions nationales légales

Type d'inscription	Nom de la région	Information en ligne url	Recouvrement avec le Site Ramsar
protected			entièrement

Désignations non statutaires

Type d'inscription	Nom de la région	Information en ligne url	Recouvrement avec le Site Ramsar
Zone importante pour la conservation des oiseaux			entièrement

5.2.3 - Catégories d'aires protégées UICN (2008)

- Ia Réserve naturelle intégrale ☐
- Ib Zone de nature sauvage: aire protégée gérée principalement pour la protection de la nature sauvage ☐
- II Parc national: aire protégée gérée principalement pour la protection des écosystèmes et les loisirs ☐
- III Monument naturel: aire protégée gérée principalement pour la conservation de caractéristiques naturelles spécifiques ☐
- IV Zone de gestion des habitats/espèces: aire protégée gérée principalement pour la conservation dans le cadre d'une intervention de gestion ☐
- V Paysage terrestre/marin protégé: aire protégée gérée principalement pour la conservation du paysage terrestre/marin et les loisirs ☐
- VI Aire protégée de ressource gérée: aire protégée gérée principalement pour l'utilisation durable des écosystèmes naturels ☐

<aucune donnée disponible>

5.2.4 - Mesures de conservation clés

Habitat

Mesures	état
Gestion/restauration hydrologique	Appliquées

Activités anthropiques

Mesures	état
Gestion du prélèvement/de l'exploitation de l'eau	Appliquées
Activités de communication, éducation, sensibilisation et participation	Appliquées

5.2.5 - Plan de gestion

Y a-t-il un plan de gestion spécifique pour le site? Oui

Une évaluation de l'efficacité de la gestion a-t-elle été entreprise pour le site? Oui ☐ Non ☒Si le site est un site transfrontière officiel comme indiqué dans la section Admin. et limites > Localisation du site, y a-t-il des processus de planification de la gestion communs avec une autre Partie contractante? Oui ☐ Non ☒

5.2.6 - Plan de restauration

Y a-t-il un plan de restauration spécifique au site? Choisir une option

5.2.7 - Suivi mis en œuvre ou proposé

Suivi	état
Suivi du régime hydrologique	Appliqué

6 - Document additionnel

6.1 - Rapports et documents additionnels

6.1.1 - Références bibliographiques

LE PETIT, Coord., « Document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR 52100690« Marais Salants de Guérande, Traicts du Croisic et dunes de Pen Bron » » Cap Atlantique – Février 2007, 218 p.
LE PETIT, Coord., « Document d'objectifs du Site d'Intérêt Communautaire FR 52100627 « Marais salants de Guérande, traicts du Croisic et dunes de Pen Bron » » Cap Atlantique – Février 2007, 311p.
LPO44, Réactualisation des ZICO, ZICO PL01, Traicts, marais salants, marais doux, îles et îlots de la presqu'île guérandaise, DIREN Pays de la Loire, Nantes, Mars 2001.
LPO44, Inventaires Ornithologiques au sein du Site Natura 2000 « Marais du mès, Baie et Dunes de pont-Mahé, étang du Pont de Fer », DREAL Pays de la Loire, Nantes, 44p., décembre 2010
MARCHADOUR B. & SÉCHET E. (coord.) « Avifaune prioritaire en Pays de la Loire ». Coordination régionale LPO Pays de la Loire / Conseil régional des Pays de la Loire. 221 p. 2008
MARCHADOUR B. (coord.), Mammifères, Amphibiens et Reptiles prioritaires en Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire / Conseil Régional des Pays de la Loire. 125p. 2009
<https://www.museedesmaraisalsalants.fr/accueil>
<https://www.cap-atlantique.fr/institution/les-politiques-publiques-de-cap-atlantique/biodiversite/natura-2000>

6.1.2 - Rapports et documents additionnels

i. listes taxonomiques d'espèces de plantes et d'animaux présents dans le site (voir section 4.3)

<no file available>

ii. une Description détaillée des caractéristiques écologiques (DCE) (dans un format national)

<no file available>

iii. une description du site dans l'inventaire national ou régional des zones humides

<no file available>

iv. rapports relevant de l'article 3.2

<no file available>

v. plan de gestion du site

<4 fichier(s)>

vi. autre littérature publiée

<no file available>

6.1.3 - Photographie(s) du site

Fournir au moins une photographie du site:



Marais salants du Mès (Cap Atlantique, 11-06-2019)



Marais amont du Mès (Cap Atlantique, 26-05-2020)



Marais salants de Guérande (Cap Atlantique, 14-06-2019)



Marais salants du Mès (Cap Atlantique, 22-10-2020)

6.1.4 - Lettre d'inscription et données correspondantes

Lettre d'inscription

<1 fichier(s)>

Date d'inscription 1995-09-01

VIII CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES

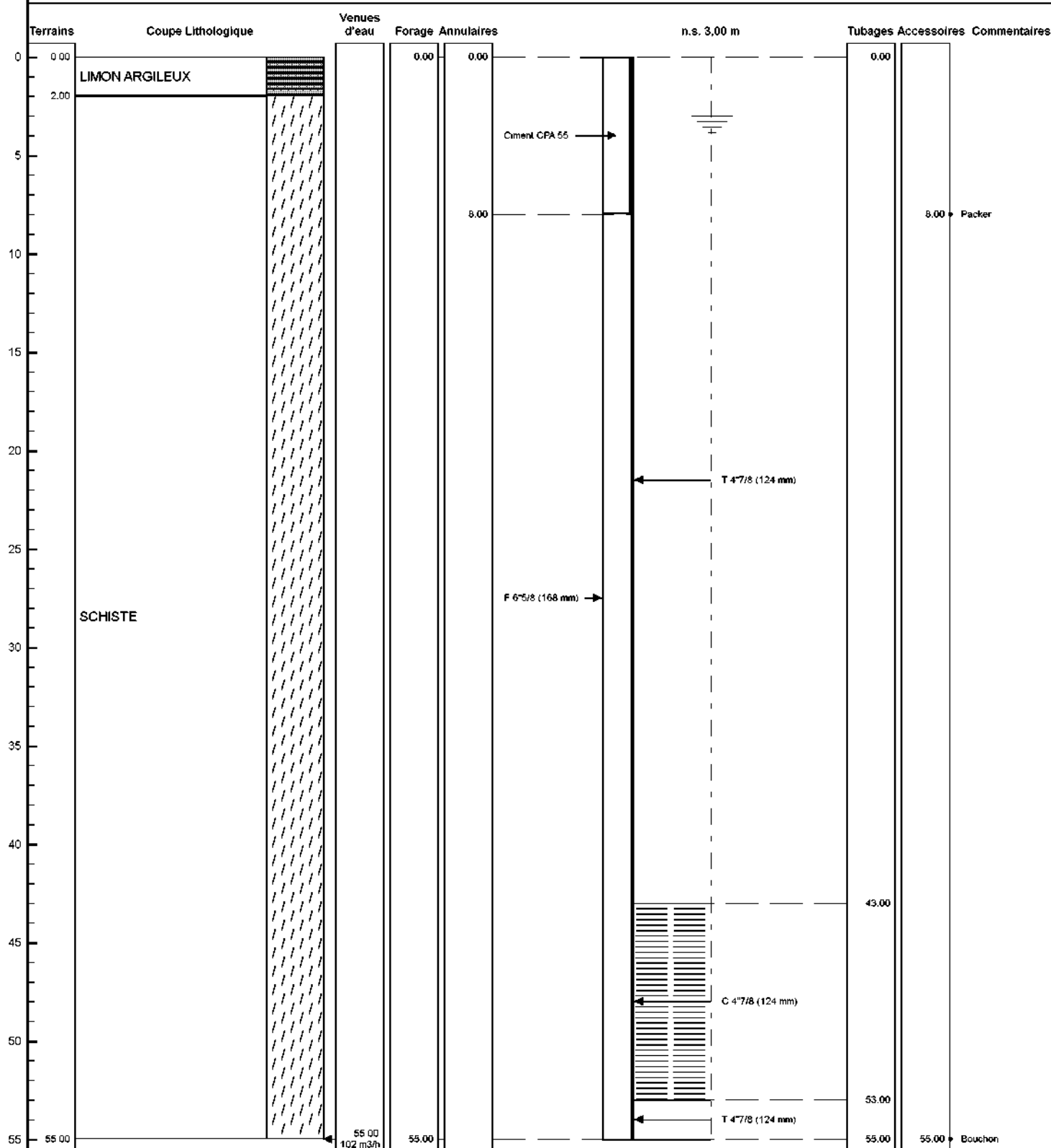
Fiche de description du BRGM de la coupe géologique la plus proche au site.

Client : BAKER
 Maître d'oeuvre : BAKER
 Localisation de l'ouvrage : 45 CHEMIN FONTAINE-LE-LANY
 44420 MESQUER

Coordonnées de l'ouvrage :
 Lambert 2 étendu métrique
 X: 237 009
 Y: 2 277 326
 Z altitude sol: +0,000 m

Echelle : 1/276

Profondeurs en m au-dessous du repère zéro sol (signe + au-dessus)



Le à
 CERTIFIE CONFORME A L'OUVRAGE EXECUTE
 Tampon et signature du chef d'entreprise